This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

332.1

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

A. Duflos f.

L. D. D. L.

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois de

JUILLET, AOUT & SEPTEMBRE
1734.

TOME TREIZIEME.

Premiere Partie.

A AMSTERDAM,
Chez J. WETSTEIN & G. SMITH.
MDCCXXXIV.

BP 382.1

9427
52.35
1-47

BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE DES OUVRAGES DES SAVANS DE L'EUROPE.

Pour les Mois de Juillet, Août & Septembre 1734.

ARTICLE I.

RADULPHI CUDWORTHI *Theologiæ Doctoris, & in Academia* Cantabrigiensi *Professoris* SYSTEMA INTELLECTUALE *hujus Universi, seu de veris naturæ rerum originibus Commentarii; quibus omnis eorum Philosophia, qui* DEUM *esse negant, funditus evertitur. Accedunt reliqua ejus* Opuscula. JOANNES LAURENTIUS MOSHEMIUS, *Theolog. Doctor, Sereniſſimi* Ducis BRUNSVICENSIS *a Conſiliis rerum ſanctiorum, Abbas Coenobiorum* Vallis S. Mariæ *&* Lapidis S. Michaelis, *reliqua; omnia ex* Anglico *Latine vertit, recenſuit, variisque* Obſervationibus *&* Diſſertationibus *illuſtravit & auxit.*

C'eſt-à-dire:

SYSTEME INTELLECTUEL de cet *Univers,*

vers, ou Traité des véritables *Origines de la Nature des Choſes*, dans lequel on renverſe de fond en comble toute la Philoſophie de ceux qui nient l'*Exiſtence de* DIEU; par R. CUDWORTH, Docteur en Théologie, & Profeſſeur en la même Faculté dans l'Univerſité de *Cambridge*. Avec ſes autres Ouvrages, ou *Opuscules*, qui ont paru. Le tout traduit de l'*Anglois*, éclairci & augmenté de diverſes *Obſervations* & *Diſſertations*, par Mr. JEAN LAURENT MOSHEIM, Docteur en Théologie, Conſeiller Eccléſiaſtique de Mr. le *Duc de* BRUNSVIC, Abbé des Couvens de *Mariendal* & *Michelſtein* &c. En deux Volumes *in folio*, dont le *prémier* contient 736. pages, ſans la *Préface*, qui en a 48: le *ſecond*, en tout 680. ſans les *Index* des Auteurs, & des Matiéres. A *Jéna*, aux dépens de la Veuve *Meyer*, 1733.

DEPUIS que le *Syſtême Intellectuel* du Docteur CUDWORTH fut connu hors de la *Grande Bretagne*, par les Extraits fort étendus, que Mr. LE CLERC en donna dans ſa (*a*) *Bibliothéque Choiſie*; on ſouhaittoit fort, que quelque habile homme prît la peine de traduire ce Livre en une Langue plus connuë. Il n'y en avoit pas de plus convenable, que la Langue commune des Gens de Lettres: & difficilement ſe trouveroit-il un Traducteur auſſi capable de remplir cette tâche, que Mr. MOSHEIM, qui a bien voulu

(*a*) Tom. I. II. III. V. VII. VIII. IX.

voulu rendre un ſervice ſi important à la Religion, & à la République des Lettres. De tous les aſſortimens qu'on peut déſirer dans une bonne Traduction, il n'en a négligé aucun; & il a beaucoup ajoûté du ſien. Avec tant d'exactitude, il n'avoit garde d'omettre la *Vie* de ſon Auteur; & c'eſt par là que nous croions devoir commencer, quoi qu'il l'aît placée à la fin de ſa *Préface*. Pour avoir là-deſſus de bons Mémoires, il eſt allé à la ſource. Mr. EDWARD CHANDLER, aujourd'hui Evêque de (*a*) *Durham*, à la réquiſition de Mr. (*b*) l'Archevêque de *Cantorberi*, a fouillé dans tous les papiers de CUDWORTH, & indiqué d'ailleurs avec ſoin tout ce qu'il a ſû de ſa Vie & de ſes Ouvrages, tant manuſcrits, qu'imprimez. L'Académie même de *Cambridge*, dont *Cudworth* fut autrefois un grand ornement, a permis d'extraire de ſes Regîtres tout ce qui pouvoit le regarder. A cela, Mr. *Mosheim* a joint bien des choſes, qu'il avoit lui-même remarquées dans ſes lectures.

RODOLPHE CUDWORTH nâquit à *Aller*, dans le Comté de *Somerſet*, en l'année 1617. Son Pére, nommé comme lui *Rodolphe*, & Licentié en Théologie, fut d'abord (*c*) Membre du Collége d'*Emanuel* à *Cambridge*, & en même-tems Miniſtre de l'Egliſe de *St. André* dans cette Ville; d'où il paſſa à *Aller*, pour y exercer ſon Miniſtére. Il fut auſſi un des Chapelains du Roi JAQUES I. Quoi qu'il ne manquât ni de génie,

(*a*) Auparavant Evêque de *Coventy* & *Lichtfield*.
(*b*) Mr. *Guillaume Wake*. (*c*) *Fellow*, ou *Socius*.

génie, ni de ſavoir, il ne ſe piqua point de ſe produire en Public, comme Auteur: on n'a autre choſe de lui, qu'un *Supplément* au (*a*) Commentaire de GUILLAUME PERKINS ſur l'*Epître aux* GALATES. Comme ce fameux Théologien avoit été ſon intime Ami, il ne voulut pas laiſſer imparfait ce Commentaire poſthume, dont il fut l'Editeur, auſſi bien que de quelques autres Ouvrages du même Auteur, en aiant été prié par les Amis du Défunt, & par ſon Exécuteur Teſtamentaire. La Mére de nôtre *Cudworth* étoit de la Famille des *Machell*, & elle eut l'honneur de ſervir de Nourrice à *Henri*, (*b*) Fils Aîné de JAQUES I. Cette Femme, après la mort de ſon Mari, ſe remaria avec le Docteur STOUGHTON, un des plus éloquens Prédicateurs de ce tems-là, & qui étoit auſſi Membre du Collége d'*Emanuel* à *Cambridge*. Le Pére de nôtre *Cudworth* l'avoit laiſſé en bas âge: le ſecond Mari de ſa Mére lui tint lieu de Pére, & le fit bien élever. Cet Enfant parut d'abord d'un excellent naturel, d'un eſprit pénétrant & *divin*, d'une ſageſſe fort au deſſus de ſon âge. A peine ſorti de ſa treiziéme année, il fut reçû dans le même Collége d'*Emanuel*, au nombre (*c*) des Penſionaires. Et le Beau-pére lui rendit alors ce témoignage, (*d*) *Qu'il n'étoit jamais venu à l'Univer-*

(*a*) Traduit de l'Anglois, avec les autres Oeuvres de ce Théologien, imprimées à *Genéve* en 1618. *in fol.* 2 voll.

(*b*) Qui mourut, âgé de 18. ans, le 12. de *Novembre* 1612. (*c*) *Convictores*, dit-on.

(*d*) C'eſt le ſens des paroles Angloiſes, que Mr. *Mos-*

heim

niverſité aucun Enfant de cet âge, qui eût plus de connoiſſance de ce qu'on apprend dans les Ecoles, ou des Humanitez. Deux ans après, c'eſt-à-dire, en 1632. il fut immatriculé, comme Etudiant de l'Univerſité de *Cambridge*, le 5. de *Juillet*: & depuis il s'attacha ſi fort à toutes les parties des Belles-Lettres, & à la Philoſophie, qu'il fut créé *Maître aux Arts*, en l'année 1639. avec beaucoup d'applaudiſſement. Presque en même tems, on l'élut pour *Fellow*, ou Membre du Collége d'*Emanuel*, qui avoit alors pour *Maître*, ou Chef, RICHARD HOLSWORTH, homme célébre pour ſon ſavoir hors de l'*Angleterre* même. Dans ce poſte, *Cudworth* ſe fit eſtimer de plus en plus, de ſorte que bien des gens lui donnérent leurs Enfans à inſtruire. Il eut ainſi jusqu'à vint-huit Disciples tout à la fois; choſe très-rare alors, & qu'on n'avoit jamais vû dans les plus grands Colléges de l'Univerſité. Parmi ces Jeunes gens ſe trouva le fameux GUILLAUME TEMPLE, que l'on connoît & par ſes Ambaſſades conſidérables, & par de beaux Ouvrages.

heim rapporte, en Note: *That is was as well grounded in School-Learning, as any Boy of his age that went to the Univerſity.* Ainſi nôtre Traducteur a eû raiſon de douter, s'il les avoit exactement renduës en Latin de cette maniére: *Tanta puerum hunc ſcientia Humaniorum Litterarum & Artium Liberalium valere, quanta in homine ætatis hujus fingi & cogitari poſſit.* Voilà qui renchérit ſur l'éloge, & qui change fort la penſée de l'Auteur du Mémoire; quoi que l'expreſſion Angloiſe ſoit aſſez claire. Il faut eſperer, que Mr. *Mosheim* aura été plus exact dans ſa Verſion, par la grande intelligence qu'il a des matiéres: car j'avouë, que je n'ai pas l'Original, pour pouvoir le confronter.

vrages. Peu de tems après, *Cudworth* eut un autre Emploi, ſavoir celui de *Recteur*, comme on parle en *Angleterre*, c'eſt-à-dire, prémier Paſteur de la Parroiſſe de *North-Cadbury*, dans le Comté de *Somerſet*; bénéfice qui lui valloit troiscens Livres ſterling par an. On ne ſait préciſément, ni en quelle année il obtint cet Emploi, ni combien de tems il l'exerça. Il doit avoir été fait Bachelier en Théologie, dans cet intervalle; quoi qu'on ignore auſſi le tems de la création. Ce fut peut-être en l'année 1644. car on voit, qu'il ſoûtint alors, dans les *Vespéries* des Actes Publics qui ſe font pour prendre les Degrez, les deux Théſes ſuivantes: *Qu'il y a des raiſons éternelles & indiſpenſables, du Bien & du Mal:* Et, *Qu'il y a des Subſtances incorporelles, immortelles de leur nature.* D'où il paroît, que dès-lors *Cudworth* rouloit dans ſon esprit, & examinoit avec ſoin, les matiéres & les queſtions importantes, qu'il a tant approfondies long tems après dans ſon *Syſtême Intellectuel*, & dans d'autres Ouvrages qui ſont encore en manuscrit.

La même Année 1644. il fut fait *Maître* ou Chef de *Clare-Hall*, ou l'Hôtel de *Clare*, dans l'Univerſité de *Cambridge*, à la place du Docteur *Pasky*, qui avoit été deſtitué de cette Charge; & il eut l'honneur d'avoir alors ſous ſa direction le célèbre JEAN TILLOTSON, depuis devenu Primat d'*Angleterre*. L'Année ſuivante 1645. le Docteur *Metcalfy* s'étant démis de la Chaire de Profeſſeur Roial en Langue Hébraïque, nôtre *Cudworth* lui ſuccéda, par une nomination unanime des ſept Electeurs, faite le 15. d'*Octobre.*

bre. Depuis ce tems-là, il renonça à l'exercice du Miniſtére Eccléſiaſtique, & ſe donna tout entier aux occupations & aux études Académiques; de ſorte qu'il montra de plus en plus une rare connoiſſance des *Antiquitez Judaïques*. Il commença ſes Leçons Publiques, qu'il faiſoit tous les Mercredis, par expliquer la ſtructure & le plan du *Temple de* JE'RUSALEM. Lors que des affaires indiſpenſables l'obligeoient à s'abſenter de l'Univerſité, il ſubſtituoit, pour faire ſes Leçons, le Savant JEAN WORTHINGHTON, un de ſes Amis, qui fut depuis Chef du Collége de *Jeſus*. En 1651. il poſtula & obtint aiſément le degré de Docteur en Théologie.

Quelque honorables que fuſſent les Emplois, qu'il avoit, on ne ſait comment les revenus, qu'il en tiroit alors, ne ſuffiſoient pas pour ſon entretien. Auſſi penſa-t-il, pour cette raiſon, à quitter l'Univerſité, & il ſe retira effectivement ailleurs: mais il n'y fut pas long tems. SAMUEL BOLTON, Docteur en Théologie, & Chef du Collége de *Chriſt*, étant venu à mourir en 1654. on donna cette place à *Cudworth*, qui revint ainſi à l'Univerſité, comme on le ſouhaittoit beaucoup. La même Année, il ſe maria: mais Mr. *Mosheim* n'a pû rien apprendre ni du nom de l'Epouſe, ni de ſa Famille, il conjecture ſeulement, qu'elle apporta une bonne Dot.

Ce fut dans le dernier poſte, dont nous venons de parler, que *Cudworth* paſſa le reſte de ſes jours; y rendant de grands ſervices & à l'Univerſité, & à toute l'Egliſe de la *Grande Bretagne*. L'Impiété commençoit alors à lever la tê-

te

te dans ce Roiaume. Perſonne ne s'oppoſa à ſes progrès avec plus de force & d'érudition, que ce grand homme. Perſonne n'eut plus à cœur l'inſtruction de la Jeuneſſe, & ne s'enfonça plus avant dans les recoins les plus obscurs & les difficultez les plus abſtruſes des Lettres & des Sciences.

Cudworth eut quelques Fils, qui moururent ſans doute dans la fleur de leur âge. Mais il laiſſa une Fille, nommée *Damaris*, qui s'eſt diſtinguée & par ſa piété, & par ſon (*a*) ſavoir. Elle fut mariée avec le Chevalier Baronet, Mr. FRANÇOIS MASHAM, qui l'avoit épouſée en ſecondes Nôces. De ce Mariage eſt ſorti un Fils, qui ſoûtenant avec honneur les noms de ſon Pére & de ſon Aieul Maternel, a voulu les joindre enſemble, & ſe fait appeller FRANÇOIS CUDWORTH MASHAM. Il eſt un des *Maîtres de la Haute Cour de Chancellerie*, & (*b*) *Tréſorier Général* de la même Cour.

La

(*a*) On n'oublie pas d'indiquer ici, avec éloge, le *Diſcours ſur l'Amour Divin*, que cette Dame publia en Anglois, & qui fut traduit en François par Mr. COSTE, en 1705. On parle auſſi de l'eſtime particuliére qu'eut pour elle Mr. LOCKE, qui mourut dans ſa Maiſon de Campagne, où il avoit demeuré pendant les derniéres années de ſa Vie. Tout cela eſt connu par les Eloges que Mr. LE CLERC, & Mr. COSTE, ont faits de ce grand Philoſophe Anglois.

(*b*) *Generalis Quæſtor.* C'eſt ainſi que Mr. *Mosheim* traduit les mots d'*Arcomptant General.* Je ne vois point d'Emploi, marqué ſous ce nom, dans l'*Etat de la Grande Bretagne* par CHAMBERLAYNE. Je ſoupçonne que c'eſt ce qu'il appelle *Maſter of the Rolls*; Emploi de celui qui eſt le prémier des douze *Maſters in Chancery*, ou Aſſeſſeurs du Chancelier.

La vie de *Cudworth* fut assez longue. Il mourut à *Cambridge* le 26. de *Juin* de l'Année 1688. âgé de soixante & onze ans. Cela paroît par son Epitaphe, que l'on rapporte ici. Elle est en Anglois, & le Défunt y est qualifié *Professeur en Langue Hébraïque*, & *Prébendaire* de GLOCESTER. Je n'y vois point le titre de *Maître du Collége* de CHRIST; d'où l'on pourroit inferer, que *Cudworth* ne garda point cet Emploi jusqu'à sa mort, comme nous l'avons dit après Mr. *Mosheim*: d'autant plus qu'il y a, au lieu de cela, un Bénéfice de *Prébendaire de* GLOCESTER, dont Mr. *Mosheim* n'a rien dit.

Après cette narration de la Vie de *Cudworth*, autant qu'on a pû en être instruit, on fait l'éloge des qualitez de son esprit & de son cœur. Ce Théologien réunissoit des Connoissances, qui ne se trouvent guéres jointes ensemble. Grand Littérateur, très-versé dans les Langues Savantes & dans les Antiquitez, il étoit en même tems Mathématicien, Philosophe subtil, & Métaphysicien profond. Il défendit la *Religion Naturelle*, & la *Révélation*, d'une maniére qui montroit bien, que rien ne lui tenoit tant au cœur. De tant d'Ecrivains, qui refutérent HOBBES, il n'y en eut point qui pût mieux que lui emploier les armes & de la Raison, & de l'Erudition, pour confondre l'ignorance présomtueuse de cet Adversaire dangereux, qui s'étoit aquis une grande réputation parmi les Gens de Cour & les Ignorans.

La *Philosophie*, qu'on appelle *Méchanique* & *Cor-*

Corpusculaire, eſt celle dont *Cudworth* fit choix. Il s'attacha avec aſſez de ſuccès à la pouſſer & l'éclaircir en diverſes maniéres. Mais pour ce qui regarde DIEU, les *Intelligences*, les *Génies*, les *Idées primitives*, en un mot, les Principes de toutes les Connoiſſances Humaines, il ſuivit ſur tout PLATON, & les Sectateurs de ce Philoſophe beaucoup moins anciens, que lui. La plûpart des Savans trouvent, qu'il porta trop loin cet attachement pour le Platonisme, & ce n'eſt pas ſans raiſon, au jugement de Mr. *Moſheim*. Car, dit-il, *Cudworth* avoit l'eſprit ſi fort rempli d'idées de cette Secte, il avoit tant lû & épluché les Livres des *Platoniciens*, que non ſeulement il en défendit conſtamment les Dogmes, & quelques-uns même de faux, mais encore il en imita le ſtile, chargé de termes difficiles à entendre, & de métaphores dures, approchant même du Poëtique. Mais, ajoûte-t-on, il eſt à excuſer, parce que c'étoit alors la mode, dans le lieu où il vivoit. Tous ceux qui enſeignoient dans l'Univerſité de *Cambridge*, & qui s'oppoſoient vivement aux principes d'HOBBES, (*a*) aimoient avec paſſion la *Philoſophie Platonicienne*, & s'en ſervoient pour rembarrer le Philoſophe profane de leur tems. Cela paroît par les Ecrits de (*b*) THE'OPHILE GALE, d'HENRI

(*a*) On cite là-deſſus l'Evêque BURNET, dans les *Mémoires de ſon tems* (pag. 187. de l'Original) où il parle de CUDWORTH, conjointement avec WITCHCOT, WILKINS, MORE, WORTHINGHTON. Cela ſe trouve, dans la Traduction Françoiſe, imprimée à *La Haie* en 1725. au Tom. I. *pag.* 372, *& ſuiv.*

(*b*) On n'indique ici aucun de ſes Ecrits. Mr. FABRI-

RI (*a*) MORE, de THOMAS (*b*) BURNET, & autres. Dans l'Université d'*Oxford*, au contraire, on mépriſoit beaucoup la méthode & les idées particuliéres de cette ancienne Philoſophie; & il ne faut, pour s'en convaincre, que voir quelques Livres, que SAMUEL PARKER (*c*) publia contre *Platon* dans ces tems-là.

En matiére de *Théologie*, on dit que *Cudworth* fut du nombre de ceux que l'on blâme ordinairement comme trop modérez, & à qui l'on donne à cauſe de cela le nom de *Latitudinaires* (*d*). Le principal en étoit alors (*e*) GUILLAUME CHILLINGWORTH, Théologien fort ſubtil, & d'un excellent génie. Mais il eſt difficile

BRICIUS, dans ſon Recueil ſur ceux qui ont défendu la *Vérité de la* RELIGION CHRÉTIENNE, pag. 303. attribuë à THEOPHILE GALE, une *Philoſophie Générale* en Latin; & un Livre Anglois, intitulé, *La Cour des Gentils* &c.

(*a*) J'ai ſous mes yeux un Recueil d'Ouvrages Philoſophiques de cet HENRI MORE, en Anglois, *in folio*, 2. Edit. de 1662. Mr. FABRICIUS (*ubi ſupr.* pag. 497.) indique un autre Volume *in folio*, d'*Oeuvres Théologiques*, en Latin, imprimé à *Londres*, en 1677.

(*b*) On veut parler ſans doute de celui, dont nous avons la *Theoria Telluris Sacra*, & les *Archæologiæ Philoſophicæ* &c.

(*c*) On cite ici deux Ouvrages Anglois *in quarto*, imprimez en 1666. Ce SAMUEL PARKER fut depuis Evêque d'*Oxford*; & il a publié bien d'autres Livres.

(*d*) Mr. *Mosheim* cite ici un grand paſſage de l'Evêque BURNET, (*Tom.* I. *pag.* 376, 377. de la Trad. Franç.) d'où il paroît, qu'à cauſe de la modération, dont ces Théologiens faiſoient profeſſion, leurs Ennemis, & ſur tout les *Papiſtes*, les décrioient, comme *Athées*, *Déiſtes*, ou pour le moins *Sociniens*.

(*e*) Il eſt aujourd'hui connu par ſon beau Livre, traduit en François, quoi qu'aſſez mal.

le de montrer par les Ecrits de *Cudworth*, qu'il aît été de cet ordre. Car quoi que, ſur bien des choſes, il allégue les raiſons pour & contre, laiſſant aux Lecteurs la liberté de prendre tel parti qu'ils voudront, & quoi qu'il s'exprime quelquefois d'une maniére peu circonſpecte; il déclare néanmoins par tout, qu'il approuve & ſuit la Doctrine reçuë. Mais il avoit beaucoup d'éloignement pour l'opinion commune des *Réformez* rigides ſur les *Décrets abſolus de* DIEU; comme il paroît par tout ce qu'il dit du *Deſtin*, & autres choſes qui y ont du rapport. L'abus énorme que fait HOBBES de ce Dogme, pour établir ſes principes impies, augmentoit l'averſion qu'il avoit d'ailleurs pour le Dogme même.

Une infinité de gens louent la Piété & la Modeſtie de *Cudworth*; & on dit qu'il étoit d'une rare prudence. Mais ſes Ennemis en prirent occaſion de l'accuſer de ruſe & de diſſimulation. En quoi on lui faiſoit tort, comme le dit l'Evêque (*a*) BURNET, dont Mr. *Mosheim* rapporte & approuve le jugement. Mais, ajoûte celui-ci, il eſt certain que *Cudworth*, en parlant de pluſieurs Dogmes, s'exprime dans ſes Ecrits, avec tant de reſerve, & quelquefois d'une maniére ſi ambiguë, qu'on ne peut guéres ſavoir ce qu'il en penſoit véritablement. Les tems où il vivoit, ſemblent avoir demandé de lui ces ménagemens.

Il

(*a*) CUDWORTH *was a man of great conduct and prudence; upon which his enemies did very falsly accuse him of craft and diſſimulation.* Pag. 187. de ſon *Hiſtory of his own time.*

Il forma le plan d'un grand nombre d'Ouvrages: mais ce qu'il en publia lui-même eſt peu de choſe, en comparaiſon de ſes vaſtes projets. Voici la liſte des Livres, qu'il mit au jour.

1. *Discours, où l'on donne une juſte idée de la* SAINTE CE'NE. En Anglois, *in quarto*, imprimé à *Londres* en 1642. On ne voit ſur le titre, que les deux prémiéres lettres du nom de l'Auteur, R. C. L'Ouvrage fut depuis imprimé pluſieurs fois *in duodecimo*; & même *in folio*, pour pouvoir être joint au *Syſtême Intellectuel*. BOCHART, SPENCER, SELDEN, & autres, l'ont cité avec éloge.

2. *L'union typique de* JE'SUS-CHRIST *& de l'*EGLISE. En Anglois auſſi, & la même Année 1642. *in quarto*. On joint ordinairement cette petite piéce à la précedente. Quelques *Anglois* ont appris à Mr. *Mosheim*, qu'elle fut compoſée de deux Sermons, joints enſemble, que *Cudworth* avoit prononcez dans ſon Egliſe. Mais nôtre Traducteur a de la peine à le croire, parce qu'on y trouve beaucoup d'érudition, & que la matiére n'eſt pas propre à animer la Piété des Auditeurs, devant leſquels un Prédicateur a à parler. Il pourroit néanmoins ſe faire, que *Cudworth*, en donnant la forme de Traité à ſes deux Sermons, fondus enſemble, les eût beaucoup étendus, & tournez autrement qu'il ne les avoit prononcez en Chaire. On a des Sermons du Docteur BARROW, où l'Erudition n'eſt point épargnée.

3. *Le véritable* SYSTEME INTELLECTUEL *de l'Univers* I. Partie: *dans laquelle on*

réfute toutes les Raisons & toute la Philosophie des Athées, *& l'on démontre l'impossibilité de l'*Athéisme (c'est-à-dire, de la non-existence d'un Dieu). En Anglois, *in folio*, (*a*) à *Londres*, 1678. Mr. *Mosheim* fait ici, sur ce grand Ouvrage, des remarques, que nous joindrons plus bas avec ce qu'il dit ailleurs dans sa *Préface*, & dont elles sont un supplément.

On a un Abrégé de ce Livre, publié en Anglois l'année 1706. à *Londres*, en deux Volumes *in quarto*, par Mr. THOMAS WISE, alors Bachelier en Théologie, Membre du Collége d'*Exeter* à *Oxford*, & Chapelain du Duc d'*Ormond*. En voici le titre: *Réfutation des Raisons & de la Philosophie des* Athées; *Ouvrage, dont une grande partie est un Abrégé, ou un Supplément de ce que le Docteur* CUDWORTH *a dit dans son* Système Intellectuel. *Avec une Introduction, où, entr'autres choses qui se rapportent à ce Traité, on a examiné sans partialité ce que les Savans ont pensé touchant la Doctrine Chrétienne de la* TRINITÉ, *& sur la* RESURRECTION DES CORPS. Cet Abrégé est bien fait. Le stile de l'Auteur est clair & aisé; il a rangé en bon ordre les pensées de *Cudworth*, laissant à quartier les digressions savantes & trop longues. Mais il a joûté par ci par là, sur tout à la fin, bien des choses, tirées des Livres qui ont paru depuis en *Angleterre*, contre ceux qui attaquent la Religion.

(*a*) On s'est fort trompé, dans l'HISTOIRE CRITIQUE *de la Rép. des* Lettres, où l'on dit, *Tom.* I. *pag.* 121. que *le* SYSTEME INTELLECTUEL *est un* Ouvrage posthume.

gion. L'*Introduction* eſt ſur tout deſtinée à défendre la mémoire & la doctrine de *Cudworth*, contre les accuſations de ſes Ennemis.

4. *Sermon ſur la* RESURRECTION DES CORPS. L'Abbréviateur du *Syſtême Intellectuel*, dont on vient de parler, fait mention de ce Sermon, comme joint à quelque Edition du *Syſtême Intellectuel*. Mais, quelques recherches qu'ait faites Mr. *Mosheim*, il n'a pû en recouvrer un exemplaire. Ce n'eſt pas apparemment le ſeul *Sermon*, que *Cudworth* fit imprimer. Je vois au moins, que Mr. (*a*) LE CLERC promettoit de *parler du Traité de l'*EUCHARISTIE, *& des* SERMONS *que l'Auteur y a joints*, ſans doute dans quelque Edition poſtérieure à la prémiére. De plus, Mr. de LA ROCHE, dans le Tome (*b*) V. de la BIBLIOTHEQUE ANGLOISE, parle d'un *Sermon* de CUDWORTH, prononcé devant la *Chambre des Communes*, l'an 1647. & il cite un paſſage de l'*Epître Dédicatoire* de l'Auteur à cette Chambre. Ce Sermon contient 82. pages *in quarto*: d'où le Journaliſte prend occaſion de faire remarquer la longueur des Sermons de ce tems-là.

VOILA' tout ce que *Cudworth* publia lui-même. Mais il laiſſa pluſieurs Manuſcrits, dont il a déja paru quelque choſe; & on fait eſperer, que ce qui reſte encore, ſuivra; au moins tout ce qui ſe trouvera en état d'être expoſé aux yeux des Savans. On nous en donne ici la liſte, tel-

le

(*a*) *Bibl. Choiſie*, Tom. IX. *Préf.* pag. 2.
(*b*) Pag. 411.

le qu'elle a été communiquée par Mr. l'Evêque de *Durham*, qui a examiné tous ces papiers, avec la permission du Petit-Fils de l'Auteur, dont nous avons déja parlé. Le titre seul des Ouvrages fera voir, que la plûpart doivent être regardez comme une Continuation du *Système Intellectuel*.

1. *Traité du* BIEN *&* MAL MORAL, en plusieurs Volumes *in folio*, contenant près de mille pages. Il est composé de deux *Livres*; & les titres des *Chapitres*, qu'on nous donne ici, indiquent sur quoi ils roulent. L'Auteur y explique d'abord les sentimens de ceux d'entre les Anciens, qui nioient toute *Justice Naturelle*. Il répond ensuite, pié-à-pié, à leurs Objections. Il fait voir, que cette opinion est entiérement contraire au bien des Etats. Il prouve, que le *Juste* n'est point établi par une volonté arbitraire de DIEU. Il examine, si le *Souverain Bien* consiste dans le *Plaisir*; & après avoir réfuté au long la Philosophie d'EPICURE, il donne une juste idée de la *Félicité*, qu'il fait consister dans une *Vie divine*. La question de la *Liberté* se trouve aussi examinée ici; & les Objections contre la Liberté, réfutées. On passe ensuite à la Philosophie Morale & Politique d'HOBBES, & il paroît que *Cudworth* s'étoit appliqué à la renverser de fond en comble.

2. *Traité de la* LIBERTE' *& de la* NE'CESSITE', *où l'on détruit les fondemens de la Philosophie des* Athées, *& l'on défend la certitude de la* MORALE, *dont on explique la nature*. Cet Ouvrage contient mille pages *in folio*. On y combat la Nécessité des Actions Humaines, en répon-

répondant aux objections non seulement des STOICIENS, & des anciens ATHE'ES, mais encore des CHRE'TIENS modernes, qui la soûtiennent. On verra le reste dans les Sommaires des Chapitres de ces Traitez, d'où l'on peut comprendre, que les matiéres y sont fort approfondies.

3. *Commentaire sur la Prophétie de* DANIEL *touchant les* Septante Semaines; *dans lequel on examine & l'on réfute toutes les Explications des* JUIFS, *aussi bien que celles de quelques Savans* CHRE'TIENS. En deux Volumes *in folio*.

4. *De la Vérité de la* Religion Chrétienne, *contre les* JUIFS. L'Auteur parle de cet Ouvrage dans ses Manuscrits: mais on n'a pû encore le trouver.

5. *Αἰώνιον φυσικὸν καὶ ἠθικὸν. Ou Traité sur l'éternité & l'immutabilité du* JUSTE *& de l'*INJUSTE. Celui-ci a été imprimé en Anglois, à *Londres*, *in octavo*, 1731. sous ce titre: *A Treatise concerning eternal and immutable Morality &c.* Avec une *Préface* de l'Editeur, Mr. l'Evêque de *Durham*. Quoi que l'Auteur n'y eût pas mis la derniére main, on y reconnoît la subtilité & la pénétration de son Esprit.

7. *Traité de la* CRE'ATION *du Monde, & de l'*IMMORTALITE' DE L'AME. Volume *in* 8.

8. *De l'Erudition des* HE'BREUX.

9. *Explication des idées d'*HOBBES *sur la nature de* DIEU, *& sur l'étenduë des Esprits.*

C'est tout ce que Mr. l'Evêque de *Durham* a trouvé dans les papiers de *Cudworth*, qui sont

venus à sa connoissance. Passons maintenant à ce qui précéde, dans la *Préface* de Mr. *Mosheim*.

QUELQUE estimé que le *Système Intellectuel* fût en *Angleterre*, depuis qu'il eut vû le jour, il a demeuré long tems presque inconnu hors de cette Ile. La rareté du Livre, dans le païs même qui lui a donné naissance, & le peu de gens qu'il y a, dans les autres païs, qui s'attachent à apprendre la Langue Angloise, ne pouvoient que laisser les Etrangers dans une grande ignorance au sujet du titre même. A peine Mr. *Mosheim* a-t-il trouvé en *Allemagne*, avant le commencement du Siécle où nous sommes deux Auteurs, (*a*) qui indiquassent & recommandassent en passant cet Ouvrage. Mr. LE CLERC est celui, qui a le plus contribué à le faire connoître en un grand nombre d'endroits, par les beaux & longs Extraits, qu'il en donna, l'année 1703. & les suivantes. Mais, en même tems que ce Savant Homme exhortoit à lire le *Système Intellectuel*, & témoignoit souhaitter beaucoup que quelcun le traduisît en Latin; il semboit rebutter ceux qui pourroient y penser, en représentant, comme il fait (*b*) plus d'une fois, les grandes difficultez de l'entreprise. Ses Extraits mêmes pouvoient confirmer ce qu'il disoit là, d'une

(*a*) ABRAHAM HINCKELMANN, dans un Livre Allemand contre les Sectateurs Fanatiques de *Jacques Boehmen*, imprimé en 1693. & Mr. FABRICIUS, dans ses Notes sur la Vie de *Proclus*, par MARIN, publiée à *Hambourg* en 1700.

(*b*) BIBLIOTH. CHOISIE, *Tom.* I. pag. 65. *Tom.* II. Préface, pag. 5, 6. *Tom.* III. pag. 106. & ailleurs.

d'une maniére à quoi il ne penſoit pas; puis qu'avec tous ſes ſoins, il n'a pas laiſſé de prendre quelquefois mal la penſée de *Cudworth*; de quoi on donne ici (*a*) cinq exemples, dans une Note. Cependant Mr. BOURDELIN, un des Aſſociez de l'*Académie Roiale des Inſcriptions & des Belles-Lettres*, entreprit de (*b*) traduire en François le *Syſtême Intellectuel*: mais la mort l'enleva, avant qu'il pût achever, & il étoit apparemment peu avancé dans ſon travail. Feu Mr. GODEFROI OLE'ARIUS, qui avoit donné en Latin l'*Hiſtoire Philoſophique* de STANLEY, n'étoit pas éloigné de ſe rendre aux ſollicitations du (*c*) Libraire, qui le prioit fort de lui rendre le même ſervice à l'égard du Livre de *Cudworth*: mais ce Savant étant devenu Profeſſeur en Théologie à *Leipſig*, & aiant d'ailleurs bien d'autres diſtractions, abandonna entiérement ce projet. Dès-lors le Libraire ne penſa plus à chercher d'autre Traducteur, & quelques Savans même l'en détournérent, lui repréſentant qu'il auroit bien de la peine à trouver en *Allemagne* quelcun qui fût capable d'une tache ſi difficile. Il ſe préſenta néanmoins, quelque tems après un certain HENRI ITTERSHAGEN, quatriéme Régent du Collége de *Temſtadt*, qui de lui-même voulut (*d*) travailler à la Traduction de *Cudworth*;

& c

(*a*) J'en parlerai plus bas.

(*b*) Voiez l'*Eloge* de Mr. BOURDELIN, dans l'HIST. DE L'ACADEMIE DES INSCRIPTIONS &c. Tom. II. (ou *Vol.* V. Ed. *de Holl.*) pag. 562, 563.

(*c*) *Thomas Friſch*, qui imprima cette Traduction *in quarto*, en 1711. (*d*) Il l'annonça dans une Traduction Alle-

& peut-être, dit-on, en ſeroit-il venu à bout, ſans une mort prématurée qui l'arrêta. Presque en même tems, la Veuve d'un (a) Libraire de *Jéna* chargea de ce ſoin un Savant, que l'on ne nomme pas, & qui, dit-on, outre qu'il entendoit bien l'Anglois, étoit fort verſé dans la Philoſophie. Mais, quoi qu'il eût presque achevé la plus grande partie de l'Ouvrage, il la laiſſa là, pour des occupations plus lucratives, auxquelles l'engageoit l'étude de la Juriſprudence, dans laquelle il trouva à propos de prendre le degré de Docteur. Sa verſion, quoi qu'elle ne fût pas fort polie ni travaillée, étoit néanmoins fidèle & exacte, comme Mr. *Mosheim* en juge par un échantillon, qu'il en a vû. Après tant de tentatives inutiles, qui n'auroit deſeſpéré, qu'une telle Traduction nous vînt jamais d'*Allemagne*? Mais par bonheur la Femme Libraire ne ſe rebutta point, & aiant appris que Mr. *Mosheim* ſeroit fort propre à ſuppléer au défaut du Traducteur qui lui avoit manqué; elle le pria inſtamment de vouloir bien prendre ſa place. Il réſiſta quelque tems, par un effet de cette même modeſtie qui l'engage à vouloir qu'on ne lui tienne compte que de ſa fidélité & de la clarté de ſa Verſion. Mais enfin il céda aux exhortations de quelques Amis; ſi bien qu'il a même enfin ſurmonté des obſtacles ſurvenus depuis, qui l'auroient entiérement découragé, s'il les eût prévûs.

Allemande des *Sermons* du Docteur GEORGE STANHOPE, qu'il fit imprimer à *Leipſig* en 1722.

(a) La Veuve de *Meyer*, celle là même, qui a imprimé la Traduction de Mr. *Mosheim*.

vûs. Voici le plan, qu'il s'eſt fait, & comment il s'y eſt pris, pour l'exécuter.

La maniére d'écrire de *Cudworth*, eſt fort éloignée de celle des bons Auteurs Latins. Son ſtile eſt dur, embarraſſé, chargé de longues périodes, plein de mots nouveaux, & hors d'uſage chez les Philoſophes des autres Nations. Outre que, dans le tems qu'il a écrit, la Langue Angloiſe étoit beaucoup moins châtiée, qu'elle ne l'eſt aujourd'hui. Il a donc fallu refondre à cet égard l'Original, pour faire parler l'Auteur, comme parloient autrefois les Philoſophes *Romains*; ſans quoi il étoit à craindre que, tout traduit qu'il ſeroit, il ne fût entendu qu'avec beaucoup de peine, & que la plûpart des gens, rebuttez de l'obſcurité & de la rudeſſe du ſtile, ne laiſſaſſent là le Livre. On ne ſauroit prendre plus de peine & de précautions, qu'en a pris Mr. *Moſheim*, pour prévenir l'inconvénient. Avant que de travailler à ſa Traduction, il s'eſt mis à lire & relire tous les anciens Philoſophes, que nous avons, qui ont écrit en Latin, ſur tout Cicéron, Lucréce, Senéque, Quintilien, pour former ſon ſtile ſur de tels modéles. Par là il s'eſt convaincu de l'erreur où ſont ceux qui s'imaginent, qu'on ne ſauroit traiter qu'en langage barbare & ſcholaſtique la plus ſublime Philoſophie. La Langue Latine n'eſt pas ſi pauvre, qu'on n'y trouve aſſez de quoi exprimer commodément & énergiquement les idées les plus abſtraites de la Philoſophie & de la Théologie. Si l'on en juge autrement, ce n'eſt que parce qu'on meſure les richeſſes de cette Langue

au peu de connoiſſance qu'on en a aquiſe dans les Ecôles, & qu'on n'a guéres ſoin enſuite de cultiver, moins encore de pouſſer plus loin. Mr. *Mosheim* néanmoins n'a garde de donner dans l'autre extrémité vicieuſe, des gens qui mépriſent tout ce qui n'eſt pas écrit en ſtile *Cicéronien*, & qui ne ſauroient ſouffrir un ſeul mot dont on ne trouve quelque exemple dans les anciens Auteurs Latins. Il laiſſe à chacun la liberté d'écrire comme il lui plaira, pourvû qu'on ſe faſſe entendre ſans peine aux Lecteurs. Mais il eſpére, qu'aucun honnête homme ne le blâmera, de ce qu'aiant à rendre en Latin les penſées d'un Grand Homme, il s'eſt attaché à les exprimer d'une maniére où il n'y eût rien qui choquât la pureté de cette Langue. Il faudroit certainement être de bien mauvaiſe humeur, pour trouver à redire à une choſe comme celle-là, dont au contraire on ne peut que ſavoir très-bon gré au Traducteur; à moins qu'on n'aime la craſſe & la barbarie du Langage, ou qu'on ne ſoit jaloux de ce que tous les autres ne ſont pas dans le même goût.

Ce ſoin des expreſſions étoit déja un grand point. Mais ç'auroit été encore peu de choſe, ſi nôtre Traducteur n'eût aquis une grande connoiſſance des choſes mêmes, dont il eſt traité dans l'Original. Il y a un grand nombre de façons de parler, dont on ne ſauroit comprendre la force, ſans être verſé dans l'Hiſtoire & les Opinions de l'ancienne Philoſophie. D'ailleurs, *Cudworth* fait ſouvent mention, en termes fort ſuccints, de certains Dogmes des différentes Sectes, qui ſont peu connus, comme auſſi de ceux qu'on

qu'on trouve dans les Ecrits des anciens Docteurs du Christianisme. Nôtre Traducteur avoit bien, dès sa jeunesse, employé quelque tems à la lecture des Philosophes, tant *Grecs*, que *Latins*, & remarqué même, dans ses Recueils, bien des choses, qu'il voioit omises, ou mal expliquées par d'autres. Il n'avoit pas non plus négligé entièrement l'étude de la Philosophie Moderne, & des Auteurs qui l'ont traitée. Mais engagé depuis à enseigner la Théologie, il laissa à quartier tout cela, comme inutile, se contentant de cultiver la connoissance de la *Philosophie Platonicienne*, dont on ne sauroit se passer pour bien entendre l'Histoire Ecclésiastique. Il a donc fallu qu'il rappellât des idées presque effacées, & qu'il relût avec soin tous les Philosophes, dont les Ecrits sont parvenus jusqu'à nous. Il s'est sur tout attaché aux *Platoniciens*, parce qu'il n'y a point de Secte, dont *Cudworth* ait fait plus de cas, & qu'il a même formé son stile sur celui des derniers Auteurs qui l'ont suivie, quoi que pleins d'épines & de difficultez. Après avoir surmonté le dégoût d'une telle occupation, Mr. *Mosheim* a passé aux Ecrits des Savans Modernes, qui roulent sur l'Histoire & les Opinions de l'Ancienne Philosophie. Cela est encore trop général: il nous instruit ensuite plus au long des différentes parties de son travail.

Il a tâché, avant toutes choses, de bien comprendre la pensée de son Auteur: mais, après l'avoir comprise, il ne s'est assujetti ni à ses termes, ni à son tour, ni à son ordre, ni aux autres singularitez du stile Anglois. Il a choisi des ter-

termes propres, uſitez, faciles à entendre; & toute la ſuite du diſcours eſt formée ſelon qu'il a jugé que le demandoit le génie de la Langue dans laquelle il traduiſoit. Il ne s'eſt point piqué d'élégance, que perſonne ne peut raiſonnablement exiger dans un Ouvrage de la nature de celui-ci, où il ſuffit qu'on trouve la ſimplicité & la clarté.

Dans les Citations, en grand nombre, d'Auteurs *Grecs* & *Latins*, *Cudworth*, ſuivant la mauvaiſe coûtume de la plûpart des Ecrivains des Siécles paſſez, n'indique le plus ſouvent, ni la page, ni le Chapitre, ni même le Livre, où ſe trouvent les Paſſages qu'il allégue. Ceux qui ſavent les inconvéniens d'une telle maniére de citer, & combien il eſt difficile à un Traducteur d'y remédier, jugeront aiſément, quelle peine Mr. *Mosheim* doit avoir euë à chercher & déterrer dans les Originaux tant de Citations, & quelle obligation on lui a d'avoir ainſi mis les Lecteurs en état de juger, ſi elles ſont bien ou mal rapportées & appliquées. Il y a peu de Paſſages, dont le Traducteur n'aît découvert la ſource; & ceux, qu'il n'a pû trouver, ſont de peu de conſéquence. Pour faciliter l'examen des prémiers, il donne, dit-il, une Liſte des Editions, dont il s'eſt ſervi: mais je ne trouve cette Liſte, ni à la fin de tout l'Ouvrage, où elle devoit être, ni en aucun autre endroit. Les Imprimeurs apparemment l'ont oubliée; & Mr. *Mosheim*, ne s'en eſt point apperçu lui-même. Au reſte, il a mis dans les Notes l'indication des Paſſages, qui eſt de lui: & pour celles de l'Auteur, elles ſont à la marge, corrigées néanmoins aſſez ſouvent, ou accom-

accompagnées d'une désignation plus particuliére du Chapitre, du Vers, ou de la Page, entre deux crochets.

Cette recherche des Citations a engagé nôtre Traducteur dans un autre travail, qui n'eſt pas d'une moindre utilité. Les Verſions Latines, qu'on a jusqu'ici, des anciens Philoſophes *Grecs*, ont été faites par des gens à la vérité fort habiles dans la Langue Gréque, mais qui la plûpart n'entendoient pas aſſez les différens Dogmes des Sectes: ainſi, faute d'entrer dans les idées de ces Philoſophes, ils n'ont pas ſenti, ni par conſéquent pû bien exprimer la force de leurs expreſſions originales; de ſorte que ſouvent la Verſion Latine eſt plus obſcure, que le Grec, & quelquefois entiérement contraire à la penſée de l'Auteur. Il y en a une infinité d'exemples dans le PLATON, ſoit de MARCILE FICIN, ſoit de (*a*) SERRANUS; & dans les Livres d'ARISTOTE traduits par BESSARION, PACIUS, & autres. Mr. *Moſheim*, aiant reconnu cela de plus en plus par l'expérience, a ſouvent rejetté, dans les Paſſages citez, les Verſions Latines, pour y en ſubſtituer de nouvelles de ſa façon, où il s'eſt plus attaché à bien exprimer le ſens, qu'à ſuivre ſcrupuleuſement les termes des Originaux. *Cudworth* lui a beaucoup ſervi pour cela, par les interprétations libres qu'il donne en Anglois de pluſieurs Paſſages: mais ſouvent auſſi il les accommode à ſes idées particuliéres, de ſorte qu'il y trouve ce que perſonne autre ne ſauroit

(*a*) *Jean de Serres.*

roit y voir, en examinant les Originaux sans prévention. Ainsi son Traducteur a été contraint de l'abandonner en plusieurs endroits. Il en a mis quelquefois dans ses Notes: mais souvent aussi il n'en dit rien, pour ne pas ennuier les Lecteurs par des répétitions inutiles. Ainsi, toutes les fois qu'on verra de la différence entre la maniére dont les Passages Grecs sont traduits, & les Versions ordinaires, on doit supposer, que *Mr. Mosheim* a eu de bonnes raisons de s'en écarter.

Mais il y a plus: tout Savant qu'étoit l'Auteur, nôtre Traducteur a trouvé dans son Ouvrage diverses erreurs où il est tombé, en partie par un effet des négligences auxquelles tous les Hommes sont sujets, ou d'un défaut de mémoire; en partie par l'amour singulier qu'il avoit conçû pour la *Philosophie Platonicienne*. *Cudworth* d'ailleurs traite bien des choses trop brièvement, eu égard à l'importance des matiéres, & à ce que demande la portée de la plûpart des Lecteurs. Il bâtit quelquefois sur les Opinions reçûes de son tems, mais qui ont été redressées depuis par la sagacité & l'exactitude de nouveaux Ecrivains. Il défend enfin certains sentimens, contestez depuis long tems avec chaleur entre les Théologiens & les Philosophes. Mr. *Mosheim*, pour ne laisser rien à desirer sur tout cela, & pour empêcher qu'on ne se laisse entraîner à l'Autorité d'un si grand homme, a mis par tout des Notes fort étenduës, & quelquefois des Dissertations entiéres, où il redresse les fautes qu'il a cru trouver dans cet Ouvrage, il explique ce qu'il y

à

a d'obscur, il ajoûte ce que l'Auteur a ômis, & les découvertes faites depuis son tems; il prend même à tâche d'éclaircir quelques points particuliers de Philosophie, de Théologie, & d'Histoire, tant Philosophique, qu'Ecclésiastique.

Par là ce qui est du cru de nôtre Traducteur se trouve d'une étenduë, qui égale, si elle ne surpasse, celle de l'Original. Mr. *Mosheim* fait là-dessus une espéce d'Apologie, que nous croions fort superflue, dans l'esprit de toutes les personnes raisonnables; aussi bien que ce qu'il dit, pour prévenir les reproches qu'on pourroit lui faire d'avoir pris la liberté de critiquer son Auteur. Sur le dernier article, s'il avoit à craindre quelque chose, ce ne seroit que de la part de quelques Anglois, du caractére de ceux qui se déchainérent autrefois contre Mr. LE CLERC, à cause de sa Version Latine des Notes de HAMMOND sur le *Nouveau Testament*; dans laquelle il tint à peu près la même méthode. Mais, comme Mr. *Mosheim* l'a bien reconnu, cet exemple même lui fournit de quoi se consoler d'avance, s'il arrivoit quelque chose de pareil, puis que le zèle injuste & emporté des Adversaires de Mr. *Le Clerc* fut desaprouvé de tout ce qu'il y avoit de plus éminent & de plus éclairé parmi le Clergé de l'Eglise Anglicane. On sait même que plusieurs, là comme ailleurs, ont toûjours preferé la Version à l'Original; & Mr. *Mosheim* doit s'attendre qu'on fera de la sienne un jugement aussi favorable, quand même il lui seroit échappé des fautes, où il n'a garde de croire qu'il ne puisse être tombé.

Pour

Pour ce qui eſt des Additions, par leſquelles il a voulu répandre du jour ſur divers points de l'Antiquité, bien loin qu'on les trouve trop longues, on ſouhaittera, je m'aſſûre, qu'il publie, dans quelque autre occaſion, tout ce qu'il dit avoir ſupprimé. Il avoit deſſein d'en inſerer une partie dans ſa Préface: mais l'attente du Public pour le Corps de l'Ouvrage, & le peu de tems que lui laiſſoit l'approche des Foires, où l'on vouloit abſolument mettre le Livre en vente, ne le lui ont pas permis. Il donne ſeulement un échantillon des matiéres, qu'il auroit traitées, & qui auroient fait presque un nouveau Livre.

Diſons maintenant quelque choſe, comme nous l'avons promis, de ce que Mr. *Mosheim* a inſeré dans la liſte des Ecrits de *Cudworth*, & qui apparemment lui étoit venu trop tard dans l'eſprit. Cela roule principalement ſur deux des plus conſidérables chefs d'accuſation, qu'on a intentez contre *Cudworth*, à l'occaſion de ſon *Syſtême Intellectuel*.

Le prémier regarde ſa *Diſſertation ſur les* NATURES PLASTIQUES. Mr. *Mosheim* fait en peu de mots l'hiſtoire des Diſputes qu'il y a eu là-deſſus entre Mr. LE CLERC, & feu Mr. BAYLE: Diſputes aſſez connuës par les Journaux du prémier, & par les Livres de l'autre.

Mais on ne ſait pas ſi bien celles où l'on a mêlé *Cudworth*, à l'occaſion de ſa *Digreſſion ſur la* TRINITE' *Chrétienne & Platonicienne*. Depuis que ſon Livre a vû le jour, il s'eſt élevé en *Angleterre* une infinité de Diſputes ſur la *Trinité*, qui ont produit grand nombre d'Ecrits. Mais, de

de tant de Livres, il n'y en a presque aucun, dans lequel, on n'ait fait venir *Cudworth* sur la scéne, ou pour le louer, ou pour le blâmer. Les *Sociniens*, les *Sabelliens modernes*, & les autres Novateurs, ont tâché à l'envi de le mettre de leur côté; & sur tout ceux qui établissent quelque *subordination* entre les *Personnes Divines*; ce qui a donné lieu aux zélez *Orthodoxes* de se déchaîner par tout contre lui. Mr. WISE, l'Abbréviateur du *Système Intellectuel*, n'a rien négligé pour repousser de telles accusations; & en avouant, que ce grand homme ne s'est pas toûjours exprimé avec assez de clarté & de circonspection, il montre d'ailleurs au long, que son Auteur n'avoit au fond d'autre créance sur ce sujet, que celle qui est communément tenuë pour conforme à l'Ecriture. En quoi l'Apologiste est louable, de l'aveu de Mr. *Mosheim*; car il vaut mieux, quand il s'agit de personnes de probité, & auxquelles le Public a de l'obligation, prendre le personnage de Défenseur, que celui d'Accusateur. Le Traducteur, qui en cette qualité, y est encore plus particuliérement engagé, que tout autre, soûtient aussi qu'on a tordu bien des passages du *Système Intellectuel*, pour y trouver, parce qu'on le vouloit à toute force, quelque chose de suspect, qui n'y est nullement, si on explique les paroles selon les Régles de la Critique & de l'Equité. Mais, ajoûte-t-il, s'il faut dire la vérité, quelque soin qu'ait eu *Cudworth* de ménager si bien ses expressions, qu'on ne sauroit démêler ce qu'il pensoit véritablement, que par des conjectures fort incertaines; il laisse

assez voir à ceux qui ne sont pas destitués de pénétration, qu'il a du panchant pour l'opinion, qui met de la *subordination* entre les *Personnes Divines*. C'est ce, dit-on, que n'osent nier des Ecrivains considérables de la Nation même, qui reconnoissant d'ailleurs tout le mérite de *Cudworth*, le regardent comme aiant été dans les mêmes idées, que le feu Docteur SAMUEL CLARCKE; sur quoi on cite un seul Auteur, le Chevalier ROBERT NELSON, dans sa Vie de (a) *George Bull*. Un trop grand amour pour la *Philosophie Platonicienne*, est, selon Mr. *Mosheim*, ce qui a jetté *Cudworth* dans cette hypothése. Il croioit, que la véritable Doctrine de la *Trinité* étoit venuë des *Hébreux* à PLATON, & de celui-ci à ses Sectateurs plus récens. Or les trois *Hypostases* de ce Philosophe ne sont pas égales entr'elles, mais un peu différentes en dignité. Ainsi *Cudworth*, prenant pour une seule & même chose la *Trinité Platonicienne*, & la *Trinité Chrétienne*, qui, selon lui, ne diffèrent que de nom; il devoit naturellement en venir à mettre aussi entre les Personnes de l'inégalité & de la subordination. Les Lecteurs, qui n'entendent pas l'Anglois, pourront maintenant juger, si les soupçons du Traducteur sont bien fondez: car nous présumons que, dans les endroits dont il veut parler, il aura eu d'autant plus d'attention à exprimer fidellement la pensée de son Auteur, que les conséquences, qu'il prétend en tirer, sont délicates.

COMME

(a) Publiée à *Londres*, en Anglois, 1714. *pag.* 339, 340.

COMME cette Traduction ne rendra pas inutiles les Extraits de Mr. LE CLERC, & n'empêchera pas qu'ils ne paſſent toûjours pour un Abrégé très-utile à ceux-mêmes qui peuvent lire l'Original; il eſt bon de rapporter les cinq fautes que Mr. *Mosheim* prétend y avoir trouvées; comme nous l'avons dit en un mot ci-deſſus.

La prémiére conſiſte en ce que Mr. *Le Clerc* fait dire à *Cudworth*, (*a*) que la *Phyſique Corpuſculaire* des Anciens *ne reconnoît aucunes* Eſpéces Intentionnelles, *ni aucuns écoulemens, par le moien de quoi l'on apperçoive les objets.* Or, dit-on, *Cudworth* ſoûtient expreſſément, (*b*) que quelques-uns des *Philoſophes* Corpuſculaires, pour expliquer la nature de la Viſion, prétendoient qu'il s'écouloit perpétuellement de la ſurface de tous les Objets, de petites particules, qui venoient frapper nos yeux. Et on ne ſauroit douter, que ce ne fût le ſentiment d'EPICURE, de LUCRE'CE, & vraiſemblablement (*c*) de DE'MOCRITE même. Voions maintenant l'endroit que l'on indique, de la Traduction (*d*). J'y trouve que *Cudworth*, parlant de ces *Phyſiciens Corpuſculaires*, dit, ſelon Mr. *Mosheim*: SPECIES, *ut vocant*, intentionales, *rerumque ſimulacra de ſummis corporibus ad ſenſus noſtros manantia* NULLO MODO SIBI OBTRUDI PATIUNTUR. Il me ſemble que, ſi Mr. *Le Clerc* avoit traduit ſur ce Latin, il n'auroit pu guéres mieux

(*a*) *Bibl. Choiſie*, Tom. I. pag. 69.
(*b*) Pag. 8, 9. de cette Verſion.
(*c*) Mr. *Mosheim* témoigne pourtant en douter, dans une Note ſur la *pag.* 8. (*d*) *Ubi ſupr.*

mieux en exprimer le sens. • L'*écoulement*, dont il parle, est un écoulement d'*images*, & non pas de *particules*, qui agissent sur nos yeux selon les Loix du mouvement; comme il paroît par ce qu'il ajoûte, après *Cudworth*, & qui contient une opposition manifeste: *Les qualitez sensibles de la Lumiére, des Couleurs, du Chaud, du Froid, des Saveurs, ne sont dans les Corps que la disposition des* PARTICULES *dont ils sont composez, & en nous que des Sensations de nôtre Ame, causées par l'*EBRANLEMENT *des Organes.* Si Mr. *Le Clerc* ne rapporte pas l'opinion, que *Cudworth* attribuë ensuite à quelques-uns des *Physiciens Corpusculaires*, touchant *l'écoulement des particules corporelles*, par le moien desquelles ils croioient que se faisoit la Vision; c'est qu'il ne vouloit ni ne pouvoit tout dire, dans un Extrait. Il ne parle pas non plus ici de l'opinion de ces autres Philosophes, qui concevoient les Raions de Lumiére agissant sur nos yeux, comme un *Bâton*, dont un bout tient à l'Objet, & l'autre frappe nos yeux; comparaison, dont (*a*) DES-CARTES aussi se sert.

DANS un autre endroit, où il s'agit de ceux d'entre les anciens Philosophes qui attribuoient quelque *Vie* à la *Matiére*, & auxquels à cause de cela *Cudworth* donne le nom d'*Hylozoïtes*; ce Théologien allégue deux raisons, pour prouver qu'une telle opinion ne peut être justifiée d'Athéisme. *La prémiére* (c'est ainsi que Mr. *Le Clerc* (*b*) s'exprime) *est que l'*Hylozoïte *dérive l'origine*

(*a*) *Dioptric.* Cap. I. §. 2, 3.
(*b*) *Bibl. Choisie*, Tom. II. *pag.* 24.

principe de toutes choſes d'une Matiére, qui a une eſpéce de Vie, & même une Connoiſſance infaillible de tout ce qu'elle peut faire & ſouffrir. Quoi que cela ſemble une eſpéce de Divinité, n'y aiant dans la Matiére, conſiderée en elle-même, aucune connoiſſance refléchie, ce n'eſt autre choſe qu'une Vie, comme celle des Plantes & des Animaux &c. Dans la derniére période, *Quoi que cela ſemble* &c. Mr. *Mosheim* trouve deux choſes à redire. 1. Qu'il manque de liaiſon dans ces paroles (*verba non ſatis inter ſe cohærent*) 2. Et qu'elles ſont entiérement contraires au ſentiment de *Cudworth*, qui dit clairement, (*a*) que la *Vie* attribuée à la *Matiére* par les *Hylozoïtes*, n'eſt pas une Vie comme celle des Animaux, qui eſt accompagnée de perception, mais ſeulement une Vie naturelle, une eſpéce de mouvement naturel & néceſſaire, une ombre & un ſonge de Vie, plûtôt qu'une véritable Vie. Sur le prémier chef, ou l'inconſéquence du Raiſonnement, il eſt aiſé de juſtifier Mr. *Le Clerc*. Les mots, *n'y aiant dans la Matiére* &c. ne ſont pas la raiſon de ce que les *Hylozoïtes* ſemblent reconnoître une *Divinité*, comme Mr. *Mosheim* l'a ſuppoſé; mais au contraire, de ce qu'on ne peut tenir pour Divinité un Etre qui n'a qu'une Vie *comme celle des Plantes & des Animaux*. Ce qui a trompé Mr. *Mosheim*, c'eſt que Mr. *Le Clerc* a oublié un *néanmoins*, après *n'y aiant*; ce qui auroit été néceſſaire pour la netteté. Et qui ſait s'il ne l'avoit pas écrit, & ſi les Imprimeurs ne l'ont pas ſauté, à cauſe de la

(*a*) Pag. 59.

la reſſemblance de *n'y aiant*? de quoi il ne s'eſt pas lui-même apperçu enſuite, en corrigeant une Epreuve; car il a déclaré plus d'une fois, qu'il étoit fort ſujet à ne pas appercevoir bien des fautes de cette nature; & on ſait qu'un Auteur, plein de ſa matiére, paſſe rapidement ſur les mots. A l'égard de la comparaiſon, j'avouë que le mot d'*Animaux* y eſt de trop, ſelon les principes de *Cudworth*, qui néanmoins ne parle ici que de ſimple *perception*, & non pas de *Connoiſſance reflêchie*. Cependant comme il ne dit rien des *Plantes* dans cet endroit, il pourroit bien être que Mr. *Le Clerc* aiant d'abord écrit ſans y penſer, *comme celle des Animaux*; s'apperçut enſuite de l'erreur, & ſubſtitua *des Plantes*, oubliant d'effacer *des Animaux*. Quiconque ſe mêle d'écrire, peut, je crois, avoir éprouvé plus d'une fois, combien cela arrive aiſément.

DANS le troiſiéme exemple, que Mr. *Moſheim* allégue, il avouë que ce n'eſt qu'une erreur de plume, *error calami*. Mr. *Le Clerc* a écrit ſans y penſer (*a*) *Pythagore*, pour *Protagore*. Mais ſi l'on y fait bien attention, on mettra cela ſur le compte des Imprimeurs. Car & avant, & après les paroles dont il s'agit, il y a *Protagore*; & toute la ſuite du diſcours montre qu'on parle du même Philoſophe. Le nom de *Pythagore*, plus connu, peut s'être aiſément gliſſé de cette maniére; ſans que Mr. *Le Clerc* y aît lui-même pris garde.

(*a*) *Bibl. Choiſie*, Tom. I. pag. 71. où il faut lire, ligne 7. avant la fin: *Philoſophie Protagoricienne*, & lig. 3. *La Phyſique de Protagore.*

garde. Je rends ici à Mr. *Le Clerc* la même justice, que Mr. *Mosheim* sera bien aise qu'on lui rende, quand on verra dans un endroit de sa *Préface*: (*a*) *Pro Religione tam Christiana, quam revelata* &c. Il ne distingue pas sans doute la *Religion Chrétienne* de la *Religion Révélée*; & on voit bien, qu'il avoit écrit, *tam* NATURALI &c. Il comprendra au moins par là, que de semblables fautes ou d'impression, ou d'inadvertence, peuvent s'être glissées ailleurs dans les Livres, qu'il a publiez.

IL y a quelque chose de plus, dans ce qu'on va voir. (*b*) „ Quoi qu'*Anaxagore* fût aussi un „ Atomiste, néanmoins on lui attribuë un sen„ timent particulier, qui est que chaque chose „ étoit composée d'Atomes de son espéce; les „ Os, d'Atomes d'Os; la Chair, d'Atomes de „ Chair; les Corps rouges, d'Atomes rouges „ &c. Mr. *Cudworth* croit, qu'on ne lui a at„ tribué cette pensée, que faute d'entendre bien „ son sentiment, qui étoit le même que celui „ des plus anciens Atomistes ". Si la Version Latine est exacte (de quoi je ne saurois juger par la comparaison, n'aiant pas l'Original) Mr. *Mosheim* a raison de dire, que Mr. *Le Clerc* a mal exprimé les pensées de l'Auteur. Il faudroit, à mon avis, réformer ainsi l'Extrait sur ce pié-là: *Mr.* Cudworth *croit*, *que*, *bien qu'*Anaxagore *ait tiré son opinion de celle des Anciens* Atomistes, *& qu'il ne reconnût ni génération, ni corruption, il s'enten-*

(*a*) Pag. 23. vers le milieu.
(*b*) *Bibl. Choisie.* Tom. I. pag. 72.

n'entendit pas bien leurs principes; à cause de quoi il s'en éloigne trop, puis que les Corpuscules, dont il composoit chaque chose, devoient, selon lui, avoir naturellement diverses propriétez, & diverses formes.

La cinquiéme & derniére faute, est aussi bien remarquée. (a) ARISTOTE (dit Mr. *Le Clerc*) parle très-souvent *de plusieurs Dieux; & lors qu'il parle des* Démons, *ce qui est plus rare, il en parle comme d'Intelligences attachées aux Etoiles.* CUDWORTH n'attribuë point à *Aristote* la qualité d'*Intelligences attachées aux Etoiles.* Il dit seulement, que peu lui importe pour son dessein, qu'*Aristote* ait reconnu des *Démons*, ou n'en ait point reconnu, comme quelques-uns en doutent; puis qu'on sait certainement, qu'il supposoit une autre sorte de *Dieux*, d'un ordre plus relevé, ou d'*Intelligences*, qu'il croioit présider aux Etoiles. Ainsi ce n'est pas aux *Démons*, mais à d'autres Divinitez supérieures, quoi qu'au dessous de la prémiére Divinité, qu'*Aristote* assignoit cette fonction.

Mr. *Mosheim* semble insinuer, qu'il pouvoit produire un plus grand nombre d'exemples des fautes qu'il a notées dans les Extraits de Mr. *Le Clerc*. Nous souhaitterions qu'il ne les eût pas ômises, puis qu'il y étoit, & que d'ailleurs il n'y a pas d'apparence que la liste en eût été excessivement longue. Les critiques, qui se seroient trouvées justes, auroient servi à ceux qui lisent ces Extraits: & pour les autres, Mr. *Mosheim* auroit

(a) *Bibl. Choisie.* Tom. III. *pag.* 73.

auroit sans doute été bien aise de reconnoître son erreur. Il parle d'ailleurs avec éloge de Mr. *Le Clerc*, & il lui fait honneur de diverses choses, qu'il en a empruntées.

Nous rendrons compte une autre fois des *Notes* & des *Dissertations* du Savant Traducteur; comme aussi des trois *Opuscules*, qu'il a traduits sur le même plan, & qui, avec le *Système Intellectuel*, sont tout ce qui a paru de *Cudworth* jusqu'à présent, excepté quelques *Sermons*.

ARTICLE II.

HISTORIÆ ECCLESIASTICÆ *Compendium, a* CHRISTO *nato usque ad Annum* M. DCC. *Auctore* JOANNE ALPHONSO TURRETTINO, *in Ecclesia & Academia* GENEVENSI *Pastore, S. Theologiæ & Historiæ Ecclesiasticæ Professore.*

C'est-à-dire:

ABRE'GE' d'HISTOIRE ECCLE'SIASTIQUE, *depuis la* Naissance de JE'SUS-CHRIST, jusqu'à l'Année M. DCC. Par Mr. JEAN ALPHONSE TURRETTIN, Pasteur & Professeur en Théologie & en Histoire Eccléfiastique à GENE'VE. *In octavo*, pagg. 448. sans l'*Epître Dédicatoire*, & la *Préface*. A *Genéve*, chez *Fabri & Barrillot*, 1734.

LA naissance de cet Ouvrage est duë à un nouvel établissement, fait au commence-

ment de ce Siécle dans l'Académie de *Genéve*, & qui mérite bien d'être remarqué. Depuis qu'on y eût fondé (*a*) une Chaire de Profeſſeur en *Hiſtoire Eccléſiaſtique*, que Mr. TURRETTIN a le prémier occupée, & occupe encore aujourd'hui, avec beaucoup d'applaudiſſement; on reconnut de plus en plus la néceſſité de la rendre utile, autant qu'il ſeroit poſſible, aux Etudians en *Théologie*, dont l'inſtruction étoit ce qu'on avoit eu principalement en vuë par une telle fondation. Pluſieurs d'entr'eux ſont fort ſujets à négliger entiérement, ou à n'étudier que légérement, les choſes ſur quoi ils ne doivent point être interrogez dans les Examens qu'ils ſubiſſent avant que d'être admis au Saint Miniſtére. Il fut donc réſolu, qu'on ne ſe contenteroit plus, comme auparavant, des épreuves qui roulent ſur la *Théologie*, la *Philoſophie*, & les *Langues*, mais qu'on y joindroit déſormais un Examen particulier ſur l'Hiſtoire Eccléſiaſtique. La connoiſſance de cette Hiſtoire a par elle-même tant de liaiſon avec une étude exacte de la Théologie, qu'il ſeroit à ſouhaitter qu'on imitât par tout l'exemple de l'Académie de *Genéve* à cet égard, comme ſur d'autres choſes, où elle témoigne une attention toute particuliére à introduire le bon goût, & à former dans ſes Eléves des diſpoſitions dignes du véritable Chriſtianisme. Si l'on prenoit d'une maniére ou d'autre des meſures convenables, pour diriger les Jeunes Gens qui ſe deſtinent au ſervice de l'Egliſe, on n'en verroit

(*a*) En l'année 1697.

verroit pas la plûpart, pour ne pas dire presque tous, se borner à un petit cercle d'Etudes fort superficielles, dans lesquelles même ce qu'il y a de meilleur n'est pas ce à quoi ils s'attachent le plus. Mrs. de *Genéve* auront au moins la gloire d'avoir compris les inconvéniens qui naissent de là, & d'y avoir remédié, entant qu'en eux est, par rapport à leur Académie & à leur Eglise.

Mr. *Turrettin*, pour se conformer aux vuës de l'établissement dont je viens de parler, réduisit en Abrégé les Leçons d'Histoire Ecclésiastique, qu'il avoit faites pendant plusieurs années, & où il s'étoit assez étendu sur les faits les plus remarquables, y joignant même des questions particuliéres, des observations, & des éclaircissemens, sur certains points qui lui paroissoient de quelque importance ou de quelque utilité. Après avoir composé son Abrégé, il en laissa prendre des Copies à ses Disciples, sans penser alors en aucune maniére à l'exposer au grand jour par l'impression. Mais il s'apperçut ensuite, que la peine de copier rebuttoit les Jeunes Etudians, & leur emportoit un tems, qu'ils pouvoient mieux employer. D'ailleurs, il se glissoit une infinité de fautes dans les Copies, sur tout à l'égard des noms propres, & des dattes; ce qui est inévitable, quand les Copistes sont ignorans ou peu attentifs. Il pouvoit arriver aussi, que quelque Libraire imprudent s'avisât de son chef de faire imprimer l'Ouvrage sur une de ces Copies défigurées; & nôtre Auteur avoit d'autant plus lieu de le craindre, qu'on lui joua un pareil tour, il y a quelques années, au sujet d'un autre Ouvrage,

ge; comme le Public en fut averti alors dans (a), cette *Bibliothéque*. Par toutes ces raiſons, jointes aux fortes ſollicitations de ſes Amis, Mr. *Turrettin* commença à penſer, s'il ne feroit pas mieux de publier lui-même ſon Abrégé, *quoi que de peu de prix* (dit-il, en quoi il nous permettra de ne pas ſouscrire à ſon opinion) & ſi cela ne ſeroit pas plus à propos, que d'être toûjours en crainte, qu'on ne vît tout d'un coup paroître l'Ouvrage en un état pitoiable, ſans la participation & contre le gré de l'Auteur. Avec tout cela, il ne ſe ſeroit peut-être pas encore déterminé à donner ſon Manuscrit aux Imprimeurs, ſi la répugnance qu'il y avoit n'eût été enfin vaincuë par les exhortations preſſantes de Mrs. les Scholarques de l'Académie de *Genéve*, & de l'Académie même en corps. Le Public ſaura bon gré à ces Meſſieurs, d'avoir forcé une modeſtie trop ſcrupuleuſe. La bonté d'un Ouvrage, dans l'esprit de toutes les perſonnes raiſonnables, ne ſe meſure pas à la groſſeur du volume, ou à l'étenduë des matiéres. Les plus petits ſont quelquefois ceux où il eſt le plus difficile de bien réuſſir. Et je ne ſai, s'il y en a aucun, qui fût en même tems plus utile, & plus propre à donner une haute idée de ſon Auteur, qu'un Abrégé de la nature de celui-ci, fait ſelon le plan que Mr. *Turrettin* nous en donne lui-même dans ſa Préface, & qu'il a ſi bien exécuté.

La Vérité eſt l'ame de toute ſorte d'Hiſtoires: nôtre Auteur s'eſt attaché avant toutes choſes à la

(a) Tom. I. Part. I. Artic. 9.

la chercher avec la dernière exactitude. Il a été non seulement fort attentif à ne rien dire de faux; mais encore à ne donner pour certain, rien de douteux ou d'obscur. Sur quoi il faut d'autant plus être sur ses gardes, en traitant l'*Histoire Ecclésiastique*, qu'il n'y a point d'autre sorte d'Antiquité, qui soit si pleine de Fables, d'Inventions, d'Ecrits supposez, de faux Miracles, de *Fraudes pies*, comme on parle, ou plûtôt impies.

Un autre soin bien nécessaire, c'est le choix des choses à raconter, qui doivent être importantes, ou utiles, sur tout dans la briéveté que demande un Ouvrage de la nature de celui-ci. Un grand nombre de ceux qui ont écrit sur l'Histoire Ecclésiastique, ont négligé cette Régle du bon-sens. Ils farcissent leurs Livres de je ne sai combien d'historiettes, vaines, froides, de nulle utilité, & qu'il (*a*) faut oublier, quand on les sait. Rien de semblable n'entre dans cet Abrégé: tout y mérite d'être sû. On y voit les commencemens du *Christianisme*, sa propagation, les Persécutions excitées contre les *Chrétiens*; les différens états de l'Eglise Chrétienne en divers tems; la diversité des Mœurs, des Coûtumes, des Etablissemens; les principales Controverses qui ont été agitées dans chaque Siécle; la naissance

(*a*) *Quæ erant dedicenda, si fuisset.* Passage de SENEQUE (*Epist.* LXXXVIII.) que nôtre Auteur applique ici à propos, comme dites fut un sujet approchant: car il s'agit-là des Grammairiens, qui recherchent avec beaucoup de soin, quelle étoit, par exemple, la Patrie d'HOMERE, ou la Mére d'ENE'E: Si ANACRE'ON étoit plus sujet à l'Amour, qu'au Vin? Si *Sappho* étoit une vraie Courtisane? &c.

ſance & les progrès des Erreurs, des Superſtitions, & de la Tyrannie des *Papes*; enfin le rétabliſſement du véritable Chriſtianisme par l'heureuſe *Réformation*, qui en a changé la face dans une grande partie du Monde Chrétien. Tout cela eſt expoſé avec la derniére ſincérité, & avec la plus grande exactitude poſſible, ſans eſprit de parti, & ſans paſſion, mais auſſi avec candeur, & ſans diſſimuler les fautes de ceux qui ont cauſé des diviſions dans l'Egliſe, ſouvent pour des bagatelles, ou des choſes très-obſcures, & qui ont corrompu la vérité & la ſimplicité de la Religion Chrétienne.

Nôtre Auteur ne s'eſt pas borné à rapporter ſimplement les faits: il y mêle par-ci par-là des Obſervations, des Critiques, des Jugemens, pour aider à diſtinguer le Vrai du Faux; le Certain, de l'Incertain; ce qui eſt véritablement d'un Ecrivain, de ce qui eſt ſuppoſé; le Juſte, de l'Injuſte; l'Utile, du Nuiſible; les choſes importantes, de celles qui ſont de nulle ou de peu de conſéquence. Ce ſeroit une étude bien ſtérile, ſi l'on ſe contentoit d'apprendre par cœur, & de réciter, dans l'occaſion, comme des Perroquets, les noms des *Empereurs*, des *Rois*, des *Evêques*, des *Docteurs*, des *Héréſies*, des *Conciles*, & autres choſes ſemblables. On n'auroit même beſoin pour cela, que du plus miſérable Abrégé, ou de la Table ſeule de la prémiére Compilation indigeſte, qui tomberoit ſous les mains. La connoiſſance des Antiquitez Eccléſiaſtiques demande beaucoup plus, quand on veut s'y attacher avec jugement & avec fruit. Il ne ſuffit

pas

pas de ſavoir les noms: il faut encore connoître le caractére & les mœurs des Hommes. Il ne ſuffit pas d'être inſtruit des Faits: il faut en pénetrer les cauſes. Il ne ſuffit pas d'apprendre ce qui eſt arrivé: il faut pouvoir juger des événemens, ſelon les Régles de l'Equité & de la Prudence. Il eſt bon de remarquer, combien les Chrétiens ont malheureuſement abuſé de la Doctrine la plus excellente & la plus ſalutaire qu'il y eut jamais; quelle force a eu l'Eſprit de Parti; quelles tragédies ont été cauſées par les Paſſions; combien de maux ont produit les haines des Théologiens, leurs jalouſies, leurs diſcordes, leur orgueil, leur opiniâtreté, leur acharnement à la diſpute, leur eſprit de domination. A la faveur de telles obſervations, on peut juger du préſent & de l'avenir, par le paſſé: & des narrations, autrement fort ſêches & de très-peu d'uſage, deviennent ainſi de bonnes leçons. On verra ici un grand nombre d'exemples de tout cela, ſinon déduits avec étenduë, au moins indiquez ſuffiſamment.

Pour ce qui eſt de la méthode & de la diſpoſition de l'Ouvrage, nôtre Auteur avouë, qu'il n'a jamais approuvé celle de diſtinguer en pluſieurs claſſes les diverſes choſes à remarquer dans chaque Siécle, les *Héréſies* par exemple, les *Conciles*, les *Docteurs de l'Egliſe* &c. quoi que quelques Ecrivains très-doctes & très-exacts aient jugé à propos d'en uſer ainſi, comme les *Centuriateurs* de *Magdebourg*, par exemple. Il naît de là deux inconvéniens: l'un, que les mêmes choſes reviennent ſous différentes claſſes; l'autre,

l'autre, que des choſes, qui doivent être racontées tout de ſuite, ſe trouvent au contraire ſéparées les unes des autres. Car l'*Arianiſme*, par exemple, trouve ſa place & parmi les *Héréſies*, & parmi les *Conciles*, & parmi les *Docteurs de l'Egliſe* &c. ainſi on eſt obligé de traiter la matiére dans pluſieurs endroits différens: repétition également déſagréable, & propre à charger la mémoire, plûtôt qu'à la ſoulager. Mr. *Turrettin* a donc mieux aimé, & avec raiſon, faire une eſpéce de Syſtême des principales choſes arrivées dans chaque Siécle, les rapportant tout de ſuite, & les liant enſemble par des tranſitions aiſées. La prémiére méthode eſt bonne en quelque ſorte à faire des Recueils pour l'uſage particulier de ceux qui la ſuivent: mais l'autre eſt plus agréable, plus hiſtorique, plus inſtructive, plus propre à donner des idées nettes des tems & des événemens.

Cet Abrégé eſt diviſé en deux Parties. La prémiére renferme les quinze prémiers Siécles depuis la Naiſſance de JE'SUS-CHRIST; & chaque Siécle fait une Section à part. La ſeconde roule toute ſur le XVI. & le XVII. Siécles, dont le prémier occupe dix-huit Sections, & l'autre quinze. Dans la prémiére Partie, la narration eſt fort courte: mais dans la ſeconde, on s'étend beaucoup plus, ſur tout en parlant de la *Réformation*, dont on a crû devoir montrer diſtinctement l'établiſſement dans les divers païs de l'*Europe*; de même que les autres choſes arrivées dans les deux derniers Siécles, au moins les plus remarquables.

Pour

Pour faciliter aux Etudians, & généralement à tous les Lecteurs, l'usage qu'ils peuvent tirer de ce Livre, on a mis non seulement des *Sommaires* à la tête de chaque Siécle, & de chaque Section, mais encore à la marge. Cela sert beaucoup à imprimer les choses dans la mémoire, & à les rappeller d'un coup d'œil. La clarté du stile, jointe à la briéveté, que nôtre Auteur n'a jamais perdu de vuë, ne laissent rien à désirer, pour le but de cet Ouvrage.

L'Auteur n'y avance rien sans de bons garants; & il en cite plusieurs dans la suite de son discours. Il auroit pû très-aisément indiquer les autres, sur l'autorité desquels il se fonde, & alléguer les passages mêmes. Mais cela auroit grossi l'Ouvrage d'une maniére à passer les bornes d'un Abrégé, tel que celui-ci. Ainsi Mr. *Turrettin* renvoie à un autre tems ces sortes de choses, & autres qui s'y rapportent.

Voilà l'idée, que nous donne la *Préface*. Il faut maintenant parcourir le Corps de l'Ouvrage, & en choisir quelques endroits, par où l'on puisse juger de la maniére de l'exécution.

I. Sur la fondation de l'*Eglise Chrétienne*, nôtre Auteur ne donne rien pour certain, (*a*) que ce qui s'en lit dans les *Actes* mêmes des *Apôtres*, & dans leurs *Epîtres*. Tout ce qu'on a débité d'ailleurs, au sujet de leurs Voiages, & des Eglises qu'ils ont établies par tout le Monde, est si fort mêlé de Fables, ou de choses incertaines, qu'il ne faut y ajoûter foi qu'à bonnes en-

(*a*) Sæcul. I. *pag.* 3.

enſeignes. Auſſi remarque-t-on (a) en général, après le (b) Pére PE'TAU, que *l'Hiſtoire de ce prémier Siécle eſt fort obſcure, plûtôt faute d'Ecrivains, que faute de matiére; y aiant beaucoup d'apparence, que les Apôtres & les Diſciples de Nôtre Seigneur ont fait par tout le Monde des choſes qui n'étoient ni petites, ni indignes d'être ſûës.* Mais, ajoûte nôtre Auteur, ce défaut même de Monumens véritables, eſt cauſe qu'on a publié depuis quantité d'Ouvrages ſuppoſez, & inventé une infinité de Fables.

En parlant de la (c) *prémiére Perſécution*, faite par ordre de *Néron*, qui, après avoir mis le feu à la Ville de *Rome*, voulut charger les *Chrétiens* de ce crime, pour s'en diſculper lui-même; on ne ſe contente pas de citer le paſſage (d) connu de TACITE; on y joint une Inſcription antique, d'où il paroît, que la Perſécution s'étendit jusqu'aux Provinces éloignées. Cette Inſcription, (e) trouvée dans un Village du *Portugal*, porte, que *Néron* avoit purgé la Province de Brigands, & de gens qui vouloient introduire parmi le Genre Humain une nouvelle Superſtition: NERONI. CLAUDIO. CÆSAR. AUG. PONT. MAX. OB. PROVINCIAM. LATRONIBUS. ET. HIS. QUI. NOVAM. GENERI. HUM. SUPERSTITIONEM INCULCAB. PURGATAM. II.

(a) Pag. 10.
(b) *Rationar. tempor.* I. Part. Lib. V. Cap. 5. *init.*
(c) Pag. 7. (d) *Annal.* Lib. XV. Cap. 44.
(e) Elle eſt dans le Recueil de GRUTER, pag. 238. *num.* 9. Voiez le P. PAGI, *Critica Hiſtorico-Chronolog.* Tom. I. pag. 49.

II. BIEN des gens ont embraſſé avidement ce que l'on a débité de la *Légion Fulminante*, dont les priéres obtinrent de la Pluie, & par là procurérent la Victoire à MARC ANTONIN, qui, à ce que l'on ajoûte, le reconnut authentiquement par un Edit, dans lequel il défendit, ſous certaines peines, de perſécuter déſormais les *Chrétiens*. Mais (*a*) nôtre Auteur, après d'autres, regarde tout cela comme aiant plus l'air d'un (*b*) conte fabuleux, que d'une hiſtoire véritable.

Dans ce Second Siécle, il s'éleva diverſes ſortes d'*Hérétiques*, & pluſieurs dont les Dogmes étoient pleins d'une inſigne extravagance, ou autoriſoient des choſes fort honteuſes, comme les GNOSTIQUES, les MARCIONITES, les ENCRATITES, les MONTANISTES &c. „ Il eſt ſurprenant (dit là-deſſus (*c*) Mr. *Turrettin* „ que, dans des tems ſi voiſins des Apôtres, „ tant d'opinions monſtrueuſes aient pû être en„ fantées, ſous le nom de Chriſtianisme. Mais „ de quoi n'eſt pas capable l'Esprit Humain, „ quand il s'éloigne de la ſimplicité de la Parole „ de DIEU, & qu'il s'abandonne à ſes pro-

„ pres

(*a*) Sæcul. II. *pag.* 14, 15.

(*b*) La queſtion a été traitée au long, en Anglois, dans une Diſpute entre Mr. KING, depuis Chancelier d'*Angleterre*, & feu Mr. MOYLE, comme on l'a pû voir par quelques Journaux, qui en ont donné l'Extrait. Ces Piéces ont paru en Latin, l'année paſſée, traduites par Mr. l'Abbé MOSHEIM, qui a joint ſa Traduction, accompagnée de Notes & d'une Préface, au I. Volume d'un Recueil de ſes Diſſertations, publiées ſous ce titre: *Diſſertationum ad ſanctiores Disciplinas pertinentium Syntagma.* On pourra parler une autre fois de ce Volume.

(*c*) *Pag.* 16, 17.

» pres réveries? S'il eſt permis de conjecturer, » la plûpart de ces Héréſies ſont venuës de la » *Mythologie* ou de la *Philoſophie Paienne*, & de » la *Cabale Judaïque*, mêlées mal-à-propos avec » l'Evangile. L'envie de ſe diſtinguer, & d'attirer des Diſciples, par des penſées toutes nouvelles, ou qui flattoient la Chair, y eut auſſi » beaucoup de part. Ajoûtez à cela, qu'en ce » qui regarde l'hiſtoire des anciens Hérétiques, » il n'eſt pas toûjours ſûr de ſe fier au rapport » de leurs Ennemis ".

Du reſte, » la Doctrine de ce Siécle ſe réduiſoit à ce qui eſt contenu dans le *Symbole* qu'on » appelle *des Apôtres*. Quelques Docteurs néanmoins, imbus des principes de la *Philoſophie* » *Gréque*, commencérent à en mêler quelque » choſe avec les Dogmes de la Religion Chrétienne. Le Culte étoit encore alors d'une » grande ſimplicité, comme il paroît par JUSTIN *Martyr*, & par TERTULLIEN: on » y ajoûta ſeulement quelque peu de Cérémonies innocentes. Pour ce qui eſt du Gouvernement Eccléſiaſtique, il y avoit un (*b*) *Préſident*, ou *Evêque*, qui, avec les autres *Prêtres*, gouvernoit chaque Egliſe en particulier: » & outre cela, des *Diacres*, chargez, non ſeulement du ſoin des pauvres, mais qui auſſi » diſtribuoient l'*Euchariſtie*, & la portoient aux » abſens. Il reſtoit encore de la Diſcipline Apoſtolique une choſe des plus importantes, & » qu'on ne ſauroit aſſez recommander & imi-

» ter,

(*a*) *Pag.* 18, 19. (*b*) Πρεσβύτερος.

» ter, c'eſt que l'on faiſoit conſiſter l'eſſentiel » de la Piété, (a) *non en paroles, mais en actions*, » comme le témoigne JUSTIN *Martyr*.

III. DANS le *Troiſiéme Siécle*, les Chrétiens eurent (b) à eſſuier pluſieurs Perſécutions, les VI. VII. VIII. & IX. Après la VI. néanmoins, excitée par ordre de SE'VE'RE, l'Egliſe jouït d'un aſſez grand repos, ſous les Succeſſeurs de cet Empereur; principalement ſous ALE'XANDRE, Fils de *Mammée*, qui, à ce qu'on dit, eſtimoit les *Chrétiens*, & leur fut favorable. La VII. arrivée ſous MAXIMIN de *Thrace*, ne fut point générale, & n'attaqua que les Conducteurs de l'Egliſe; entre leſquels PONTIEN & ANTERUS, Evêques de *Rome*, ſouffrirent le martyre. L'Empereur PHILIPPE, n'inquiéta point les *Chrétiens*, & il fut Chrétien lui-même, ſelon l'opinion commune, mais mal fondée, comme nôtre Auteur le juge, après (c) divers autres Ecrivains.

La VIII. Perſécution, arrivée ſous DE'CIUS, Succeſſeur de *Philippe*, & la plus violente de toutes celles qui avoient précedé, (d) donna lieu aux commencemens de la *Vie Monaſtique*; quelques perſonnes pieuſes, & entr'autres PAUL, le prémier Hermite, aiant cherché une retraite dans

(a) Le paſſage ſe trouve dans la *Cohortatio ad Græcos*: Οὐ γὰρ ἐν λόγοις, ἀλλ' ἐν ἔργοις τὰ τῆς ἡμετέρας θεοσεβείας πεπήγματα. Pag. 45. *Edit. Sylburg.*

(b) *Sæcul.* III. pag. 21, 22, 24.

(c) Voiez les *Quæſtiones Sacræ* de DAVID LE CLERC: & le P. PAGI, *Critic. Hiſt. Chronologic.* Tom. I. pag. 225, 226. 229, *& ſeqq.* (d) Pag. 22, *& ſeqq.*

dans des lieux déserts, pour éviter la mort qu'on leur préparoit. „ Comme plusieurs succombé-„ rent, dans cette Persécution de *Décius*, dont „ les uns avoient sacrifié aux Idoles, & furent „ de là appellez (*a*) *Sacrifians*; les autres avoient „ jetté de l'Encens sur les Autels, d'où ils pri-„ rent le nom d'*Encensans* (*b*); les autres enfin s'é-„ toient garantis, en achetant de fausses attesta-„ tions par écrit, où l'on témoignoit qu'ils a-„ voient sacrifié, à cause dequoi ils furent nom-„ mez (*c*) *Libellatici*: lors que la Persécution eut „ cessé, on examina, de quelle maniére il fal-„ loit s'y prendre, pour les recevoir à la Paix de „ l'Eglise. Quelques-uns là-dessus donnérent „ dans deux extrémitez vicieuses: car à *Carthage*, FELICISSIME, auquel NOVAT se „ joignit, prétendit qu'on devoit incessamment „ admettre tous les (*d*) *Tombez*: à *Rome*, au con-„ traire, NOVATIEN, au parti duquel *Novat* „ se rangea ensuite, vouloit qu'on ne reçût ja-„ mais de telles personnes. Mais CYPRIEN, „ Evêque de *Carthage*, & CORNEILLE, É-„ vêque de *Rome*, tenoient un milieu entre les „ deux extrémitez. Le Schisme de *Félicissime* „ fut bientôt éteint: mais celui de *Novatien* du-„ ra plus long-tems, & causa beaucoup de trou-„ bles dans l'Eglise. Cependant, comme une „ contestation en amene ordinairement une au-„ tre; il s'éléva en *Afrique* une nouvelle Dispu-te,

(*a*) *Sacrificati.* (*b*) *Thurificati.*

(*c*) A cause de cette attestation donnée par écrit, & nommée *Libellus.* (*d*) *Lapsi.*

„ te, touchant le *Batême* administré par les *No-*
„ *vatiens*, & autres Hérétiques ou Schismati-
„ ques. *Cyprien*, & les autres Evêques d'*Afri-*
„ *que*, le tenoient pour nul. ETIENNE, E-
„ vêque de *Rome*, soûtenoit au contraire, qu'il
„ étoit valide, & qu'on ne devoit pas le réite-
„ rer. Il alla même jusqu'à excommunier, pour
„ ce sujet, les Evêques d'*Afrique*: de quoi *Cy-*
„ *prien*, & *Firmilien*, le reprirent fortement,
„ & avec raison. *Car* (disoient ceux d'*Afrique*,
„ dans une Lettre qu'ils lui écrivirent) *aucun* (*a*)
„ *de nous ne s'érige en Evêque des Evêques, & ne*
„ *veut contraindre ses Collégues à la nécessité de lui*
„ *obéir, par un épouvantail tyrannique* &c.

„ (*b*) Dans ce Siécle florissoient, outre ORI-
„ GENE, son Maître CLE'MENT *d'Alexan-*
„ *drie*, TERTULLIEN, CYPRIEN, MI-
„ NUTIUS FELIX, ARNOBE &c. tous
„ fort versez dans la Littérature Paienne; de sor-
„ te qu'il ne faut pas s'étonner, s'ils philoso-
„ phent quelquefois, sur les matiéres de Reli-
„ gion, un peu trop subtilement.

IV. LES dernières Persécutions, arrivées dans le IV. Siécle, bien loin de nuire à l'établissement du Christianisme, l'avancérent; comme on le prouve par un passage de (*c*) SULPICE SE'-VE'RE: d'où il paroît aussi, que quantité de *Chrétiens* couroient au Martyre à l'envi les uns des

(*a*) *Neque enim quisquam nostrum Episcopum se esse Episcoporum constituit, aut tyrannico terrore ad obsequendi necessitatem collegas suos adigit* &c. CYPRIAN. Concil. Carthaginens. *pag.* 329, 330. *Ed. Baluz.* (*b*) Pag. 27.
(*c*) *Histor.* Lib. II. Cap. 46. (32. *Ed. Joan.* Vorst.)

des autres, & cela sans aucune nécessité. (a) *On cherchoit alors plus avidement* (dit cet Historien) *la mort glorieuse du Martyre, que l'on ne brigue aujourd'hui l'Episcopat par de mauvaises voies, & de mauvais motifs.* (b) Il se trouva néanmoins de ces chercheurs du Martyre, qui abjurérent la Religion Chrétienne; & quelques-uns même livroient aux Païens les Livres Sacrez, pour être jettez au feu; à cause de quoi on les appella *Traditores*. Grand, mais dernier effort du Paganisme, qui tendoit à sa fin! Car la Conversion de CONSTANTIN mit le Christianisme non seulement en seureté, mais encore sur un pié éclattant. „ Eclat néanmoins, qui, à plus d'un „ égard, fut fatal à l'Eglise; le Paganisme, & „ la pompe du Siécle, aiant produit diverses sortes, „ qui corrompirent la pureté de l'Evangile.... „ (c) Cette pureté diminua considérablement de „ jour en jour, par l'esprit de Dispute, & par „ l'envie d'imiter les Cérémonies Païennes. On „ introduisit les *Images* dans les Temples; quoi- „ que les personnes pieuses condamnassent cette „ pratique Païenne, comme il paroît par le (d) „ *Concile d'*ELVIRE, & par (e) l'action d'E- „ PIPHANE.

(a) *Quippe certatim gloriosa in certamina ruebatur, multoque avidius unus martyrii gloriosi mortisus quærebatur, quàm nunc Episcopatus pravis ambitionibus adipiscuntur.* Ibid.

(b) Pag. 31, 32. (c) Pag. 36.

(d) *Placuit, picturas in Ecclesiis esse non debere, ne quod colitur aut adoratur in parietibus depingatur.* Canon. 36.

(e) Cet Evêque, passant par un Village nommé *Anablatha*, & aiant vû sur la Porte de l'Eglise un Voile pendant, où il y avoit une peinture de JESUS CHRIST, & de

» DIPHANE. On rendit de plus en plus de » nouveaux honneurs, aux *Saints*; on chercha » avec soin leurs *Reliques*; & l'on fraia le che- » min à les invoquer, par des Apostrophes Ora- » toires, & des licences poëtiques. Le Pape » SIRICE établit le premier la Loi du *Célibat*, » que les Péres du *Concile de* NICE'E avoient » rejettée, sur les représentations (*a*) de PAPH- » NUCE. Enfin, les Richesses & les Dignitez, » répandues sur l'Eglise par les Empereurs, ser- » virent d'appas à l'Orgueil, & à de honteuses » Brigues ". On peut ajoûter, que les *Chrétiens*, délivrez des Persécutions du Paganisme, persécutérent non seulement les *Païens*, mais encore se persécutérent les uns les autres, quand ils étoient les plus forts; & cela paroît par divers faits, quoi qu'abrégez, que l'Auteur détaille. Il ne faut pas s'étonner, si une Intolérance, née de si bonne heure, a duré toûjours depuis, & pris de si fortes racines, en dépit & de la Raison la plus pure, & de l'Evangile.

V. A mesure que les Disputes de Religion croissent & s'échauffent, dans le V. Siécle, la Superstition s'augmente aussi. ST. AUGUSTIN,

& de quelque Saint, déchira le Voile, comme une Image *qui étoit mise là contre l'autorité de l'Ecriture*, & conseilla aux Marguilliers d'en faire un Suaire pour quelque Pauvre. C'est ce que l'Evêque dit lui-même, dans une Lettre à *Jean*, Evêque de *Jérusalem*; qui a été traduite en Latin par ST. JEROME, Tom. II. *Opp.* pag. 161, *Ed. Basil.* 1537.

(*a*) Voiez SOCRATE, Hist. Eccles. *Lib.* I. Cap. 11, & SOZOMENE, Lib. I. Cap. 23.

TIN, qui la reconnoît (a), n'ose néanmoins condamner librement *les adorateurs des Sépulchres & des Peintures, pour* (b) *éviter*, dit-il, *le scandale de quelques personnes ou saintes, ou turbulentes.* Quelques-uns néanmoins, plus hardis, tâchent de s'opposer au torrent, comme VIGILANCE, Prêtre Espagnol, qui traite sans façon d'*Idolatres*, & d'*adorateurs* (c) *de cendres*, ceux qui se laissoient aller à de si grands abus (d). Mais, au lieu des louanges qu'il méritoit, S. JE'RÔME l'accable d'injures. Les divisions, produites à l'occasion du *Nestorianisme*, & de l'*Eutychianisme*, avancent le Culte superstitieux de la *Sainte Vierge*, par le titre de (e) *Mère de* DIEU, qui fut consacré. On voit croître de jour en jour le faste des Conducteurs de l'Eglise, & sur tout de l'Evêque de *Rome*, qui cherche & saisit toutes les occasions de s'élever au-dessus des autres, & d'attirer tout à lui. Les *Africains* néanmoins se distinguent encore à réprimer son orgueil, & défendent, en plus d'un Concile, les *Appellations au delà de la Mer*. A l'égard des mœurs des *Chrétiens*, il ne faut que lire SALVIEN, pour se convaincre, combien elles étoient

(a) *Navi multos esse sepulcrorum & picturarum adoratores*, &c. De moribus Eccles. Catholicæ, *Cap.* XXXIV. *num.* 75. *& alib.*

(b) *Etiamsi multa hujusmodi, propter nonnullarum, vel sanctarum, vel turbulentarum personarum scandala devitanda, haberiùs improbare non audeo.* Epist. ad JANUARIUM LV. (vulg. 119.) §. 35.

(c) *Cinerarii.* Voiez ST. JEROME, *adversus* VIGILANTIUM, Tom. II. *Opp.*

(d) *Pag.* 47, 48. (e) Θεοτόκος.

voient corrompuës, & éloignées de ce que prescrivent les saintes Loix de l'Evangile.

VI. Les (*a*) brouilleries, au sujet de l'*Eutychianisme*, continuent dans le VI. Siécle. L'Empereur Anastase favorise les *Eutychiens*: Justin, son Successeur, leur est contraire, aussi bien qu'aux *Ariens*. Les *Eutychiens* se divisent entr'eux, sur la *corruptibilité du Corps de* Jesus-Christ, & autres questions qui naissoient de là, agitées avec beaucoup de chaleur sous Justinien. L'Impératrice *Théodore* prend le parti de ceux qui tenoient le Corps de Nôtre Seigneur pour incorruptible, contre l'opinion commune des *Catholiques*. L'affaire des *trois Chapitres*, qui en elle-même n'étoit qu'une bagatelle, vient là-dessus causer de grands troubles dans l'Eglise pendant tout ce Siécle. Vigile, Evêque de *Rome*, tantôt défend, tantôt condamne (*b*) les Ecrits ainsi appellez. Pelage, son Successeur, varie de même là-dessus, selon qu'il est simple Diacre, ou qu'il occupe le Siége de *Rome*. Il naît de là un Schisme, qui dure cent-vint ans: „ Grande (*c*) preuve de ce que peuvent les Passions, pour exciter & entretenir des contestations sur des „ choses de néant. Aussi rapporte-t-on, que „ *Théodore* [Eutychien] dit ingénument, (*d*) *Que lui, &* Pélage, *qui avoient été les auteurs de* „ *ces scandales, méritoient d'être brûlez tout vifs.*

„ On

(*a*) Pag. 50, *& suiv.*

(*b*) De *Théodore*, Evêque de *Mopsueste*; de *Théodoret*, Evêque de *Cyr*; d'*Ibas*, Evêque d'*Edesse*.

(*c*) Pag. 55. (*d*) *Liberatus*, Breviar. *Cap.* 14.

„ On (a) trouve, dans ce Siécle, beaucoup
„ d'Ecrivains Ecclésiastiques, mais peu de
„ sidérables. Entre les principaux sont E
„ GENCE *de Rome*, FACOND *d'Herm*
„ CASSIODORE, BOECE &c. & sur
„ du Siécle, GREGOIRE I. Evêque de
„ me, que l'on a surnommé *le Grand*. Il
„ effet plusieurs belles qualitez, mais mêlé
„ défauts du Siécle. Il fut en grande disp
„ vec JEAN *le Jeûneur*, Evêque de *Cons*
„ *ple*, qui avoit pris le titre d'*Evêque Oe*
„ *nique*: titre que *Grégoire* blâmoit, comme
„ quant un orgueil insupportable, jusqu'à
„ que c'étoit un signe que l'*Antéchrist* vien
„ bientôt. L'état de l'Eglise empiroit de
„ en jour, & le même *Grégoire* le compare
„ bien à un Vaisseau qui pourrit, & qui
„ danger de faire naufrage.

VII. AU commencement du (b) VII. Si
un autre Evêque de *Rome*, BONIFACE
obtient ce titre d'*Evêque Oecuménique*, de l'
pereur PHOCAS, le meurtrier de MAUR
son Prédécesseur. On voit presque en m
tems le *Mahométisme* se former, sous HE
CLIUS, Successeur & Meurtrier aussi de
cas. L'*Eutychianisme*, dont les disputes
toient encore, donne lieu au *Monothélisme*.
HONORIUS, Evêque de *Rome*, se range à
te nouvelle opinion, qui posoit une seule Vo
té & une seule opération en JESUS-CHRI
Le Christianisme se corrompt de plus en plus.
L'Em

(a) *Pag.* 57. (b) *Pag.* 58, *& seq.*

L'étude des Lettres eſt presque éteinte, par les irruptions des Peuples Barbares. Il y avoit une ſi grande diſette de Savans dans les *Egliſes Occidentales*, que le Pape *Agathon* (*a*) s'excuſa ſur ce malheur des tems, de ce qu'il n'avoit pû envoier ſi-tôt à un Concile de *Conſtantinople* ſes Légats, qui même n'avoient pas beaucoup de lumiéres. La plûpart des Ecrivains de ce Siécle, d'ailleurs en aſſez petit nombre, ſont de purs Copiſtes, & quelques-uns Conteurs de Fables Monachales, comme JEAN MOSCHUS, Auteur du *Pré Spirituel*. „ Il ne faut donc pas „ s'étonner, ſi la Superſtition, compagne inſé„ parable de l'Ignorance, s'accrut à proportion; „ & ſi toute la Piété de ces Siécles conſiſtoit „ presque à bâtir des Egliſes, à fonder & enri„ chir des Monaſtéres, à inventer des Images, „ des Reliques, des Croix, des Vêtemens, des „ Tonſures, des Jeûnes, & autres ſemblables „ ſottiſes.

VIII. L'EMPIRE (*b*) *Romain*, qui, depuis pluſieurs Siécles, alloit en décadence, ſouffre de grands échecs, dans le VIII. par les Conquêtes des SARAZINS en *Orient*, en *Afrique*, en *Eſpagne* même; & par celles des Rois de *France*, qui jettent les fondemens d'un nouvel Empire en *Occident*. Pendant ces mouvemens politiques, s'éléve une grande Diſpute ſur les *Images*, qui remplit presque toute l'Hiſtoire de ce Siécle, au delà duquel même elle s'étendit. Tout fut divi-

ſé

(*a*) Dans une Lettre à l'Empereur CONSTANTIN *Pogonate*. (*b*) Pag. 67, *& ſeqq.*

ſé en *Iconolatres*, & *Iconoclaſtes*, les prémiers qui adoroient les Images, & en maintenoient le culte avec ardeur; les autres, qui vouloient l'abolir. LE'ON *l'Iſaurien*, Empereur d'*Orient*, appuia les derniers par ſon autorité: mais le mal avoit pris de trop fortes racines; cela fit naître des Séditions à *Conſtantinople*, où l'Evêque même, nommé GERMAIN, étoit des prémiers à ſoûtenir le parti contraire. Mais les plus zélez Défenſeurs des Images, furent deux Papes de *Rome*, GREGOIRE II. & GREGOIRE III. Ils écrivirent là-deſſus à l'Empereur Léon des Lettres pleines d'ignorance & de ſuperſtition, & n'aiant pû le faire changer d'opinion, ils l'excommunierent. Ils firent plus: ils détâchérent de ſon obéïſſance *Rome*, & toute l'*Italie*. „ Cela „ (*a*) au moins ce que diſent la plûpart des an„ ciens Auteurs, *Grecs* & *Latins*; quoi que d'au„ tres, pour ſauver l'honneur des Papes, le„ diſculpent de ce crime de Léze-majeſté. Quo„ qu'il en ſoit, les Provinces d'*Italie*, qui re„ toient encore ſous la domination de l'Empe„ reur, ſavoir, celle de *Ravenne*, Siége de l'Ex„ *xarque*, la *Penſapolitaine*, la *Campanie*, & Ro„ *me* même, ſe révoltérent ouvertement; refu„ ſérent de paier à l'Empereur les Tributs ordi„ naires; tuérent *Paul*, Exarque de *Ravenne*; „ maltraitérent les autres Ducs; de ſorte que les „ Guerres & les Troubles ne ceſſérent, que par „ la deſtruction entiére de l'autorité des Empe„ reurs Grecs en *Italie*, après celle de l'*Exarcat* „ de

(*a*) Pag. 72, 73.

de *Ravenne*. Elle fut l'ouvrage d'AISTULPHE, Roi des *Lombards*, & cela arriva en l'année 752. &c.

Pour revenir aux Images, on voit ici Concile contre Concile. Celui de *Constantinople*, tenu en l'année 754. condamne cet usage superstitieux; deux Empereurs, Successeurs de *Léon*, savoir, CONSTANTIN *Copronyme*, & LEON V. en maintiennent les décisions par leur autorité. Un autre, tenu à *Nicée* en 787. & convoqué par une Femme, qui gouvernoit l'Empire, je veux dire, IRENE, autorise le Culte de la Croix, & des Images, excepté celles de DIEU. Les *Grecs*, & les *Latins*, chacun de leur côté, regardent leur Concile comme Oecuménique. Cependant, quoi que le Pape HADRIEN I. fût joint à ce second Concile de *Nicée*, & l'eût approuvé, il fut rejetté par une grande partie des Eglises d'*Occident*; entr'autres de celles de la *Grande Bretagne*. CHARLEMAGNE fit encore plus: il le réfuta, & en traita d'impies les décisions. Nous avons (*a*) encore les IV. Livres qui furent publiez sous son nom. Il convoqua aussi à *Francfort* en 794. un autre Concile, où celui de *Nicée* fut rejetté.

Malgré ces oppositions à l'autorité spirituelle des Papes, „ (*b*) jamais ils ne gagnérent plus, que „ dans

(*a*) Ce Livre, qui étoit rare, est devenu commun, par une bonne Edition que Mr. HEUMAN en a donnée, en 1731. sur la prémiere, revuë, & accompagnée de petites Notes; outre les Préfaces, & la Dissertation Critique d'un Anonyme, sur le Livre de *Charlemagne*.

(*b*) Pag. 75, 76.

» dans ce Siécle. Les Empereurs Grecs reche
» choient la faveur du Siége de *Rome*, pour
» tenir leurs affaires fort chancellantes en
» jusques-là qu'on rapporte, que le Pape Co
» STANTIN aiant été appellé à *Constantino*
» JUSTINIEN II. entr'autres honneurs
» lui rendit, (*a*) baisa ses pieds; donnant
» le prémier exemple de la maniére indigne
» superbe dont les Papes se sont fait depuis
» pecter. Les Ecrits violens, que les Pa
» lâchoient contre les Empereurs *Iconoclas*
» & la facilité qu'ils trouvoient à s'empar
» leurs droits, ne pouvoient aussi que cont
» buer beaucoup à l'aggrandissement du
» de *Rome*. Mais ce qui acheva d'augmen
» puissance des Papes, ce fut la faveur des
» de *France*, dont ils gagnérent l'amitié p
» services qu'ils leur rendirent. Les *Franç*
» soient las d'obéir depuis si long-tems à des
» fainéans. PEPIN, qui gouvernoit le Roi
» me, aspiroit à porter le nom de Roi. Il ob
» suite là-dessus ZACHARIE, & par son
» probation, CHILDERIC, le dernier des R
» de la Race *Mérovingienne*, aiant été détr
» & mis dans un Monastére, *Pépin* est coun
» mé Roi, en l'année 752. *Pépin*, en reco
» noissance pour le Siége de *Rome*, le déf
» non seulement contre les *Lombards*, en p
» sant plus d'une fois les *Alpes* pour ce suje
» ma

(*a*) ANASTASE le dit : *In diebus autem, quæ se vici*
viderunt, Augustus Christianissimus [Justinianus] *ante ve*
(c'est-à-dire, la Couronne) *capiti suo prostravit, pedes*
eulans Pontificis &c.

mais encore il donne à l'*Eglise Romaine* l'Exarchat de *Ravenne*, & les autres païs, que les *Lombards* avoient enlevez aux Empereurs. Cette Donation eſt depuis non ſeulement ratifiée par *Charlemagne*, mais encore groſſie de quelques nouveaux lieux ajoûtez, lors que ce Prince eut vaincu DIDIER, dernier Roi des *Lombards*, & eut conquis le Roiaume d'*Italie*, en 774. Voilà le véritable commencement de la Domination temporelle des Papes de *Rome*. Elle ne doit ſon origine ni à la *Donation* ſuppoſée de CONSTANTIN, ni à une prétenduë *Donation des* ALPES COTTIENNES, faite par ARIPERT, au commencement de ce Siécle: toutes fables, que les Savans, & d'entre ceux même de la Communion de *Rome*, ont rejettées depuis long tems &c.

L'opinion de la *Préſence réelle du Corps de* JESUS-CHRIST dans l'*Euchariſtie*, s'introduiſit à la faveur des diſputes échauffées ſur les Images. (*a*) Les Péres du *Concile de* CONSTANTINOPLE, tenu, comme nous l'avons dit, en 754. avoient allégué, entr'autres argumens, contre ce Culte, Que JESUS-CHRIST ne nous avoit laiſſé d'autre Image de lui-même, que l'Euchariſtie. Ceux du *II. Concile de* NICE'E, pour contredire cette raiſon, ſoûtinrent, qu'il n'y avoit pas dans l'Euchariſtie une ſimple Image de JESUS-CHRIST, mais que le Corps même & le Sang de JESUS-CHRIST

(*a*) Pag. 71, 72.

» y étoient réellement. Voilà l'époque du tems » où l'on commença à avancer un Dogme si ab» surde, & il n'y avoit personne, à qui l'inven» tion en convint mieux, qu'à ces sots Ado» rateurs d'Images. Ce fut aussi dans ce Siè» cle, que les *Grecs* entrérent en contestation » avec les *Latins*, sur la *Procession du* St. Esprit; » les prémiers accusant les derniers d'avoir, de » leur pure autorité, ajouté à l'article du Sym» bole, *Qui procéde du Pére*, les mots, *& du Fils :* Question, qui, jointe avec d'autres, » donna lieu à de grandes & longues divisions en» tre les deux Eglises, dans les Siécles suivans &c.

» Entre plusieurs preuves de l'ignorance du » ce IX. Siécle, en voici deux ou trois, qui » sont plus que suffisantes. Il est souvent ordon» né par les Canons, que les Prêtres sachent lire. Quelqu'un d'entr'eux avoit bâtizé *In nomine Patria, Filia, & Spiritus Sancta*; Bâtême, » sur la validité duquel on disputa pour & con» tre. Enfin un Prêtre de la *Germanie*, nommé *Vergile*, fut condamné, pour avoir cru » qu'il y a des *Antipodes*. Toute l'Histoire de » ce Siécle montre aussi, combien étoit grande » la Superstition pour les Images, les Croix, les » Reliques, & autres choses semblables.

IX. CHARLEMAGNE, proclamé Empereur sur la fin de la derniére Année du VIII. Siécle, ne cessa de combler de biens l'Eglise, & en même tems, il favorisa les Lettres, autant qu'il pût. Mais ses efforts pour bannir l'Ignorance, qui étoit si générale & si fort enracinée, ne furent point soûtenus par ses Successeurs.

Outre

Outre la Dispute sur les Images, qui continuoit toûjours, & autres qui s'élevérent dans le IX. Siécle, la question de la *Prédestination* commença à causer de grands troubles dans l'Eglise. (*a*) GOTTESCHALQUE, Moine d'*Orbach* dans le Diocèse de *Soissons*, se mit à soûtenir le sentiment de ST. AUGUSTIN sur cette matiére, d'une maniére plus crue, qu'on ne le proposoit ordinairement: car il nioit, que DIEU voulût que tous les Hommes fussent sauvez, & il enseignoit, que DIEU en avoit prédestiné les uns à la Vie, & les autres à la Mort; qu'ainsi ceux-là étoient infailliblement damnez, & ceux-ci infailliblement sauvez. Cela lui attira non seulement de rudes censures, mais encore de grands châtimens. Il fut prémiérement condamné par RABAN MAURUS, Archevêque de *Maience*, & par un Concile tenu dans cette Ville, en l'année 848. puis par HINCMAR, Evêque de *Rheims*, par RHOTADE, Evêque de *Soissons*, & autres du même Diocèse, dans le *Concile de* (*b*) KIERSI, en 849. où on le dépouilla de la Prêtrise, on le fit fouetter, & ensuite enfermer dans un Monastére. Malgré cette condamnation, *Gotteschalque* persista toûjours dans son sentiment; & la Dispute ne finit point pour cela. Plusieurs Ecrivains de ce Siécle écrivirent sur cette matiére, les uns contre *Gotteschalque*, comme l'Archevêque RABAN MAURUS, *Hincmar* Evêque de *Rheims*, AMULON, Evê-

» que

(*a*) *Pag.* 96, *& seqq.* (*b*) *Carisiacum.*

„ que de *Lion*, JEAN SCOT ERIGENE, &
„ un autre Concile tenu à *Kierſi* en l'année 853;
„ les autres, pour *Gotteschalque*, ou du moins
„ de maniére qu'ils l'excuſoient, ou qu'ils s'ap-
„ prochoient de ſon ſentiment, comme RA-
„ TRAMNE, Moine de *Corbie*, PRUDEN-
„ SE, Evêque de *Troies*, REMI, Archevêque
„ de *Lion*, FLORUS Diacre, LOUP SER-
„ VAT, Abbé de *Ferrare*, & un *Concile de* VA-
„ LENCE, tenu en 855. où la Doctrine de *St.*
„ *Auguſtin* fut approuvée, & en même tems on
„ rejetta les Canons du Concile de *Kierſi*. Sur
„ cette queſtion, & autres ſemblables, pour le
„ remarquer en paſſant (dit nôtre Auteur) on a
„ très-ſouvent diſputé des mots, plûtôt que des
„ choſes mêmes: ou, s'il y avoit quelque diver-
„ ſité réelle de penſées, elle ne valloit pas cer-
„ tainement la peine de troubler la paix de l'E-
„ gliſe, & ne méritoit pas qu'on ſe traitât les
„ uns les autres d'*Hérétiques*; comme l'Egliſe de
„ *Lion* le dit ſagement, dans ſa cenſure du Con-
„ cile de *Kierſi*.

„ Environ les mêmes tems, PASCHASE
„ RADBERT, Moine & depuis Abbé du Mo-
„ naſtére de *Corbie* en *Picardie*, fit naître une
„ autre Diſpute. Il publia un Livre *ſur le Sa-*
„ *crement du Corps & du Sang de Nôtre Seigneur*
„ JESUS-CHRIST; où il enſeignoit, que la
„ même Chair de JESUS-CHRIST, qui eſt née
„ de *Marie*, & a ſouffert ſur la Croix, eſt dans
„ le Sacrement, non en figure, mais véritable-
„ ment & réellement. Une opinion ſi contrai-
„ re & à la Raiſon, & à l'Ecriture Sainte, &

„ aux

» aux idées de l'Antiquité, ne pouvoit qu'être
» rejettée & condamnée de plusieurs. On voit
» au moins, que *Raban Maurus*, *Jean Scot Eri-*
» *gène*, & principalement RATRAMNE, ou
» *Bertram*, Moine de *Corbie*, écrivirent contre
» la Réalité. Le dernier, étant consulté par
» l'Empereur CHARLES *le Chauve*, lui dédia
» son Livre, intitulé, *Du Corps & du Sang de*
» *Nôtre Seigneur*; dans lequel Ouvrage, en sup-
» primant le nom de *Paschase*, il combat l'opi-
» nion nouvelle de celui-ci, d'une maniére à
» faire juger, que les *Catholiques Romains*, qui
» expliquent autrement sa pensée, ou qui veu-
» lent que le Livre ne soit point de lui, chica-
» nent misérablement, & perdent leur peine.
» On trouve d'ailleurs, dans ce Siécle même,
» d'autres Ecrivains très-célèbres, qui paroiſ-
» sent être fort éloignez du sentiment de *Pascha-*
» *se*, comme HATTON, Evêque de *Bâle*,
» HERIBALD, Evêque d'*Auxerre*, AMA-
» LARI, Diacre de *Mets*, WALAFRIDE
» STRABON, DRUTMAR, FLORUS le
» Diacre, & autres. Auſſi le Cardinal BEL-
» LARMIN, & le Pére SIRMOND, recon-
» noiſſent-ils franchement, que *Paschase* est le
» prémier qui a écrit, sur cette matiére, selon
» le véritable sens auquel l'entend l'*Egliſe Ro-*
» *maine* d'aujourd'hui &c.

On rapporte au milieu de ce Siécle (*a*) » l'hiſ-
» toire célèbre, ou plûtôt la fable (dit Mr. *Tur-*
» *rettin*) d'une certaine *Papeſſe* JEANNE, que
» l'on

(*a*) *Pag.* 95, 96.

„ l'on place, sous le nom de JEAN VIII.
„ tre LEON IV. & BENOIT III. Un gr
„ nombre d'Ecrivains de la Communion
„ maine, & des Ecrivains non obscurs m
„ commun, mais célèbres & dans des Etat
„ considérables, des Moines, des Evêques,
„ Archevêques, ont rapporté ce conte, &
„ roissent y avoir ajoûté foi. Mais l'amour
„ la Vérité nous oblige à reconnoître ingé
„ ment, qu'il ne sauroit s'accorder avec la Ch
„ nologie. Plût à DIEU qu'on ne fût pas p
„ assûré de ce que dit l'histoire de ce Siécle,
„ sujet des entrepriſes des Papes, sur tout
„ NICOLAS I. & HADRIEN II. qui a
„ roient à eux toutes les affaires, qui foulo
„ aux piez les Canons, qui cassoient à leur fa
„ taisié les Actes des Conciles, qui de leur pu
„ autorité établissoient & destituoient les Ev
„ ques par tout le monde, qui traitoient avec
„ dernière arroganee les Rois & les Empereur
„ Il ne laissoit pas néanmoins d'y avoir enco
„ des Prélats, & en *Orient* & en *Occident*, q
„ s'opposoient vigoureusement à de tels atte
„ tats &c.

Les fausses *Décrétales* des anciens Papes, fu
rent fabriquées, ou au moins publiées, dans c
Siécle. Une des Superstitions les plus ridicules
qui y régnérent, furent les *Epreuves* de l'*Eau froide*, du *Fer chaud*, du *Duel*, & autres sem
blables.

X. TOUT ce que nous dirons du X. Siécle
(*a*) c'est que la Corruption & l'Ignorance y é-
toient

(*a*) Pag. 100, & ſuiv.

roient si horribles, qu'on l'appelle ordinairement le *Siécle ténebreux & misérable*, un *Siécle de fer & de plomb*.

XI. L'ETAT de l'Eglise, dans le Siécle (*a*) suivant, ne fut guéres plus heureux. Les Erreurs les plus grossiéres s'y fortifiérent: la Superstition reçut de nouveaux accroissemens: les entreprises des Papes, & sur toutes les Eglises du Monde, & contre les Rois & les Empereurs; furent sans bornes. On y voit (*b*) un Enfant de dix ou douze ans, élévé au Pontificat, à force d'argent. Ce beau Pape, qui prit le nom de BENOIT IX. au lieu de celui de *Théophylacte*, qu'il portoit, exerça le Pontificat d'une maniere digne des voies par lesquelles il y étoit parvenu: La Simonie ouverte, & toute autre sorte de Crimes, ne lui coûtoient rien à commettre: on l'accuse même d'Idolatrie Paienne, & d'avoir été donné à des arts diaboliques. Aussi de son tems arriva-t-il un Schisme, qui fit de l'Eglise Romaine un *Cerbére à trois têtes*: SYLVESTRE III. & GREGOIRE VI. aiant porté chacun le nom de Pape, comme lui; jusqu'à ce que l'Empereur HENRI III. fit élire à la place de ces trois Concurrens, comme Simoniaques, intrus, & coupables d'autres Crimes, *Suidger*, Evêque de *Bamberg*, nommé depuis CLE'MENT II.

Le Dogme de la *Présence Réelle*, qui avoit fait de grands progrès à la faveur des ténébres du X. Siécle, trouva, dans celui ci, des adversaires, mais dont les efforts furent impuissans. (*c*) Celui

(*a*) Pag. 116, *& seqq.* (*b*) Pag. 118, 119. (*c*) Pag. 123, *& seq.*

lui qui le combattit le plus, fut BERENGER, Archidiacre d'*Anjou*, homme verſé dans la Dialectique, & d'une vie exemplaire, de l'aveu même de ſes Ennemis. Condamné enfin par pluſieurs Conciles, il eut la foibleſſe, pour éviter la mort dont on le menaçoit, de ſe retracter, & de ſouscrire, en l'année 1059. à un Formulaire, qui établiſſoit fortement la Préſence Réelle du Corps & du Sang de JE'SUS-CHRIST dans l'Euchariſtie. Cette diſſimulation ne dura qu'autant que le péril: il fut condamné de nouveau dans trois Conciles, & contraint de ſigner une nouvelle Formule, avec auſſi peu de ſincerité qu'auparavant. Car il réfuta lui-même depuis l'opinion qu'il avoit paru embraſſer; & le P. MABILLON témoigne avoir vû cette Réfutation en manuscrit.

GREGOIRE VII. nommé auparavant *Hildebrand*, (*a*) fit voir dans ce Siécle le Pape le plus audacieux & le plus ſuperbe, qui eût encore occupé le Siége de *Rome*. Toute l'*Europe* ſe trouva, pendant pluſieurs années, pleine de Guerres & de troubles, par l'inſolence inſupportable & véritablement Anti-chrétienne de ce Pontife, qui mettoit ſous ſon joug toutes les Egliſes & tous les Roiaumes; ce qui parut ſur tout dans ſes démêlez avec l'Empereur HENRI IV. Quelques-uns de ſes *Decrets*, nommez *Dictats* (*b*), expoſent avec tant d'emphaſe la Monarchie Univerſelle, pour le Temporel & pour le Spirituel, qu'il avoit uſurpée ouvertement, ils paroiſſent

(*a*) Pag. 126, & ſeqq. (*b*) *Dictatus.*

ſent ſi injuſtes & ſi tyranniques aux *Catholiques Romains* même les plus ſages, qu'ils veulent les faire paſſer pour ſuppoſez. Mais il n'y a rien au moins, qui ne s'accorde très-bien avec tout ce que fit *Grégoire* pendant ſon Pontificat.

On voit encore ici l'origine des (*a*) *Croiſades*, ou de ces Guerres de Religion, que les Papes mirent ſi bien à profit, pour arriver à leurs fins.

Il y eut, dans ce Siécle, aſſez d'Ecrivains, (*b*) tant *Grecs*, que *Latins*: mais aucun d'eux ne peut être regardé comme fort conſidérable. Si l'on commença à traiter plus ſubtilement la Théologie, cette ſubtilité ſervoit moins à découvrir la Vérité, qu'à défendre & à pallier des Erreurs. C'eſt alors principalement que s'introduiſit le Service Divin en Langue inconnuë, à meſure que l'uſage de la Langue Latine ſe perdoit de plus en plus; & cependant les Papes s'obſtinoient à la faire conſerver dans les Exercices Publics de Religion. La dignité des *Cardinaux* fut augmentée, ſur tout ſous NICOLAS II. dans un Concile de *Rome*, tenu en 1059. où on leur donna le droit principal dans l'élection des Papes. La ſévérité avec laquelle les Papes exigeoient des Eccléſiaſtiques l'obſervation du Célibat, cauſa de grands troubles en divers endroits. Pluſieurs Eccléſiaſtiques de *Milan*, n'aiant pas voulu renvoier leurs Femmes, ſe ſéparérent de l'Egliſe Romaine, & formérent, dans un lieu nommé *Patarea*, des Aſſemblées particuliéres. Telle eſt, ce ſemble, l'origine, des PATARINS, ou VAU-

(*a*) Pag. 134, *& ſeqq.* (*b*) Pag. 135, *& ſeqq.*

VAUDOIS, qui parurent dans le Siécle ſuivant. DIEU tiroit ainſi la lumiére des ténébres, en ſuſcitant des perſonnes, qui s'oppoſoient aux erreurs & à la tyrannie des Papes, non ſeulement en *Italie*, mais encore en divers endroits de France.

XII. DE nouveaux (*a*) démêlez, & très-vifs, entre les Empereurs & les Papes, rempliſſent l'hiſtoire du XII. Siécle. Mais il s'éleve en même tems pluſieurs Témoins de la Vérité, qui combattent hardiment les Superſtitions & la Tyrannie antichrétienne de ces prétendus Vicaires de JESUS-CHRIST. Tels furent ſur tout les ALBIGEOIS, & les VAUDOIS, injuſtement accuſez de *Manichéiſme*, & perſécutez cruellement. Les Lettres commencent à renaître foiblement, & autant qu'il étoit poſſible, dans l'ignorance où l'on étoit encore des Langues & de la Critique. On voit naître ici la *Théologie Scholaſtique*, fertile en vaines queſtions, & en mots barbares, & fondée ſur l'Autorité Humaine, plus que ſur les Oracles de la Parole de DIEU. Le nom barbare de *Tranſubſtantiation*, dont le Dogme étoit déja établi, s'introduit enfin.

XIII. LES (*b*) Papes continuent plus que jamais, dans le XIII. Siécle, à ſe rendre formidables aux Rois & aux Empereurs. Il ne faut pas s'étonner, s'ils redoublent leur fureur contre les *Albigeois* & les *Vaudois*. Ils en viennent à ordonner contr'eux une Croiſade. Le Tribunal de l'*Inquiſition*, l'opprobre du nom Chrétien, où plûtôt

(*a*) Pag. 142, & ſeqq. (*b*) Pag. 158, & ſeqq.

plûtôt de la Nature Humaine, érigé d'abord contre les pauvres *Albigeois*, s'étend enſuite ſur tous ceux qu'on veut traiter d'*Hérétiques*. Le IV. Concile de *Latran* non content de décerner l'Excommunication contre les perſonnes atteintes d'hérésie, frappe encore d'anathême les Puiſſances Séculiéres, qui négligeront de les exterminer de leurs Etats: il va même juſqu'à condamner, en ce cas-là, les Princes à être dépoſez. La Théologie, & le Culte Sacré ſe corrompent de plus en plus; auſſi bien que la Diſcipline de l'Egliſe.

XIV. Au commencement du (*a*) XIV. Siécle, & ſur la fin du précédent, on voit BONIFACE VIII. défendre à PHILIPPE *le Bel*, Roi de *France*, d'exiger aucune contribution des Eccléſiaſtiques de ſon Roiaume, ſans le conſentement du Siége de *Rome*. Le Roi défend, à ſon tour, de tranſporter de l'argent hors de ſon Roiaume; & n'excepte point de cette défenſe les Eccléſiaſtiques. Le Pape en fureur juge cet attentat digne d'anathéme. *Philippe* fait publier un Ecrit pour défendre ſes droits, & ceux de ſa Couronne. Le Jubilé de l'année 1330. aiant été ordonné, *Boniface* y montre à l'œil l'empire qu'il s'attribuë inſolemment ſur les Rois. Il paroît, le ſecond jour, en habit d'Empereur, & fait porter devant lui une Epée nuë, en diſant: *Voici deux Epées*; donnant à entendre, qu'il étoit revêtu d'une double Puiſſance, de la Spirituelle & de la Temporelle. L'année ſuivante, il confirme

(*a*) Pag. 180, & ſeqq.

ſirme ſes prétenſions arrogantes, par une Bulle contre *Philippe*; dans laquelle il déclare, (*a*) que ce Prince dépend de lui, & pour le Spirituel, & pour le Temporel: il lui défend de conferer aucun Bénéfice, aucune Prébende; & déclare nulles toutes les Collations qu'il aura faites; tenant pour Hérétiques, tous ceux qui penſeront autrement. *Philippe* fait brûler publiquement cette Bullé. Les États du Roiaume convoquez, promettent de ne reconnoître d'autre Seigneur que leur Roi, & de défendre juſqu'à la mort les droits & les libertez du Roiaume. Après cela, le Roi répond à la Bulle, en ſtile auſſi laconique (*b*) & auſſi piquant. Le Pape n'en démord point, & irrité de plus en plus, il publie cette autre Bulle fameuſe, qui commence par *Unam ſanctam*; dans laquelle il déclare, que l'Egliſe a un *double Glaive*, ou le Pouvoir Spirituel & Temporel; il condamne ceux qui ne reconnoiſſent point cette double Puiſſance, tout de même que ſi, avec les *Manichéens*, ils admettoient *deux Principes*: il établit, comme une choſe néceſſaire à Salut, de croire (*c*) *que toute Créature Humaine eſt ſoumiſe au Pape* DE ROME: Bulle, qui ſe trouve inſérée

(*a*) *Scire te volumus, quòd in ſpiritualibus & temporalibus nobis ſubes* &c.

(*b*) Il traite le Pape de grand Fou & tous ceux qui penſent, comme lui: *Sciat maxima tua fatuitas, in temporalibus nos alicui non ſubeſſe; Eccleſiarum & Prebendarum collationem ad nos jure regio pertinere. ... Secus autem credentes, fatuos & dementes reputamus* &c.

(*c*) *Porro ſubeſſe Romano Pontifici omnem humanam Creaturam, declaramus, dicimus, definimus & pronunciamus omnino eſſe de neceſſitate ſalutis.*

crée dans le (a) Corps du DROIT CANON. Le Roi de *France* persistant à ne pas vouloir subir le joug, *Boniface* l'excommunia, aussi bien que tous les Prêtres & Evêques, qui oseroient administrer les choses sacrées. Mais il en fut mal au sier Pontife, de s'être porté à de tels excès. Accusé d'un grand nombre de Crimes horribles par GUILLAUME NOGARET, Ambassadeur de *Philippe* à *Rome*, il est obligé de convoquer un Concile, & d'en appeller au Pape qui y seroit élû. Pris ensuite, & maltraité par le même *Nogaret*, il meurt de tristesse & d'ennui; quoi que délivré de prison par ceux d'*Anagnie*, sa Patrie. BENOIT XI. qui lui succéda, & CLEMENT V. Successeur de celui-ci, annullerent tous les Actes de *Boniface* contre *Philippe*, soit qu'ils en eussent honte, ou qu'ils craignissent un pareil sort. Si tous les Princes avoient eu autant de fermeté, que *Philippe le Bel*, les Papes n'auroient jamais osé, ou pû du moins étendre leur tyrannie aussi loin qu'ils firent.

Une plaisante Dispute, qui s'éléve dans ce même tems entre les (b) *Franciscains*, montre de quoi est capable un entêtement superstitieux. Il s'agissoit de la forme de leurs Capuchons, & de leurs Robes. Les uns les vouloient plus amples, les autres moins. Ceux-là s'appelloient *Conventuels*, ceux-ci *Spirituels*. Les derniers s'obstinérent si fort à maintenir leurs Capuchons, qu'un grand nombre aimérent mieux souffrir une Prison

(a) EXTRAVAG. COMMUN. Lib. I. Tit. VIII. *De majoritate & obedientia.* num. 1. (b) Ou *Cordeliers.*

son très-rude, & quelques-uns même être brûlez tout vifs; en sorte, dit (a) nôtre Auteur, qu'on ne sait ce qu'il y a ici de plus étrange, ou l'opiniâtreté des Moines, ou la cruauté de leurs Supérieurs. Une autre Dispute, qu'il y eut entre les *Franciscains*, n'est pas moins ridicule. Les uns prétendoient n'avoir pas la *propriété*, mais le simple *usage* des choses dont ils se servoient, & de celles mêmes qu'ils consumoient; imagination, en quoi ils faisoient consister la perfection de la Pauvreté Evangélique. Cette opinion fut confirmée par des Décrets réiterez de plusieurs Papes, de GRE'GOIRE IX. d'INNOCENT IV. de NICOLAS III. de MARTIN IV. de NICOLAS IV. & de CLE'MENT V. Mais JEAN XXII. autorisa le sentiment contraire, jusqu'à traiter l'autre d'*Hérétique*. Par où il se rendit fort odieux à l'Ordre des *Cordeliers*, que ce fut un chef d'accusation qu'on lui intenta à lui-même, comme crime d'Hérésie, lors que l'Empereur LOUIS de *Bavière*, qu'il avoit excommunié, le fit déposer. Car on ne voit déformais, que *Papes*, & *Antipapes*. Le grand Schisme d'Occident, qui s'éleve en 1378. dure cinquante ans entiers.

Parmi tout cela, (b) paroît en *Angleterre* JEAN WICLEF, Docteur & Professeur en Théologie à *Oxford*; lequel se met à parler fort librement, & de vive voix, & dans ses Ecrits, contre les Opinions reçuës, contre les vices du Clergé, contre la Tyrannie de la Cour de *Rome*, contre l'insо-

(a) Pag. 188. (b) Pag. 192, & *seqq.*

l'insolence des *Moines Mendians*, qui attiroient tout à eux. Voilà bien des Ennemis, qu'il se fait: mais il trouve aussi des Patrons & des Disciples, à la Cour, parmi les Ecclésiastiques, parmi le Peuple. Il est accusé dans un Concile de *Londres*, en 1377. où la faveur de quelques grands Seigneurs le tire d'affaires. Mais enfin sa Doctrine est condamnée dans un autre Concile de *Londres*, & dans celui d'*Oxford*, tenus en 1382. Cependant on ne lui inflige alors aucune peine, & on lui rend même sa Cure de *Latterworth* dans le Diocèse de *Lincoln*; soit que la faveur de ses Patrons le sauvât encore, ou qu'il eût abjuré ses Dogmes. La principale des Hérésies, qu'on lui imputoit, étoit de nier la *Présence réelle* du Corps de JE'SUS-CHRIST dans le Sacrement de l'Autel. Il donna là-dessus deux Confessions de foi, l'une courte, l'autre plus étenduë: Dans l'une & dans l'autre, il établit plûtôt la *Consubstantiation*, que la *Transubstantiation*: & il ajoûte, que la plûpart des Ecclésiastiques étoient de même opinion, & prêts à la soûtenir au péril de leur vie. Quoi qu'il en soit, *Wiclef* mourut paisiblement dans son lit, d'une paralysie, après avoir publié un grand nombre de Livres; & il laissa une infinité des Disciples, qui furent appellez *Wicléfites* & *Lollards*. Ces Disciples se répandirent par tout, & souffrirent de très-grandes Persécutions.

XV. PENDANT (*a*) que le Schisme continuë, dans le XV. Siécle, pour y mettre fin, & en

(*a*) Pag. 203, & *seqq.*

en même tems pour autres raisons, on tient un *Concile Oecuménique* à CONSTANCE, en l'année 1414, & les trois suivantes. L'autorité des Conciles y est reconnuë supérieure à celle des Papes. Mais on y viole la foi publique, en arrêtant JEAN HUS, malgré le Saufconduit de l'Empereur SIGISMOND, & en faisant brûler tout vif ce Docteur de *Prague*, dont tout le crime consistoit à avoir parlé trop librement contre la Cour de *Rome*; car du reste il ne paroît pas qu'il s'éloignât des sentimens reçûs alors. JERÔME DE PRAGUE, compagnon & ami de *Jean Hus*, y souffre le même supplice, comme Hérétique. La mémoire de *Wiclef* est condamnée, parce qu'on le regardoit comme leur Maître, quoi qu'ils ne fussent pas en tout de même sentiment, que l'Hérétique Anglois. En vain *la Réformation de l'Eglise dans son Chef & dans ses Membres*, fut proposée dans ce Concile, comme un des principaux points, & sa nécessité fortement exposée par plusieurs des plus considérables Prélats: tout cela n'aboutit presque à rien, & le Pape MARTIN V. sut trouver le moien de dissoudre le Concile, avant qu'on en vînt à aucune décision. La *Guerre de* BOHE'ME, ou des HUSSITES, produite par l'indignation qu'on eût dans ce païs-là du supplice des deux Docteurs *Bohémiens*, fit voir, pendant treize ans, des scénes fort tragiques. La corruption de l'Eglise Romaine, qui s'augmentoit, à mesure qu'on vouloit y mettre quelques barriéres, fraia le chemin à la grande révolution, qui étoit reservée au Siécle suivant.

XVI.

XVI. C'est ici, comme on l'a dit, que commence la Seconde Partie de cet Ouvrage. Et par cela même que nôtre Auteur y étend davantage sa narration, nous sommes obligez de borner nôtre Extrait, déja assez long, à ne faire presque qu'indiquer les titres des Sections, qui renferment l'histoire des deux derniers Siécles.

1. La prémiére (*a*) Section roule sur ce qui précéda la Re'formation. On y voit le détestable Pape Ale'xandre VI. les troubles causez par son Successeur Jules II. l'Assemblée de *Tours*, tenuë contre lui en 1510. les *dix Griefs* contre la Cour de *Rome*, présentez par les *Allemands* à l'Empereur Maximilien; le Concile de *Pise*, tenu en 1511. & le V. de *Latran*, que le Pape y opposa, en 1512. les *Concordats* entre Le'on X. qui lui succéda, & le Roi de France, François I.

2. La (*b*) *Réformation* commence enfin en *Allemagne*. L'Histoire de ses commencemens, de ses progrès, & de sa consommation par le Traité de *Passau*, fait en 1552. rempliſſent toute la Seconde Section.

3. On trouve ensuite la Réformation (*c*) de Suisse.

4. Suit celle de (*d*) Sue'de, & de Danemark.

5. Puis celle (*e*) d'Angleterre & d'Ecosse.

6. Cel

(*a*) Pag. 227, *& seqq.* (*b*) Pag. 233, *& seqq.*
(*c*) Pag. 246, *& seqq.* (*d*) Pag. 255, *& seqq.*
(*e*) Pag. 261, *& seqq.*

6. Celle de (a) FRANCE:

7. ENFIN celle des PAÏS-BAS (b).

8. L'AUTEUR revient ensuite (c) au *Concile* DE TRENTE, qui contribua beaucoup à cette heureuse révolution, mais dont il s'est reservé à parler ici, pour ne pas interrompre l'histoire suivie, qu'il vouloit donner de la maniére dont la Réformation s'établit dans les divers païs de l'*Europe*. Après avoir rapporté en peu de mots les choses les plus considérables qui se passérent dans ce Concile, on renvoie à (d) l'Histoire étenduë, qu'en a donnée le P. PAUL SARPI, avec tant de sagesse, de liberté, de sel, & de pénétration, qu'on ne sauroit louer assez dignement un si bel Ouvrage. Le Cardinal PALLAVICINI, ajoûte-t-on, qui a pris à tâche de le refuter, ne lui a rien fait perdre de son prix; puis qu'il tombe d'accord des principaux faits, & qu'il n'a trouvé à reprendre que des fautes très-légéres. Les Collections des Actes, qui regardent le Concile de *Trente*, sur tout celle de DUPUI, publiée en 1654. les *Lettres* de FRANÇOIS VARGAS, & de PIERRE DE MALVENDA, Théologiens de *Charles Quint* dans ce Concile; celles du Cardinal de SAINTE CROIX, & du Cardinal VISCONTI, toutes tirées depuis peu de leurs cachettes; confirment authentiquement tout ce que le P. *Paul* avoit dit de l'esclavage des Péres du Concile, & des artifices de la Cour de *Rome*.

9. Dans

(a) Pag. 279, & *seqq.* (b) Pag. 299, & *seqq.*
(c) Pag. 307, & *seqq.* (d) Pag. 312.

9. Dans la (*a*) Section suivante, on ajoute en peu de mots certaines choses remarquables, au sujet des Empereurs & des Papes, depuis le Concile de *Trente*, jusques à la fin du Siécle.

Voici, par exemple, ce qu'on dit (*b*) de FERDINAND I. & de son Fils MAXIMILIEN. „ L'Empereur *Ferdinand*, qui mourut un an après la fin du Concile de *Trente*, entretint assez bien la paix avec les *Protestans*. Aussi n'avoit-il point tenu à lui, que les choses ne se „ passassent beaucoup mieux dans ce Concile, „ où il fit des plaintes & des demandes très-fortes, que l'on peut voir dans GOLDAST. Il „ s'attira par là la haine des Papes, sur tout de „ PAUL IV. qui ne manquerent pas de lui en „ donner des marques dans plus d'une occasion. „ Son Fils & Successeur, MAXIMILIEN II. „ suivit en cela ses traces; Prince d'un caractére estimable, & dont on rapporte de beaux „ discours, par lesquels il témoignoit n'être pas „ d'avis qu'on dût forcer les Consciences. GEORGE CASSANDRE, excellent Théologien de *Cologne*, fut consulté par ces deux Empereurs, „ sur les Disputes de Religion agitées alors: & „ il publia là-dessus un Ouvrage, intitulé *Consultation*, où il expose son sentiment, qui est „ très-sage, & très-digne d'un Chrétien. Il y „ reconnut, sinon tous les abus de la Communion Romaine, au moins un grand nombre, „ & donna des avis très-salutaires sur les moiens „ de les corriger, & de parvenir à une paix Ecclésiastique. Tou-

(*a*) Pag. 314, & *suiv.* (*b*) Pag. 315.

Touchant le Pape GRE'GOIRE XIII. on (*a*) remarque, qu'aiant appris le Massacre de la *Saint Barthélemi*, il donna toute sorte de marques éclattantes de joie & d'applaudissement; jusques-là qu'il fit frapper une Médaille, pour conserver la mémoire d'un crime si atroce, avec cette Inscription : UGONOTTORUM STRAGES. SIXTE V. qui succéda à *Grégoire*, (*b*) approuva l'assassinat d'HENRI III. Roi de *France*, commis par le Moine *Jaques Clément*; loua publiquement ce crime énorme dans le Consistoire des *Cardinaux*; l'egala à ce que firent autrefois *Eléazar* & *Judith*; & osa même, par un blasphême horrible, le mettre en comparaison avec les Mystéres de l'*Incarnation* & de la *Résurrection* de Nôtre Seigneur. Les Papes suivans imitérent cette horrible fureur, & furent les principaux moteurs de scénes aussi tragiques, que tout le monde connoît.

10. LA (*c*) Section X. traite des *Ordres Religieux*, fondez dans ce Siécle, & de la Société des JE'SUITES.

11. L'AUTEUR (*d*) passe de là aux Disputes sur la *Prédestination* & sur la *Grace*. Il parle d'abord de celles qui s'élevérent dans le sein de l'Eglise Romaine. Puis il ajoûte, au sujet de celles des *Protestans* : (*e*) „ Nos Réformateurs „ suivoient presque tous le sentiment de S T. „ AUGUSTIN sur ces matiéres; & ils le pro„ posoient quelquefois trop crûment, comme „ il

(*a*) Pag. 317. (*b*) Pag. 318, 319. (*c*) Pag. 321, & *seqq.* (*d*) Pag. 324, & *seqq.* (*e*) Pag. 328, 329.

» il paroît par plusieurs endroits du Traité de
» LUTHER *de Servo Arbitrio*, & des Ouvra-
» ges de ZUINGLE & de CALVIN. Quel-
» ques-uns même donnérent dans les hypothé-
» ses rigides des *Supralapsaires*, qui, dans l'or-
» dre des Décrets de DIEU, mettent l'*Elec-*
» *tion* & la *Réprobation* avant la Chûte de l'Hom-
» me. Tels furent BE'ZE, & ZANCHIUS.
» Mais ME'LANCHTHON entrant dans des sen-
» timens plus doux, exhorta à éviter deux ex-
» trémitez, d'un côté le *Pélagianisme* & le *Se-*
» *mipélagianisme*; de l'autre, le *Manichéisme*,
» ou le Destin des *Stoïciens*. L'opinion de *Mé-*
» *lanchthon* fut depuis suivie par *Luther*; & celle
» de *Calvin*, par les *Réformez*, mais non pas
» tous. Les uns & les autres (dit nôtre Auteur)
» ont tous, à nôtre avis, agi en bonne conscien-
» ce, dans le parti que chacun a cru devoir pren-
» dre: & la diversité d'idées, sur les conseils im-
» pénétrables de DIEU, qui surpassent la foi-
» ble portée de nos Esprits, n'est pas un sujet
» suffisant de rupture, & ne doit nullement em-
» pêcher qu'on ne se regarde toûjours les uns
» les autres comme Fréres.

12. ON trouve ensuite (*a*) la *Guerre des Païsans* d'*Allémagne*, & les troubles causez par les ANABAPTISTES de *Munster*. Mr. *Turrettin*, qui ne confond jamais les Innocens avec les Coupables, fait remarquer soigneusement, que, parmi ceux des *Anabaptistes*, qui étoient dans d'autres idées que le reste des *Protestans*, au sujet du *Bâ-*

(*a*) Pag. 331, & *seqq.*

Batême, du *Serment*, & de quelques autres articles; il y en avoit beaucoup de modérez, & de pacifiques, qui n'avoient aucune part aux fureurs des *Munstériens*. Ceux-là, appellez MEMNONITES, de MEMNON SIMONIS, Prêtre de *Frise*, qui embrassa leur Secte en 1536. se répandirent, & subsistent encore aujourd'hui en grand nombre, sur tout en *Allemagne*, & dans les *Provinces-Unies*.

13. LES divisions (*a*) entre les LUTHERIENS & les REFORMEZ, rempliſſent une autre Section, & l'on y voit les diverſes tentatives, qui furent faites inutilement pour y mettre fin.

14. ON n'avoit garde d'oublier (*b*) celles qui s'élevérent dans la *Grande Bretagne*, entre les EPISCOPAUX & les PRESBYTERIENS, & dont les mauvaiſes ſuites ne ſe bornérent pas à ce Siécle.

15. L'ETAT de (*c*) l'EGLISE GREQUE occupe enſuite une petite Section.

16. ON s'étend un (*d*) peu plus ſur les ANTITRINITAIRES. En parlant du Supplice de MICHEL SERVET, & de VALENTIN GENTIL, nôtre (*e*) Auteur dit, que le meilleur moien d'excuſer de tels exemples, c'eſt de regarder comme un reſte de Papiſme la conduite de ceux qui en ont été les auteurs. C'eſt auſſi ce que penſent des Théologiens très-graves & très-orthodoxes.

17.

(*a*) Pag. 349, & ſeqq. (*b*) Pag. 359, & ſeqq.
(*c*) Pag 370, & ſeqq. (*d*) Pag. 373, & ſeqq.
(*e*) Pag. 376, 377.

17. 18. Les deux dernières Sections du XVI. Siécle, regardent, l'une, les (*a*) JUIFS; l'autre les progrès (*b*) considérables de l'Etude des *Lettres*, qui contribuérent beaucoup à la *Réformation*.

NOUS sommes contraints d'abréger encore plus l'histoire (*c*) du XVII. Siécle, & de ne pas indiquer le contenu de chaque Section en particulier.

On verra ici l'établissement de la *Congrégation de auxiliis divinæ Gratiæ*; les démêlez entre PAUL V. & la République de VENISE; la *Conjuration des Poudres* contre JAQUES I. Roi d'*Angleterre*; les Disputes de l'ARMINIANISME. Voici le jugement de nôtre Auteur (*d*) sur le Schisme, auquel les derniéres donnérent lieu. „ Ce Schisme (dit-il) qui dure encore aujourd'hui, cemble bien d'autres qu'il y a eus, ou „ ne seroit jamais né, ou auroit été bien-tôt éteint, si les Passions Humaines avoient moins „ de pouvoir en matiére de Religion, & si les „ Chrétiens, laissant à DIEU les choses cachées, s'attachoient à pratiquer celles qui sont „ révélées clairement.

La Guerre d'*Allemagne*, qui dura trente ans; les troubles de la *Grande Bretagne* sous CHARLES I. & après lui; ceux du JANSENISME; les Persécutions excitées contre les PROTESTANS en divers endroits de l'*Europe*; les nouveaux troubles d'*Angleterre*, sous JAQUES II. & &

(*a*) Pag. 277, *& seqq.* (*b*) Pag. 379, *& seqq.*
(*c*) Pag. 384. jusqu'à la fin de l'Ouvrage. (*d*) Pag. 394. 395.

& l'heureuse Révolution, qu'ils amenérent; le *Quiétisme*; les démêlez Ecclésiastiques entre la FRANCE, & la *Cour de* ROME; les nouvelles tentatives faites pour la réunion des PROTESTANS; l'état de l'*Eglise Grêque* dans ce Siécle; le sort des ANTITRINITAIRES; celui des JUIFS; & enfin l'avancement des LETTRES & des SCIENCES; tout cela est représenté dans un Tableau racourci, mais qui suffit pour en donner de justes idées.

Ceux qui savent l'Histoire Ecclésiastique, & ceux qui l'ignorent, auront également du plaisir à lire cet Abrégé. Les prémiers pourront rappeller d'un coup d'œil, & en bon ordre, tout ce qui s'est passé de plus considérable dans une longue suite de Siécles. Les autres s'instruiront en peu de tems, & avec beaucoup de facilité de ce qu'ils chercheroient ailleurs inutilement rassemblé d'une maniére aussi propre à les mettre en état de lire avec fruit les anciens Auteurs de l'Histoire Ecclésiastique, & les Modernes pour aquérir des connoissances plus détaillées. Ceux aussi, qui sont appellez à enseigner cette Histoire, ne sauroient trouver de meilleur Texte à suivre pour leurs Leçons.

ARTICLE III.

HISTOIRE ANCIENNE *des* EGYPTIENS, *des* CARTHAGINOIS, *des* ASSYRIENS, *des* BABYLONIENS, *des* MEDES *&* *des* PER-

PERSES, *des* MACEDONIENS, *des* GRECS. *Par Mr.* ROLLIN, *ancien Recteur de l'Université de* Paris, *Professeur d'Eloquence au Collége Roial, & Associé à l'Académie Roiale des Belles-Lettres.* Tome VI. *In duodecimo*, pagg. 591. A *Amsterdam*, chez *J. Wetstein* & *G. Smith*, 1734. Avec Privilége.

CE Tome Sixiéme de l'HISTOIRE ANCIENNE de Mr. ROLLIN, contient deux Livres, savoir le Quatorziéme & le Quinzieme de tout l'Ouvrage. Il s'agit de PHILIPPE *de Macédoine*, dans le XIV. & d'ALEXANDRE son Fils, dans le XV. Les Régnes de ces deux Princes, quoi qu'ils ne renferment que l'espace de trente-six ans, le prémier vint-quatre, & l'autre douze; présentent un grand nombre de choses intéressantes: & il y en auroit encore plus, si les Auteurs Anciens, qui nous restent, s'étoient autant attachez à écrire en détail la Vie du Pére, qu'ils ont pris soin de nous donner celle du Fils.

On ne trouve même, au sujet de *Philippe*, aucun Ecrivain Moderne, qui ait ramassé avec soin toutes les circonstances de sa Vie, qui sont répanduës de côté & d'autre. Au défaut de ce secours, Mr. *Rollin* s'est aidé principalement de DE'MOSTHE'NE, & des Interprêtes qui ont travaillé sur ce fameux Orateur. Les Notes de Mr. DE TOURREIL en particulier, sur quelques Harangues, & celles de (*a*) LUCCHESINI,

(*a*) Imprimées à *Rome* en 1732.

NI, Noble Patricien de *Lucques*, qui sont fort savantes, ont beaucoup servi à nôtre Auteur.

Pour ce qui regarde ALEXANDRE; sans parler de DIODORE *de Sicile*, & de JUSTIN, QUINTE-CURCE, PLUTARQUE, & ARRIEN, le font suffisamment connoître. Dans la comparaison d'*Arrien*, & de *Quinte-Curce*, les plus étendus de ces Auteurs, Mr. *Rollin* donne, avec raison, la préférence (*a*) au premier, homme de guerre, aussi bien que Philosophe & Historien, & dont le stile est simple, sans ornement, & presque sans réflexions. Cette simplicité l'emporte infiniment sur la parure de l'Historien Latin, dont il nous manque d'ailleurs deux Livres. Ce n'est pas qu'il n'y ait dans *Quinte-Curce* des réflexions sensées, & des Harangues fort belles, quoi que pour l'ordinaire trop longues. Mais ces Harangues sentent le Déclamateur: & les pensées, tout ingénieuses qu'elles sont, & souvent très-solides, ont un éclat & un brillant affecté, qui ne paroît pas marqué au coin du Siécle d'*Auguste*. Quelques Savans néanmoins placent cet Historien sous *Auguste* ou sous *Tibère*: mais d'autres le mettent sous *Vespasien*; & quelques-uns sous *Trajan*. Nôtre Auteur, sans décider la question, remarque qu'il seroit assez étonnant que QUINTILIEN, dans le dénombrement qu'il fait des Auteurs Latins, n'eût fait aucune mention d'un Historien aussi recommandable que celui-là, s'il avoit vécu avant lui. Cette raison me paroît bien forte, pour montrer que *Quinte-*

(*a*) *Avant-propos*, pag. 4, & *suiv.*

Quinte-Curce doit avoir mis au jour son Histoire au moins après *Domitien*; si les *Institutions* de *Quintilien* ont été achevées & publiées sur la fin de la Vie de cet Empereur, selon le (*a*) calcul du grand Chronologiste DODWELL. Venons à la Vie de PHILIPPE.

L'HISTOIRE des Rois de *Macédoine*, (*b*) Prédécesseurs de ce Prince, est assez obscure, & ne renferme presque que quelques Guerres particulières avec les *Illyriens*, les *Thraces*, & d'autres Peuples voisins. Aussi ces Rois ne firent-ils pas grande figure dans le monde, jusqu'à *Philippe*; & ils vécurent souvent sous la protection, tantôt d'*Athènes*, tantôt de *Thèbes*, tantôt de *Lacédémone*. Un d'eux même, nommé PERDICCAS, étoit devenu (*c*) tributaire d'*Athènes* pendant quelque tems.

AMYNTAS II, Pére du *Philippe* dont il s'agit, & que l'on comptoit pour le seiziéme Roi de *Macedoine* depuis CARANUS, un des Descendans d'*Hercule*; régna vingt-quatre ans. Il laissa en mourant trois Fils légitimes, qu'il avoit eus d'*Eurydice*, (*d*) *Alexandre*, *Perdiccas*, & *Philippe*; & outre ceux-là, un Fils naturel, (*e*) nommé

(*a*) *Annal. Quintilian.* in Ann. *Ante Christ.* 94, *& seqq.*

(*b*) §. 1. pag. 7, *& suiv.*

(*c*) *Thucydide*, que nôtre Auteur cite en général, parle de *Perdiccas* seulement comme Allié (ξύμμαχος) des *Athéniens*, Lib. I. Cap. 57, *& seqq.* Et tous ces Alliez ne l'étoient pas avec dépendance.

(*d*) *Justin*, Lib VII. Cap. 4.

(*e*) DIODORE *de Sicile* l'appelle Frère d'*Alexandre*, *Lib.* XV. *Cap.* 71. *pag.* 494. *Ed. H. Steph.* quoi qu'il n'eût nommé

nommé *Ptolemée*. *Alexandre*, par le droit de naissance, succéda à son Père : mais il ne régna qu'un an. *Perdiccas* devenu ainsi l'Aîné, & l'Héritier légitime de la Couronne, faillit néanmoins à en être exclus par un Prince de la Famille Royale, nommé PAUSANIAS, (*b*) qui, soûtenu par un grand nombre de *Macédoniens*, s'étoit déja emparé de quelques Places. Mais IPHICRATE, Général des ATHÉNIENS, qui heureusement avoit été alors envoié en *Macédoine* pour autre chose, chassa l'Usurpateur, à la prière d'*Eurydice*, & rétablit le Souverain légitime.

Perdiccas ne fut pas long tems tranquille. *Ptolémée*, ce Fils naturel d'*Amyntas*, dont on vient de parler, (*c*) lui disputa aussi la Couronne. Mais les deux Frères, après s'être fait quelque tems la Guerre, s'en rapportérent au jugement de PÉLOPIDAS, Général des *Thébains*, plus respecté encore

nommé que trois Fils d'*Amyntas*, Cap. 60. De là nôtre Auteur infére sans doute, que *Ptolémée* n'étoit que Fils naturel d'*Amyntas*. Mais un ancien Historien, dont l'autorité est de grand poids, je veux dire, DERYLE, dit, que ce *Ptolémée*, surnommé *Alorite*, étoit d'une autre race, ἀλλότριος τοῦ γένους. Apud SYNCELL. pag. 263. B. *Ed. Reg.* L'Histoire des Rois de *Macédoine*, avant nôtre *Philippe*, est fort embrouillée, & il y a de grandes variations là dessus dans les Auteurs.

(*a*) DIOD. *de Sicile*, Lib. XV. Cap 60.

(*b*) *Æschine*, Orat. *De falsa Legat.* pag. 399, 400. *Ed. Francofurt.* 1604. (pag. 250, 251. *Ed. Basil.* 1572.)

(*c*) PLUTARQUE, in *Pelopid.* pag. 292. suppose, que ce fut *Alexandre*, à qui *Ptolemée* disputa la Couronne. Mais nôtre Auteur suit ESCHINE, avec le recit duquel cela ne peut s'accorder, & qui étant contemporain, mérite plus de créance. Il a donc mis *Perdiccas*, au lieu d'*Alexandre*.

ncore pour ſa probité, que pour ſa bravoure. L'Arbitre prononça en faveur de *Perdiccas*: & ant crû devoir prendre des aſſûrances de côté d'autre, pour faire obſerver les articles du aité accepté par les deux Concurrens, entre res Otages qu'il ſe fit donner, il emmena avec *Philippe* à *Thèbes*, où ce jeune Prince, qui oit alors dix ans, demeura (*a*) pluſieurs années. y fut élevé d'une maniére digne de ſa naiſſan. *Pélopidas* le remit entre les mains d'*Epaminondas*, (*b*) qui avoit chez lui, auprès de ſon ropre Fils, un (*c*) célèbre *Pythagoricien*. *Philippe* profita bien des leçons de ce Philoſophe, & ncore plus de celles d'*Epaminondas*, grand Capaine & grand Homme d'Etat. Il ſe faiſoit honeur d'avoir été ſon Diſciple & ſon Eléve: mais n'en imita pas le meilleur, ſa tempérance, ſa uſtice, ſon déſintéreſſement, ſa bonne foi, ſa agnanimité, ſa clémence, qui le rendoient véritablement grand. C'étoient des Vertus, que *Philippe* n'avoit point reçuës de la nature, & qu'il ne ſe mit point en peine d'aquérir, malgré le beau modéle qu'il en avoit.

Thèbes ne ſavoit point alors, qu'elle formoit & nourriſſoit dans ſon ſein le plus dangereux Ennemi

(*a*) Neuf ou dix, dit nôtre Auteur, dans une Note, & non pas trois ſeulement, comme le détermine JUSTIN, *Lib.* VII. *Cap.* 5. Voiez SIMSON, *Chronic.* in *Ann. Mund.* 3645.

(*b*) *Juſtin*, ubi ſupr. DIODORE *de Sicile*, Lib. XVI. Cap. 2.

(*c*) Il ſe nommoit *Lyſis*. ELIEN, *Var. Hiſt.* Lib. III. Cap. 17. dit qu'il fut Maître d'*Epaminondas* lui-même. Voiez auſſi PAUSANIAS, Lib. IX. Cap. 13.

nemi de la Grèce. (a) Après que *Philippe* eut passé neuf ou dix ans dans cette Ville, la nouvelle d'une révolution arrivée en *Macédoine* le fit prendre la résolution de se retirer chez lui fort vivement. Il y trouve les Peuples consternés d'avoir perdu leur Roi *Perdiccas*, tué dans un grand combat contre les *Illyriens*, & plus encore de se voir, dans cette conjoncture, autant d'Ennemis sur les bras, que de Voisins. Outre les *Illyriens*, & les *Péoniens*, qui infestoient *Macédoine*, les *Thraces* prétendoient placer sur le Trône *Pausanias*, qui renouvelloit ses prétentions: & les *Athéniens* portoient *Argée*, Prince de la Famille Royale, qui, selon (b) quelques-uns, avoit déja régné deux ans, pendant qu'*Amyntas* étoit chassé de ses Etats. Cependant ce Fils qui restoit de *Perdiccas*, nommé aussi *Amyntas*, étoit encore enfant. *Philippe* fut établi pour gouverner, (c) comme Tuteur de cet Héritier légitime de la Couronne. „ Mais bientôt les Sujets, justement allarmez, pour „ donner l'Oncle, déposérent le Neveu; & à la „ place de l'Héritier, que la Nature appelloit, „ ils mirent celui que demandoit la conjoncture; se persuadant que la nécessité a ses loix, qui „ dérogent à toutes les autres ". *Philippe* monta ainsi sur le Trône, la 1. Année de la 105. *Olympiade*, 360. ans avant JESUS-CHRIST.

Le nouveau Roi, sans s'étonner, pourvoit au remé-

(a) DIODORE *de Sicile*, *ubi supr.*
(b) DIODORE *de Sicile*, Lib. XIV. Cap. 93.
(c) *Justin*, Lib. VII. Cap. 5.

médie à tout, relève les courages abbatus, réblit & discipline les Troupes. Il fut (*a*) d'une ueté invincible, sur ce dernier point. Dès- (*b*) il établit la *Phalange Macédonienne*, (*c*) i devint depuis si fameuse; la meilleure & la ieux disciplinée qu'on eût vuë jusques-là. Il forma le plan, ou du moins le perfectionna, l'idée qu'il en avoit prise dans HOMERE.

Un des premiers soins de *Philippe*, fut de négocier une (*d*) Paix captieuse avec les ATHENIENS, dont il redoutoit la puissance, & qu'il ne vouloit point s'attirer sur les bras, dans le commencement d'un Régne encore mal affermi.

Aussi-tôt après, on le voit agir bien moins en oi de vint-quatre ans, qu'en Politique consommé dans l'art de la dissimulation, & qui, sans secours de l'expérience, comprenoit déja, que avoir perdre à propos, c'est gagner. (*e*) Il s'étoit emparé d'*Amphipolis*, Ville située sur les confins de son Roiaume; & par conséquent fort à sa bienséance. Il ne pouvoit la garder, non seulement sans trop affoiblir son Armée, mais encore sans irriter les *Athéniens*, qu'il avoit intérêt de ménager, & qui la revendiquoient, comme leur Colonie. D'un autre côté, il ne vouloit

(*a*) Voiez-en un exemple dans ELIEN, *Var. Hist.* Lib. XIV. Cap. 49.

(*b*) DIODORE *de Sicile*, Lib. XVI. Cap. 3.

(*c*) Dont nôtre Auteur donne la description, dans un article à part, *pag.* 25-34.

(*d*) DIOD. *de Sicile*, Lib. XVI. Cap. 4.

(*e*) POLYAENUS, Stratag. Lib. IV. Cap 2. *num.* 17. (& non pas *Cap.* 17. comme il y a à la marge, par l'inadvertence ou de l'Auteur, ou des Imprimeurs.)

loit pas ceder à ſes Ennemis une clé de ſes Etats. Il prend donc le parti de la déclarer libre, & de la mettre ainſi aux mains avec ſes anciens Maîtres. En même tems, il desarme les *Péoniens* à force de préſens & de promeſſes, ſe réſerve à les attaquer enſuite, après qu'il auroit déſuni ſes Ennemis, & qu'il les auroit par là affoiblis.

Cette ſoupleſſe, cette dextérité l'affermirent ſur le Trône, & le mirent bientôt en état de n'avoir ſans concurrens. Il ferme l'entrée du Royaume à *Pauſanias*; puis marche contre *Argée*, l'atteint ſur le chemin d'*Ege* à *Méthone*, le défait, lui tuë bien du monde, & emméne beaucoup de Priſonniers; attaque les *Péoniens*, & les réduit ſous ſon obéiſſance; tourne enſuite ſes armes contre les *Illyriens*, & les force à lui reſtituer toutes les Places qu'ils occupoient en *Macédoine*.

Il penſe enſuite à étendre ſes conquêtes, & à ſe rendre maître de la *Gréce*, où *Thébes* avoit pris le deſſus depuis quelque tems ſur les autres Peuples, mais s'étoit enſuite affoiblie elle-même par ſes Guerres contre *Lacédémone* & *Athénes*. Un an après les exploits, dont nous venons de parler, il aſſiégea & prit *Amphipolis*. (*a*) Il avoit promis aux *Athéniens* de la leur remettre: mais bien loin de là, il s'empara encore de *Pydne*, & de *Potidée*, deux autres Villes de *Macédoine*, qui leur appartenoient. Il céda la derniere aux *Olynthiens*, pour les mettre dans ſes intérêts.

De

(*a*) DEMOSTHENE, Olynthiac. I. pag. 2. DIODORE *de Sicile*, Lib. XVI. Cap. 8.

De là il vint occuper *Créniде*, que les *Thaſiens* avoient bâtie depuis deux ans, & qu'il appella dès-lors de ſon nom (*a*) *Philippes*. Près de cette Ville, il ouvrit & fouilla des Mines d'or, qui lui rapportérent des ſommes (*b*) très-conſidérables pour ce tems-là. L'argent roula ainſi en *Macédoine*, bien plus qu'auparavant. Et *Philippe* y fit battre le prémier (*c*) à ſon nom une monnoie d'or, qui dura plus que ſa Monarchie. Perſonne ne connut mieux, que lui, l'avantage que donne la ſupériorité de finances. Il s'en ſervit ſur tout à aquérir des Créatures presque dans toutes les Villes de la *Gréce*. S'il eſt vrai, comme (*d*) on l'a dit, que l'Oracle de *Delphes* lui conſeilla l'uſage de cet inſtrument, par un Oracle, dont le ſens étoit:

(*e*) *Sers toi d'armes d'argent, & tu domteras tout*: il fut fort religieux à ſuivre ce conſeil. Il ſe vantoit lui-même, d'avoir emporté plus de places par les largeſſes, que par les armes; & (*f*) il diſoit, que nulle Fortereſſe n'étoit imprena-

(*a*) *Philippi*, Ville célébre depuis par la défaite de *Brutus* & de *Caſſius*. (*b*) Plus de mille Talens.

(*c*) *Retulit acceptos, regale numiſma*, Philippos. HORAT. Lib. II. Epiſt. I. *verſ.* 232. Voiez PLAUTE, in *Pœnul.* Act. I. Scen. I. *verſ.* 38. Cette monnoie valoit environ trois Ducats. Voiez les Notes de Mr. HEMSTERHUIS ſur JULIUS POLLUX, Lib. IX. §. 84. *num.* 91.

(*d*) SUIDAS, voc. Ἀργυρέα. Voiez auſſi DIOGENIAN. Proverb. Centur. II. *num.* 81.

(*e*) Ἀργυρέαις λόγχαισι μάχου, καὶ πάντα νικήσεις (ou κρατήσεις, ou δαμάσεις; comme d'autres rapportent ce vers. Voiez *Strom. Proverb.* verſ. 21.)

(*f*) Au rapport de PLUTARQUE, *Apophthegmat.* pag. 178. A. Tom. II. *Ed. Wech.*

prenable, où pouvoit monter un Mulet chargé d'argent.

Trois ans après, (*a*) il s'éleva entre les *Grecs* une de ces *Guerres* que l'on nommoit *Sacrées*, comme entrepriſes par un motif de Religion. (*b*) Tout s'arma ou en faveur des *Phocéens*, qui étoient accuſez de Sacrilége, ou contr'eux. *Philippe* demeura neutre, pour laiſſer les deux partis s'affoiblir & ſe conſumer; outre que la *Gréce*, ainſi occupée, lui laiſſoit une entiére liberté de pouſſer ailleurs ſes conquêtes, ſans aucune oppoſition. Il prit alors la Ville de *Méthône*, & la raſa. Pendant le Siége, il perdit un œil d'un coup de Flêche, par une avanture fort ſinguliére, que l'on peut voir dans (*c*) SUIDAS. Un habile (*d*) Chirurgien tira la Flêche de l'œil de *Philippe*, avec tant d'adreſſe & de délicateſſe, qu'il lui ſauva au moins la difformité de cette noble partie. Ce Prince néanmoins eut toûjours depuis la foibleſſe de ſe fâcher, (*e*) toutes les fois qu'il échappoit à quelcun de prononcer devant lui le mot de *Cyclope*, ou ſeulement celui d'*Oeil*.

Après la priſe de *Méthône*, il marcha en (*f*) *Theſſalie*, ſous le prétexte honorable de délivrer les *Theſſaliens* de leurs Tyrans, (*g*) contre leſquels ils avoient imploré ſon ſecours. Il réuſſit, & ſe conci-

(*a*) §. 2. pag. 34, *& ſuiv.*
(*b*) DIODORE *de Sicile*, Lib. XVI. Cap. 23, *& ſeqq.*
(*c*) Voce Κύκλωψ.
(*d*) PLINE, *Hiſt. Natur.* Lib. VII. Cap. 37.
(*e*) DEMETRIUS PHALEREUS, *De Elocutione*, Cap. 3. (§. 313. *Edit. Oxon.* 1676.)
(*f*) DIOD. *de Sicile*, Lib. XVI. Cap. 35, *& ſeqq.*
(*g*) Les Freres d'ALEXANDRE *de Phéres.*

concilia pour jamais l'affection de ce Peuple, dont l'excellente Cavalerie, jointe à la *Phalange Macédonienne*, eut depuis tant de part à ſes victoires, & à celles de ſon Fils.

Après ce ſervice, qui lui fut ſi avantageux, il ſongea (*a*) à entrer dans la *Guerre Sacrée* des *Grecs*, qui dura dix ans; & ce fut la prémiére tentative qu'il fit, pour ſe mêler des affaires générales des *Grecs*, dont les Rois de *Macédoine* avoient toûjours été exclus, comme étrangers. Quoi que les intérêts d'*Apollon* le touchaſſent peu, il fit ſemblant de vouloir aller punir les *Phocéens* ſacrilèges. Sous ce prétexte, il marcha vers les *Thermopyles*, pour s'emparer d'un paſſage, qui lui donnoit l'entrée libre dans la *Gréce*, & ſur tout dans l'*Attique*. (*b*) Les *Athéniens*, juſtement allarmez, le prévinrent, & ſe ſaiſirent à propos de ce paſſage important; de ſorte que *Philippe* n'oſa pas même entreprendre de le forcer, & fut ainſi obligé de retourner en *Macédoine*. DE'MOSTHE'NE (*c*) profita de cette occaſion, pour faire comprendre aux *Athéniens* la néceſſité abſoluë d'uſer des plus promtes précautions contre les nouvelles entrepriſes de *Philippe*: mais il y a beaucoup d'apparence, que tous les beaux diſcours de l'Orateur firent peu d'effet, par la nonchalance qui étoit naturelle à ce Peuple.

Philippe en ſût bien profiter, & les diſſenſions qui continuoient entre les *Grecs*, lui étoient d'ailleurs

(*a*) DIOD. *de Sicile*, ubi ſupr. *Cap.* 28, *& ſeqq.*
(*b*) §. 3. pag. 42, *& ſuiv.*
(*c*) *Orat. I. Philippic.*

leurs favorables. (*a*) Pour étendre ſes conquêtes dans la *Thrace*, ce qu'il ne pouvoit guére qu'aux dépens d'*Athénes*, qui depuis long tems avoit en ce païs-là pluſieurs Colonies, il en aſſiégea une, fort puiſſante, ſavoir, *Olynthe*; à quoi il ſe porta d'autant plus volontiers, qu'elle avoit eû de grands démêlez avec *Amyntas*, Pére de *Philippe*, & qu'elle avoit traverſé *Philippe* même, à ſon avénement à la Couronne. Les *Olynthiens*, du plus loin qu'ils entendirent gronder l'orage, implorérent une promte aſſiſtance des *Athéniens*. (*b*) Mais *Démoſthéne* eut beau haranguer avec toute la force de ſon éloquence, les *Athéniens*, lents à déliberer, n'envoiérent que de foibles ſecours; & *Philippe* enfin ſe rendit maître d'*Olynthe* par trahiſon. Il ſaccagea cette malheureuſe Ville, & traita les Habitans de la maniére la plus indigne.

L'année ſuivante, (*c*) il ſe déclara pour ceux de *Thébes*, contre les *Phocéens*, (*d*) & commença ainſi de prendre part ouvertement à la *Guerre Sacrée*, dont nous avons parlé ci-deſſus. Il couvrit ſes vuës ſecrétes d'une apparence de grand zéle pour les intérêts du Dieu & du Temple de *Delphes*. Son but étoit, de ſe rendre maître de la *Phocide*, ſous prétexte de donner du ſecours aux *Thébains*; après quoi il vouloit s'approprier tout l'honneur de la *Guerre Sacrée*, paroître y avoir tranché en maître, & préſider enfin aux *Jeux*

(*a*) DIOD. *de Sicile*, Lib. XVI. Cap. 54, 55.
(*b*) DEMOSTHEN. *Olynthiac.* II.
(*c*) §. 4 pag. 57, *& ſuiv.*
(*d*) DIOD. *de Sicile*, Lib. XVI. Cap. 59, *& ſeqq.*

eux Pythiens. Mais il falloit pour cela amuſer *les Athéniens*, Alliez des *Phocéens*. (*a*) Il profita des diſpoſitions où il voioit *Athénes*, laſſe d'une Guerre qui lui étoit fort onéreuſe & peu utile. On avoit même déja chargé deux Citoiens de la Ville, *Ctéſiphon* & *Phrynon*, de ſonder les intentions de *Philippe*, & de le preſſentir ſur la paix. Ils rapportérent, que le Roi de *Macédoine* ne s'en éloignoit pas, & témoignoit beaucoup de bonne volonté pour leur République. Là-deſſus, on réſolut d'envoier une Ambaſſade ſolennelle, pour s'inſtruire de la vérité plus à fond, & pour avoir les derniers éclairciſſemens que demandoit une ſemblable négociation. *Eſchine* & *Démoſthéne* furent du nombre des dix Ambaſſadeurs, qui en ramenérent trois (*b*) de *Philippe*. Tous dix s'aquittérent fidélement de leur commiſſion, & en rendirent un fort bon compte. (*c*) On les renvoie auſſi-tôt, avec un plein pouvoir de conclure la Paix, & de la cimenter par la religion des Sermens. Alors *Démoſthéne*, qui, dans la prémiére Ambaſſade, avoit rencontré en *Macédoine* quelques *Athéniens* priſonniers, & leur avoit promis qu'il viendroit les racheter à ſes dépens, ſe met en devoir de tenir ſa parole, & conſeille cependant à ſes Collégues de s'embarquer au plûtôt, comme la République l'avoit ordonné, & d'aller chercher *Philippe* par tout où il ſeroit. Ceux-ci, au lieu de faire diligence, mar-

(*a*) DEMOSTHE'NE, Orat. *De falſâ Legatione*, paſſim.
(*b*) *Antipater*, *Parménion*, *Eurylochus*.
(*c*) DE'MOSTHE'NE, ubi ſupr. *pag.* 220, *& ſeqq.* Ed. Baſil. 1572.

marchent à pas d'Ambaſſadeurs, vont par terre en *Macédoine*, s'y arrêtent trois mois entiers, & donnent le tems à *Philippe* de prendre encore pluſieurs Places ſur les *Athéniens*, dans la *Thrace*. Enfin s'étant abouchez avec le Roi de *Macédoine*, ils conviennent avec lui des conditions de la Paix. Celui-ci, content de les avoir endormis par un projet de Traité, en differoit de jour en jour la ratification. Il avoit trouvé le moien de corrompre à force de préſens tous les Ambaſſadeurs, à l'exception de *Démoſthéne*, qui ſe trouvant ainſi ſeul, s'oppoſoit en vain à ſes Collégues. Cependant *Philippe* faiſoit toûjours avancer ſes Troupes. Etant arrivé à *Phéres*, en *Theſſalie*, il ratifie enfin le Traité (*a*) de Paix, mais en refuſant d'y comprendre les *Phocéens*. La ſignature du Traité cauſa néanmoins beaucoup de joie à *Athénes*: & ISOCRATE même, connoiſſant mal *Philippe*, lui adreſſa, à cette occaſion, un long (*b*) Discours, où il exhorte ce Prince à profiter de la Paix, qu'il venoit de conclure, pour réconcilier entr'eux tous les Peuples de la *Gréce*, & porter enſuite la Guerre contre le Roi de *Perſe*. *Démoſthéne*, qui étoit plus au fait des affaires, tâcha de deſſiller les yeux des *Athéniens*, & leur repréſenta, que la conduite du Roi de *Macédoine* étoit fort ſuſpecte; que malgré toutes ſes belles promeſſes, il cherchoit à ſe rendre maître abſolu de la *Phocide*; & que

(*a*) Dans un Cabaret, où il jura l'obſervation du Traité. DE'MOSTHE'NE, ubi ſupr. *pag.* 220. C.

(*b*) Orat. *ad Philippum.*

que de la lui abandonner, c'étoit trahir l'Etat, & livrer la *Gréce* entiére au Prince ambitieux. Mais l'Orateur ne fut point écouté; & le Discours (*a*) d'ESCHINE son Ennemi, qui, gagné par *Philippe*, répondoit de la bonne volonté de ce Prince, prévalut. Toutes ces délibérations donnérent le tems à *Philippe*, de s'emparer des *Thermopyles*, & d'entrer dans la *Phocide*. Jusques-là, on n'avoit pû réduire les *Phocéens* à la raison. *Philippe* n'eut qu'à se montrer: la terreur de son nom jetta par tout l'épouvante. A l'aspect des Couronnes de Laurier, qu'il fit prendre à tous ses Soldats, pour montrer qu'ils marchoient au combat sous la conduite du Dieu même, dont ils venoient venger l'honneur, les *Phocéens* se crurent vaincus. Ils demandent la Paix, & se livrent à la merci de *Philippe*, qui permet à PHALE'CUS, leur Chef, de se retirer dans le *Péloponnése*; avec les huit mille hommes qu'il avoit pris à sa solde. Ainsi *Philippe*, sans qu'il lui en coûtât beaucoup de peine, remporta tout l'honneur d'une longue & sanglante Guerre, qui avoit épuisé les deux Partis. On le regarda, par toute la *Gréce*, comme le Vengeur du Sacrilége, & le Protecteur de la Religion, qui au fond lui étoit fort indifférente.

Après cela, pour ne paroître rien faire de son autorité privée dans une affaire qui concernoit toute la *Gréce*, (*b*) il assemble le Conseil des Am-

(*a*) Sa Harangue, intitulée aussi *De falsa Legat.*

(*b*) DIOD. *de Sicile*, Lib. XVI. Cap. 60. ou l'on trouve tout du long l'Ordonnance des *Amphictyons*, Cap. 61.

AMPHICTYONS, & pour la forme, les établit ſouverains Juges de la peine encouruë par les *Phocéens*. Sous le nom de ces Juges, dévouez à ſes volontez, il ordonne, qu'on ruïnera les Villes de la *Phocide*; qu'on les réduira toutes en Bourgs de ſoixante feux, & que les Bourgs ſeront placez à une certaine diſtance l'un de l'autre; que l'on proſcrira irrémiſſiblement les Sacriléges, & que les autres ne demeureront poſſeſſeurs de leurs biens, qu'à la charge d'un Tribut annuel, qui s'exigera jusqu'à la reſtitution entiére des ſommes enlevées du Temple de *Delphes*. *Philippe* demanda en même tems, qu'on lui transportât le droit de Séance au *Conſeil Amphictyonique*, dont les *Phocéens* furent alors déclarez déchûs. Cela étoit pour lui d'une grande importance, comme la ſuite le fit voir, & d'une très-dangereuſe conſéquence pour tout le reſte de la *Gréce*. Il l'obtint néanmoins. Les *Amphictyons* lui donnérent auſſi l'Intendance des *Jeux Pythiens*, conjointement avec les *Béotiens* & les *Theſſaliens*; parce que les *Corinthiens*, qui l'avoient euë jusques-là, en furent jugez indignes, par la part qu'ils avoient priſe au Sacrilége des *Phocéens*.

Quand *Philippe* eut réglé tout ce qui regardoit le culte du Dieu, & la ſûreté du Temple de *Delphes*, (*a*) il retourna en *Macédoine*, comblé de gloire, & bien joieux de s'être ouvert une entrée dans la *Gréce*, par la réduction de la *Phocide*, qui le rendoit maître des *Thermopyles*. Il s'arrêta

(*a*) *S. 5. pag. 69, & ſeqq.*

rêta néanmoins là pour le coup, crainte de découvrir trop tôt les vuës d'ambition qu'il avoit sur la *Gréce*, & d'en soûlever tous les Peuples contre lui. Pour dissiper même leurs soupçons, il tourna ses armes contre l'*Illyrie*, & passa ensuite dans la *Thrace*, où il poussa de plus en plus ses conquêtes. Ainsi se passérent quelques années.

Après cela, *Philippe* accepta volontiers l'occasion qui se présentoit de faire une Alliance avec les *Thébains*, *les Messéniens*, *& les Argiens*, contre *Lacédémone*, qui s'érigeant en Souveraine, avoit animé ces Peuples contr'elle. Mais *Athénes* s'étant déclarée pour les *Lacédémoniens*, à la (*a*) persuasion de *Démosthéne*, empêcha les effets de cette Ligue. *Philippe* suspendit donc son entrepriſe contre le *Péloponnése*, sans rompre néanmoins ouvertement avec les *Athéniens*. Mais il ne demeura pas en repos, & tournant ses vuës d'un autre côté, il attaqua l'Ile d'*Eubée*, contre laquelle il avoit déja fait une tentative dès les prémiéres années de son régne. Par les intelligences, qu'il y avoit ménagées à force de présens, il se rendit maître de (*b*) plusieurs Places, & établit dans l'Ile divers Tyrans. Les *Athéniens*, qui avoient un intérêt capital de ne point laisser tomber en des mains ennemies l'*Eubée*, qu'un Pont pouvoit joindre au Continent de l'*Attique*; étoient fort portez à la secourir, quand même

(*a*) *Orat. Philippic.* II.

(*b*) DEMOSTHENE, Philippic. III. pag. 93. (*pag.* 50, 51. *Ed. Basil.*)

même ils n'auroient pas reçu une Députation de PLUTARQUE d'*Erétrie*, qui les conjuroit de lui en envoier incessamment. (*a*) Le brave PHOCION partit avec un Corps de Troupes, & chassa *Philippe*; quoi que *Plutarque* même, qui avoit appellé les *Athéniens*, eût ensuite voulu les perdre.

Philippe chercha le moien de dresser une nouvelle batterie contre *Athénes*. Cette Ville, à cause de la stérilité de l'*Attique*, avoit besoin, plus qu'aucune autre, de Blés étrangers. Pour disposer souverainement de leur transport, & affamer *Athénes*, s'il le pouvoit, (*b*) il marche vers la *Thrace*, d'où cette Ville tiroit la meilleure partie de ses vivres, & y va assiéger *Périnthe*, & *Byzance*. Mais les *Athéniens*, animez encore par (*c*) les Harangues de *Démosthéne*, envoiérent du secours à ces deux Villes, sous la (*d*) conduite de *Phocion*, qui contraignit le Roi de *Macédoine* à lever le Siége. Les *Byzantins*, & les *Périnthiens*, témoignérent leur reconnoissance au Peuple d'*Athénes*, par un Décret très-honorable, que *Démosthéne* nous a conservé dans une de ses Harangues (*e*).

Après la levée du Siége de *Byzance*, *Philippe* marcha (*f*) contre ATHE'AS, Roi des *Scythes*, dont

(*a*) *Plutarque*, in *Vit. Phocion.* pag. 743, 745, 746, 747.
(*b*) DIODORE *de Sicile*, Lib. XVI. Cap. 75, *& seqq.* DEMOSTHENE, Orat. *de Coróna*, pag. 324, *& seqq. Ed. Basil.*
(*c*) Orat. Philippic. III.
(*d*) PLUTARQUE, *in Phocione*, pag. 747, 748.
(*e*) *Pro Corona*, ubi supr.
(*f*) JUSTIN, Lib. IX. Cap. 2, 3.

dont il avoit reçu quelque mécontentement perſonnel, & l'aiant aſſément battu, il remporta un grand butin. A ſon retour de la *Scythie*, les TRIBALLES, Peuples de la *Moeſie*, lui diſputérent le paſſage, prétendant avoir leur part au butin qu'il emmenoit. Il en fallut venir aux mains. Le Combat fut rude, & fort ſanglant de part & d'autre. Le Roi même y fut bleſſé à la cuiſſe, & eut ſon Cheval tué ſous lui. *Alexandre*, qui étoit à cette Expédition, accourut au ſecours de ſon Pére, & le couvrant de ſon Bouclier, il tua, ou mit en fuite, tous ceux qui venoient ſe jetter ſur lui.

Quand *Philippe* fut revenu en *Macedoine*, il (*a*) chercha à amuſer les *Athéniens*, par des propoſitions (*b*) d'accommodement & de paix. Mais *Démoſthéne*, qui connoiſſoit ſes artifices mieux que perſonne, empêcha les *Athéniens* de donner dans le piége. Ce Prince alors (*c*) chercha le moien de ſe faire nommer, dans le Conſeil des *Amphictyons*, Généraliſſime des *Grecs*, & il y réuſſit par le moien des Penſionnaires à gages, qu'il avoit par tout, & même à *Athénes*. Le prétexte en fut, une quérelle que l'on ſuſcita aux LOCRIENS d'*Amphiſſe*, comme coupables d'avoir profané une Campagne, qui étoit tout près du Temple de *Delphes*. Autoriſé par le Decret public des *Amphictyons*, (*d*) *Philippe* aſſemble in-

(*a*) §. 6. pag. 97, *& ſeqq.*
(*b*) PLUTARQUE, *in Phocion.* pag. 748.
(*c*) DEMOSTHENE, Orat. *de Coron.* pag. 497, 498. (pag. 333, *& ſeqq.* Edit. *Baſil.*)
(*d*) DIODORE *de Sicile*, Lib. XVI. Cap. 75, *& ſeqq.*

inceſſamment ſes Troupes, & ſous une feinte marche vers la Campagne de *Cyrrhée*, oubliant & *Cyrrhéens* & *Locriens*, dont il ſe ſoucioit peu, il s'empare d'*Elatée*, la plus grande Ville de toute la *Phocide*, ſur le Fleuve *Céphiſe*, & la mieux ſituée pour tenir en bride les *Thébains*. Ceux-ci, & les *Athéniens*, ouvrant alors les yeux, ſe liguent contre *Philippe*. On en vint aux mains à *Chéronée*, & le Roi de *Macédoine* y remporta une célébre Victoire.

Ce ſuccès lui cauſa une joie, qu'il porta, juſqu'à des excès indignes d'un Roi & d'un Vainqueur. (*a*) Au ſortir d'un grand Repas, qu'il avoit donné aux Officiers, il ſe transporta ſur le champ de Bataille, & de là, inſultant à tous ces Morts dont la terre étoit couverte, il mit en chant le commencement d'un Decret, que *Démoſthéne* avoit dreſſé, pour exciter les *Grecs* à cette Guerre, & chanta en battant la meſure: DE'MOSTHE'NE *Péanien, Fils de* Démoſthéne, *a dit*. L'Orateur DE'MADE, du nombre des Priſonniers, mais toûjours libre, oſa ſeul lui faire ſentir l'indécence de cette conduite. *Eh! Seigneur*, lui dit-il, *la fortune vous aiant donné le rolle d'*Agamemnon, *comment ne rougiſſez-vous point de jouer celui de* THERSITE? Cette parole, pleine d'une généreuſe liberté, lui ouvrit, dit-on, les yeux, & le fit rentrer en lui-même. Loin de ſavoir mauvais gré à *Démade*, il l'en eſtima encore davantage, lui fit toute ſorte d'amitiez, & le combla d'honneur. Depuis ce tems-là,

(*a*) *Idem*, ibid. Cap. 18.

là, il parut changer entiérement d'esprit & de conduite, comme si, dit (*a*) un Historien, la conversation de *Démade* eût adouci son humeur, & l'eût familiarisé avec les graces Attiques. Il renvoia libres tous les Prisonniers *Athéniens*, sans exiger d'eux aucune rançon, & leur donna à la plûpart des Habits, dans la vuë de gagner, par ce bon traitement, une République aussi puissante, que celle d'*Athénes*. Il renouvella avec elle l'ancien Traité d'amitié & d'alliance, & accorda la Paix aux *Béotiens*, après avoir laissé une bonne Garnison dans *Thébes*.

Aiant ainsi soûmis, par l'artifice ou par la force, les plus puissans Peuples de la *Gréce*, & s'en étant rendu l'arbitre; (*b*) *Philippe* se prépara à venger les injures, que la *Gréce* avoit reçuës des Barbares, & ne médita rien moins, que de renverser leur Empire. (*c*) Le principal fruit qu'il tira de la Bataille de *Chéronée* (& c'étoit le but, qu'il se proposoit depuis long tems, & qu'il n'avoit jamais perdu de vuë) ce fut de se faire déclarer, dans l'Assemblée des *Grecs*, leur Général contre les *Perses*. En cette qualité, il se prépara à aller attaquer ce puissant Roiaume. Il désigna les (*d*) Chefs, sur la valeur & la prudence desquels il comptoit le plus, & les fit partir pour l'*Asie Mineure*.

Cependant, autant que le dehors étoit heureux

(*a*) Τὰ τοῦ Δημάδου καθομιληθέντα τοῖς Ἀττικοῖς χάριτος. DIODOR. *de Sicile*, ibid.
(*b*) §. 7. pag. 120, *& suiv.*
(*c*) DIODORE *de Sicile*, Lib. XVI. Cap. 90, *& seqq.*
(*d*) *Attale*, & *Parménion*.

reux & brillant pour *Philippe*, (*a*) autant l'intérieur de ſa Maiſon étoit pour lui triſte & affligeant. La diviſion & le trouble y régnoient. La Reine *Olympias*, naturellement jalouſe, colére & vindicative, y excitoit continuellement des disputes & des quérelles, & rendoit la vie désagréable au Roi ſon Epoux. D'ailleurs, celui-ci, mari peu fidéle lui-même, éprouva, à ce qu'on prétend, l'infidélité qu'il avoit méritée. Soit juſte ſujet de plainte, ſoit légéreté & inconſtance de ſa part, il en vint jusqu'à la répudier. *Aléxandre*, qui avoit pluſieurs autres ſujets de mécontentement, fut vivement piqué de l'injure qu'on faiſoit à ſa Mére.

Cléopatre, niéce d'*Attale*, encore très-jeune, mais d'une beauté extraordinaire, charma ſi fort *Philippe* par ſes attraits, qu'il ne put y réſiſter, & l'épouſa. Au milieu des réjouiſſances de la Nôce, & de la chaleur du vin, *Attale*, Oncle maternel de la nouvelle Reine, s'aviſa de dire, que les *Macédoniens* devoient demander aux Dieux qu'elle donnât un légitime Succeſſeur à leur Roi. A ces mots *Aléxandre*, naturellement colére, irrité d'un diſcours ſi offenſant. *Quoi! miſérable*, lui dit-il, *me prends-tu donc pour un Bâtard?* & en même tems il lui jetta la Coupe à la tête. *Philippe*, qui mangeoit à une autre Table, trouva fort mauvais que l'on troublât ainſi la Fête, & oubliant qu'il étoit boiteux, il courut, l'Epée nuë, droit à ſon Fils. Mais heureuſement le Pére tomba, & les Conviez eurent le loiſir de ſe

(*a*) PLUTARQUE, in *Alexandr.* pag. 669.

ſe jetter entre deux. Le plus difficile fut d'obtenir d'*Aléxandre*, qu'il ne s'obſtinât point à ſe perdre. Outré de tant d'injures atroces, quoi qu'on pût lui dire du reſpect qu'il devoit à ſon Roi & à ſon Pére, il exhala ſon reſſentiment en ces termes: *Vraiment les* Macédoniens *ont là un Chef bien en état de paſſer d'*Europe *en* Aſie, *lui qui ne peut aller d'une Table à l'autre, ſans s'expoſer à ſe rompre le cou!* Après cette inſulte, il ſortit, & aiant pris avec lui ſa Mére *Olympias*, à qui l'on faiſoit un ſi grand affront, il la mena en *Epire*; & pour lui, il paſſa chez les *Illyriens*. Mais *Philippe*, piqué d'un vif reproche, que lui fit là-deſſus DE'MARATE de *Corinthe*, homme lié avec lui par les liens de l'hospitalité, & qui arriva à ſa Cour juſtement en ce tems-là; rappella *Aléxandre*, en lui envoiant ce même *Démarate*, pour lui perſuader de revenir.

Le Roi ambitieux, (*a*) plein du projet de la conquête de l'*Aſie*, ſe hâte de l'exécuter, encouragé par un de ces Oracles ambigus, qui avoient ſi ſouvent trompé ceux qui s'y fioient. Pour ſe livrer tout entier à cette grande Expédition, il ſe hâte de finir ſes affaires domeſtiques. Il offre aux Dieux un Sacrifice ſolennel, & va célebrer à *Eges*, Ville de *Macédoine*, avec une magnificence incroiable, les Nôces de *Cléopatre*, ſa Fille, qu'il donnoit en mariage à *Alexandre*, Roi d'*Epire*, & Frére d'*Olympias*, ſa Femme répudiée. Mais tout l'appareil de cette Fête, toute la célébrité de ces Nôces, ſe termina au

(*a*) DIODORE *de Sicile*, Lib. XVI. Cap. 92, *& ſuiv.*

au meurtre de *Philippe* même; & ce fut un déni de Juſtice, qui lui coûta la vie. Quelque tems auparavant, *Attale*, dans l'ardeur du vin & de la débauche, avoit fait une inſulte ſanglante à *Pauſanias*, Jeune Seigneur de *Macédoine*. Celui-ci en pourſuivoit la vengeance, & ne ceſſoit d'implorer avec chaleur la puiſſance Roiale. Mais *Philippe*, pour ne point mécontenter *Attale*, Oncle de *Cléopatre*, qu'il avoit épouſée, comme nous l'avons vû, depuis la répudiation d'*Olympias*, demeuroit toûjours ſourd aux plaintes de *Pauſanias*; & crut le conſoler aſſez, en le mettant parmi les prémiers Officiers de ſa Garde. La colére du Jeune homme ſe tourna en fureur, & il réſolut de laver ſa honte à quelque prix que ce fût, en ſe prenant au Juge, qui lui refuſoit une juſte ſatisfaction. Il choiſit le moment de la cérémonie pompeuſe du Mariage; & voiant le Roi ſeul, dans un espace vuide que ſes Gardes laiſſoient autour de lui, il s'avança, le perça d'un coup de poignard, & le fit tomber mort à ſes piez. L'Aſſaſſin avoit fait tenir des Chevaux tout prêts, & il ſe ſeroit ſauvé ſans un accident qui l'arrêta, & laiſſa le tems de l'atteindre. Ainſi mourut *Philippe*, âgé de quarante-ſept ans, après en avoir régné vint-quatre.

VOILA' un Extrait de la Vie de *Philippe*, telle que Mr. *Rollin* nous la donne. L'Auteur n'a pas manqué de tracer en ſuite le caractére de ce Prince en bien & en mal. Le portrait qu'il en fait, commence par un (*a*) recueil de faits & dits

(*a*) §. 8. pag. 127, *& ſuiv.*

dits mémorables, qui se trouvent dispersez dans les Anciens Auteurs, & qu'on ne peut guéres rapporter à aucun tems précis. Ils consistent en des choses où les Princes parlant & agissant d'après nature, se montrent tels qu'ils sont, sans art & sans fard; ce qui est plus propre par conséquent à les faire connoître, que leurs actions les plus éclattantes, dans lesquelles pour l'ordinaire ils s'étudient, se contrefont, & se donnent en Spectacle. Nous allons en rapporter quelques exemples.

Quoi que *Philippe* aimât les Flatteurs, & les récompensât jusqu'à plaire du titre de Roi (*a*) en *Thessalie* les adulations d'un homme nommé *Thersidée*; il aimoit par intervalles la Vérité. Il souffroit qu'ARISTOTE (*b*) lui fît des leçons sur l'art de régner. Il disoit, (*c*) qu'il avoit l'obligation

(*a*) C'est ATHENÉE, qui dit cela, après THEOPOMPE, l'Historien. *Lib.* VI. *Cap.* 13. *pag.* 249. C.

(*b*) Notre Auteur cite ici en preuve, après Mr. DE TOURREIL, (*Préface Historique*, pag. 88.) une *Lettre* d'ARISTOTE à PHILIPPE. Mais la Lettre, qui nous reste, & qu'AULU-GELLE nous a conservée, *Lib.* IX. *Cap.* 3. dans laquelle le Roi donne avis au Philosophe de la naissance d'*Alexandre*, & l'invite à venir être son Précepteur, Mr. Rollin l'a lui-même rapportée, *pag.* 24. On a confondu ici, avec cette Lettre, les préceptes qu'*Aristote* donna à *Alexandre* sur l'art de regner, dans un Livre, dont parle DIOGENE LAERCE, *Lib.* V. *Sect.* 22. Du reste, on n'a aucune Lettre d'*Aristote* à *Philippe*; excepté quelques-unes de supposées, qui se trouvent dans un Recueil de semblables Lettres, publié faussement sous le nom de CUJAS, à *Genève* en 1606. *pag.* 311, *& seqq.* Si c'est de celles-là qu'on a voulu parler, on s'appuie sur un fondement peu solide.

(*c*) PLUTARQUE, in *Apophthegmat.* Tom. II. pag. 177. E.

gation aux Orateurs d'*Athènes*, de l'avoir corrigé de ses défauts. Il gageoit un (*a*) homme, pour lui dire tous les jours: PHILIPPE, *souviens-toi que tu es mortel.*

Il faisoit paroître beaucoup de modération, lors même qu'on lui parloit d'une maniére choquante & injurieuse; & ce qui n'est pas moins admirable, lors qu'on lui disoit ses véritez. A la fin d'une audience, qu'il donnoit (*b*) à des Ambassadeurs d'*Athènes*, venus pour se plaindre de quelque acte d'hostilité, il leur demanda, s'il pouvoit leur rendre quelque service. *Le plus grand service, que tu puisses nous rendre*, dit DÉMOCHARES, *c'est de s'aller pendre.* A ces mots, sans s'émouvoir, quoi qu'il vît tout le monde justement indigné, il répliqua de sang froid: *Dites à vos Maîtres, que ceux qui osent dire de pareilles insolences, sont plus hautains & moins pacifiques, que ceux qui savent les pardonner.*

Les Courtisans de *Philippe* lui (*c*) conseilloient un jour, de chasser quelcun, qui disoit du mal de lui. *Bon, bon*, dit-il, *afin qu'il en aille mal dire par tout.* Une autre fois qu'on vouloit l'obliger aussi de chasser (*d*) un honnête homme qui lui faisoit quelque reproche. *Prenons garde*

(*a*) ÆLIANUS, *Var. Histor.* Lib. VIII. Cap. 11.
(*b*) Ceci est tiré de SENEQUE, *De Ira*, Lib. III. Cap. 23.
(*c*) PLUTARQUE, in *Apophthegmat.* pag. 177. D.
(*d*) Nommé *Nicomer*. Il y a dans le Grec, *de le faire ouvrir & de le punir, γραφεσθαι και κολασαι*: & non pas *de le chasser*. Cet homme aussi parloit mal continuellement de *Philippe*: *ὁς δια παντος κακηγορει*. PLUTARQUE, *ibid.*

auparavant, répondit-il, *si nous ne lui en avons pas donné sujet*. Et aiant appris que cet homme vivoit mal à son aise, sans recevoir aucune gratification de la Cour, il lui fit du bien: ce qui changea les reproches de celui-ci en louanges, & fit dire à *Philippe* un autre beau mot. *Qu'il est au pouvoir des Rois, de se faire aimer ou haïr.*

Comme on le pressoit d'aider de son crédit auprès des Juges, (a) un homme que la Sentence, qui alloit être prononcée contre lui, décrioit absolument: *J'aime mieux*, dit-il, *qu'il soit écrit, que moi.*

Une Femme (b) s'avisa de le prendre à la fin d'un grand repas, pour lui demander justice, & pour lui exposer des raisons, qu'il ne goûta pas. Il la jugea & la condamna. Elle répond de fang froid: *J'en appelle.* COMMENT! dit *Philippe, de votre Roi? & à qui?* A Philippe *à jeun*, répliqua-t-elle. Il examine l'affaire tout de nouveau, reconnoît l'injustice de son jugement, (c) & se condamne à la réparer.

Une autre Femme, (d) pauvre, s'étoit souvent présentée devant lui, pour lui demander audience, & le prier de terminer un procès, qu'elle avoit. Il lui répondoit toûjours, qu'il n'avoit pas le tems. Rebuttée de ces refus tant de fois réite-

(a) PLUTARQUE, ibid. *pag.* 179. A.

(b) *Ibid.* pag. 178. in fin.

(c) Il ne cassa point sa sentence, mais paia lui même ce à quoi il avoit condamné cette Femme envers sa Partie: Τὴν μὲν κρίσιν ἔλυσε, τὸ δὲ πρᾶγμα τῆς δίκης ἔτισε.

(d) PLUTARQUE, ibid. *pag.* 179. C.

réiterez, elle répliqua un jour avec émotion : *Mais, si vous n'avez pas le tems de me rendre justice, cessez d'être Roi.* Il sentit toute la force de cette plainte, renfermée dans un mot plein de naïveté & de bon-sens. Loin de s'en choquer, il satisfit sur le champ la Complaignante, & devint (*a*) dans la suite plus exact à donner ses audiences.

Il entendoit la plaisanterie, aimoit les bons mots, & en disoit. La Médecin (*b*) *Ménécrate* dont l'extravagance alloit jusqu'à se croire *Jupiter*, écrivit un jour à *Philippe* en ces termes : MENE'CRATE Jupiter, à Philippe, *Salut*. Le Roi lui répondit: PHILIPPE à Ménécrate, *Santé & bon-sens*; en quoi il usoit d'un fort mot (*c*) équivoque, qui signifioit également ces deux choses, & se prenoit d'ordinaire en bonne part, dans l'Inscription d'une Lettre. Ce Prince n'en demeura pas là, & pour guérir son Visionnaire, il imagina une plaisante recette. Il le pria d'un grand repas. *Ménécrate* eut une Table à part, où l'on ne lui servit pour tous mets que de l'Encens & des Parfums, pendant que les autres Conviez goûtoient tous les plaisirs de la bonne chére. Les prémiers transports de joie qu'il ressentit, de voir sa Divinité reconnuë, lui firent oublier qu'il étoit homme: mais, quand la faim le força de s'en souvenir, il se dégoûta d'être

(*a*) Il donna dès le moment audience aux autres, à qui il l'avoit aussi refusée: Ὀυ μόνον ἐκείνῃς, ἀλλὰ καὶ τῶν ἄλλων εἰθὺς διήκουσε.

(*b*) AELIAN. *Var. Hist.* Lib. XII. Cap. 51.

(*c*) Τυγχάνειν.

re *Jupiter*, & prit brusquement congé de la Compagnie.

Chacune des dix Tribus d'*Athénes* éliſoit, toutes les années, un nouveau Général. Ils roulpient, & chaque Général de jour exerçoit la charge de Généraliſſime. (*a*) *Philippe* plaiſantoit un jour ſur cette multitude de Chefs. *Je n'ai pû*, diſoit-il, *de toute ma vie, parvenir qu'à trouver un ſeul Général* (*b*) : *mais les* Athéniens *ne manquent pas d'en trouver à point nommé dix, tous les ans.*

La Lettre, que *Philippe* (*c*) écrivit à *Ariſtote*, ſur la naiſſance d'*Alexandre* ſon Fils, marque le cas, que ce Prince faiſoit des Hommes Savans; & en même tems le goût que lui-même avoit pour les Sciences & les Beaux Arts. Mais ſon grand talent étoit celui de la Guerre, & de la Politique, où il a eu peu d'égaux. On le montre ici en détail, ſous ce double tître, en ſuivant preſque toûjours le portrait qu'en a tracé Mr. DE TOUREIL, à qui on en fait honneur.

Mais de ſi grandes qualitez n'étoient point ſans défauts. Outre l'intempérance & la crapule, à laquelle *Philippe* s'abandonnoit ſans reſerve & ſans ménagement, on lui a reproché des mœurs abſolument corrompuës & déréglées. On en peut juger par ſes liaiſons les plus intimes, & par les compagnies qui fréquentoient ordinairement ſa Maiſon. Une troupe de Débauchez & de Diſſo-

(*a*) PLUTARQUE, *Apophthegm.* pag. 277. C.
(*b*) C'étoit *Parménion*.
(*c*) Dont on a parlé ci-deſſus, dans une Note.

Diſſolus, de Boufons, de Pantomimes, & qui pis eſt, de Flatteurs, que l'ambition & l'avarice amaſſoient en foule autour du diſpenſateur des graces, eut la principale part à ſa confiance & à ſes bienfaits. Ce n'eſt pas ſeulement DE'MOSTHE'NE, qui fait ces reproches à *Philippe*: ils pourroient être ſuſpects, dans la bouche d'un ennemi ſi déclaré. On a là-deſſus le témoignage de THE'OPOMPE, Hiſtorien (*a*) célèbre, qui avoit écrit l'hiſtoire de ce Prince en cinquante-huit Livres, dont malheureuſement il ne nous reſte que quelques légers Fragmens.

L'endroit même, par lequel *Philippe* paroît le plus eſtimable à bien des perſonnes, eſt ce qui doit le plus le deshonorer, dans l'eſprit de tous ceux qui jugent ſainement des choſes; je veux dire, ſa Politique. (*b*) Car „ quels reſſorts cette Politique fait-elle jouer, & quels moiens emploie-t-elle, pour arriver à ſes fins? La fineſſe, la ruſe, la fraude, le menſonge, la perfidie, le parjure. Sont-ce là les armes de la Vertu? On voit dans ce Prince une ambition „ démeſurée, conduite par un eſprit adroit, inſinuant, fourbe & artificieux; mais on n'y „ voit point les qualitez d'un homme véritablement grand. *Philippe* étoit ſans foi & ſans „ honneur. Tout ce qui pouvoit ſervir à augmenter ſa puiſſance, lui paroiſſoit juſte & légitime. Il donnoit des paroles, qu'il étoit bien „ réſolu de ne point garder. Il faiſoit des promeſſes

(*a*) Apud ATHENÆUM, *Lib.* VI. *Cap.* 17. pag. 260.
(*b*) Pag. 122, *& ſuiv.*

meſſes, qu'il auroit été bien fâché de tenir. Il ſe croioit habile, à proportion de ce qu'il étoit perfide, & mettoit ſa gloire à tromper tous ceux avec qui il traitoit. En un mot, il ne rougiſſoit pas de dire, (*a*) *Qu'on amuſe les Enfans avec des Jouets, & les Hommes avec des Sermens.* Quelle idée auroit-on, dans le commerce de la Vie, d'un homme qui ſe feroit un mérite de jouer tous les autres, & qui mettroit au rang des Vertus, la Mauvaiſe Foi & la Fourberie? On déteſte un tel caractére dans les Particuliers, comme la peſte & la ruine de la Société. Comment peut-il devenir digne d'eſtime & d'admiration dans des Princes & des Miniſtres, plus obligez encore que le reſte des Hommes, par l'éminence de leurs places & par l'importance de leurs emplois, à reſpecter la Juſtice, & ſur tout la ſainteté des Traitez & des Sermens?..... *Si la bonne foi & la vérité étoient bannies de tout le reſte de la Terre*, (diſoit JEAN I. (*b*) Roi de *France*, ſollicité de violer un Traité) *elles devroient ſe retrouver dans le cœur & dans la bouche des Rois.*

„ Ce qui porte les Politiques à en uſer de la ſorte, c'eſt qu'ils ſont perſuadez que c'eſt là le ſeul moien de faire réuſſir une Négociation. Quand cela ſeroit, peut-il être jamais permis d'en acheter le ſuccès au prix de la Probité, de l'Honneur, & de la Religion? *Si vôtre* (*c*) „ *Beau-*

(*a*) ELIEN, *Var. Hiſt.* Lib. VII. Cap. 12. On attribuë ce mot déteſtable à divers autres. Voiez les Interprétes ſur ELIEN. (*b*) Dans MEZERAI.
(*c*) FERDINAND *le Catholique.*

„ *Beau-Pére* (disoit (*a*) LOUIS XII. à PHI-
„ LIPPE, Archiduc d'*Autriche*) *a fait une per-*
„ *fidie, je ne veux pas lui ressembler : & j'aime*
„ *beaucoup mieux avoir perdu* (*b*) *un Roiaume,*
„ *que je saurai bien reconquérir, que non pas l'hon-*
„ *neur, qui ne se peut jamais recouvrer.*

„ Mais en cela même, ces Politiques sans
„ honneur & sans Religion se trompent. Je
„ n'ai point recours au Christianisme, qui nous
„ fournit des Princes & des Ministres bien éloi-
„ gnez d'une telle Politique. Sans sortir de nô-
„ tre *Histoire Gréque*, combien avons-nous vû
„ de Grands Hommes réussir parfaitement dans
„ le maniement des affaires publiques, dans les
„ Traitez de Paix & de Guerre, en un mot,
„ dans les Négociations les plus importantes,
„ sans jamais employer le secours de l'artifice &
„ de la tromperie ? un ARISTIDE, un CI-
„ MON, un PHOCION, & tant d'autres dont
„ quelques-uns poussoient la délicatesse, sur ce
„ qui regarde la Vérité, jusqu'à croire qu'il n'é-
„ toit pas permis d'user de mensonge même en
„ riant, & par maniére de jeu. CYRUS, le
„ plus fameux des Conquérans, ne trouvoit rien
„ de plus indigne d'un Prince, ni de plus capa-
„ ble de lui attirer le mépris & la haine, que de
„ mentir & de tromper. Il doit donc demeu-
„ rer pour constant, que nul succès, quelque
„ brillant qu'il soit, ne peut & ne doit couvrir
„ la honte & l'infamie de la Mauvaise Foi & du
„ Parjure.

C'EST

(*a*) MEZERAI. (*b*) Le Roiaume de *Naples*.

C'est par de telles réflexions, que nôtre Auteur finit son Histoire de *Philippe*; & c'est par là aussi que nous finirons nôtre Extrait. Car on juge bien, que l'Histoire d'*Alexandre* ouvre un trop vaste champ, pour ne pas demander un article tout entier.

Nous remarquerons seulement, en faveur de ceux qui se plaisent à lire cet Ouvrage, que les mêmes Libraires, qui ont rimprimé ce Volume sur l'Edition de *Paris*, viennent de publier aussi une nouvelle Edition du III. Volume, sur la Seconde Edition, que l'Auteur en avoit donnée. On y trouve des corrections, & des additions, qui servent à rendre cette lecture plus utile. Mr. *Rollin* n'a pas manqué d'y redresser aussi ce que nous (*a*) remarquames, au sujet du changement qu'il devoit avoir fait après coup dans la distribution des Livres & des Chapitres.

(*a*) Pag. 47, 48. de la I. Partie de ce Tome.

ARTICLE IV.

ALB. SEBA Locupletissimus RERUM NATURALIUM Thesaurus, &c. Tom. I. *Second Extrait.* [On a donné le Premier Extrait dans la Seconde Partie du Tome XII, Article V, page 357 & suivantes.]

POur remplir notre plan, il nous reste à rendre compte des Animaux Amphibies, des Reptiles, & des Oiseaux, qui se trouvent décrits

crits dans le Premier Tome de cet Ouvrage. Tels sont parmi les Amphibies & les Reptiles, les Tortuës, les Grenouilles, les Crapauds, les Lézards, les Salamandres, & les Crocodiles.

Les Tortuës ont de tout tems attiré la curiosité des Naturalistes, & l'on peut bien dire que ces Animaux la méritent toute entiere, soit qu'on examine la structure de leur corps, leurs diverses Especes, leur grandeur differente, leur fécondité, leur utilité, la méchanique même de leurs écailles. La conformation de leur corps & des organes de leur respiration, est admirablement bien accommodée à leur maniere de vivre. C'est de la fabrique seule du cœur de la Tortuë, que Mr. Mery a cru pouvoir fonder son Système de la Circulation du sang dans le Fœtus; ce qui nous a produit une exacte connoissance des parties de cet Animal par les dissections réïterées qu'en a fait ce laborieux Anatomiste Mr. Du Verney, pour être mieux en état de combattre l'Hypothese de son Adversaire. Les Tortuës tant de terre que de mer, renferment sous elles plusieurs Especes, dont on compte quatre principales dans la seule classe de celles de mer; savoir la Tortuë Franche, le Carret, le Kaouanné, & le Lager-hu. On voit des Tortuës qui ne sont pas plus longues que la main, & d'autres d'une grandeur si prodigieuse, que leur écaille de dessus a au delà de cinq pieds de long & de quatre de large. Une seule de ces dernieres fournit plus de cent livres de chair blanche qu'on sale pour s'en nourrir; outre qu'on en peut tirer tant des pannes que de la graisse superfluë, une quinzaine

ne de pots d'une huile jaune comme l'or, qui étant vieille sert encore pour les lampes.

Le terrissage de ces Animaux se fait depuis la Lune d'Avril jusqu'à celle d'Août. La Femelle se sentant alors incommodée par sa pesanteur, vient à terre, creuse un grand trou dans le sable, y pond un nombre incroyable d'Oeufs, les couvre légerement de ce même sable, se retire, laissant au Soleil à les échaufer & à faire éclore les Petits. Ces œufs sont bons à manger, gros & ronds comme des bales de jeu de paume. Leur jaune est rouge ainsi que celui des œufs de Canard; mais leur écaille n'est pas aussi forte que la coque d'un œuf de Poule. Au bout de vint-cinq jours au dire de quelques Voyageurs, ou de quarante suivant d'autres, on voit les petites Tortuës écloses, tâcher par leur instinct de gagner la mer; mais étant rejettées par la lame qui bat au rivage, elles deviennent pour la plus grande partie la proye des Oiseaux & des Hommes. De sorte que cette merveilleuse fécondité suffit pour conserver l'Espece, & procure en même tems aux habitans de l'Amerique, principalement dans les Ports qui apartiennent aux Espagnols, une bonne & abondante nourriture. L'écaille de la Tortuë paroit d'abord plutôt desagréable que belle à l'œil; cependant si on la regarde avec attention, on la trouvera travaillée avec un art inexprimable. Aussi les Hommes rendent-ils à sa beauté quelque hommage, en en faisant un des objets de leur luxe, pour lequel ils préferent l'écaille du Carret à toute autre. On amolit cette écaille dans l'eau chaude; ensuite on la met dans

dans un moule dont on lui donne exactement & sur le champ la figure, à l'aide d'une presse de fer; on la polit après cela, & on y ajoute des ciselures d'or, d'argent, ou autres ornemens. C'est de cette maniere qu'on en forme des Etuis, des Tables, des Armoires, & particulierement aujourd'hui ces belles Tabatieres faites au Tour, qui sont si fort à la mode en France.

Ainsi donc suivant ces Réflexions, l'on n'aura pas lieu d'éclater en reproches contre Mr. Seba de ce qu'il a consacré deux à trois Planches, pour dépeindre quelques Tortuës du Mexique, du Bresil, de Ceylon, d'Amboine, & de Curaçao. Voyons ce qu'il nous aprend lui même sur ce sujet dans la Description de la grande Tortuë d'Amerique, nommée *Mydas* (*a*).

On trouve, dit-il, quantité de Tortuës presque par toute l'Amerique, où elles acquierent une grosseur insigne, & parviennent à une longue vieillesse. Les Voyageurs raportent que dans les Isles Maurices, il y en a de si énormes qu'elles peuvent porter cinq ou six Hommes assis sur leur dos, & qu'elles en porteroient encore davantage si la convéxité de leur figure, permettoit à plus de monde de se tenir dessus. Les Latins apelloient leur écaille de dessus ou leur Carapace, *Operimentum*, comme qui diroit leur *Couverture*, leur Dome. L'écaille qui défend leur ventre est platte, plus épaisse, & plus dure que celle du dos. L'écaille supérieure sert d'un rempart impénétrable au corps de l'Animal, & donne

(*a*) Planche 80. page 127.

lie une retraite ſure à ſa tête, à ſes pieds, & à ſa queuë qu'il retire deſſous à l'approche du moindre danger. Ils ſont de cette maniere à l'abri des inſultes des autres Bêtes. L'Aigle ſeule attaque la Tortuë avec ſuccès; car l'ayant priſe entre ſes ſerres, elle l'enleve fort haut dans les airs, d'où elle la laiſſe tomber ſur les rochers pour briſer ſes écailles, & pouvoir enſuite manger ſa chair. Les Anciens étoient en conteſtation pour établir à quel ordre on devoit rapporter ce genre d'Animal, parcequ'ils ne ſavoient décider ſi la ſubſtance de la Tortuë étoit chair, ou poiſſon. Il paroît néanmoins que la Tortuë de terre a la chair compoſée de fibres blanchâtres à peu près comme celle des Lézards, & que la ſubſtance de la Tortuë de mer eſt mêlangée de chair & de poiſſon. On trouve un ramas de quantité d'obſervations ſur ces Animaux, dans les Ecrits d'Ariſtote, de Theophraſte, de Dioſcoride, d'Elien, de Pline, d'Ambroſin, de Bellon, qui ayant éxaminé toutes les parties internes des Tortuës, ont été juſqu'à preſcrire l'uſage de chacune en Medecine. Et quoique tous ces Auteurs ſoient fort partagés à cet égard, il faut néanmoins convenir qu'ils ont les premiers rompu la glace, & montré le chemin à ceux qui les ont ſuivis, tels que Aldrovandi, Wortton, Gesner, Mouffet, Agricola, Freyg, Bauhin, Buſtamant, Margraf.

Pline établit quatre Eſpeces de Tortuës, la Tortuë de terre, la Tortuë de mer, la Tortuë de riviere, & la Tortuë de marais, qu'on peut reduire plus commodément à deux Eſpeces, la

Tortuë

Tortuë de terre, & la Tortuë de mer; lesquelles peuvent ensuite se subdiviser en diverses classes particulieres. Les Tortuës de mer ont au lieu de pieds des ailerons comme des Oiseaux, mais sans plumes, dont elles se servent pour nager. Les ailerons de devant sont beaucoup plus longs que ceux de derriere, & moins larges. La Tortuë *Mydas*, doit être rangée parmi les Tortuës de terre; son écaille de dessus est d'un rouge-brun obscur, marquée artistement de jaune. Toute sa tête est presque rouge, de même que ses pieds qui ressemblent à ceux des Hérissons, étant couverts de courtes écailles épaisses, & armés de cinq ongles crochus. Les herbes, les racines, les Serpens, & les Grenouilles, lui servent de pâture.

La Grenouille est un Amphibie peut-être plus curieux qu'on ne pense. Il y en a de plusieurs sortes, dont les unes habitent dans les buissons & les arbrisseaux, d'autres dans les joncs & les marais, d'autres dans les rivieres & les lacs; toutes d'ailleurs différentes entre elles, en propriétés, en couleur, & en grosseur. Voici pour exemple une Grenouille de mer, d'Amérique, d'une taille si monstrueuse que Mr. Seba qui la décrit à la Planche soixante & seizieme, assure n'avoir pas encore vû sa pareille. Ses pieds de devant & de derriere étant étendus, à present même qu'ils sont sêchés, surpassent encore en longueur une demi coudée; ce qui n'est point leur grandeur naturelle comme on le jugera sans peine. Son corps à l'exception de la tête est considéré gris-brun, marqueté de tâches grandes & petites,

nes, qu'on prendroit pour des verrues qui sont sur dessous d'un gris-lavé, & par dessus d'un rondré-jaune. Le dos & l'interstice qu'il y a entre les épaules, sont relevés en bosse, & comme séparés par des lignes blanchâtres. Au dessus des pieds de devant, on voit des deux côtés une espece de bouclier qui semble collé par dessus, d'un rondré-clair, picoté de points noirs, & d'une figure approchante des ailes d'un petit bateau. Sa tête est barrée de raïes roussâtres qui décourent de côté & d'autre. Ses yeux sont grands & brillans; ses oreilles sont rondes, courtes, & peu ouvertes. Sa langue est large, adhérente à la partie de devant de la mâchoire inférieure. Il paroit entre les fesses & l'os Coccix quatre éminences ou boutons ronds, oblongs, qui sont vraisemblablement des excroissances naturelles. Ses pieds de devant se fendent en quatre doigts, composés chacun de quatre articulations, dont les premieres sont larges, munies d'ongles, & ne ressemblent pas mal à des doigts d'enfant. Ses pieds de derriere sont composés d'un pouce, & de quatre doigts terminés de la même façon, & de plus attachés ensemble par une membrane moyenne.

Au reste, pour ce qui est des Grenouilles en général, rien n'a paru jusqu'à present plus digne de l'attention des Physiciens Modernes que l'examen de leur génération, de leur accroissement successif, & de leur métamorphose en Poissons. Quelques bonnes que soient sur cette matiere les recherches de Leeuwenhoek, de Broadley, & de Ray, le Lecteur néanmoins ne se repentira point

point d'y joindre les observations de Mr. Seba tant celles qu'il a inserées en 1726 dans le Liv. des Insectes de Surinam de Mlle. Merian, que les nouvelles experiences qu'il a eu occasion de faire depuis sur ce sujet, & qu'il expose dans ce Volume, à la page 123, & suivantes.

L'Animal le plus semblable à la Grenouille, c'est le Crapaud; Bête venimeuse, dont on compte aussi plusieurs Especes, entre lesquelles le Pipa, ou le Crapaud Aquatique de Surinam qui porte ses Petits sur le dos, & qui les en fait éclorre, doit passer à coup sûr pour la plus singuliere. Mr. Seba croit que Fred. Ruysch est le premier qui ait reçu dans ces Pays de ces sortes d'Animaux; mais il se trompe; Ruysch en fait lui-même l'honneur à Mr. Nicolas Witsen, Bourguemestre d'Amsterdam, & grand amateur de Curiosités de la Nature. Il est vrai cependant que Ruysch a donné le premier au Public la figure du Pipa & en a fait la dissection. Après lui, Mlle. Marie Sibille Merian l'a décrit dans son Livre des Insectes, mais d'une façon fort abregée. Ensuite Mr. Levin Vincent qui a laissé un des plus beaux Cabinets de Raretés Naturelles qu'il y ait en Hollande, en a publié une Description detaillée dans un Livre exprès imprimé à Harlem en 1726 in 4. Enfin Mr. Seba ayant reçu à son tour divers de ces Animaux, nous en communique à présent les Portraits & la Description.

Le Pipa, (car c'est ainsi que les Surinamois nomment la Femelle de ces Crapauds, apellant le Mâle *Pipal*) a le corps plat & large, la tête ronde

nde & petite; la gueule ample, très-fenduë, iſſant par devant en pointe retrouſſée, à peu ès comme le muſeau de la Taupe; d'où l'on ut conjecturer que cette Bête cherche ſa vie n creuſant la terre à la maniere des Cochons. on col eſt ſéparé de la tête par deux pointes qui avancent en avant. Les integumens de ſon col nt lâches, & forment comme un collier ridé. s yeux ſont petits. Sa tête eſt chatain-obscur. on dos eſt large, d'une couleur plus claire, & mble couvert comme de petits yeux ronds, po- presque à égale diſtance, afin que chacun des- tits ait l'espace neceſſaire pour tirer ſa nourri- re. Ces especes d'yeux ſont autant d'œufs ouverts de leur coque; Ils ſont d'un roux jau- tre, reluiſant, enfoncés profondement dans peau, & ne ſe montrant qu'un peu au dehors. espace qu'il y a entre chaque œuf & le reſ- du corps, eſt rempli de petites puſtules qui ſſemblent à des perles. Cet Animal procrée s Petits dans ſa propre peau, & ſur ſon dos; xemple qui eſt presque contraire au cours de la Nature. Mais ce qui ſurprend encore da- vantage, c'eſt que la ſemence du Mâle puiſſe percer le dos qui eſt oſſeux, s'inſinuer par un genre de pores ſingulierement faits entre la peau & le périoſte, & alors ſe diſpoſer inſenſible- ment à la formation d'un Animal qui en ſort. Les jambes de devant du Pipa ſont grêles & menues, de même que ſes pieds, qui ſont com- poſés de quatre doigts, longs, fendus en trois pointes, & munis de petits ongles. Les jam- bes de derriere ſont groſſes & charnues, ter-

minées par des pieds oblongs, fendus en cinq ongles pointus, assez grands, attachés ensemble jusqu'au bout par des membranes en façon de pieds d'Oyes. Le Mâle a deux testicules ronds, qui sont les seules parties de la génération qu'on ait pu découvrir jusqu'à ce jour, tant extérieurement qu'intérieurement. Son ventre est cendré-jaune, divisé par une suture qui commence à la partie inférieure de la gueule, & s'étend jusqu'aux fesses, les Negres se régalent de cette derniere partie.

Passons aux Lézards. Quelle n'est point la prodigieuse variété qu'on remarque dans leur taille, leur figure, leurs couleurs, & leur structure? On en trouve depuis la grandeur d'un pouce jusqu'à la longueur de plusieurs pieds. L'Ethiopie en produit qui sont de la grosseur d'un Chat. Il y en a de goîtreux; d'autres à queue fourchuë, ou faite en maniere de herse; d'autres armés d'un rang de pointes sur le dos. La diversité est encore plus considerable à l'égard des couleurs. Car on en voit de blancs, de bleus, de bruns, de cendrés, de chatain, de gris, de jaunes, de noirs, d'olivâtres, de plombés, de rougeâtres, de verds, de violets; d'autres perlés, picotés, étoilés, marbrés, pioletés, tachetés, rayés de bandes longitudinales, transversales, circulaires. Enfin on en rencontre sur lesquels il regne un si merveilleux assemblage de taches, de bandes, de couleurs, qu'il n'est pas possible d'en donner une idée nette à l'esprit. Mr. Seba après avoir formé de toutes les parties du monde une magnifique collection de ces sortes

tes d'Animaux, en a décrit près de Quatre-vint différens dans ce Volume. De tout ce nombre, nous nous bornerons à ne parler que des trois qui nous ont paru les plus curieux, ſavoir du *Senembi*, du *Tejuguacu*, & du *Fouette-queuë* qu'on appelle en Latin *Caudiverbera*.

Le Senembi ou *Iguana*, autrement nommé par les Malais *Boaja-Hoetan*, *Boſch-Cayman*, eſt un très-grand Lézard Amphibie, qui nait dans les Indes Orientales & Occidentales. Mais ceux de l'Iſle d'Amboine ſurpaſſent tous les autres par leur grandeur, la beauté de leurs couleurs, & de leur tacheté. Tel eſt celui que repréſente la Planche Quatre-Vint-Dixieme, N. 1.

Les écailles dont il eſt couvert ſur le dos, ſont minces, petites, bai-brunes & tirant ſur le pourpre, blanchâtres à leur baſe, mouchetées partout de taches d'un brun-obſcur. Son grand goître eſt pendant, jaunâtre, hériſſé de dents ſous la mâchoire, pliſſé en divers plis, & finiſſant en pointe. Du dos pointu & effilé de ce Lézard, ſort une dentelure de grandes dents un peu jaunes, aiguës, recourbées, faites en dents de ſcie. Le haut de ſon dos eſt revêtu d'une peau marquetée de taches noirâtres, ſon front eſt garni d'amples écailles, bleuës-pale, relevées en forme de bouclier. Ses yeux ſont grands, pleins de feu, défendus contre les injures du dehors, par un bord relevé, arrondi, cartilagineux, & demi-circulaire. Ses cuiſſes, ſes pattes, & les doigts de ſes pieds, ſont munis d'aſſez grandes écailles, piquantes, bleuâtres. Sa queuë eſt principalement remarquable par ſa longueur,

& par de larges espaces qui depuis le commencement jusques au bout, ſont marqués ici d'un bleu-pâle, là d'un bleu plus foncé. Sa gueule large, ornée d'un bord dentelé, eſt joliment couverte deſſus & deſſous d'écailles d'un bleu plus clair. Ses mâchoires ſont garnies de petites dents trenchantes. Sa langue eſt épaiſſe, large, pareille à celle des Salamandres, au lieu qu'elle eſt fourchue dans les Iguana d'Amerique. Son ventre a les côtés d'un bleu-turquin, & le deſſous blanchâtre. Fr. Valentyn, & d'autres Voyageurs raportent que ces Animaux ſont le regal des habitans. Ils mangent auſſi leurs œufs qu'ils pondent ſouvent jusqu'à trente en une ſeule ponte. Ces œufs ſont plus longs que ceux de Poule, & ont la coque fort mince cendrée-clair au dehors, picotée de petits points roux. Leur jaune eſt couleur de Safran & envelopé d'une peau robuſte. On met ces œufs ſur un fin duvet pour en faire éclorre les petits par la chaleur du Soleil.

Le Tejuguacu ou *Sauvegarde*, car il porte ces deux noms, eſt un autre Lézard Amphibie que produiſent les Grandes & les Petites Indes. Celui que décrit notre Auteur au N. 1. de la Planche Quatre-Vint Dix-neuvieme, a tout le corps marbré magnifiquement. Son front eſt couvert de très-belles & grandes écailles, voutées, entrecoupées par des rayes blanches, qui décourent ſur la partie antérieure de la gueule, ſur la mâchoire ſuperieure, & ſur les yeux, jusqu'au derriere des oreilles où elles s'uniſſent. Ses oreilles ſont rouges, bordées de blanc. Ses yeux grands, étincelans, cerclés d'anneaux rouges, ſont

ſont défendus par de grandes paupieres, faites en arc, & tapiſſées d'écailles. Sa mâchoire inférieure eſt mouchetée de taches noirâtres. Sa langue eſt longue, large, fourchue, de couleur rouſſe. Sa gueule eſt garnie de pluſieurs petites dents trenchantes. Le deſſus de ſon corps eſt muni d'écailles d'un roux-brun, parſemées, & comme marbrées d'autres petites écailles rondes, plus élevées, tirant ſur le blanc. Les côtés du ventre ſont revêtus d'une peau fort lâche, ridée, qu'ombrent en façon de nuage de petites écailles transverſales, diſpoſées en forme d'anneaux juſqu'au commencement de la queue. Ces écailles ſont ſur un fond blanc, varié de taches noires. Toute la queue cerclée d'écailles par anneaux, ſe termine en pointe, & en diminuant inſenſiblement, elle devient d'un roux-clair. Ses cuiſſes, & ſes pattes ſont ſuperbes par des écailles blanchâtres, rondes, relevées, raſſemblées en bouquets ſemés çà & là, qu'on prendroit pour un aſſemblage de perles. Son dos eſt liſſe, uni, ſans denture. Ses pieds de devant & de derriere ſe fendent en cinq doigts garnis d'écailles blanches, dont celui qui tient lieu de pouce eſt tourné en dehors & à rebours des autres; le doigt ſuivant eſt le plus long de tous; & les trois autres vont chacun en diminuant d'une articulation. On dit que ce Lézard mange les Oeufs des Oiſeaux. Mr. Seba conſerve dans ſon Cabinet un autre Tejuguacu d'Amerique qui a plus de trois aulnes de long, ce qui l'a empêché dans pouvoir inſerer la Figure dans cet Ouvrage.

Le Lézard appellé en Latin *Cordylus*, *Caudiverbera*,

verbera, que nous rendons en François par le nom de *Fouette-queuë*, parcequ'il fouette continuellement sa queuë de côté & d'autre avec une grande violence, apartient à la classe des Iguana, auxquels il ressemble de fort près, excepté pour la langue, & pour la tête qui approche plus de celle du Serpent que du Lézard. Notre Auteur qui en donne à la Planche Cent & Unieme une magnifique Figure eût peut-être mieux fait de lui conserver le nom d'*Angueh* qu'il porte dans le langage du Pays; d'autant que l'Animal décrit par les Naturalistes sous le nom de *Cordylus* ou de *Caudiverbera*, est extrêmement different de celui-ci.

Il est très-gros & très-grand. Le tronc de son corps depuis la tête jusqu'à sa queuë longue d'environ trois pieds, est rond, tout couvert de minces écailles bai-brunes. Le dos de sa grosse queuë est hérissé jusqu'au bout d'une denture entaillée comme de dents de scie. Sa tête est petite, étroite, ovale, finissant en pointe. Sa gueule extrêmement fendue, est jaune dans le tour des bords. Ses oreilles sont cerclées d'une mince bordure. Ses yeux sont grands & brillans. Sa langue fourchue comme celle des Serpens, indique sa difference d'avec les Iguanas, qui ont la langue épaisse & courte; mais d'ailleurs il leur ressemble parfaitement par le corps, les cuisses, les pattes, & les doigts qu'il a marquetés de taches d'un jaune de saffran. Ses pattes de devant & de derriere se terminent en cinq griffes, crochues, & pointues, lesquelles imitent des doigts. On mange cette Espece de Lézard dans les lieux où

où ils naissent, & même sa chair y est plus estimée que celle de Poule.

La Salamandre est une sorte de Lézard qui a ceci de particulier qu'elle défend son corps, non pas contre les flammes, mais contre la chaleur des charbons ardens, en jettant dessus une bave ou matiere glaireuse; pour les éteindre, comme il paroit par le fait allégué dans les Transactions Philosophiques (*a*). Il y a quantité de Salamandres differentes en grosseur, en figure, & en tacheté. On en voit beaucoup, pour ne parler que des Etrangeres, à Amboine, à Java, à Macasser. Mais en particulier l'Isle de Ceylon passe pour produire les plus belles. Là on les nomme *Gekko*. Mr. Seba en a représenté 9 differens à la Planche Cent-huitieme. Prenons pour exemple le plus grand qui s'offre à la vuë.

Sa tête est fort grosse. Tout le dessus de son corps est fort joliment marqueté; car ses écailles cutanées sont d'un roux-cendré, & hérissées d'éminences bai-brunes, qu'entrecoupent des taches blanchâtres, composées en façon de bouquets de plusieurs tubercules qui ressemblent à des perles, ornées au milieu d'un tubercule élevé au dessus des autres. Toutes les taches marquées sur la tête, sont plattes, unies, sans tubercules qui ne commencent à paroître qu'autour des oreilles & sur le col. Ses oreilles ne sortent point au dehors, mais s'enfoncent dans la tête par un conduit oblong. Ses yeux sont grands,

(*a*) N. 21. & dans l'Abrégé de Lowthorp & de Jones Tom. 2. pag. 816.

grands, défendus par un ſourcil oſſeux. Sa gueule eſt obtuſe par devant; ſes narines fort ouvertes; ſes babines épaiſſes, dentelées; ſa langue groſſe, grande, & large; ſes mâchoires garnies de petites dents. Ses cuiſſes & ſes pattes ſont couvertes d'écailles ſemblables à celles qui regnent ſur le deſſus du corps. Ses pieds ſe fendent en cinq doigts, armés d'ongles aux extrêmités, leſquelles ſont larges & arrondies. Son ventre d'un gris-clair eſt revêtu de minces écailles orbiculaires. Sa queuë eſt courte, obtuſe, & raboteuſe par les tubercules perlés dont elle eſt chargée, Valentyn dit que cette Eſpece de Salamandre eſt venimeuſe, qu'elle ſe plait dans les eaux croupiſſantes, & que quand le tems ſe met à la pluie, elle vomit une bave très-dangereuſe pour un Homme qui auroit le malheur d'avaler de cette eau empoiſonnée; ce qu'il eſt pourtant bien difficile à croire. Dès qu'il a plu, cette Bête ſort de ſa taniere pour chercher des Fourmis & des Vers dont elle ſe nourrit, retournant enſuite dans ſon trou dès que la terre vient à ſe ſêcher.

Les Anciens Naturaliſtes ont mis les Crocodiles au rang des Lézards, mais certes avec peu de raiſon, car ils forment une claſſe particuliere d'Animal. Il n'en eſt point de plus fameux dans l'Hiſtoire, & l'on a vu des Peuples entiers lui rendre des honneurs Divins. C'eſt par où Juvenal commence ſa XV. Satire.

Quis nescit, Voluſi Bythinice, qualia demens
Ægyptus portenta colat? Crocodilon adorat
Pars hæc.

Le temoignage de Strabon eſt conforme à celui du Poëte. Il raporte que dans la Ville d'Arſinoë on adoroit autrefois ce monſtre, (ainſi qu'il s'exprime) & qu'on le nourriſſoit de pain, de viande, & de vin, dans la penſée d'apaiſer par-là ceux qui étoient en grand nombre dans le lac Moeris, & qui faiſoient beaucoup de dégat parmi les Hommes & le Bétail. La plûpart des Deſcriptions de Crocodiles que nous ont transmis les Anciens ſont remplies d'erreurs. Les Modernes n'ont gueres mieux réuſſi, & ce qui eſt bien étrange, c'eſt que jusqu'à ce jour presque aucun d'eux n'en a donné de figure exacte: Comme nôtre Auteur a joüi de l'avantage de poſſeder dans ſon Cabinet divers Crocodiles, il ne lui a pas été difficile d'en offrir aux Curieux des peintures fidelles & vivantes. Il paroit en particulier qu'on ne peut rien ajouter à la beauté de celle de la Planche Cent & Sixieme, qui repréſente un des grands Crocodiles d'Amerique, dont nous allons transcrire en abrégé la Deſcription.

La gueule de cette Bête eſt garnie aux deux mâchoires de dents pointues. Ses yeux ſont grands, étincelans, ſortant hors de la tête, placés en ſureté dans leur orbite oſſeux, immobiles pourtant, de ſorte qu'ils regardent toujours droit devant eux, qui eſt la maniere de marcher de

cet Animal. Tout le front & la partie ſuperieure du muſeau ſont formés par un ſeul os, fixe, étendu juſqu'aux oreilles, leſquelles ſont larges, ceintes tout autour d'une petite bordure, & enfoncées dans l'endroit où les plus grandes écailles prennent leur origine, ſavoir près de l'articulation de la mâchoire ſuperieure. Les écailles qui couvrent le deſſus du corps ſont rhomboïdes, ſi ſerrées entre elles qu'on n'y aperçoit aucune ſéparation, mais cerclées de rayes comme par anneaux. Leur couleur eſt d'un jaune de ſafran foncé, mêlangé de bai fort brun. Le long du dos & des côtés, s'élevent de gros tubercules ou boutons, taillés en une denture qui ſe continue juſqu'au bout de la queuë. Ses cuiſſes, ſes jambes, & ſes orteils ſont revêtus d'écailles joliment quarrelées ou maillées, les unes jaunes-pâle, les autres tirant ſur le chatain. Dans quelques Crocodiles les pieds de devant & de derriere ſe terminent en cinq doigts; dans d'autres les pieds de derriere ont ſeulement quatre doigts. Mais les pieds de devant en ont conſtamment cinq, munis d'ongles pointus & crochus; de ſorte que ſes pieds reſſemblent réellement davantage à une main d'Homme fenduë en quatre doigts & un pouce, qu'à des pieds de Bêtes ſauvages. Ajoutons que dans les Crocodiles Aquatiques, les doigts des pieds de derriere ſont en partie joints par des membranes, à la maniere des pattes d'Oye, ce qui leur eſt néceſſaire pour nager.

Ils vivent principalement dans les grands fleuves, tels que le Niger, le Gange, le Nil, ou au bord de l'Ocean, n'oſant pas s'avancer en pleine

pleine Mer, en partie de peur de devenir la proye des gros Poiſſons, en partie afin qu'étant près de terre, ils puiſſent mieux y poſer leurs œufs dans des côteaux de ſable pour y être couvés par la chaleur du Soleil. Ils pondent 20 à 30 œufs à la fois; Gesner parle de 50 dans une ſeule ponte; Elien de 60; les uns en comptant plus, les autres moins. Ces œufs ſont de la groſſeur des œufs d'Oye, & ont la coque exterieure plus épaiſſe, mais en même tems plus friable. La tunique intérieure contiguë eſt auſſi plus épaiſſe, plus forte que dans les œufs d'Oye, & reſſemble aſſez à un cuir fin corroyé, qu'on ne peut pas ſi facilement déchirer. Nous aprenons de là que quoique le petit Animal ait déjà porté la tête hors de ces deux envelopes, il ne ſauroit encore ſortir de la coquille ſes pieds de devant & le reſte de ſon corps, manque de forces ſuffiſantes. Le cordon ombilical eſt uni au jaune de l'œuf, & l'environne étroitement. C'eſt par ce canal que l'Embryon reçoit ſa nourriture, ſon accroiſſement, & ſes forces, jusqu'à ce qu'il ſoit en état de rompre entierement ſes envelopes. Ainſi à meſure que le jaune de l'œuf diminue, l'Embryon s'accroît, & quand il eſt hors de ſa coquille, il a encore le reſte du jaune de l'œuf qu'envelope une membrane attachée au Cordon ombilical. Outre ce cordon, on voit un autre ligament, ſemblable à l'arriere-faix, adhérent à la tunique interieure, & attaché au bas-ventre du Petit. Dès qu'il eſt éclos, alors ces parties où le cordon ombilical de même que l'arriere-faix étoient joints, ſe ſéparent, ſe retirent, & laiſſent

laiſſent le petit Crocodile chercher ſa vie dans l'eau ou ſur terre.

Voila comme ces Animaux prennent inſenſiblement leur accroiſſement, & tirent leur nourriture du jaune de l'œuf tant qu'il abonde de ce ſuc nourricier, ainſi que Mr. Seba l'expoſe à la Planche Cent & Quatrieme, en mettant devant les yeux de ſes Lecteurs une collection ſuivie d'œufs de Crocodiles avec leurs Petits qui y étoient contenus, ou qui venoient d'en ſortir. Véritablement une pareille ſuite, rangée avec ce bel ordre ſelon les termes ſucceſſifs de l'accroiſſement de ces Animaux, forme un aſſortiment en ce genre auſſi rare que magnifique.

Il eſt tems préſentement de quitter les Amphibies & les Reptiles, pour aller reconnoître les habitans de l'air, ces aimables ou ſuperbes Oiſeaux étrangers, dont notre Auteur donne ici de courtes Descriptions accompagnées de Figures auxquelles il ne manque que les couleurs. Entre ces Oiſeaux nous choiſirons pour exemple le Flamant, l'Alcyon, l'Oiſeau de Paradis, & le Colubri. Ces deux derniers ne ſont parvenus à la connoiſſance des Modernes que depuis leurs Voyages dans les Grandes & les Petites Indes.

Le Flamant ou le Flambant, eſt célèbre dans les Ecrits des Grecs & des Latins qui l'apellent *Phoenicopterus*, nom que quelques Auteurs François lui conſervent encore. Sa langue étoit eſtimée un des morceaux des plus exquis qu'on put préſenter à la table des Romains, morceau qu'on reſervoit même pour la bouche des Empereurs voluptueux, au raport de Pline, de Macrobe,

crobe, & de Lampride. Ce qui donna lieu à cette Epigramme de Martial sur cet Oiseau (*a*).

Dat mihi penna rubens nomen. Sed lingua guloſis
Noſtra ſapit. Quid ſi garrula lingua foret?

Auſſi Apicius le premier Cuiſinier qu'il y ait jamais eu au monde, a-t-il pris ſoin d'aprendre à la poſtérité la meilleure maniere d'aprêter la langue de cet Oiſeau pour en faire un mets délicieux. Le Flamant d'Amerique (*b*) eſt un peu plus petit de corps que la Cicogne; mais il a le col, les jambes, & les pieds beaucoup plus longs. Les doigts de ſes pieds ſont petits à raiſon de la groſſeur de ſon corps. Sa tête n'eſt pas groſſe, mais longue. Son bec eſt ſingulier étant à peu près de l'épaiſſeur & de la longueur du pouce, noirâtre par devant, recourbé en bas, & du reſte jaune. Il eſt dentelé de pluſieurs petites dents avec leſquelles cet Oiſeau prend, diviſe, & retient ſa nourriture, qui ſans ce moyen s'échaperoit aiſément à cauſe de la courbure du bec. Quand il boit ou qu'il mange, il panche ſa tête de l'un & de l'autre côté pour mieux faire paſſer ſes alimens. Il ne le cede à aucun Oiſeau pour la beauté du plumage. Les plumes du corps, de la tête, des jambes, & des pieds, ſont d'un rouge de Minium pâle. Les maîtreſſes plumes des ailes ſont tout-à-fait noirâtres. Ces Oiſeaux ſont rares. On dit qu'ils ont le cri fort & qu'ils vont par

(*a*) Lib. 13. Epigr. 71.
(*b*) Planche 67. N. 1 pag. 103.

au fil enduit de poix dont ſe ſervent les Cordonniers, & un peu hériſſées de poils de chaque côté. Le Mâle a ſes deux grandes plumes garnies à l'extrêmité d'autres plumes, larges de près d'un demi-pouce, & terminées en pointe.

Les habitans des Molucques accommodent ces Oiſeaux, leur ôtent les pieds, les préparent, & les ſechent, pour en faire des plumets qu'on met au haut des Casques. Les petits Rois de ces Iſles en portent ſur eux quand ils vont au combat, & ſe croyent alors invulnérables. Les Espagnols l'apellent *Paxaro del Cielo*, parce qu'on prétend que cet Oiſeau eſt toûjours en l'air, & que n'ayant point de pieds, il s'entortille à une branche d'arbre avec ſes plumes quand il veut dormir; mais cette fable n'eſt fondée que ſur ce que ceux qui les envoyent, leur coupent les pieds d'une maniere qui empêche qu'on ne s'en aperçoive afin de les rendre plus cher. Vincent le Blanc dit dans ſes Voyages en avoir vu un vivant à Goa qu'un Portugais nourriſſoit des fleurs les plus délicates, & ſurtout de la fleur du Calafour ou Girofle qu'il aimoit paſſionnément. Belon n'a point connu cet Oiſeau. Mais Aldrovandi en a parlé ſavamment, quoique ſes Figures ſoient très-mauvaiſes. Enſuite Fr. Valentyn en a donné l'Hiſtoire avec beaucoup d'exactitude (*a*). Conſultez auſſi Marcgraff, Cluſius & Calceolarius. Pour Joniſton, nous le laiſſons à quartier; car il ne mérite presque jamais

(*a*) Au Tome 3. de ſes Voyages où il traite des Oiſeaux d'Amboine, pag. 306.

mais l'honneur qu'on le cite. Auſſi tout ce qu'il dit à ce ſujet eſt copié d'Aldrovandi, mot pour mot ſuivant ſa coutume ſans gout, ſans choix, & ſans réflexion. Antoine Pigafeta eſt le premier, autant qu'on peut le conjecturer, qui ait fait connoître en Europe l'Oiſeau de Paradis. Avant lui, non ſeulement le Vulgaire, mais de grands Naturaliſtes, tels que Gesner, Scaliger, & pluſieurs autres ont cru, & ont écrit que cet Oiſeau n'avoit point de pieds.

Le plus petit & le plus joli de tous les Oiſeaux, c'eſt le Colubri, ou le Colibri, qu'on pourroit encore nommer *Suce-fleur*. Quelqu'un a eu raiſon d'aſſurer que ce charmant Oiſillon peut paſſer pour un petit miracle de la nature, à cauſe de ſa beauté, de ſa façon de vivre, de ſa petiteſſe, & de ſon induſtrie. On dit que les Dames du Mexique, qui ſont auſſi amoureuſes d'ornemens & de colifichets que nos Européennes, les portent ſuſpendus par les pattes à un anneau d'or en guiſe de pendants d'oreilles: Il ſe trouve deux ou trois Eſpeces de ces Oiſeaux qu'on verra repréſentés dans ce Volume.

Ils ont la langue plus longue que le bec, fendue en deux demi-tuyaux qui ſe joignent enſemble par leur partie concave, & qu'ils enfoncent dans la fleur pour en ſucer le miel. Tout leur plumage jette un éclat magnifique. Leur tête & le deſſus de leur col ſont d'un rouge de rubis. Le deſſous du col, & leur poitrine ont l'éclat du Topaze. Leur ventre & leur queuë ſont d'un gris blanchâtre. Leurs ailes brillent d'un verd d'Emeraude. Leur corps entier n'eſt que de la

groſſeur d'une des articulations du doigt. Leur bec eſt long, droit, menu: Les Femelles ont le deſſus du corps & l'eſtomac d'un verd d'Emeraude nuancé d'or, avec les ailes d'un gris-obſcur, & la queuë d'un verd-brun. Ces Oiſeaux font leurs nids ſur des Orangers, des Citronniers, des Tamarins, dans un endroit où deux ou trois branches de ces Arbres ſe rencontrent entrelaſſées, afin de donner à leur bâtiment une ſituation ſure & ſolide. Ils les conſtruiſent de ce tendre octon qui s'attache aux ſemences. Ils en forment une eſpèce de ſac extrêmement ſerré, pointu par deſſous, & ne reſſemblant pas mal à un ſac d'une peau de chamois fort douce. Une partie du fond du nid eſt garnie d'un duvet encore plus fin & plus mol que les bords. C'eſt là que ces Oiſeaux poſent leurs œufs qui ſont de la groſſeur & de la figure de menus pois jaunes. Les Araignées ſont les Animaux qu'ils ont le plus à craindre.

A cette deſcription de Mr. Seba, ajoutons quelques autres particularités qui y manquent. C'eſt une licence qu'on a pris ici quelquefois ſans en avertir, & qu'il faut permettre à un Journaliſte dont l'eſprit eſt rempli de ſa matiere, & un peu paſſionné pour les ſujets qui tombent ſous ſa main.

Le Colubri a de petits yeux ronds & noirs comme deux grains de Jayet. Sa tête eſt aſſez groſſe à proportion de ſa corpulence. Quelques-uns portent deſſus une crête d'un verd naiſſant ſurdoré, & quelques autres n'en ont point. Au lever du Soleil, on les voit voltiger autour des fleurs ſans jamais s'y repoſer, mais ils fourrent

sent leurs langues jusqu'au centre de la fleur, d'où ils sucent le miel. On les tire quelquefois à coup de fusil, qu'on charge de sable au lieu de plomb; mais cela ternit beaucoup leur lustre, & les dépouille de leur plumage. Quand on veut les prendre en vie, on fait une petite verge de roseau fort déliée, de la longueur de deux pieds, & on l'attache à une baguette qui en a dix ou douze. On englue ensuite la petite verge d'une sorte de glu tenace qui se forme du lait qu'on tire de l'incision d'un Arbre que les François nomment *Bois de foye*, & qui s'épaissit à force de la remuer sur la main. Après cela on se cache sous un Arbre fleuri, & pendant que ces Oiseaux voltigent & sucent les fleurs, on n'a pas de peine à les toucher avec le bout de la verge à laquelle ils se trouvent attachés. Ils meurent presque aussi tôt qu'ils sont pris. On les éleve petits en les nourrissant d'eau sucrée, & on soupçonne que la bêchée que la Mere leur apporte, ne consiste qu'à leur faire sucer sa langue emmielée. Cette langue leur sert de trompe qu'ils renferment & retirent dans leur bec comme dans un étui. Ils pondent deux œufs de figure ovale, blancs comme la neige, que le Mâle & la Femelle couvent alternativement pendant une douzaine de jours, au bout desquels les Petits viennent à éclorre.

Outre les grandes Araignées qui leur font une cruelle guerre, le Colubri a encore à joûter contre un Oiseau beaucoup plus gros que lui qu'on apelle Grosbec, & qui ne cherche que l'occasion de gober ses Petits. Mais si le Pere ou la

Mere viennent à l'apercevoir, ils ſe mettent à le pourſuivre, & malheur lorsqu'ils l'attrapent; car ils s'attachent à lui avec leurs petites griffes ſous ſes ailes, & le piquent avec leur bec pointu comme une éguille, jusqu'à ce qu'ils l'ayent mis hors de combat. Le Pere Plumier, ſavant Minime, qui narre ce fait, dit d'ailleurs qu'il n'a remarqué aucune mélodie dans le chant du Colibri, & que ſon cri eſt une maniere de grincement fort aigu. Il ajoute qu'étant à la Martinique, il entendit un jour d'aſſez loin un gros bourdonnement à peu près tel que celui d'un eſſain d'Abeilles, c'étoient plus de cinq cens de ces Oiſillons qui voltigeoient autour d'un grand Arbre tout couvert de fleurs qu'ils ſuçoient. Le même Pere Plumier diſtingue auſſi deux Eſpeces de Colibris qu'on voit toutes deux aſſez communément dans les Iſles Françoiſes. La plus grande Eſpece a la langue double, & l'autre l'a ſimple. Il en a apporté lui-même en France quelques-uns de chaque ſorte deſſéchés qu'il a long-tems gardé, ſans s'être jamais aperçu que ces Oiſeaux exhalaſſent aucune odeur d'ambre ou de muſc, comme bien des gens aſſurent en avoir eu de tels, ce qu'ils attribuent au ſuc des fleurs dont ils ſe nourriſſent. Cependant il eſt plus probable de penſer que cette odeur eſt alors artificielle, & ne provient que de ce qu'on met quelque gomme odoriférante dans le coton dont on remplit ces Oiſeaux pour les conſerver.

La fabrique de leur nid eſt toute induſtrieuſe. Leur méthode eſt de le conſtruire d'un tiſſu très-ſerré, d'en faire le fonds étroit & pointu, & de l'élar-

l'élargir insensiblement en l'élevant. Le Mâle va chercher les matériaux convenables, savoir du coton & de la mousse, dont il laisse l'arrangement à la Femelle qui s'en acquite en habile ouvriere. D'abord elle éleve à l'endroit qu'elle a choisi pour bâtir un petit rond de ce coton qu'elle dispose à la hauteur d'un doigt en forme de cone; elle en polit la bordure avec sa gorge & ses pieds; elle en revêt le dehors de mousse plus épaisse & de minces écorces de Gommiers qu'elle colle tout autour. Enfin elle en tapisse le dedans du duvet le plus tendre & le plus moëlleux.

On verra à la Planche soixante-huitieme la représentation de ce nid, comme aussi de belles Figures de quelques autres nids d'Oiseaux Etrangers, entre lesquels le nid de l'Oiseau d'Amerique nommé *Papillon* (autrement dans le langage du Païs *Hoitzitzillin*) est d'une structure si merveilleuse & si singuliere qu'on ne peut se lasser de l'admirer.

Ce mignon petit Oiseau le suspend en équilibre à l'extrêmité d'une des plus minces branches d'arbre, de telle façon que le moindre vent le fait mouvoir de côté & d'autre sans le faire tomber. Ce nid est un petit Labirinthe. Un long sentier y conduit par dessous. Au bout de ce sentier est situé un sac pointu, large au haut, garni intérieurement d'une fine & douce laine. Ce sac est le nid même, dans lequel les Petits sont à couvert des insultes de leurs ennemis, & particulierement des grosses Araignées. Car celles-ci avec leurs pattes crochues n'oseroient se confier sur une très fine branche, pour venir par

un long chemin dans un nid défendu à l'entrée par des pailles, de la bourre, & autres retranchemens pareils qui les arrêteroient, & les retiendroient infailliblement prisonnieres, tandis que l'Oiseau a ce canal libre pour s'y rendre sans crainte toutes les fois qu'il lui plaît. Nous abandonnons au Lecteur les réflexions; après quoi nous lui laissons le soin de conclure de tout ce que nous avons dit dans nos deux Extraits sur les Vegetaux, les Quadrupedes, les Amphibies, les Reptiles, & les Oiseaux, quelle est la beauté, l'étendue, la varieté des choses intéressantes qui font l'objet de l'Histoire Naturelle, & le sujet de cet Ouvrage, lequel au reste est orné d'une Préface de Mr. Boerhaave écrite en Latin, & qu'on lira sans doute avec plus de plaisir en Original que dans une foible Traduction.

ARTICLE V.

LETTRE *de Mr.* JEAN MASSON *à Mr.* DES MAIZEAUX, *contenant de* NOUVELLES REFLEXIONS *sur les* MEDAILLES *de* VABALLATHUS.

LE plaisir que vous m'avez fait, Monsieur, en me communiquant la *Lettre* de Mr. Le Président Bouhier (*a*), dont j'estime infiniment l'éru-

(*a*) La *Lettre* de cet illustre Président sur les Médailles de Vaballathus a paru d'abord en feuille volante, & ensuite

érudition, mérite sans doute un remercîment particulier. Mais j'ose croire, qu'en accordant mes réflexions à vos sollicitations réiterées, ma reconnoissance vous paroîtra suffisamment prouvée, si vous pensez à l'état present de ma santé, qui rarement me permet une heure d'application.

Dans cette vuë vous conviendrez facilement que ma complaisance va du moins aussi loin, que celle de ce digne Magistrat, qui pour satisfaire la curiosité de son ami touchant l'*Enigme*, comme il l'appelle avec raison, formée par quelques Lettres (*a*) sur des Medailles Latines de *Vabalathus*, a bien voulu hazarder ses *conjectures*, malgré le triple aveu qu'il fait là-dessus, qui autrement auroit pu retenir sa plume. Car il avoue ingenument 1. (*b*) *qu'il vaudroit peut-être mieux laisser cette espece d'Enigme dans son obscurité, que de proposer des explications, sur la certitude desquelles il est difficile de pouvoir compter:* 2. que les Antiquaires varient, au moins sur une de ces Lettres, qu'ils lisent diversement, aussi bien que dans l'explication qu'ils donnent du tout: 3. (*c*) qu'il n'a jamais vu aucune Medaille de ce Prince.

Je suis dans un cas tout différent. Vous n'avez point fixé mes observations à l'Enigme seule; & j'ai eu de plus cette espece de bonheur, pour parler avec les Antiquaires, de posseder quelques Médailles de *Vabalathus*, *Grecques* & *Latines*

ensuite elle a été inserée dans les *Memoires d'Histoire & de Litterature* du Pere Des Molets, Tom. IX. 2 Part. pag. 451.

(*a*) VCRIMDR. (*b*) Let. pag. 1. (*c*) Pag. 4.

Latines, très-bien conservées; & d'en avoir vû plusieurs autres dans la plûpart des Cabinets de l'Europe, que j'ai soigneusement examinées.

Avec ce secours je m'imagine pouvoir vous donner quelques nouveaux Eclaircissemens sur les faits appartenant à ce sujet. Je n'insisterai pourtant ici, que sur quelques particularités certaines & intéressantes, concernant la Personne de ce *Palmyrenien*, sa famille, & son Regne; lesquelles se sont réunies en confrontant les *Historiens* avec les *Médailles*, ces Monumens contemporains, bien plus autentiques & plus croiables, que ces pauvres Ecrivains, qui nous restent, venus plusieurs années après les Evenemens, dont ils parlent si légérement. Si je suis obligé d'avancer des *Conjectures*, pour résoudre quelques questions, je ferai en sorte, qu'elles ne soient proprement, que des especes de *Corollaires*, qui naitront naturellement de ce que ces Pieces originales nous représentent.

A l'égard des *Conjectures* vaines ou incertaines, & des *Bévuës* de ceux, qui m'ont précédé, je ne m'arrêterai point à les réfuter expressément & en détail. Je ne toucherai qu'à celles, qui ne se pourront éviter en chemin faisant; résolu de rendre justice, à quiconque elle appartiendra sur ce point, comme sur tout le reste, où il m'arrivera de suivre les traces des autres.

I. Le seul nom de ce Prince, que nous fournissent les Monumens anciens, est VABALATHUS sur les Médailles *Latines*, ou sur les *Greques* ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟC. Le nombre de ces Médailles est aujourd'hui trop grand, pour pouvoir

soit raisonnablement douter, *si Vabalat n'étoit point un nom absolument faux & supposé*, comme le l'étoit imaginé le savant *Casaubon* (*a*).

D'ailleurs dans les Inscriptions Greques apportées de *Palmyre* on trouve ce même nom donné à trois differens particuliers de cette ville-là, long-tems avant le Regne d'Aurelien. L'un est dit (*b*) fils de *Mannæus*, *petit-fils d'Elabetus*, & Pere de quatre fils, *Elabetus*, *Mannæus*, *Socheis*, & *Malchus*. L'autre *Vabalathus* (*c*) étoit fils de *Symones*; & le troisiéme est marqué fils de *Naforus*, & pere de *Septimius Odænatus* (*d*) *Senateur*.

C'est donc aussi ce même nom que *Vopiscus* a voulu donner à nôtre Prince *Palmyrenien* dans le seul passage *Historique*, où il soit fait mention de lui; quoi qu'on y lise à present *Balbati*, soit par la faute des copistes, qui ont mis L après la prémiere syllabe, au lieu de la mettre à la seconde; soit

(*a*) Not. ad *Vopisc.* in Aurelian. cap. 38.

(*b*) Monum. Palmyr. n. 11. An. Seleuc. 414. inito sub Autum. An. Aer. vulg. Christ. 102.

(*c*) Ibid. n. IX. An. Seleuc. 490. ab An. Chr. 178. Je remarquerai ici en passant, que de la maniere dont les Editeurs ont lû le troisiéme mot, il s'ensuit, que cet homme s'appelloit *Alexander Capadox Vaballathus*; trois noms *Syriens* d'une seule & même personne; ce qui ne se peut justifier par aucun autre exemple. Quand quelqu'un dans ces païs-là portoit deux noms ou surnoms *Syriens*, cela est expressement marqué par un ΚΑΙ. Au lieu donc de ΜΑΡΘΕΙΝ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΤΟΥ ΚΑΠΙΑΔΗΤΟΥ ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟΥ, je voudrois lire, ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΤΟΥ ΚΑΙ ΤΑΔΗΤΟΥ ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟΥ, *Manlium filium Alexandri, qui & Tadetes dictus, filii Vabalathi.*

(*d*) Ibid. N. XII. & XIV. Son fils *Airanes* est aussi appellé *Senateur*, l'an. Seleuc. 563. commence l'an de J. C. 251.

ſoit qu'à l'égard de la 1. lettre, la prononciation à la *Gascone* ait fait changer la conſone V en B (*a*) ce qui n'étoit pas rare chez les Romains & chez les Grecs, comme il paroit par pluſieurs exemples trop connus, pour qu'il ſoit beſoin de les placer ici.

Ajoutons plûtôt deux mots ſur l'étymologie de ce nom. Il me ſemble être un compoſé, ou dérivé du nom de la Déeſſe BALATH. Je renvoie à la marge (*b*) les ſavantes imaginations de deux Ecrivains Anglois, & le jugement, qu'on en peut faire; à celui qu'en a déja porté l'Abbé *Renaudot* (*c*). Le VA & OVA, peut être pris pour un *digamma* ou *préfixe* oriental, qui ſe rencontre auſſi dans d'autres noms de ces païs-là, comme dans le nom ΟΥΟΡΩΔΗΣ de trois Inſcriptions *Palmyreniennes* (*d*). Ce nom a déja paru à ce ſavant Abbé être le même dans ſon origine que le mot d'*Herodes* & l'*Orodes* des Hiſtoriens en parlant des Parthes. Les anciens Grecs ont un pareil *préfixe* exprimé par leur B à la tête de pluſieurs mots. Et c'eſt par là, ſoit dit en chemin faiſant, que j'explique le nom de BOPEI-

(*a*) Cela paroit auſſi vraiſemblable, que de dire avec Mr. *Vaillant* que *le commencement en eſt oublié.*

(*b*) Ed. Bernard le tire du Syriaque ובעלתא, *Vbelatha*, *ſtirps*, *progenies*, ou de אבלתא, *Obelatha*, quod eſt *Qillion* apud Arabas Chriſtianos, *primas*. Eſt etiam אבלתא, & Arab. *Qbbalon* Paſtor. Not. ad Mon. Palmy. N. II. p. 17. *Th. Smith* p. 42. *Vaballathus* a vehementi *mentis* impetu nuncupatus. *Vabala* enim [Arab.] *acriter perfecutus fuit pradam*, notat.

(*c*) Mem. de l'Acad. des B. L. T. IV. p. 156. Ed. d'Amſt.

(*d*) Mon. Palm. N. XVI. XIX. XX.

ΡΕΙΤΗΝΗ, que les Médailles & les Marbres de *Thyatire* donnent à leur Diane des Montagnes, &c.

II. Il eſt plus important de juſtifier ce que j'ai avancé ci-deſſus, que *Vaballathus* eſt le ſeul nom de nôtre petit Prince, qui ſe trouve dans les anciens Titres. Car cela n'eſt point conforme à ce que divers de nos plus célèbres Antiquaires Modernes ont affirmé, prétendant qu'ils ont auſſi vû le nom d'*Hermias* ΕΡΜΙΑC, ſur des Médailles Greques. *Triſtan* eſt le premier, qui s'en ſoit aviſé (*a*). Quelque tems après Mr. de *Spanheim* mit le ſceau de ſon approbation à cette prétenduë découverte, & l'appuia du ſuffrage de deux autres Médailles (*b*). On veut que ce ſoit le même nom, qui a été changé, par nos plus anciens Médailliſtes *Goltzius*, & *Occon*, en celui d'ΑΡΜΕΝΙΑC. De là Mr. *de Spanheim* prend occaſion d'avertir ſes Lecteurs de ne ſe pas fier à eux, quand il s'agit des Médailles Greques (*c*).

Mr. de Tillemont (*d*) a remarqué là-deſſus, *qu'il ſe pourroit bien faire, que des Médailles auroient* Hermias, *& d'autres* Vaballat d'Arménie; *ces noms étant aſſez differens & en eux-mêmes, & dans*

(*a*) Comment. Hiſtor. ſur les Médailles T. III.

(*b*) De Præſt. Num. Dis. VII. pag. 598. Ed. 2. Amſt. T. II. f. 260. Ed. poſtr. ex Cimel. Chriſtinæ R. & Mediceo.

(*c*) Ibid. fol. 260. *Ut certe liqueat Occoni, Goltzio, aliisque temere fidem non eſſe mancipandam, ubi Græcos Nummos adnitere.*

(*d*) Hiſt. des Emp. T. III. p. 716. Ed. Par. & pag. 1192. Ed. Brux.

dans leur ordre, pour ne pas croire aiſément, qu'on les ait pris l'un pour l'autre.

J'oſe cependant aſſurer, que l'un ni l'autre de ces mots ne ſe voit ſur les Médailles, & qu'ainſi l'on n'a beſoin d'aucun accommodement, tel que ſe l'imaginoit Mr. de *Tillemont*.

C'eſt EPΩIAC, qu'on lit ſur celles qui ſont bien conſervées. La premiere de cette nature, que j'examinai, lorsque je commençois à voir les cabinets, appartenoit au Dr. *Covel* de Cambrige, qui s'étoit déja apperçu de la mépriſe des Antiquaires. J'en achetai moi-même une autre en *Italie*, qui n'avoit pas perdu le moindre trait, & elle eſt à preſent dans le Cabinet du Comte de *Pembroke*. Une troiſiéme étoit à *Utrecht* chez Mr. *Van der Mark*. La 4. eſt celle du Grand Duc de Toscane, quoique Mr. de *Spanheim* la cite comme portant EPMIAC. Je n'en ſuis pas ſurpris; parce que compoſant ſon ouvrage pour les deux dernieres Editions, il travailloit ordinairement ſur des catalogues faits par des gens, qui n'étoient pas grands Grecs. C'eſt en particulier de ces ſources qu'il a tiré les Légendes des Médailles de la Reine *Chriſtine* & de Florence. Le préjugé d'ailleurs, que *Triſtan* avoit introduit, en fourniſſant un nom plus convenable, que celui de *Goltzius*, empêchoit qu'on ne fît une juſte attention aux Médailles de cette eſpece. Et on peut ajouter, que l'Ω à trois traits peut facilement ſe prendre pour un M ſur des Médailles mal conſervées, ou mal frapées telles que ſont pluſieurs autres qui me ſont paſſées par les mains; ſur tout quand on eſt déja prévenu par le préjugé dont je viens de parler. De

De plus, la disposition & l'ordre de la Légende peut fournir une autre voie, pour mieux comprendre la mépriſe, & que ce mot ΕΡΩΙΑC n'eſt point un des noms de *Vaballath*. Car elle ne doit pas s'arranger comme ces Meſſieurs (*a*) l'ont repréſentée ; ΑΥΤ. ΕΡΜΙΑC ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟC ΑΘΗΝΟΥ. Il faut lire, en commençant à la racine du col, ou du buſte, de la gauche à la droite, comme ſur toutes les autres Médailles, de cette maniere: ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟC ΑΘΗΝΟΥ ΑΥΤ. ΕΡΩΙΑC. De ſorte que ce dernier mot ſe trouve ſous le buſte, & quand la piece frapée étoit plus petite que le *coin*, ou que le coin étoit mal appliqué & deſcendoit trop bas; alors ce mot ne paroiſſoit point, ou bien les Lettres ne ſont frapées qu'à demi, & ne peuvent ſe connoître qu'à l'aide d'autres Médailles plus parfaites. J'en ai vu quelques unes de ces deux dernieres eſpeces; & j'en ai encore une ſaucée, où par le défaut du coin, les 4 premieres Lettres ne ſont qu'à demi, non plus que les deux premieres du dernier mot, dont les 4 dernieres ne ſont point du tout imprimées, n'y aiant de parfaites que celles-ci: ..... ΑΛΛΑΘΟC ΑΘΗΝΟΥ ΑΥΤ..... & des deux côtez dans le champ: L. E. *Ann.* V. Au lieu qu'autour du Buſte d'*Aurelien*, commençant de la même maniere, de la gauche à la droite cette Legende-ci eſt parfaite: ΑΥΤΚΑΛ ΑΥΡΗ-

(*a*) Mr. *Vaillant* l'a rapportée de même, ſans nous dire d'où il l'avoit priſe, la citant ſeulement en paſſant dans ſon petit Roman. C'eſt le ſeul titre qui convienne à ſa Diſſ. publiée par l'Acad. des Belles Lettres. T. IV. pag. 234. Ed. de Holl.

& faire voir, *que ce paſſage eſt tronqué*, Mr. Vaillant dit, *que ſi l'on examine les premiers mots, on verra qu'ils ſont hors d'œuvre, puiſqu'ils n'ont aucune liaiſon avec ce qui eſt au deſſus & au deſſous.*

Cet Antiquaire n'avoit pas aſſurément fait aſſez d'attention à ce paſſage. Autrement il auroit vû, que *Vopiscus* après avoir conduit l'Hiſtoire d'*Aurelien* juſqu'à ſa mort, dit qu'il croioit devoir y ajouter quelques particularités; dont la premiere regarde *Quintillus*, qui, aiant appris la mort de ſon frere, l'Empereur *Claude*, avoit pris la pourpre, mais qui s'étoit tué, quand il eût ſû l'élevation d'*Aurelien*; *Quia pertinet ad Aurelianum, id quod in Hiſtoria relatum eſt, tacere non debui. Nam multi ferunt, Quintillum fratrem Claudii*, &c. Enſuite il ajoute, qu'il avoit auſſi penſé devoir raporter cet autre fait, qui touche *Zénobie*, dont il avoit parlé auparavant aſſez au long: *Hoc quoque ad rem pertinere arbitror*, &c. Ceci d'ailleurs étoit néceſſaire, pour éclaircir ce que dans le cours de ſon Hiſtoire il avoit marqué d'une maniere trop générale; que Zénobie régnoit en Orient ſous le nom de ſes fils: *Filiorum nomine Orientale tenebat imperium* (*a*). Ce qui eſt auſſi entierement contraire à la prétendue correction de *Triſtan*. Car, (c'eſt la remarque très-juſte de Mr. le P. Bouhier) *il ne ſeroit pas naturel que Vopiscus eût dit après, que Zénobie régnoit, non ſous le nom de ſes fils, mais ſous celui d'Hérode*; qui étoit fils d'*Odenathus* par une précedente femme. IV.

(*a*) Cap. 22.

IV. Suivant cela nous pouvons croire, que *Zénobie* étoit véritablement la MERE de *Vaballathus*. *Vopiscus* le témoigne évidemment, & il ne le dit point sur de simples soupçons, ou de vaines présomptions. Au contraire, c'est après y avoir réfléchi, comme étant une addition nécessaire à sa narration, & l'aiant trouvée dans l'Histoire, selon l'avis qu'il a mis à la tête de ce supplément & recité ci-dessus. De plus il n'y a rien d'exprès dans d'autres Ecrivains, qui puisse contredire, ou invalider ce témoignage.

Ce qui est objecté par Mr. Vaillant; *que Pollio, qui parle des enfans de cette Princesse, ne met aucunement Vaballathus de ce nombre*; n'est pas une raison suffisante, pour nous faire conclure, que donc *Vopiscus* n'a point dit, ou n'a pu dire, que Vaballathus étoit fils de *Zénobie*. Cet Historien a sans doute pû savoir des particularitez, que l'autre, beaucoup plus méchant Ecrivain, ignoroit absolument. Pollio ne fait nullement mention de *Vaballathus*. Conclurons-nous de là, contre *Vopiscus* & les *Médailles*, que donc c'est un personnage chimérique? Mr. *Vaillant* si fameux Médailliste, ne consentiroit pas certainement à cette conséquence, si notoirement fausse, & si injurieuse à la Science dont il a fait toute sa vie ses délices. *Pollion* non plus ne dit pas, ni n'insinue qu'*Hérode* eut des enfans, ni que *Vaballathus* fut son fils; & aucun autre Ecrivain n'indique rien de tel. Ajoutons que comme *Vopiscus* avoit lû *Pollion*, & qu'en l'excusant en général autant qu'il peut, il convient en même tems, qu'il s'étoit trompé, on peut

ainſi raiſonnablement conclure, qu'effectivement *Vopiscus* a voulu expreſſément le contredire, ſur le fait de *Vaballathus*, après avoir eu de meilleurs mémoires.

Il n'eſt donc point néceſſaire de chercher ici des voies pour concilier ces deux Hiſtoriens; & les conjectures pour cela ſont auſſi dénuées d'autorité & de probabilité, que la correction de *Triſtan*.

Ce que Mr. *Vaillant* ajoûte n'eſt pas plus fort. *Les Médailles*, dit-il, *font voir que Vaballathus n'étoit pas fils de Zénobie; mais qu'au contraire il étoit contre elle dans le parti d'Aurelien.*

Pour tirer une telle conſéquence de ces Monumens, il faut en faire un étrange abus, qui ſeul ſeroit capable de les décrediter parmi les gens raiſonnables, qui ne les connoîtroient que ſur le rapport de ſemblables Antiquaires. Tout ce que les Médailles *font voir*, c'eſt d'un côté la tête d'*Aurelien* & celle de *Vaballathus* de l'autre, avec leurs noms & leurs titres dans les Legendes; au lieu que juſqu'à preſent on n'en a point découvert de *Zénobie*, qui aient conjointement la tête d'*Aurelien*, & aucune des ſienne que l'on ait, n'eſt frapée avant ſa V. année, qui répond à la II. d'*Aurelien*, ainſi que Mr. *Vaillant* en convient. Or ſuivant ce que je dirai dans la ſuite, il y a toute apparence, que *Vaballathus* cette même année aiant ceſſé de faire frapper la tête de l'Empereur avec la ſienne; alors auſſi il ſe déclara ouvertement contre les Romains, & que *Zénobie* en fit de même. Auparavant on peut croire, qu'ils avoient agi comme ſi toute

leurs

leurs entreprises n'étoient que pour favoriser & soutenir en Orient l'Empire Romain contre ses ennemis, conformément à la conduite, qu'Odenath avoit tenuë pendant ses conquêtes.

Toûjours est-il certain qu'on ne voit rien sur les Médailles, qui puisse nous apprendre, que *Vaballathus* étoit, ou n'étoit pas, *fils* de *Zénobie*: & il n'y a que *Vopiscus* qui soit positivement pour l'affirmative.

Si elles témoignent en même tems, qu'*Athenas* étoit son pere, ceci ne répugne point à ce que dit l'Historien, qui n'insinuë rien sur le fait du Pere. Il faudra seulement ajoûter, comme une juste conséquence, qui résulte de ces deux témoignages, qu'*Athénas*, le pere de *Vaballathus*, avoit épousé *Zénobie*, qui fut la mere de ce Prince, avant qu'*Odenat* la prît pour femme, dont il eut les deux fils nommés par *Pollion*, *Hérennien* & *Timolaüs*, & qu'il laissa jeunes, quand il fut tué (a) avec *Hérode*, son fils aîné par une précedente femme. Cette conséquence coupe court à toutes les difficultés, que l'on fait naître, lorsque par des conjectures sans appui, on veut qu'*Athénas* soit, ou *Hérode*, ou *Odenat*. Mr. le Pr. B. qui s'est déclaré pour le dernier, croiroit volontiers, *que le nom* ATHENAS *étoit le même chose, que le Syrien* ODENATH, *auquel les Grecs avoient donné une tournure conforme à leur*

(a) Environ trois ans avant qu'*Aurelien* prît l'Empire; dont la 1. année concourant avec la IV. de *Vaballath*, on ne peut pas dire, qu'*Athenas* fût le mari de *Zénobie*, & le pere de *Vaballath*, après la mort d'*Odenath*.

à leur Langue. Mais outre ce que j'ai déja dit, ce seroit une pure *supposition*, qui n'est avancée que parce qu'on a bien voulu préalablement en faire une autre, sans nécessité & sans fondement, savoir qu'*Odenath* est le Pere de *Vaballathus*. De plus *Odenath* étant un véritable nom *Syrien*, qui se trouve sur les Marbres de *Palmyre*, & les Médailles de *Vaballathus*, aiant été frapées dans la même Langue des Inscriptions, & dans le même païs; il n'y a pas la moindre apparence, que le mot *Athenas* soit un simple adoucissement, ou une *tournure* du nom d'*Odenath*, dont puissent être auteurs des *Grecs*, qui vivoient dans le même païs, & dans le même tems, où l'on gravoit sur les Marbres le nom Syrien d'*Odenath*, sans changement & sans *tournure* à la *Greque*. Car il ne s'agit point ici de *Grecs* qui aient vécu ou écrit dans des lieux, & des tems, éloignés de ceux, où avoient vécu *Odenath*, & ses Ancêtres, à l'un desquels peut avoir appartenu le Monument Palmyrenien (*a*), que Mr. le Pr. B. & son ami (*b*) attribuent à l'*Odenath* lui-même, qui a regné en Orient; quoi qu'il n'y ait rien qui puisse nous fixer à ce Prince, d'autant moins que celui qui est nommé dans l'Inscription, a seulement la qualité de *Sénateur*. Il y est appellé ΑΘΗΝΑΘΟΔΑΙΝΑΘΟΣ, & ΣΥΝΚΛΗΤΙΚΟΣ, & de ces deux noms l'Ami de Mr. le Pr. B. conclut, qu'il n'en avoit point d'autre, *parce que c'étoit*

(*a*) *Mon. Palmyr.* p. 7. & 8. Voy. ci-dessus, ce que j'ai dit de cette Inscr. & de la XIV.

(*b*) Rep. à la Let. de Mr. le Pr. B. dans le Cont. des Mémo. de Litter. T. IX. P. II. p. 452.

étoit dans ces sortes de Monumens, où l'on prenoit tous les noms & surnoms. La raison qu'il ajoute, pour montrer qu'il s'appelloit seulement *Odenathus*, parce que *c'étoit sous ce nom qu'il avoit régné & fait battre des Médailles Greques & Latines*, ne me paroit pas entierement convaincante; puis que ces Médailles, avec le nom d'*Odenathus* n'ont été produites que par *Goltzius*; nul autre Antiquaire depuis n'en aiant jamais vu de semblables.

Encore moins peut-on se servir de ces Médailles, quand même elles seroient indubitables, pour apuier le changement, que M. B. voudroit faire, d'*Odenath* en *Athenas*, par la maniere dont ce nom-là y est écrit, ΟΔΗΝΑΘΟC, pendant qu'on le trouve gravé sur les Marbres ΟΔΑΙΝΑΘΟC (*a*). *Cette différence*, dit M. B., *dans la maniere d'écrire ce nom, donne lieu de croire, que les Grecs ont cherché à l'adoucir encore davantage dans la suite*, &c. Mais le son de l'H Grec étant absolument le même dans la prononciation que celui de la diphtongue AI; pourquoi dans cette occasion, comme dans cent autres, n'auroit-on pas pû très-facilement faire ce changement de Lettres, qui ne cause aucun changement dans le mot; ou dans la maniere de l'énoncer, sans avoir eu le moindre dessein d'*adoucir* ce nom? ΚΕCAP, pour n'alléguer que cet exemple, qui se trouve même sur des Médailles pour ΚΑΙCAP, n'a certainement pas été mis dans la vuë

(*a*) C'est ainsi que ce nom d'un autre Syrien se trouve dans *Suidas*.

vuë d'*adoucir* le mot, qui se prononçoit toûjours de la même maniere, malgré la différence des lettres. On peut appliquer cette remarque à la diversité qui se trouve chez les Ecrivains Grecs (*a*) dans les voïelles du nom d'*Odenath*, lesquelles d'ailleurs ne sont pas regardées comme essentielles & radicales, sur tout dans les noms orientaux.

Je me suis arrêté si long-tems sur ces conjectures, à cause du respect que j'ai pour ceux qui les ont hazardées; autrement j'aurois dû passer par-dessus.

V. Je reviens à *Vaballathus* lui-même. Ses Médailles, sur tout les Grecques, le représentent fort *jeune*; ou plûtôt avec un visage d'*enfant*. Si cela ne sert de rien pour nous aider à fixer son âge, & le tems de sa naissance; on en peut toûjours tirer une confirmation de ce que les Historiens nous disent, que *Zénobie* régnoit sous le nom de ses fils; qui étoient par conséquent trop jeunes pour être chargés du gouvernement & de la conduite des Troupes. Aussi ne parle-t-on que de cette Princesse & de ses *Alliés*, ou de son Général *Zabdas* (*b*) dans la guerre qu'elle eut avec *Aurelien*.

Ces traits de *jeunesse* peuvent encore soutenir ce

(*a*) Vid. Smith Not. ad Mon. Palm. p. 64.

(*b*) C'est ainsi que *Zosime* écrit ce nom Hist. L. I, p. 40. 45, Ed. Oxon. Pollion l'appelle *Sabas*, & Vopiscus *Zabas*. Quoique cela ne fasse aucune variété considerable; j'aimerois pourtant mieux suivre Zosime; parce qu'on trouve dans les Inscr. de Palm. un *Zenobius*, qui s'appelloit aussi *Zabdila*; N. 3 b. p. 6. sans parler du *Zabdi* de l'Ecriture sainte.

ce qui a été avancé ci-dessus, que *Vaballathus* étant né d'un premier mari de *Zénobie*, ce n'étoit pas apparemment plusieurs années avant le dernier mariage de sa Mere avec *Odenat*.

VI. Quoi qu'il en soit, nous pouvons raisonner plus surement touchant la qualité ou la dignité de *Vaballathus*, marquée par ces Médailles Grecques. Les Antiquaires conviennent déja, que les Lettres AYT. qui s'y lisent, étant pour le mot entier AYTOKPATΩP, il portoit ainsi le même titre d'EMPEREUR qu'autrefois sous la République Romaine on avoit donné à ses Généraux, après quelque glorieuse victoire, & lequel dans la suite, sous *Jules César* & ses Successeurs, devint un titre inséparable de l'autorité suprême qu'ils usurperent sur la République.

Je crois néanmoins que dans le cas de *Vaballathus*, ce même titre ne fut pas d'abord pris & entendu dans toute l'étenduë de sa signification, quand il s'agissoit des *Empereurs* Romains. Il me semble qu'ici il est limité par le mot suivant ΔΥΣΙΑC, qui, je pense, doit signifier l'*Orient*, comme je l'ai marqué ci-devant, où j'ai promis d'éclaircir ma *conjecture*; & c'est ce qu'il faut exécuter dans cet endroit, sans prétendre vouloir en donner des *démonstrations*.

Je remarque pour cet effet 1. que les Ecrivains *Latins* parlant d'Odenat & de *Zénobie*, leur phrase la plus ordinaire est, qu'ils avoient l'*Empire d'Orient*, *Imperium Orientis*, ou qu'*Odenat* après la captivité de *Valérien* avoit été fait *Empereur de presque tout l'Orient*. C'est l'expression

de Pollion (a): *Totius prope igitur Orientis factus est Odenatus Imperator.* Il ajoute encore, que sous le *Consulat de Gallien & Saturninus*, c'est-à-dire, l'an de nôtre Ere vulg. 264. *Odenat Roi des Palmyréniens obtint*, ou s'empara *de tout l'Empire d'Orient: Gallieno & Saturnino Consulibus, Odenatus Rex Palmyrenorum obtinuit totius Orientis Imperium:* Et qu'ensuite après la victoire d'*Odenat* sur les Perses, *Gallien* lui faisant part de l'Empire, lui donna même le titre d'*Auguste: Odenathum, participato Imperio,* AUGUSTUM *vocavit, ejusdemque monetam, quæ Persas captos traheret, cudi jussit*, &c.

Je passe plusieurs autres passages de cette nature dans le même Historien, & dans *Vopiscus* concernant *Zénobie*, pour remarquer en second lieu, que les Grecs comme *Zosime*, *Malela* &c. quand ils parlent du même sujet, se servent du mot Ἔῤῥως, pour signifier l'*Orient*, ainsi que tant d'autres plus anciens emploient le même mot Grec dans la même signification. Or ce mot, suivant la maniere des Grecs modernes, aiant un I *souscrit*, pour parler avec les Grammairiens, s'écrivoit dans les tems plus anciens, en mettant cet I dans le rang des autres lettres, ΕΩΙΑΣ. Tant de voielles jointes ensemble étoient sans doute desagréables dans la prononciation, sur tout à ces Grecs, qui étoient accoutumés à mettre par tout le ῥῶ. Je m'imagine donc qu'à cause de cela dans ce mot chez les Grecs *Syro-Macedoniens* on avoit inséré cette lettre ῥῶ, & qu'on disoit com-

(a) In duobus Gallienis.

communément dans les païs, dont il s'agit, ΕΡΩΙΑΣ, au lieu d'ΕΩΑΣ ou d'ΕΩΙΑΣ. Les Savans (*a*) depuis long-tems ont observé que les *Lacédémoniens*, les *Eoliens*, les *Doriens*, &c. avoient coûtume de fourrer souvent le Ρῶ dans leurs mots. *Strabon* (*b*) le dit en particulier des *Etruriens*, venus de l'*Elide*; & qu'ils l'inseroient *au milieu, tout comme à la fin des mots*.

VII. Il faut, au reste, ajouter ici que les Medailles Greques avec les deux têtes d'*Aurelien* & de *Vabalathus*, où se voient ces mots ΑΥΤ. ΕΡΩΙΑC, dans l'arrangement que j'ai ci-dessus spécifié, doivent être distinguées des autres, qui n'ont que la tête de *Vaballathus*. Car sur celles-ci la Legende est autrement arrangée, & le titre d'ΑΥΤ. (ΑΥΤΟΚΡΑΤΩΡ) est au commencement, (comme sur les Médailles Gréques des Empereurs Romains) sans l'addition d'ΕΡΩΙΑC. D'où vient cette différence? C'est que celles-ci ont été frapées après la révolte ouverte de *Zénobie* & de sa famille, contre l'Empereur *Aurelien*. Celles que j'ai vuës ont cette Legende autour de la tête de *Vaballathus*: ΑΥΤ. Κ. ΟΥΑΒΑΛΛΑΘΟC ..... & au revers une figure de femme aiant la main droite levée, & tenant à la gauche une corne d'abondance, avec L. E. l'année V. dans le champ. *Goltzius* en rapporte une autre semblable avec le titre de CΕΒαςὸς, (qui ne se lit pas bien sur celles que j'ai maniées) & l'année VII. L. Z.

On

(*a*) Vid. *Salmas.* de Ling. Helleniſt. C. VII. pag. m. 429.

(*b*) Geogr. Lib. X. T. II. p. 688. Ed. Amſt. ad quem locum conſule Not. *Caſaub.*

On ne peut, ce me semble, s'empêcher de croire, que ces titres d'AYTOKPATEP KAIÇAP & de CEBACTOC, signifient naturellement, que dès cette cinquiéme année de *Vaballathus*, répondant à la II. d'*Aurelien* sur les premieres Médailles, *Zénobie* avec son fils avoient absolument levé le masque contre les Romains, & vouloient conserver en propre les conquêtes, qu'ils avoient faites auparavant sous le prétexte de la guerre contre plusieurs de ces Généraux Romains, qui avoient usurpé la souveraine autorité dans l'Egypte, & la Syrie; tels qu'étoient *Macrien*, *Emilien* &c.

Autrement peut-on s'imaginer qu'*Aurelien* leur auroit donné ces titres, ou auroit permis qu'ils les prissent, dans le tems même qu'il redemandoit à *Zénobie* ces mêmes conquêtes faites en Orient, & qu'il marchoit avec ses troupes contre les Palmyreniens, pour les leur arracher par les armes?

Je n'en dirai pas davantage pour vous persuader ma pensée, qui me paroit une conséquence legitime & nécessaire de la confrontation de ces deux sortes de Médailles frappées pour *Vaballathus*. Il n'est pas plus necessaire, que j'examine les objections, qui pourroient naître des conjectures de divers Savans, concernant la dignité, & l'autorité, qu'ils croient avoir été donnée à *Vaballathus* par les Romains, ou avant, ou après la défaite de *Zénobie*. Les Historiettes en particulier de Mr. *Vaillant* ne peuvent exiger, que je fasse voir en détail qu'elles n'ont ni fondement historique, ni vraisemblance: cela n'est que trop évident aux Lecteurs intelligens. VIII.

VIII. Je ne m'étendrai point non plus sur l'Epoque de la dignité de *Vaballathus*, qui se recueille facilement des dates de ces Medailles Grecques, & de ce que j'en ai déja rapporté. D'ailleurs cela pourroit m'entrainer à d'autres questions sur le commencement & la durée du Regne d'*Aurelien*, qu'il ne seroit pas facile de résoudre en peu de mots; ajant là-dessus des remarques, qui peut-être ne s'accommoderoient pas avec celles de quelques Savans. J'avertirai seulement ici, qu'il y a certainement une très-grande mépriſe en ce qu'avance Mr. *Vaillant*, que dans des Médailles de *Vaballathus* on voit d'un côté *la tête d'Aurelien avec* L. A. *anno quarto; & de l'autre* AYT. EΠMIAC OYABAΛΛΑ-ΘOC ΑΘΗΝΟΥ L. Z. *anno ſeptimo*. Cette legende avec l'année VII. auroit beſoin d'une autorité plus grande, que celle de ce Médailliſte. Il auroit bien fait de citer le cabinet où cette Médaille ſe peut voir, afin d'y avoir recours.

IX. Il y auroit bien d'autres choſes à dire ſur les Médailles *Latines* de nôtre Palmyrénien, ſi je pouvois me réſoudre à discuter tout ce qui regarde l'Enigme formé par les Lettres qu'on y voit. Je me contenterai de vous aſſurer, que les Médailles très-bien conſervées, & en aſſez grand nombre, qui me ſont paſſées par les mains, n'ont point d'autres lettres que celles-ci; VCRIMDR, déja reconnuës par pluſieurs Savans. On ne lit point même autrement ſur la Médaille du cabinet des Jeſuites à Paris; quoi qu'un célèbre Membre de cette Societé, le P. *Hardouin*, ait crû y voir un P, après y avoir regardé

gardé de plus près; au lieu qu'il avoit crû autrefois que c'étoit un O. Il eſt pourtant certain, que ce n'eſt ni l'un ni l'autre, & que la véritable lettre eſt un D bien formé, & bien différent auſſi du P qui eſt de l'autre côté, dans la Legende d'*Aurélien* au mot IMP.

Cette ſeule remarque ſuffit pour réduire en fumée toutes les conjectures avancées jusqu'ici; puis qu'elles ſuppoſent du moins une lettre, que n'ont point les Médailles. Ajoutez, s'il vous plait, que ces lettres étant toutes jointes, ſans la moindre diſtinction, elles ont chacune en particulier un droit égal d'être cenſées *initiales* d'autant de mots, qu'il y a de lettres. De quel droit voudroit-on, qu'IMP. ſi on liſoit ainſi, dût être pris pour la moitié du mot *Imperii*, pendant que l'on prend toutes les autres ſeparément? J'allois ſans y prendre garde m'engager dans la diſcuſſion, que je veux éviter. Ainſi ſans vouloir m'ingérer à donner de nouvelles imaginations ſur la ſignification de ces lettres ſingulieres, je finis en vous priant de croire que je ſuis &c.

ARTICLE VI.

The KORAN, commonly called, The ALCORAN OF MOHAMMED, translated into *English*; immediately from the Original *Arabic*; with Explanatory Notes, taken from the moſt approved Commentators: To wich is prefixed a Preliminary Diſcourſe. By GEORGE

ORGE SALE Gent. London: Printed by C. *Ackers* in St. *John-Street*, for J. *Wilcox* at *Virgil's* head overagainſt the *New-Church* in the *Strand*. 1734.

C'eſt-à-dire:

L'ALCORAN *de* MAHOMET *traduit de l'Original Arabe en Anglois, avec des Notes tirées des meilleurs Commentateurs, & des Diſſertations préliminaires; par* GEORGE SALE. A Londres 1734. 4. Pages 187. pour les Diſſertations préliminaires, & 508. pour le Corps de l'Ouvrage. Sans compter une Preface de neuf Pages. Une Epitre dédicatoire à Mylord *Carteret*, quelques Indices, & une Carte de l'*Arabie*.

MR. *Sale* a raiſon de dire, dans ſa Préface, qu'il lui eſt peu néceſſaire de ſe juſtifier au ſujet de cet Ouvrage. Il n'y a que des ignorans ou que de faux Devots qui puiſſent blâmer ſon travail, & les jugemens de ces gens-là, toûjours mépriſables, furent auſſi toûjours mépriſés. Tout ce qu'il y a de Savans, & de perſonnes veritablement curieuſes, en *Angleterre*, ſauront gré au Traducteur du Preſent qu'il leur fait, & qui mérite effectivement leur reconnoiſſance. Une bonne Traduction de l'*Alcoran*, en Langue Vulgaire, n'eſt pas ſeulement de pure curioſité pour connoître au vrai la Religion *Mahometane*. Elle eſt encore d'abſoluë néceſſité pour combattre cette Religion, & pour entreprendre

la

la Conversion des Peuples qui la professent. L'entreprise de cette Conversion demande diverses choses que les Chrétiens n'y ont que trop souvent négligées. L'Auteur voudroit que les Personnes qui y travaillent, suivissent à peu près les Maximes que l'Evêque *Kidder* (*a*) proposa pour ramener les *Juifs* de leurs Egaremens. Ces Maximes seroient d'éviter la *Controverse*; les Dogmes qui choquent le bon sens; les Argumens foibles; & les Termes d'injure; bien entendu néanmoins que l'on n'abandonnât aucun Article de la Foi Chrétienne; *car*, ajoute Mr. *Sale*, *les* SOCINIENS *se trompent lors qu'ils s'imaginent que leur Système est le plus propre à gagner les Mahometans, & l'Experience est contre eux.* Mais après tout un des plus grands obstacles qu'il y ait eu à surmonter jusqu'ici, a été le peu de connoissance exacte que les Chrétiens ont eu de la Religion de *Mahomet*, faute d'une Version de son *Alcoran*, qui en représentât l'Original avec fidélité.

La Traduction Latine faite en 1143. par *Robert* de *Retines*, & publiée par *Bibliander*, n'est qu'un Abregé très defectueux, & dont la licence est extrême. Cependant *André Arrivabene* ne fit que la traduire en *Italien*, quoiqu'il se vantât d'avoir travaillé sur l'*Arabe*. La Traduction Latine de *Jean André*, né Mahometan à *Xativa* en *Espagne*, & ensuite Prêtre Chrétien, auroit dû être meilleure, & le fut aussi sans doute; mais on ignore si elle a été conservée. Celle de du *Ryer*, en *François*, beaucoup préferable à la Latine

(*a*) *Demonst. des Mess.* Part. III. Chap. 2.

Latine qui l'avoit précedée, eſt neanmoins pleine de fautes, de Transpoſitions, d'Omiſſions, & d'Additions, ſans compter que l'on n'y trouve pas la moindre Note pour expliquer au Lecteur quantité de choſes que, ſans ce ſecours, il ne ſauroit ni entendre, ni lire même ſans dégoût. *Alexandre Roſs*, qui n'entendoit point du tout l'*Arabe*, & que mediocrement le *François*, ſe contenta de donner en *Anglois* la Verſion de du *Ryer*, & encherit même ſur la baſſeſſe de ſon Stile, d'une maniere à rendre l'*Alcoran* tout-à-fait ridicule. Le P. *Louis Maracci* publia en 1698. à *Padoue*, l'Original avec une Verſion de ſa façon, accompagnée de Remarques, & d'une Refutation du Mahometiſme. Cette Verſion n'a d'autres défauts, à ce que dit Mr. *Sale*, que d'être trop literale, ce qui la rend fort obſcure; & que d'être en Latin, ce qui la rend inutile pour toutes les perſonnes qui n'entendent que leur Langue Vulgaire.

Le nouveau Traducteur, qui a profité de *Maracci*, a pourtant travaillé de nouveau ſur l'*Arabe*, & s'eſt aſtraint à la Lettre tout autant que l'Elegance le permettoit, & quelquefois même ſcrupuleuſement au delà, ſe croyant obligé à cet égard, pour une Piece que l'on prétend faire paſſer pour la *Parole de Dieu*. Quant aux Notes, ſa viſée a été, dit-il, d'y expliquer le Texte, & particulierement les Endroits obſcurs & difficiles; il a tiré ces Explications des meilleurs Commentateurs, dont il a, en general, rapporté les paroles, deſorte qu'il ne ſe rend garant ni de leurs termes ni de leurs ſentimens. Le pourquoi il

a ajouté du sien, ou qu'il a tiré des Ecrivains de l'*Europe*, est facile à connoître. Quant au reste il ne se croit rien moins qu'infaillible, & ne prétend point donner sa Traduction pour être exempte de fautes. Nous ne croyons pas non plus qu'elle le soit; mais on peut dire, sans le flatter, qu'on n'en a point eu encore qui paroisse avoir été plus travaillée, & qui soit mieux entendue. C'est à Messieurs les *Arabes* à juger si elle n'est point aussi la plus fidèle.

Les Dissertations préliminaires, que Mr. *Sale* ne donne qu'en qualité de Sections d'un même Discours, sont au nombre de huit & roulent sur les Matieres suivantes. 1. L'Etat des *Arabes* avant *Mahomet*. 2. L'Etat du Christianisme & du Judaïsme dans l'Orient au temps que ce faux Prophete parut, & ce qui concourut à favoriser sa nouvelle Doctrine. 3. Particularitez qui concernent le Livre de l'Alcoran. 4. Les Dogmes, & les Préceptes positifs de ce Livre. 5. Quelques-uns de ses Préceptes négatifs. 6. Les Loix qu'il contient par rapport au Civil. 7. Les Mois sacrez, & le Vendredi. 8. Les principales Sectes Mahometanes & les Prophetes qui ont paru depuis *Mahomet*, parmi les *Arabes*. Tout cela demande un Extrait, & c'est aussi ce qui va nous occuper dans la suite.

L'*Arabie* proprement dite ne contient selon les Orientaux que cinq Provinces, qui sont *Yaman*, *Hejaz*, *Tehama*, *Naid*, & *Yamama*. Le Terrain en est en general assez sterile à cause des Sables, ou des Rochers qui le couvrent. Les Montagnes d'*Yaman* en font neanmoins une des Provin-

Provinces les plus belles & les plus heureuſes du monde, parce qu'on y jouït d'un Printemps continuel à l'aide des Sources qui y ſont abondantes. Le Commerce des Indes Orientales, qui dans les premiers temps ſe fit par cette route, y portoit auſſi de très-grandes richeſſes. La Province de *Héjaz* eſt fameuſe par les deux Villes de la *Meque* & de *Medine* qui ſont dans ſon enceinte. La premiere, quelquefois appellée *Becca*, eſt une des plus anciennes Villes qu'il y ait dans le monde, quoiqu'elle ſoit ſituée dans une Plaine pierreuſe, qu'il n'y ait aucune Eau bonne à boire, & que tous les Environs ne produiſent aucun fruit pour la nourriture de l'Homme.

Ces cinq Provinces paroiſſent avoir eû des Habitans dès les temps les plus reculez, peu après le Deluge. Ils furent apparemment diviſés en Tribus comme tous les premiers Peuples. Mais leur Hiſtoire eſt inconnuë, & ce n'eſt que par le moyen de l'Alcoran qu'il s'en eſt conſervé quelque Tradition imparfaite. Il y eſt parlé des Tribus d'*Ad*, de *Thamud*, de *Tasm*, de *Jadis*, de *Jorham* & d'*Amalek*, & l'on y trouve auſſi quelques Evenemens qui concernent les unes & les autres. Elles perirent toutes inſenſiblement en diverſes manieres. Les Descendans d'*Ad*, tombés dans l'Idolatrie, & refuſant d'écouter un Prophete que Dieu leur avoit envoyé, furent étouffés par un vent brûlant qui ſouffla ſept nuits & huit jours. La Poſterité de *Thamud*, coupable du même crime, mourut de frayeur à l'occaſion d'un Tremblement de Terre accompagné d'un bruit horrible qui ſe fit dans les Airs. Les

Tribus de *Tasm*, & de *Jadis*, se détruisirent mutuellement dans une Guerre que causa entre elles l'abus de l'Empire. Elles ne formoient qu'un seul Etat dont la premiere avoit la domination. Il y eut enfin un Prince *Tasmite*, qui fit entre elles une distinction trop desobligeante pour l'autre. Il ordonna, par statut irrevocable, que toutes les Filles *Jadisiennes* qui se marieroient, lui payeroient, en espece, & non autrement, un Droit auquel les Maris seuls avoient jusqu'alors prétendu. Mr. *Sale* observe, au bas de la Page, que ce Roi *Arabe* n'est ni le seul ni le dernier qui ait été friand de cette Aubeine. Il renvoye même au (*a*) Dictionnaire de Mr. *Bayle* pour en trouver des Exemples. Ces Exemples ne prouvent nullement que le goût des Souverains ait plu aux Sujets en matiere semblable. L'affaire est par tout délicate, & parmi des Peuples naturellement amoureux & jaloux, il doit y avoir peu de fiancés qui entendent raillerie, ou qui souffrent tranquillement que toutes les graces de la Nouveauté leur soient enlevées. Les *Jadisiens* le trouverent fort mauvais, & s'en vangerent par une trahison qui coûta la vie au Tyran, & dont les suites furent également funestes aux deux Tribus. On ne sait comment celle de Jorham

(*a*) Son renvoi est à l'Art. *Sixte IV.* let. H. C'est let. F. de mon Edit. 1702. Les Personnes, curieuses de ces Recherches, trouveront mieux leur fait, dans une Note de *Bexhornius* sur *Suetone*. Elle est sur le Chapitre XL. de la Vie de *Caligula*, où l'Historien nous dit que ce Prince avoit mis des impôts sur la Prostitution, & sur le Mariage.

Jorham s'éteignit; mais on ne peut ignorer que les *Amalekites* furent détruits par les Enfans d'*Israël*.

Les Arabes d'aujourd'hui se disent descendus de deux autres Souches; la 1. de *Kahtan* ou *Joctan* fils d'*Eber*, appellée des *vrais Arabes*, & la 2. d'*Ismaël*, fils d'*Abraham* & d'*Agar*, appellée des *Arabes naturalisés*. Ils prétendent que cette naturalisation, ou incorporation d'*Ismaël*, se fit par son Mariage avec une Fille de *Modad* un des Descendans de *Kahtan*. Ils prétendent même que la suite de leurs Genéalogies s'étoit conservée jusqu'à *Mahomet*, à quelque incertitude près qui ne tombe que sur les premieres generations d'*Ismaël*, & l'Auteur nous donne ici ces Arbres Genealogiques, qu'il a extraits des Historiens *Arabes*, & qu'il dit être fort necessaires pour éclaircir leur Histoire. Il touche aussi en passant une Histoire, ancienne & moderne, & l'on y voit que ces Peuples toûjours gouvernés par leurs propres Princes, plus ou moins puissans, n'ont jamais été parfaitement subjugués par des Nations Etrangeres.

Leur Religion, avant Mahomet, étoit le Polythéïsme & l'Idolatrie, qu'ils appellent aujourd'hui, l'Etat de leur ignorance. Ce Paganisme étoit en particulier celui qui porte le nom de *Sabéïsme*, tiré apparemment du mot Hebreu צבא, *Saba*, ou *Armée des Cieux*, parce que l'Objet du Culte divin de ces Idolatres étoit en particulier, ce que l'Ecriture appelle effectivement l'Armée des Cieux, c'est-à-dire le Soleil, la Lune, les Etoiles, & les Planetes; à quoi l'on prétend

qu'ils associoient des Anges, ou des Intelligences auxquelles ils donnoient le titre de *Filles de Dieu*. Quoique tout cela ne fût, dit-on, à leur avis qu'un Groupe de Divinités subalternes, ils ne laissoient pas de leur rendre les mêmes Honneurs qu'au Dieu Souverain, & chacune chez eux avoit ses Statues, sans parler d'un grand nombre d'autres Idoles dont leur Païs étoit plein, sous diverses images ou de Bêtes, ou d'Hommes.

Outre cette Idolatrie qui regnoit parmi les Arabes avant Mahomet, il y avoit aussi des Mages, des Juifs, & des Chrétiens. Par rapport aux premiers Mr. *Sales* nous renvoye au Livre de Mr. *Hyde*, de la *Religion des Anciens Perſans*, & quant aux autres, qui sont fort connus, il nous apprend, que le Judaïsme, repandu dans l'*Arabie* par le moyen des Fugitifs, après le sac de *Jeruſalem*, y avoit jetté de si grandes racines, parmi quelques Tribus, que certains Rois d'*Yaman* s'étoient ouvertement déclarés de cette Religion, & que l'un d'eux nommé *Yuſaf*, & surnommé *Dhu Nowâs* y avoit persecuté, avec fureur, le Christianisme. Les Persecutés, qui étoient déjà en grand nombre dans tout le Païs, n'y manquerent point d'Asyle, & trouverent même en quelques Endroits de puissans Protecteurs sur le Throne. L'Auteur parle ensuite de la Langue des Arabes, de leur Eloquence, de leur Humeur belliqueuse, de leur Hospitalité, de leurs Vertus, de leurs Vices, & de leurs Sciences, dont les principales étoient celle de leurs Genéalogies, & celle de l'Astrologie, dans laquelle il y avoit ceci de fort singulier que les Obſerva-

ſervations & les Calculs s'en faiſoient ſur les Etoiles Fixes, & non ſur les Planetes.

L'établiſſement de la Religion Mahometane eſt un de ces Evenemens ſinguliers auquel diverſes Circonſtances heureuſes doivent néceſſairement avoir concouru. Mr. *Sale* s'attache ici à developper ce Phenomene & la lecture de cette ſeconde Section Préliminaire n'eſt pas une des moins curieuſes. Il commence par une Deſcription fort triſte de l'Etat où ſe trouva l'Egliſe Chrétienne depuis le troiſiéme Siecle. Les Diſputes en avoient banni l'esprit de douceur, & les perſecutions mutuelles y furent bientôt ſuivies d'un torrent affreux de vices, & de ſuperſtitions très-groſſieres. Les Empereurs augmenterent le mal, bien loin de le reprimer. *Conſtance*, petit Eſprit, multiplia les querelles, & ſes Succeſſeurs ne l'imiterent que trop, tant qu'enfin *Juſtinien* en vint à punir du dernier Supplice ceux qui ne penſoient pas comme lui. Les Chrétiens, que ces Perſecutions obligerent de ſe réfugier dans l'*Arabie*, y groſſirent le nombre de Freres qu'ils y avoient eû depuis longtemps, & y porterent malheureuſement avec eux un Eſprit de Discorde que la liberté naturelle du Païs animoit encore davantage. Ce Païs ne laiſſoit pas de s'enrichir & de ſe peupler aux depens de l'Empire *Romain*, qui deperiſſoit tous les jours par l'imbecillité de ceux qui le gouvernoient, & par le debordement des Nations Barbares qui l'inonderent de tous les côtez. Le Royaume de *Perſe* avoit auſſi trouvé dans ſon ſein les mêmes cauſes d'affoibliſſement & de decadence. Les

ſentimens de *Manès*, & de *Mazdah*, y avoient tout mis en deſordre. Ce dernier, ſe diſant *Prophete*, introduiſit un Syſtême bien ſingulier pour rétablir parmi les Hommes une Paix ſolide & durable. Bâtiſſant ſur ce Principe, que toutes les querelles du Monde viennent du Beau Sexe, pour lequel les Hommes ſe battent, il crut que ce ſeroit remedier au mal, & faire ceſſer à jamais les combats, que d'établir la communauté des Femmes. Le Roi *Kobâd* entra ſi bien dans cette idée, que pour la faire goûter à ſes peuples, il voulut donner le premier Exemple de cet Etabliſſement pacifique. Il permit à la Reine ſon Epouſe d'en faire la leçon à tout l'Etat, bien entendu que ce ſeroit à commencer par le Prophete; qui ſe ſeroit prévalu de l'occaſion, ſi les menaces de l'Heritier Preſomptif de la Couronne ne l'euſſent pas retenu. Ce Prince, nommé *Anusherwâan*, ne fut pas plûtôt ſur le Throne, après la mort de *Kobad*, qu'il perſecuta cruellement les *Manicheens* & les *Mazdakites*, & rétablit la Religion des Mages dans ſon ancienne ſplendeur. Ce ne furent enſuite que Diviſions continuelles qui jetterent la Monarchie dans l'état le plus pitoyable.

Pendant que les Etats voiſins tomboient en ruïne, tant par la faute des Princes, que par les querelles de Religion, *Mahomet* vint au monde, & ſe mit en tête de rétablir ce qu'il crut être la Religion primitive du Genre Humain, en détruiſant d'un côté l'Idolatrie, & de l'autre en épurant le Judaïsme & le Chriſtianisme des Corruptions qu'il conçut qui s'y étoient introduites.

L'unité

L'unité de Dieu servit de base à son Edifice, & Mr. *Sale* a raison de dire que la persuasion de cet Article fondamental étoit suffisante pour animer cet *Arabe* à la propagation & à la defense d'un Systême, qu'il s'imagina n'être pas moins étranger aux *Juifs* & aux *Chrétiens* qu'aux Idolatres de sa Patrie. La qualité de Prophete, qu'il se donna de son Chef, étoit necessaire pour l'execution de ses vuës, mais à dire le vrai des vuës que l'on execute par une telle imposture, ne sauroient être louables. A cela près, quoiqu'entierement sans Lettres, *Mahomet* avoit quantité de qualitez naturelles, qui jointes aux Circonstances, contribuerent beaucoup au succès de son Entreprise. On sait qu'il commença prudemment par sa Femme à établir la croyance de sa Mission, & les suites en sont déjà si connuës que nous ne toucherons point à l'Abregé que l'Auteur nous en donne. Il suffit de dire que *Mahomet* eut le plaisir, avant sa mort, de voir presque tous les *Arabes* réunis à reconnoître sa Prophetie & son Empire.

On trouve son Systême de Religion dans un Ouvrage, qui porte le Titre de *Korân*, ou de *Livre* par excellence. Ce Livre a ses Divisions, & ses Subdivisions, comme ceux de Moïse à l'usage des Juifs. Mr. *Sale* entre là-dessus dans tout le détail necessaire. Il nous y apprend, entre autres choses, que dans ce Livre il y a 6000 Versets 77639 mots, & 323015 Lettres. Il n'oublie pas de nous dire aussi les Eloges pompeux que les Mahometans font de cet Ecrit, tant pour la beauté du stile que pour

la ſublimité des Penſées. Il n'eſt point ſurprenant que ce ſoit à leur avis un Miracle réel, & même un des plus grands miracles, qu'un Homme ſans Lettres ait laiſſé un Ouvrage ſi parfait en ce genre. Il n'y auroit pourtant rien de ſurnaturel en cela, ſi ce que le prétendu Prophete en a dit lui-même, étoit auſſi vrai que ſes Sectateurs le croyent, que cet Ouvrage écrit dans le Ciel par la Divinité fut apporté par l'Ange Gabriel ſur la Terre. Mais le miraculeux disparoit tout-à-fait dans la ſuppoſition, tout autrement vrai-ſemblable, que l'Impoſteur eut pour Secretaires des Gens très-habiles, qui, à ſon Eloquence naturelle, ajoûterent toutes les fineſſes de l'Art. Ses Ennemis le lui reprocherent plus d'une fois, comme on le voit dans l'*Alcoran* même, & la maniere dont il s'en juſtifie eſt bien foible. On me permettra, facilement, ſans doute, d'en dire ici quelque choſe, & cela ne m'écartera nullement des Diſſertations Preliminaires à l'Extrait desquelles je voulois me borner.

L'Endroit le plus conſiderable de l'*Alcoran* où *Mahomet* rapporte ce qu'on lui reprochoit, & refute en même temps ces bruits desavantageux, eſt au Chapitre XVI. intitulé l'*Abeille*. Voici ce qui s'y trouve traduit en *François* de l'*Anglois* de Mr. *Sale*. „ Dites, le St. Eſprit a „ apporté *le Koran* de la part du Seigneur avec „ vérité, afin de confirmer ceux qui croyent, „ & pour être aux Fideles *un Recueil* de Direc„ tion, & de bonnes Nouvelles. Nous ſavons „ *pourtant* que les Gens diſent, vrayement, un

„ *certain*

„ *certain* Homme lui montre *à compoſer le Ko-*
„ *ran*. La Langue *de la Perſonne* qu'ils ſemblent
„ deſigner, eſt *une Langue* Etrangere, mais cel-
„ le, *dans laquelle le Koran eſt écrit*, eſt claire-
„ ment la Langue Arabe ". On voit dans la Note du Traducteur, ſur ce Paſſage, les differentes Perſonnes que l'on a ſoupçonnées d'avoir prêté leur Plume à cet Impoſteur. L'Opinion générale des Chrétiens fait tomber ce ſoupçon ſur un Moine *Neſtorien*, nommé *Sergius*; mais à preſſer l'expreſſion du Texte que nous venons de rapporter, il ſembleroit que ce dût plûtôt être *Salmân* que Mr. *Prideaux* confond, mal à propos, avec un *Juif*, nommé *Abdallah Ebn Salâm*, qui fut auſſi dans la Confidence intime du faux Prophete. Ce *Salmân*, né à *Ispahan*, dans la Religion du Païs, avoit embraſſé de bonne heure celle des Chrétiens que le commerce de *Mahomet* lui fit quitter pour la ſienne, & l'expreſſion literale, de l'Endroit de l'*Alcoran* que je viens de citer, paroit indiquer que ce fut là le Perſonnage dont on accuſa l'Impoſteur de ſe ſervir pour la Compoſition de ſon Livre; car le mot *Ajami*, qui parmi les *Arabes*, déſigne en général une *Langue Etrangere*, ou *Barbare*, s'y dit ſingulierement de la Langue *Perſane*, d'où l'on peut conclure qu'il s'agiſſoit ici d'un *Perſan* de naiſſance; ce qui conviendroit à *Salmân*. Mais que ce fût lui ou un autre que l'on ſoupçonnât d'écrire pour *Mahomet*, il eſt viſible que ce dernier ſe défend très-mal là-deſſus. Dire pour ſa juſtification que l'*Alcoran* eſt écrit en bon *Arabe*, & que le prétendu Secretaire eſt

Etranger, & ne dire autre choſe, c'étoit repondre pitoyablement à ſes Ennemis. Ne voit-on pas, dans tous les Païs, des Etrangers, qui en apprennent parfaitement la Langue, & qui la parlent, & l'écrivent même dans la derniere pureté? D'ailleurs un Correcteur *Arabe* ne pouvoit-il pas remedier aiſément à quelques incongruités de Grammaire ou de Syntaxe qui ſeroient échappées à la Plume de cet Etranger? Il eſt donc ſurprenant qu'une Objection ſi forte, & qui ſeule demontroit l'impoſture, ait été ſi mal refutée. Il valloit mieux ſe taire, prendre des airs de mépris, ſe retrancher fierement dans la Négative, mettre les gens au défi de prouver. Mais ſe mettre en fraix de chercher des Raiſons, pour en donner une ſi puerile & ſi ridicule, c'eſt bonnement avouer la Dette, & ſi les Ennemis de *Mahomet* s'en payerent, ils étoient bien faciles à contenter.

Aujourd'hui que l'on examine de près ce Manege, on ſent toute la force d'une Alternative qui ne ſauroit être évitée. *Mahomet* n'aiant pû écrire lui-même ſon *Alcoran*, ni même le dicter à perſonne, un Ange doit le lui avoir apporté tout écrit, ou des Hommes, complices de l'impoſture, l'ont fabriqué avec lui. Si le premier n'eſt pas cru, l'autre doit l'être, & ce Raiſonnement tout ſeul eſt une refutation invincible de la Religion *Mahometane*. Rien ne le confirme davantage que la maniere dont ſes Docteurs racontent que l'*Alcoran* fut compoſé, tant en ſon Tout, que par rapport à ſes diverſes Parties. Voici de quelle façon Mr. *Sale* le rapporte. „ Ils

„ di-

„ diſent, *dit-il*, que peu de Chapitres furent
„ donnez tout entiers, la plûpart des Revela-
„ tions n'ayant été données que par morceaux de-
„ tachez, que les Secretaires du Prophete inſe-
„ roient, de temps à autre, en telle ou telle
„ Partie de tel ou tel Chapitre, jusqu'à ce que
„ tout fût complet, & ſelon les Ordres de l'An-
„ ge. On convient generalement que le pre-
„ mier Morceau qui fut revelé, ſont les cinq
„ premiers Verſets du Chapitre Nonante & ſi-
„ xieme. Après que les Endroits nouvellement
„ revelés, avoient été écrits par le Secretaire,
„ comme le Prophete les dictoit, on les pu-
„ blioit à ſes Sectateurs, dont pluſieurs en ti-
„ roient Copie pour leur uſage particulier, &
„ dont le plus grand nombre les apprenoit
„ par cœur. Lors que les Originaux étoient re-
„ venus, on les mettoit pêle-mêle dans une Ar-
„ moire, ſans obſerver l'Ordre du Temps, &
„ de là vient l'incertitude où l'on eſt à l'égard
„ des Occaſions où pluſieurs endroits de la Re-
„ velation furent donnés. *Mahomet* laiſſa, en
„ mourant, ſes Revelations dans cet Etat de deſ-
„ ordre ; & point du tout diſpoſées dans l'ar-
„ rangement où elles ſont à cette heure. Cet
„ arrangement fut l'Ouvrage de ſon Succeſſeur
„ *Abu Beer*, qui voyant qu'un grand nombre
„ des Endroits revelés avoient été confiés à la
„ Memoire des Sectateurs de Mahomet, dont
„ pluſieurs étoient morts dans les Batailles, or-
„ donna que l'on raſſemblât le Tout, non ſeu-
„ lement des Feuilles de Palmier, ou des Peaux
„ ſur leſquelles les choſes avoient été écrites, &

„ que

„ que l'on gardoit entre deux Ais ou Couvertu-
„ res, mais auſſi de la bouche des Perſonnes vi-
„ vantes qui les avoient appriſes par cœur. Après
„ que la Copie eut été ainſi completée, on en
„ confia l'Exemplaire à la garde de *Haffa*, Fille
„ d'*Omar*, & l'une des veuves du Prophete ".

Mr. *Sale* avouë que ceci donne lieu de croire que l'*Alcoran*, tel que nous l'avons à preſent, fut l'Ouvrage d'*Abu Beker*, & que pour le moins ce Succeſſeur de Mahomet doit avoir ajoûté, à l'Original, ou corrigé même, ce que l'on avoit de memoire. Mais il voudroit pourtant que l'on crût que le Faux Prophete avoit laiſſé les Chapitres complets comme ils le ſont à cette heure, & qu'*Abu Beker* ne s'y permit d'autre liberté que celle de les placer, comme il fit, ſans avoir égard au Temps, & n'y obſervant d'autre Regle que celle de mettre les plus longs les premiers. Peut-être que tout le monde ne ſera pas de ſon Avis, & qu'il y aura bien des gens qui jugeront au contraire que le premier Compilateur de l'*Alcoran* s'y permit toutes les licences, qu'un Homme d'Eſprit très-habile, & très-intereſſé à la choſe, y trouva néceſſaires. Eſt-il donc ſi étrange, eſt il ſi miraculeux qu'un Ouvrage, revû, & corrigé avec ſoin, ſous les yeux d'un Prince, qui y prend le plus tendre interêt, ne ſoit expoſé aux yeux du Public que dans toute la perfection de langage que l'Art lui puiſſe donner? Ajoutez à ceci que ſous le Califat d'*Othman*, & l'an 30. de l'*Egire*, l'Alcoran ſubit une nouvelle Reviſion, dans laquelle on y reforma encorebien des choſes.

Quoi

Quoi qu'il en soit des Conséquences que le Bon Sens nous permet de tirer de tout ce que nous venons d'observer, le Respect que certains *Mahometans* portent à ce Livre est extrême. Il va jusqu'à croire qu'il est incréé. C'est le langage & le sentiment des *Sonnites*, ou Orthodoxes, & l'on prétend que ce fut aussi celui de *Mahomet* lui-même. Il y a pourtant des Sectaires qui n'approuvent pas ce Systême, & qui le jugent en contradiction avec l'Unité du premier Etre. Les *Motazalites* sont tous dans cette idée, & la soutiennent même avec chaleur. Cette Dispute causa de grands mouvemens sous quelques-uns des Califes de la Famille d'*Abbas*. *Al Mamun* décida par Edit public, que l'*Alcoran* étoit créé, & defendit de dire le contraire, à peine du Fouet, de la Prison, & même du dernier Supplice. *Al Motasem*, & *Al Watheh*, ses Successeurs continuerent une persecution si rigoureuse. Mais *Al Motawakkal* permit enfin à chacun de croire ce qu'il voudroit là-dessus, & rendit en même temps la Liberté aux Prisonniers. Il me paroit au reste bien singulier que les *Motazalites* fussent les Persecuteurs, car ils étoient dans les Notions les plus moderées au sujet de l'*Alcoran*, & leur conduite prouve que le zèle Orthodoxe n'est pas le seul qui se prévale de l'autorité pour tyranniser les Consciences. O que l'Histoire des Chrétiens en fourniroit de beaux Exemples anciens & modernes! Mais évitons la Digression où ceci pourroit nous conduire, & reprenant nôtre Matiere, disons que les *Motazalites* sont si opposez en ceci aux *Sonnites*,

sites, qu'à leur avis, le Livre de *Mahomet* eſt ſi peu un Miracle en fait d'Elegance, que ſi Dieu eût voulu le permettre, des *Arabes*, non inſpirés, auroient pû produire un Ouvrage ſuperieur à celui-là, tant pour l'Eloquence, que pour l'Arrangement, & que pour la pureté du Langage. Ils doivent donc y trouver des défauts à tous ces égards & comme ils ſont parfaitement en état d'en juger, leur ſentiment rend fort ſuſpects les Eloges outrés que l'on fait de l'Alcoran ſur ces Articles.

Mr. *Sale* a recueilli, dans les Sections ſuivantes, tout ce que la Curioſité porte à ſavoir des Preceptes Poſitifs, & Negatifs de la Religion Mahometane, de même qu'au ſujet de leurs Mois, de leurs Fêtes, de leurs jeûnes, de leurs Reglemens Civils, & des differentes Sectes qui s'y ſont élevées. On lui feroit tort ſi l'on s'imaginoit qu'il n'eſt en tout cela que Copiſte. Il n'a pas certainement negligé les grands ſecours que Mrs. *Reland*, *Maracci*, *Gagnier* &c. lui avoient préparés dans leurs Ouvrages. Mais ſa Foi n'eſt nullement implicite: Il penſe, il examine, il remonte aux Sources, il voit par lui-même & cela fait que, chemin faiſant, il corrige ſouvent les Auteurs qui l'avoient précédé. Cette Partie de ſes Diſſertations Preliminaires, méritoit donc un Extrait comme l'autre. L'impoſſibilité de le faire court & bon m'en a détourné. D'ailleurs j'ai ouï dire que l'Auteur qui poſſede très-bien la Langue *Françoiſe* travaille actuellement à nous y donner une Traduction de ce Livre

en

en faveur des Etrangers qui n'entendent pas l'*Anglois*. Ce Deſſein excitera leur reconnoiſſance, & l'execution en méritera encore davantage. Car outre les Discours dont je viens de parler, on trouve ſous le Texte de l'*Alcoran*, des Notes ſavantes & judicieuſes, qui ſont d'un très-grand ſecours, & d'une très-grande utilité pour l'entendre.

ARTICLE VII.

Hiſtoire Critique de MANICHE'E *& du* MANICHEISME, *par Mr. de* BEAUSOBRE. *Tome I.* A Amſterdam, chez J. Frederic Bernard 1734. 4. Pagg. 76. pour l'Epitre Dedicatoire, la Préface, & les Sommaires, & 594. pour le Corps de l'Ouvrage.

UNe des plus grandes difficultés de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique eſt la connoiſſance des Hérétiques & des Héréſies. Les Hiſtoriens, qui en parlent, le font d'ordinaire avec tant de paſſion, & ſi peu de candeur, ſouvent même d'une façon ſi ſuperficielle, que la curioſité n'eſt jamais ſatisfaite, ou que l'on eſt toûjours en danger de ſe laiſſer ſéduire aux Préventions étrangeres. C'eſt encore pis quand on fait cette Etude dans les Conciles, & dans les Ecrits Polemiques; puiſque la Bonne-Foi y eſt rarement obſervée, & que l'Eſprit de Partialité y regne peut-être plus que par tout ailleurs. On ne trouvera pas ce défaut dans l'Ouvrage que nous annonçons

çons à cette heure. L'Hiſtoire du *Manichéisme*, très-importante par elle-même, l'eſt devenuë encore beaucoup davantage en paſſant par les mains de Mr. de *Beauſobre*. Aux agrémens qu'y pouvoit mettre un Homme d'Esprit & ſavant, qui penſe avec juſteſſe, & qui écrit parfaitement bien, s'y joignent les vertus Hiſtoriques, que l'on cherche par tout, & qui ſe rencontrent ſi peu dans les Ecrits de ce genre, l'exactitude, la diſcuſſion des Faits, la Recherche des Sources, la fineſſe du Diſcernement, & ce qui couronne tout le reſte, une attention conſtante d'honnête Homme à dire le vrai, & à rendre une entiere & pleine juſtice. Sur cette idée générale, on concevra, ſans doute, aiſément l'eſtime ſinguliere que nous faiſons nous-même, & qu'à nôtre avis tout le monde doit faire auſſi, de ce Livre. Mais pour étendre cette idée, & pour la développer, nous ne ſaurions mieux nous y prendre qu'en donnant ici un Extrait de la *Preface*, en attendant que nous puiſſions en donner un de l'Ouvrage.

Mr. de *Beauſobre* nous inſtruit d'abord des Raiſons qui l'ont engagé à traiter cette Matiere. En recherchant l'Origine de la Reformation, il en trouva des Eſſais dans quelques unes des Societés Chrétiennes qui s'étoient ſeparées de l'Egliſe *Greque* & de l'Egliſe *Latine*. Il y en eut deux fameuſes dans l'Occident, qui furent l'une des *Vaudois*, & l'autre des *Albigeois*. L'Origine de la premiere eſt ſi cachée que l'on ne ſauroit en marquer ſûrement l'Epoque. Elle étoit établie avant *Pierre de Waldo*, qui ne fit que l'étendre, & qu'en porter

par la foi en des lieux où elle étoit encore inconnuë. Les premiers de cette Foi qui parurent en *France* furent quatorze perſonnes qu'on y fit brûler vifs ſous prétexte de *Manichéisme*. Bien-tôt après il en parut à *Cambrai*, à *Arras*, à *Toulouſe*, en *Eſpagne*, preſque par tout, & par tout on les pourſuivit avec la derniere fureur ſous le même prétexte. Pour juger ſi c'étoit à tort ou non qu'on leur imputoit ce crime, il falloit examiner à fond quelle étoit leur Doctrine, & quelle fut celle des *Manichéens*, afin de les comparer l'une avec l'autre, & c'eſt ce qui a produit cet *Eſſai Critique ſur l'Hiſtoire & les Dogmes de Manichée*.

L'Auteur qui voulut traiter cette Matiere en Critique, ce que perſonne n'avoit encore fait, ne s'arrêta point aux Compilations des Modernes, & remontant droit aux ſources, arriva bien-tôt aux *Actes de la Diſpute d'Archelaüs, Evêque de Caſcar, avec Manichée*. La premiere lecture de cette Piéce lui en avoit fait ſoupçonner la fiction, & l'examen l'a pleinement confirmé dans cette penſée. La ſuppoſition lui parut évidente, & par conſéquent le mit dans la néceſſité d'un grand travail pour demêler le Vrai du Faux dans ces *Actes* qui ne ſont proprement qu'un Dialogue imaginé pour traiter cette Diſpute, dans le goût des Dialogues imaginés par *Platon*, par *Ciceron*, & par une infinité d'autres Auteurs. Quelques Gens ſe recrieront ici à l'attentat, & s'oppoſeront avec chaleur à la proſcription d'une Piéce que l'Egliſe a reconnue pour authentique depuis un très-grand nombre de Siécles. Mais qu'y faire ? Il faut laiſſer crier ces gens-là; les

raiſons que Mr. de *Beauſobre* donne de ſon ſentiment n'en ſeront pas moins concluantes.

Quant à l'Ouvrage même du Théologien de *Berlin*, il eſt diviſé en deux Parties, dont la premiere eſt Hiſtorique, & la ſeconde eſt Dogmatique. On trouve donc d'abord, avec de courtes Notes Marginales, l'Hiſtoire de *Manichée*, & l'Origine du *Manichéïsme*, telle qu'elle eſt dans les *Actes d'Archelaüs*, en diſtinguant le Vrai du Faux, & en expliquant en Critique, ou en Commentateur ce qui a beſoin d'éclairciſſement. Mais parce que cette Hiſtoire de l'Héréſiarque eſt très-differente de celle qu'en donnent les Ecrivains *Perſans*, & *Arabes*, on trouve ici à part l'une & l'autre. Afin de rendre cette lecture plus agréable, le nouvel Hiſtorien y a mêlé des Epiſodes qui ne ſont pas tirés de trop loin, ou qui ſont relatifs au ſujet principal, comme, par exemple, ce qui concerne la Religion de *Zoroaſtre*, les Revolutions de cette Religion chez les *Perſes*, les Chrétiens du *Turqueſtan*, & d'autres Faits de cette nature.

La ſeconde Partie, purement Dogmatique, eſt beaucoup plus ample que la premiere; mais on y ſuit la même méthode. Le Lecteur y rencontre d'abord, avec de courtes Obſervations, la Relation qu'un certain *Tyrbon*, de *Meſopotamie*, qui avoit été Diſciple de *Manichée*, doit avoir faite à *Archelaüs*, des ſentimens de ſon Maître. Cette Relation ſert de Texte, que l'Editeur explique, critique, & corrige, en limitant les Maximes générales, en ſuppléant aux Omiſſions, en diſtinguant les vrais ſentimens des Con-

fé-

ſéquences imputées, & en découvrant l'Origine de tant d'opinions & de fictions abſurdes. Il reſulte de tout cela un Syſtême complet de la Théologie Manichéene, & l'on voit aſſez, par cela même, combien ce Travail a demandé de ſoins & de peines.

L'Impoſteur poſa pour ſon premier Principe, qu'il étoit Apôtre de JESUS-CHRIST & inſpiré ſingulierement par le *Paraclet* pour reformer toutes les Religions, & pour reveler des Vérités dont le Seigneur n'avoit pas jugé à propos d'inſtruire ſes premiers Diſciples. En conſéquence de cette Miſſion, il rejetta le Vieux Teſtament, & reforma le Nouveau. Ses Objections contre le premier ſont ici fidelement rapportées, avec une refutation en peu de paroles. Mais il n'eſt pas vrai qu'il ait corrompu l'autre par des Additions ou par des Retranchemens ſacrileges. Il prétendit ſeulement que les Evangiles n'étoient ni des Apôtres, ni des Hommes Apoſtoliques, ou qu'ils avoient été falſifiés par leurs Succeſſeurs. On rapporte ſes Raiſons, & comme elles ſont la Foibleſſe même, les Refutations ſont auſſi très-ſuccinctes.

Au Vieux Teſtament rejetté, & au Nouveau conſideré comme corrompu, l'Héretiarque ſubſtitua des Prophetes dont les Orientaux prétendoient avoir les Livres, dans la ſuppoſition que la Raiſon Divine éclairant tous les Eſprits qui ne mettent point d'obſtacles à ſes Lumieres, toutes les Nations ont eu leurs Prophetes. Il ſubſtitua auſſi certains Apocryphes qui furent compoſés dans le II. Siécle, pour appuyer les Hereſies des

Docetes & des *Encratites*, dont le Manichéisme adopta le Principe & les Conséquences. Ces Ecrits furent faits, pour la plupart, par un certain *Leuce*, ou *Luc*, qui précéda *Manichée* d'environ cent cinquante ans. C'eſt au moins ce que Mr. de *Beauſobre* croit avoir montré, dans la diſcuſſion qu'il donne ici de ces faux Actes, de leurs Auteurs, & du temps où ils parurent. On verra, dans cette diſcuſſion, l'origine de quantité de Traditions ou fauſſes ou incertaines qui ſe ſont gliſſées juſque dans les Lectionnaires de l'Egliſe, & l'on verra enſuite l'Authenticité des Livres du N. Teſtament defendue contre les Libertins, qui pour le rendre ſuſpecte, tirent avantage de la multitude des Pieces fauſſes qui parurent dans le II. Siécle.

Après avoir fixé les Principes du *Manichéisme*, l'Auteur commence dans le 3. Livre d'en examiner les Dogmes. Le premier regarde la Nature & les Attributs de la Divinité, ſur leſquelles ces Hérétiques avoient des idées qui n'étoient pas tout-à-fait juſtes, mais dont le défaut ne leur étoit pas ſi ſingulier, qu'il ne mérite quelque excuſe. *Manichée* a donc cru la Nature Divine étenduë & bornée. Il a crû auſſi la Trinité des Perſonnes, mais de telle maniere qu'il ſembloit être Trithéite, ce qu'il nioit pourtant, & par conſéquent ne lui doit pas être imputé. Pluſieurs Peres ont penſé comme lui, & les idées peu juſtes, dans leſquelles ils étoient là-deſſus, n'empêchent point qu'ils ne ſe ſoient fortement déclarés contre la pluralité des Dieux. Mais comme les Ariens reprochoient perpetuellement aux Ca-

Catholiques, ou la *Parabole Valentiniene*, ou la Division *Manichéenne*, ceci a engagé Mr. de *Beaufobre* à traiter des diverses Héréſies qui s'éleverent ſur la Divinité de notre Seigneur, & qui mirent *Conſtantin* dans l'obligation d'aſſembler le Concile de *Nicée*. Cet Endroit n'eſt pas un des moins intereſſans de l'Ouvrage. On y verra des Remarques curieuſes au ſujet de ce Concile, tant par rapport au nombre des Evêques, que par rapport aux Sectes qui y parurent, & en particulier aux *Sabelliens*, dont la Doctrine eſt ici fidelement repréſentée. On y verra auſſi les *Manichéens* juſtifiés d'avoir diviſé la Nature Divine, & le fameux Syſtême des Eons developpé.

Ce ſont là en général les Matiéres de ce I. Tome, auxquelles il y en a pluſieurs autres incidentes, & qui y ſont attachées par la relation que le *Manichéiſme* avoit avec l'ancienne Philoſophie, ou avec les Héréſies précedentes, y compriſe principalement celle des *Gnoſtiques*. Dans le II. Tome, qui étoit actuellement ſous Preſſe, quand cette Préface s'écrivoit, & dont par conſéquent l'impreſſion doit être à preſent fort avancée, Mr. de *Beaufobre* donnera d'abord l'Hiſtoire Critique de *Baſilide*, de *Marcion* & de *Bardeſanes*, les trois Precurſeurs de *Manichée*, & qui furent proprement ceux qui tâcherent d'introduire dans le Chriſtianisme l'erreur des deux Principes. Ces trois perſonnages-là figureront ici bien autrement qu'ils ne font d'ordinaire. Sans diſſimuler leurs Erreurs, on les lavera de quantité d'accuſations injurieuſes qu'ils n'ont pas meritées. Ce ne ſeront plus des monſtres. Ils ne paroîtront

qu'en qualité d'Errans dont le cœur étoit droit, quoique leur Esprit eût donné dans le faux.

Le *Principe Materiel* qui fut la principale Hérésie de *Manichée* fera le sujet du V. Livre de cette Histoire Critique; c'est-à-dire le 2. du II. Volume. On entamera cette Matiere, en montrant que tous les Philosophes Payens qui ont reconnu un Dieu distinct de la Substance de l'Univers, ont aussi reconnu le Principe Materiel, se fondant sur ce que *Rien ne peut être fait de rien*, & sur ce qu'ils ne pouvoient expliquer autrement l'Origine du mal. On examine ensuite si les anciens Juifs ont crû la Création de la Matiere, & l'on discute les Passages de l'Ecriture sur lesquels cette Opinion est fondée, en posant néanmoins par préliminaire, 1. que l'Unité de Principe est le seul sentiment véritable, & 2. que, cette Verité étant établie, il est juste d'expliquer, en conformité, ce que l'Ecriture dit de la Création. De là Mr. de *Beausobre* doit passer à l'exposition du sentiment de *Manichée* sur la Nature du Principe Materiel, & sur l'Origine des Démons. Il expliquera dans les autres Livres la suite de ce sentiment sur l'ancienneté du Monde intelligible, la Création du Monde Materiel, la Nature & l'Origine de l'Ame, son Envoi dans la Matiere, la formation de l'Homme corporel, ses Attributs, son Peché, sa Condamnation, sa Redemption, son Redempteur, le retour des Ames dans le Ciel, & enfin la Morale & la Discipline Manichéene.

Tel est le Plan que Mr. de *Beausobre* nous donne lui-même de son Ouvrage, tant par rapport à ce

I. To-

I. Tome, que par rapport à celui qui le doit suivre. Dans l'Abregé, que je viens d'en extraire de la *Preface*, on sent déjà que certains Lecteurs, qui ont peut-être plus de zèle que de discernement, trouveront ici bien des choses qui leur déplaisent. Excuser des Hérésies! disculper des Hérétiques! manquer quelquefois de respect pour les Peres! Cela se doit-il faire, dit-on, quand on aime la Vérité, & que la Religion est sincerement respectée? Si j'avois à répondre pour l'Auteur, il me seroit peut-être échappé diverses Reflexions qui auroient été mortifiantes pour les Personnes qui tiendroient ce Langage. Mais ce que l'Auteur y répond lui-même, est exprimé avec tant de sagesse, que je dois me borner à le transcrire, de peur de le gâter.

„ Ecrivant, *dit-il*, en Historien la Vie, les „ Actions, les Dogmes & la Morale d'un fameux „ Hérésiarque, je dois le faire avec une exacte „ impartialité. Ainsi je ne dissimule point ses „ raisons. Seulement quand elles sont assez „ spécieuses pour causer du scandale aux Personnes, qui n'ont pas beaucoup de lumieres, je „ tâche d'y remedier. Je le disculpe lui & sa „ Secte, des Accusations qui me paroissent mal „ fondées. Je ne sai point blesser la Justice sous „ prétexte de servir la Verité. Je garde, autant que „ je le puis, un juste Equilibre, pour ne condamner que ce qui doit l'être, & pour excuser ce „ qui peut être excusé : mais je ne le fais jamais „ aux dépens, ni au préjudice de la Verité Catholique.

„ Comme on ne sauroit blâmer l'Impartiali-

„ té dans un Hiſtorien, il faudra, pour con-
„ damner la mienne, lui donner un autre nom.
„ On pourra la traiter d'indulgence exceſſive
„ pour les Hérétiques. Je conviens de l'indul-
„ gence, mais j'en nie l'excès. Il eſt vrai que
„ j'ai un grand penchant à excuſer les Erreurs
„ Humaines; mais c'eſt lors qu'elles ne ſont ni
„ volontaires, ni malicieuſes: lors que les Preu-
„ ves ſont tellement balancées par les Difficul-
„ tés, que l'Eſprit le plus attentif ne ſait pres-
„ que à quoi ſe déterminer: lors qu'elles ne tou-
„ chent point les Fondemens de la Foi: lors
„ qu'elles ne ſont point en contradiction mani-
„ feſte avec les Déciſions claires & formelles
„ de l'Ecriture: Et enfin lors qu'elles ne dé-
„ truiſent, en aucune ſorte, le culte, l'obéiſſan-
„ ce, & la profonde veneration qui appartien-
„ nent à la Divinité. Cette Indulgence pour
„ les Erreurs Humaines, eſt, à mon gré, un De-
„ voir eſſentiel du Chrétien; une des branches
„ de la Charité, & le ſeul moyen de prévenir
„ les Diſſenſions, & les Schismes.

„ On trouvera, peut-être, que je parle quel-
„ quefois des anciens Docteurs de l'Egliſe, d'une
„ maniere qui ne paroît pas aſſez reſpectueuſe.
„ Je ne diſconviens pas, qu'il ne puiſſe m'être
„ échappé quelques termes, que j'aurois pû adou-
„ cir. Des Relations viſiblement fauſſes, ou
„ pleines d'exagération; de mauvais Raiſonne-
„ mens; une aveugle crédulité pour tous les
„ Faits, qui pouvoient deshonorer les Héréti-
„ ques; une Paſſion viſible de rendre leurs Per-
„ ſonnes odieuſes, tout cela irrite, & ſoûleve

„ des

» des Esprits équitables. Mais, ce qui fait per-
» dre patience, c'est l'abus intéressé que font
» certaines gens du Nom, & des Temoigna-
» ges des Anciens: Il s'est introduit, depuis
» long-temps, une sorte de faux Raisonnement
» que j'appellerai le *Sophisme de l'Autorité*, &
» dont on fait encore aujourd'hui le plus perni-
» cieux usage. La Raison, & la Religion en
» sont opprimées. Pour défendre des Opinions
» évidemment fausses, & des Pratiques super-
» stitieuses, on vous cite un mot des Anciens,
» en leur donnant le Titre fastueux de SAINTS
» & de GRANDS SAINTS. A l'ouïe de ces
» Titres superbes, le Peuple séduit s'imagine
» entendre des Oracles, & croit, de bonne foi,
» que la justesse des Pensées, l'exactitude de
» l'Expression, la solidité du Raisonnement, &
» la certitude du Témoignage sont nécessaire-
» ment liées avec la *Sainteté*, & la *grande Sain-*
» *teté*. Il se figure même qu'une Direction par-
» ticuliere du St. Esprit en est inseparable. Alors
» la Raison honteuse & timide n'ôse résister: ou
» si elle est hardie pour le faire, les Adulateurs
» de l'Antiquité se recrient à la Présomption, à
» l'Orgueil, & enfin à l'Héresie. *Jesus-Christ*
» a eu beau dire qu'il est lui seul nôtre Maître,
» & St. *Paul*, que *nous ne devons pas nous ren-*
» *dre esclaves des Hommes*, on prétend enchaî-
» ner ce qu'il y a de plus libre en nous, qui
» est la Raison, & la Foi. Et cela sous préte-
» te d'un respect religieux pour les Peres; mais
» en effet pour maintenir des Erreurs, & des
» Abus manifestes, & pour regner sur les Con-

» scien-

„ sciences. Jamais *Constantin* VI. que de misé-
„ rables Moines ont flétri du méprisable sur-
„ nom de *Copronyme*, ne montra plus de pru-
„ dence, & de jugement, que lors qu'il défen-
„ dit de donner le titre de SAINT à qui que ce
„ soit, excepté aux Apôtres. Il en vit l'abus,
„ & voulut le corriger. J'estime & j'honore les
„ Peres, mais je ne les crói point du tout infail-
„ libles, ni du côté du Témoignage, ni du
„ côté du Raisonnement: & ceux-là même qui
„ ne cessent d'en exalter l'Autorité, ne laissent
„ pas de les critiquer dans l'occasion. Ils ont
„ bien plus fait. Ils ont corrompu leurs Ou-
„ vrages en une infinité d'endroits, & cela s'ap-
„ pelle les *reformer*".

Au reste, il est bon d'avertir, & Mr. de *Beausobre* le fait aussi, qu'une Histoire Critique ne pouvant être trop bien justifiée, on est bien aise d'y voir les Preuves près du Texte, afin de lire avec plus de confiance, & de n'être pas dans l'inquiétude que le Doute ne manque jamais de donner. Pour épargner ce chagrin à ses Lecteurs, il a eu soin de mettre en Original, au bas des Pages, les Passages qui servent de Preuve aux Faits qu'il avance. Il les a presque tous tirés des Originaux, & quand il ne l'a pas fait, il n'a pas négligé de le dire.

La Préface finit par une courte Exposition de tout le Système Manichéen, en rassemblant les diverses Parties, sur les idées que l'Historien s'en est faites. Il n'ôse pourtant se flatter d'avoir tout entendu, ni tout expliqué. Aussi ne donne-t-il cet Ouvrage, que comme un *Essai* sur une

une Théologie, qui eſt très-obſcure, & que les Anciens qui la rapportent ou qui la refutent, n'ont pas toujours bien comprise. C'eſt ainſi que l'Auteur s'en explique avec cette aimable modeſtie, qui ſied ſi bien à tout le monde, & qui ne fait jamais de tort aux grands Hommes. Ce qu'ils font paroit toujours d'autant plus eſtimable qu'ils l'eſtiment moins eux-mêmes, & le Public, qui ſait apprécier les choſes, ne manque point de dire que leurs ſimples *Eſſais* ſont des Morceaux achevez. On en jugera mieux par l'Extrait que nous nous propoſons de donner de celui-ci dans la Partie ſuivante de cette *Bibliotheque Raiſonnée*, & peut-être qu'alors le II. Tome paroîtra, puiſque comme nous l'avons déjà dit, il eſt actuellement ſous Preſſe.

ARTICLE VIII.

NOVUM TESTAMENTUM GRÆCUM ita adornatum, ut Textus probatarum Editionum medullam, Margo Variantium Lectionum in ſuas Claſſes diſtributionem, locorumque parallelorum delectum, Apparatus ſubjunctus Criſeos Sacræ Millianæ præſertim compendium, limam, ſupplementum ac fructum exhibeat, inſerviente Jo. ALBERTO BENGELIO.

C'eſt-à-dire:

Le Nouveau Teſtament Grec, dont le Texte contient la moële des Editions aprouvées, & la Mar-

Marge indique les paſſages paralleles & les Variantes choiſies & diſtribuées en Claſſes; on y a joint un Apparat qui peut tenir lieu non ſeulement d'un Abregé & d'un Supplement à la Critique Sacrée, particulierement à celle du Dr. MILL, *mais qui peut auſſi ſervir à la rectifier, & à la rendre plus utile.* Par M. BENGEL. A Tubingue chez Cotta 1734. in 4. pp. 884.

MR. *Jean Albert Bengel* ayant l'emploi d'enſeigner le Grec à *Denkendorf* dans le Duché de Wurtemberg, prit de là occaſion de projetter une Edition du Nouveau Teſtament Grec, dont le plan fut publié avec le Traité de S. Chryſoſtome *du Sacerdoce* en 1725. Dans ce plan, il promit d'abord le Texte en un petit Volume, que l'on pourroit commodément porter dans la poche. 2. Ce Texte ne devoit contenir aucune Syllabe, qui n'eût été auparavant reçue dans les Editions précedentes: mais comme ces Editions ne ſont pas d'accord enſemble, il réſolut de choiſir par tout les Leçons, qui lui paroîtroient les meilleures, croiant néanmoins que la préference apartient par droit de Preſcription à l'Edition de Robert Etienne; quoiqu'il avouë ingénument que, ſi le Dr. Mill avoit vécu du tems d'Etienne, & qu'il eût donné alors le Texte ſelon ſes Prolegomenes, dans leſquels il s'éloigne d'Etienne en mille & mille endroits, ſon Edition ſeroit aujourd'hui à la place de celle d'Etienne. 3. Il remarque, qu'il y a plus de variations à l'égard de la diſtinction en periodes, en verſets, & en Chapitres dans les Epîtres de S. Paul, qu'il n'y

en

en a dans tout le Vieux Teſtament par rapport aux Accens Hebreux; ce qui prouve ſelon lui, que la Providence a veillé particulierement ſur ces Accens, parce qu'ils ſont d'origine Divine, au lieu que les diſtinctions majeures & mineures dans le N. T. ne ſont que d'origine humaine. Néanmoins comme le véritable ſens dépend très-ſouvent d'un point, le nouvel Editeur s'engagea à rectifier les points mal placés par les Copiſtes, en appoſant la marque S. aux endroits qu'il trouvera à propos de changer. 4. Il ſouhaitte, que quelqu'un publie toutes les Variantes ramaſſées en un Corps, ce qui ſeroit d'un très-grand ſecours pour diſcerner la véritable Leçon d'avec les fauſſes; mais pour lui il ſe veut borner à ne donner qu'un Extrait des principales, avec le jugement qu'il en porte. 5. Il croit, qu'il y a des Variantes négligées par les Editeurs précedens, qui ſeroient pour le moins une Leçon auſſi bonne que celle qu'on a reçu. Il donne pour exemple le verſet 9. du Chap. 2. de l'Epître aux Hebreux, où il lit χωρὶς au lieu de χάριτι; il appuie cette Leçon entre autres ſur le Pſ. VIII. auquel l'Apôtre fait alluſion ſelon lui, parce que du mot מעט dans le Pſeaume on fait, par un renverſement des lettres, עטמ qui repond au mot βραχύ dans le paſſage mentionné de l'Ep. aux Hebreux. Il ſe loue à cette occaſion de quelques Théologiens de Baſle, & de Zuric, &c. qui lui ont offert la Collation des MSS. qui ſe trouvent chez eux. 6. Il promet enfin une Règle infaillible pour rendre raiſon de toutes les Variantes, & pour diſtinguer la véritable Leçon

des

des fausses. Cette Règle quoiqu'unique contient en quatre mots les quarante-trois de Mr. de Mastricht, & elle n'enseigne pas seulement où il faut préferer le plus grand nombre des Mss. au moindre, mais aussi où le moindre doit être préferé au plus grand, & où il ne faut pas préferer l'un à l'autre.

M. *Bengel* ayant eu le tems de réflechir sur son plan, & de profiter des Prolegomenes du N. T. publiés par les Imprimeurs de la Bibliotheque Raisonnée, il le corrigea en 1731. Dans ce second projet on nous promet 1. Un grand *quarto*, & on renvoye la petite Edition au cas qu'elle fût demandée à un tems qu'on ne sauroit encore définir. 2. On met toutes les Editions précedentes de niveau, sans donner la préference à celle de R. Etienne; & on se propose d'en faire un Texte, qui contienne *la moëlle de toutes les Editions*, en s'engageant de nouveau de ne suivre que les Editions précedentes, & de ne donner aucune syllabe uniquement sur la foi des Mss. contre les Imprimés. 3. On ne fait plus mention de la marque S, mais on promet le Texte, comme les Apôtres l'avoient écrit. 4. On fait des Classes des Mss. pour connoître la valeur, & l'exactitude avec laquelle ils ont été collationnés. On distribue aussi les Variantes en vrayes, fausses, & plus ou moins probables, & on découvre douze Mss. qui n'avoient pas été connus auparavant, dont on se servira pour déterminer la véritable Leçon. 5. On abandonne la pensée creuse sur Hebr. II. 9. qui avoit donné à plusieurs personnes une idée peu favo-

ra-

rable du goût Critique de son Auteur. 6. On ne trouve pas encore à propos de communiquer la Règle unique, qui décideroit de tout: mais on avertit, qu'il y a des gens qui l'ont revoqué en doute d'une maniere polie & honnête.

Cependant l'Edition a paru elle-même en 1734. avec la Règle universelle, conçue en ces termes énigmatiques: *que La Leçon difficile est préferable à la Leçon aisée*, c'est-à-dire: qu'il faut comparer avec soin la Leçon reçue A. avec la variante B. & examiner, lequel des deux pouvoit arriver plus facilement, ou qu'A ait été changé en B. ou que B ait été changé en A: ce qui étant trouvé, il est naturel de croire, que la Leçon, qui selon les Loix de la plus grande probabilité doit son origine au changement, n'est pas le véritable, & par conséquent que celle, qui avoit existé avant ce changement, vient de l'Ecrivain Sacré.

On doit dire à la louange de *Mr. Bengel*, qu'il y a aporté toute l'attention dont il étoit capable, de sorte que cette Edition surpasse toutes les précedentes. Ce n'est pas que nous la croyions exemte de défauts: elle est appuyée sur tant de faits difficiles à connoître, qu'il est presque impossible, qu'on ne se soit oublié quelquefois, ou qu'on n'ait été jetté dans l'erreur par des guides infideles. Donnons-en quelques exemples, pour remplir la condition que l'Editeur exige p. 380. Nous nous flattons qu'il ne le trouvera pas mauvais.

M. *Simon* avoit écrit & dans sa Critique, & dans son Nouveau Testament, sur le Ch. XII. vs. 11. de l'Ep. aux Romains, que dans le MS. de Clermont, il y a Κω, c'est-à-dire, Κυριῳ: le Dr. *Mill* assu-

assure au contraire, qu'il y avoit Καμῆ, & afin qu'on ne le soupçonnât pas d'avoir ignoré le témoignage de M. *Simon*, il fit ajouter dans l'Appendice de son Edition p. 46. b. qu'il l'a vu de cette maniere par les Collations, que ses Amis lui avoient envoyé de France. Mr. *Bengel* prend ici le parti de M. *Simon*, qu'il appelle *un temoin plus sûr*, & il fonde même là-dessus son raisonnement pour rejetter la Leçon Καμὲ pp. 653. 860. On ne comprend pas, pourquoi notre Auteur veut faire plus de fond sur la fidelité de M. *Simon*, que sur celle des Amis du Dr. *Mill*, auxquels il faut ajouter le P. *Morin*, qui dit formellement: *Ex vetustissimo nostro Græco-Latino Codice antiqua illa Latina Lectio confirmatur; in quo legitur* τῷ Καμῆ Exercit. p. 38. La verité est, qu'il y avoit Καμῆ, dont les traces paroissent encore assez clairement, quoique les lettres moyennes de ce mot soient effacées aujourd'hui.

Feu Mr. de *Maestricht* assure, qu'il a exactement collationné le MS. *de Vienne*, & il raisonne sur cette supposition: *Sedulò collatio Codicis Bibliothecæ Cæsareæ Vindebonensis ad id profuit, ut exinde colligere potuerim Fansonii editionem esse probam & genuinam:* mais Mr. *Bengel*, quoiqu'il fasse profession de le croire sur sa parole p. 441. range ce MS. dans la seconde Classe, savoir parmi ceux qui n'ont pas été exactement collationnés, & il le repete jusqu'à treize fois, afin qu'on ne l'attribue pas à quelque légere inadvertence, sans nous en dire les raisons. Il avoit donné auparavant une regle très-juste & très-nécessaire: qu'il ne faut pas conclure, que les Mss. de

la

la seconde Classe soient conformes au Texte reçu, parce qu'ils ne sont pas cités pour témoins de la Variante p. 378. néanmoins il allegue le silence du MS. *de Vienne* sur Marc XI. 3. pour preuve de son accord avec le Texte vulgaire. Ce raisonnement est non seulement contre les Principes, qu'il avoit posés, mais il porte certainement à faux; car il paroît par les papiers de Mr. *de Maestricht*, que le MS. *de Vienne* est conforme à presque tous les autres, en lisant ἀπεστάλκασι dans le passage en question, contre les Imprimez qui ont ἀπεστάλκαῖ. Voilà donc une triple mepriſe, si nous ne nous trompons pas nous-mêmes.

Une autre Règle, que Mr. *Bengel* s'est faite, regarde les Leçons qu'il tient pour véritables; si elles ont déjà paru dans quelque Texte imprimé, il promet de les inserer aussi dans le Texte de son Edition: mais il les exposera à la marge avec un signe de son approbation, si elles n'ont pas encore été dans le Texte imprimé. Nous trouvons pourtant des Leçons à la marge, qui selon cette Règle devroient avoir eu leur place dans le Texte même; par exemple sur Matth. VI. 1. & XIII. 3. l'une étant la Leçon de la premiere Edition d'Erasme, & l'autre celle de la derniere Edition de Beze. (*a*) Quand on fait tant de cas de la distinction entre Leçon véritable mise dans le Texte, & Leçon véritable mise à la

(*a*) Voiez aussi l'Edition de Colineur sur Matth. XII. 28, & la premiere d'Erasme sur Act. X. 21.

la marge, qu'on croit à la faveur de cette distinction pouvoir éviter tout scandale, & satisfaire les consciences infirmes; on devroit, ce semble, l'observer avec un soin extrême, pour ne point faire naître le soupçon, qu'on pourroit bien avoir mis des Leçons de la marge dans le Texte, comme on a mis celles du Texte à la marge.

En confrontant la note marginale sur Rom. XIV. 23. avec celle du Ch. XVI. 24. on trouve que la même Leçon est tout à la fois jugée par les signes β. & δ. meilleure, & moins bonne que la Leçon du Texte; ce qui implique contradiction. Il y a apparemment une faute d'impression dans le dernier de ces endroits, quoi qu'elle ne soit pas marquée dans les *Errata*, où on trouve plusieurs fautes de cette nature: mais cela même montre, que la maniere d'exprimer son sentiment en fait de Critique Sacrée par une seule lettre α. ε. γ. δ. ν. ζ. (c'est-à-dire, 1. 2. 3. 4. 5. & 7. en sautant pour je ne sai quelle raison le *six*) est embarrassée & fort sujette à induire dans l'erreur.

M. *Bengel* parle dans sa Préface de même qu'aux pages 444. 445. 447. & sur le commencement de S. Matthieu, jusqu'à neuf fois des premieres feuilles de l'Edition du N. T. imprimées par les Wetsteins & Smith, & du Texte de cette Edition formé par l'Auteur des Prolegomenes. Mais on est obligé de déclarer que cette Edition est une pure chimere entierement inconnue à ces Libraires, qui jusques à aujourd'hui n'en ont rien im-

imprimé: & que l'Essai des XII. premiers Chapitres n'a pas été destiné par son Auteur pour être publié comme le véritable Texte du N. T. qu'au contraire ayant écrit les Prolegomenes quelque tems après; & ayant pesé la valeur des Mss. avec plus d'exactitude, il s'étoit mis en devoir de retoucher ses papiers, lesquels étant tombés entre les mains de ses adversaires, il leur avoit déclaré d'abord, qu'ils ne devoient pas prendre la peine de les publier & de les critiquer, parce qu'il les désavouoit lui-même, ayant changé de sentiment. Il n'est pas difficile de deviner d'où Mr. *Bengel* a pris ce qu'il rapporte ici: mais il devoit se méfier un peu des personnes, qui avoient *plûtôt des raisons Politiques* (a) *que des raisons Critiques* pour faire cette querelle p. 444. Ne savoit-il pas par l'Histoire Ecclesiastique, que ceux qui se tiennent pour Infaillibles, se croyent aussi tout permis contre celui qui ôse mépriser leur prétendue autorité.

Ne seroit-ce point de la même source, que Mr. *Bengel* a puisé ce qu'il dit p. 710. qu'il est *clair*, que l'Auteur des Prolegomenes donne la préference à la leçon de I. Tim. III. 16. Assurément il faut se servir des lunettes d'une certaine façon pour voir cette clarté. Bien au contraire, c'est

(a) On peut appliquer assez justement à ce sujet, un passage qu'on lit dans l'Histoire de la Vie de Mr. de Fenelon Arch. de Cambray p. 29. en ces termes. *Tous les bruits répandus n'étoient que des stratagêmes de certains hommes politiques, qui présentent quelquefois des fantomes aux Princes, afin de se rendre nécessaires pour les combattre.*

c'eſt ce même Auteur, qui a donné la ſolution des plus grandes difficultés, qu'on avoit formé contre la Leçon reçue du fameux paſſage en queſtion; par conſéquent il doit plutôt être cenſé avoir fortifié cette Leçon, que de l'avoir rejettée. L'une des difficultez étoit priſe de l'autorité du MS. de Clermont; qui eſt combattue par de nouveaux argumens au Ch. IV. des Prolegomenes. L'autre fondée ſur le Manuſcrit de *Lincoln* ſelon les Editions d'Oxford & de Mr. de Maſtricht, avoit embarraſſé non ſeulement Mr. *Bengel*, mais auſſi d'autres Savans, qui ont écrit expreſſement des Diſſertations ſur ce ſujet. L'Auteur des Prolegomenes recherchant l'origine de la prétendue Variante, a trouvé que ce n'étoit qu'une pure faute d'impreſſion; la lettre L étant miſe pour V. qui déſigne les leçons de *Velés*, comme il eſt clairement exprimé dans les Polyglottes de Walton; par cette découverte l'objection tombe d'elle même; puisque les leçons du Marquis *de Velés* ne prouvent rien contre le Texte reçu, comme il eſt démontré à la page 122. des Prolegomenes.

Paſſons à la *Verſion Gothique*, laquelle a été traduite immediatement du Grec ſelon Mr. *Bengel*, mais qui ſelon M. Wetſtein n'eſt qu'une Verſion de l'ancienne Italique. Pour prouver le dernier de ces ſentimens il avoit allégué des exemples, où le Grec eſt mal traduit en Latin, où un mot Grec eſt traduit par deux Latins, où le même mot Grec eſt traduit differemment en divers endroits; & enfin où il y a des Variations extraordinaires dans le Latin: il avoit mon-

tré

tré en même tems, que la Verſion Gothique ſe trouve dans ces endroits préciſement d'accord avec l'Italique, ce qu'on ne ſauroit attribuer au hazard. Ajoutez encore aux exemples, qu'il avoit rapportés, deux Verſets entiers, qui ſe trouvent au Ch. IX. vſ. 43. de S. Luc dans la Verſion Gothique & dans quelques exemplaires Latins, comme le temoigne le *Correctorium Bibliorum*. Mr. *Bengel* ne paroît pas avoir compris la force de ce raiſonnement, ou bien on ne comprend pas ce qu'il y a voulu repliquer p. 408. Son exception, que les mêmes Variantes ſe trouvent auſſi dans les Peres, dans les autres Verſions, & dans les Mſſ. Grecs, cette exception, dis-je, ne porte que ſur les exemples allegués en dernier lieu, & laiſſe l'argument dans toute ſa force par rapport aux autres. Mais elle ne prouve rien du tout, à moins qu'il ne démontre, que les Leçons qu'il trouve dans quelques Peres, Verſions, & MSS., ne ſont pas auſſi priſes de la Verſion Italique; & quand même il le prouveroit, il ſera toujours infiniment plus probable de penſer que l'Interprete Gothique les a tirés toutes de la même ſource, c'eſt-à-dire de la Verſion Italique, que de croire, qu'il en a pris une d'un tel Pere, l'autre d'une telle Verſion, la troiſieme d'un tel MS. &c. Car il faut ſe ſouvenir, que ce n'eſt pas ſur une ou deux reſſemblances entre la Verſion Latine & la Gothique, qu'on s'appuye, mais ſur le concours de pluſieurs, qui à coup ſûr ne ſauroit être fortuit.

Une autre preuve, que la Verſion Gothique eſt faite ſur l'Italique; c'eſt qu'on y trouve non

ſeulement l'Inſcription des Livres & l'Orthographe des noms propres à la maniere des Latins, mais auſſi quantité de mots purement Latins. Mr. *Bengel* convient, que *cela prouve que l'Interprête Gothique a ſuivi la Verſion Latine dans ces endroits*, mais il dit, *que cela ne prouve pas, qu'il l'ait ſuivi par tout.* Comment veut-il donc qu'on le lui prouve? Prétend-il, qu'on lui faſſe voir à chaque mot en particulier des marques évidentes qu'il eſt traduit du Latin? Cette condition ſeroit manifeſtement injuſte; elle réduiroit Mr. *Bengel* lui-même auſſi bien que tous les autres Critiques à l'impoſſibilité de prouver quel Original un Interprête a ſuivi.

Peut-être, dit Mr. *Bengel*, que l'*Interprête Gothique avoit un exemplaire Grec & Latin, & ſuivoit tantôt le Latin & tantôt le Grec.* Mais par cette conjecture on ſort de l'état de la queſtion, qui étoit ſi la Verſion Gothique eſt traduite immédiatement & uniquement du Grec, comme on l'avoit cru juſqu'ici, ou non? Préſentement, qu'on eſt forcé d'avouer, qu'elle ſuit l'Interprete Latin en certains endroits, on nous veut pourtant faire accroire, que nonobſtant cela, elle eſt traduite du Grec. Examinons les preuves qu'on en donne.

La Verſion Gothique (dit-on) *omet l'Hiſtoire de la Femme adultere; en quoi elle ſuit les exemplaires Grecs contre les Latins.* On repond que cette Hiſtoire étoit auſſi omiſe dans les exemplaires Latins, & que l'Interprête Gothique pourroit bien avoir ſuivi, par exemple, ceux de S. *Cyprien* & de *Juvencus*, ou ceux dont S. *Jerôme*, *adv. Pelag.*

Pelag. l. 2. & S. *Augustin, de adult. Conjug.* 2. 6. 7. parlent.

La Doxologie de l'Oraison Dominicale est inconnue aux Latins, l'Interprête Gothique l'a donc prise des Grecs. On répond qu'elle n'est pas si inconnue aux Latins qu'on se l'imagine, vû qu'elle se trouve dans plusieurs anciens exemplaires Manuscrits de S. Matthieu, d'où l'Interprete Gothique peut l'avoir prise.

La Version Gothique & l'Original Grec gardent le même ordre pour l'arrangement des mots dans les endroits, où cet ordre est négligé par l'Interprete Latin. Mr. *Bengel* a bien prévu, que cet argument paroîtra avoir *trop de subtilité*; en effet quel fond peut-on faire sur cet ordre des mots Gothiques, qui doit changer selon le genie de la Langue, & selon une certaine Cadence, à laquelle nos oreilles ne sont pas faites? Il n'ignore pas les contestations entre Mrs. les Dd. *Bentley* & *Middleton*, dont le premier soutint que la Version Latine a gardé scrupuleusement l'ordre des mots, tel qu'il se trouve dans le Grec. C'est ce qui se prouve aussi par un passage de S. *Augustin de Doctr. Christ. IV.* 20. *& cernis providentiam ne feceritis in concupiscentiis Rom. XIII.* 14. *quod si quisquam ita diceret: & cernis providentiam nam in concupiscentiis faceritis, sine dubio aures clausula numerosiore mulceret; sed gravior interpres etiam ordinem maluit tenere verborum.* Ainsi quand on veut soutenir, que l'ordre est négligé dans la Version Latine, on est obligé non seulement de contredire S. *Jerôme* & S. *Augustin*, mais aussi de prouver, que la même né-

gligence avoit eû lieu dans tous les exemplaires, & de tout tems, même avant que la Verſion Gothique eût été faite.

L'argument le plus fort eſt tiré, de ce que l'interprête Gothique a pris tout ſeul un mot Grec pour un autre, par exemple Luc VII. 25. τροφῇ *pour* τρυφῇ. Mais on a veritablement lieu d'être ſurpris, que Mr. *Bengel* ait voulu ſe ſervir de cette preuve, pendant qu'il voyoit que l'Auteur des Prolegomenes l'avoit alleguée pour prouver juſtement le contraire. La Verſion Italique ayant traduit le mot Grec par *epulatione*, comme il paroit par le MS. Grec & Latin de Cambridge, n'eſt-il pas plus naturel de croire qu'elle a été ſuivie par la Gothique, que de penſer, que la même faute ait été commiſe dans les deux Verſions indépendamment l'une de l'autre?

Au reſte Mr. *Bengel* (*a*) rend juſtice à l'Auteur des Prolegomenes par rapport aux *émendations* faites par conjecture & par rapport à l'identité du MS. de Cambridge & du ſecond de R. Etienne. Mais quand il ajoute à cette occaſion d'une maniere aſſez douteuſe (*b*), que les MSS. de R. Etienne ont été collationnés, en partie par lui Robert Etienne, en partie par d'autres, qu'on ne ſait pas; & que ſon Fils y a enſuite joint un ſupplément : il eût pû également aſſurer, ſans crainte de ſe tromper, que c'eſt Henri Etienne tout ſeul, qui a travaillé à ces Collations, ainſi qu'il le témoigne lui-même expreſſément, dans ſa Préface, qui eſt au devant du Livre intitulé *Les Chaines de Marlorat ſur la Geneſe. Robertus Stephanus Pa-*

ter

(*a*) Pag. 813. 432. (*b*) Pag. 446. 779.

ter meus, dit-il, *quum N. T. Græcum cum multis vetustis exemplaribus* OPERA MEA *collatum primo quidem minutioriibus typis & parvo volumine-mox autem grandibus characteribus & magno volumine, adhibita quanta potuit Typographica magnificentia, edidisset.* Ce fait est donc bien sûr, n'en deplaise à un Auteur *Anonyme*, lequel, sous pretexte de soutenir l'honneur de Henri Etienne, a trouvé à propos de lui donner un démenti en ces termes: FALSUM EST *Henricum Stephanum puerum varias Lectiones* 15. *Codicum collegisse ut in margine anno* 1550. *ponerentur. Animadv. in Proleg.* p. 8. En quoi il a été suivi par plusieurs autres, qui ont fait tous leurs efforts pour donner cours à cette belle invention, nonobstant qu'on les en avoit avertis, il y a déjà trois ans dans le T. VII. de la Bibliotheque Raisonnée, p. 469.

Sans entrer en d'autres discussions de cette nature, qui pourroient ennuyer le Lecteur, disons un mot en général des Projets de rectifier les Editions du N. T. Grec. La question se peut reduire à trois demandes.

I. S'il est permis d'examiner les Variantes dans la vûe d'en juger par soi-même? II. Comment on doit dire son sentiment là-dessus? III. Quelle règle on doit suivre, pour se garantir autant qu'il est possible de faire un jugement téméraire?

1. La premiere demande ne soufre point de difficulté. Tous les Protestans se déclarent pour cette liberté; les Docteurs de l'Eglise Romaine s'en sont servis de tout tems, sous les yeux & sous les auspices des Papes mêmes; & jamais ni Con-

cile, ni Synode, n'a restraint la liberté des Chrétiens en leur ordonnant de préférer une Edition Grecque, ou une Variante dans les exemplaires Grecs, à une autre.

2. La seconde demande ne paroit pas plus embarrassante que la premiere. Car s'il est permis à un honnête homme de dire son sentiment, on lui doit aussi permettre de le dire de la maniere, qu'il juge lui-même la plus convenable. Le bon sens veut, qu'on choisisse la plus simple & la plus naturelle, pour mettre son opinion dans son plus grand jour: si néanmoins quelcun affecte un air trop décisif, ou s'il s'exprime d'une maniere trop crue, c'est une faute à la vérité, mais on ne lui en doit pas faire un crime.

Cela ne suffit pas, dit-on, il faut encore d'autres limitations. Publiez librement, ce que vous pensez sur les Variantes, dans une Dissertation à part, ou dans des Notes sans le Texte ou bien sous le Texte, mettez, si vous voulez, la Leçon à laquelle vous donnez la préference à la marge du Texte: mais au moins ne touchez pas au Texte même; ce seroit une hardiesse impardonnable. Mr. *Bengel* étend cette liberté un peu plus loin, il permet de choisir entre les Textes imprimés les Leçons qui vous plaisent, & d'en faire une composition, à condition pourtant que vous preniez bien garde, d'y rien faire entrer, qui n'ait déja paru dans quelcun des seize Textes imprimés. Car, *dit-il*, si pour former le Texte d'une nouvelle Edition vous entrepreniez de faire usage des Mss., dont les Editeurs précedens n'ont point eû de connoissance, cela scanda-

daliseroit les ames infirmes, qui ne comprennent pas facilement ce que vous dites; quand même vous auriez raison on craindra que vous ne falsifiez le Texte au lieu de le corriger; vous serez censuré comme un hérétique & comme un ignorant; souvent vous jugerez avec précipitation ou par préjugé, & bientôt après vous verrez vous-même, que vous vous êtes trompé; Enfin, ce qui est le pire, c'est que des esprits téméraires se serviront du même Privilege sans bornes, ils nous donneront un Texte à leur fantaisie, en peu de tems nous aurons autant d'Editions qu'il y a de MSS. de façon que tout sera embrouillé. p. 444. 870. 871.

Ces Raisons quelques spécieuses qu'elles soient, ne nous paroissent pas solides. D'abord il faut remarquer, qu'il ne s'agit pas ici de la chose même, comment on peut trouver la véritable Leçon? mais de la maniere, & quelle Méthode est la plus propre pour faire voir aux autres la Vérité, après qu'on croit l'avoir trouvée? Sans doute il n'est pas indifferent, qu'on ait raison ou qu'on se trompe dans le choix de la véritable Leçon: mais qu'importe au fond, que vous disiez votre sentiment tout haut ou tout bas, dans le Texte ou à la marge? Sera-t-il plus ou moins vrai, ou plus ou moins faux & dangereux pour cela? Et si cela revient justement au même, pourquoi chicaner un autre sur l'arrangement, qu'il lui plait de prendre? & pourquoi se déclarer pour les Inquisiteurs plutôt que pour ceux qui voudroient faire usage d'une honnête liberté?

Mr.

Mr. *Bengel* lui-même, autant qu'on peut voir, eſt dans cette idée; car il n'a point de ſcrupule pour ſa perſonne; ce n'eſt que par prudence, qu'il veut ménager les *Lecteurs foibles* & les *Cenſeurs*, en mettant une partie de ſes véritables Leçons à la marge. Mais n'auroit-il pas mieux valu de prier les premiers très-ſerieuſement, de ſe repoſer ſur la providence de Dieu & ſur les forces de la Vérité, qui eſt plus que ſuffiſante pour détruire tous les artifices de l'Erreur; & de ne point riſquer de faire du tort aux uns & de ſatisfaire les paſſions dereglées des autres, en s'y prêtant ſans connoiſſance de cauſe. Par rapport aux derniers, dont Mr. *Bengel* parle, j'entends les Cenſeurs, ce ſont des gens redoutables, on l'avoue: mais comme il n'y a point de quartier à eſperer d'eux, ne ſeroit-ce pas le meilleur parti de s'oppoſer à eux courageuſement, plûtôt que de leur ſacrifier ſa Liberté & celle des autres? Y auroit-il jamais eû de Reforme ſans une pareille réſolution? Ne vous mettez pas en tête de gagner ces gens-là quand vous aurez le malheur de leur deplaire, comptez que leur haine ne finira jamais; ils condamneront d'avance tout ce qui viendra de vous ſans l'avoir vû, en ſuite ils chercheront des raiſons pour perſiſter dans leur jugement, & quelque parti que vous preniez, ce ſera toûjours, ſelon eux, celui que vous ne deviez pas prendre.

Suivez, par exemple, le Plan de Mr. *Bengel*; ces Cenſeurs ſeveres ne manqueront pas de dire: Voilà un inconnu, qui nous forme un Texte ſelon ſon caprice; véritable Leçon à la marge

ge tirée des MSS. véritable Leçon dans le Texte tirée de l'Edition ordinaire de Beze, autre véritable Leçon dans le Texte tirée de l'Edition de Complute, &c. qui eſt-ce qui lui a donné cette autorité? C'eſt un brouillon, il nous renvoye du *Texte* à la *marge*, & de la marge à l'*apparat*; d'où il s'esquive en nous promettant le *Gnomon*, qui peut-être ne verra jamais le jour.. Le biais qu'il prend nous fait naître de juſtes ſoupçons; il ne dit pas ouvertement ce qu'il penſe, il nous cache ſes deſſeins, il nous promene dans un labyrinthe, il varie lui-même à chaque pas, tantôt le MS. d'Alexandrie eſt le premier, & tantôt le dernier de tous; ce qu'il nous avoit donné d'abord pour de l'or il le convertit enſuite en bouë; qui pourra ſe fier à un tel Prothée?

Ce que nous venons de dire eſt fondé ſur l'experience des Siécles précedens. A peine *Eraſme* avoit-il formé le Texte du N. T. Grec ſur ſes MSS. qu'on crioit qu'il étoit Arien, parce que ſon Edition n'étoit pas conforme à celle de Complute, ni à la Verſion Latine dans quelques paſſages, dont on ſe ſervoit dans les Ecoles. Que fit-il pour calmer les esprits? il radoucit ſes Notes, & il inſéra dans le Texte un paſſage, qui avoit été omis dans les deux premieres Editions, comme il raconte lui-même dans ſon Apologie contre *Stunica*, en ces mots: *Ex hoc igitur codice Britannico repoſuimus, quod in noſtris videbatur deeſſe*, NE CUI SIT CAUSA CALUMNIANDI. *Quanquam & hunc ſuſpicor ad Latinorum codices fuiſſe caſtigatum.* Mais il n'y eut pas moyen d'appaiſer ſes Cenſeurs: au contraire l'accuſation fut

redoublée, ils le firent passer tout à la fois pour un hérétique & pour un falsificateur; il essuya des attaques de toutes parts, de *Stunica*, de *Sanctius*, de *Sutor*, de *Hedda*, de *Leus*, &c. & il fallut combattre jusqu'à sa mort, comme il paroit par le dernier Tome de ses Ouvrages in *folio*, lequel ne contient que des Apologies.

Robert Etienne nous fournit un exemple plus remarquable, quoique moins connu; ayant collationné des vieux MSS. de la Bible, il donna une Edition plus correcte que les précedentes, à ce qu'il prétendoit. Les Docteurs en Théologie l'accuserent de temerité & le mirent en grand danger de sa vie. Pour sortir de ce peril il suivit exactement le conseil de Mr. *Bongel*. Voici ses propres paroles: *In proxima Editione suam Matisiis nostris membranis Editionem in Contextu reliqui, genuina Lectione ad marginem apposita. Notas preterea addidi, quæ exempli rin illa signarent, unde intelligerent Lectores, ex quo Codice unaquæque correctio sumta esset. Ad Censuras Theologorum Parisiensium, quibus Bibliæ a Roberto Stephano Typographo Regio excusa calumniose notarunt, ejusdem Roberti Stephani responsio* p. 109. Il n'en fut pas quitte pour cela non plus qu'Erasme; ses ennemis lui chercherent chicanes sur chicanes, & s'il n'avoit pas pris le parti de se réfugier à Geneve, la distinction subtile du Texte d'avec la marge & les notes, ne l'auroit pas garanti du feu, qui brûloit alors & les hérétiques & leurs Livres.

Ajoutons une autre preuve, pour démontrer, que les raisons contre la correction du Texte

im-

imprimé ne ſont pas ſolides ; elle ſe tire cette preuve de la conduite de Mr. *Bengel* lui-même, lequel malgré les objections que nous venons d'examiner, & les promeſſes réitérées par leſquelles il s'étoit engagé de ſuivre conſtamment le Texte imprimé, ſe trouva pourtant à la fin de ſa carriere, dans la neceſſité (*a*) de changer le Texte ſur les MSS. & de le changer ſi bien, que ſeulement dans les quatre premiers Chapitres de l'Apocalypſe il y a pour le moins cent Variations entre ſon Texte & le Texte ordinaire, tel qu'il eſt dans l'Edition de Mr. *de Maſtricht*. On doute, ſi Mrs. *Bentley* & *Wetſtein* auroient fait autant de changemens : Mr. *Bengel* qui nous dit p. 447., qu'ils en font beaucoup plus que lui, en eſt-il bien aſſuré? Et voudroit-il qu'on agît envers lui, comme il vient d'agir envers les autres, lui qui demande : *qu'aucun Editeur ne lui impute quelque ſentiment ou deſſein, à moins que de ſavoir certainement, que cette imputation eſt bien fondée?* p. 880.

3. Nous voila enfin parvenus à la troiſieme & derniere demande : quelle règle on doit ſuivre pour ſe garantir, autant qu'il eſt poſſible, de porter un jugement téméraire ſur les Variantes? C'eſt là le point eſſentiel & en même tems le plus difficile. Ce qui a été cauſe non-ſeulement que preſque tous ceux, qui ont médité là-deſſus, ont varié entre eux, mais auſſi que le même Criti-

(*a*) *Magnas ob cauſas* in Præf. & p. 788. Hic demum liber exceptionem a lege hactenus nobis rigide obſervata de Textu Editionum preſſe ſequendo *vehementer poſtulavit*.

tique a penſé differemment en differens tems. Si nous avions le Nouveau Teſtament écrit de la propre main des Evangeliſtes & des Apôtres, la choſe ne ſouffriroit point de conteſtation, il faudroit ſimplement ſuivre ces Originaux, également vénérables par tout : mais au défaut de cela que faut-il faire? Comment ſe gouverner?

Faut-il s'attacher ſcrupuleuſement à un certain Texte d'une certaine *Edition*, & ſoutenir, que tout y eſt conforme au premier Original, juſqu'aux moindres minuties? Perſonne n'a encore oſé ſe déclarer pour cette opinion, pas même les Editeurs, ſans en excepter Mr. *Bengel*: au contraire il a été démontré, que toutes les Editions ont leurs défauts. Faut il donner abſolument la préférence à un certain *Manuſcrit* unique, comme il ſemble, qu'on ſoit naturellement porté à aſſigner le plus haut rang au MS. le dernier trouvé, & que c'eſt pour cela, que les MSS. de Rhode, de Capnion, de Beze, d'Alexandrie, de Baſle, d'Augsbourg, d'Italie, ſe ſont ſuccedés en autorité l'un à l'autre? Mais outre les défauts particuliers, qu'on trouve à chacun de ces MSS. cette ſucceſſion même prouve aſſez, qu'on ne peut pas faire fond ſur une règle qui n'eſt ni conſtante, ni par conſéquent ſûre. Faut-il ſe déclarer pour les MSS. les plus *vieux*, c'eſt-à-dire, qui ont paſſé mille ans d'antiquité? Mais outre que ces MSS. ſont en ſi petit nombre & ſi défectueux, qu'à peine pourroit-on faire un Exemplaire complet de tous les Fragmens pris enſemble, on y trouve tant d'indices manifeſtes d'interpolation, qu'on ne peut pas ſe fier raiſonnable-

blément à des copiſtes, convaincus d'avoir pris de ſi grandes libertés. Faut-il préférer la Leçon, qui convient le mieux au *but* de l'Ecrivain ſacré, & avec ce qui précede & avec ce qui ſuit? Cette règle, quoique ſenſée en elle-même, n'eſt pas applicable à un grand nombre de Variantes; dans d'autres cas il faudroit une ſubtilité & une attention, dont peu de gens ſeroient capables, pour diſcerner le plus ou le moins de convenance. On ſait auſſi, qu'avec une certaine fecondité d'esprit & d'imagination on ne demeure jamais court à trouver par tout telle liaiſon qu'on veut. Ajoutez que ce ſeroit une entrepriſe trop hardie, ſi nous voulions régler le Texte des Ecrits Sacrés ſur nos idées & ſur nôtre maniere d'écrire. Faut-il donc toujours préférer la Leçon la plus *orthodoxe*, c'eſt-à-dire, la plus commode pour combattre les Hérétiques, & pour ſe débarraſſer des difficultés formées par les Infideles? Cette règle, qui pourroit d'abord plaire à certaines gens, leur déplaira ſurement, quand ils voudront bien conſiderer, qu'en la ſuivant il faudroit changer le Texte ordinaire pour le moins en 20000 endroits, la plupart des changemens ayant été faits par les Copiſtes dans cette même vûe. Car il faut toujours ſe ſouvenir, qu'entre les MSS. du N. T. venus du Levant il n'y en a aucun, dont on puiſſe prouver avec quelque vraiſemblance, qu'il a été écrit par un Hérétique, d'où il ſuit, que toutes ces Variations doivent leur origine aux Orthodoxes, quoiqu'on ne le croye pas ordinairement. Faut-il enfin faire une règle particuliere

pour chaque Variante à part? Cela iroit à l'infini; & on ne manqueroit pas d'oublier ſes propres règles, & de ſe contredire dans une infinité de paſſages. Certainement les trois dernieres règles dont on vient de parler, quelque utilité qu'elles puiſſent avoir d'ailleurs, ne nous produiront jamais une Edition généralement approuvée des gens qui jugent par connoiſſance & ſans partialité.

Il nous faut une règle ſimple & naturelle, dont l'application ne varie pas ſelon le caprice des Editeurs. Si nous nous tournons de tout côté nous n'en trouverons point d'autre qui nous puiſſe ſatisfaire, que la pluralité des MSS. Cette règle ne laiſſe rien aux Editeurs que la diligence à découvrir les MSS. & l'exactitude à les collationner. Elle n'a d'ailleurs rien de rafiné, ni de ſuspect: les MSS. nous viennent de tant d'endroits differens, d'Egypte, de Rhode, de Chypre, de Sicile, de Conſtantinople, de Smirne, des Monts Athos & Sina, &c. & ils ſont ſi diſperſés, en France, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, en Suiſſe, en Italie, en Moſcovie, qu'on peut être aſſuré, qu'il n'y a point eu d'intelligence, ni entre ceux qui les ont écrits, ni entre ceux qui les ont collationnés; au moins ce ſeroit la derniere impertinence, ſi l'on diſoit, que tous ces gens dans le cours de tant de Siécles ont travaillé de concert pour favoriſer les ſentimens particuliers d'un nouvel Editeur. Si l'accord de tant de Témoins ne mérite point la préférence, à qui la donnera-t-on? Et ſi on fait des exceptions pour recuſer le plus grand nombre, ne tombent-elles pas toutes auſſi bien ſur

le

le plus petit nombre, qui eſt encore ſujet à des exceptions particulieres? Nous faiſons profeſſion de recevoir ces Livres Sacrez de l'Egliſe Grecque; quel témoignage plus authentique de la Leçon reçue parmi les Grecs peut-on avoir, que le conſentement de la plus grande partie des Exemplaires?

Par cette règle, on juſtifiera pleinement le Texte reçu en une infinité d'endroits, où il a été attaqué & critiqué par Erasme, Beze, Grotius, Hammond, & en dernier lieu par Mr. *Bengel.* Il eſt vrai qu'on ſera auſſi obligé par la même règle d'abandonner le Texte reçu en quelques endroits; mais outre que le nombre de ces derniers & leur importance à l'égard du ſens eſt incomparablement moindre que des premiers, on ne ſauroit éviter cet inconvenient, quelque règle qu'on ſuive: & on aura toujours l'avantage d'avoir pris le parti le plus raiſonnable & le plus ſûr en ſuivant celle-ci; à moins qu'on nous puiſſe perſuader, qu'une Leçon a été reçue dans l'Egliſe Grecque, quoiqu'on ne la trouve dans aucun MS. Grec; & qu'il faut préférer un ſeul témoin à ſoixante, qui dépoſent le contraire, quoiqu'on ne voie abſolument rien en lui, qui le rende plus digne de foi qu'un autre. Il y a même tout lieu de croire, qu'on n'auroit pas entrepris avec tant de chaleur la défenſe des Editions contre le conſentement unanime ou presque unanime des MSS. ſi on avoit été bien inſtruit du fait; c'eſt au moins le cas dans lequel s'eſt trouvé Mr. *de Maſtricht* p. 442.

Mr. *Bengel* n'eſt pas pour la pluralité des MSS.

& il nous en donne ſes raiſons p. 379. 423. mais il le fait d'une maniere ſi enveloppée, que nous n'en dirons rien, crainte de lui imputer quelque choſe contre ſa penſée. Tirons une Concluſion de tout ce que nous venons de dire, c'eſt qu'un honnête homme doit avoir autant de compaſſion de ceux, qui, après avoir examiné ces matieres de leur mieux, ont eu le malheur d'en juger mal, que d'averſion pour ceux, qui trouvans mauvais, qu'un autre ſe ſerve de ſes yeux, exigent à toute force, qu'on ſe ſoumette aveuglément à leur déciſion, comme s'ils étoient abſolument incapables de ſe tromper.

ARTICLE IX.

Hiſtoire des REVOLUTIONS D'ESPAGNE: *Par le* P. JOSEPH D'ORLEANS *de la Compagnie de Jeſus, Revuée & publiée par les* PP. ROUILLE' *&* BRUMOI *de la même Compagnie.* A la Haye, chez Henri Scheurleer. 1734. 8. 4 Voll. I. Voll. Pagg. 373. ſans compter la Table générale des Matieres. II. Voll. Pagg. 500. III. Voll. Pagg. 467. IV. Vol. Pagg. 514.

NOus ne plaçons ici cet Ouvrage que pour en promettre un Extrait dans la Partie ſuivante de cette *Bibliotheque Raiſonnée*. Il nous a paru ſi bien écrit, & rempli de tant de Revolutions intereſſantes, ou par elles-mêmes, ou par la maniere dont elles ſont narrées, que nous ne doutons point que le Public ne nous ſache gré du Pré-

Précis que nous nous proposons de lui en donner une autre fois, faute d'espace à cette heure. On nous en croira sans peine quand on saura que la plus grande Partie de cette Histoire est du P. d'*Orleans*, dont les *Révolutions d'Angleterre* ont été si bien reçues, & que ses Continuateurs les PP. *Arthuys* & *Brumoy* ne deshonorent point leur Confrere, en marchant à sa suite.

ARTICLE X.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE CAMBRIDGE.

ON continue d'écrire pour & contre sur le sentiment du feu Dr. Clarke touchant l'Espace, &c. Mr. Law commença cette dispute dans ses Notes sur la Traduction du Traité de l'Origine du Mal du Dr. King, & Mr. Jean Clarke prit la défense de son Oncle (*a*) dans deux Ecrits, qui ont été attaquez par Mr. Joseph Clarke, sous le titre d'*Examen de l'idée que le Dr. Clarke a de l'Espace.* Cette derniere Brochure a produit une troisiéme Défense du Dr. Clarke intitulée : *A Third Defence* &c, C'est-à-dire, *Troisiéme Défense de la Demonstration de l'Existence & des Attributs de Dieu par le Dr. Clarke : ou Défense des deux premiers Ecrits, dans laquelle on répond à une Brochure intitulée*, Examen de l'idée que le Dr. Clarke a de l'Espace &c. *Par Jean Clarke Bachelier ès Arts, Membre du College du Corps de Christ à Cambridge.* In 8. L'Adversaire du

(*a*) Voyez le IX Tome de cette *Bibliotheque* pag. 229. 230.

du Dr. Clarke a repliqué, & a répondu en même tems à Mr. Jackſon qui a pris le parti du Dr. Clarke: *A farther Examination of Dr. Clarke's Notions of Space* &c. C'eſt-à-dire, *Nouvel Examen de l'idée que le Dr. Clarke a de l'Eſpace; avec quelques reflexions ſur la poſſibilité d'une Création éternelle: en Replique à la troiſiéme Défenſe de la Démonſtrtion &c du Dr. Samuel Clarke par Mr. Jean Clarke. A quoi l'on a ajouté quelques Remarques ſur les Objections que Mr. Jackſon a faites contre l'Examen de l'idée que le Dr. Clarke a de l'eſpace, dans le Livre intitulé,* L'Exiſtence & l'Unité de Dieu prouvées par ſa Nature & ſes Atttributs. *Par Joſeph Clarke, Maitre és Arts, Membre du College de la Magdeleine à Cambridge.* In 8.

Mr. Law a auſſi publié l'Ouvrage ſuivant: *An Enquiry into the Ideas of Space &c.* C'eſt-à-dire, *Recherches ſur les Idées de l'Eſpace, du Temps, de l'Immenſité & de l'Eternité; auſſi bien que de l'Exiſtence par elle-même (a) l'Exiſtence néceſſaire, & l'Unité de la Nature Divine: pour ſervir de Répenſe à un Livre publié depuis peu par Mr. Jackſon & intitulé,* L'Exiſtence & l'Unité de Dieu prouvées par ſa Natnre & ſes Attributs. *Par Edmund Law, Maitre és Arts, Membre du College de Chriſt à Cambridge. A quoi l'on a ajouté une Diſſertation ſur l'Argument* à priori *pour prouver l'Exiſtence d'une premiere Cauſe. Par un Savant.* In 8. Dans la Diſſertation ſur l'Argument *à priori*, qui eſt fort longue, l'Auteur fait voir que les plus ſavans Scholaſtiques & les Théologiens ou ne ſe ſont point ſervis de cet Argument, ou l'ont rejetté; & cite-là deſſus Albert le Grand, Thomas d'Aquin, Richard de Media Villa, Jean Duns Scotus, Gregoire de Valentia, Vaſquez, Suarez, Chriſtophle Gillius, Eſtius, Jehan Puteanus

(a) *Self Exiſtence.*

nus, Rodericus de Ariaga, Denys Petau, Nathanael Culverwell, Thomas Barlow Evêque de Lincoln, Franciscus Bonæ Spei, le Dr. Cudworth, Mr. le Blanc, l'Archevêque Tillotson, & Mr. Humphrey Ditton. Il refute après cela les raisons du Dr. Clarke en faveur de cet Argument, & finit en montrant les dangereuses conséquences qui en resultent, tant par rapport à la Religion, qu'à l'égard de la Philosophie par les fausses idées qu'il nous donne, & les faux raisonnemens où il nous jette.

DE LONDRES.

Mr. Constable nous a donné des Réflexions sur l'exactitude du Style : *Reflexions upon Accuracy of Style.* In 8. Cet Ouvrage, qui est en forme de Dialogue, nous rapelle ce que les Anciens & les Modernes ont écrit sur ce sujet. L'Auteur tire les exemples du mauvais Style de Collier, qui dans l'opinion de beaucoup de gens passe pour un de nos meilleurs Ecrivains. Il y examine aussi plusieurs traits de Denham, Dodwell, Dryden, Cowley, Balzac, Boileau, Bouhours, Tesauro, le Tasse, Voiture, Messieurs de Port Royal, Mr. de St. Evremond, Quintilien, Lucain, Virgile, &c.

An Historical Dissertation on idolatrous Corruptions in Religion &c. C'est-à-dire, *Dissertation Historique sur la maniere dont l'Idolatrie a corrompu la Religion depuis le commencement du Monde, & sur les moyens que la Providence a employez pour y remedier. Où, chemin faisant, l'on prouve l'Origine Divine de la Loi de Moïse, contre les Objections de ceux qui ont cru que cette Loi étoit prise des Rites & des Coutumes des Egyptiens & des autres Gentils. Et où l'on examine par occasion plusieurs Chicanes des Deistes contre la Revelation.*

In 8. 2 voll. Mr. Young se propose de faire voir que Dieu a donné la Loi de Moïse, & l'Evangile, pour affranchir les hommes du joug de la superstition sous lequel ils gemissoient, & il entre là-dessus dans un fort grand détail.

Mr. Moody, Recteur de Dudinghurst dans la Province d'Essex, veut publier par Souscription *A short Paraphrase* &c. C'est-à-dire, *Courte Paraphrase sur l'Ancien & le Nouveau Testament, où le Texte est conservé dans son entier, & le Sens est brievement expliqué dans un Caractere different & dans des Parentheses.* Cet Ouvrage sera deux gros Volumes *in quarto*, pour le prix d'une Guinée dont on payera la moitié en souscrivant, & le reste en recevant un exemplaire complet

Sermons on several Occasions &c. C'est-à-dire, *Sermons sur divers Sujets, par François Atterbury Docteur en Theologie, ci-devant Evêque de Rochester & Doyen de Westmunster. Publiez sur les Originaux par Thomas Moor, Docteur en Theologie son Chapelain.* In 8. 2 voll. Ces deux Volumes contiennent vingt-quatre Sermons. Il en avoit laissé un bien plus grand nombre, mais comme il avoit marqué dans un Ecrit, qu'on a trouvé parmi ses papiers, qu'il n'y avoit que ceux-là qui lui parussent dignes d'être donnez au public, on a brûlé tous les autres.

Mr. Desaguliers nous a donné *A Course of Experimental Philosophy: Cours de Philosophie experimentale. Tom. I. enrichi de trente-deux planches.* In 4. Il nous aprend que quelques Libraires de delà la Mer ont dessein de faire traduire cet Ouvrage, mais que pour empêcher qu'on ne le defigure, il travaille à le traduire lui-même. Il fit imprimer ici en François en 1717. in 8. *Leçons Physico-Mechaniques, ou Abregé du Cours de Philosophie Mechanique & experimentale de Jean Theophile Desaguliers &c.*

Wis-

Wisdom the First Spring of Action in the Deity &c. C'eſt-à-dire, *la Sageſſe eſt la premier principe d'Action dans la Divinité. Diſcours ou entr'autres choſes on fait voir combien il eſt abſurde de dire que Dieu eſt porté à agir par des inclinations naturelles, & qu'il peut faire arbitrairement tout ce qu'il veut. On explique auſſi la nature des Attributs moraux de Dieu, & l'Origine du Mal. On fait voir que les Devoirs fondamentaux, de la Religion Naturelle ſont raiſonnables, & on examine librement pluſieurs Choſes avancées par quelques Auteurs anciens & modernes ſur ces ſujets.* In 8.

Mr. Delauny, s'étant aviſé dans ſon Livre intitulé *La Revelation examinée avec candeur* de traiter la queſtion s'il eſt permis de manger du Sang & de ſoutenir la negative, a donné lieu à quelques Brochures qui ont été publiées de part & d'autre.

A New Account of ſome Parts of Guinea &c. C'eſt-à-dire, *Nouvelle Relation de quelques Parties de la Guinée & du Commerce des Eſclaves. Contenant I. l'Hiſtoire de la Conquête du Royaume de Whidaw faite depuis peu par le Roi de Dahomé. Le Voyage de l'Auteur au Camp du Conquerant, où il vit ſacrifier pluſieurs captifs &c. 2. La maniere dont les Negres deviennent Eſclaves. Le nombre qu'on en tranſporte tous les ans de Guinée en Amerique. Que ce Commerce eſt licite. Comment ils ſe ſont mutinez dans les Vaiſſeaux où étoit l'Auteur, &c. 3. L'Hiſtoire de la priſe de l'Auteur par les Pirates, & des dangers qu'il courut. Par le Capitaine Guillaume Snelgrave.* In 8. Cet Ouvrage eſt très-curieux. Il nous apprend une infinité de choſes touchant le Royaume de Dahomé &c. qui nous étoient inconnuës. L'Auteur y fait l'Eloge de la *Relation des Côtes de la Guinée* par le Sieur *Bosman*: j'ai trouvé, dit-il, que tout ce que cet

Auteur avance, autant que j'ai été à portée de l'examiner, eſt très-vrai.

Meſſieurs Eames & Martyn, Membres de la Société Royale, nous ont donné un Abregé des *Transactions Philoſophiques* depuis l'année 1719. jusqu'en 1733. Mr. Gray auſſi Membre de la Société Royale, & Mr. Reid ont auſſi donné un pareil Abregé, mais qui ne s'étend que juſqu'en 1732. Meſſieurs Jones & Motte nous avoient donné ſéparément un Abregé des Transactions, depuis 1700. où finit l'Abregé de Mr. Lowthorpe, jusqu'en 1719. Tout cela fait huit Volumes in 4.

Le Sieur Higgons publia en 1722. un Livre intitulé *A Short View of the Engliſh Hiſtory &c.* C'eſt-à-dire, *Courte revûë de l'Hiſtoire de l'Angleterre, avec des Réflexions Politiques & Hiſtoriques ſur les Regnes des Rois, leurs Caracteres, leurs Mœurs, leurs Succeſſions au thrône, & tous les autres évenemens remarquables juſques à la Revolution de* 1688. *Tirez des Memoires & des Manuſcrits les plus authentiques.* In 8. Cet Ouvrage n'étant qu'un tiſſu de deguiſemens frauduleux, & de menſonges deſtinez à favoriſer le Jacobitisme & à décrier le Gouvernement, fut ſupprimé auſſi-tôt qu'il parut. Mais cela même lui tient lieu de mérite parmi les Jeſuites en France, & il y en eut un de cet Ordre qui en publia une Traduction en 1729. Il eſt vrai que l'Original Anglois ne ſe trouvoit plus, mais il ſera deſormais commun, puisqu'on vient de le réïmprimer, & de l'annoncer même dans les Gazettes: telle eſt aujourd'hui la douceur du Gouvernement, & l'indulgence qu'on a pour les Papiſtes & les Jacobites!

D'AMSTERDAM.

Wetſtein & Smith, Imprimeurs de ce Journal, don-

donneront au Public dans quelques semaines *Vetera Romanorum Itineraria, sive Antonini Augusti Itinerarium, cum integris Jos. Simleri, Hieron. Suritæ, & And. Schotti Notis. Itinerarium Hierosolymitanum, & Hieroclis Grammatici Synecdemus. Curante Petro Wesselingio, qui & suas addidit Adnotationes.* 1 voll. in 4. d'environ 106. feuilles d'Impression.

Les mêmes Libraires donneront dans deux Mois une seconde Edition du *Nouveau Testament Grec* in 8. d'après la fameuse Edition de l'année 1711. *ex Officina Wetsteniana* qui a pour Titre Ἡ ΚΑΙΝΗ ΔΙΑΘΗΚΗ *Novum Testamentum. Post priores Steph. Curcellæi, tum & DD. Oxoniensium labores; quibus Parallela Scripturæ loca nec non Variantes Lectiones ex plus C. MSS. Codd. & antiquis Versionibus collectæ, exhibentur; Accedit tantus Locor. Parall. numerus: quantum nulla adhuc, ac ne vix quidem ipsa profers præstantissima editio Milliana; Variantes præterea ex MS. Vindobonensi; ac tandem Crisis perpetua, qua singulas Variantes earumque valorem aut originem ad XLIII. Canones examinat G. D. T. M. D. Cum ejusdem Prolegomenis; & Notis in fine adjectis.* Ils se sont servis du même Caractere & du même Papier, ils ont aussi suivi le même arrangement pour le Texte, les Paralleles, & diverses Leçons; & se sont attachés scrupuleusement par tout à la précedente Edition, ayant pris grand soin de corriger en même tems quelques fautes d'impression dans le Texte remarquées par feu Mr. de Mastricht qui l'avoit dirigée, & par plusieurs autres Savans. On a pris, outre cela, une peine extraordinaire pour vérifier les Paralleles, & pour diriger les Citations des Manuscrits dans les Variantes qui avoient été mal marquées dans plusieurs en-

endroits. On inserera aussi dans les Notes & dans les Prolegomenes les Additions & Corrections faites par Mr. de Maſtricht. Enfin on mettra un Avertiſſement à la tête de cette nouvelle Edition, où l'on rendra raiſon des ſoins qu'on a pris, & des Changemens qu'on a faits pour la perfectionner.

Le Tome VII. de *l'Hiſtoire Ancienne par Mr. Rollin* eſt ſous preſſe chez eux, & ſera achevé dans quatre Semaines.

Les mêmes Libraires donneront dans peu de jours *une Deſcription de l'Iſle de Sicile, & de ſes Côtes Maritimes, avec les Plans de toutes ſes Forteresſes nouvellement tirés, ſelon l'Etat où elles ſe trouvent preſentement*; Suivant l'Edition qu'en a fait l'Imprimeur de Sa Majeſté Imperiale & Catholique à Vienne. On y trouvera une Carte de Sicile dans ſon ancien Etat floriſſant ſuivant les Idées des anciens Hiſtoriens & Geographes, & une autre des plus exactes nouvellement faite repréſentant ſon Etat d'aujourd'hui. On y trouvera auſſi quinze Planches avec les Plans des Villes & Forteresſes. On a ajoûté à la fin un *Memoire de l'Etat Politique de la Sicile preſenté à Victor Amedée* premier Roi de Jeruſalem, de Chipre, & autres Lieux, de Savoye & Montferrat, Prince de Piemont &c. *Par le Baron Agatin Apary, de la Ville de Catanea.* D'après un Manuſcrit authentique, ce Memoire n'aiant jamais été imprimé, que l'on ſache. Il eſt partagé en ſix Chapitres, où on décrit l'Etat Politique de la Sicile. De la Monarchie Sicilienne &c. Des Villes de la Sicile & de leur Police. Du Parlement, des Loix & des Finances de la Sicile. De la Juſtice de l'Etat Politique, & du Clergé. Des Forces Naturelles de la Sicile, ſes Avantages à cauſe de ſa Situation, l'Utilité de ſes Mers & de ſon Commerce, le tout ſera compris dans un Volume in 8.

L'E-

L'Edition *d'Horace en Latin & en François* qui comprendra les deux *Traductions* & toutes les *Notes* de *Mr. Dacier* & *du Pere Sanadon* en dix Volumes in 12. dont on a rendu compte dans les Nouvelles Litteraires de la précedente Partie de cette Bibliotheque, s'avance avec toute la diligence poſſible, & ſera finie dans peu de mois. La préference de cette Edition à la Contrefaction de *Hambourg*, qui omet entierement la belle *Traduction* du *Pere Sanadon* & qui n'a que très-peu de ſes *Notes*, paroitra avec la derniere évidence à tous ceux qui prendront la peine de les confronter. Lesdits *Wetſtein & Smith* prient les curieux de vouloir paſſer chez eux pour s'en convaincre.

François Changuion a imprimé & débite actuellement une nouvelle Edition des Oeuvres diverſes de Mr. Rouſſeau, conſiderablement augmentée par lui-même. Le même Libraire a ſous preſſe les Memoires de C. L. Baron de Pollnitz, Nouvelle Edition augmentée par l'Auteur 12. 4 voll. Le Babillard, traduit de l'Anglois de Mr. Steel 12. Tome II. L'Hiſtoire & Memoires de l'Academie des Inſcriptions & Belles Lettres, depuis l'année 1725. en 4 voll. 12. qui ſont les Tomes XIII. XIV. XV. & XVI.

H. Du Sauzet a achetté la Belle Edition qui parut l'année derniere, de l'Hiſtoire d'Eſpagne par Mariana avec la Continuation du P. Miniana. *Jo. Mariana Soc. Jeſu Hiſtoria de Rebus Hiſpaniæ Libri triginta. Accedunt Fr. Joſephi Emanuelis Miniana, Valentini, Ordinis Sanctiſſ. Trinitatis Redemptionis Captivorum, Continuationis novæ Libri decem, cum Iconibus Regum &c.* in fol. 4 voll. Il ne reſte qu'un petit nombre d'exemplaires de cet important Ouvrage.

Livres François.

Histoire Critique de l'Etablissement de la Monarchie Françoise dans les Gaules. Par Mr. l'Abbé du Bos, l'un des Quarante, & Secretaire perpetuel de l'Academie Françoise. 12. 3 *Tomes.*

Lettres écrites de Londres sur les Anglois, & autres Sujets, par Mr. de Voltaire 8.

Sermons sur divers Textes de l'Ecriture Sainte, par Th. Huet. Tom. Second. 8.

Les Voyages de Zulma dans le Païs des Fées. 12.

Exposition de la Doctrine Orthodoxe sur le Mystere de la Trinité, avec un court examen du Nouv. Systeme de Mr. Mati. 8.

Recueil Historique d'Actes, Negotiations, Memoires & Traitez &c. par Mr. Rousset Tom. VIII. 8.

Anatomie Chirurgicale, ou description exacte des parties du Corps Humain, avec des Remarques utiles aux Chirurgiens dans la pratique de leur Art. Publiée ci-devant par Mr. J. Palfin, Nouv. Edition, augmentée & refondue par B. Boudon; on y a joint les Observations Anatomiques & Chirurgicales de Mr. Ruysch. 8. 2 *Tom.*

*Le Payſan parvenu, ou les Memoires de M. **. par M. de Marivaux.* 8. 3 *Tomes.*

Oeuvres diverses de M. Rousseau, Nouvelle Edition, revue, corrigée & considerablement augmentée par lui même. 4 *Tomes.*

La Vie de Philippe II. Roi d'Espagne. 12.

FIN.

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois

d'OCTOBRE, NOVEMBRE & DECEMBRE

1734.

TOME TREIZIEME.

Seconde Partie.

A AMSTERDAM,
Chez J. WETSTEIN & G. SMITH.
MDCCXXXIV.

BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE DES OUVRAGES DES SAVANS DE L'EUROPE.

Pour les Mois d'Octobre, Novembre & Decembre, 1734.

ARTICLE I.

JOANNIS GOTTLIEB HEINECCII *Jurisconsulti, Sacr. Reg. Maj. Pruss. Consiliarii intimi, & Juris ac Philosophiæ in Illustri Fridericiana Professoris Ordinarii,* HISTORIA JURIS CIVILIS ROMANI *ac* GERMANICI, *qua utriusque* origo *&* usus *in* Germania *ex ipsis fontibus ostenditur : commodè Auditoribus methodo adornata, multisque observationibus haud vulgaribus passim illustrata.*

C'est à-dire:

HISTOIRE du DROIT CIVIL des ROMAINS, & de celui d'ALLEMAGNE, où, en suivant une méthode commode pour les Auditeurs, on montre *l'origine* & *l'usage* de

l'un & de l'autre de ces Droits en *Allemagne*, en remontant juſqu'aux ſources, & l'on fait bien des remarques, qui ne ſont point communes. Par Mr. HEINECCIUS, Docteur en Droit, Conſeiller Privé de *Sa Majeſté Pruſſienne*, & Profeſſeur Ordinaire en Droit & en Philoſophie, dans l'Univerſité de *Hall*. *In octavo*, pagg. 476. Sans l'*Index*, l'*Epître Dédicatoire*, & la *Préface*. A *Hall*, aux dépens de *Jean Erneſt Fritſch*, 1733.

LE ſavant Jurisconſulte, qui nous donne cet Ouvrage, déclare d'abord dans ſa *Préface*, qu'il ne veut point s'arrêter à faire voir le grand avantage qui revient de la connoiſſance de l'*Hiſtoire du Droit*. Cela eſt inutile pour les perſonnes éclairées, qui reconnoiſſent tous les jours de plus en plus combien cette étude leur ſert à entendre les Loix. A l'égard des Ignorans, qui ſont entêtez de l'ancienne barbarie des Ecôles, & auxquels le nom ſeul de *Belles-Lettres* fait horreur; toute l'éloquence du monde ne viendroit jamais à bout de les faire revenir de leurs chers préjugez, ni de leur rendre tant ſoit peu vraiſemblable l'opinion contraire à celle où ils ſont, qu'on n'a nul beſoin de ſavoir l'Hiſtoire du Droit, pour devenir habile en Juriſprudence. Mr. HEINECCIUS ſe contente donc de nous apprendre l'occaſion qui l'a déterminé à compoſer un Ouvrage de cette nature, après tant d'autres, qui en ont publié de ſemblables, ſur tout parmi ceux de ſa Nation.

Il venoit de paſſer de l'Univerſité de *Franc-*

fort

fort ſur l'*Oder*, à celle de *Hall*. Quelque répugnance qu'il eût à un nouveau changement de poſte, & quoique, pour s'en épargner l'embarras, il eût refuſé diverſes Vocations, qui lui avoient été adreſſées par des *Têtes Couronnées* & des *Républiques* puiſſantes; *Sa Majeſté Pruſſienne* voulut abſolument qu'il allât faire valoir ſes talens dans cette autre Univerſité de ſes Etats. Nôtre Profeſſeur obéit, en bon Sujet, après avoir en vain emploié les plus fortes repréſentations, pour tâcher d'en être diſpenſé. Lors qu'il arriva à *Hall*, toutes les Leçons, publiques & particuliéres, étoient commencées depuis long-tems. Ainſi il n'auroit pû en avoir aſſez pour faire un Cours de quelque Science, ni l'entreprendre même ſans troubler l'ordre conſtamment obſervé dans cette Univerſité depuis ſa fondation. Ne voulant pas néanmoins demeurer oiſif, il jugea à propos d'expliquer, dans le peu de mois qui reſtoient, l'origine & les progrès, tant du *Droit Romain*, que du *Droit d'Allemagne*, & d'enſeigner, par cette hiſtoire même, l'uſage de l'un & de l'autre Droit dans les Tribunaux. Il falloit pour cet effet un Texte, que les Auditeurs, qui venoient en foule, puſſent lire & dans l'Auditoire, & chez eux. Nôtre Auteur ſe mit à dreſſer inceſſamment une ſuite de courtes Théſes, avec tant de rapidité, dit-il, que ſouvent la Copie paſſoit de ſon Cabinet chez l'Imprimeur, à meſure qu'il écrivoit. Nonobſtant cela, il aſſûre qu'on trouvera ici bien des remarques peu communes qu'il a faites ſur divers ſujets: & ces remarques au moins étoient

toient apparemment toutes prêtes pour la plûpart, & n'avoient besoin que d'être placées. Ainsi, quelque indulgence que l'Auteur demande & qu'il espére en faveur d'un Ouvrage composé (a) presque sur le dos de l'Imprimeur, il croit avec raison qu'on ne perdra pas son tems à le lire. Il s'est contenté d'exprimer en peu de mots ce que d'autres avoient assez exactement traité: mais il s'étend davantage sur les choses qu'ils ont ou omises, ou mal conçuës. Le cours de ses lectures lui fournissant tous les jours de nouvelles observations, comme celles qu'il publie présentement; il promet d'enrichir par-là une Seconde Edition, qui pourra se faire. On peut compter sur cette promesse, puisque, dans le tems même que l'Auteur composoit à la hâte sa Préface, il s'est présenté à lui diverses choses de ce genre, qu'il nous y communique, en marquant les endroits auxquels elles se rapportent.

Tout l'Ouvrage est divisé en deux Livres: l'un sur l'*origine & les progrès du* DROIT ROMAIN; l'autre sur l'*origine & les progrès du Droit d'*ALLEMAGNE. Le prémier contient six Chapitres: l'autre, plus court presque de deux tiers, n'en a que quatre. Les paragraphes de chaque Livre, nonobstant la division en Chapitres, se suivent depuis le commencement jusqu'à la fin: & il y a souvent des Notes, placées, non au bas des pages, mais après le paragraphe auquel elles se rapportent, selon l'usage d'*Allemagne*, commode pour épargner de la peine aux Impri-

(a) *Libellus pæne extemporarius.*

primeurs. Commençons, avec nôtre Auteur, par l'*Hiſtoire* du DROIT ROMAIN.

I. LA Ville de *Rome*, n'avoit d'abord *ni Loi, ni Droit fixe*, à ce que dit (*a*) POMPONIUS, ancien Juriſconſulte. Mais cela ne doit s'entendre que d'un (*b*) *Droit écrit* : la plûpart des plus anciens Peuples n'en (*c*) avoient pas d'autre, dans leurs commencemens. Du reſte, comme l'Etat naiſſant n'auroit pû ſubſiſter ſans quelque Loi, ou quelque Coûtume qui eût force de Loi, *Rome* ſelon l'uſage (*d*) des tems anciens, retint celles de la Ville d'*Albe*, dont elle étoit (*e*) une Colonie, qui groſſit enſuite peu-à-peu par la jonction d'un grand nombre d'Etrangers.

On reconnut bien-tôt, qu'un tel Droit non-écrit ne ſuffiſoit pas pour décider bien des cas, ſelon ce que demandoit la conſtitution du nouvel Etat. Ainſi les *Rois* furent chargez d'y ſuppléer. Ils dreſſoient pour cet effet des (*f*) *Edits*,

(*a*) *L.* 2. §. 1. *D. De Orig. Jur.*

(*b*) DENYS *d'Halicarnaſſe*, Lib. X. Cap. 1. pag. 629. *Ed. Wech.*

(*c*) TACITE, *Annal.* Lib. III. Cap. 26. JUSTIN, Lib. I. Cap. 1. PORPHYRE, περὶ ἀποχῆς, Lib. III. pag. 283. *Ed. Lugd.* 1620.

(*d*) SPANHEIM, *De præſtantia & uſu Numismat.* Tom. I. Diſſ. IX. pag. 680, *& ſeqq.*

(*e*) DENYS *d'Halic.* Lib. I. Cap. 44. *pag.* 36. & Cap. 71. pag. 57.

(*f*) Dont divers Auteurs Anciens parlent, comme TITE LIVE, Lib. I. Cap. 32. & 44. DENYS *d'Halic.* Lib. III. Cap. 36. *pag.* 178. Lib. IV. Cap. 10. *pag.* 216. Lib. V. Cap. 2. pag. 278. Dans le dernier paſſage, je ne vois que des *Loix* de SERVIUS TULLIUS ſur les *Contracts* : & cela doit s'entendre de Loix faites par le Peuple, ſur la propoſition du Roi.

dits, qui étoient ou affichez, ou notifiez par la voix d'un Crieur public. Voilà comment il faut entendre ce que dit le même POMPONIUS, (*a*) que les *Rois* de *Rome gouvernoient tout d'autorité*. Tel fut par tout, dans les plus anciens tems, le pouvoir des *Rois*. Comme ils n'étoient nullement absolus, & que c'étoit leur mérite reconnu, qui pour l'ordinaire les faisoit élever à ce haut rang; il ne faut pas s'étonner, que les Hommes crussent ne pas risquer beaucoup à leur donner ainsi un Pouvoir Législatif.

Romulus aiant commencé à abuser de ce pouvoir, le Peuple, jaloux de sa Liberté, demanda des Loix écrites, qui ne dépendissent point de la volonté seule du Roi. Il y fut autorisé par la forme même du Gouvernement. Car, selon nôtre Auteur, *Romulus* n'avoit pas prétendu être simple Prince, ou Chef dépendant du Peuple, comme on l'infére de quelques passages (*b*) mal entendus: mais la Souveraineté étoit partagée avec le *Sénat* & le *Peuple*, de maniére (*c*) que le *Roi* présidoit au *Sénat*, proposoit au *Peuple*, dans ses Assemblées, ce qu'il jugeoit à propos, avoit le commandement à la Guerre, & faisoit la fonction de Juge dans la Ville: le *Sénat*, d'autre part, déliberoit avec lui des affaires publiques, & exerçoit les Magistratures: & le Peuple donnoit son suffrage, dans les Assemblées, quand il s'agissoit de la Guerre & de la

(*a*) *Omnia*que MANU *a Regibus gubernabantur. L.* 2. §. 1. ff. *De Orig. Jur.*

(*b*) De celui de POMPONIUS, qu'on vient de voir; & de ce que dit TACITE, *Annal.* Lib. III. Cap. 26.

(*c*) DENYS *d'Halicarnasse*, Lib. II. Cap. 14. *pag.* 87.

la Paix, d'établir des Loix, & de conférer les Charges. Ainſi on voit déja (*a*) quelques Loix faites par le Peuple, à la propoſition de *Romulus*, dans les Aſſemblées où il étoit (*b*) diviſé en *Curies*; à cauſe de quoi ces Loix s'appelloient *Leges Curiatæ*. Il nous en reſte encore aujourdhui quelques morceaux, répandus dans les anciens Auteurs, & raſſemblez par divers *Savans*. Les Succeſſeurs de *Romulus* en propoſérent de ſemblables; ſur tout SERVIUS TULLIUS, qui néanmoins le fit d'une autre maniére, aiant introduit l'uſage d'aſſembler le Peuple, diviſé (*c*) en *Centuries*; d'où ces ſortes de Loix furent nommées *Centuriatæ*. TARQUIN *le Superbe* s'étant érigé non ſeulement en Roi abſolu, mais en vrai Tyran, abolit par un ſeul Edit toutes ces Loix, & fit tout dépendre de ſa pure volonté.

Si l'on excepte les Loix de NUMA, toutes tournées du côté de la Religion, les autres, faites ſous les Rois, étoient en petit nombre, & ſentoient la ſimplicité des prémiers tems. Mais elles étoient ſi bien accommodées à la conſtitution du Gouvernement, qui tendoit à aquérir de la puiſſance par les Armes, que DENYS *d'Halicarnaſſe* (*d*) ne fait pas difficulté de mettre Ro-

(*a*) *L.* 2. §. 2. *D. De Orig. Jur.* Nôtre Auteur indique quelques-unes de ces Loix, auſſi bien que les Savans, qui ont raſſemblé les morceaux répandus dans les anciens Auteurs, de toutes les Loix propoſées par les Rois. Le Recueil de PAUL MERULA, *De Legg. Rom.* Cap. 2, *& ſeqq.* lui paroit le plus exact.

(*b*) *Comitia Curiata.* (*c*) *Comitia Centuriata.*

(*d*) Lib. II. Cap. 24, &c. *pag.* 94, *& ſeqq.*

Romulus au deſſus des Législateurs même de l'ancienne *Gréce*.

II. APRE'S l'expulſion (*a*) des Rois, & l'établiſſement du *Conſulat*, quoique les *Loix Roiales* tombaſſent d'elles-mêmes avec la *Roiauté*, elles ne perdirent pas néanmoins entiérement leur uſage : toute la différence qu'il y eut, c'eſt qu'on ne les tint plus pour un *Droit écrit*, mais on les ſuivoit comme des anciennes Coûtumes du païs. Les prémiers Conſuls en (*b*) confirmérent pluſieurs expreſſément. Un (*c*) Juriſconſulte de ces tems-là en fit un Recueil ; peine qu'il ne ſe ſeroit pas donnée, ſi ces Loix euſſent été abſolument hors d'uſage. On explique parlà quelques endroits du Corps de Droit, qui rapportent à la *Coûtume* (*d*) l'origine de certaines choſes établies certainement par quelque Loi des anciens Rois.

Quelque autoriſées que les *Loix Roiales* fuſſent, ſur le pié que nous venons de dire, il naquit de la nouvelle forme de Gouvernement, introduite chez les *Romains*, le même inconvénient, qui avoit rendu inſuffiſantes, au commencement de la Roiauté, les Loix & Coûtumes de la Ville Mére adoptées. Il fallut donc que

(*a*) Cap. II. *pag.* 13, *& ſeqq.*
(*b*) DENYS *d'Halic.* Lib. V. Cap. 36. *pag.* 178.
(*c*) *Caius Papirius. L.* 2. *§.* 2. *D. De Orig. Jur.*
(*d*) Comme, par exemple, le *Pouvoir paternel*, ſi étendu parmi les *Romains*, qui eſt fondé ſur une Loi de *Romulus* : DENYS *d'Halicarn.* Lib. II. Cap. 26, 27. *pag.* 96, 97. Et cependant ULPIEN dit : *moribus eſſe receptum &c. L.* 8. *D. De his qui ſui vel alieni jur.* MÊME Auteur pouvoit ſe citer ici lui-même : car il a traité la choſe plus amplement dans ſes *Epiſtola Amœbea &c.* qu'il fit imprimer à *Francker* en 1724. *pag.* 32, *& ſeqq.*

que les *Conſuls* propoſaſſent des *Edits*, comme avoient fait les *Rois*, (*a*) pour régler tout ce qui ne pouvoit être décidé par les *Loix Roiales*, quoique maintenuës en uſage.

Les *Conſuls* ſuccédant ainſi au pouvoir des Rois, voulurent bien-tôt le porter plus loin, & rendre le Gouvernement Ariſtocratique. Le *Peuple*, qui s'en apperçut, contraignit les *Patriciens*, par une Sédition arrivée ſeize ans après l'abolition de la Roiauté, à établir des *Tribuns*, pour les tenir en bride. Ces *Tribuns du Peuple*, eux-mêmes fort ſéditieux, pour diminuer l'autorité du *Sénat*, propoſoient ſouvent, & faiſoient paſſer ſans peine, des Loix établies par le *Peuple* en particulier, aſſemblé en (*b*) *Tributs*: Loix, qui à cauſe de cela s'appelloient (*c*) *Plébiſcites*. De ſorte que, dans cet intervalle de tems, il ne ſe fit guéres de *Loix*, proprement ainſi nommées, c'eſt-à-dire, de concert avec le Peuple & le Sénat. A peine eſt-il parlé d'une (*d*) ſeule.

Les diviſions s'augmentant de plus en plus entre les deux Ordres, le Sénat, en l'Année 300. de la Fondation de *Rome*, réſolut, par un Arrêt, d'envoier des Ambaſſadeurs en *Gréce*, pour mettre par écrit les Loix des divers Etats de ce païs-là, & établir enſuite dix perſonnes, qui, avec une autorité extraordinaire, compoſaſſent un Corps de Loix, où ils feroient entrer ce qu'ils jugeroient à propos de celles des *Grecs*. Cette ré-

(*a*) DENYS *d'Halicarnaſſe*, Lib. X. Cap. 1. pag. 627.
(*b*) *Comitia Tributa.* (*c*) §. 4. *Inſtitut. De Jure Nat. Gent. & Civil.* (*d*) *Lex Ateria Tarpeia.* DENYS *d'Halicarn.* Lib. X. Cap. 50. *pag.* 674.

réſolution fut enſuite approuvée par le *Peuple*, ſur la propoſition du Tribun *Sicinius*. De-là naquirent les fameuſes Loix des DOUZE TABLES, qui ſont la (*a*) ſource de tout le Droit Public & Privé des ſiécles ſuivans; ſi l'on en excepte quelques articles, que le Peuple abolit depuis par une (*b*) Loi, comme trop rigides. Les *Décemvirs* avoient retenu bien des choſes des anciennes Loix & Coûtumes du païs, & accommodé à la conſtitution de l'Etat celles qu'ils empruntoient d'ailleurs. C'eſt dommage qu'il ne nous reſte de cet ancien Corps du Droit Romain, que quelques fragmens, & ſi imparfaits, que toute la ſagacité des Savans, (*c*) qui les ont raſſemblez avec ſoin, n'a pû les rétablir en leur entier, ou y répandre aſſez de jour. Tout tels que nous les avons, ils ne laiſſent pas d'être fort utiles.

III. LES (*d*) Loix des *Douze Tables* étoient fort courtes; & par-là demandoient beaucoup d'interprétations. Les Juriſconſultes commencérent de bonne heure à y faire des Commentaires. Mais la jalouſie perpétuelle qu'il y avoit entre le *Sénat* & le *Peuple*, dont chacun cherchoit à s'emparer excluſivement du Pouvoir Légiſlatif, fut cauſe que le nombre des nouvelles Loix s'augmenta beaucoup dans la ſuite. Les *Pa-*

(*a*) TITE LIVE, Lib. III. Cap. 34.

(*b*) *Lex Aebutia.* Voiez AULU-GELLE, Lib. XVI. Cap. 10.

(*c*) Sur tous de JAQUES GODEFROI, dans ſes *Fontes quatuor Juris Civilis*: Ouvrage, ſur lequel Mr. OTTO a ajoûté ſes rémarques, Tom. III. THESAUR. JURIS, dans la *Préface*.

(*d*) *Cap.* III. *pag.* 32, *& ſuiv.*

Patriciens vouloient avoir seuls le droit d'expliquer & d'appliquer convénablement les *Douze Tables*. Pour leur ôter cette autorité, les *Tribuns du Peuple* l'engageoient à faire presque tous les ans des *Plébiscites*, en vuë de changer ou de corriger l'état de la République. De sorte que peu-à-peu ils enlevérent ainsi au Sénat la plûpart de ses prérogatives, sur tout les Charges, les Sacerdoces, le droit des (*a*) Mariages. Il fallut que les *Patriciens* consentissent, malgré eux, à laisser jouïr ceux du *Peuple* de tout cela, aussi-bien qu'eux.

Ce ne fut pas néanmoins sans contestation, que le *Peuple* exerça le Pouvoir Législatif. Les *Patriciens* prétendirent, non sans quelque apparence d'équité, que les *Plébiscites*, faits sans leur participation, pouvoient bien obliger ceux du Peuple, mais que pour eux ils n'étoient pas tenus de s'y soûmettre. De là il nâquit de nouveaux troubles.

On chercha à y remédier, dans une (*b*) seconde Sédition, où le Peuple s'étoit retiré sur le *Mont Sacré*. Les deux Consuls d'alors, qui étoient populaires, *Lucius Valerius*, & *Marc Horatius*, firent passer, dans l'Assemblée du Peuple divisé en *Centuries*, une Loi portant, *Que ce qui auroit été* (*c*) *résolu par le Peuple assemblé en Tribus, dé-*

(*a*) Avant cela les *Patriciens* ne contractoient point de Mariage avec des Femmes du Peuple ; ni les *Plébéiens* avec des Femmes nées de *Patriciens*.

(*b*) L'Année de *Rome* 306.

(*c*) TITE LIVE, Lib. V. Cap. 55. DENYS *d'Halicarnasse*, Lib. XI. Cap. 45. *pag.* 729.

devroit être observé par tout le Peuple. Les *Patriciens*, mécontens de cette Loi, voulurent bien-tôt après se regarder encore comme dispensez d'obéir aux *Plebiscites*; chicanant peut-être (*a*) sur le mot de Peuple (*Populus*) sous lequel ils prétendoient n'être pas compris. Ainsi dix ans après la Loi, dont nous venons de parler, nommée *Horatia*, QUINTUS PUBLILIUS, (*b*) créé Dictateur, en proposa une autre, fort populaire, qui, ôtant toute ambiguité, décidoit, (*c*) *Que tous les* Quirites (ou *Romains*) *seroient dans l'obligation d'observer les Plébiscites.*

Pour se venger de cela, les *Patriciens* inventérent un nouveau moien d'opprimer le *Peuple*, par les usures mordantes qu'ils en exigeoient. Le Peuple, réduit enfin au desespoir, se retira sur le *Janicule*. Il fallut ceder au tems, & *Quintus Hortensius*, créé Dictateur, (*d*) non seulement coupa court aux usures, mais encore fit, l'année suivante, (*e*) une autre Loi, qui renouvelloit en termes encore plus précis le réglement de la Loi *Horatia*.

Depuis cela les *Plébiscites* eurent la même force, que les *Loix*, proprement ainsi nommées. On en vint même à les qualifier simplement *Loix*, comme il paroît par plusieurs exemples de *Plébiscites* appellez *Loix* dans le Corps de Droit.

(*a*) Voiez CHRISTIANI THOMASII *Dilucidatio Hist. Jur.* §. 15. (*b*) En l'Année 416. (*c*) TITE LIVE, Lib. VIII. Cap. 12. (*d*) L'Année de *Rome* 465.

(*e*) AULU-GELLE, Lib. XV. Cap. 27. §. 4. *Inst. De Jure Nat. Gent. & Civil.* Dans ce paragraphe des INSTITUTES, il n'est fait mention, que de cette dernière Loi, comme si elle eût été la seule.

Droit. Telle eſt la *Loi Aquilienne*, l'*Atilienne*, la *Falcidienne*, l'*Atinienne*, la *Scribonienne*, la *Voconienne* &c.

Il arriva la même choſe, à l'égard d'une autre prérogative, dont les *Patriciens* s'étoient mis en poſſeſſion, par rapport à l'exercice de la Juſtice & des Loix. Sous ombre du droit de (*a*) *Patronat*, ils s'approprioient la Juriſprudence. Les *Pontifes*, qui alors étoient tous pris de leur Corps, inventoient certaines formalitez & certaines formules, que l'on devoit obſerver en Juſtice, & qui s'appelloient *Legis* (*b*) *actiones*; les Loix des *Douze Tables* n'aiant rien preſcrit là-deſſus. Ils dreſſérent auſſi des *Faſtes*, pour marquer les Jours dans leſquels il étoit ou n'étoit pas permis d'exercer des actes judiciaires. Tout cela ſe tenoit fort ſecret: & les *Patriciens* avoient ainſi trouvé un bon moien de tenir le Peuple dans leur dépendance. Car on étoit obligé de les conſulter inceſſamment, comme des Oracles; parce (*c*) que le moindre défaut de formalité, la moindre mépriſe dans une formule, faiſoit perdre un Procès, rendoit nulle une *Adoption*, une *Emancipation*, & autres choſes ſemblables. Il étoit fort dangereux auſſi de ſe tromper ſur les Jours d'Actes judiciai-

(*a*) Qui, entre autres choſes, engageoit les *Patrons* à fournir des inſtructions ſur le Droit, à leurs *Clients*, & à les défendre en Juſtice. Voiez là-deſſus les ANTIQUITATES ROMANÆ AD INSTIT. de nôtre Auteur, Lib. I. Tit. II. §. 29.

(*b*) *L.* 2. §. 6. *D. De Orig. Jur.*

(*c*) SENE'QUE, *Epiſt.* XLIX. JUSTE LIPSE, ad SENEC. *De Clement.* Lib. II. Cap. 3. QUINTILIEN, *Inſt. Orat.* Lib. III. Cap. 8. CICERON, *Orat.* pro Mur. *Cap.* 11.

ciaires; car ſi celui, auquel on vouloit pourſuivre quelcun en Juſtice ne ſe trouvoit pas tel, on pouvoit ainſi n'y être plus à tems. Les *Pontifes* mêmes, ou pour nuire à quelcun, ou pour lui rendre ſervice, (*a*) abrégeoient ou augmentoient les intervalles, à la faveur des *Intercalations*, qu'ils faiſoient à leur gré.

Mais enfin il ſe trouva un homme, qui découvrit myſtére. Ce fut (*b*) CNEUS FLAVIUS, qui étoit Scribe d'*Appius Claudius Cæcus*, aveugle, comme l'indique ſon ſurnom. Il trouva moien par-là de voler, ou de copier, le Recueil que ce Patricien avoit par devers lui des Formules, & des Jours d'Actes judiciaires. La publication qu'il en fit, fut ſi agréable au Peuple, (*c*) qu'en reconnoiſſance le Peuple le créa Edile.

Les *Patriciens*, pour regagner ce qu'ils perdoient par une telle découverte, dreſſérent de nouvelles Formules; & afin qu'il n'arrivât plus la même choſe, ils ſe ſervirent, pour les exprimer, non de mots ou de lettres, mais de

(*a*) AMMIEN MARCELLIN; Lib. XXVI. Cap. 1. SOLIN; Cap. 3.

(*b*) *L.* 2. §. 7. *D. De Orig. Jur.* TITE LIVE, Lib. IX. Cap. 46. & autres.

(*c*) Il étoit déja Edile, quand il publia ce Recueil, ſelon TITE LIVE, & VALE'RE MAXIME Lib. II. Cap. 5. *num.* 2. Nôtre Auteur tâche de concilier ici la variation, en ſuppoſant, que d'abord *Flavius* ne communiqua qu'en ſecret le myſtére; à cauſe de quoi aiant été fait Edile par le Peuple, & ſe voiant mépriſé des *Patriciens*, il expoſa alors tout l'Ouvrage dans un lieu publié, ſur une Table que tout le monde pouvoit lire (*in albo*) de la même maniére que les Edits ſe publioient.

de (*a*) certaines marques, qu'ils inventérent. Leur vigilance fut encore ici trompée, quoique cet expédient leur réuſſît d'abord. Environ un ſiécle après, SEXTUS AELIUS CATUS, ſage & habile Jurisconſulte, découvrit le nouveau myſtére, en publiant un (*b*) Ouvrage, qui contenoit les Loix des *Douze Tables*, leur interprétation, & les Formules des Actes judiciaires. C'eſt ce que l'on appella DROIT ELIEN; comme le Recueil mis au jour par *Flavius*, fut nommé DROIT FLAVIEN.

Il y avoit un troiſiéme moien, dont les *Patriciens* ſe ſervoient pour dominer à l'égard des Loix. Celles des *Douze Tables* avoient grand beſoin d'interprétation, & la néceſſité s'en augmentoit de jour en jour. Les Jurisconſultes, tous du Corps des *Patriciens*, trouvoient là un beau champ, pour étendre les termes des Loix, & en tirer de nouvelles régles de Droit, de nouvelles *Actions* (*c*) *indirectes*, & autres choſes qui n'étoient pas ouvertement renfermées dans les Loix. Ils s'aſſembloient même ſouvent, pour déliberer entr'eux ſur l'explication & l'application des principes de leur Jurisprudence; & après avoir bien diſputé, ce qui prévaloit dans

(*a*) CICE'RON, Orat. *pro Muren.* Cap. II. Voiez là-deſſus la Note de GRÆVIUS; & CUJAS, *Obſ.* Lib. XII. Cap 40. On a un Livre entier de ces marques particuliéres, attribué à TYRON, & à SENEQUE; & qui ſe trouve joint au Corps des *Inſcriptions* de GRUTER.

(*b*) Appellé *Tripertita.* Nôtre Auteur croit que c'eſt le même que le *Jus Aelianum.*, *L.* 2. §. 7. *& 38. D. De Orig. Jur.*

(*c*) *Actiones utiles.*

dans l'uſage avoit force de (a) Loi. A cauſe de quoi ils ne ſont pas ſeulement appellez *Interprêtes* du Droit, mais encore *Légiſlateurs*. Les déciſions même, nées de là, formérent ce qu'on appella *Droit Civil* dans un ſens particulier, ou *Droit reçû d'un commun* (b) *conſentement*. Les Jurisconſultes, Patriciens, gardoient ſoigneuſement par devers eux toute cette Jurisprudence, & n'en communiquoient rien qu'à ceux qui venoient les conſulter pour quelque affaire particuliére. Mais environ l'Année D. de *Rome*, TIBERIUS CORUNCANUS, Jurisconſulte, (c) qui avoit été Conſul, & le prémier Grand Pontife de l'Ordre du Peuple, fit profeſſion d'enſeigner à qui vouloit apprendre de lui, toute ſa ſcience. Et d'autres depuis la rendirent encore plus publique par des Ecrits.

Cependant le nombre des *Magiſtrats*, qui étoit

(a) *Jus receptum*, *Recepta Sententia*. Nôtre Auteur cite ici, entr'autres, FESTUS in *Receptum*. Et dans ſes *Antiquitates Romanæ*, Tit. L. Cap. 2. §. 35. pag. 64. 2. Edit. il exprime ainſi les paroles de *Feſtus* : *Receptum dicitur, quidquid à plerisque prudentibus approbatum eſt.* Mais voici tout ce qu'on trouve, & dans l'Abrégé, & dans les Fragmens de cet Auteur : *Receptus mos eſt, quem ſua ſponte civitas alienum adſcivit.* Ainſi il s'agit-là d'un Droit étranger, établi par la Coûtume. La mépriſe vient, de ce que Mr. *Heineccius*, en copiant BRISSON, *De Verb. ſignificat.* au mot *Receptus mos*, où FESTUS eſt indiqué, a pris pour les paroles de *Feſtus*, ce qui eſt dit enſuite, dans une Addition des derniéres Editions d'*Allemagne*.

(b) *Jus conſenſu receptum.* INSTITUT. *pr. De adquiſit. per adrogat.* A l'égard du titre de *Juris auctores*, *conditores*, donné aux Jurisconſultes, voiez CUJAS, *Obſerv.* Lib. VII. Cap. 25.

(c) *L.* 2. §. 35. 38. *D. De Orig. Jur.*

toit d'abord petit, vint à s'augmenter de plus en plus. Le Peuple y consentoit aisément, parce que c'étoit autant de rabattu du pouvoir des *Consuls*. Outre les *Magistrats Extraordinaires*, on en créa d'*Ordinaires*, de diverses sortes, tant (*a*) *du prémier ordre*, que du *second ordre*. Les uns & les autres s'attribuérent pour la plûpart le droit de proposer des *Edits*, où, à l'exemple des *Consuls*, aux fonctions desquels ils succédoient en partie, ils régloient, comme ils jugeoient à propos, ce sur quoi les Loix ne décidoient rien. De là naquit le DROIT nommé (*b*) HONORAIRE, parce qu'il avoit pour auteurs ceux qui étoient dans les *Honneurs* ou les Charges Publiques.

Il paroît par de bonnes autoritez, qui sont ici alléguées, que les *Dictateurs*, les *Censeurs*, les *Tribuns du Peuple*, publioient ainsi des *Edits*, selon lesquels ils rendoient la Justice, dans l'exercice de leur Charge (*c*). Mais nôtre Auteur s'arrête sur tout aux plus célébres, & qui sont aussi ceux d'où il a passé bien des choses dans le CORPS DE DROIT JUSTINIEN; savoir, les Edits des PRE'TEURS, des EDILES CURULES, & des MAGISTRATS DE PROVINCE.

Il ne

(*a*) *Magistratus majores, Magistratus minores.*

(*b*) *Jus Honorarium.*

(*c*) Notre Auteur, dans sa *Préface*, rapporte des exemples, qu'il n'avoit point encore découverts, de quelques Magistrats, qui donnoient des Edits; savoir, des *Censeurs*, des *Préfets de la Ville*, & même des *Préfets* qu'on appelloit *Augustales*, sous les Empereurs. C'est une des additions, dont nous avons parlé ci-dessus.

Il ne s'agit point ici des (*a*) *Edits occasionnels*, que tous ces Magistrats donnoient, sur certains cas particuliers; mais de ceux qu'ils faisoient pour exercer la Justice (*b*) pendant tout le tems de leur Magistrature. Le Magistrat qui entroit en charge, copioit souvent en autant de termes les Edits de ses Prédécesseurs; & ces sortes d'Edits s'appelloient (*c*) *Edicta tralatitia*. Mais il n'y en avoit guéres qui n'ajoûtassent du leur aux anciens Edits quelques articles que l'on appelloit *Edits nouveaux*, & qui passoient ou ne passoient point à la postérité, selon qu'on les trouvoit justes ou injustes.

Les *Préteurs* sont ceux, qui, à la faveur de leurs Edits, s'emparérent le plus d'un Pouvoir Législatif. Ils *aidoient* non seulement aux *Loix*, en introduisant de nouvelles *Actions civiles*, & autres expédiens de Droit; (*d*) mais encore *ils suppléoient* ce sur quoi il n'y avoit rien de décidé dans les Loix, & ils les *corrigeoient* même, sous ombre de les ramener aux régles de l'Equité. Ils ne pouvoient pas directement changer le Droit écrit, & ils le reconnoissent toûjours eux-

(*a*) *Edicta repentina*, dit nôtre Auteur: car ce mot *repentina*, ne se trouve pas, que je sâche, dans aucun ancien Auteur. Ces Edits sont seulement exprimez par circonlocution, dans la Loi indiquée, *L. 7. D. De Jurisdict.* *Quod* JURISDICTIONIS PERPETUÆ *caussâ, non quod*, PROUT RES INCIDIT, *in alto* &c.

(*b*) *Ad Jurisdictionem perpetuam.* A cause de quoi on les appelloit *Edicta perpetua.*

(*c*) *Et hoc vetus Edictum translatitiumque esse*, dit CICERON, *in Verr.* L. 44. où l'on peut voir ASCONIUS.

(*d*) *L. 7. D. De Justit. & Jur.*

eux-mêmes. Cependant ils le faiſoient réellement d'une maniére indirecte : tantôt en inventant de nouveaux *noms*, pour éluder la diſpoſition des Loix ; tantôt en fourniſſant des *Exceptions*, ou fins de non recevoir, & en accordant le benéfice de la *Reſtitution en entier* ; tantôt en imaginant des *Fictions de droit*, par leſquelles le Droit Civil prenoit une toute autre face. Certaines perſonnes, par exemple, ne pouvoient point hériter, ſelon les Loix : le Préteur ne leur ajugeoit pas l'*Hérédité*, mais une *Poſſeſſion* (*a*) *de biens*, qui revenoit au fond à la même choſe. On n'avoit point action en Juſtice pour une *ſimple Convention* : mais ſi cette Convention étoit d'une certaine nature, ou faite d'une certaine maniére, elle avoit tout ſon effet, ſelon le Droit du Préteur, par une *Exception* oppoſée au Demandeur lors qu'il prétendoit que la Convention fût laiſſée à quartier, comme nulle d'elle-même. Celui qui poſſédoit de bonne foi une choſe appartenante à autrui, s'il venoit à en perdre la poſſeſſion, ne pouvoit point intenter action civile contre le nouveau Poſſeſſeur. Le *Préteur* lui en donnoit une de ſon (*b*) invention, en ſuppoſant qu'il avoit aquis cette choſe par droit d'*Uſucapion* ; quoique le terme réquis pour preſcrire ne fût point encore achevé. On réfute ici feu Mr. CORTIUS, qui, plus verſé dans la Littérature, que dans la Juriſprudence & dans les matiéres de Raiſonnement,

(*a*) *Bonorum poſſeſſio.*
(*b*) *Actio in rem Publiciana. §. 4. Inſtit. De Actionib.*

nement, s'étoit mis en tête, pour soûtenir l'honneur des anciens *Préteurs Romains*, de montrer, (*a*) avec beaucoup de chaleur, qu'ils n'avoient ici ni usé d'artifice, ni passé les bornes de leur pouvoir.

Ces Magistrats firent pis encore. Ils en vinrent à changer leurs Edits, dans le cours de leur Magistrature, toutes les fois que bon leur sembloit; & cela le plus souvent par faveur ou par haine envers quelques Particuliers. On peut juger, combien le Droit devenoit par-là incertain, & combien cette variation injuste dût paroître insupportable à une République, comme celle de *Rome*. Un *Sénatusconsulte*, fait en l'Année 585. y remédia enfin, (*b*) en ordonnant aux *Préteurs* de rendre constamment la Justice selon leurs *Edits perpétuels*. Mais l'Arrêt du Sénat n'empêcha pas que l'abus ne se renouvellât; & il fallut qu'on fît, environ cent ans après, une (*c*) Loi, pour le défendre; à laquelle il y a apparence que les brigandages de (*d*) *Verrès* donnérent lieu. Elle eut plus d'effet,

(*a*) Dans une Piéce intitulée: *Vindiciæ Prætoris Romani ac Juris Honotarii.* C'est une Dissertation Academique, imprimée à *Leipsig* en 1730. l'année avant la mort de l'Auteur.

(*b*) *Uti Prætores ex suis Edictis perpetuis jus dicerent.* Nous avons encore ce Sénatusconsulte, publié par divers Auteurs. Celui qui le rapporte le plus exactement, est DODWELL, *Prælect. Camdem.* pag. 585, *& seqq.*

(*c*) *Lex Cornelia*, propolée par *C. Cornelius Sylla*, Tribun du Peuple, en l'année 686. ASCON. PAEDIAN. Arg. in CICER. Orat. *pro C. Cornel.*

(*d*) Voiez CICERON, *in Verr.* l. 46, *& seqq.*

fet, que le *Sénatusconsulte*; & les Edits des *Préteurs* étant dès-lors devenus plus fixes, les Jurisconsultes se mirent à les ramasser, & à les expliquer par des Commentaires.

Il y avoit cette différence entre les *Edits* des *Ediles Curules*, & ceux des *Préteurs*, que chaque *Préteur* donnoit lui seul son Edit; au lieu que les (*a*) deux *Ediles* n'en faisoient qu'un de concert. Il ne reste de ceux-ci que trois Fragmens dans le DIGESTE; quoi qu'on en trouve d'autres rapportez ou indiquez ailleurs.

Du tems de la République, chaque *Province* avoit ses Loix, que les Vainqueurs lui imposoient, & que les Gouverneurs devoient maintenir avec soin. On permettoit néanmoins à quelques Villes de Province de se (*b*) gouverner par leurs propres Loix, lors qu'on jugeoit à propos de les traiter avec plus de douceur, que les autres. Souvent aussi les *Loix Romaines* s'étendoient à tous les Peuples de l'Empire. Mais tout cela ne suffisoit pas. On y suppléoit par les *Edits Provinciaux* des *Consuls*, des *Préteurs*, des *Proconsuls*, des *Propréteurs*. Les plus sages de ces Gouverneurs de Province transportoient aussi dans leurs Edits ce qu'ils trouvoient de plus convenable & dans l'Edit du *Préteur de la Ville*, & dans ceux des Magistrats des autres Provinces.

Voilà

(*a*) Voiez CUJAS, *Obs.* Lib. XXV. Cap. 16.
(*b*) Celles-là s'appelloient Αὐτόνομοι. Voiez l'*Orbis Romanus* de Mr. le Baron de SPANHEIM, Exercit. II. Cap. 9.

Voilà donc bien des ſortes de Droits établis ou à *Rome*, ou pour les *Provinces* : les *Loix des Douze Tables* ; les *Actions judiciaires* ; les *Plébiſcites* ; le *Droit Civil*, né de l'interprétation des Jurisconſultes, & de l'uſage du Barreau ; les *Edits des Magiſtrats*. Il ſemble qu'il y en avoit là de reſte. Cependant l'expérience montra la néceſſité de faire depuis, de tems en tems, de nouvelles *Loix*, & de nouveaux *Plébiſcites*, pour régler bien des choſes encore indéciſes, ou en corriger d'autres qui n'avoient pas été décidées d'une maniére conforme au bien de l'Etat. Mr. *Heineccius* donne ici, par ordre alphabétique, une liſte de toutes ces Loix, c'eſt-à-dire, ſeulement de celles qui regardent le *Droit Privé* & les *Jugemens Publics*. Il indique le ſujet de chaque Loi, & en marque, autant qu'il ſe peut, le tems.

On n'a rien dit jusqu'ici des *Sénatusconſultes*, ou Arrêts du Sénat ; & cependant chacun ſait, qu'il s'en faiſoit une infinité dans les tems de la République, dont il s'agit. Mais le pouvoir du Sénat étoit (*a*) borné à déliberer ſur les affaires publiques, à terminer les différens qui s'élevoient en *Italie*, à décerner & recevoir des Ambaſſades, à ordonner des Fêtes & des proceſſions publiques, & autres choſes ſemblables. Du reſte, avant l'Empereur AUGUSTE, on ne trouve aucun nouveau réglement, fait par le Sénat, qui ſeul eût force de Loi. Il falloit à la vé-

(*a*) POLYBE, Lib. VI. Cap. II.

la vérité que le (*a*) Sénat eût déliberé ſur les propoſitions qu'on devoit faire dans l'Aſſemblée du Peuple, & qu'il approuvât ce qui y avoit été réſolu. Mais les Tribuns ſéditieux ſavoient bien engager le peuple à ſe paſſer de l'approbation du Sénat, & il ſe prenoit ainſi ſouvent des déliberations ſans que le Sénat fût conſulté, ou même malgré ſon oppoſition.

L'autorité des JURISCONSULTES avoit au contraire beaucoup de part à l'établiſſement & l'augmentation des règles du Droit; comme il paroît par ce qu'on a déja dit. Nôtre Auteur, pour cette raiſon, donne ici une notice de tous les Jurisconſultes, dont il eſt fait mention, du tems de la République; en rapportant ce qu'il y a de plus remarquable ſur le ſujet de chacun, & ſuppléant ou corrigeant les Auteurs, qui ont entrepris d'écrire leurs Vies. Nous paſſons tout cela, auſſi bien que la liſte des *Loix*. Il ſuffira d'alleguer quelques remarques générales, que nôtre Auteur fait à la fin du Chapitre.

Depuis le tems des *Guerres Puniques*, auquel les *Romains* commencérent à cultiver l'étude des Lettres & des Sciences, les Jeunes Gens emploioient leurs prémiéres (*b*) années à apprendre le *Grec*, & à entendre les Leçons des *Gram-*

(*a*) TITE LIVE, Lib. I. Cap. 17. Lib. VIII. Cap. 12. PLUTARQUE, in *Coriolan.* pag. 227. CICE'RON, *Brut.* Cap. 14. APPIEN, *De Bell. Civ.* Lib. I. pag. 650. *Ed. Amſtel.*

(*b*) CICE'RON, in *Brut.* Cap. 90. & *De Offic.* Lib. I. Cap. 1. SUETONE, *De Claris Rhetor.* Cap. 1, 2.

Grammairiens, des *Rhéteurs*, des *Philoſophes*. Quand ils avoient pris la Robe Virile, ils ſe préparoient à l'Eloquence du Barreau, & quelque Homme Illuſtre les menoit au lieu où l'on rendoit la Juſtice (*a*). Quelquefois même, pour éviter les diſtractions de *Rome*, ils alloient étudier à *Athénes*, ou à *Rhodes*, ou à *Mitylène*, ou à *Marſeille*. Que s'ils prenoient le parti des Armes, ils ne laiſſoient pas d'étudier (*b*) dans les Camps mêmes.

Ceux qui ſe deſtinoient à la Juriſprudence, avoient ſur tout grand ſoin de ne pas s'y engager ſans une préparation convenable, c'eſt-à-dire, ſans une bonne teinture de Philoſophie. Entre pluſieurs Sectes de Philoſophes, qu'il y avoit, les Juriſconſultes (*c*) préférérent celle des *Stoïciens* à preſque toutes les autres, parce qu'ils la croïoient (*d*) propre à inſpirer de l'ardeur & de l'activité dans les affaires. Munis de ce ſecours, ils s'attachoient à quelque Juriſconſulte célébre. Non qu'il y eût alors des Profeſſeurs en Droit, comme aujourdhui; car ce ne fut qu'au

(*a*) CICERON, *Brut.* Cap. 91, *& ſeqq. Epiſt. ad Famil.* IV. 7. VII. 3. VELLEIUS PATERCULUS, Lib. II. Cap. 59. TACITE, *Agricol.* Cap. 4.

(*b*) VELL. PATERCUL. Lib. I. Cap. 13. SUETONE, in *Cæſar.* Cap. 56. *Auguſt.* Cap. 84. PLINE, Epiſt. I. 10. III. 11.

(*c*) Voiez entr'autres là-deſſus, MERILL. *Obſ.* Lib. I. Cap. 8, *& ſeqq.* OTTO *Diſſ. De Stoica Iſtorum Philoſophia.*

(*d*) Le paſſage de TACITE, qu'on cite ici, traite les *Stoïciens* d'arrogans, & de brouillons: *Adſumtâ etiam* Stoicorum *arrogantiâ, ſectaque, qua turbidos, & negotiorum adpetentes facit.* Annal. XIV. 57.

qu'au troiſiéme ſiécle après JESUS-CHRIST, & dans les ſuivans, qu'on vit des Ecôles Publiques à *Rome*, à *Conſtantinople*, & à *Béryte*: mais des Hommes Illuſtres, exercez dans la Conſultation & dans la Pratique, recevoient chez eux, & à leur ſuite dans le Barreau, les Jeunes Gens, qui vouloient s'inſtruire. Quand ceux-ci en croioient ſavoir aſſez, ils pouvoient, s'ils vouloient, ſans aucune permiſſion du *Sénat*, ou du *Peuple*, répondre eux-mêmes aux Conſultans. Ainſi s'érigeant de leur ſeule autorité en Jurisconſultes, ils alloient auſſi ſe promener dans la Place Publique, où étoit le Tribunal de Juſtice, pour offrir leurs ſervices à quiconque en avoit beſoin. Ceux qui étoient une fois en vogue, voioient à leur porte de grand matin une foule de Cliens, (*a*) auxquels ils répondoient de deſſus un Trône; & leurs déciſions étoient regardées comme autant d'Oracles. Elles n'avoient pourtant pas encore aſſez de poids (*b*) pour que les Juges duſſent les ſuivre indiſpenſablement, ou qu'elles fuſſent à l'abri de la réfutation des Orateurs.

IV. VOILA' l'état de la Juriſprudence, juſqu'à l'Empire d'*Auguſte*. (*c*) Car ce ne fut ni ſous la Dictature de *Jules-Céſar*, ni auſſi-tôt après ſa mort, que le Gouvernement prit la forme

(*a*) CICE'RON, *De Legib.* Lib. I. Cap. 3. HORACE, *Sermon.* I. 1. *vers* 9, *& ſeqq. Epiſt.* II. 1. *vers* 103, 104.
(*b*) CICE'RON, *Orat. pro Muren.* Cap. 13. & *pro A. Cecin.* Cap. 24.
(*c*) Cap. IV. pag. 132, *& ſeqq.*

forme de Monarchie; mais lors (*a*) qu'*Auguſte*, vainqueur de tous ſes Ennemis, quitta le nom odieux de *Triumvir*, & prit celui de *Conſul*, avec la Puiſſance du *Tribunat*. Alors ce Prince commença à s'emparer peu-à-peu du pouvoir du Sénat, de l'autorité des Magiſtrats & des Loix.

En bon Politique, il chercha donc les moiens (*b*) d'accommoder la Jurisprudence à ſon Gouvernement Monarchique. Et comme *Jules-Céſar* s'étoit mal trouvé d'affecter ouvertement la Souveraineté, il prit des détours, pour cacher ſon but, qui étoit au fond le même. Il laiſſa ſubſiſter les anciens noms des Magiſtrats, (*c*) pendant que rien ne ſe faiſoit qu'à ſon gré, dans l'exercice de la plûpart de leurs fonctions. Il ne donna point d'abord d'*Edit*, pour établir quelque nouvelle règle de Droit: il propoſa même (*d*) pluſieurs *Loix* dans l'Aſſemblée du Peuple, à qui il paroiſſoit ainſi laiſſer ſes anciens droits. Mais enfin le Peuple, amuſé par des Largeſſes & des Spectacles, s'accoûtuma inſenſiblement au joug. D'autre côté, le Sénat ſe laiſſa aller à une complaiſance ſervile, & augmenta de plus en plus le pouvoir d'*Auguſte*, par divers Arrêts, dont l'aſſemblage eſt ce que l'on appella long-tems après (*e*) LOI ROIALE. Alors

(*a*) TACITE, *Annal.* Lib. I. Cap. 1.
(*b*) *Idem*, Annal. III. 28.
(*c*) *Idem*, Annal. I. 3, 4.
(*d*) Comme la Loi *Julia & Titia*, la Loi *Julia. De Adulteriis &c.*
(*e*) Voiez la Harangue de J. FRIDERIC GRONOVIUS ſur cette LOI ROIALE.

Alors ſe voiant autoriſé à faire ce qu'il jugeroit à propos pour le bien de l'Etat, il commença à ſe paſſer des Suffrages du Peuple, pour changer la Jurisprudence à ſon gré; & il s'aviſa de deux moiens indirects. Le Peuple étoit accoûtumé à l'autorité que le Sénat avoit priſe ſur lui, & il ſavoit que le Sénat pouvoit donner des Arrêts, *Auguſte*, à la faveur de ces *Sénatus-conſultes*, fit établir de nouveaux réglemens, ſur des choſes qui, du tems de la République, n'étoient nullement du reſſort des délibérations du Sénat. Il vint enſuite à faire lui-même des *Edits*, d'une maniére à jetter aiſément de la poudre aux yeux du Peuple, comme s'il ſuivoit encore l'ancien uſage. S'agiſſoit-il des affaires d'une Province? Il donnoit ſon Edit, comme *Proconſul*. Dans la Ville de *Rome*, c'étoit comme revêtu de la puiſſance du *Tribunat*. Et, pour les choſes qui regardoient la Religion, c'étoit comme *Souverain Pontife*. Par-là il fit des changemens conſidérables dans la Jurisprudence, dont on rapporte ici divers exemples.

Les nouveaux *Magiſtrats*, qu'il établit, ſur tout le *Préfet* (*a*) *de la Ville*, & le *Préfet du* (*b*) *Prétoire*, concoururent aux mêmes vuës. Le prémier, par la Jurisdiction qu'il avoit, diminua beaucoup celle du *Préteur*. L'autre, qui n'étoit d'abord que pour la Guerre, aquit peu-à-peu une ſi grande puiſſance, que, dans les Siécles ſuivans, on le regardoit comme la

(*a*) *Præfectus Urbi.* (*b*) *Præfectus Prætorio.*

(*a*) la prémiere perſonne de l'Etat, après l'Empereur. Ajoûtez à cela, pour les *Provinces*, tant de nouveaux Gouverneurs, qu'*Auguſte* y établit, après le partage captieux qu'il fit, avec le Sénat; car c'étoient tout autant de gens à ſa dévotion.

Il étoit trop habile, pour négliger de mettre dans ſes intérêts les *Juriſconſultes*, & de faire valoir le poids de leurs interprétations, par leſquelles ils pouvoient aiſément diminuer de plus en plus l'autorité du *Préteur*, & accommoder le Droit à l'état préſent du Gouvernement. Pour cet effet, au lieu qu'auparavant, comme nous l'avons déja dit, chacun pouvoit s'ériger en Juriſconſulte; il (*b*) n'accorda ce privilége qu'à un certain nombre de perſonnes, & en même tems il obligea les Juges à ne s'écarter jamais de leurs déciſions, dans les cas ſur leſquels ils auroient été conſultez. Il chercha ſur tout à gagner deux grands Juriſconſultes de ce tems-là, MARC ANTISTIUS LABE'ON, & CAJUS ATE'JUS CAPITON. Mais le prémier, intégre & incorruptible, ne voulut jamais ſe prêter à ſes vuës, (*c*) & l'offre même du Conſulat ne fut point

(*a*) Ἀρχὴ δευτέρα μετὰ τὰ σκῆπτρα. Nôtre Auteur cite ici HE'RODIEN, Lib. V. Cap. 1. Mais ces paroles ſont de ZOSIME, Lib. II. Cap. 32. *Ed. Cellar.* Le prémier Hiſtorien dit, en termes plus forts, que le pouvoir des *Préfets du Prétoire*, n'eſt pas fort éloigné de celui de l'Empereur même: Οὐ πολὺ τι ἐξουσίας καὶ δυνάμεως βασιλικῆς ἀποδεύουσης &c.

(*b*) *L.* 2. §. 47. *D. De Orig. Jur.* §. 8. INSTIT. *De Jure Nat. Gent. & Civil.*

(*c*) TACITE, *Annal.* Lib. III. Cap. 75. *L.* 2. §. 47. *D. De Orig. Jur.* AULU-GELLE, Lib. XIII. Cap. 12.

point capable de le tenter. L'autre, d'une adulation presque servile, devint Consul, pour s'être entiérement dévoué à *Auguſte*. On trouve ici tout de ſuite une liſte hiſtorique & chronologique des autres Jurisconſultes, qui ont fleuri ſous *Auguſte*, & ſes Succeſſeurs, jusqu'à CONSTANTIN *le Grand*. Nôtre Auteur y parle principalement des Ecrits, que ces Jurisconſultes avoient publiez: & tout cela eſt entremêlé des divers changemens faits pendant ce tems-là, dans la Jurisprudence Romaine, ſous chaque Empereur. Mais l'hiſtoire des Sectes, qui s'élévérent entre les Jurisconſultes a été omiſe; apparemment parce que d'autres l'ont ſuffiſamment donnée. Mr. *Heineccius* ſe contente d'en marquer l'origine, qui vient de la différence de génie & de ſentimens des deux Jurisconſultes, dont nous venons de parler, *Labéon* & *Capiton*.

Le plus grand changement qu'il y eut dans la Jurisprudence, pendant le grand intervalle de tems dont il s'agit, & celui auſſi dont nous nous contenterons de parler, c'eſt celui qui ſe fit ſous (*a*) HADRIEN. Le Droit prit alors une face toute nouvelle; par la Compilation de l'EDIT PERPETUEL, que le Jurisconſulte SALVIUS JULIANUS entreprit ſous les auſpices de cet Empereur. Là furent raſſemblez, & réduits en quelque ordre, les *Edits* des *Préteurs*, groſſis auparavant, presque toutes les années, de quelque nouvelle addition. On y ajoûta néanmoins

(*a*) Pag. 219, *& ſeqq.*

moins quelques articles, & on en ſupprima, qui n'étoient plus en uſage. Cet *Edit Perpétuel* fut dès-lors une règle fixe. Les Empereurs mêmes n'oſoient y (*a*) déroger en rien. Ce fut par l'intelligence de cet Edit, que l'on commença depuis à étudier la Juriſprudence: au lieu qu'auparavant on commençoit par les *Douze Tables*. La plûpart des Juriſconſultes prirent l'*Edit Perpétuel* pour le ſujet de leurs Commentaires, & en ſuivirent l'ordre dans leurs autres Ecrits.

Hadrien permit auſſi à chacun, d'exercer (*b*) la Juriſprudence, comme cela étoit permis avant *Auguſte*. Ce fut ſous lui, que les Empereurs commencérent à uſer du Pouvoir Légiſlatif ſans détour, par des *Edits*, où ils ordonnoient ce qu'il leur plaiſoit, indépendamment des délibérations & de l'approbation du *Sénat*, emploiées auparavant pour la forme.

Depuis le tems de (*c*) l'Empereur GORDIEN, & le Juriſconſulte HERENNIUS MODESTINUS, qui floriſſoit alors, les Juriſconſultes ne contribuérent plus aux progrès du Droit: ils ne firent que les fonctions de Profeſſeurs. Voilà l'époque, où, ſelon nôtre Auteur, les *Oracles* des anciens *Juriſconſultes* prirent fin.

V. LA *Religion Chrétienne* étant devenuë dominante dans l'Empire, (*d*) ſous CONSTANTIN, cette

(*a*) Voiez *L.* 13. *C. De Teſtament. L.* 2. *C. De condition. inſertis* &c. *L.* 2. *C. De in jus voc. L.* 1. *C. Hermog. De Calumniat.*

(*b*) *L.* 2. §. 47. *D. De Orig. Jur.*

(*c*) Pag. 286, *& ſeqq.*

(*d*) Cap. V. pag. 290, *& ſeqq.*

cette révolution en produisit une autre dans la Jurisprudence. Le CODE THE'ODOSIEN, dont nous parlerons plus bas, est plein de nouvelles Loix de ce prémier Empereur Chrétien. Sous lui, il parut trois (*a*) Jurisconsultes, qui firent un peu revivre la Jurisprudence; à quoi servit aussi l'Ecôle de BE'RYTE, qui commença alors à devenir célebre.

La plûpart des Jurisconsultes étoient néanmoins encore Paiens; & par conséquent ne pouvoient voir qu'à regret les changemens que CONSTANTIN faisoit tous les jours, par ses nouvelles *Constitutions*, à l'ancien Droit, auquel ils étoient accoûtumez. Quelques-uns d'entr'eux craignirent que celles qui avoient été faites par les Empereurs précédens, depuis *Hadrien*, ne périssent entiérement. Pour en conserver au moins la mémoire, ils se mirent à les rassembler avec soin. C'est-là l'origine du CODE GRE'GORIEN, & du CODE HERMOGE'NIEN.

Le Compilateur du prémier, nommé *Gregoire*, ou *Grégorien*, est inconnu. Pour l'autre, nôtre Auteur, croit qu'on peut bien le donner au Jurisconsulte *Hermogénien*. Il ne nous reste que très-peu de Fragmens de (*b*) l'un & de l'autre.

Les Successeurs de *Constantin*, jusqu'à THE'ODOSE *le Jeune*, continuérent à réformer la Jurisprudence, en la ramenant à une plus grande sim-

(*a*) *Hermogénien*, *Aurel. Arcadius Charisius*, & *Julius Aquila.*

(*b*) On les trouve dans la *Jurisprudentia Ante-Justiniana* de feu Mr SCHULTING.

ſimplicité, & *une plus grande ſainteté*, comme parle (*a*) EUSE'BE. En un mot, ils ſuivirent le même plan, qui tendoit, à abolir les Superſtitions Païennes, & à avancer le Chriſtianiſme. Il n'y eut d'interruption à cela, que ſous l'Empire de JULIEN *l'Apoſtat*, qui voulut rétablir le Paganiſme: Prince d'ailleurs (*b*) *grave & ſavant*, & qui fit même *pluſieurs Conſtitutions très-belles*.

L'envie de changer & de corriger alla ainſi à un excès, qui groſſit prodigieuſement la Juriſprudence. Outre les Livres des Juriſconſultes, qui avoient beaucoup d'autorité dans le Barreau, & dont il reſtoit encore près de deux mille du tems de *Juſtinien*, le nombre des *Conſtitutions* anciennes & nouvelles étoit ſi grand, qu'un ancien (*c*) Sophiſte dit, qu'*il falloit pluſieurs Chameaux pour porter le Droit Civil*. Ainſi il n'y avoit guéres de gens d'un génie un peu diſtingué, qui vouluſſent s'engager dans ce labyrinthe. Les Empereurs THE'ODOSE *le Jeune* & VALENTINIEN cherchérent à y remédier, (*d*) en ordonnant, que, de tous les Ecrits des anciens Juriſconſultes, on ne pût alléguer en Juſtice que ceux de cinq, & avec certaines reſtrictions, qui ne faiſoient que donner lieu à de nouveaux embarras. Pour

(*a*) Au ſujet de *Conſtantin*: Ὃς [νόμους] ἐκ παλαιοῦ ἐπὶ τὸ δεύτερον μεταβάλλων ἀνανεοῦτο &c. De Vit. Conſtantin. *Lib.* IV. *Cap.* 26.

(*b*) Pag. 307. §. 307.

(*c*) EUNAPIUS, in *Vit. Aedeſ.* pag. 73. *Ed. Commelin.* 1596. Il vivoit du tems de l'Empereur JULIEN.

(*d*) *L. un. C. Theodoſ. De Reſp. Prudentum.*

Pour les *Conſtitutions* des *Empereurs*, le même THE'ODOSE les réduiſit à un certain nombre, & fit raſſembler en un Corps toutes celles qui avoient été publiées depuis les tems de *Conſtantin* juſqu'au ſien ; hormis celles des *Tyrans*, ainſi nommez. Nous avons encore ce CODE THE'ODOSIEN, (*a*) mais tel qu'il fut laiſſé par (*b*) ANIEN, *Goth* de nation.

Théodoſe contribua davantage à l'avancement de la Juriſprudence, par la fondation de deux Ecôles, l'une à *Rome*, l'autre à *Conſtantinople*. Il y avoit bien auparavant dans la prémiére de ces Villes, quantité de Juriſconſultes, qui enſeignoient le Droit : mais point de Profeſſeur Public. THE'ODOSE en établit (*c*) & à *Rome* & à *Conſtantinople*, trois pour l'*Art Oratoire*, dix *Grammairiens*, cinq *Sophiſtes*, un *Philoſophe*, & deux *en Droit*. Cela attira à *Rome* un grand concours de Jeuneſſe.

Depuis le *Code Théodoſien*, *Théodoſe* lui-même & les Empereurs ſuivans, ne laiſſérent pas de publier de nouvelles *Conſtitutions*, quelques-unes bonnes, la plûpart peu ſages. Tel fut l'état de la Juriſprudence Romaine, juſqu'à la derniére époque, qui ſuit.

VI. JUSTINIEN, (*d*) dont on nous décrit ici en peu de mots la naiſſance, la vie, les actions, &

(*a*) Dont la meilleure, & la plus ample Edition eſt celle de JAQUES GODEFROI, avec ſes amples & doctes Commentaires.

(*b*) Référendaire du Roi ALARIC.

(*c*) *L. unic. C. De Stud. liberal. Urb. Rom. & Conſtantinop.*

(*d*) Cap. VI. pag. 314, *& ſeqq.*

& dont on défend en peu de mots la réputation, contre ce que PROCOPE a dit dans ſon *Hiſtoire Secrette*; comprit la néceſſité d'employer des remédes plus efficaces, que n'avoient fait ſes prédéceſſeurs, pour réformer le Droit, & y mettre quelque conſiſtence. Il commença par donner (*a*) charge en l'Année 528. à dix Jurisconſultes, du nombre desquels, ou plûtôt dont le principal étoit TRIBONIEN, de choiſir ce qu'il y avoit de plus utile dans les trois CODES qu'on avoit alors, ſavoir, le *Grégorien*, l'*Hermogénien*, & le *Théodoſien*; & de changer dans les *Conſtitutions*, qu'ils en retiendroient, ce qui paroiſſoit ne pas convenir à l'uſage du tems préſent. Ce CODE, qu'il appella de ſon nom JUSTINIEN, fut établi, comme le ſeul, qui devoit deſormais faire règle dans le Barreau. Il eſt diviſé en douze *Livres*, & chaque *Livre* ſubdiviſé en pluſieurs *Titres*.

Deux ans après l'Empereur s'apperçut qu'il y avoit un grand tréſor de Jurisprudence caché dans les Ecrits des anciens Jurisconſultes, qui étoient entre les mains de très-peu de gens. (*b*) Il les fit chercher ſoigneuſement de toutes parts, & voulut qu'on en tirât des morceaux, plus ou moins grands, en y changeant & interpolant ce qui ſeroit jugé à propos, pour en faire un Corps, compoſé de cinquante *Livres*, & chaque *Livre* d'un certain nombre de *Titres*. *Tribonien*, & ſeize

(*a*) Conſtit. *Haec quae neceſſario. De novo Cod. faciendo.* Et Conſtit. *Summam Reip. De Juſtiniano Cod. confirmando.*
(*b*) Conſtitut. *De Conceptione Digeſtorum ad Tribonianum.*

ſeize autres Jurisconſultes, qui lui furent aſſociez, expédiérent cet ouvrage en moins de trois ans, quoique l'Empereur leur en eût donné dix. Cette compilation, diviſée en ſept parties générales, & ſelon l'ordre à peu près de l'*Edit perpetuel*, fut nommée DIGESTE, ou PANDECTES, de deux noms, l'un *Grec*, l'autre *Latin*, qui en marquent la nature. *Juſtinien*, pour empêcher qu'il ne s'y gliſſât de nouvelles interpolations, (*a*) défendit aux Copiſtes de ſe ſervir (*b*) d'abbréviations par lettres ; & d'y faire d'autres Commentaires, (*c*) que des *Paratitles*, (*d*) c'eſt-à-dire, de petites Notes, pour expliquer ou ſuppléer certains endroits, en indiquant ce qui ſe trouve dans d'autres Titres.

Il jugea enſuite à propos de donner à la Jeuneſſe des (*e*) Elémens de Droit, tirez des Abrégez compoſez par les anciens Jurisconſultes, & ſur tout de celui de CAJUS, qui lui avoit donné le nom d'INSTITUTIONS. TRIBONIEN, THE'OPHILE, & DOROTHE'E, eurent bien-tôt achevé ce nouvel ouvrage, ſous le même titre, & diviſé en quatre *Livres*. Il fut même publié (*f*) avant les *Pandectes*, quoique compoſé depuis.

Peu de tems après, on s'apperçut, qu'il reſtoit

(*a*) *L.* 2. §. 22. *C. De vet. jure enucleando.*
(*b*) *Sigla.* (*c*) Dict. *L.* 2. §. 21.
(*d*) Voiez ME'NAGE, *Amœnit. Jur.* Cap. 15. JAN. A COSTA, Præf. *ad Summar. Lib. I. Decretal.*
(*e*) *Proœm. Inſtit.* §. 2, 6.
(*f*) Le 21. de *Novembre*, 533. Au lieu que les *Pandectes* ne le furent que le 16. *Décembre*, de la même Année.

toit non ſeulement des cas différemment décidez par les Anciens, à cauſe des différens principes des Sectes qu'il y avoit parmi eux ; mais encore que le *Code Juſtinien* ne s'accordoit pas trop bien avec les *Pandectes*. Pour lever le prémier inconvénient, *Juſtinien* publia CINQUANTE DE'CISIONS, où il déclaroit quel parti on devoit ſuivre. Et pour remedier à l'autre, il fit refondre ſon *Code*, (*a*) & y en ſubſtitua un autre, qu'il appella *Repetitæ prælectionis*, comme nous dirions aujourdhui *Seconde Edition, revuë & corrigée*. Ce nouveau *Code* fut publié le 16. de *Novembre* de l'Année 534.

Mais comme *Juſtinien* régna encore longtems, il n'en demeura pas là. Quantité de nouvelles *Conſtitutions* parurent depuis, qui ſont connuës ſous le nom de NOVELLES. La plûpart étoient écrites en Grec. L'Empereur promit de les raſſembler en un ſeul Corps. Nôtre Auteur croit qu'il le fit, & que c'eſt le même Recueil que nous avons aujourdhui: en quoi il ſe fonde ſur l'autorité de quelques (*b*) anciens Au-

(*a*) Conſt. *Cordi nobis*. De emendand. Cod.

(*b*) JOANN. ANTIOCHEN. ou *Malala*, in *Juſtinian*. Lib. V. pag. 168. *Ed. Oxon.* AGATHIAS, Lib. V. pag. 140. PAUL. DIACON. *Hiſt. Longobard.* Lib. I. Cap. 25. Le dernier paſſage eſt le plus précis ; car nôtre Auteur lui-même ne comptoit pas ſur les autres, dans ſes *Element. Jur Civ. ſecundum ordin. Inſtitution.* §. 11. où il donne la choſe pour incertaine. Je ne ſai même ſi l'autorité de PAUL DIACRE eſt ici de grand poids. Cet Auteur, qui vivoit long-tems après, ou du tems de CHARLEMAGNE, a pu aiſément s'imaginer, que le Recueil, qu'on avoit des *Novelles*, avoit été fait par ordre de *Juſtinien*. On n'y voit pourtant ni Préface, ni aucu-

Auteurs, qui ſemblent dire que l'Empereur tint parole. La Verſion Latine, qui ſeule ſe trouve ordinairement dans nos Corps de Droit, & que l'uſage a conſacrée, eſt barbare, & ſouvent très-obſcure, mais ancienne, puisque le Pape (*a*) GRE'GOIRE *le Grand* la cite.

Mr. *Heineccius* ne dit pas un mot des variations fréquentes, & quelquefois en grand nombre ſur le même ſujet, qui ſe remarquent dans les *Novelles*. Cependant, dans un autre (*b*) Ouvrage, il traite *Juſtinien*, à cette occaſion, de Prince *qui aimoit beaucoup à changer & à corriger*. Mais on ne ſera pas ſurpris du ſilence qu'il garde ici, quand on aura lû la déclaration qu'il fait, ſur le jugement qu'on doit porter du mérite de toute la Compilation de *Juſtinien*. Il croioit autrefois, qu'il y avoit bien des défauts: il renonce maintenant à cette *héréſie* (*c*). Il veut bien néanmoins reconnoître, que *Juſtinien* étoit homme, & qu'il ſe croioit tel. Il avouë auſſi, que le Siécle, où cet Empereur vivoit, n'étoit pas de nature à pouvoir produire un Ouvrage exquis & achevé. Mais il a trouvé par expérience, que la plûpart des choſes qu'on reproche à *Juſtinien* ſont mal fondées; & que d'habiles gens ont ré-

aucune Conſtitution pour confirmer cette nouvelle partie du Corps de Droit. Il y a même des Conſtitutions d'autres Empereurs poſtérieurs, comme de TIBE'RE, de JUSTIN *le Jeune*; & Mr. HEINECCIUS le dit lui-même, *Ant. Roman. Proœm.* §. 32.

(*a*) *Epiſt.* XI, 53.

(*b*) *Antiq. Roman.* ad INSTITUT. Prooem. §. 32. pag. 24. de la dern. Edit.

(*c*) §. 326. *pag.* 327, 328.

répondu à presque toutes les accusations, d'une maniére sans replique. Il y auroit peut-être un milieu à prendre. Mais il est plus facile de passer tout d'un coup d'une extrémité à l'autre. Quoiqu'il en soit, quand on croit avoir de bonnes raisons de changer de sentiment, on doit s'y rendre; & l'aveu en fait honneur.

Le Corps de Droit, composé de la maniére qu'on vient de voir, fut d'abord reçu en *Orient*, & dans le Barreau, & dans les Ecôles. Mais comme la plûpart des Juges, & des Professeurs, n'entendoient guéres le Latin, on commença à traduire en Grec quelques-uns de ces Livres, du tems même de l'Empereur, qui les avoit fait composer. Nôtre Auteur croit, contre l'opinion commune, que la Paraphrase Gréque des INSTITUTES, que nous avons, sous le nom de THE'OPHILE, est du Professeur de *Constantinople*, qui fut un des Compilateurs associez à *Tribonien*. Il s'étonne néanmoins, & avec raison, que ce *Théophile* aît osé paraphraser ainsi les *Institutes*, contre la défense expresse, que *Justinien* avoit faite, d'entreprendre aucune Traduction, (*a*) qui ne fût très-littérale. La Version des *Pandectes*, par (*b*) THALE'LE'E, contemporain aussi de *Justinien*, est souvent citée dans les BASI-

(*a*) Κατὰ πόδας. *L.* 2. §. 21. *C. De vet. jur. enucleand.*

(*b*) On trouve un *Thalélée* parmi les Compilateurs du DIGESTE: & c'est celui-là même qui traduisit les *Pandectes*, à ce que croit, après d'autres, JOSEPH. MAR. SUARES, cité par nôtre Auteur, *Notit. Basilicor.* §. 19. selon la division de Mr. FABRICIUS, qui a inséré cette Histoire dans sa *Bibl. Græca*, Tom. X. pag. 467, *& seqq.*

BASILIQUES. D'autres parlent (*a*) de celles d'ETIENNE, de CYRILLE, & de DOROTHE'E; la prémiére, étenduë; les autres deux, abrégées.

Les NOVELLES, d'autre côté, furent miſes en beau Latin, mais abrégées, par JULIEN, Profeſſeur de *Conſtantinople*, & qui avoit été Conſul.

C'eſt de ces Verſions Gréques, & des *Novelles*, écrites originairement en Grec, qu'on ſe ſervoit dans les deux Siécles ſuivans, ſeptiéme & huitiéme. Mais au neuviéme, les Empereurs de *Conſtantinople* commencérent à faire compoſer des Abrégez du Corps de Droit. De là naquirent enfin, vers le commencement du dixiéme Siécle, les BASILIQUES, publiez par ordre de CONSTANTIN *Porphyrogénéte*, & diviſez en ſoixante Livres, que nous avons encore aujourdhui, (*b*) à peu de choſe près. Ce Recueil eſt compoſé de morceaux tirez des *Inſtitutes*, des *Pandectes*, du *Code*, des *Novelles* & de treize *Edits* de *Juſtinien*; comme auſſi des *Paratitles* & autres Livres de quelques Jurisconſultes d'*Orient*, & même des *Péres* & des *Conciles*. Il y manque néanmoins bien des choſes, qui peut-être

(*a*) MATTH. BLASTARES, dans ſon *Hiſtoire du Droit*, que Mr. FABRICIUS a publiée, & traduite, *Tom.* X. *pag.* 367, *& ſeqq.* Mais dans l'endroit, que nôtre Auteur cite, & qui eſt *pag.* 370. il n'eſt point parlé ni de *Cyrille*, ni de *Dorothée*: au lieu de ceux-là, on y trouve, THE'ODORE *Hermopolite*, ANATOLIUS, & ISIDORE, tous Abbreviateurs, mais entre leſquels *Iſidore* tient un milieu.

(*b*) Publiez, auſſi entiers qu'ils ſe trouvent, par CHARLES ANNIBAL FABROT, Paris 1647. en ſept Volumes *in folio*, avec les *Scholies* Gréques, & une Verſion Latine du tout.

être furent ômiſes, parce que l'uſage les avoit abolies: & quantité de Loix n'y ſont couchées qu'en abrégé. Ainſi on laiſſa là depuis le Corps de Droit original; & ces *Baſiliques* furent celui ſur lequel on ſe régla dans les Siécles onziéme, douziéme, treiziéme, & quatorziéme, c'eſt-à-dire, jusqu'à la priſe de *Conſtantinople* par les *Turcs*, arrivée en M. CCCC. LIII.

Depuis cela néanmoins on dit que les *Turcs*, & les *Grecs*, ont conſervé quelque uſage du Droit Romain. Mais c'eſt peu de choſe; & le témoignage de quelques Auteurs (*a*) Modernes, ſur lequel on ſe fonde, ne paroît pas bien ſûr.

Pour ce qui eſt de l'*Occident*, les Provinces enlevées à l'Empire par les *Francs*, les *Bourguignons*, & les *Goths*, adoptérent en quelque maniére les Loix Romaines; mais on ne ſe ſervoit là que du *Code Théodoſien*, joint avec les *Inſtitutions* de CAJUS, les *Sentences* de PAUL, & quelques autres Fragmens d'anciens Juriſconſultes: Le *Corps Juſtinien* fut ſeulement la régle de l'*Italie* & de l'*Afrique*, repriſes par *Juſtinien* ſur les Barbares. Depuis l'invaſion des *Lombards*, l'uſage plein & entier en fut reſtreint à l'*Exarchat* de RAVENNE. Les *Lombards* même ne l'abolirent pas entiérement: & ils permirent (*b*) aux Peuples d'*Italie* de choiſir entre le *Droit Romain*, & les Loix *Lombardes*. On faiſoit néanmoins plus d'uſage du *Code* & des *Novelles*, que

(*a*) LEUNCLAVIUS, Præfat. *ad Libb.* III. *Paratitl.* ISMAEL BULLIALD. apud MENAG. *Amœnit. Jur. Civ.* Cap. 28.
(*b*) LEX LANGOBARD. L. 29. 2. II. 7. 1.

que des *Pandectes*. Cela a donné lieu de croire, que les exemplaires des *Pandectes* avoient entiérement disparu; & c'eſt l'opinion commune, fondée ſur un fait, que l'on a regardé comme inconteſtable. On dit donc, que l'Empereur LOTHAIRE I. aiant pris en l'année 1137. la Ville d'*Amalphi*, (*a*) y trouva un Manuſcrit des *Pandectes*, auparavant inconnuës, & en fit préſent à la Ville de *Piſe*, en reconnoiſſance du ſecours qu'elle lui avoit donné avec une puiſſante Flotte: que ce Manuſcrit, qui eſt aujourdhui à *Florence*, où on le montre comme une précieuſe relique, aiant été ainſi trouvé, IRNERIUS fit là-deſſus des Leçons à *Bologne*; & que LOTHAIRE même, à cette occaſion, introduiſit le Droit Romain dans les Ecôles & dans les Tribunaux. Mais nôtre Auteur croit, que toute cette hiſtoire eſt fort ſuſpecte de fauſſeté. Car elle n'eſt fondée ſur le témoignage d'aucun ancien Auteur. Le prémier qui a parlé de la découverte des *Pandectes*, pendant le ſaccagement d'*Amalphi*, & du tranſport de ce Manuſcrit à *Piſe*, eſt FR. RAYNERIUS DE GRANCIS, qui vivoit dans le XIV. Siécle, & qui rapporte tout cela dans un Poëme (*b*) ſur les *Guerres de* PISE, ſa Patrie. D'ailleurs, comment eſt-ce que

(*a*) Voiez Mr. BRENCMAN, Diſſ. *de Republ. Amalphitan.* & *de Amalphi à Piſanis diruta*; à la fin de ſon *Hiſtor. Pandectarum*; & cette même Hiſtoire, *Lib.* I. *Cap.* 5, *& ſeqq.* où il prend un milieu entre l'opinion commune, & celle de nôtre Auteur.

(*b*) *De Proeliis Tuſcia*, Lib. IV. Tom. XI. *Scriptorum Rerum Italic.* collect. *Muratorii.*

que les *Piſans* ſe ſeroient aviſez de regarder comme une grande récompenſe le don du Manuſcrit des *Pandectes*, ſi ce Livre n'eût été auparavant en quelque eſtime dans l'*Italie*? Enfin, il paroît par l'aveu même de ceux de (*a*) *Bologne*, qu'*Irnérius* enſeignoit le Droit Civil à *Bologne*, en l'année 1128. par conſéquent avant celle où le Manuſcrit fut découvert. Et avant ce Juriſconſulte même, un autre, nommé PE'PON, avoit auſſi fait (*b*) des Leçons de Droit de ſon autorité privée.

Voici, ſelon nôtre Auteur, comment l'étude du Droit Romain s'introduiſit, ſans ſuppoſer le fait qu'il rejette, comme douteux. Dès le tems de *Juſtinien*, le Droit Civil avoit toûjours eu beaucoup d'autorité dans les Tribunaux d'*Italie*. Mais, pendant les Siécles d'ignorance où l'on vivoit alors, on ne trouvoit guéres perſonne qui enſeignât à la Jeuneſſe les principes de ce Droit, & la maniére de l'étudier. *Pépon* commença à en donner des Leçons à *Bologne*; & après lui, (*c*) IRNE'RIUS, Allemand de nation, qui, à ce (*d*) qu'on dit, l'avoit lui-même appris à *Conſtantinople*. Pluſieurs de leurs Diſciples, devenus ainſi maîtres, ouvrirent depuis des Ecôles de Droit. Cela attira à *Bologne* un ſi grand concours d'Etudians, que la plûpart des gens regarderent le Droit Civil comme ne faiſant que de renaître. Ce Droit ſe répandit enſuite en *France*,

(*a*) *Epiſt. ad Nibul.*
(*b*) ODOFRED. in *L.* 1. *D. De Juſtit. & Jur.*
(*c*) *Warner* etoit ſon véritable nom.
(*d*) INNOCENT. CIRON. *Obſ. Jur. Canonic.* Lib. V. Cap. 5.

ce, & en *Angleterre*, auſſi bien qu'en *Italie*.

Ceux qui l'enſeignoient alors, tâchérent auſſi de l'éclaircir par leurs Ecrits. Les uns le réduiſirent à de courtes Poſitions, ou (*a*) *Sommaires*, comme ils les appelloient. Les autres ſuivant l'exemple des Juriſconſultes *Grecs*, y ajoûtérent par tout des *Scholies*, ou *Gloſes*, qui raſſemblées enſuite par le fameux FRANÇOIS ACCURSE, eurent presque autant d'autorité dans le Barreau, que le Texte. D'autres firent de nouvelles diviſions du Corps de Droit, la plûpart fort mal entenduës. D'autres voiant que pluſieurs déciſions des *Novelles* dérogeoient aux Loix du *Code*, les ramaſſérent, & les conçûrent à leur maniére: quelques-uns même en firent autant des Loix des deux Empereurs FRIDERIC. Tous ces ſupplémens furent nommez (*b*) les AUTHENTIQUES. On ne ſait, qui les inſéra dans le *Code* même, à leur place. Mais les Collecteurs ont quelquefois mal pris le ſens des *Novelles*, d'où ils tiroient ces additions.

On augmenta auſſi le Corps du Droit Romain de quelques Livres entiers. Dans toute la Compilation de *Juſtinien*, il n'y avoit rien ſur les FIEFS, & il n'y en pouvoit rien avoir, puiſque l'uſage en étoit alors inconnu, & en *Orient*, & dans l'*Italie*. Mais chez les *Lombards*, qui le pratiquoient beaucoup, les Coûtumes établies là-deſſus avoient été rédigées par écrit, dans un Recueil, que l'on attribuë à PHILIBERT, Evêque de *Milan*, GERARD NIGER, & OBERT

AB

(*a*) *Summæ.* (*b*) *Authenticæ.*

On voit par là, combien nôtre Auteur, en renonçant à ſes prémiéres idées, eſt devenu zelé pour le nouveau parti qu'il a embraſſé. Les Proſélytes de Religion ne ſont pas les ſeuls, qui ſe montrent ardens à combattre la Secte qu'ils ont quittée. Ici finit l'*Hiſtoire du Droit Romain*; & nous finirons auſſi là nôtre Extrait. Celui qu'on vient de lire, eſt trop long, pour que nous puiſſions entrer dans l'Hiſtoire du *Droit d'Allemagne:* & elle mérite bien un Article entier.

J'ajoûterai ſeulement, qu'il parut en 1728. un autre Ouvrage ſemblable, de même forme, & à peu près de même groſſeur, intitulé *Hiſtoria Juris Romano-Germanici, à primis Reipublicæ Romanæ atque Germanicæ initiis ad noſtra usque tempora ex ſuis fontibus deducta* &c. par Mr. SALOMON BRUNQUELL, Avocat Ordinaire de la Cour Provinciale de *Saxe*. Nôtre Auteur le cite quelquefois; & on y peut trouver dequoi ſuppléer à bien des choſes, qu'il a lui-même omiſes, ou traitées légérement, ſelon ſon plan même. Avec ces deux Livres on aura dequoi s'inſtruire ſuffiſamment de tout qui regarde leur ſujet commun, ou du moins on ſaura quels autres Auteurs on doit conſulter, pour connoître plus exactement certaines choſes.

ARTICLE II.

HISTOIRE ANCIENNE *des* EGYPTIENS &c.

&c. *des* MACEDONIENS, *des* GRECS. Par Mr. ROLLIN. Tome VI. *Second Extrait.* [On a donné le prémier Extrait dans le Tome XIII. Part. I. Artic. III.]

ALEXANDRE, dont nous avons maintenant à donner l'hiſtoire en abrégé, d'après Mr. ROLLIN, nâquit la prémiére (*a*) Année de la CVI. *Olympiade*, à *Pella*, Ville Capitale (*b*) alors de la *Macédoine*. Nous avons eu occaſion de rapporter ailleurs (*c*) le concours fortuit de cette naiſſance avec un autre événement qui n'y avoit aucun rapport, & que l'on remarqua néanmoins, pour en tirer une réflexion très-froide. (*d*) Celle que fit *Philippe*, abſent alors, ſur deux autres nouvelles bien agréables pour lui, qu'il apprit en même tems, étoit plus à propos. L'une de ces nouvelles portoit, que *Parménion*, un de ſes Généraux, avoit remporté une grande Victoire ſur les *Illyriens*; l'autre, que lui, *Philippe*, avoit été proclamé Vainqueur dans les *Jeux Olympiques*. Le dernier événement n'auroit pas été un ſujet de joie pour le Fils, en pareil cas; car (*e*) on dit que, quoi qu'il

(*a*) Année 356. avant JESUS-CHRIST.

(*b*) Ce n'étoit qu'un Bourg, avant *Philippe*, qui y établit le prémier la demeure des Rois. Voiez POMPONIUS MELA, Lib. II. Cap. 3. au commencement, avec la longue Note d'ISAC VOSSIUS. On ſait que JUVENAL appelle *Alexandre* PELLÆUS *juvenis*, Sat. X. *vers* 168. à cauſe qu'il étoit né, & avoit été élevé à *Pella*; comme le remarque l'ancien Scholiaſte de ce Poëte.

(*c*) *Tom.* XI. *Part.* II. Artic. I. *pag.* 264, *& ſuiv.*

(*d*) *Plutarque*, in *Vit. Alexandr.* pag. 666. Tom. I. *Ed. Wech.* (*e*) *Ibid.* D.

qu'il fût très-leger à la Courſe, il ne voulut jamais disputer le prix, *tant qu'il n'auroit pas des Rois pour Antagoniſtes.* Mais *Philippe* étoit ſi ſenſible à cet honneur, qu'il faiſoit graver ſur ſes Monnoies les Victoires qu'il avoit remportées à la Courſe des Chars dans les Jeux, dont il s'agit. Il ſe piquoit auſſi, comme un *Sophiſte*, d'éloquence & de beau langage.

Aléxandre, dès ſa plus tendre jeuneſſe, découvrit bien-tôt ſa paſſion dominante, (*a*) c'étoit l'ambition, & une vive ardeur pour la Gloire, mais non pas pour toute ſorte de Gloire, comme le prouve l'exemple qu'on vient de voir. En un mot, c'étoit la Gloire de Conquérant. *Mes Amis, mon Pére prendra tout, & ne nous laiſſera rien à faire.* Voilà un mot, qui marque bien cette inclination, & qu'il diſoit aux Jeunes Gens de ſa Cour, toutes les fois qu'il recevoit la nouvelle de quelque exploit de *Philippe*. Ce jeune Prince ſe fit d'ailleurs admirer par l'esprit & le jugement prématuré qui paroiſſoit dans ſes diſcours & ſes entretiens. La bonne éducation, qu'il reçut, y contribua autant, que ſon heureux naturel. (*b*) Outre pluſieurs Maîtres, chargez de lui apprendre tout ce qui convient à l'Héritier d'un grand Roiaume, il eut pour Précepteur ARISTOTE, le plus célébre & le plus ſavant des Philoſophes de ſon tems. C'eſt, dit nôtre (*c*) Auteur, le plus grand ſervice, que *Philippe* rendit à ſon Fils.

Sous

(*a*) *Idem*, De *Fortun. Alexandr.* Tom. II. *pag.* 342.
(*b*) *Idem*, in *Alexandr.* pag. 665, *& ſeqq.*
(*c*) §. I. *pag.* 147.

Sous un tel Maître, *Alexandre* s'appliqua avec ardeur à la *Philosophie*, & en embrassa toutes les parties, la *Dialectique*, la *Métaphysique*, les *Mathématiques*; mais sur tout la *Morale*, (*a*) qui est, *à proprement parler*, *la Science des Rois*. „ Il en fit une étude sérieuse & profonde, & la regarda dès-lors comme le fondement de la Prudence, & d'une sage Politique ". Mais il faut que les leçons qu'on lui avoit données sur la *Justice*, une des principales Vertus, fussent fort imparfaites, ou qu'il les eût bien oubliées; comme il paroîtra par le jugement que nôtre Auteur lui-même porte du caractére de ce Conquérant, à la fin de son Histoire.

L'ardeur de s'instruire, qu'avoit *Alexandre*, le porta à étudier non seulement la *Rhétorique*, & les *Belles-Lettres*, mais encore la *Médecine*, dont il voulut connoître & la théorie, & la pratique. On sait le cas extrême qu'il faisoit d'HOMÈRE, & sur tout de l'*Iliade* de ce Poëte. A peine les Admirateurs modernes de l'Antiquité pourroient-ils rencherir sur l'éloge (*b*) pompeux, qu'on met dans la bouche d'*Alexandre*. Mr. *Rollin* (*c*) avouë néanmoins, qu'un desir excessif de gloire avoit beaucoup de part à cet amour des Let-

(*a*) *Pag.* 149.

(*b*) *Ut pretiosissimum humani animi opus quam maxime divitiis opere servaretur.* PLIN. *Hist. Natur.* Lib. VII. Cap. 29. (30. *Harduin.*) Il s'agit de la riche Cassette, dans laquelle *Alexandre* serra les Livres d'HOMÈRE, comme étant, disoit-il, *la production la plus parfaite de l'Esprit Humain.*

(*c*) Pag. 152.

Lettres & des Sciences. „ *Aléxandre* (*a*) fut „ mauvais gré à *Ariſtote* d'avoir publié en ſon „ abſence certains Livres de *Métaphyſique*, qu'il „ auroit voulu poſſéder ſeul ; & dans le tems „ même qu'il étoit occupé à la conquête de „ l'*Aſie*, & à la pourſuite de *Darius*, il lui é- „ crivit, pour s'en plaindre, une Lettre que „ l'on a encore, où il lui marque, *Qu'il aime- „ roit beaucoup mieux être au deſſus des autres „ Hommes par la ſcience des choſes ſublimes & ex- „ cellentes, que par la grandeur & l'étenduë de „ ſon pouvoir*". Il lui recommanda de même par rapport à un (*b*) Livre de *Rhétorique*, qu'il avoit demandé avec inſtance, de ne le communiquer à qui que ce fût. Mais n'y avoit-il pas auſſi là un peu de Pédanterie ? Ce défaut, comme on l'a (*c*) dit il y a long tems, eſt de tous les états & de toutes les conditions.

Aléxandre eut du goût pour tous les Arts ; & ce (*d*) fut pour cela que la *Muſique*, la *Peinture*, *l'Architecture*, fleurirent ſous ſon régne. Nous paſſons ſon adreſſe à manier le Cheval, nommé *Bucéphale* ; laquelle fit concevoir à *Philippe* de ſi grandes eſpérances, plus grandes peut-être que la choſe ne méritoit ; comme les qualitez extraordinaires qu'on attribuë à ce Cheval, tiennent d'un merveilleux fort outré, de l'aveu de (*e*) nôtre Auteur.

A l'a-

(*a*) AUL. GELL. Lib. XX. Cap. 5.
(*b*) ARISTOTE, *Rhetoric. ad Alexandr.* Cap. 1.
(*c*) *Art de penſer*, I. Diſc. *pag.* m. 14, 15.
(*d*) PLUTARQUE, *De fort. Alex. pag.* 333.
(*e*) *Pag.* 156.

A l'âge de seize ans, *Alexandre* fut laissé dans la *Macédoine*, pendant l'absence de son Pére, avec une entiére autorité. Il s'y comporta avec beaucoup de prudence & de courage; & il se distingua ensuite d'une maniére particuliére à la Bataille de *Chéronée*.

Philippe (*a*) étant venu à mourir, *Alexandre*, qui n'avoit que vint ans, monta sur le Trône, la même (*b*) Année que DARIUS, Roi de *Perse*. (*c*) Les Peuples voisins, que le Pére avoit subjuguez, crurent trouver alors l'occasion favorable, pour se remettre en liberté, en s'unissant contre le commun Usurpateur. Les *Grecs*, moins accoûtumez à la domination, n'avoient pu encore y être apprivoisez. Tout étoit en si grand mouvement, que les *Macédoniens* conseilloient à *Alexandre* d'abandonner la *Gréce*, & de faire revenir par la douceur les Barbares. De tels avis ne pouvoient être goûtez par un esprit fier & hardi, comme *Alexandre*. Son intrépidité lui réussit. Il réduisit ou par la force des armes, ou par la terreur de son nom, les *Triballiens*, les *Gétes*, & autres Peuples Barbares. Une Ligue s'étoit formée contre lui en *Gréce*: il la dissipa, prit & détruisit *Thébes*, traita cette Ville d'une maniére si inhumaine, que long-tems après il en eut, dit-on, de cuisans repentirs. Mais il ménagea les *Athéniens*, & se relâcha de

(*a*) § II. pag. 158, *& suiv.*
(*b*) Année avant JESUS-CHRIST 336.
(*c*) PLUTARQUE, in *Alexandr.* pag. 670 672. ARRIEN, *De Exped. Alexandri*. Lib. I. Cap. I, *& seqq.*

(*a*) de la demande qu'il leur avoit faite de dix Orateurs, qu'il regardoit comme auteurs de la Ligue, que ſon Pére avoit vaincuë à *Cheronée*. Il remit à cette Ville tous les ſujets de plainte qu'il avoit contr'elle; l'exhorta à s'appliquer fortement aux affaires, & à avoir l'œil ſur tout ce qui ſe paſſeroit, parce, diſoit-il, que, s'il venoit à manquer, c'étoit elle qui devoit donner la loi à toute la *Gréce*. Voilà un Prince bien attentif à empêcher que les *Grecs* ne conſervaſſent leur liberté, & à vouloir qu'il y eût toûjours quelque Etat qui dominât ſur eux!

Un grand deſſein qu'il méditoit, le même pour lequel ſon Pére avoit fait des préparatifs, dont une mort imprévuë arrêta l'exécution; eut ſans doute plus de part, que toute autre choſe, à la politique d'*Alexandre* en cette occaſion. Il convoqua bien-tôt après à *Corinthe* une Diéte de tous les Etats & de toutes les Villes Libres de la *Gréce*, pour ſe faire donner le même Commandement en chef contre la *Perſe*, qui avoit été accordé à *Philippe* un peu avant ſa mort. „ Jamais (*b*) Diéte ne fournit une plus magni„ fique matiére de délibération. C'eſt l'Occi„ dent, qui délibére ſur la ruïne de l'Orient, & „ ſur les moiens d'exécuter une vengeance, ſuſ„ penduë depuis trois cens ans". Nôtre Auteur a raiſon d'appeller cela *vengeance*: c'étoit effectivement vengeance toute pure. Une ſi lon-

(*a*) Les circonſtances de ce fait, ſont diverſement rapportées par les Anciens Auteurs. Voiez SIMSON, *Chronic. Catholic.* ad A. M. 3672.

(*b*) *Pag.* 168.

longue ſuite d'années ôtoit tout juſte prétexte à la Guerre contre ceux qui ne pouvoient avoir eu aucune part aux entrepriſes, quelque injuſtes qu'elles fuſſent, des *Perſes* qui vivoient dans des tems ſi reculez.

On n'héſita point à ſatisfaire le déſir d'*Aléxandre*, & d'un commun accord, il fut déclaré Généraliſſime contre les *Perſes*. Avant que de partir pour l'*Aſie*, il alla à *Delphes* (*a*) conſulter l'Oracle d'*Apollon*. Mais il arriva par hazard que c'étoit pendant les jours qu'on appelloit *malheureux*, dans leſquels il n'étoit pas permis de conſulter l'Oracle; & la Prêtreſſe, par cette raiſon, refuſoit de ſe rendre au Temple. *Aléxandre*, qui ne pouvoit ſouffrir de réſiſtance à ſes volontez, la prit brusquement par le bras, & la mena par force au Temple. *O mon Fils*, s'écria-t'elle alors, *on ne te peut réſiſter*. Il n'en demanda pas davantage, & ſaiſiſſant cette parole, qui lui tenoit lieu d'Oracle, tel qu'il ſouhaittoit, il prit le chemin de la *Macedoine*, pour ſe préparer à ſa grande Expédition.

Avant que d'en raconter les exploits, nôtre Auteur (*b*) donne une ſuite abrégée des Païs que ce Prince parcourut, juſqu'à ſon retour de l'*Inde*. Du reſte, il renvoie à la Carte de feu Mr. GUILLAUME DE L'ISLE, qu'il auroit volontiers inſérée, ſans ſon étenduë trop grande pour un petit Volume comme celui-ci.

Antipater & *Parménion*, comme s'ils euſſent deviné

(*a*) PLUTARQUE, in *Alexandr.* pag. 671.
(*b*) Pag. 174-176.

(*a*) deviné ce qui arriveroit, (*b*) voulurent perſuader au Roi de ſe marier. Mais le ſoin de s'aſſûrer un Succeſſeur ne le toucha point; & l'ardeur de conquérir lui fit trouver honteux de perdre le tems à célebrer des Nôces. Il emploia néanmoins huit jours à une Fête, accompagnée de magnifiques Sacrifices, & de Jeux de Théatre, établis par l'un de ſes Ancêtres en l'honneur de *Jupiter* & des *Muſes*; & il régala alors toute ſon Armée.

Après avoir tout réglé dans la *Macédoine*, où il laiſſa *Antipater* pour Gouverneur, en qualité de Vice-Roi; il partit pour l'*Aſie*, au commencement du Printems, la troiſiéme Année de ſon Régne. Il avoit réſolu de ruïner *Lampſaque*, pour punir la rebellion de ſes Habitans. (*c*) Comme il en approchoit, il vit venir ANAXIME'NE, qui étoit de cette Ville, fameux Hiſtorien, fort connu de *Philippe*, & pour qui il avoit lui-même beaucoup de conſidération, l'aiant eû pour Maître. Il ſe douta bien de la raiſon qui l'amenoit, & pour le prévenir, il lui jura en termes formels qu'il ne lui accorderoit point ſa demande. *Ce que j'ai à vous demander, Seigneur*, lui dit alors *Anaximéne, c'eſt qu'il vous plaiſe de détruire* LAMPSAQUE. Par cet ingénieux détour, le Citoien zélé ſauva ſa Patrie.

De là *Aléxandre* étant allé à *Ilion*, y rendit de grands honneurs à la (*d*) mémoire d'*Achille*, & fit

(*a*) §. IV. *pag.* 177, *& ſuiv.*
(*b*) DIODORE *de Sicile*, Lib. XVII. Cap. 16.
(*c*) VALE'RE MAXIME, Lib. VII. Cap. 3.
(*d*) DIODORE *de Sicile*, Lib. XVII. Cap. 17. PLUTARQUE, in *Alexandr.* pag. 672. ARRIEN, Lib. I. Cap. 11, 12.

& fit célebrer des Jeux autour de ſon Tombeau. Arrivé enfin ſur les bords du *Granique*, où les Satrapes de *Perſe* l'attendoient de l'autre côté, réſolus de lui en diſputer le paſſage; il livra ſa prémiére Bataille, & remporta une célébre Victoire, qui lui en promettoit de nouvelles. Pendant que, du côté des *Perſes*, il périt (*a*) vint-mille hommes de pié, & deux-mille cinq-cens Chevaux, il n'y eût de tuez, des *Macédoniens*, qu'un peu plus de quatre-vints cinq Cavaliers, & environ trente Fantaſſins. (*b*) *Alexandre* leur fit à tous des Funerailles honorables, & donna exemtion de toute ſorte de Tributs & de ſervices à leurs Enfans & à leurs Péres. Des Statues de Bronze, faites de la main de *Lyſippe*, furent même depuis érigées, par ſon ordre, en l'honneur de vint-cinq Cavaliers des Compagnies Roiales, qui étoient demeurez ſur la place à la prémiére attaque; & on les plaça dans une Ville de *Macédoine*, appellée *Die*. Il donna auſſi la ſépulture aux Grands de *Perſe*, & ne la refuſa pas même aux *Grecs*, qui étoient morts à leur ſervice: mais tous ceux d'entr'eux qu'il fit priſonniers, il les mit à la chaîne, & les envoia travailler en *Macédoine*, comme aiant porté les armes pour les Barbares contre leur Patrie, malgré la défenſe expreſſe des Loix de la *Gréce*.

Cette

(*a*) PLUTARQUE, ubi ſupr. *pag.* 673.

(*b*) ARRIEN, Lib. I. Cap. 17.

(*c*) ARRIEN, ibid. Mr. DACIER, dans une Note ſur PLUTARQUE, *Vie d'Alex.* T. VI *pag.* 32. rapportant ceci, cite QUINTE-CURSE, dont néanmoins ce qui nous reſte ne commence qu'après la Bataille du *Granique*.

Cette Victoire fut ſuivie (*a*) de la conquête d'une partie de *l'Aſie Mineure*. Avant que d'entrer dans les quartiers d'hyver, il permit à tous ceux de ſon Armée, qui s'étoient mariez cette année-là, de retourner en *Macédoine* paſſer l'hiver avec leurs Femmes, à condition qu'ils reviendroient au Printems. Sur quoi nôtre Auteur (*b*) fait cette réflexion. „ C'eſt préciſément ce qu'ordonnoit la Loi de *Moïſe*. Et „ comme on ne trouve cette Loi, ou cette coûtume, chez aucune autre Nation du monde, il y a beaucoup d'apparence qu'*Ariſtote* „ l'avoit appriſe d'un Juif, avec qui il avoit eu „ commerce en *Aſie*, & que l'approuvant, „ comme une pratique fort ſage & fort raiſonnable, il l'avoit conſeillée à ſon Eléve, qui „ s'en ſouvint dans cette occaſion." Je doute, que tout le monde approuve cette conjecture. Il eſt vrai que CLE'MENT (*c*) *d'Aléxandrie*, & après lui EUSE'BE, (*d*) ſur l'autorité desquels Mr. *Rollin* ſe fonde ſans doute, ont parlé, après (*e*) un Ancien Auteur, du commerce qu'*Ariſtote* avoit eu en *Aſie* avec un Juif. Mais s'enſuit-il de là, qu'il ait été exactement inſtruit de toutes les Loix de MOÏSE, dont on ne voit rien dans ſes Ouvrages, quoi qu'il y eût eu ſouvent occa-

(*a*) §. V. pag. 190, *& ſuiv.*

(*b*) *Pag.* 196. où il copie tacitement PRIDEAUX, & en propres termes. Voiez l'HISTOIRE DES JUIFS &c. Tom. II. pag 410.

(*c*) *Stromat.* Lib. I. Cap. 15. *pag.* 358. *Ed. Oxon.*

(*d*) *Præpar. Evangel.* Lib. II. Cap. 6.

(*e*) CLEARQUE.

occaſion d'en parler, & d'en juger, comme il fait de celles de tant d'autres Peuples ? D'ailleurs *Aléxandre* ne pouvoit-il pas de lui-même, ſans les avis d'*Ariſtote*, comprendre aiſément combien il étoit utile de laiſſer retourner chez eux pour quelque tems des Soldats nouvellement mariez, (*a*) crainte que le déſir de revoir leurs Femmes n'amollît leur courage, & ne les portât même à déſerter ? Nôtre Auteur ſemble d'ailleurs faire regarder cette pratique comme établie depuis par l'uſage chez les *Macédoniens*. Il auroit été à ſouhaitter, qu'il en eût donné de bonnes preuves ; car (*b*) ARRIEN, de qui il a tiré le fait dont il s'agit, aucun autre des Hiſtoriens, qui nous reſtent ne l'aiant remarqué, dit purement & ſimplement, qu'*Aléxandre* jugea à propos d'avoir égard à l'état des Soldats qui s'étoient mariez un peu avant ſon Expédition. Revenons à la ſuite de l'hiſtoire.

L'année ſuivante, *Aléxandre* voulut achever de ſubjuguer le reſte des Provinces maritimes de l'*Aſie*, avant que de marcher droit contre *Darius*. Pour ne pas perdre du tems, il ſe mit en marche avant la fin de l'hiver, & (*c*) paſſa même un défilé près de la Ville de *Phaſélis*, encore inondé, où ſes Troupes eurent tout un jour de l'eau juſqu'à la ceinture. Paſſage, où (*d*) quelques

(*a*) Voiez le Commentaire de Mr. LE CLERC, ſur DEUTERONOME, Chap. XXIV. *verſ.* 5.

(*b*) *De Exped. Alex.* Lib. I. Cap. 25.

(*c*) PLUTARQUE, in *Alex.* pag. 674. STRABON, Lib. XIV. *pag.* 666. *Ed. Paris.*

(*d*) *Arrien*, Lib. I. Cap. 27. APPIEN, *De Bell. Civ.* Lib.

ques Auteurs Anciens ont trouvé du miracle; & que JOSEPH même (*a*) met mal à propos en paralléle avec celui des *Iſraëlites* par la *Mer Rouge*. Aux environs du même endroit, *Aléxandre* échappa à un autre danger, encore plus grand, par la découverte d'une entrepriſe ſur ſa vie. Le Traître, qui portoit (*b*) le même nom que lui, & qui étoit un de ſes Généraux, avoit été ſollicité par *Darius*, qui lui promettoit mille talens d'or, avec le Roiaume de *Macédoine*. Le Coupable, dit nôtre (*c*) Auteur, fut puni comme il le méritoit. Mais (*d*) ARRIEN, de qui ceci eſt tiré, dit ſeulement, qu'il fut arrêté & gardé en priſon. Il ſe paſſa trois ans, avant que ce Traître fût condamné à mort & exécuté. Mr. *Rollin* le raconte lui-même en ſon lieu (*e*): car cet *Aléxandre* eſt le même, que (*f*) QUINTE-CURSE appelle *Lynceſte Aléxandre*; comme auſſi l'entend FREINSHEMIUS, (*g*) dans ſes *Supplémens*.

L'imprudence & la lâcheté des Ennemis favoriſa *Aléxandre*, lors qu'aiant traverſé la *Phrygie*,

Lib. II. pag. 522. *Ed. H. Steph.* Nôtre Auteur met de ce nombre (*pag.* 197.) QUINTE-CURSE. Mais cet Hiſtorien parloit du fait, dans un des Livres, que nous n'avons plus. Ailleurs, il dit ſeulement en paſſant, *Lib.* V. *Cap.* 3. *num.* 22. qu'*Aléxandre* s'étoit ouvert un nouveau chemin dans la *Pamphylie*.

(*a*) *Antiquit. Jud.* Lib. II. Cap. XVI. §. 5. *Ed. Hudſon.* Voiez la Diſſertation de Mr. LE CLERC, *De trajectu Maris Idumæi*, à la fin du PENTATEUQUE.

(*b*) *Aléxandre*, Fils d'*Aërope*. ARRIEN, Lib. II. Cap. 26.

(*c*) Pag. 198. (*d*) Lib. I. Cap. 26. (*e*) Pag. 356.

(*f*) Lib. VII. Cap. 1. (*g*) Lib. II. Cap. 11.

gie, il voulut aller auſſi ſoûmettre la *Paphlagonie*, & la *Cappadoce*. Celui qui avoit la garde du *Pas de Cilicie*, au nom de *Darius*, y avoit laiſſé peu de Soldats, qui, à la prémiére nouvelle de l'arrivée des *Macédoniens*, prirent la fuite. (*a*) *Alexandre* admira ſa bonne fortune, & avoua qu'il auroit pû être arrêté là tout court, & défait aiſément à coups de Pierres; tant la ſituation du defilé donnoit d'avantage à ceux qui l'auroient défendu.

Comme il étoit à *Tarſe*, Ville de *Cilicie*, il (*b*) voulut ſe baigner dans le *Cydne*, qui y paſſe. Il ne fut pas plûtôt dans l'eau, où il étoit entré tout couvert de ſueur & de pouſſiére, qu'il ſe ſentit ſaiſir d'un grand friſſon, dont il faillit à mourir. Le Médecin *Philippe* le tira d'affaires, par un reméde violent & extraordinaire, qu'il voulut bien prendre, malgré les ſoupçons fort apparens qu'on lui avoit donnez de la fidélité du Médecin, & que l'effet du reméde ſembla d'abord confirmer. L'impatience du Malade, à l'ouïe de l'approche de *Darius*, lui avoit fait prendre cette réſolution que les autres Médecins même n'oſoient approuver. Dès qu'il fut guéri, il ſe hâta d'aller au devant des *Perſes*, malgré leur multitude immenſe, ſur laquelle leur Roi comptoit trop. (*c*) Les deux Armées ſe rencontrérent près de la Ville d'*Iſſus* en *Cilicie*, & en étant venuës aux mains, la Victoire ſe déclara

(*a*) QUINTE-CURSE, Lib. III. Cap. 4.
(*b*) *Idem*, ibid. Cap. 5. & 6.
(*c*) §. VI. pag. 215, *& ſuiv.*

clara pour *Aléxandre*. Dès le prémier choc, *Darius* s'étoit enfui sur son Char, & avoit par là donné à ses Troupes un exemple, que plusieurs suivirent alors, & d'autres ensuite, après le mauvais succès de leurs efforts. Parmi les Prisonniers, se trouvérent la Mére de *Darius*, sa Femme, qui étoit aussi sa Sœur, deux de ses Filles, & un Fils encore enfant. La retenuë, avec laquelle *Aléxandre* résista aux charmes de la Femme du Roi de *Perse*, & la maniére honnête dont il traita toutes ces Princesses, méritent assurément de grands éloges, tels qu'on lui en donne pour ce sujet.

Ainsi vainqueur (*a*) il passe en *Syrie*, & s'empare des grands Tréfors qui étoient renfermez à *Damas*, par la trahison du Gouverneur de la Place. La plûpart des Villes de *Syrie* se rendent, à ses prémiéres approches. *Darius*, que ses malheurs n'avoient pû encore humilier, lui écrit une Lettre (*b*) pleine de fierté, & où il ne donnoit pas même à *Aléxandre* le titre de Roi. On peut juger, que celui-ci ne manqua pas de répondre sur le même ton. Il passa de là dans la *Phénicie*, où tout se soûmit à lui, hormis la Ville de *Tyr*. Les *Sidoniens* le firent, (*c*) malgré leur Roi *Straton*, à qui *Aléxandre* ôta la Couronne, permettant à *Héphestion* de la donner à celui qu'il en jugeroit le plus digne. Deux Fréres, des plus considérables du païs, témoignérent en cette occasion une magnanimité bien rare;

(*a*) §. VII. pag. 238, *& suiv.*
(*b*) QUINTE-CURSE, Lib. IV. Cap. I.
(*c*) QUINTE-CURSE, *Ibid.*

re; & à leur refus, auſſi bien qu'à leur indication, on vit établir Roi, malgré lui, un certain *Abdalonyme*, deſcendu, quoique de loin, de la tige Roiale, mais ſi pauvre, qu'il étoit contraint, pour vivre, de cultiver, par un travail journalier, un Jardin hors de la Ville. *Tyr* eſt enſuite aſſiégée, & priſe d'aſſaut, après ſept mois d'une vigoureuſe réſiſtance. Ainſi s'accomplit une prédiction (*a*) aſſez claire d'Esaïe. Nôtre Auteur (*b*) à cette occaſion, donne un petit abrégé de l'Hiſtoire de *Tyr*, pour faire mieux entendre les autres Prophéties qui regardent une Ville ſi célébre & par ſa puiſſance, & par ſon orgueil, & par ſes différentes révolutions.

Pendant qu'*Aléxandre* (*c*) étoit encore occupé au Siége de *Tyr*, il reçut une ſeconde (*d*) Lettre de *Darius*, qui enfin le traitoit de Roi, & lui faiſoit des offres conſidérables, pour avoir la Paix. Un autre, qu'*Aléxandre*, auroit pû s'en contenter. Mais ſon ambition ſans bornes, & la confiance en ſon courage, ou en ſon bonheur, lui firent refuſer ces propoſitions, & réduiſirent le Roi de *Perſe* à faire de nouveaux préparatifs, pour lui tenir tête.

Nôtre Auteur (*e*) place enſuite la marche d'*Alexan-*

(*a*) Esaïe, Chap. XXIII. verſ. 1, *& ſuiv.* Voiez là-deſſus le Commentaire de Mr. Le Clerc, où il réfute Grotius, & Bochart, qui croioient qu'il ne s'agit point là des *Macédoniens*.

(*b*) Pag. 271-281. (*c*) §. VIII. pag. 281, *& ſuiv.*

(*d*) Plutarque, in *Alex.* pag. 681. Arrien, Lib. II. Cap. 25. Quinte-Curse, Lib. IV. Cap. 5.

(*e*) Pag. 284, *& ſuiv.*

lexandre contre *Jéruſalem*, & rapporte, d'après JOSEPH (*a*), toutes les circonſtances du fait ſans dire un mot des difficultez, que quelques Savans ont (*b*) faites ſur la narration de l'Hiſtorien Juif, & conſidérée en elle-même, & oppoſée à tous les Anciens Auteurs, *Grecs* & *Latins*, qui, d'un côté, ne diſent abſolument rien d'où il paroiſſe que le Roi de *Macédoine* aît été en perſonne à *Jéruſalem*; de l'autre, rapportent la ſuite de ſes Expéditions d'une maniére à donner lieu de croire, qu'il ne peut avoir été à *Jéruſalem* dans le tems marqué par *Joſeph*. Tout cela valloit bien la peine, qu'on s'arrêtât un peu à rendre raiſon du parti qu'on a pris de ne pas révoquer ſeulement en doute l'autorité du garant unique, ſur la foi duquel on ſe fonde. Je ne voudrois pas tenir cette hiſtoire pour entiérement fabuleuſe, comme fait VAN DALE. Mais on ne peut guéres s'empêcher de reconnoître, ſi on l'examine avec attention, qu'il y a bien de la broderie. Ce n'eſt pas ici le lieu d'entrer dans une telle diſcuſſion. Il faut ſuivre *Alexandre* dans ſes conquêtes. Celle de l'*Egypte*, où il viſoit alors, lui fut très-facile, par la diſpoſition où étoient les Peuples. La haine, qu'ils portoient aux *Perſes*, étoit ſi forte, qu'il ne leur importoit guéres quel Maître ils euſſent, pourvû qu'ils trouvaſſent un vengeur, qui les délivrât de l'inſolence & de l'indignité avec laquelle on les

(*a*) *Antiq. Jud.* XI. 8. 5.

(*b*) Voiez ſur tout VAN DALE, *Diſſert. ſuper* Ariſtea *Hiſteria de Septuagima Interpret.* Cap. 10.

les avoit traitez, sur tout par rapport à leur Religion, dont ils étoient fort jaloux, quoique la plus superstitieuse du monde. Dès qu'*Alexandre* parut sur la frontiére, tout se soûmit à lui sans opposition.

Ici la vanité extravagante du Conquérant lui fait suspendre ses exploits, pour un voiage très-périlleux. Il avoit lû dans HOME'RE, & dans les autres Auteurs Fabuleux de l'Antiquité, que la plûpart de leurs *Héros* étoient représentez comme Fils de quelque Divinité. Pour se faire mettre au nombre de ces Héros, il falloit trouver un Dieu, qui voulût être son Pére. Il s'avisa de choisir *Jupiter Ammon*, dont le Temple étoit à douze journées de *Memphis*, au milieu des Deserts sablonneux de la *Libye*. En traversant ces vastes campagnes, son Armée faillit à périr de soif, & de fatigues. Mais enfin il arriva au Temple, & obtint aisément ce qu'il vouloit. Il avoit bien pris ses précautions. Les (*a*) Prêtres étoient corrompus, & instruits d'avance du rôle qu'ils devoient jouer. Ce fut dans ce voiage, qu'*Alexandre* descendant le long du *Nil* jusqu'à la Mer, bâtit sur la côte la fameuse Ville, appellée de son nom *Alexandrie*.

Après avoir mis ordre aux affaires d'*Egypte*, (*b*) il en partit vers le Printems, pour aller en *Orient* chercher *Darius*. A peine étoit-il en chemin, qu'il eut avis, que la Reine, Femme de

(*a*) JUSTIN le dit, *Lib.* XI. *Cap.* 11.
(*b*) §. 9 pag. 312, *& suiv.*

de *Darius*, venoit (*a*) de mourir. Il retourna sur ses pas, pour lui faire des Funérailles très-magni-

(*a*) De chagrin, & de la fatigue des voiages, à ce que dit QUINTE-CURSE, Lib. IV. Cap. 10. *num.* 19. Mais PLUTARQUE, in *Alexandr.* pag. 681. F. & JUSTIN, Lib. XI. Cap. 12. font mourir cette Reine en travail d'enfant. Je suis surpris, qu'aucun Commentateur n'ait remarqué dans cette circonstance, quelque chose, qui la rend peu vraisemblable. Les Princesses de la Maison Roiale de *Darius* furent prises à la Bataille d'*Issus*, & étoient toûjours demeurées captives depuis. Or il y avoit environ deux ans, que cette Bataille s'étoit donnée. Ainsi la Reine n'auroit pas été grosse du fait de *Darius* son Mari. PLUTARQUE, pag. 682. &. QUINTE-CURSE, (*ubi supra*, num. 27, *& seqq.*) disent aussi, que, quand un Eunuque, qui s'étoit sauvé, vint annoncer à *Darius* la mort de la Reine, & les larmes qu'*Alexandre* avoit versées à cette occasion; le Roi de *Perse* soupçonna quelque galanterie d'*Alexandre* avec sa Femme. Et *Plutarque* est positif sur la cause de la mort de *Statira*: τῆς τοῦ Δαρείου γυναικὸς ἀποθανούσης ἐν ὠδῖσιν &c. Mr. DACIER, pour le remarquer en passant, traduit cet endroit d'une maniére fort infidelle: *En effet il* (Aléxandre) *leva son camp; mais à peine étoit-il parti, qu'il fut averti par un Eunuque que la Femme de* Darius *venoit de mourir en travail d'enfant. Il retourna d'abord sur ses pás, & alla au pavillon de* Sisigambis, *où il donna toutes les marques d'une vive douleur, comme perdant une grande occasion de faire paroître son humanité & sa clémence.* Mais voici ce qu'il y a dans l'Original: „ Α-„ ΛΕΞΑΝΔΡΟΣ néanmoins se repentit bien-tôt (c'est-à-dire, de n'avoir pas accepté les propositions de *Darius*, dont *Plutarque* vient de parler) „ la Femme de *Darius* é-„ tant venuë à mourir en travail d'enfant; & il ne dis-„ simula point le chagrin qu'il avoit, d'avoir laissé pas-„ ser l'occasion de faire paroître une grande bonté. Ταχὺ ἡμὲν τοι μετεμελήθη, τῆς τοῦ Δαρείου γυναικὸς ἀποθανούσης ἐν ὠδῖσιν· καὶ φανερὸς ἦν ἀνιώμενος, ὡς ἐκβιβάσειεν, οὐ μικρὸν ἀφορμὴν ἀγαθότητος. Est-il donc permis à un Traducteur d'ajoûter ainsi à son Texte tant de circonstances? & traduisant *Plutarque*, de traduire *Quinte-Curse*?

Car

magnifiques, & consola les autres Princesses Prisonniéres d'une maniére à témoigner qu'il étoit lui-même pénetré d'une vive & sincére douleur. *Darius*, qui ne s'attendoit pas à cette générosité, en fut si touché, qu'il pria les Dieux, que, si l'Empire des *Perses* devoit finir, il n'y eût d'autre qu'*Alexandre* assis sur le Trône de *Cyrus*.

Le Vainqueur, aiant ensuite passé l'*Euphrate* & le *Tigre*, le dernier avec un très-grand péril, atteint *Darius*, & gagna sur lui cette fameuse Bataille d'*Arbelles*, qui décida de l'Empire. *Darius* y prit encore la fuite, comme les autres de son Armée.

Ceux qui s'étoient (*a*) le plus distinguez dans ce Combat, furent récompensez libéralement. Outre les richesses, *Alexandre* leur donna à tous des Maisons, des Charges, des Gouvernemens. Mais se piquant sur tout de reconnoissance envers les *Grecs*, qui l'avoient nommé Généralissime contre les *Perses*, il ordonna que toutes les Tyrannies (ou Roiautez) qui s'étoient élevées en *Gréce*, seroient abolies, les Villes remises en liberté, & rétablies dans tous leurs droits & priviléges. Il voulut en particulier, que la Ville de

Car c'est de celui-ci que Mr. *Bazier* a tiré la levée du Camp; l'avis donné à *Alexandre*, par un Eunuque, de la mort de la Femme de *Darius*; la visite que ce Prince fait au pavillon de *Sisygambis*. Voiez *Lib.* IV. Cap. 10. num. 18, *& seqq.* Ce ne sont pas là de ces inadvertences, qui échappent aux plus attentifs Traducteurs: il faut du dessein, pour fourrer ainsi des choses, dont il n'y a pas le moindre vestige dans le Texte.

(*a*) §. X. pag. 335, *& suiv.*

de *Platées* fût rebâtie, en considération du zèle que les Ancêtres de ceux qui vivoient alors avoient autrefois témoigné pour la défense de la Liberté commune.

Pendant que *Darius* alloit se réfugier en *Médie*, *Alexandre* se montra devant *Babylone*, & celui, qui y commandoit, la lui rendit. Il y demeura plus long tems, qu'en aucun autre lieu; & ce séjour, où ses Troupes s'amollissoient par les délices d'une Ville livrée aux Plaisirs & aux Voluptez, auroit été fort nuisible pour le reste des Exploits du Conquérant, s'il eût eû en tête un Ennemi & s'il n'eût reçû de tems en tems des recruës de *Macédoine*.

Suse, où il alla ensuite, ne lui coûta pas plus à prendre. Parmi les richesses & les trésors dont il se mit en possession, il y trouva une partie des raretez, que XERXE's avoit autrefois emportées de la *Gréce*; & entr'autres, les Statuës d'airain d'*Harmodius* & d'*Aristogiton*. Il les renvoia depuis à *Athénes*, où elles se voioient encore du tems d'ARRIEN (*a*).

De *Suse*, il marcha vers la *Perse*, & après avoir couru quelque danger, il arriva à *Persépolis*, (*b*) où il trouva quatre-mille *Grecs* Prisonniers, déja fort âgez, que les *Perses* avoient traité d'une maniére fort barbare; les uns n'aiant point de mains, les autres point de piez, les autres ni nez ni oreilles: & tous marquez sur le visa-

(*a*) *Lib.* III. *Cap.* 16.

(*b*) QUINTE-CURSE, Lib. V. Cap. 5. JUSTIN, Lib. V. Cap. 14. DIODORE *de Sicile*, Lib. XVII. Cap. 69.

viſage, avec le feu, de caractéres barbares. *Alexandre* voulut les renvoier dans leur patrie : mais ils aimérent mieux demeurer dans un païs, où ils avoient déja paſſé pluſieurs années ; & ce Prince, par ſes libéralitez, les mit en état d'y ſubſiſter avec tout l'agrément qu'ils pouvoient ſouhaitter.

Mais ſa gloire fut ternie à *Perſépolis*, par une choſe que lui fit faire le vin, dans un grand Feſtin, qu'il donna à ſes Amis, lors qu'il étoit ſur ſon départ. (*a*) La Courtiſane THAÏS, née dans l'*Attique*, & pour lors Maitreſſe de PTOLE'ME'E (*b*) voulut avoir le plaiſir, pour finir noblement, diſoit-elle, cette Fête, d'aller le Flambeau à la main mettre elle-même le feu, en masque comme elle étoit, au magnifique Palais de *Xerxès*, qui avoit autrefois brûlé *Athénes*. Le Roi, à qui elle en demandoit la permiſſion d'un ton gai & plaiſant, trouva la choſe ſi belle, qu'il ſe leva de table, & donna lui-même l'exemple à tous les Convives. *Thaïs* ſans doute ne fût pas des derniéres. Chacun à l'envi mit le feu de tous côtez au ſuperbe édifice. *Alexandre* s'en repentit bien-tôt, & donna ordre qu'on éteignît le feu. Mais il n'en étoit plus tems.

Darius, (*c*) arrivé à *Ecbatane*, Capitale de la *Médie*, avoit encore un Corps de trente-ſept mille

(*a*) PLUTARQUE, in *Alexandr.* pag. 687. QUINTE-CURCE, Lib. V. Cap. 7. DIODORE de *Sicile*, Lib. XVII. Cap. 72. (*b*) Depuis Roi d'*Egypte*.

(*c*) §. XI. pag. 359, *& ſuiv.*

mille hommes, tant Cavalerie, qu'Infanterie. (a) Deux de ſes Généraux, *Nabarzane* & *Beſſus*, formérent le noir complot de l'arrêter, pour s'emparer du Roiaume, ou du moins pour ſe racheter eux-mêmes, en livrant leur Maître à *Aléxandre*, ſi celui-ci les pourſuivoit. Le malheureux Roi de *Perſe*, quoi qu'averti à tems de la trahiſon, ne voulut point en prévenir les effets, & il ſe vit mener, chargé de chaînes d'or, dans un Chariot couvert. *Aléxandre*, qui pourſuivoit *Darius*, n'eut pas plutôt appris ce qui lui étoit arrivé, qu'il redoubla ſa marche, & aiant atteint les perfides Généraux, il les mit en fuite, par l'épouvante ſeule qu'ils prirent; car leurs Troupes ſurpaſſoient les ſiennes en nombre & en force. *Nabarzane* tira vers l'*Hyrcanie*, & *Beſſus* vers la *Bactriane*. Les Barbares, ainſi deſtituez de Chefs, ſe diſperſérent çà & là. *Darius* ne voulut point monter à Cheval, quoique *Beſſus*, & ſes Complices, l'y exhortaſſent: il aimoit mieux tomber entre les mains d'*Aléxandre*, que de ſuivre des Parricides. Mais il n'eut pas occaſion d'éprouver la généroſité de ſon Vainqueur; les Traîtres y avoient pourvû. On trouva ce malheureux Roi tout couvert des bleſſûres, qu'ils lui avoient faites à coups de Dards, & prêt à rendre l'ame. Il eut néanmoins aſſez de tems, pour charger un Macédonien de remercier *Aléxandre* de toutes les bontez qu'il avoit témoignées à ſa Mére, à ſa Femme, & à ſes Enfans. *Aléxandre* pleura, en voiant

(a) *Quinte-Curſe*, Lib. V. Cap. 8-13.

voiant le corps, & l'envoia à *Sisygambis*, pour le faire enſévelir à la façon des Rois de *Perſe*, & le mettre au tombeau de ſes Ancêtres. Mr. *Rollin* (*a*) détaille ici les vices, qui cauſérent la décadence, & enfin la ruïne de ce grand Empire, qui finit avec *Darius*.

Beſſus (*b*) avoit pris, dans la *Bactriane*, le titre de Roi, & le nom d'*Artaxerxès*. (*c*) Pendant qu'*Alexandre*, revenu dans le païs des *Parthes*, ſe diſpoſoit à marcher contre lui, les *Macédoniens*, ſur un faux bruit, ſe mirent à plier bagage, comme s'ils devoient retourner en *Macédoine*. Mais, le Conquérant, qui ne penſoit nullement à s'arrêter-là, appaiſa bien-tôt le tumulte par ſes discours. QUINTE-CURSE (*d*) lui en prête un là-deſſus fort éloquent, que nôtre Auteur donne en abrégé. *Alexandre* continua donc, avec ſa rapidité ordinaire, à ſubjuguer les Nations, qui reſtoient encore de l'Empire des *Perſes*. *Nabarzane* (*e*) vint ſe rendre à lui ſur ſa parole, quand il fut à (*f*) *Zadracarte*, Capitale de l'*Hyrcanie*, & entr'autres préſens, lui amena l'Eunuque *Bagoas*, qui depuis eut un grand crédit ſur l'eſprit de ce Prince, comme il en avoit eu ſur celui de *Darius*.

Dans le même tems, arriva THALESTRIS, Reine des *Amazones*. Le ſujet de ſon voiage eſt aſſez connu. Mais, dit nôtre Auteur, cette

(*a*) §. XII. pag. 366, *& ſuiv.*
(*b*) §. XIII. pag. 376, *& ſuiv.*
(*c*) QUINTE-CURSE, Lib. VI. Cap. 2, 3, 4.
(*d*) *Ibid.* Cap. 3. (*e*) *Ibid.* Cap. 5.
(*f*) ARRIEN, Lib. III. Cap. 23. la nomme ainſi.

te hiſtoire, auſſi bien que toute celle des *Amazones*, paroît à des Auteurs (*a*) fort ſenſez entiérement fabuleuſe.

Cependant *Alexandre* (*b*) commence à ſe livrer aux Plaiſirs & à la Débauche. Celui que les Armes des *Perſes* n'avoient pû vaincre, eſt vaincu par leurs Vices. Ce ne ſont plus que Jeux, que Divertiſſemens, que Femmes, que Feſtins desordonnez. La ſimplicité des mœurs, & de la maniére de vivre, des Rois de *Macédoine*, n'accommode plus le nouveau Conquérant: elle lui paroît au deſſous de ſa grandeur. Il affecte le faſte des Rois de *Perſe*, & fait un Serrail de ſon Palais. Il oblige ſes Capitaines, ſes Amis, & tous les Grands de ſa Cour, à prendre, comme lui, l'Habit de *Perſe*.

Pour prévenir les effets du mécontentement de ſa Cour & de ſon Armée, en les occupant, il les méne contre *Beſſus*, après avoir mis lui-même le feu à tout ſon bagage, hormis les choſes néceſſaires, & anime ainſi les *Macédoniens* à exécuter les ordres qu'il leur donnoit d'en faire autant.

Quand

(*a*) On peut voir entr'autres là-deſſus DAVID LE CLERC, *Quæſt.* II. dans le Recuéil intitulé, *Orationes* &c. *Poëmata, Diſſertationes Philologica*, imprimé à *Amſterdam* en 1687. Mais on a auſſi un Ouvrage entier de PIERRE PETIT, où ce Savant Auteur fait tout ce qu'il peut, pour établir la vérité de ce qu'on trouve là-deſſus dans les Anciens Auteurs, & pour réfuter les raiſons de l'opinion contraire: *De Amazonibus Diſſertatio* &c. dont il a paru une ſeconde Edition à *Utrecht* en 1687.

(*b*) QUINTE-CURSE, Lib. VI. Cap. 6. DIODORE *de Sicile*, Lib. XVII. Cap. 77.

Quand il fut arrivé dans le païs des *Drances*, (*a*) il fit mourir, ſous prétexte d'une prétenduë Conſpiration, *Philotas*, & *Parménion* ſon Pére. Celui-ci, grand Capitaine, avoit rendu des ſervices conſidérables à *Philippe*; & *Aléxandre* n'avoit jamais rien fait de grand ſans lui, mais il avoit fait pluſieurs belles actions ſans *Aléxandre*. Ces cruelles exécutions ne pouvoient qu'aliéner de plus en plus les eſprits des *Macedoniens*. *Aléxandre* continua ſa marche, pour aller à la pourſuite de *Beſſus*. Tout céde encore à ſes armes; & *Beſſus* lui eſt livré par trahiſon. Il fait paſſer au fil de l'Epée, ſans diſtinction d'âge, ni de ſéxe, tous les Habitans d'une (*b*) petite Ville, qui deſcendoient d'une Colonie de *Milet*, établie autrefois par *Xerxès* dans la *Haute Aſie*. Et un Crime commis par les Péres de ces malheureux, plus de cent-cinquante ans auparavant, juſtifie dans ſon eſprit cette barbarie.

Les (*c*) *Scythes*, allarmez de la conſtruction d'une Ville, qu'*Aléxandre* fit bâtir près de l'*Iaxarte*, (*d*) lui envoiérent des Ambaſſadeurs, qui lui parlérent avec une grande liberté. Ce ne fut pas ſans doute avec l'éloquence, que leur prête *Quinte-Curſe*: mais le bon-ſens naturel, & leur courage, pouvoit leur dicter bien des penſées qu'on y trouve, & les leur faire exprimer à leur

(*a*) QUINTE-CURSE, Lib. VI. Cap. 7-11. DIODORE *de Sicile*, Lib. XVII. Cap. 79, 80. ARRIEN, Lib. III. Cap. 26, 27. PLUTARQUE in *Alexandr.* pag. 692, 693.

(*b*) Les *Branchides*. QUINTE-CURSE, Lib. VII. Cap. 5, §. XIV. pag. 403, *& ſuiv.*

(*c*) QUINTE-CURSE, Lib. VII. Cap. 6-11.

leur maniére. Le tître qu'ils lui donnent du *plus grand* (*a*) *Voleur de la Terre*, eſt fondé ſur les idées les plus claires de la Juſtice. *Aléxandre*, qui en avoit de bien différentes, ou qui ne ſe mettoit guéres en peine que de ce qui s'accommodoit avec ſes paſſions, ne pouvoit guéres être ramené par là à une conduite plus raiſonnable. Il eut bien-tôt choiſi entre l'alternative, que les *Scythes* (*b*) lui donnoient, *de les avoir pour Amis, ou pour Ennemis*. Il paſſa l'*Iaxarte*, & remporta contr'eux une Victoire, après laquelle il leur renvoia tous leurs Priſonniers ſans rançon; pour montrer, dit (*c*) QUINTE-CURSE, que ce n'étoit point animoſité, mais déſir de gloire, qui lui avoit mis les armes à la main contre un ſi vaillant Peuple. Belle généroſité, qui ſe réduit à diminuer quelque choſe d'une injuſtice manifeſte, & à ſe parer d'un motif toûjours vicieux, lorſqu'il eſt ſeul!

Les *Sogdiens* s'étoient révoltez. *Alexandre* les punit, & appaiſa ces mouvemens. *Beſſus* n'avoit pas encore reçû ſa ſentence: il lui fit couper le nez & les oreilles, & l'envoia à *Ecbatane*, pour y ſouffrir, ſous les yeux de la Mére de *Darius*, le ſupplice des Criminels de Léze-Majeſté au prémier chef. Il ſe rendit maître enſuite de la Ville de *Pétra*, qui paroiſſoit imprenable.

Voici

(*a*) *Omnium gentium, quas adiiſti, latro es* &c. Ibid. *Cap.* VIII. *num.* 19.

(*b*) *Hoſtes, an amicos, velis eſſe, conſidera.* Ibid. *num.* 30.

(*c*) *Lib.* VII. *Cap.* 9. *num.* 18.

Voici maintenant un funeſte effet de la Colére, & de l'Yvreſſe. (*a*) Pendant qu'*Aléxandre* eſt à *Maracande*, Capitale de la *Sogdiane*, (*b*) il donne un Feſtin, où il ſe met à célebrer ſes propres exploits, ſans garder aucune meſure. *Clitus*, vieil Officier de *Philippe*, & qui, dans la Bataille du *Granique*, avoit ſauvé la vie à *Alexandre*, ne peut digerer cet excès de vanité d'un Fils, qui rabbaiſſoit les actions guerriéres de ſon Pére, pour élever les ſiennes propres. Le Roi en vient aux groſſes paroles avec *Clitus*, qui, échauffé par le vin, ne lui céde en rien. Il le tuë enfin de ſa propre main. Les remors ſuivent de près, & la douleur le met dans un état à faire craindre pour ſa vie. On cherche toute ſorte de moiens, pour le conſoler. (*c*) Un Dévin lui fait entendre, que tout eſt réglé par le Deſtin, & par conſéquent inévitable. Il paroît un peu ſoulagé par cette réflexion. Deux Philoſophes s'en mêlent auſſi, CALLISTHE'NE, & ANAXARQUE. Le prémier prend des détours, pour s'inſinuer peu-à-peu dans l'esprit d'*Aléxandre*. L'autre ne garde pas tant de meſures. *Ignorez-vous*, dit-il, SIRE, *que vous êtes la Loi ſuprême de vos Sujets, & que vous n'avez vaincu que pour être Seigneur & Maître, & nullement pour vous ſoûmettre à une vaine opinion?* Sur ce beau principe, les *Macédoniens* déclarent, par un Dé-

(*a*) §. XV. pag. 424, *& ſuiv.*
(*b*) QUINTE-CURSE, Lib. VIII. Cap. 1, 2.
(*c*) PLUTARQUE, in *Alex.* pag. 694, 695. & *ad Principem indoctum*, Tom. II. pag. 781. ARRIEN, Lib. IV. Cap. 9.

Décret, que *Clitus* a été tué légitimement. „ Foibles reſſources, dit nôtre (*a*) Auteur, „ contre les cris d'une Conſcience juſtement „ allarmée, que les Flatteries & les Faux Raiſonnemens ne ſont point capables de faire „ taire "! C'eſt néanmoins (& il ne falloit pas l'oublier) ce qui ſervit le plus à guérir le mal par un autre mal beaucoup plus grand. PLUTARQUE le remarque (*b*) très-bien. *Anaxarque*, dit-il, allégea véritablement l'affliction du Roi, par ce diſcours & autres ſemblables, mais il le rendit plus orgueilleux & plus injuſte. En même tems il s'inſinua merveilleuſement dans ſes bonnes graces, & lui rendit très-inſupportable & très-odieuſe la converſation de *Calliſthéne*, qui ne lui étoit pas déja trop agréable, à cauſe de ſa grande auſtérité. *Ariſtote* néanmoins, dont (*c*) *Calliſthéne* étoit Parent, le lui avoit donné, pour l'accompagner dans ſes Expéditions. On va voir le cas qu'il fit de la recommandation de ſon ancien Maître.

Quand il fut ſur le point de partir pour les *Indes*, (*d*) il voulut ſe faire rendre les honneurs divins; deſſein, qu'il avoit formé depuis longtems. De concert avec lui, *Cléon*, un de ſes Flatteurs, en ouvrit la propoſition, dans un Feſtin, pendant qu'*Alexandre* s'étoit retiré tout exprès. Et comme il inſinua, que *Calliſthéne* devoit donner aux autres l'exemple, ce Philoſophe,

(*a*) Pag. 431. (*b*) Pag. 695. a.
(*c*) DIOGE'NE LAERCE, Lib. V. §. 4.
(*d*) QUINTE-CURSE, Lib. VIII. Cap. 5-8.

ſophe, avec ſa liberté ordinaire, ſe déclara contre une telle propoſition, comme également impie, & injurieuſe à *Aléxandre*. Le Roi, caché derriére une Tapiſſerie, avoit tout entendu. Il comprit par le ſilence des Grands Seigneurs, tant *Macédoniens*, que *Grecs*, qu'ils goûtoient plus le diſcours de *Calliſthéne*, que celui de *Cléon*. Il fit dire à celui-ci, que, ſans inſiſter davantage, il ſe contentât qu'à ſon retour, les *Perſes* ſe proſternaſſent ſelon leur coûtume. Auſſi-tôt qu'il fut rentré, les *Perſes* ſe mirent à l'adorer. *Polyſperchon*, qui étoit auprès de lui, voïant qu'un d'entr'eux, à force de s'incliner, touchoit du menton à terre, lui dit en ſe moquant, *qu'il frappât encore plus fort*. Le Roi, piqué de cette raillérie, le fit mettre en priſon, & rompit l'aſſemblée. Il lui pardonna pourtant dans la ſuite: mais il garda ſon reſſentiment contre *Calliſthéne*, & il trouva bien-tôt occaſion de le faire éclatter, en le ſuppoſant coupable d'une Conjuration, qui fut découverte. Quoi qu'aucun de ceux, qui y avoient trempé, n'eût chargé ce Philoſophe, qu'il proteſtât toûjours de ſon innocence, au milieu des plus rudes ſupplices, on le fit expirer dans les tourmens. Ce crime d'*Aléxandre*, au jugement de (*a*) SENE'QUE, efface tout ce que l'on peut trouver de grand dans toutes ſes autres actions les plus brillantes.

Nôtre Conquérant (*b*) ainſi délivré d'un fâcheux cenſeur de ſa conduite, prend la route des

(*a*) *Natur. Quaſt.* Lib. VI. Cap. 23.
(*b*) §. XV. pag. 445, *& ſuiv.* XVII. pag. 475, *& ſuiv.*

des *Indes*. „ Il avoit lû dans les vieilles Fables
„ des *Grecs*, que *Bacchus* & *Hercule*, tous deux
„ Fils de *Jupiter*, comme lui, avoient pénetré
„ jusques-là : il ne voulut pas en faire moins,
„ qu'eux; & il ne manquoit pas de Flatteurs,
„ qui entretenoient cette vision & cette extra-
„ vagance. Voilà ce qui fait la gloire & le mé-
„ rite de ces prétendus Héros, & ce que bien
„ des gens encore, éblouis par un faux éclat,
„ admirent dans *Alexandre* : une folle envie de
„ courir le monde, de troubler le repos des
„ Peuples, qui ne lui devoient rien, de traiter
„ comme Ennemi quiconque refusoit de le re-
„ connoître pour Maître, de ravager & d'ex-
„ terminer tous ceux qui osoient défendre leur
„ Liberté, leurs biens, leurs vies, contre un
„ injuste Aggresseur, qui venoit du bout du
„ monde les attaquer gratuitement. Ajoûtez à
„ cette injustice criante le dessein imprudent &
„ insensé de subjuguer, avec grande peine & de
„ grands dangers, beaucoup plus de Peuples
„ qu'il n'en pouvoit tenir dans l'obéïssance, &
„ la triste nécessité de se voir continuellement
„ obligé à les soûmettre de nouveau, & à les
„ punir de leur révolte. C'est un abrégé de
„ ce que la conquête des *Indes* expose à nos
„ yeux ". Nôtre Auteur, avant que d'entrer dans le détail là-dessus, dit un mot de la situation, des mœurs, & de quelques raretez du païs. Il fait, en un autre endroit, une digression sur les anciens *Brachmanes*, Philosophes des *Indes*.

Nous

Nous ne le ſuivrons pas dans tout ce détail, qui nous meneroit trop loin, & nous ramenerons tout d'un coup *Alexandre* de l'*Océan*, jusqu'où il alla, après avoir abandonné, ſur les rémontrances de ſon Armée, le deſſein de pénetrer jusqu'au *Gange* (*a*). Il (*b*) avoit laiſſé une partie de ſa Flotte & de ſon Armée à *Patale*, ou dans les environs. Après avoir fait (*c*) partir la Flotte, ſous le commandement de *Néarque*, il marcha lui-même par terre : & dans des lieux déſerts, où il lui fallut paſſer, la diſette, la peſte, & les grandes chaleurs firent périr les trois quarts de ſon Armée, qui étoit de ſix-vints mille hommes de pié, & de quinze-mille Chevaux.

Après une marche de ſoixante jours, il ſe retrouva dans l'abondance, ſur les confins de la *Gédroſie*, remonta ſa Cavalerie, & remit en équipage ceux qui en avoient beſoin ; car on avoit été contraint, dans les Déſerts, de brûler tout, faute de Chevaux pour porter le bagage. (*d*) Etant arrivé dans la *Caramanie*, il la traverſa, non dans un équipage de Guerrier & de Conquérant, mais dans une eſpéce de Mascarade & de Bacchanale, avec toute ſorte de diſſolutions; voulant imiter par là le triomphe de *Bacchus*. Pendant ſept jours, que dura cette marche, l'Armée ne déſenivra point.

En

(*a*) §. XVIII. pag. 504, *& ſuiv.*
(*b*) ARRIEN, Lib. VI. Cap. 20, *& ſeqq.*
(*c*) Idem, in *Indic.* Cap. 20, *& ſeqq.*
(*d*) QUINTE-CURSE, Lib. IX. Cap. 10. PLUTARQUE, in *Alex.* p. 702.

En paſſant à *Paſargade*, Ville de *Perſe*, il (*a*) fit ouvrir le Tombeau de *Cyrus*, pour rendre aux cendres de ce Conquérant des honneurs funébres. N'aiant pas trouvé ce Tombeau plein d'or & d'argent, comme les *Perſes* en faiſoient courir le bruit; il en parut fort ſurpris. L'Eunuque *Bagoas*, Favori du Roi, piqué de ce qu'*Orſine*, Deſcendant de *Cyrus*, & Gouverneur du païs, ne lui avoit rien donné, pendant qu'il faiſoit de grandes largeſſes à tous les principaux de la Cour; prit de là occaſion de l'accuſer, comme s'il avoit enlevé ces prétenduës richeſſes, & appoſta de faux témoins, qui le dépoſérent. *Aléxandre* alors fit mourir *Orſine*, ſans qu'il eût été entendu, ni confronté avec ſes Accuſateurs. Avant que d'aller aux *Indes*, il avoit épouſé ROXANE, Fille d'*Oxyarte*, (*b*) Prince de *Bactriane*. Quand il fut de retour à *Suſe*, (*c*) il prit encore pour Femme *Statira*, Fille Aînée de *Darius*; & donna la plus jeune à ſon cher *Héphéſtion*. A ſon exemple, & à ſa perſua-

(*a*) ARRIEN, Lib. VI. Cap. 29, *& ſeqq.* QUINTE-CURSE, Lib. X. Cap. 1.

(*b*) ARRIEN, Lib. IV. Cap. 19. QUINTE-CURSE, Lib. VIII. Cap. 4.

(*c*) Nôtre Auteur ſuit ici PLUTARQUE, in *Alex.* pag. 703. E. Mais ARRIEN, Lib. VII. Cap. 4. parle de deux Filles de *Darius* épouſées par *Aléxandre*, dont aucune ne s'appelloit *Statira*; mais l'une, qui étoit l'Aînée, *Barſine*; l'autre, la plus jeune de toutes, *Paryſatis*. JUSTIN. Lib. XII. Cap. 10. & DIODORE *de Sicile*, Lib. XVII. Cap. 107. ſont d'accord avec *Plutarque*. Combien de variations n'y a-t'il pas dans les circonſtances de la Vie d'*Aléxandre*?

ſuaſion, les plus grands Seigneurs de ſa Cour, & ſes principaux Favoris, épouſérent environ quatre-vints Filles des plus nobles Familles de *Perſe*.

Il avoit établi *Harpalus* pour Gouverneur de *Babylone*: (*a*) Il apprit que ce Capitaine, crainte d'être puni de ſes malverſations, s'étoit retiré à *Athénes*; & il voulut d'abord équipper une Flotte, pour aller en perſonne le punir, auſſi bien que ceux qui lui donnoient retraite. Mais aiant ſû depuis, que les *Athéniens* avoient fait commandement à *Harpalus* de ſortir de leur Ville, il ne ſongea plus à paſſer en *Europe*. Il eut la curioſité de (*b*) voir encore l'*Océan*; & au retour, il appaiſa, (*c*) par une action de vigueur & d'autorité, une révolte des *Macédoniens*, cauſée par le ſoupçon qu'ils eurent qu'*Alexandre* vouloit établir le Siége de ſon Empire en *Aſie*, & ſe paſſer d'eux. Ce fut alors qu'il congédia ceux qui n'étoient plus propres à porter les armes, & les renvoia en *Macédoine* avec de riches préſens. Il rappella auſſi de (*d*) *Macédoine Antipater*, qu'il y avoit laiſſé pour Gouverneur, ſur les plaintes réïterées de la Reine *Olympias*, ſa Mére.

A *Ecbatane*, il eut une grande affliction, par

(*a*) QUINTE-CURSE, Lib. X. Cap. 2. JUSTIN, Lib. XIII. Cap. 5. PLUTARQUE, in *Demoſthen.* pag. 857, 858. in *Phocion.* pag. 751. DIODORE *de Sicile*, Lib. XVII. Cap. 108. (*b*) ARRIEN, Lib. VII. Cap. 7.

(*c*) Idem, *ibid.* Cap. 8, *& ſeqq.* QUINTE-CURSE, Lib. X. Cap. 2--4.

(*d*) ARRIEN, Lib. VII. Cap. 12.

(*a*) par la mort d'*Héphestion*, son Ami le plus intime, & le Confident de tous ses secrets. Mais il devoit s'affliger, de ce qu'il étoit lui-même la cause de ce malheur; puis que ce fut la Débauche du Vin, dans laquelle, à son exemple, toute sa Cour passoit plusieurs jours & plusieurs nuits entiéres, qui coûta la vie à *Héphestion*.

Voici maintenant (*b*) *Alexandre* à *Babylone*, où tous ses grands projets de Voiages & de Conquêtes s'évanouïront avec lui. (*c*) Peu s'en fallut qu'il ne passât outre, sans voir cette Ville, par l'épouvante que lui causérent les Astrologues, qui lui députérent pour l'avertir, qu'il courroit grand risque de la vie, s'il y entroit. Mais les Philosophes Grecs, qui connoissoient la vanité de l'Astrologie Judiciaire, l'aiant rassûré, il marcha hardiment vers *Babylone*, avec toute son Armée. Il se moqua même des *Mages* & des *Caldéens*, lors qu'après quelques mois de séjour, il se fut embarqué sur l'*Euphrate*, pour aller visiter les Digues de ce Fleuve rompuës, à la tête d'un (*d*) Canal, afin de remédier à l'inondation qui en étoit provenuë. Mais il ne pensoit pas, qu'il avoit lui-même, dans son

(*a*) ARRIEN, ibid. Cap. 14. PLUTARQUE, in *Alexandr.* pag. 704, 705. DIODORE *de Sicile*, Lib. XVII. Cap. 110.

(*b*) §. XIX. pag. 530, *& suiv.*

(*c*) PLUTARQUE, in *Alex.* pag. 705, *& seqq.* ARRIEN, Lib. VII. Cap. 16, *& seqq.* QUINTE-CURCE, Lib. X. Cap. 5, *& seqq.* DIODORE *de Sicile*, Lib XVII. Cap. 112, *& seqq.* JUSTIN, Lib. XII. Cap. 13, *& seqq.*

(*d*) De *Pallacopa*.

ſon abandonnement à l'intempérance, dequoi donner lieu à ces Aſtrologues de croire leurs prédictions, quelque vaines qu'elles fuſſent en elles-mêmes, vérifiées tôt ou tard par l'événement.

Ce n'étoient tous les jours que Fêtes, & Feſtins. Après une nuit paſſée entiérement dans la débauche, on propoſa une nouvelle partie. (*a*) Il s'y trouva vint Convives. *Aléxandre* but la ſanté de chacune des perſonnes de la compagnie & fit enſuite raiſon à tous les vint, l'un après l'autre. Non content de cela, il ſe fit encore apporter la Coupe d'*Hercule*, qui tenoit ſix Bouteilles: il la but toute pleine, en la portant à un *Macédonien* de la compagnie, nommé *Protéas*; & un peu après il lui fit encore raiſon de cette énorme razade. (*b*) Dès qu'il l'eut bûe, il tomba ſur le carreau. Une violente fiévre le ſaiſit, & ne le quitta point, quoi qu'elle lui laiſſât de bons intervalles, pendant leſquels il donna ſes ordres pour le départ de la Flotte & de l'Armée. Mais enfin il ſe vit lui-même ſans eſpérance de guériſon; & alors, comme la voix commençoit à lui manquer, il tira ſon anneau du doit, & le donna à *Perdiccas*; lui commandant de faire porter ſon Corps au Temple d'*Ammon*. Il préſenta ſa main mourante à baiſer à ſes (*c*) Soldats: & les Grands de ſa Cour lui aiant demandé à qui il laiſſoit l'Empire, il répon-

(*a*) Ceci eſt tiré d'ATHE'NE'E, Lib. X. Cap. 9. pag. 434. (*b*) Voiez SENE'QUE. Epiſt. LXXXIII.
(*c*) VALE'RE MAXIME, Lib. V. Cap. 1. *extern.* num. 1.

pondit, *Au plus digne*; ajoûtant, qu'il prévoioit, que, ſur ce différent, on lui préparoit d'étranges Jeux funébres. *Perdiccas* lui demanda auſſi, quand il vouloit qu'on lui rendît les honneurs divins: *Lors que vous ſerez heureux*, répondit-il. Ce furent ſes derniéres paroles.

C'eſt ainſi que Mr. *Rollin* raconte la mort d'*Aléxandre*, dont la maniére & les circonſtances ſont diverſement rapportées par les anciens Auteurs. Ici, & ailleurs, on voit qu'il a choiſi ce qui lui a paru le plus vraiſemblable, ſans rendre raiſon pourquoi il ſuit l'un plûtôt que l'autre. Il auroit pourtant été bon de ne pas ſe diſpenſer toûjours de ce ſoin, vû la grande variété, & les contradictions même qu'il y a quelquefois entre ceux qui ont écrit quelque choſe ſur la Vie d'*Aléxandre*. Du reſte, il rejette, après PLUTARQUE & ARRIEN, les ſoupçons qu'on eut depuis, qu'*Aléxandre* avoit été empoiſonné dans une Coupe de vin. Ces Auteurs ont allégué de bonnes raiſons, pour détruire tous les fondemens de cette cauſe chimérique, inventée après coup: & les excès horribles de débauche, auxquelles tous les anciens Auteurs conviennent qu'*Aléxandre* s'abandonnoit, ſuffiſoient de reſte pour lui donner la mort, quelque robuſte qu'il fût. Il avoit vêcu trente-deux ans, & huit mois, & en régna douze. Sa mort arriva au milieu du Printems, dans la prémiére Année de la CXIV. *Olympiade*.

Dès que le bruit en fut répandu, tous le regrettérent également, victorieux & vaincus. La douleur de ſa mort rappellant toutes ſes bonnes qua-

qualitez, faiſoit oublier ſes défauts. *Siſygambis* le pleura amérement, comme ſi c'eût été ſon propre Fils, dont il avoit conquis l'Empire: & ſon affliction alla à un tel point, qu'elle ſe laiſſa mourir de faim.

Au bout de ſept jours de confuſion & de diſpute, triſte préſage des grands déſordres qui devoient ſuivre, on convint, qu'ARIDE'E, Frére bâtard d'*Aléxandre*, & nommé depuis *Philippe*, ſeroit déclaré Roi; & que, ſi *Roxane*, qui étoit groſſe de huit mois, accouchoit d'un Fils, il ſeroit joint à *Aridée*, & mis ſur le Trône avec lui: mais que *Perdiccas* ſeroit chargé de la perſonne de l'un & de l'autre: car *Aridée* étoit un imbécille, qui avoit autant beſoin de Tuteur, qu'un Enfant en bas âge.

On fut deux ans entiers à préparer un magnifique convoi, pour transporter au Temple de *Jupiter Ammon* le Corps d'*Aléxandre*. (*a*) Ce qui donna lieu à *Olympias* de plaindre le ſort de ſon Fils, qui aiant voulu ſe faire mettre au nombre des Dieux, étoit ſi long-tems privé de la Sépulture, privilége accordé généralement aux plus vils des Mortels.

Le caractére d'*Aléxandre* a quelque choſe de ſi extraordinaire, que nôtre Auteur n'avoit garde d'oublier le jugement (*b*) qu'on en doit porter. Jamais Prince ne fut plus mêlé de bien & de mal. Cependant une infinité de gens l'ont loué & admiré avec une eſpéce d'extaſe, comme

(*a*) ELIEN, *Var. Hiſt.* Lib. XIII. Cap. 30.
(*b*) §. XX. pag. 553, *& ſuiv.*

me le modéle d'un Héros parfait ; & c'eſt l'opinion, qui paroît avoir prévalu. Pour garder un juſte milieu entre les deux extrémitez, nôtre Auteur ſuivant une ouverture que donne *Tite-Live* (*a*), conſidére ce Prince ſous deux faces, & comme ſous deux époques, qui nous préſentent un double *Aléxandre* : l'un tel qu'il étoit de ſon naturel ; l'autre tel qu'il devint, lors qu'il eut presque étouffé ſes heureuſes diſpoſitions, en s'abandonnant aux vices : l'un ſage, tempérant, judicieux, brave, intrépide, mais plein de prudence & de circonſpection, grandes qualitez, avec peu de défauts ; tel ſe montre *Aléxandre* depuis ſes commencemens, jusqu'à la Bataille d'*Iſſus*, & au Siége de *Tyr*, qui la ſuivit de près : l'autre, plongé dans tous les excès d'une proſpérité faſtueuſe, vain, fier, arrogant, emporté, amolli par les délices, livré à l'intempérance & aux débauches, dégénérant & faiſant dégénerer les *Macédoniens* dans tous les Vices des *Perſans*, & malgré l'éclat de tant de Victoires, aiant peu de vrai & de ſolide mérite par rapport aux actions guerriéres, ſi pourtant l'on en excepte quelques Batailles, où il ſoûtint ſa réputation. C'eſt ſur ce plan que Mr. *Rollin* détaille les Vertus & les Vices d'*Aléxandre*.

Dans la prémiére partie de ce portrait, le plus grand défaut qu'on trouve en *Aléxandre*, c'eſt l'Ambition, que les Paiens regardoient comme une grande Vertu. Mais on y voit un Prin-

(*a*) Lib. IX. Cap. 18.

Prince libéral & généreux; chaſte; modéré envers ceux qui diſoient du mal de lui; uſant avec douceur de ſes Victoires; n'emploiant jamais la trahiſon, comme faiſoit ſon Pére; capable d'une amitié tendre, familiére, ouverte, effective, conſtante; chériſſant ſes Officiers & ſes Soldats; ſe communiquant familiérement à eux; s'intéreſſant véritablement & de cœur à tout ce qui leur arrivoit de bien ou de mal; aimé d'eux à ſon tour, parce qu'on ſentoit qu'il aimoit le prémier; réuniſſant en lui toutes les qualitez d'un grand Capitaine. Il ſoûtient ce caractére de *Héros* pendant tout le tems dont nous parlons: & ſi l'on objecte, que ſon Expédition contre les *Perſes* paroît ſuffiſance & témérité de Jeune Homme, Mr. *Rollin* appuie les raiſons de PLUTARQUE, qui le nie (*a*).

Mais voici le revers de la Médaille. Entrepriſes folles, & extravagantes, comme le Voiage au Temple d'*Ammon*, qu'*Aléxandre* fit peu de tems après la priſe de *Tyr*: Arrogance pouſſée jusqu'à la petiteſſe de retrancher de ſes Lettres, (*b*) depuis qu'il eût défait *Darius*, le mot Grec qui ſignifie *Salut*, excepté de celles qu'il écrivoit à *Phocion* & à *Antipater*: Yvrognerie portée jusqu'aux derniers excès: Emportemens de colére ſans bornes; & pluſieurs autres Vices, aſſez généralement imputez à *Aléxandre*, mais

(*a*) Cette queſtion fait le ſujet d'une Diſſertation de Mr. SECOUSSE, dans L'HISTOIRE DE L'ACAD. ROIALE DES SCIENCES, Tom. X. *Ed. de Holl.* pag. 658, *& ſuiv.* ou la derniére du Volume.

(*b*) PLUTARQUE, in *Vit. Phocion.* pag. 749.

mais que nôtre Auteur paſſe ſous ſilence, pour n'examiner plus en lui, que le Guerrier & le Conquérant.

Ces deux qualitez ſont les ſeules, ſous leſquelles, on a coûtume de le conſiderer, & celles qui lui ont attiré l'eſtime de tous les Siécles & de tous les Peuples. Mais nôtre Auteur ne trouve pas cette eſtime auſſi bien fondée, qu'on le croit communément, à conſiderer même la prémiére époque. Car, quoi qu'*Aléxandre* fût grand Capitaine & grand Guerrier, *Philippe* ſon pére étoit au deſſus de lui à cet égard, comme on le montre par la comparaiſon de l'état où l'un & l'autre trouva les choſes.

Pour ce qui eſt de l'autre époque, ou des (a) derniéres années d'*Aléxandre*, „ eſt-il poſſi-„ ble (ajoûte-t'on) de le propoſer comme le mo-„ déle d'un grand Homme-de-Guerre & d'un „ glorieux Conquérant? ... Du conſentement „ de tous ceux qui ont écrit ſur ce ſujet, le fon-„ dement de la ſolide gloire d'un Héros, c'eſt „ la juſtice de la Guerre, qu'il entreprend; ſans „ quoi ce n'eſt plus un Conquérant ni un Hé-„ ros, mais un Uſurpateur & un Brigand. *A-„ léxandre*, en portant la Guerre dans l'*Aſie*, & „ tournant ſes armes contre *Darius*, avoit un „ prétexte plauſible & honnête, parce que les „ *Perſes* avoient été de tout tems, & étoient en-„ core, les Ennemis déclarez des *Grecs*.... Mais „ quel tître avoit-il contre une infinité de Peu-„ ples, à qui le nom même de la *Gréce* étoit in-„ connu,

(a) Pag. 370, & ſuiv.

„ connu, & qui ne lui avoient jamais fait aucun „ tort?..... Y eut-il jamais d'ambition plus „ folle, disons mieux, plus furieuse, que celle „ de ce Prince? Sorti d'un petit coin de la Ter- „ re, & oubliant les bornes étroites de son do- „ maine paternel; après qu'il s'est étendu au „ loin, qu'il a subjugué non seulement les *Per-* „ *ses*, mais les *Bactriens* & les *Indiens*, qu'il a „ entassé Roiaumes sur Roiaumes; il se trouve „ encore à l'étroit, & déterminé à forcer, s'il „ le peut, les barriéres de la Nature, il songe à „ chercher un nouveau Monde, & ne craint „ point de sacrifier des millions d'hommes ou à „ son ambition, ou à sa curiosité....” A con-siderer d'ailleurs ses derniéres conquêtes en elles-mêmes, indépendamment de la justice de ses ar-mes, „ doit-on donner le nom de Courage & „ de Valeur à une hardiesse aveugle, téméraire, „ impétueuse, qui ne connoît point de régles, „ qui ne consulte point la Raison, & qui n'a „ pour guide qu'une ardeur insensée de fausse „ gloire, & un désir effréné de se distinguer à „ quelque prix que ce soit? Ce caractére ne „ convient qu'à un Avanturier, qui est sans sui- „ te, qui ne répond que de sa vie, & qui, par „ cette raison, peut être emploié pour un coup „ de main..... Qu'on suive *Alexandre* dans „ ses Siéges & dans ses Combats, on est dans „ des allarmes continuelles pour lui & pour son „ Armée, & l'on croit à chaque moment qu'il „ va périr”. Mais ce qui diminuë encore beaucoup du mérite de ses Victoires, & de l'é-clat de sa réputation, par rapport à toutes ses

Expéditions en général, „ c'eſt le caractére des „ Peuples, contre qui il a eu à combattre. TITE LIVE, (a) dans une digreſſion, où il exa„ mine quel eût été le ſort des armes d'*Alexan„ dre*, s'il les eût tournées du côté de l'*Italie*, „ & où il montre que *Rome* ſûrement auroit ar„ rêté ſes Conquêtes, inſiſte beaucoup ſur cet„ te réflexion..... *Alexandre* dut ſes Victoi„ res en partie à la foibleſſe de ſes Ennemis. S'il „ eût rencontré des Peuples belliqueux & aguer„ ris, & des Généraux habiles & expérimen„ tez, le cours de ſes Victoires n'eût été „ ni ſi rapide, ni ſi continu. Voilà cepen„ dant par où il faut juger du mérite d'un „ Conquérant..... *Alexandre* avoit de gran„ des qualitez, on ne peut le nier. Mais qu'on „ mette dans l'autre plat de la balance ſes dé„ fauts & ſes Vices..... il y a là dequoi affoi„ blir beaucoup le ſurnom de *Grand* & la qua„ lité de *Héros*..... On ne voit point en lui „ les prémiéres, les principales, les plus excel„ lentes Vertus d'un grand Roi, qui ſont d'ê„ tre le Pére, le Tuteur, le Paſteur de ſon Peu„ ple; de le gouverner par de bonnes Loix; de „ le rendre floriſſant par le Commerce de Ter„ re & de Mer, & par le progrès des Arts; „ d'y faire régner l'abondance & la paix; d'em„ pêcher l'oppreſſion & la véxation de ſes Su„ jets; d'entretenir une douce harmonie entre „ tous les ordres de l'Etat &c.... *Alexandre* „ n'a que les qualitez du ſecond rang, qui ſont „ les

(a) Lib. IX. Cap. 17.

„ les guerriéres, & il les a toutes outrées, pouſ-
„ ſées à des excès téméraires & odieux, portées
„ jusqu'à la folie & à la fureur : pendant qu'il
„ laiſſoit ſon Roiaume expoſé aux rapines &
„ aux véxations d'*Antipater* ; toutes les Provin-
„ ces conquiſes, livrées aux pilleries & à l'ava-
„ rice inſatiable & cruelle des Gouverneurs....
„ Il ne mit pas plus d'ordre dans ſon Armée.
„ Les Soldats, après avoir pillé les richeſſes de
„ l'*Orient*, après avoir été comblez des bien-
„ faits du Prince, devinrent ſi déreglez, ſi dé-
„ bauchez, ſi perdus de vices, qu'il ſe vit obli-
„ gé de paier leurs dettes, par une libéralité de
„ trente millions. Quels hommes, quelle écô-
„ le ? Quel fruit des Victoires ? Eſt-ce beau-
„ coup honorer un Prince, & embellir ſon Pa-
„ négyrique, que de le comparer à un tel mo-
„ déle" ?

Sur ces fondemens, nôtre Auteur eſt étonné, (*a*) que tous les Orateurs, qui entreprennent de louer un Prince, ne manquent jamais de le comparer avec *Aléxandre* ; & qu'ils penſent avoir épuiſé l'éloge, quand ils l'ont égalé à ce Roi. Il y a ſans doute dans cet uſage *un faux goût, un défaut de juſteſſe, une dépravation de jugement, qui doit bleſſer tout eſprit raiſonnable.* Mais les Orateurs Panégyriſtes, qui le ſont le plus ſouvent par flatterie & par intérêt, ne ſe piquent guéres de raiſon & de juſteſſe : il leur ſuffit de ſuivre les préjugez du Vulgaire, & de choiſir les éloges par où ils peuvent le plus aiſément parvenir

(*a*) Pag. 580.

venir à leur but. Ils comptent assez sûrement sur le goût de ceux qu'ils louent, & sur les illusions de l'Amour Propre. Le caractére du plus grand nombre de gens leur est aussi un bon garant de l'approbation qu'ils cherchent, & où ils croient trouver mieux leur avantage à compter les suffrages, qu'à les peser. A la vérité, il leur échappe quelquefois de se contredire. Tel qui aura fait un *Aléxandre* de son Héros, traitera une autre fois *Aléxandre* d'écervelé, de fou, d'homme qui méritoit d'être [illegible] petites maisons, s'il y en eût eu. Mais [illegible] cas-là même il peut s'assûrer, qu'on ne s'appercevra guéres du contraste. La juste qualification d'*Aléxandre* passera pour l'effet des réflexions sombres & chagrines d'un Moraliste : on n'en sera pas moins chatouillé par la comparaison pompeuse avec un Prince qui a rempli la Terre du bruit de ses exploits, mérité le surnom de *Grand* par le jugement d'une longue suite de Siécles, & aquis par là un titre qui paroît à l'abri de la revision.

Nôtre Auteur finit (*a*) en rapportant une partie des réflexions de Mr. BOSSUET, Evêque de *Meaux*, sur ce qui regarde le caractére & le Gouvernement des *Perses*, des *Grecs*, & des *Macédoniens*, dont l'Histoire l'a occupé jusqu'ici.

A R-

(*a*) §. XXI. pag. 583, *& suiv.*

ARTICLE III.

SUITE *de l'Extrait de la* TRADUCTION *des Oeuvres de* CUDWORTH, *par* Mr. MOSHEIM. [On a vû le prémier Extrait dans le Tome XIII. de cette *Bibliothéque*, I. Part. Articl. I.]

POur [illegible]er, selon nôtre plan, à rendre [illegible] Cela [illegible] la Traduction des Oeuvres de CUDWORTH, nous devons maintenant donner quelques exemples des *Notes* de Mr. MOSHEIM, & des autres Additions qu'il a faites au *Systême Intellectuel* du Théologien Anglois.

ENTRE les Anciens Philosophes, qui croioient que tout est composé de Corpuscules, qu'ils nommoient *Atomes*, (*a*) CUDWORTH met PYTHAGORE, comme Disciple de DE'MOCRITE en cela, aussi bien qu'en plusieurs autres choses. Nôtre Auteur avoit suivi là-dessus l'opinion de (*b*) GASSENDI, sans alléguer néanmoins toutes les preuves dont celui-ci se sert, & se contentant de quelques-unes; peut-être parce qu'il les trouvoit les plus fortes. Mr. *Mosheim* (*c*) fait voir, que ni les unes, ni les autres, ne le sont assez, pour établir une pensée, que *Gassendi* lui-même reconnoît être *paradoxe*. On lit dans STO-

(*a*) Cap. I. §. 12. (*b*) *Physic.* Sect. I. Lib. III. Cap. 4. Tom. I. *Opp.* & Not. *ad X. Lib.* DIOG. LAERT. pag. 10. Tom. V. (*c*) Pag. 16, 17.

(*a*) STOBE'E, qu'un Philoſophe Pythagoricien, nommé ECPHANTE, fut le prémier qui dit, *que les Monades étoient corporelles.* De là on infére, que les *Monades* de *Pythagore* n'étoient autre choſe que les *Atomes.* Nôtre Traducteur en tire une conſéquence toute oppoſée. Si *Ecphante* fut le prémier, qui fit les *Monades* corporelles, donc il eſt certain, que ni *Pythagore*, ni aucun *Pythagoricien*, avant *Ecphante*, ne les croioit telles, & que ce fut celui-ci qui les introduiſit dans la Philoſophie, qu'il [illegible]. D'ailleurs, il y a grand ſujet de douter, ſi même les *Monades* d'*Ecphante* étoient des Atomes, ou des Corpuſcules indiviſibles. Voici le paſſage entier de STOBE'E : (*b*) ECPHANTE *de* Syracuſe, Pythagoricien, *prétendoit que les Principes de toutes choſes étoient les Quatre Corps & le Vuide : car ce fut le prémier qui dit, que les Monades étoient corporelles.* Les derniéres paroles ſemblent ſignifier, que les *Monades corporelles* d'*Ecphante* étoient ces Quatre Elémens, qu'il joignit au Vuide. Si cela eſt, voilà *Ecphante* dans des idées bien différentes de la véritable doctrine de *Leucippe* & de *Démocrite*; & par conſéquent on ne doit nullement le mettre au nombre de ceux qui ſoûtiennent les Atomes.

Mais ARISTOTE (*c*) ne dit-il pas, que *les* Pytha-

(*a*) *Eclog. Phyſic.* Lib. I. Cap. 13. *pag.* 27. *Ed. Plantin.* 1575.

(*b*) Ἔκφαντος Συρακούσιος εἶτα Πυθαγορείων, πάντων τὰ τέσσαρα σώματα καὶ τὸ κενὸν [ἀρχὰς εἶναι ἔφη] τὰς γὰρ Πυθαγορικὰς μονάδας οὗτος πρῶτος ἐπεφήνατο σωματικάς.

(*c*) Ἀλλὰ τὰς μονάδας [οἱ Πυθαγόρειοι] ὑπολαμβάνου-σι

thagoriciens *donnoient de la grandeur à leurs Monades* ? Fort bien. La queſtion eſt de ſavoir, comment on peut inferer de là, que leurs *Monades* étoient des Atomes. De cela ſeul qu'une choſe a de la grandeur, s'enſuit-il que c'eſt un Atome? Pour ne rien dire de l'obſcurité du paſſage d'*Ariſtote*; où Mr. *Mosheim* redreſſe par occaſion la mauvaiſe verſion de (*a*) l'Interprête Latin dans les paroles qui précédent. Le Philoſophe, en un (*b*) autre endroit, juge, que *c'eſt tout un de dire les* Monades, *ou les petits Corps*. Cela ne fait pas plus ici. *Ariſtote* n'affirme pas cette propoſition purement & ſimplement, mais par un *il ſemble* : & tous les petits Corps ne ſont pas pour cela Atomes. De plus, toute la ſuite du diſcours montre, qu'on ne peut en rien conclure par rapport à ce dont il s'agit; comme nôtre Traducteur le prouve en détail. Et ce qui achéve de détruire l'avantage qu'on en veut tirer, c'eſt qu'immédiatement après les paroles alléguées, *Ariſtote* parle des (*c*) *globules*, dont *Démocrite* croioit l'Ame compoſée, & les diſtingue clairement des *Monades*. Si les globules de *Démocrite* différent des *Monades*,

ειν ὄγκον μέγεθος. Metaphyſic. *Lib.* XVI. *Cap.* 6. (ſelon la diviſion de DUVAL : car ce Livre eſt le XIII. dans les autres Editions, comme Mr. *Mosheim* le remarque.)

(*a*) BESSARION. (*b*) Δόξειε δ' ἂν οὐδὲν διαφέρειν, μονάδας λέγειν, ἢ σωμάτια σμικρά. De Anima, Lib. II (& non pas *Lib.* II comme cite Mr *Mosheim*) Cap. 6.

(*c*) Καὶ γὰρ ἐκ τοῦ Δημοκρίτου σφαιρῶν, ἂν γένωνται σχεδὸν ἅπασαι &c. . . . Τὶ γὰρ διαφέρει, σφαίρας λέγειν μικρὰς, ἢ μονάδας μεγάλας, ἢ ὅλως μονάδας φερομένας;

des, comment eſt-ce que les *Monades* peuvent être des *Atomes*?

Une Epigramme de (*a*) l'*Anthologie* porte, qu'EPICURE cherchoit, (*b*) *Où étoit le Vuide, & ce que c'étoit que les Monades.* Tout ce qui s'enſuit de là, c'eſt qu'il y avoit des gens, qui donnoient aux *Atomes* le nom de *Monades*. Mais ſeroit-ce bien raiſonner, de dire: Les *Atomes* ſont quelquefois appellez *Monades*: donc les *Monades* de *Pythagore* ſont les *Atomes*.

Voilà toutes les autoritez, dont *Cudworth* avoit cru devoir ſe munir. On verra dans l'Original, comment Mr. *Mosheim* détruit les autres raiſons de *Gaſſendi*, qui ne paroiſſent pas plus concluantes. Il pourroit, dit-il, ajoûter bien d'autres choſes, pour montrer que *Pythagore*, Philoſophe, qui, à ſon avis, n'étoit (*c*) ni fort éclairé, ni fort franc, n'a pas ſeulement penſé aux Atomes. Il ſe contente de faire remarquer aux Lecteurs, par cet exemple de tant de paſſages mal appliquez, combien les plus grands hommes ſont ſujets à s'aveugler, lors qu'ils liſent les Anciens avec un eſprit prévenu de certaines penſées. *Cudworth* & *Gaſſendi* aimoient fort la Philoſophie Corpuſculaire: ils en trouvoient des traces dans toutes les Sectes des Philoſophes Anciens.

DANS

(*a*) Lib. I. Cap. 15. pag. 32. *Ed. Francof.* 1600. in fol. (*num.* 6.)

(*b*) —— Μάτην δ' Επίκουρον ἔασον
Ποῦ τὸ κενὸν, ζητεῖν, καὶ τίνες αἱ μονάδες.
Lib. I. Cap. 15. *num.* 6.

Il y a ici faute dans la citation: μάζην, pour μάτην.

(*c*) *Nec nimis ſapientem, nec nimis liberalem & ingenuum* &c.

DANS quelques (*a*) autres Notes, Mr. *Mosheim* refute *Cudworth*, ſur ce qu'il a cru, que l'opinion des *Atomes* avoit produit celle de la *Préexiſtence des Ames*, & de la *Métempſychoſe*; & il examine tous les paſſages des Anciens, d'où ſon Auteur l'inféroit. Voici comment il explique (*b*) lui-même l'origine de ces imaginations. Les anciens CALDE'ENS, les EGYPTIENS, & preſque tous les Peuples Orientaux, croioient, que DIEU ne voulant pas ſe charger de la fatigue de gouverner les Choſes Humaines, en avoit confié le ſoin à certains *Génies*; ce qui eſt auſſi le ſentiment de (*c*) PLATON. Bien plus: les plus célébres Docteurs de l'ancienne Egliſe Chrétienne, comme (*d*) ATHE'NAGORE & (*e*) JUSTIN, Martyr, ſont entrez dans la même penſée. Ceux d'entre les Paiens, qui croioient l'Ame immortelle & ſpirituelle, penſoient, & avec raiſon, qu'il étoit au deſſus du pouvoir de ces Génies, de produire une nature ſi noble & ſi excellente. Ils laiſſoient donc à DIEU cet ouvrage difficile. Mais DIEU, comme ils ſe l'imaginoient, s'étoit déchargé du ſoin des choſes humaines, depuis qu'il eut formé le Monde. Ils étoient donc réduits ainſi à affirmer, que DIEU avoit créé lui-même toutes les Ames avant

(*a*) *In Cap.* I. §. 31, *& ſeqq.* pag. 47, *& ſeqq.*
(*b*) Pag. 48, 49.
(*c*) *De Legibus*, Lib. IV. pag. 597. *Opp. Mſ. Mosheim* n'indique pas l'Edition dont il ſe ſert. Je trouve le paſſage à la *page* 713. D. Tom. II. *Ed. H. Stephani.*
(*d*) *Legat.* Cap. 22. pag. 97, 98. *Ed. Oxon.*
(*e*) *Apolog.* I. Cap. 5. pag 44. *Edit. Oxon.*

vant la fondation du Monde. Il restoit à expliquer, comment DIEU, sans préjudice de sa Bonté, avoit pu mettre des Natures si excellentes dans des Corps sujets à tant de miséres. Pour lever la difficulté, il fallut en venir à dire, que cela étoit arrivé par la faute des Ames, & non par celle de DIEU. Ils conclurent donc de là, que les Ames avoient péché, & que Dieu les avoit enfermées dans la Prison du Corps, après leur avoir coupé les Aîles, pour être ainsi punies des actions par lesquelles elles avoient offensé le Créateur. Cela menoit tout droit à la *Métempsychose*. Car premiérement, on trouvoit incroiable, qu'un aussi grand nombre d'Ames, qu'il avoit vécu d'Hommes depuis la fondation du Monde, qu'il en vivoit, & qu'il en vivroit desormais, eussent toutes commis de grands Crimes contre DIEU; ce qui paroissoit d'autant plus étrange, qu'on (a) faisoit la durée du Monde presque infinie. Ainsi il étoit raisonnable, de réduire à un certain nombre les Génies, qui avoient offensé la Majesté Divine, & d'imaginer une espéce de Cercle d'Ames, qui alloient & venoient de côté & d'autre. De plus, on ne pouvoit se persuader, qu'il fût digne de la Bonté de DIEU, de condamner pour un tems infini à de si grandes miséres, des Natures, qui étoient autant de petites parties de la sienne. On s'avisa de dire, pour sauver cet inconvénient, que les Ames, qui se seroient bien purifiées, retour-

(a) Voiez JAQUES PERIZONIUS, *Antiq. Aegypt.* Cap. 2. *pag.* 14, *& seqq.*

tourneroient enfin à DIEU. Cependant on voioit, que la plûpart des Ames ne penſoient à rien moins qu'à cette purification, & qu'au contraire, en ſe plongeant dans les Vices, elles ſe ſouilloient de plus en plus. On les tint à cauſe de cela pour condamnées à un long banniſſement, de ſorte que délivrées d'un Corps, elles paſſoient auſſi tôt dans un autre, jusqu'à ce qu'elles euſſent dépouillé leur laideur, & lavé leurs tâches, deſagréables à DIEU.

PARMI le nombre prodigieux de Paſſages, que *Cudworth* (*a*) a entaſſez, pour montrer que les Paiens les plus éclairez ont cru l'Unité d'un Dieu Suprême, il en allégue pluſieurs, qui ne prouvent rien. En voici deux exemples. (*b*) *Deos adeunto caſte, epes amovento: ſi ſecus faxint, Deus ipſe vindex eſto* (*c*). C'eſt une Loi des XII. TABLES, ſelon *Cudworth*; ou plûtôt, comme le remarque ſon Traducteur, une Loi de la façon de CICERON même. Il auroit pu ajoûter, qu'elle n'eſt pas rapportée exactement: car il y a dans le Texte: *Ad Divos adeunto* &c. Voilà, dit *Cudworth*, le mot de *Dii* pris d'abord dans une généralité, qui renferme également le *Dieu Suprême* & les *Divinitez Inférieures*: puis *Deus ipſe*, qui ſignifie ſeulement le Dieu unique, ſupérieur à tous les autres. Mais, remarque très-bien Mr. *Mosheim*, on ne ſauroit inferer de ce paſſage, comme le prétend l'Auteur, que *Deus ipſe* fût une formule, dont on ſe ſervoit

(*a*) Cap. IV. (*b*) *Ibid.* §. 14. *pag.* 101.
(*c*) CICERON, *De* Legib. *Lib.* II. *Cap.* 9.

voit pour désigner le Dieu Suprême. Car *Cicéron* veut dire seulement, que, si les Hommes négligent de venger les injures faites à DIEU, il en prendra lui-même vengeance. Les paroles d'ailleurs ont un tout autre sens, que celui que *Cudworth* y trouve. *Cicéron* veut, qu'on s'approche, avec des sentimens purs, des Dieux, quels qu'ils soient, établis par autorité publique: & il ajoûte, que, si l'on manque à cela, on peut bien cacher son crime aux Hommes, qui ne sauroient pénetrer dans les recoins du Cœur, mais non pas au Dieu même, que l'on a offensé; & que ce Dieu sera lui-même le vengeur de la profanation. Ainsi il s'agit de toute sorte de Dieu, & non pas du seul Suprême.

L'AUTEUR est encore plus mal fondé à trouver cette Divinité suprême dans un vers d'EURIPIDE: (*a*)

Λύσει με ὁ Δαίμων αὐτὸς, ὅταν ἐγὼ θέλω:

qui a été ainsi rendu en Latin par HORACE, (*b*) mais dans un tout autre sens:

Ipse Deus, simulatque volam, me solvet.

Le Δαίμων αὐτὸς du Poëte Grec, est ici manifestement *Bacchus*, comme il paroît par toute la

(*a*) In *Bacchis*, vers. 498. (*b*) Lib. I. Epist. XVI. vers. 78. où *Cudworth* met *volet*, au lieu de *volam*. Mr. *Mosheim* renvoie aussi, sur le sens du passage d'HORACE, aux Notes de Mr. DACIER.

la ſuite du diſcours : & c'eſt lui-même, mais déguiſé, qui dit à *Penthée*, ſur ce que celui-ci l'avoit menacé de le faire mettre en priſon : *Le Dieu même* Bacchus *m'en tirera, quand je voudrai.*

C'EST une queſtion entre les Savans, ſi le fameux Poëte ORPHE'E a jamais exiſté ? Toute l'Antiquité le témoigne : un ſeul paſſage de (*a*) CICE'RON, où cet Orateur nie l'exiſtence d'*Orphée*, & en donne pour garant ARISTOTE, a fait révoquer en doute une choſe ſur quoi on ne ſe ſeroit pas aviſé ſans cela de former la moindre difficulté. *Cudworth* (*b*) tâche d'expliquer le paſſage de *Cicéron* d'une autre maniére ; & il ajoûte, que, ſuppoſé que les paroles ne ſoient pas ſuſceptibles d'une Interprétation favorable, l'autorité du ſeul *Ariſtote* ne ſauroit être ici d'aucun poids. Il a été déja remarqué, dans (*c*) cette *Bibliothéque*, qu'à conſiderer toute la ſuite du diſcours de *Cicéron*, on ne ſauroit entendre autrement ſes paroles, que dans le ſens qui attribuë à *Ariſtote* d'avoir nettement nié qu'il y eût eu un *Orphée*. Nous ſommes ravis de voir, que Mr. *Mosheim* eſt préciſément de même opinion, & à peu près par les mêmes raiſons ; quoi qu'il ne paroiſſe pas avoir lû, ou remarqué, ce que nous avons dit là-deſſus.

LES admirateurs outrez d'HOME'RE ne ceſſent d'étaler la haute idée qu'il avoit de l'unité d'un

(*a*) *De Natur. Deor.* Lib. I. Cap. 38.
(*b*) Cap. IV. § 17. *pag.* 341.
(*c*) Tom. VI. Part. II. pag. 413, 414.

d'un Dieu suprême ; & *Cudworth* (*a*) fait tout ce qu'il peut pour montrer, que l'opinion de ce Poëte là-dessus étoit sans aucun mélange d'erreur. Voici comment Mr. *Mosheim* se déclare ici & contre son Auteur, & contre ceux qui ont encore poussé plus loin l'admiration aveugle pour le Prince des Poëtes. Je suis, dit-il, très-disposé à prendre le parti d'*Homére*, autant que la Vérité & la Raison le permettent : mais lors qu'elles s'y opposent, ni *Homére*, ni aucun autre Auteur plus éclairé & plus sage encore, ne méritent pas, à mon avis, de trouver des Défenseurs. Je conviens sans difficulté, que le *Jupiter* d'*Homére* est représenté comme Chef & Maître de tous les autres Dieux, & comme aiant d'ailleurs un empire suprême sur tout l'Univers. Cela paroît par une infinité de passages de ses Poëmes. Mais je ne sai si l'on peut accorder, que ce Poëte aît eu de son *Jupiter*, les mêmes idées qu'avoient les Sages du Paganisme & que les *Chrétiens* ont du Créateur Souverain de l'Univers. A la vérité, *Homére* parle souvent, en termes magnifiques, de la Puissance & de la Sagesse de *Jupiter* ; ce qui est cause sans doute que des Savans très-distinguez n'ont rien trouvé à redire dans ses sentimens. Mais, sans nous arrêter à faire considérer qu'on ne doit pas juger de la Poësie & des expressions Poëtiques, sur le même pié que des discours d'un Philosophe ; on voit, dans *Homére*, une infinité de choses attribuées au *Pére des Dieux*, lesquelles ne sauroient convenir à une Majesté Souveraine, & qui montrent que le Poëte concevoit son *Jupi-*

(*a*) Cap. IV. §. 19. pag. 428, & *seqq.*

Jupiter très-bon & très-grand, comme étant de même origine, de même nature, & de même caractére, que les autres Divinitez qu'il introduit. Il suffit d'en donner quelques exemples, parmi un grand nombre qui se présentent. *Homére* appelle souvent *Jupiter*, Fils de *Saturne*, ou *Olympien*, c'est-à-dire, *Habitant d'Olympe*. Le Dieu étoit donc, selon le Poëte, né de *Saturne*, comme portoit la Tradition des *Grecs*, & il avoit autrefois eu son domicile sur le mont *Olympe*, ainsi que les mêmes *Grecs* le disoient de *Jupiter*, Roi de *Thessalie*. Est-ce là l'idée d'un Dieu qui n'a ni commencement, ni foiblesse, ni vice? Bien plus: *Homére* donne à *Jupiter* une origine, qui n'est guéres plus noble que celle des autres *Dieux*, & le fait sortir, comme eux de l'*Océan*. Il est facile de le prouver, *Homére* sans contredit met *Saturne* au nombre des Dieux. *Saturne* est donc, selon lui, né de l'*Océan*: car il dit quelquefois, que tous les Dieux sont nez de là. Or *Jupiter* & *Junon* étoient Enfans de *Saturne*; comme il paroît par (*a*) plusieurs endroits du Poëte. De plus, *Junon* (*b*) raconte elle-même, comment elle fut élevée dans la Maison de l'*Océan* & de *Téthys*, de même que les Petits-Fils le sont chez leurs Grands-Péres. Ainsi voilà *Jupiter*, qui par *Saturne* descend de l'*Océan*, ainsi que tous les autres Dieux. Peut-on se résoudre à confondre un tel Dieu, avec le Créateur Souverain de toutes

(*a*) Voiez, par exemple, *Iliad.* Lib. XIV. *vers* 243, 247.
(*b*) *Iliad.* Lib. XIV. *vers.* 302, 303.

tes choſes? Les Paſſages des Anciens, que Cudworth allégue, pour prouver qu'*Homére* avoit des idées plus ſaines de la Divinité, ſont de peu de poids. Déja, quand il s'agit de ſavoir ce qu'*Homére*, & en général tous les autres Auteurs Anciens, ont penſé ſur certains ſujets, c'eſt par leurs Ecrits mêmes qu'il en faut juger, & non par des témoignages d'autres Ecrivains, qui la plûpart du tems ſont fort ſujets à chercher de quoi faire valoir leurs propres ſentimens par des autoritez reſpectables, & qui ſur tout pleins d'admiration pour le Prince des Poëtes, l'obſcurciſſent & le corrompent par des explications abſurdes, afin de le faire regarder comme le ſeul Maître de toute ſorte de Science & d'Erudition. Mais PLUTARQUE (*a*) même, que l'on cite, ne dit pas, non plus qu'ARISTOTE (*b*), que le *Jupiter* d'*Homére* ſoit le Dieu Suprême, qui a créé l'Univers: ils parlent ſeulement des noms honorables, par leſquels le Poëte déſigne ſon *Jupiter*. Pour ce qui eſt de PROCLUS, (*c*) Philoſophe Platonicien, & plus ingénieux que judicieux, il n'y a aucun Auteur ſur le témoignage duquel on doive ici faire moins de fonds, puis qu'on ſait très-certainement, que c'étoit la coûtume de ceux de ſa Secte, d'expliquer les Anciens Auteurs non ſelon le ſens naturel de leurs paroles, mais conformément à leurs propres

(*a*) In *Platonic. Quæſt.* pag. 1007. Tom. II. *Opp. Ed. Weth.* & *Lib. De Iſid. & Oſirid.* pag. 371.
(*b*) *De Republ.* Lib. I. Cap. 12.
(*c*) Lib. II. *in Timæum Platon.* pag. 96.

pres idées. S'il falloit ici donner quelque choſe à l'autorité, celle de l'Auteur inconnu de la *Vie d'*HOME'RE, l'emporteroit de beaucoup, puis qu'il dit en peu de mots & d'une (*a*) maniére fort expreſſive, tout ce que prétend *Cudworth*, & tout ce qu'on peut dire en faveur du Poëte. Mais *Homére* ne vaut presque pas la peine qu'on ſe donne de chercher avec tant de ſoin, quelle étoit ſa Religion, & ce qu'il penſoit de DIEU. Tous ſes Poëmes ſont une preuve parlante qu'il ne s'accordoit pas toûjours avec lui-même, & qu'il a perpétuellement mêlé avec les Fables & les Contes impertinens des *Grecs*, ce que la Raiſon enſeigne au ſujet de DIEU, & ce que les plus anciens Philoſophes ont enſeigné en matiére de Choſes Naturelles. Si quelcun trouve, ajoûte Mr. *Mosheim*, que je porte ici un jugement trop ſévére, & qui marque un mauvais goût, je ne m'y oppoſerai pas beaucoup. Je demanderai ſeulement à mon tour, qu'on nous donne un précis de la Religion d'*Homére*, tiré de ſes Poëmes, qui ſoit non ſeulement complet, mais encore bien lié, & qui s'accorde avec les autres choſes que le Poëte débite; ce qui eſt impoſſible, à mon avis. Au reſte, le fond de cette Note revient à la remarque qu'avoit déja faite Mr. LE CLERC, dans ſon (*b*) Extrait du même paragraphe. „Mr. *Cudworth* (dit-„ il) croit qu'encore qu'HOME'RE & HE'SIODE „ faſſent

(*a*) Pag. 337. in *Opuſcul. Mythologic. Phyſicis, Ethicis*, Edit. THOM. GALE, Amſtel. 1688.

(*b*) Tom. III. *pag.* 67.

» faſſent ſortir tous leurs Dieux du *Cahos* ou de
» l'*Océan*, ils en exceptent *Jupiter*. Le mal
» eſt que par ces Dieux, ils ſemblent entendre
» ſeulement la Poſtérité de *Saturne*, & quelques
» Dieux contemporains, de qui *Jupiter* étoit le
» Roi, comme il étoit le Pére de pluſieurs au-
» tres. Voiez ce qu'on a remarqué ſur le vers
» 44. de la *Théogonie*, & BIBL. CHOISIE, Tom.
» II. pag. 46, 47. Ainſi s'il reſte dans ces Poë-
» tes quelques veſtiges de l'ancienne Tradition,
» concernant l'Unité d'un Dieu ſuprême, &
» plus anciens que tous ceux qu'ils repréſentent
» comme ſortis du *Cahos*; ce ſont des paroles
» qui leur ſont échappées, ſans qu'ils les en-
» tendiſſent bien, & qui ſont contraires à leurs
» autres idées. On peut dire la même choſe
» des autres Paſſages des Poëtes, citez par nô-
» tre Auteur, ſavoir PINDARE, SOPHOCLE,
» EURIPIDE, & les Poëtes Latins, qui n'ont
» fait qu'imiter les *Grecs* ».

CUDWORTH (*a*) prouve, par le I. Chapitre de l'*Epître* de ST. PAUL *aux* ROMAINS, que les Nations Païennes reconnoiſſoient un ſeul Dieu Créateur de l'Univers, & que tout ce que l'Apôtre leur reproche, c'eſt de lui avoir aſſocié des Dieux Inférieurs, & des Créatures, à qui elles rendoient le même Culte Religieux. Le Traducteur trouve les raiſonnemens de ſon Auteur ingénieux & ſavans. Mais il reſte à ſavoir, ſi tout ce que *St. Paul* dit, dans le Chapitre dont il s'agit touchant les Superſtitions des Gentils,

(*a*) Cap. IV. §. 31. *pag.* 560.

ils, regarde tous les Peuples généralement, & s'il n'y a pas quelque distinction à faire. Mr. *Mosheim* trouve, que l'Apôtre parle de trois sortes de personnes, & de trois Religions différentes. Autre étoit la Religion des *Sages* & des *Philosophes*: autre celle du *Peuple*; & parmi le Peuple, il y avoit des gens, qui reconnoissoient à la vérité un seul Dieu, mais qui y joignoient des *Héros*, des *Génies*, des *Démons*, ou des Natures qui tenoient le milieu entre DIEU & l'*Homme*; & il y avoit aussi la Multitude grossiére, qui, uniquement attachée aux Sens, ne s'élevoit pas jusqu'à penser au Créateur Souverain de l'Univers, mais dont toute la Dévotion avoit pour objet les Statuës, & les Simulacres. C'est des premiers, ou des *Philosophes*, que parle *St. Paul* aux versets 19, 20, 21, 22. Dans les versets 23, & 24. il passe au *Vulgaire grossier*. Et il vient ensuite, *vers.* 25. aux *Adorateurs des Créatures, des Héros, des Démons, des Génies*. Cette distinction des différentes sortes d'Erreurs, qui régnoient dans le Paganisme, est conforme aux idées des *Juifs* du tems de l'Apôtre; comme on le prouve par des Passages de (*a*) PHILON, & de (*b*) JOSEPH. Ainsi tout ce qu'on peut inferer du discours de *St. Paul*, c'est que, parmi les anciens Peuples, il y en avoit qui rendoient un Culte religieux aux Créatures, mais non

(*a*) *De Monarchia*, Lib. I. pag. 812, *& seqq. De Temulentia*, pag. 269, *& seqq. Edit. Paris.*

(*b*) Lib. II. *contra Apion.* Cap. 16. pag. 482. C, & Cap. 19. pag. 484.

non pas que toutes les Nations généralement donnaſſent dans cet excès.

VOICI un endroit, ſur lequel Mr. *Mosheim* défend ſon Auteur. (*a*) Il s'agit de l'explication d'un (*b*) paſſage de PLINE, fort difficile, & qui juſqu'ici a fourni ample matiére aux diverſes conjectures des Critiques. Cet Hiſtorien de la Nature, parlant des miſéres de la Vie Humaine, & des Maladies auxquelles les Hommes ſont ſujets, après en avoir indiqué quelques-unes, ajoûte; *Atque etiam, morbus eſt aliquis, per ſapientiam mori.* SAUMAISE (*c*) a entendu par cette ſorte de Maladie, la (*d*) *phréneſie*, qui ôte l'uſage du Bon-Sens. CUDWORTH donne une explication toute nouvelle. Il prétend, que *Pline* veut parler des *Platoniciens*, qui ſuivant les idées de leur Maître, empruntées de SOCRATE, faiſoient conſiſter la Philoſophie dans (*e*) *une méditation perpétuelle de la mort*, c'eſt-à-dire, qu'ils ſe préparoient perpétuellement à mourir, en détachant leurs Ames du Corps, & les purifiant de ſes Paſſions. *Pline*, qui étoit un Libertin, & qui ſe moquoit tout ouvertement de la Religion, & de l'Immortalité de l'Ame; traite ici de maladie, ou d'une eſpéce de mélancholie, ces ſpéculations Philoſophiques. Mr. LE CLERC, dans (*f*) l'Extrait du Chapitre où eſt contenuë cette interprétation, témoigna n'en être pas ſatis-

(*a*) Cap. V. Sect. III. §. 19. *pag.* 1034.
(*b*) *Hiſtor. Natur.* Lib. VII. Cap. 50.
(*c*) *Exercitat. Plinian. in Solin.* Tom. I. pag. 283.
(*d*) Φρενῖτις. (*e*) *Socrates*, apud PLATON. in *Phadon.*
(*f*) BIBLIOTHE'QUE CHOISIE, Tom. VIII. pag. 56, 57.

fait. „ Si *Pline* (dit-il) n'avoit parlé de cette maladie, qu'en cet endroit-là, on pourroit croire que cet Auteur s'eſt voulu moquer des Philoſophes, & cela eſt aſſez de ſon génie; mais il en parle dans un autre endroit d'une maniére qui fait voir qu'il entend parler d'une Maladie du Corps. C'eſt au commencement du Chap. LI. *Jam ſigna lethalia, in furoris morbo riſum, ſapientiæ vero ægritudine fimbriarum curam & ſtragulæ veſtis plicaturas.* On voit bien, que prendre ſoin des franges d'un Lit, plier les Couvertures, & mourir enſuite, ſont des effets d'une véritable maladie, & non d'une méditation philoſophique. Cependant on n'a pu rendre encore une raiſon vraiſemblable de ces expreſſions, *per ſapientiam mori*, ou *ſapientiæ morbus*. *Pline* en parle comme d'une choſe extraordinaire, & oppoſe cette maladie à la *Fureur*. Peut-être qu'il entend une eſpéce de réverie, qui fait que, dans une Fiévre, on parle perpétuellement de Philoſophie, & qu'on meurt en tenant de ſemblables discours ". Mr. *Mosheim* préfereroit volontiers cette explication de Mr. *Le Clerc*, s'il ne voioit qu'elle ſuppoſe, comme auſſi preſque tous les Critiques le croient, que, dans les deux Paſſages de *Pline* comparez enſemble, il s'agit d'un ſeul & même mal. Mais il ne doute presque pas du contraire. Car, dit-il, dans le prémier paſſage, l'Auteur parle de *mourir par ſageſſe*, ce qu'il appelle une *maladie*, ou une eſpéce de maladie: au lieu que, dans l'autre, il parle d'une *maladie de ſageſſe* (*ſapientiæ ægritudo.*)

do.) Or ces deux choſes ſont auſſi différentes l'une de l'autre, que la *Mort* & la *Maladie*. Ainſi il ne faut pas confondre les deux ſens. Celui du prémier Paſſage, doit être néceſſairement ainſi entendu : *Ceux qui meurent de ſageſſe, ſont atteints d'une certaine Maladie;* ou, pour exprimer la choſe plus au long, quoi que ces gens-là ne paroiſſent point malades, ils le ſont véritablement ; & c'eſt en eux une eſpéce de maladie. *Pline* dit, que c'eſt une maladie, *de mourir de ſageſſe*, & non pas qu'il y aît une maladie, qui s'appelle *maladie de ſageſſe*. Cela étant, l'explication de *Cudworth* eſt très-convenable & très-juſte. Il veut, que les Philoſophes, ſur tout les *Pythagoriciens* & les *Platoniciens*, quelque magnifiquement qu'ils parlaſſent du ſoin de détacher l'Ame d'avec le Corps par la Sageſſe, ne fuſſent rien moins qu'en bonne ſanté, mais plûtôt attaquez d'une ſorte de Maladie. Pour l'autre Paſſage, il eſt hors de doute qu'il s'y agit d'une Maladie réelle du Corps : & comme *Pline* l'oppoſe à la *Fureur*, que les Médecins Grecs appellent *μανία*, il y a apparence qu'il entend par là celle qu'ils nomment *φρενῖτις*, c'eſt-à-dire, un ſimple Délire, qui fait qu'on n'a pas l'uſage libre de ſa Raiſon ; comme l'explique (*a*) *Sammaiſe*, qui d'ailleurs applique cela mal-à-propos à l'autre Paſſage.

Il me ſemble néanmoins, que les raiſons de Mr. *Mosheim* ne ſont pas au deſſus de toute atteinte. Car 1. Il ne fait pas aſſez d'attention

(*a*) *Exercit. in* SOLIN. Tom. I. *pag.* 284. *Ed. Traject.*

son à la suite du discours. *Pline* vient de parler de certaines Maladies, qui reviennent en certains tems, comme la Fiévre. Après cela suivent les paroles du prémier Passage, dont il s'agit: *Atque etiam morbus est aliquis, per sapientiam mori.* Il ajoûte immédiatement après: *Morbis enim quoque quasdam leges natura posuit.* Ces Loix, que la Nature a prescrit aux Maladies Humaines, & par lesquelles il rend raison (*Car*, dit-il) de la nature de celle dont il vient de parler, sont les Loix qui réglent le tems ou la durée des Maladies, comme il paroît par ce qui suit, où l'Auteur dit, que la Fiévre Quarte ne commence jamais en hiver: qu'il y a des Maladies, auxquelles on n'est point sujet, passé soixante ans; d'autres, qui cessent après l'âge de Puberté, sur tout dans les Femmes &c. Or, selon l'explication de *Cudworth*, la Maladie, par laquelle on *meurt de sagesse*, est une Maladie perpetuelle, puis qu'elle consiste dans un soin assidu de s'exercer continuellement à mourir. a. Les paroles de *Pline* peuvent, ce semble, être entenduës de cette maniére: *Il y a une certaine Maladie, qui consiste en ce que l'on meurt alors* de certains symptômes qu'il appelle *per sapientiam*. Je ne sai s'il ne voudroit pas parler de ces sortes de Maladies où l'on a par intervalles des accès de Fureur, ou de Délire. Il peut arriver alors, & il arrive souvent, que la mort vient, non dans le tems du dérangement d'esprit, mais lors que le Malade est revenu en son bon-sens. Le *Per* peut insinuer cela, & faire une opposition à l'aliénation perpétuelle d'esprit.

Sur

Sur ce pié-là il y aura auſſi de la différence entre ce cas, & celui du Chapitre ſuivant dans lequel *Sapientiæ ægritudo*, & *morbus furoris*, regarderont le tems où un Malade eſt actuellement en fureur ou en délire. Quoi qu'il en ſoit (car le paſſage eſt aſſûrément obſcur, & je ne donne ceci que comme une conjecture, dont on fera tel cas qu'on voudra) je doute fort, que l'explication de *Cudworth* puiſſe jamais être bien accordée avec la ſuite du diſcours, telle que je l'ai expoſée, & que chacun peut la voir d'abord. Il s'agit certainement d'une Maladie du Corps, quelle qu'elle ſoit, & quoi qu'elle puiſſe affecter l'eſprit. PLINE, qui ſe moquoit, avec ſi peu de ménagement, de tout ce qui regardoit la Religion, n'étoit pas homme à chercher des détours, pour envelopper ſon diſcours d'obſcurité, crainte de choquer les Philoſophes, en expoſant au ridicule une opinion comme celle dont il s'agit, que l'on pouvoit bien rejetter, ſans donner d'ailleurs dans l'Irréligion.

DANS le Chapitre, où CUDWORTH réfute les argumens des *Athées* contre la *Providence*, il examine (*a*) entr'autres la queſtion qu'ils font, *Pourquoi* DIEU *a créé le Monde*, puis qu'il jouïſſoit d'une Félicité parfaite, & que rien hors de lui ne peut y rien ajoûter. L'Auteur répond, que DIEU a créé le Monde, pour rendre heureuſes les Créatures qu'il produiroit hors de lui; & que c'eſt en cela que conſiſte véritablement ſa *Gloire*, quoi qu'il ne ſe ſoit pas uniquement pro-

(*a*) Cap. V. Sect. V. §. 11.

proposé de montrer sa Puissance & sa Sagesse, par la Création du Monde, & que la Gloire, qui lui en revient, soit seulement une suite naturelle des réflexions qui s'offrent à l'esprit, quand on contemple les effets de ces perfections Divines: de même que la lumiére & l'éclat du *Soleil* sont la *gloire* de cet Astre. Comme cette Question, agitée entre les anciens Philosophes, *Si l'on peut dire, à parler exactement, que* DIEU *ait créé le Monde pour manifester sa Gloire* ? a été renouvellée entre les Philosophes & les Théologiens Modernes; Mr. *Mosheim* (*a*) profite de l'occasion, pour l'éclaircir. Et voici ce qu'il dit là-dessus.

La plûpart des *Platoniciens* enseignoient, que DIEU avoit créé le Monde, & ses Habitans, afin qu'il y eût des Etres, à qui il pût faire ressentir les effets de sa Bonté, & communiquer la Félicité Souveraine, dont il jouït de toute éternité. PLATON lui-même l'insinuë clairement dans (*b*) son *Timée*; & il avoit pris cette opinion, aussi bien que presque tout ce qu'il établit sur la Création du Monde, de cet Ancien (*c*) Philosophe Pythagoricien, dont il met le nom pour titre de son Dialogue. Il y a néanmoins une grande différence entre les idées de *Pla-*

(*a*) Pag. 1184, *& seqq.*

(*b*) §. 14. pag. 237. (Je ne sai de quelle Edition. Le passage se trouve, dans celle d'*Henri Etienne*, Tom. III. *pag.* 29. E.)

(*c*) Lib. *De Anima Mundi*, pag. 545. *Ed.* THOM. GALE, in *Opusc. Mythol. Phys. Ethic.* (pag. 94. C. *Ed. H. Steph.* Tom. III. *Platon. Opp.*)

Platon, & celles de ſes Sectateurs des Siécles ſuivans. Car le Maître croioit, que DIEU s'étoit déterminé librement à arranger & orner la Matiére, auparavant informe : ainſi il pouvoit dire proprement & véritablement, que la Bonté naturelle de l'Etre Suprême l'avoit porté à bâtir l'Univers. Mais les nouveaux Diſciples prétendent, que le Monde a exiſté de toute éternité, conjointement avec DIEU, & que ce Monde eſt émané neceſſairement de ſa nature. Lors donc qu'ils diſent, que DIEU, par un effet de ſa Bonté, a créé le Monde, ils entendent ſeulement, que DIEU, de toute éternité, a communiqué à d'autres Etres les effets de ſa Bonté. Les anciens Docteurs de l'Egliſe Chrétienne ont cru auſſi, que c'eſt par un effet de ſa Bonté que DIEU a créé le Monde, comme on le prouve par des paſſages de (*a*) ZACHARIE *de Mitylène*, Philoſophe Chrétien, d'ATHENAGORE (*b*), & de (*c*) ST. AUGUSTIN. Dans la ſuite des tems, les Théologiens en vinrent peu-à-peu à ſoûtenir, que DIEU a créé le Monde, pour ſa propre Gloire. Cette propoſition, bien entenduë, n'a rien de choquant, comme on le verra tout à l'heure; auſſi ne s'en ſcandaliza-t-on pas pendant long tems. Ce n'eſt que dans le dernier Siécle, à ce qu'on croit, qu'une

(*a*) Dialog. *De Opificio Mundi*, pag. 182.

(*b*) Lib. *De Reſurrectione*, Cap. XI. pag. 174, 178. *Ed. Oxon.* 1706.

(*c*) *Confeſſion.* Lib. XIII. Cap. 2. *pag.* 170. Tom. I. & *De Civit. Dei*, Lib. XI. Cap. 22. *pag.* 219. Tom. VII. *Edit. Benedictin.* Antuerp. *ſeu Amſtelod.*

ne telle façon de s'exprimer a paru renfermer quelque choſe de dangereux. *Cudworth* ſe déclare contr'elle ; & d'autres l'ont combattuë. GUILLAUME KING, (*a*) Prélat d'*Irlande*, dans ſon Traité Latin *de l'origine du Mal*, ſoûtient, que, (*b*) quand on dit que *le Monde a été créé pour la Gloire de* DIEU, on s'exprime improprement, & en le concevant (*c*) à la maniére des Hommes, de même que lors qu'on attribuë à DIEU de la *Colére*, de l'*Amour*, de la *Vengeance*, des *Yeux*, des *Mains* &c. *Si l'Ecriture*, ajoûte-t-il, *nous enſeigne, que le Monde a été créé pour la Gloire de* DIEU, *cela ſignifie ſeulement, que les Attributs de* DIEU, *ſavoir, ſa Puiſſance, ſa Bonté, & ſa Sageſſe, brillent avec un grand éclat dans ſes Ouvrages, tout de même que s'il ne s'étoit propoſé autre choſe, en les créant, que d'étaler ces perfections, de ſorte que les Ouvrages de la Création n'auroient pû être plus propres à cette fin, quand même ils y auroient été deſtinez. Mais, à proprement parler, l'exercice de la Puiſſance de* DIEU, *& le déſir de communiquer ſa Bonté, ſont, ſelon ce Théologien, les fins pour leſquelles le Monde a été créé.* Mr. *Moſheim* convient, que cette maniére d'expliquer le ſentiment commun eſt ingénieuſe : mais, dit-il, elle n'exprime pas tout ce que renferme le ſens du Dogme ; & l'explication de *Cudworth* n'eſt pas

(*a*) Evêque alors de *Londonderry*, & depuis Archevêque de *Dublin*.

(*b*) *De Orig. Mali*, Sect. III. pag. 44. *Edit. Bremæ.*

(*c*) Ἀνθρωποπαθῶς.

pas non plus ſans défaut. Feu Mr. BAYLE, qui aimoit beaucoup les nouveautez, aiant entrepris de (a) redreſſer & d'éclaircir les penſées contenuës dans le Livre Anglois, dont il s'agit, ſaiſit avidement l'occaſion de critiquer ici l'opinion commune des Théologiens, & s'étendit fort à montrer, (b) qu'on ne peut dire en aucune maniére que DIEU aît créé le Monde pour ſa Gloire; quoi que (c) *ſi les notions de la lumiére naturelle* ſur ce principe *ne ſont pas conformes aux Véritez révelées dans l'Ecriture, il faille*, dit-il, *les abandonner, & les ſoumettre à ce Tribunal infaillible.* Mais à en juger par les notions évidentes que la Lumiére Naturelle nous fournit, il n'y a rien, ſelon lui, de plus indigne de DIEU. Car DIEU n'a beſoin de rien, & ſa Félicité ne peut ni augmenter, ni diminuer. Or celui qui fait quelque choſe pour ſa propre Gloire, veut par là ou augmenter, ou conſerver ſon Bonheur. Le déſir de la Gloire eſt blâmable dans les Hommes mêmes: à plus forte raiſon eſt-il indigne de l'Etre Souverain. Il faut donc, conclut-il, abandonner ce Dogme, pour ne pas offenſer la Majeſté & les Perfections Divines. Les Théologiens n'ont pas néanmoins ceſſé

(a) Mais ſans lire l'Ouvrage même, & ſe contentant des Extraits qu'en avoit donné Mr. BERNARD, dans ſa *République des Lettres*; quoique le Livre eût été réimprimé à *Bréme*, en 1704. & dût par conſéquent ſe trouver aiſément en *Hollande*.

(b) *Réponſe aux Queſtions d'un Provincial*, Tom. II. Chap. 74. pagg. 76, *& ſuiv.*

(c) *Ibid.* pag. 85.

ceſſé depuis de défendre leur opinion, commune dans les Ecôles: mais ils s'y prennent d'une maniére différente, & ſe ſervent de différentes raiſons; comme il paroît par les Ecrits de trois (*a*) Allemands, auxquels on renvoie. Voici comment Mr. *Mosheim* explique là-deſſus ſes propres penſées.

Ceux qui diſent, que DIEU a créé le Monde pour ſa Gloire, ne manquent ni d'autorité, ni de raiſons. A l'égard de l'Autorité, on a ici, comme d'autres l'ont déja remarqué, celle de l'Apôtre ST. PAUL, qui, parlant de ceux que DIEU a deſtinez au Salut, dit (*b*) qu'il l'a fait *pour la louange de la gloire de ſa grace*. Si cela eſt, pourquoi ne dira-t'on pas auſſi, que le Monde a été fait *pour la louange de la Gloire de* DIEU? Ceux qui parlent ainſi du but de la Création, en ont de bonnes raiſons, comme on le verra plus bas; pourvû qu'on ſâche bien en quel ſens ils l'entendent. Quand on dit, que DIEU a créé le Monde pour ſa Gloire, perſonne n'eſt aſſez ſot pour ſe mettre dans l'esprit, que DIEU déſire les Louanges & la Gloire, & qu'il ſe ſoit déterminé par l'ardeur d'un tel déſir à l'Ouvrage de la Création. Si Mr. *Bayle* a ainſi expliqué leur penſée, c'eſt en prenant de travers l'opinion de tous les Sages. La plûpart des

(*a*) JOANN. CHRISTOPH. WOLFIUS, in *Manichaismo ante Manichæum*: CHRISTOPHOR. EBERHARD. WEISMANN. Diſſ. II. *De Providentia Dei circa Malum*, §. 12. & FRIDERIC. SIMON LOEFLER, in *Explanation. Parabolæ de Operariis in Vinea*, §. III.

(*b*) EPHES. I. 12, 14.

des Théologiens énoncent ainſi la leur: (a) DIEU *a fait le Monde pour ſa Gloire, c'eſt-à-dire, pour manifeſter ſa Sageſſe, ſa Bonté, & ſa Puiſſance.* D'où il paroît, que par la GLOIRE DE DIEU, ils entendent les Perfections de DIEU, deſquelles naît ſa *Gloire*; & qu'ainſi ils mettent ici l'*effet* pour la *cauſe*, ſelon l'uſage commun dans toutes les Langues. L'*Honneur* & la *Gloire* de DIEU, eſt ſans contredit un effet néceſſaire de la connoiſſance qu'on a de ſes Vertus. Ceux donc qui ne peuvent digerer ce principe, doivent faire voir, que DIEU, en créant le Monde, ne s'eſt pas propoſé de faire naître dans l'Eſprit des Hommes des idées de ſes Perfections; & il ne ſied pas bien de chicaner ſur le mot de *Gloire*. Car on peut, en un très-bon ſens, & très-digne de l'Etre Souverain, parler ici, comme font les Théologiens.

Le principal but, que DIEU s'eſt propoſé en créant les Hommes & les Natures Intelligentes, c'eſt ſans doute, afin qu'il y eût des Etres, auxquels il pût faire part des tréſors de ſa Bonté, & qu'il rendît ainſi heureux non ſeulement dans cette Vie, mais encore dans une autre. Or des Créatures Intelligentes ne ſauroient être heureuſes, ni dans cette Vie, ni dans une autre, ſi elles ne connoiſſent leur Créateur, & ſi elles ne le ſervent d'une maniére conforme à ſes Perfections. Les Sujets ne ſont heureux, que quand ils connoiſſent la ſageſſe, la puiſſance, & la gloire

(a) Voiez GERHARD JEAN VOSSIUS, *Theſ. Theolog. & Hiſtorica*, Diſſ. I. *De Creatione*, pag. 12.

gloire de leur Roi, & qu'ils obéïſſent à ſes Loix ſages & équitables. De même les Hommes ne deviennent parfaitement heureux, que lors qu'ils apperçoivent les Perfections de DIEU, duquel ils tiennent tout, & qu'ils ſont portez par là à le reſpecter & l'honorer. Ainſi DIEU aiant voulu ſauver les Hommes & les rendre heureux, il ne pouvoit qu'exiger d'eux, qu'ils s'attachaſſent à le connoître & le ſervir comme il faut. Donc on peut dire très-bien & dans un bon ſens, que DIEU a créé les Hommes pour ſa *Gloire*, c'eſt-à-dire, pour être honoré d'eux. Car étant de ſa nature plein d'amour pour les Hommes, il ne peut que vouloir qu'ils faſſent ce qui eſt néceſſaire pour parvenir à leur véritable Félicité. On peut, en un auſſi juſte ſens, dire la même choſe de la fin que DIEU s'eſt propoſée en créant le Monde. DIEU a créé le Monde, afin que les Hommes y vêcuſſent heureuſement, & qu'ils s'y préparaſſent à une meilleure Vie. Sans une droite connoiſſance de DIEU, perſonne ne ſauroit vivre heureux ici-bas, ni être aſſûré de ſon Bonheur avenir. Et on ne ſauroit bien connoître DIEU, qu'on ne le loüe & ne l'honore, tant par ſes penſées, que par ſes diſcours & par ſes actions. Il étoit donc digne du Dieu Suprême, de créer ce Monde, afin qu'en le contemplant, ceux qui y habitent puſſent d'abord être frappez de la Majeſté & des Perfections du grand Ouvrier. Par là il a en même tems fait le Monde pour ſa Gloire, qui eſt inſéparable de la connoiſſance de ſes Perfections. C'eſt ce que *St. Paul* con-

firme merveilleuſement bien, au Chap I. de ſon *Epître* aux ROMAINS, verſ. 19, *& ſuiv.* où il poſe en fait, que DIEU a manifeſté ſes Perfections aux Gentils. Car il dit, au *verſ.* 20. que *la Puiſſance & la Divinité* (δύναμις καὶ θειότης) ou, comme Mr. *Mosheim* croit qu'il vaut mieux traduire le dernier mot, la *Sageſſe* de DIEU, ont pû ſe découvrir clairement par la contemplation du Monde. Il ajoûte immédiatement après, que de cette connoiſſance devoient naître naturellement les louanges & la célébration de la Gloire de DIEU: mais que les Nations, négligeant un tel devoir, *quoi qu'elles connuſſent* DIEU, *ne l'ont pas glorifié comme Dieu, & ne lui ont point rendu graces, mais elles ſe ſont égarées dans de vains raiſonnemens* &c. Un Roi Juſte & Sage, s'il voit qu'il eſt fort important à l'Etat que les Sujets aient une très-haute idée de ſa perſonne & de ſon gouvernement, doit mettre tout en œuvre pour leur inſpirer de tels ſentimens. De même, il falloit que DIEU, prévoiant que le Salut & le Bonheur des Hommes auroient toûjours une liaiſon néceſſaire avec ſa propre Gloire, diſpoſât toutes choſes par ſa Sageſſe, de maniére, que ſa Majeſté & ſes Vertus paruſſent aux yeux de tous. Ce n'eſt pas au fond pour lui-même qu'il déſire que ſa Gloire éclatte parmi les Hommes. Comme il n'a beſoin ni de nos Louanges, ni de nos Hommages, il ne les déſire pas non plus. Mais parce qu'il veut nôtre Bonheur, & cela uniquement par un principe d'Amour & de Bonté, il régle toutes choſes en ſorte que ſa Gloire

re ne peut qu'en réſulter. Cela poſé, bien loin qu'il y aît aucune contradiction entre ceux qui diſent, que DIEU a créé le Monde pour communiquer les effets de ſa *Bonté*, & ceux qui ſoûtiennent qu'il a eû en vuë ſa *Gloire* dans la Création du Monde; ils ſont très-bien d'accord enſemble. DIEU, en créant les Hommes, & le Monde entier, pour avoir à qui il fît du bien, a en même tems établi ſa Gloire: & en manifeſtant ſa Gloire dans le Monde, il a en même tems pourvû au Salut & au Bonheur des Hommes. Ces penſées ne ſont pas fort différentes des réflexions que fît Mr. LE CLERC (*a*) ſur le même endroit qui a donné lieu à celles de Mr. *Mosheim*; auſſi a-t'il traduit ici le Paſſage entier. Après quoi, il conclut ainſi ſa Note: Quand on veut critiquer les Dogmes des Théologiens, on devroit au moins avant toutes choſes rechercher avec ſoin le ſens de leurs paroles, & s'accoûtumer à entendre leur langage. Mais c'eſt la mode aujourdhui d'attaquer les Opinions reçuës; & il n'y a point de gens qui le faſſent avec plus de hardieſſe & de chaleur, que ceux qui ne ſavent pas même les idées que nous attachons aux mots dont nous nous ſervons.

EN voilà aſſez, pour donner une idée de la nature des Notes de nôtre Traducteur, & de ſon goût. Parmi ces Notes, ſouvent aſſez longues, il y en a de ſi étenduës, qu'elles peuvent paſſer pour des Diſſertations entiéres, placées ici

(*a*) *Bibliothéque Choiſie*, Tom. IX. pag. 69, 70.

ici par occaſion. Telles ſont, par exemple, celles où il traite les queſtions ſuivantes. *Si* (*a*) DIEU *a pû créer le Monde de toute éternité? Ce que* (*b*) *c'étoit que le Dieu des* Perſes, *nommé* MITHRAS, *& les Myſtéres célebrez en ſon honneur. En quoi* (*c*) *conſiſtoit la Théologie & la Religion des* EGYPTIENS. *Si* (*d*) CHALCIDIUS *étoit Chrétien, & quels étoient ſes ſentimens. De la* (*e*) *nature de l'*INFINI. *S'il y* (*f*) *a eu de véritables* POSSEDEZ? *Si* (*g*) *le Démon a le pouvoir de faire de vrais* MIRACLES? *Si le* (*h*) *fameux argument de* DESCARTES, *tiré de l'idée de* DIEU, *ſuffit pour prouver l'Exiſtence de cet Etre Souverain? Quelle eſt* (*i*) *l'origine & le vrai ſens de ce que les* PLATONICIENS, *& autres Philoſophes ont dit, d'un Corps céleſte & éthérien, dont ils croioient que l'Ame étoit revêtuë?* On voit auſſi une Diſſertation à part de Mr. *Mosheim*, ſur cette queſtion, (*k*) *Si aucun des Philoſophes Paiens n'a enſeigné, que le Monde avoit été créé de rien?* Cela eſt précedé d'une (*l*) traduction des (*m*) remarques de Mr. LE CLERC, ſur l'objection des *Athées*, tirée de ce que *Rien ne ſe fait de rien.* Il y a encore une (*a*) Diſ-

(*a*) Pagg. 290-293. (*b*) Pagg. 326-332. (*c*) Pagg. 414-424.
(*d*) Pagg. 732-740. La derniére page eſt notée 732, mais il y a quelques chiffres repetez par les Imprimeurs.
(*e*) Pagg. 774-783. (*f*) Pagg. 854-861.
(*g*) Pagg. 865-871. (*h*) Pagg. 888-898.
(*i*) Pagg. 1036-1057. (*k*) Pagg. 957-1000.
(*l*) Pagg. 952-955. (*m*) *Bibliothéque Choiſie*, Tom. VII. *pag.* 66, *& ſuiv.*

(*a*) Dissertation de Mr. *Mosheim*, fort longue, & qui avoit (*b*) déja paru, sur les (*c*) troubles que la *Philosophie Platonicienne* a causé dans l'Eglise. L'Auteur la redonne ici beaucoup plus correcte & plus ample. Elle est digne de la curiosité des Lecteurs, qui ne l'ont pas encore vuë.

VENONS maintenant aux autres Ouvrages de *Cudworth*, qui paroissent ici traduits, après le *Système Intellectuel*.

Le prémier est, comme on l'a déja dit, un Traité *sur les idées éternelles & immuables du* JUSTE *& de l'*HONNE'TE. Il est divisé en quatre Livres, & chaque Livre en plusieurs Chapitres.

De (*d*) tout tems il s'est trouvé des gens, qui ont soûtenu, Que rien n'est *Bon* ou *Mauvais*, *Juste* ou *Injuste*, de sa nature & de toute éternité, & que les choses ainsi qualifiées ne sont telles qu'en vertu des Loix & des Coûtumes Humaines; comme on le montre d'abord par des Témoignages de (*e*) PLATON, d'ARISTOTE (*f*), de DIOGE'NE (*g*) LAERCE, & de PLU-

(*a*) De 47. pages: placée après le Traité de *Cudworth* sur *les idées éternelles du Juste* &c.

(*b*) En 1725. à *Helmstadt*, où elle fut soûtenuë en Dispute publique.

(*c*) *De turbata per Recentiores Platonicos Ecclesia.*

(*d*) Lib. I. Cap. 1.

(*e*) *De Legib.* Lib. X. pag. 666. (pag. 889, 890. Tom. II. *Ed. H. Steph.*) & in *Theaetet.* pag. 126, 127. (*pag.* 172. C. Tom. I. *Ed. H. Steph.*) *De Republ.* Lib. I. & II. &c.

(*f*) *Ethic. Nicom.* Lib. I. Cap. 1. Lib. V. Cap. 10.

(*g*) Lib. II. §. 16. & §. 193. Lib. X. §. 150.

(a) PLUTARQUE. Dans le dernier Siécle, parmi ceux qui renouvellérent les Principes de la Phyſique de DE'MOCRITE & d'EPICURE, quelques-uns, comme HOBBES, donnérent entiérement dans leurs idées les plus monſtrueuſes, & ſur tout dans celle dont il s'agit. Pluſieurs Théologiens même, principalement entre les Modernes, ont adopté cette penſée, en la preſentant ſous une autre face. C'eſt, ſelon eux, une volonté purement arbitraire de DIEU, qui fait le *Juſte* & l'*Injuſte*. Commande-t-il une choſe? elle devient par là juſte. En défend-il une autre? dès-lors elle eſt injuſte. Il n'y a rien, qui ne puiſſe devenir bon, s'il plaît à DIEU de l'ordonner, & mauvais au contraire, s'il l'interdit. Cette opinion s'introduiſit, du tems de la *Philoſophie Scholaſtique*; & OCCAM eſt un des prémiers qui l'ont ſoûtenuë. Mais ceux qui ont le plus contribué à en avancer les progrès, ce ſont les Théologiens, qui croient, que rien n'eſt plus digne de la Nature de DIEU, qu'une Puiſſance ſans bornes, & une Volonté abſolument libre. Car à cauſe des conſéquences qui ſuivent de là néceſſairement, ils n'ont pû ſauver la Sainteté de DIEU, qu'en diſant que, quoi que DIEU veuille ou qu'il faſſe, tout devient bon & juſte par ſa ſeule volonté. Ces conſéquences inévitables, ſont: *Qu'aimer* DIEU, *eſt une choſe moralement indifférente de ſa nature: & qu'il ne répugne pas à la nature de* DIEU, *mais à ſa volonté libre, de défendre qu'on l'aime, ou*

(a) In *Vit. Alex. Magn.* Tom. I. pag. 695.

eu de commander qu'on le haïſſe : qu'il n'eſt point contre le Droit Divin Naturel, d'ordonner des Péchez : Que DIEU *peut commander le Blaſphême, le Parjure, le Menſonge* &c. *en un mot, le contraire de tous les Préceptes du* DE'CALOGUE: *Que la Sainteté n'eſt pas une conformité avec la Nature Divine : Que* DIEU *n'a nulle inclination naturelle à vouloir le bien de ſes Créatures : Que* DIEU *peut de plein droit condamner une Créature innocente à des Supplices éternels.* Quelques Auteurs de nôtre tems ont approuvé & établi nettement de telles conſéquences, & autres ſemblables. *Cudworth* en déſigne un, qui s'y eſt le plus ſignalé, & qui ne doit pas être fort connu, puis que Mr. *Mosheim* ne nous en apprend rien; c'eſt un certain JEAN SZYDLOVIUS, dans un Livre publié à *Franeker* (on ne dit point en quelle année) & intitulé *Vindiciæ quæſtionum aliquot difficilium.* Ceux-là néanmoins, au jugement de *Cudworth*, ne ſont pas plus inexcuſables, que d'autres, qui, ſuivant les mêmes principes, ſuppriment ou ne veulent pas en admettre les conſéquences, qui en découlent ſi clairement & ſi néceſſairement. Les prémiers, au contraire, méritent quelque louange, pour leur franchiſe.

Après ce préambule, nôtre Auteur entre en matiére. (*a*) Le *Bien* & le *Mal*, dit-il, le *Juſte* & l'*Injuſte*, l'*Honnête* & le *Deshonnête*, ne ſauroient être des choſes purement arbitraires. Ces mots ne ſont pas de ſimples ſons, qui ne ſignifient

(*a*) Cap. II. *pag.* 5, *& ſeqq.*

ſient rien, ou qui ne ſignifient que ce qu'on veut. Chaque choſe eſt de ſa nature ce qu'elle eſt, & non par un effet de quelque volonté. Le *Blanc*, par exemple, eſt tel par la *Blancheur*, le *Noir*, par la *Noirceur*, le *Triangle*, par ſa *forme triangulaire* &c. c'eſt-à-dire, par la nature qui eſt particuliére à chaque choſe. La Puiſſance même de DIEU, toute infinie qu'elle eſt (ſoit dit ſans choquer le reſpect qu'on lui doit) ne ſauroit faire une choſe noire ou blanche, ſans noirceur & ſans blancheur, de quelque maniére que l'on conçoive ces natures particuliéres, ou comme des qualitez inhérentes aux objets mêmes, ainſi que faiſoient les *Scholaſtiques*, ou ſimplement comme des modifications de la Matiére. La raiſon en eſt, qu'il y a en tout cela une contradiction manifeſte. DIEU peut à ſon gré faire que les choſes exiſtent, ou ceſſent d'exiſter: mais dès-là qu'elles exiſtent, elles ſont néceſſairement ce qu'elles ſont. Les Loix même, qu'on appelle *Poſitives*, n'obligent point par un pur effet de la volonté de celui qui les preſcrit: toute leur obligation vient de la nature déterminée & immuable du Bien & du Mal, du Juſte & de l'Injuſte. Les Légiſlateurs ne donnent jamais à entendre, qu'ils veulent que telle ou telle choſe, qu'ils commandent ou qu'ils défendent, devienne par cela ſeul juſte ou injuſte, licite ou illicite, ou que les Hommes ſoient obligez de leur obéir, uniquement parce qu'ils leur commandent: ils ſuppoſent l'obligation; ils ſe contentent de commander ou de défendre, & de décerner des Peines con-

contre les déſobéiſſans. On n'a jamais ouï dire, que quelcun fondât uniquement ſur une Loi faite par lui-même, le droit qu'il a de commander, & l'obligation où ſont les Citoiens d'obéir. Ainſi la volonté du Légiſlateur n'eſt pas la ſeule cauſe de cette obligation, mais ſon autorité, fondée ſur la Juſtice, d'où naît, antécedemment à toutes ſes Loix, le droit qu'il a d'exiger l'obéiſſance de ſes Sujets, & l'obligation où ils ſont de ne pas la lui refuſer.

Il eſt vrai qu'il y a des choſes *bonnes de leur nature*, & d'autres *par un effet de la Loi*, ou, comme d'autres parlent, les unes qui ſont commandées, parce qu'elles ſont bonnes & juſtes par elles-mêmes, les autres qui ſont bonnes & juſtes, parce qu'elles ſont commandées. Mais voici comment il faut entendre cette diſtinction, pour ne pas s'y tromper. Si nous ſommes tenus de conformer nos actions à la volonté d'autrui, ce n'eſt point à cauſe de cette volonté ſeule, mais à cauſe de la nature même des choſes preſcrites. Toute la différence qu'il y a ici, c'eſt que quelques-unes de ces choſes nous impoſent de leur nature même quelque obligation, & d'autres ſeulement par comparaiſon. Par exemple, la Juſtice Naturelle demande abſolument, que nous tenions nôtre parole. Suppoſons que quelcun aît promis volontairement & ſans aucune contrainte, de faire telle ou telle choſe, qui d'ailleurs n'eſt point ordonnée par le Droit Naturel; cette choſe promiſe, & qui ſans cela ſeroit indifférente, prend une nouvelle forme par l'engagement de la Promeſſe, auquel elle

elle eſt jointe, & devient dès-lors telle, qu'on ne peut ſans crime ſe dispenſer de l'exécuter. Non que la ſimple volonté du Promettant, ou ſes paroles, ſoient capables de changer la nature morale des choſes, mais parce que la Juſtice Naturelle veut que l'on tienne religieuſement ce qu'on a promis. De même, aucune Loi Poſitive ne ſauroit changer la nature des choſes indifférentes, qu'elle preſcrit: ces ſortes de choſes demeurent toûjours indifférentes de leur nature; & toute la Vertu de ceux qui obéïſſent à de telles Loix, vient, non de la *matiére* même des actions, mais de leur *forme*, ou de ce qu'ils obéïſſent à la volonté d'un Souverain légitime: comme celui qui, en exécution de ſa promeſſe, fait une choſe permiſe par le Droit Naturel, eſt louable, non à cauſe de l'action même qu'il fait, mais uniquement parce qu'il a voulu ne pas manquer à ſa parole.

On (*a*) réfute enſuite les argumens, dont DES-CARTES s'eſt ſervi, pour prouver que les Eſſences des choſes dépendent d'une Volonté arbitraire de DIEU. Et par là finit le I. Livre.

Dans le *Second*, l'Auteur remonte dans l'Antiquité, & il combat les Philoſophes, qui, après PROTAGORE, ſoûtenoient qu'il n'y a point d'Eſſence immuable, & détruiſoient ainſi le fondement de toute Connoiſſance, pour ne pas reconnoître qu'il y eût quelque choſe de Juſte & d'Injuſte de ſa nature. Il examine les fondemens de cette opinion, venuë en partie du Dogme

(*a*) Cap. 3.

me d'HE'RACLITE, qui posoit que tout est dans un mouvement perpétuel; en partie de la *Philosophie Corpusculaire*, que le même Philosophe suivoit. On repéte ici, à cette occasion, bien des choses, qui se trouvent dans le *Système Intellectuel*.

Cette réfutation occupe tout le reste de l'Ouvrage. Comme PROTAGORE bâtissoit sur ce principe, *Que toute Connoissance est une impression des Sens*, d'où il inféroit, *Que toute Vérité n'est qu'apparente & rélative*; on s'attache à faire voir la différence qu'il y a entre les *Sens* & la *Connoissance*, dont on explique l'origine & les fondemens.

LE Traité suivant, *sur la véritable idée qu'on doit se faire de la* SAINTE CE'NE, est assez connu par les Extraits qui en ont paru dans (*a*) l'HISTOIRE CRITIQUE DE LA RE'PUBLIQUE DES LETTRES. Ainsi nous ne parlerons que de ce que dit Mr. *Mosheim*, dans sa *Préface*. Dès que la Livre de *Cudworth* parut, il fut fort estimé, à cause de la grande érudition dont il est rempli; & le tems n'a fait, ce semble, qu'en augmenter de plus en plus le prix, dans l'esprit des Savans. L'opinion de l'Auteur se réduit à ceci, que Nôtre Seigneur institua la Sainte Céne, à l'imitation des Festins qui se faisoient après les Sacrifices, & chez les *Juifs*, & chez les autres Nations. De là on conclut, que le Sacrifice de la *Messe* des *Catholiques Romains*

(*a*) Tom. I. Artic. V. pag. 120, *& suiv.* Tom. II. Artic. VI. pag. 243, *& suiv.*

mains tombe de lui-même. Car comment appeller un Sacrifice, quelque Cérémonie que ce ſoit, qui reſſemble à un Feſtin fait après le Sacrifice?

Mr. *Mosheim* n'oſeroit décider, ſi cette idée eſt venuë dans l'eſprit de ſon Auteur par ſa ſeule méditation, ou ſi l'aiant empruntée d'ailleurs, il l'a pouſſée & éclaircie avec plus de ſoin. Ce qu'il y a de certain, ajoûte-t'il, c'eſt qu'avant lui d'autres ſont entrez dans la même penſée, quoi qu'aucun d'eux n'aît pris à tâche de la mettre dans un plein jour, & de la défendre. Mr. *Mosheim* n'a rien trouvé dans les Ecrits des anciens Docteurs, nommez *Péres de l'Egliſe*, d'où il puiſſe inferer, ſans crainte de ſe tromper, que quelcun d'eux aît avancé quelque choſe de ſemblable. Mr. GEORGE HICKES, qui depuis peu a (*a*) attaqué l'opinion de *Cudworth*, ſon Compatriôte, poſe auſſi en fait, qu'elle étoit inconnuë à l'Ancienne Egliſe. *Cudworth* même, qui cite en ſa faveur un paſſage de TERTULLIEN (*b*) n'y paroît pas faire grand fond; & ſon Traducteur (*c*) montre, que les paroles de ce Pére ont un autre ſens. Mais celui-ci trouve quelque choſe dans les Cérémonies des *Grecs*, qui ſemble marquer, que ceux qui les ont inſtituées, n'étoient pas éloignez de l'opinion dont il s'agit. Dans l'*Egliſe Gréque*, le Prêtre, qui adminiſtre la Sainte Céne, prend un

(*a*) Dans un Livre Anglois ſur le Sacerdoce Chrétien: *The Chriſtian Prieſthood aſſerted*, Cap. II. §. 10. pag. 165., & ſuiv. (*b*) *De Oratione* Cap. 14. (*c*) Pag. 32.

un ou deux des Pains consacrez, qui sont posez sur le petit Autel, & les coupe en petits (*a*) morceaux; dont il consacre un à JE'SUS-CHRIST, le second à la *Bienheureuse Vierge*, le troisiéme à *St. Jean Baptiste*; les autres aux Prophétes, aux Apôtres, aux Rois, morts & vivans, qu'il désigne par leurs noms (*b*). Il est difficile de décider, en quel tems cet usage a été établi; & les Auteurs Modernes, qui ont examiné la question, ne s'accordent pas entr'eux. Mais rien ne ressemble plus aux Festins, que les anciens *Grecs* faisoient, des Victimes immolées à leurs Dieux: & le mot (*c*) même, dont les *Grecs* se servent pour exprimer les morceaux de Pain, qu'ils consacrent à DIEU & aux Hommes, le fait voir. Car on le trouve, en ce sens, dans une infinité d'Auteurs. Mr. *Mosheim* se contente de citer là-dessus (*d*) un passage des *Septante Interprétes*, & un autre de (*e*) PLUTARQUE. Il avouë, que, de la maniére que les *Grecs* Modernes font la cérémonie, la comparaison avec les parties des Victimes d'un Sacrifice n'est pas juste à tous égards. Mais il croit,

(*a*) Μερίδες.

(*b*) Cette Coûtume est décrite plus au long, dans l'*Euchologium Graecorum*, publié par JAQUES GOAR, avec de savantes Notes, *pag.* 61. Voiez les Notes, *pag.* 117. On renvoie aussi à un Théologien Luthérien, JEAN MICHEL HEINECCIUS, *Delineation. Eccles. Graecae*, Part. III. Cap. 5. §. 18. pag. 323. *& seqq.* & au petit Traité de GABRIEL de *Philadelphe*, Περὶ τῶν μερίδων, publié par le P. SIMON, *Opuscul. Gabriel.* pag. 18. &c. *Edit. Paris* 1686.

(*c*) Μερίδες. (*d*) I. SAMUEL, *Cap.* I. *vers.* 4.

(*e*) In *Vit Agesil.* Tom. I. pag. 605. C. *Ed. Wech.*

croit, qu'en cela, comme en bien d'autres choses, l'uſage ancien de l'Egliſe Gréque a été corrompu.

Pour venir maintenant au Siécle de la *Réformation*, Mr. *Mosheim* eſt presque perſuadé, que les Savans de la Communion des *Réformez* ſont les prémiers qui aient propoſé l'opinion, dont il s'agit. Au moins ne trouve-t'il, parmi les *Luthériens*, de la Communion desquels il eſt lui-même, aucun ancien Théologien, à qui l'on puiſſe attribuer avec raiſon d'avoir eu une ſemblable penſée. Parmi les prémiers, GUILLAUME STUCKIUS, Savant Homme dont les Ouvrages ſont encore aujourdhui fort utiles pour la connoiſſance des Coûtumes de l'Antiquité, (*a*) eſt le plus ancien, que l'on cite ici, en faiſant voir néanmoins qu'il ſe contredit, puis qu'il (*b*) compare enſuite aux Feſtins des *Juifs*, & des autres Nations, faits après les Sacrifices, les *Agapes* des prémiers Chrétiens, qui ſe faiſoient certainement après la célébration de la Sainte Céne. PIERRE DU MOULIN (*c*) s'aviſa depuis de faire uſage de cette idée, dans les Disputes avec l'*Egliſe Romaine*. Les paroles, qu'on en allégue, renferment clairement ce que *Cudworth* a étu-

(*a*) *Antiquit. Conviv.* Lib. I. Cap. 33. fol. 123. A.
(*b*) *Ibid.* B.
(*c*) Libr. *De Altaribus & Sacrificiis Chriſtianorum*; joint à la Lettre de GRE'GOIRE *de Nyſſe*, *De cunctibus Hieroſolymam*, Edit. *Hanoviae*, 1607. Cap. 5. pag. 69, *& ſeqq.* On cite ici la pag. 264. apparemment d'après l'Edition, que l'on indique, publiée par MR. STRUVIUS, dans ſa *Bibliotheca Librorum rariorum*, Thec. II, à *Jéna*, en 1716.

établi depuis dans son Livre; & le passage de (a) ST. PAUL, dont il fait son fort, y est cité, comme le fondement sur lequel *Du Moulin* bâtit aussi. Mr. *Mosheim*, pensant à la grande estime où étoit ce Théologien parmi ceux de son parti, ne doute presque pas qu'il n'aît été suivi en cela par beaucoup d'autres; mais il n'a pas jugé qu'il vallût la peine de faire là-dessus de grandes recherches. Il s'est contenté de consulter EDMOND AUBERTIN, & MATTHIEU LARROQUE, qui ont écrit avec beaucoup d'érudition, & le prémier avec beaucoup d'étenduë, sur la matiére de l'Eucharistie, pour combattre les Dogmes de l'Eglise Romaine. Mais il n'a trouvé dans ces Auteurs aucun endroit où ils paroissent établir, que la Sainte Céne soit un Festin fait de choses offertes en sacrifice. Ils se contentent de montrer, que la Sainte Céne ne peut en aucune maniére être comparée aux Sacrifices. Après tout, *Cudworth* est toûjours le seul, qui a traité la matiére exprès, avec beaucoup de soin & d'érudition; de sorte qu'on peut en quelque maniére le regarder comme le principal inventeur & défenseur de la comparaison de l'Eucharistie avec un Festin fait après les Sacrifices.

Aussi cette opinion se répandit-elle, depuis que son Ouvrage eut paru. On cite ici deux Théologiens Réformez, comme devant tenir lieu de tous les autres, que l'on pourroit indiquer,

(a) I. CORINTH. Ch. X. 21.

quer. L'un eſt, le fameux (*a*) JEAN CLAUDE, le plus vaillant & le plus ingénieux Champion qu'aient eû les Egliſes de *France*, dans leurs Disputes avec ceux de la Communion Romaine. L'autre eſt, Mr. PHILIPPE MASSON, très-ſavant homme, & Miniſtre (*b*) de l'Egliſe Angloiſe de *Dordrecht*. Mr. *Mosheim* ſouhaitteroit néanmoins, que le dernier, en ſe déclarant pour les idées de *Cudworth*, n'en eût pas pris occaſion (*c*) d'attaquer, en termes injurieux, les *Lu-*

(*a*) *Sermon ſur l'Euchariſtie* &c. pag. 34, *& ſuiv.* du Tome I. du *Recueil de divers Traitez touchant l'Euchariſtie*, imprimé à *Rotterdam* en 1713.

(*b*) Et non pas d'une Egliſe Françoiſe, comme Mr. *Mosheim* l'inſinuë : *Sacrorum inter* Gallos *exules in* Batavia *Miniſter* &c.

(*c*) *Vellem ſine bile & convitiis id feciſſet vir Doctiſſimus. Sed noluit ille occaſionem praetermittere laceſſendi nos, qui ipſum docimus* CHRISTI *corpus & ſanguinem exhiberi illis, qui ad Sacram Coenam accedunt* &c. Je rapporte ces paroles, parce qu'il me ſemble, que Mr. *Mosheim* s'y plaint ſans beaucoup de ſujet. Il n'indique point, comme il a coûtume d'ailleurs, la page, où ſe trouvent les paroles qu'il a en vuë. J'ai relû les deux Articles de l'*Hiſtoire Critique* : je n'y trouve rien abſolument, où l'Auteur paroiſſe en vouloir aux *Luthériens*. Tout ce qu'il dit en termes un peu forts, porte contre les *Papiſtes* ; & c'eſt même en parlant des *Théologiens François*, Réformez par conſéquent, qu'il s'exprime le plus vivement. Il veut qu'*ils renoncent à ce ſaint galimathias, dont la plûpart ſont remplis* &c. Tom. I. pag. 147. Et ce *ſaint galimathias* eſt juſtement celui du *Catéchiſme* de CALVIN, Sect. LIII. qu'il venoit de citer dans la page précedente. Il renvoie ſeulement là au Livre intitulé, *Concordia* LUTHERI *&* BUCERI &c. *apud* ADAM. *in Vit. Theolog. Germ.* p. 214. De là apparemment Mr. *Mosheim* a inferé, que l'Auteur de l'*Hiſt. Critique* traitoit auſſi de *ſaint galimathias* les idées des *Luthériens* Modernes ſur

Luthériens, qui croient que les Communians reçoivent réellement le Corps & le Sang de Nôtre Seigneur, comme participans de son Sacrifice; quoi que, dit-il, si l'on y fait réflexion, l'opinion de *Cudworth* favorise plus celle des *Luthériens*, que celle des *Réformez*, qui ne croient recevoir, dans la Sainte Céne, autre chose que les signes & les emblêmes du Sacrifice. A cause de quoi quelques Théologiens de la Confession d'*Augsbourg* ont embrassé avidement les idées de *Cudworth*, dès qu'ils en ont eu connoissance, & s'en sont servis pour combattre le sentiment des *Réformez* sur l'*Eucharistie*. Feu Mr. (*a*) GODEFROI OLE'ARIUS, Professeur en *Théologie* à *Leipsig*, fut le prémier qui se déclara là-dessus, dans une Dissertation Académique. Il fut suivi de Mr. (*b*) PFAFF, Théologien de *Tubingue*, & de plusieurs autres. Un Anonyme, que l'on croit être SAMUEL WALTHER, traita la matiére à

sur l'*Eucharistie*. Mais ceux qui rejettent la *Réalité*, de quelque maniére qu'on l'explique, soit selon les idées de l'*Eglise Romaine*, ou selon celles de Mrs. de la Confession d'*Augsbourg*, le font parce qu'ils y trouvent quelque chose d'absurde & d'incompréhensible; & ils sont persuadez, que les Partisans de la *Réalité* se laissent éblouir, par des mots dont ils n'ont eux-mêmes aucune idée: comme d'ailleurs ils croient qu'on ne sauroit leur prouver, que les termes de l'Institution doivent être pris à la lettre.

(*a*) Diss. de *κοινωνίᾳ cum* CHRISTO *& Daemoniis*, *ad* I. CORINTH. *Cap.* X. §. 22. *pag.* 35. *A Leipsig*, en 1706.

(*b*) *Instit. Theolog. Dogmatic. & Moral.* Part. III. Sect. III. §. 3. *pag.* 745. & *Diss. De Oblatione Vet. Eucharistic.* §. 3. in *Syntagm. Dissertat. Theologicar.* Stutgard. 1720.

re à fond, dans (*a*) un Livre Allemand, intitulé, *Hiſtoire des Feſtins faits autrefois après les Sacrifices*. Et les efforts de Mr. ELSNER, pour détruire cette penſée, qu'il traite (*b*) d'*imprudente*, n'empêchent pas que de célébres Théologiens *Luthériens* ne ſuivent encore ici *Olearius*, qui a trouvé même (*c*) un Défenſeur contre le Réformé attaquant. Cependant les Partiſans de l'opinion de *Cudworth*, parmi les *Luthériens*, l'expliquent & la ſoûtiennent de différentes maniéres. Mr. *Mosheim* ne s'accommode d'aucune; & il déclare, que quelque ingénieuſe que ſoit cette hypothéſe, elle ne lui paroît pas vraie. Deux raiſons principales l'y engagent. La prémiére eſt, que le Feſtin, dont il s'agit, ne ſe faiſoit qu'après l'immolation des Victimes. Or qui ne ſait, que Nôtre Seigneur a inſtitué la Sainte Céne, avant que de s'offrir lui-même à *Dieu* ſur la Croix, pour expier les Péchez du Genre Humain? Comment eſt-ce donc que ce ſaint Repas, célebré avant la Victime immolée, pourra être comparé à un Feſtin fait des parties du Sacrifice déja offert? A moins qu'on n'en vienne à dire, que la Sainte Céne célébrée par JESUS-CHRIST lui-même, & celles que ſes Diſciples célebrérent depuis, (*d*) ſont d'une nature

(*a*) Imprimé à *Magdebourg*, en 1726.
(*b*) *Obſerv. Sacr. in Nov. Foeder. Libros*, Tom. II. *pag.* 108.
(*c*) *Supplement.* ACT. ERUDITOR. *Lipſ.* Tom. IX. pag. 391, *& ſeqq.*
(*d*) Mr. *Mosheim* ne prend pas garde, que cette raiſon porte contre ce qu'il croit, avec ceux de ſa Communion, que

ture entiérement différente; ce qui eſt inſoûtenable, la célébration des derniéres n'étant qu'une repétition, faite ſur le prémier modéle. L'autre raiſon de Mr. *Mosheim* eſt tirée de la nature même du Sacrifice de JE'SUS-CHRIST. Ce divin Sauveur ſe fit immoler lui-même à la Divinité Suprême, pour les Péchez des Hommes. Son Sacrifice répond donc proprement aux Sacrifices Expiatoires, que l'on offroit à DIEU pour l'appaiſer, & cela au nom de tout le Peuple. Or il n'étoit permis à perſonne de manger des chairs de ces Sacrifices, dont on mettoit le ſang dans le Lieu très-ſaint, & DIEU au contraire ordonnoit expreſſément de les conſumer toutes par le feu. Ainſi on ne pouvoit ajoûter aucun Feſtin à de tels Sacrifices, & par conſéquent la Sainte Céne ne ſauroit être un tel Feſtin. Je crains fort (ajoûte Mr. *Mosheim*) qu'en ſuivant cette opinion, toute la nature du Sacrifice de Nôtre Seigneur (*a*) ne ſoit détruite, & que,

que *les Communians reçoivent réellement le Corps & le Sang de Nôtre Seigneur* &c. Car comment eſt-ce que les Diſciples, à qui JE'SUS-CHRIST diſtribua la *Sainte Céne*, pouvoient recevoir le Corps & le Sang de leur Maître vivant & préſent? & céla avant qu'il ſe fût lui-même offert en Sacrifice? Si donc les Chrétiens, qui célébrérent la *Sainte Céne*, depuis la mort de Nôtre Seigneur, la célebrérent de la même maniére, comme cela eſt certain; ils ne pouvoient pas plus recevoir réellement le Corps & le Sang de JESUS-CHRIST mort & reſſuſcité glorieuſement, que les Apôtres ne l'avoient reçu dans la prémiére célébration.

(*a*) La conſéquence ne ſuit pas néceſſairement: & Mr. *Mosheim*, d'ailleurs aſſez moderé, ſe laiſſe un peu aller, par

que, d'un Sacrifice Expiatoire pour les péchez de tout le Peuple, on n'en faſſe, contre la doctrine de l'Ecriture Sainte, un Sacrifice ſemblable à ceux que les *Juifs* appelloient *Salutaires*, ou *de paix*, les ſeuls auxquels proprement la Loi ordonnoit de joindre quelque Feſtin des offrandes. *Cudworth* ſemble avoir ſenti cette difficulté, & il tâche de la lever. Mais on prétend qu'il n'y a pas réuſſi. On réfute auſſi au long l'argument qu'il tire du paſſage de *St. Paul*; & on fait d'autres réflexions, ſur leſquelles nous ne nous arrêterons pas. Cet Extrait eſt déja aſſez long; & il nous reſte encore à parler du dernier Ouvrage de *Cudworth*, qui termine le Recueil de ſes Oeuvres.

Le ſujet en eſt, *L'Union Typique de* JE'SUS-CHRIST *& de l'*EGLISE. La piéce eſt courte, & ſi elle plaît aux Lecteurs d'un certain goût, elle ne plaira guéres à bien d'autres. Mr. *Mosheim* au moins n'approuve point du tout les idées de l'Auteur, qui ſe réduiſent à ceci: Que, dans l'inſtitution du *Mariage*, DIEU a eu en vuë de donner un vrai type de l'union myſtique de JE'SUS-CHRIST & de ſon Egliſe: Que cela paroît clairement & par la comparaiſon que fait ST. PAUL, dans ſon Epître aux EPHE'SIENS, entre JE'SUS-CHRIST comme Chef de cette Egliſe, & un Mari, Chef de ſa Femme; & par le détail des Devoirs que l'Apôtre preſcrit aux Maris;

par prévention pour ſes opinions favorites de parti, à rendre odieuſes celles des autres. Voiez le I. Article de l'*Hiſtoire Critique*, Tom. I. pag. 146.

ris: Que le type a été connu des anciens *Juifs Cabbaliſtes*, & qu'on en trouve même des traces chez les *Paiens*, ſur tout chez PLATON; car ce Philoſophe a cru que les prémiers Hommes étoient *Androgynes*, ou des deux ſéxes, ſur une Tradition Judaïque qui avoit paſſé jusqu'à lui, laquelle portoit, qu'*Adam* avoit été créé à deux têtes, & diviſé enſuite en Mâle & Femelle: Que, pour marquer figurément l'union indiſſoluble entre JESUS-CHRIST & ſon Egliſe; DIEU, en établiſſant au commencement les Loix du Mariage, (*a*) avoit défendu la *Polygamie* & le *Divorce*; ce qui ne peut être qu'une Inſtitution Poſitive, puis qu'il n'y a rien dans la nature même de la *Polygamie* & du *Divorce*, d'où l'on aît lieu d'inferer avec quelque apparence de raiſon, que ces choſes répugnent au Droit Naturel; outre que, ſi cela étoit, DIEU ne les auroit jamais permiſes, comme il fit depuis par la Loi de MOÏSE &c. Mr. *Mosheim*, dans ſes Notes ſur ce petit Ouvrage, n'épargne pas la critique. Mais il en fait une générale dans ſa *Préface*, dont nous allons rendre compte.

Dès

(*a*) Voilà une plaiſante imagination. DIEU, en même tems qu'il crée l'Homme, & par conſéquent qu'il lui impoſe actuellement les Loix immuables, fondées ſur la nature même de l'Homme, commence par y faire une exception. Ainſi l'exception précede la régle. DIEU défend ce qui eſt permis par la Loi Naturelle, avant que de l'avoir permis. Il remet enſuite les choſes ſur le pié du Droit Naturel tout ſeul, en permettant la *Polygamie* & le *Divorce*, & cependant il laiſſe toujours ſubſiſter le Type, fondé ſur la défenſe qu'il avoit faite par une Loi Poſitive.

Dès les prémiers Siécles du Christianisme quelques Docteurs, dit-il, se mirent dans l'esprit, que le Mariage n'avoit pas été uniquement institué pour la conservation & la propagation du Genre Humain, mais que DIEU s'y étoit encore proposé de donner dans cette union naturelle du Mari & de la Femme, un emblême de l'amour singulier, que JE'SUS-CHRIST a eu de toute éternité pour ceux qu'il prévoioit devoir être véritables Sujets de son Roiaume, & de l'union très-intime des Saints avec leur Chef & Sauveur. Ce Dogme, que l'on croioit fondé sur les paroles (a) de l'Apôtre dans son *Epître* aux EPHE'SIENS, fit, avec le tems, de si grands progrès, que, dans les Siécles où l'on respectoit beaucoup moins les Loix Divines, que les inventions de l'Esprit Humain & la Tradition, la plûpart des Docteurs vinrent à se persuader, que le *Mariage* devoit être mis au nombre des *Sacremens* de la Nouvelle Alliance. L'Evêque de *Rome* approuva cette erreur; & les prémiers *Réformateurs* s'y étant opposez, aussi bien qu'à tant d'autres, & le *Concile* de TRENTE s'obstina à ordonner, par ses Canons, que personne ne s'éloignât de l'opinion commune des *Scholastiques* sur la nature du Mariage. Depuis cela, les *Protestans* firent beaucoup moins de cas de cette idée de type, d'où étoit née une erreur si grossiére au sujet du Mariage. Car, quoi que la plûpart d'entr'eux ne nient pas, qu'il n'y ait dans le Mariage quelque *signe d'une chose sacrée*,

(a) *Chap.* V. vers. 22-33.

sacrée, ou quelque image de l'union mystique de JESUS-CHRIST avec son Eglise, ils ne vont pas néanmoins jusqu'à dire, que ce soit en vuë d'une telle représentation que DIEU a institué le Mariage, & qu'ainsi le Mariage puisse être mis au nombre des *Types*, proprement ainsi nommez. Quelques-uns néanmoins, quoi que d'ailleurs aussi éloignez des idées de la Communion Romaine sur la nature du Mariage, ont cru, qu'on ne devoit pas rejetter entiérement l'opinion des *Péres* touchant la signification typique de cette union. Entre ceux-là, aucun n'a traité la matiére aussi à fond, que *Cudworth*, & il lui a donné un tour nouveau, par lequel il se rend propre en quelque maniére l'opinion qu'il défend après d'autres. Il faut avouer, que cette cause ne pouvoit trouver d'Avocat plus docte & plus ingénieux. Les choses peu communes, qu'il débite, & la grande érudition qu'il étale, ont entraîné de grands Hommes dans le sentiment, à la défense duquel il les fait servir. Mais, quand on examine bien tout cela, on voit aisément, que ce subtil Théologien s'est laissé séduire par l'amour qu'il avoit pour la *Cabbale* des *Juifs*, & pour la *Philosophie Platonicienne*. C'est ce que d'autres ont déja remarqué, comme feu Mr. BASNAGE, dans (*a*) son *Histoire des* JUIFS. Mr. *Mosheim*, porté à juger favorablement de son Auteur, croit que *Cudworth*, encore qu'il ne se soit pas expliqué là-dessus, étoit néanmoins persuadé que la propagation du Genre Hu-

(*a*) Tom. III. Chap. 21. §. 4. pag. 565, *& suiv.*

Humain, & le ſecours mutuel que les Mariez ſe doivent, ſont les principales fins, que DIEU s'eſt propoſées, en créant les deux Sexes, & établiſſant leur union par le Mariage. Mais il y joignit, comme une choſe utile, le deſſein qu'il ſuppoſe en DIEU, de donner par là un emblême perpétuel & viſible de l'union ſpirituelle entre *Jéſus-Chriſt*, & les *Saints*, dès ici bas.

Mr. *Mosheim* tombe d'accord, qu'il y a des *Types*, que DIEU mit autrefois devant les yeux des *Juifs*, afin qu'ils n'oubliaſſent jamais les grands bienfaits, que DIEU avoit promis à leurs Ancêtres. Mais, ajoûte-t'il, il faut être fort reſervé à donner quelque choſe pour Type: & je ne puis voir ſans indignation la témérité avec laquelle certaines gens, malgré le ſilence de l'Ecriture, raiſonnent, ſur les conſeils ſecrets de DIEU, auſſi hardiment, que s'ils pouvoient les pénetrer tous. Il ne ſuffit pas de trouver, dans certaines Actions, dans certaines Cérémonies, ou dans certaines Perſonnes, quelque reſſemblance avec des choſes plus ſublimes & céleſtes; il faut encore prouver, par des paroles expreſſes de l'Ecriture Sainte, que DIEU a voulu établir cette reſſemblance, comme une image anticipée des choſes qu'elles doivent ſignifier. Sans une telle autorité, en vain debitera-t'on de beaux diſcours, & des comparaiſons ingénieuſes entre les choſes du *Vieux Teſtament*, & celles du *Nouveau*: aucun Eſprit ſolide ne fera fond là-deſſus. Il n'y a rien, dans les Choſes mêmes ou dans les Perſonnes, qui puiſſe obli-

ger

ger DIEU à les propoſer pour Types & pour Figures: tout dépend de ſon bon plaiſir. Ainſi on ne ſauroit rien déterminer là-deſſus, ſans crainte de ſe tromper; à moins que DIEU n'aît lui-même déclaré, qu'il a voulu que telle ou telle Action, telle ou telle Cérémonie, telle ou telle Perſonne, fût un Type. Le Souverain, ou les Magiſtrats, peuvent à leur gré choiſir, entre pluſieurs choſes propres à en ſignifier d'autres, celles qu'ils jugent à propos. Refuſera-t'on à DIEU une telle liberté, en matiére de ſignifications arbitraires? Des Théologiens, d'ailleurs ſavans, diſent ici, Que de la grande reſſemblance entre deux choſes, on peut inferer cette volonté de DIEU; & que, ſi, après les avoir comparées l'une avec l'autre, il paroît que rien ne peut mieux reſſembler, il eſt clair alors que DIEU a voulu, que l'une fût un Type de l'autre. Mais qu'on nous montre la liaiſon néceſſaire de cette conſéquence avec ſon principe: Deux choſes ſont fort ſemblables entr'elles: Donc DIEU a voulu, que l'une fût un Type de l'autre. C'eſt comme ſi l'on diſoit: Deux Hommes ſe reſſemblent comme deux gouttes d'eau: Donc ils ſont Fréres. Quand même la régle ſeroit vraie, elle ſerviroit de peu ici, à cauſe de la diverſité infinie des Eſprits, qui fait que ce que l'un trouve très-ſemblable, l'autre le juge fort différent. Et il ne faut pas s'en étonner, puis que, dans cette comparaiſon des reſſemblances, tout dépend du Génie & de l'Imagination de chacun; la Raiſon ne fourniſſant là-deſſus aucun principe certain. Comment donc

donc se flattera-t'on, que les Hommes puissent jamais s'accorder à reconnoître une si grande ressemblance entre deux choses, que l'on ait lieu de décider sûrement, que dans le dessein de DIEU, l'une est un Type de l'autre?

De tout cela, à quoi Mr. *Mosheim* dit qu'il pourroit ajoûter bien d'autres réflexions, on voit d'abord la conséquence qu'il tire, au désavantage du système de son Auteur. Mais, pour achever d'en détruire les fondemens, il examine ensuite les paroles de ST. PAUL, dont *Cudworth* fait son principal argument. L'Apôtre s'y (*a*) adresse, prémiérement aux *Femmes*. Il leur recommande d'obéïr à leurs *Maris*, & leur donne là-dessus pour exemple à suivre, l'*Eglise*, qui est parfaitement soûmise à JE'SUS-CHRIST, son *Chef*, & ne résiste jamais à sa volonté. Il passe ensuite (*b*) aux *Maris*, & les exhorte à aimer leurs Femmes; leur donnant pour régle de ce devoir, l'amour que JE'SUS-CHRIST a pour son *Eglise*. Il parle (*c*) après cela de l'union très-étroite qu'il y a entre le Sauveur, & son Eglise; union qu'il compare avec l'amour d'un Mari avec sa Femme. Puis il revient (*d*) à son but, & insiste de nouveau sur l'obligation où sont les Mariez, de n'oublier jamais l'amour & l'obéïssance qu'ils se doivent l'un à l'autre. De tout cela, & de toute la suite du discours, il résulte deux conséquences: l'une, que les Femmes doivent considerer l'obéïssance que l'*Eglise* rend à JE'-

(*a*) *Ephes.* V. 22-24. (*b*) Vers. 25-29.
(*c*) Vers. 30, 31. (*d*) Vers. 33.

JE'SUS-CHRIST, pour apprendre par là, comment elles doivent être disposées à l'égard de leurs Maris; & que les Maris, d'autre côté, doivent avoir devant les yeux l'amour de JE'SUS-CHRIST envers son Eglise, pour en inferer, quel grand amour ils doivent avoir eux-mêmes pour leurs Femmes: ou, ce qui revient à la même chose, l'obéissance de l'Eglise, & l'amour de JE'SUS-CHRIST, sont le modéle sur lequel les Mariez doivent se régler, dans la pratique de leurs Devoirs réciproques. L'autre conséquence est, Que les Mariages, où l'on suit cette régle, ont quelque ressemblance avec l'union très-sainte de JE'SUS-CHRIST avec son *Eglise*, & la représentent en quelque maniére, ou en sont des *Types*, si l'on veut parler ainsi dans un sens fort général. Du reste, tout ce que *Cudworth* voit dans les paroles de l'Apôtre, en est tiré à force de machines. Il n'y a rien, qui insinuë, que DIEU a voulu de toute éternité donner dans le Mariage un Type du *Mariage spirituel* de JE'SUS-CHRIST avec son *Eglise*; rien d'où il paroisse, qu'au commencement du Monde, DIEU régla la forme des Mariages, en sorte qu'ils fussent propres à ce but; pas un mot enfin de quelques Loix Divines, qui défendent la *Polygamie* & le *Divorce*, bien loin qu'on puisse inferer de ces paroles, que DIEU ait fait de telles Loix, pour rendre plus parfaite la ressemblance des Mariages avec l'union qu'il y a entre l'*Eglise*, & JE'SUS-CHRIST son Sauveur. On trouve, au contraire, dans l'exhortation de l'Apôtre, de quoi détruire ces idées

de *Cudworth*. *St. Paul* veut que les Maris & les Femmes, par une obſervation exacte de leurs Devoirs mutuels, imitent dans leur conduite l'union de JE'SUS-CHRIST & de ſon *Egliſe*. Donc cette reſſemblance ne ſe trouve, que dans les Mariages réglez en tout ſur les Loix Divines. Que ſi les Maris & les Femmes doivent travailler de tout leur poſſible à faire en ſorte que leur conduite ſoit une image de l'union myſtique de JE'SUS-CHRIST avec ſon *Egliſe*; comment cette union, qui ſert ici de modéle, peut-elle avoir été un *Type*, dans l'intention de DIEU, lors qu'il a établi le Mariage? Voici un exemple tout-à-fait ſemblable. Quand Nôtre Seigneur lava les piez de ſes Diſciples, il leur donna cette action pour régle, d'où ils pouvoient apprendre, que ſes Amis devoient, en dépouillant tout eſprit d'orgueil & de domination, s'aimer réciproquement, & ſe rendre ſervice à l'envi les uns des autres. *Je* (*a*) *vous ai*, dit-il, *donné un exemple, afin que, ce que j'ai fait à vôtre égard, vous le faſſiez auſſi.* Peut-on donc inferer de là, que l'amour réciproque des véritables *Chrétiens* eſt un *Type* de l'amour, que Nôtre Seigneur avoit pour ſes Diſciples? Autre exemple, encore plus à propos. St. JEAN dit, après JE'SUS-CHRIST, (*b*) que *nous devons donner nôtre vie pour nos Frères, comme* JE'SUS-CHRIST *a donné ſa vie pour nous.* Que diroit-on d'une perſonne, qui concluroit de là, que

(*a*) *Jean*, Chap. XIII. verſ. 15.
(*b*) I. EPITRE, Chap. III. verſ. 16.

que les *Chrétiens*, qui exposent leur vie pour autrui, ou qui supportent courageusement toute sorte de maux, pour sauver les autres, sont un *Type* de la Mort & des Souffrances de JE'SUS-CHRIST? Il n'y a pas plus de raison à regarder le *Mariage* comme un *Type* de l'union de JE'SUS-CHRIST avec son *Eglise*, sous prétexte que cette union est proposée comme la régle des Devoirs réciproques d'un Mari & de sa Femme. Mr. *Mosheim* conclut, que si l'on entend par *Type*, toute chose, ou toute action, propre à instruire les Hommes de la nature de quelque chose plus sublime, quoi qu'il ne paroisse pas que DIEU ait eû en vuë de la faire regarder comme un Modéle, ou une Figure; en ce sens, il convient que DIEU a voulu que le Mariage fût un Type de l'union mystique entre JE'SUS-CHRIST & son *Eglise*: pourvû qu'on n'aille pas plus loin que ceci: DIEU a voulu, que les Maries vécussent ensemble de telle maniére, qu'ils tinssent une conduite semblable à l'amour que JE'SUS-CHRIST a pour son *Eglise*, & à l'obéissance de l'EGLISE envers ce divin Redempteur.

On a reçu une Lettre de Mr. Mosheim, *dans laquelle il fait des remarques sur quelques endroits du prémier Extrait de sa Traduction de* CUDWORTH, *soit pour se justifier, soit pour avouer de bonne foi en quoi on a eu raison de trouver qu'il y avoit quelque chose à dire. Si cette Lettre étoit venue à tems, on lui auroit avec plaisir donné, dans le second Extrait, toute la satisfaction qu'il peut souhaiter. Mais on aura occasion de le faire*

dans le Volume ſuivant, où il paroîtra un Extrait de ſes Diſſertationes ad ſanctiores Diſciplinas pertinentes. *En attendant il peut être aſſuré, qu'on n'a eu nul deſſein de donner aucune idée deſavantageuſe de ſon exactitude, ni de diminuer en rien l'obligation que lui a le Public. La liberté qu'on a priſe, doit le perſuader de la ſincerité des éloges qu'on lui a donnez en général.*

ARTICLE IV.

Hiſtoire Critique de l'Etabliſſement de la MONARCHIE FRANÇOISE *dans les* GAULES. *Par Mr. l'Abbé* DU BOS, *l'un des Quarante, & Secretaire perpetuel de l'Académie* FRANÇOISE. A Amſterdam, chez J. Wetſtein, & G. Smith. 1735. 12. 3. Tomes. I. Tome Pages 72. pour le Discours Préliminaire, & 627. pour le Corps de l'Ouvrage. Tome II. Pages 735. III. Tome Pages 640. ſans la Table des Matieres.

VOICI un Ouvrage qui mérite toute l'attention des Curieux. Les Libraires de *Hollande* ne pouvoient donc rendre de ſervice plus réel à la République des Lettres, que de le réimprimer comme ils viennent de le faire, l'Edition de *Paris* étant chere, & d'un Format moins commode. Ce n'eſt point ici une de ces Hiſtoires, où l'on ne fait guere que redire d'une autre maniere ce que les autres ont dit à leur

leur mode. Il s'y agit de développer la Conſtitution primitive de la Monarchie *Françoiſe*, & l'idée, que Mr. l'Abbé *Du Bos* nous en donne, eſt toute nouvelle.

Si l'on veut bien la comprendre, il faut commencer cette lecture par le *Diſcours Préliminaire*. On y verra, d'un coup d'œil, le Syſtême & le but de l'Auteur. Selon lui le Deſpotisme eſt la Loi fondamentalement conſtituante du Royaume, & le pouvoir que les Rois *Francs* aquirent ſur les *Gaules*, leur fut devolu des Empereurs *Romains*, par voye de Ceſſion, & de Tranſport, deſorte qu'il dût être neceſſairement de la même nature. „ Lors, *dit l'Hiſtorien*, „ que les Rois des Francs ſe mirent en poſſeſ„ ſion de la Contrée qui s'étendoit depuis les „ limites du *Bourguignon* jusqu'à la *Mediterra„ née*, ce fut en vertu de la Ceſſion que leur „ en firent les *Oſtrogots*, qui tenoient ce Pays„ là depuis long-temps, & en vertu de l'aban„ donnement que ces mêmes *Oſtrogots* leur fi„ rent encore de la prétention qu'ils avoient, „ ſur toutes les *Gaules*, fondée ſur le Traité que „ leur Nation avoit fait, vers l'année 474. avec „ *Julius Nepos*, Empereur d'*Occident*. *Juſtinien*, „ Empereur d'*Orient*, dans le temps que cette „ Ceſſion fut faite aux *Francs*, la confirma lui„ même par un Diplome autentique, & il trans„ porta, par cet Acte, à la Monarchie *Fran„ çoiſe*, tous les droits que la Monarchie *Ro„ maine* pouvoit encore reclamer ſur les Gau„ les ".

C'eſt donc une grande erreur, que celle des

Ecrivains qui débitent, que les *Francs* n'eurent sur les *Gaules*, d'autre Droit que celui de conquête, & qu'après les avoir conquises, „ ils „ repartirent entre eux le Pays subjugué; Que „ chacun d'eux y exerçoit arbitrairement sur les „ *Romains*, du District qui lui étoit échu, la „ jurisdiction & les Droits qui appartiennent aujourd'hui aux Seigneurs Hauts Justiciers; Que „ d'un autre côté les *Francs* ne payoient rien „ au Prince, qu'ils n'étoient justiciables, que „ de la Nation assemblée, sans laquelle le Roi „ ne pouvoit presque rien, & que les Particuliers de cette Nation ne dépendoient guere „ plus de la Volonté du Prince, que les Etats, „ qui composent le Corps *Germanique*, dépendent de la Volonté de l'Empereur depuis la „ Paix de *Westphalie*; Qu'enfin le Gouvernement du Royaume des *Francs*, a été, dans son „ Origine, plûtôt un Gouvernement Aristocratique, qu'un Gouvernement Monarchique ".

Sans examiner à present si c'est là une Représentation fidele du Plan, que l'on s'est fait jusqu'ici, de la Constitution originaire de la Monarchie *Françoise*, il importe de savoir ce que Mr. *Du Bos* en pense. „ Cette Erreur, a„ *joute-t-il*, conduit à penser que tout ce qu'ont „ fait les Successeurs de *Hugues Capet*, en faveur de l'Autorité Royale, soit en affranchissant les Sujets des Seigneurs, soit en mettant „ des Officiers Royaux, dans tous les Fiefs de „ quelque dignité, soit en ôtant aux Seigneurs „ le droit de convoquer leurs Vassaux pour faire la guerre contre d'autres Seigneurs, soit

„ en

» en prenant d'autres voyes permiſes aux Souverains, ait été un attentat contre la prémiere Conſtitution de la Monarchie. On regarde donc, après cela, comme des Tyrans, *Louis le Gros*, *Philippe Auguſte*, & les plus grands Rois de la troiſieme Race, bien qu'ils n'ayent fait autre choſe que de revendiquer les Droits impreſcriptibles de la Couronne, & les droits du peuple, ſur les Uſurpateurs qui s'étoient emparés des uns & des autres, dans le neuviéme Siécle, & dans le dixiéme. En effet ces Princes, loin de donner atteinte à l'ancienne Conſtitution du Royaume, en recouvrant une partie de leurs Droits, n'ont fait que rétablir, autant qu'ils le pouvoient, l'ancien ordre ».

On ne ſauroit dire, avec moins de détour, que tout ce qui gêne la Volonté des Rois eſt contraire à la Conſtitution fondamentale de la Monarchie *Françoiſe*. En vertu des *Droits impreſcriptibles de la Couronne*, non ſeulement ces Princes ont pû & dû dépouiller la Nobleſſe de ſes anciens Privileges, mais encore ils ont dû & pû prendre *les autres voyes* qui ſont *permiſes aux Souverains*, Expreſſion ſi générale, que l'Auteur ſemble l'avoir choiſie à deſſein, pour définir adroitement une Autorité ſans bornes, n'y ayant point de *Souverain* qui ne ſe croye *permiſes*, *toutes les voyes* qui menent au Despotisme le plus abſolu. Oter, par évocation, aux Cours de Juſtice la connoiſſance des Cauſes Civiles & Criminelles, ôter, par juſſion très-expreſſe, aux Parlemens le droit de refuſer l'Enregîtrement

des Edits, ou celui de faire des Rémontrances; & sur tout ôter, par suppression, aux Etats du Royaume l'autorité de Direction, & de Legislature, sont des voyes que les *Louis* XI. & les *plus grands Rois de la troisieme Race* ont prises, pour revendiquer ce qu'ils ont cru être *les droits imprescriptibles de la Couronne*, & selon Mr. l'Abbé *Du Bos*, ces voyes leur ont été *permises*, parce qu'ils n'y ont fait que *rétablir l'ancien ordre*.

L'Historien Critique nous en fournit lui-même la preuve, dans le Chapitre IV. de son I. Livre, où il traite des *Assemblées Generales que tenoient les Cités des Gaules*, & de *l'Etendue de l'Autorité imperiale*, je n'en transcrirai que les paroles suivantes. „ Il est certain *dit-il*, que „ les Empereurs *Romains* étoient alors, [au V. „ Siécle] des Souverains despotiques, & qu'ils „ étoient revêtus de tout le Pouvoir legislatif „ qu'ils ne partageoient plus avec personne. „ Toutes les décisions (*a*) du Prince, dit *Justi-* „ *nien*, ont force de Loi, d'autant que par la „ Loi qui a été faite pour lui deferer l'Empire, „ le Peuple lui a remis, & s'est dépouillé, en- „ tre ses mains, de toute l'autorité, & de tout „ le pouvoir qui appartenoient au Peuple Ro- „ main. . . . . Il n'y avoit plus que *le Senat de* „ Rome, & celui *de Constantinople comme* deux „ por-

(*a*) „ Sed & quod Principi placuit, Legis habet vigo- „ rem, cum Lege Regia quæ de ejus imperio lata est, „ Populus ei & in eum omne imperium suum & pote- „ tatem concedat. *Instit. L. I. Tit. 2. Par. 6.* ".

» portions du même Corps & de la même
» Compagnie, qui euſſent part au pouvoir le-
» giſlatif, & ſeulement encore lorsque le Thrô-
» ne étoit vacant. Les Aſſemblées repréſenta-
» tives des grandes Provinces n'avoient plus au-
» cune part à l'exercice de ce pouvoir . . . . .
» *Elles* n'étoient ni convoquées ni conſultées,
» lorsqu'il s'agiſſoit de mettre ſur le Pays,
» qu'elles repréſentoient, quelque impoſition ex-
» traordinaire. Les ordres de l'Empereur, pour
» lever ces Subſides, étoient adreſſés directement
» au Sénat de chaque Diſtrict. Enfin le con-
» tenu de l'Edit *d'Honorius*, fera foi ſuffiſamment
» que l'Aſſemblée d'*Arles* [*Générale des Gaules*]
» ne devoit pas avoir d'autre droit que celui de
» repreſenter & de conſeiller. »

Rien de plus vrai, que ce que dit l'Auteur, qu'au 5. Siécle les Empereurs de Rome étoient des Souverains deſpotiques. *Juſtinien* le dit d'une façon bien préciſe dans l'Endroit de ſes *Inſtitutes* qu'on indique, & le repete d'une maniere encore plus forte dans la Novelle 105. qui eſt de l'an 536. (*a*) car il y avance que *Dieu a ſoumis* à l'Empereur *les Loix elles-mêmes*, & qu'il *l'envoye aux Hommes pour leur être une Loi animée*. Mais il faut obſerver là-deſſus que *Juſtinien* fonde ce Pouvoir exorbitant ſur ce qu'il appelle *Lex Regia*, ou la Loi Royale, & que comme cette Loi fut faite ſous l'Empire d'*Auguſte*,

(*a*) Novel. 105. Cap. 11. ff. 4. Ἐγὼ καὶ αὐτοὺς ὁ θεὸς τοὺς νόμους ὑποτέθεικα, νόμον αὐτὸν Ἔμψυχον καταπέμψας ἀνθρώποις.

guſte, il faut auſſi que le Despotisme des Empereurs *Romains* ait toûjours été fondamentalement le même. Dès les prémiers Temps ils furent ce qu'ils étoient au 5. & au 6. Siécle, *ſoluti legibus*, c'eſt-à-dire affranchis du joug des Loix, & jouïſſans de la Domination monarchique la plus abſoluë & la moins limitée. Toute leur Hiſtoire, à la prendre dès le *Triumvirat*, en contient des Monumens bien terribles, & ſi l'on en veut un Abregé, nous le trouverons dans une Particularité que *Spartien* rapporte de la Vie d'*Antonin Caracalla*. „ (*a*) Il importe de ſavoir, „ *dit-il*, de quelle maniére on dit qu'il épouſa „ ſa Belle-Mere Julie. Cette Dame, parfaitement belle, lui montrant à nû, comme par „ negligence, la plus grande partie de ſon „ Corps, Antonin lui dit, *Je voudrois bien, ſi „ la choſe étoit permiſe.* On pretend qu'elle lui „ repondit, *La choſe vous eſt permiſe ſi vous „ la voulez. Ne ſavez-vous pas que vous êtes „ Empereur, que vous donnez les Loix, & que „ vous n'en recevez point ?* " Tel eſt le Despotisme, & ſi tous les Succeſſeurs d'*Auguſte* ne furent pas coupables des mêmes excès, ce n'étoit point que les choſes ne leur fuſſent pas *permiſes*; c'étoit ſeulement que quelques-uns d'entre

(*a*) Interest scire quemadmodum Novercam suam Juliam uxorem duxisse dicatur. Quæ quum esset pulcherrima, & quasi per negligentiam se maxima Corporis parte nudasset, dixissetque Antoninus, *Vellem si liceret*, respondisse fertur, *Si licet, licet. An nescis te Imperatorem esse, & leges dare, non accipere?* Æl. Spart. In Anton. Carac. Hist. Aug. Script. Tom. I. Pag. 730. Ed. L. Bat. 1671.

re eux eurent la prudence ou la vertu de ne les point permettre.

Quelque absolu que fût leur pouvoir, ils ne s'assoient pas par forme ou par Politique de faire quelque part de l'autorité legislative au Senat, & je ne sai pourquoi Mr. l'Abbé Du Bos avance que ce n'étoit que *lors que le Thrône étoit vacant*, puis qu'il n'y avoit point de temps, peut-être, où cet Auguste Corps eût moins à dire, le fort de l'Etat étant alors reglé par les Armées, comme il paroit par une infinité d'Elections militaires, & sur tout par ce qui se passa dans (*a*) l'Interregne qui suivit la mort d'*Aurelien*. Mais il est très-certain que les Loix Imperiales n'avoient nul besoin du concours ni des Assemblées Provinciales, ni des Assemblées Générales, pour se faire obéir chez les Peuples qui dépendoient de l'Empire. Il n'en étoit pas autrement dans les *Gaules* que par tout ailleurs, & s'il est vrai, comme le nouvel Historien le prétend, que la Monarchie *Françoise* ne fut originairement que celle des Empereurs *Romains*, cedée & transmise aux *Francs*, sur ces *Gaules*, on ne sauroit nier que ce que les Rois y ont fait pour mettre le Gouvernement, sur le pied où il est de nos jours, ne soit le retablissement de l'Ordre primitif, & que les *droits imprescriptibles* de leur Couronne, ne leur ait *permis* de secouer le joug des Parlemens, & celui des *Etats*, dont les Usurpations leur étoient extrêmement incommodes.

Il

(*a*) Voy. *Vopiscus*, dans la Vie d'*Aurelien*. Hist. Aug. Script. Tom. II. Pag. 524. Ed. L. Bat. 1671.

Il s'en faut certainement bien que ce Syſtême ne ſoit celui de nos Hiſtoriens & de nos Juriſconſultes. Les idées que l'on s'eſt faites juſqu'ici de l'Etabliſſement de la Monarchie dans les *Gaules*, en égard à ſa Conſtitution fondamentale, ne peuvent être plus differentes. *Mr.* le Comte de *Boulainvilliers* parlera pour tous les autres. Comme il eſt un de nos derniers Ecrivains, ſon témoignage n'en ſera que plus fort. Il y revient aſſez ſouvent dans ſon *Etat de la France*. (*a*) Je n'en rapporterai néanmoins que les paroles ſuivantes. „ Perſonne „ n'ignore, *dit-il*, que les *François* étant originairement des Peuples libres, qui ſe choiſiſſoient des Chefs ſous le nom de Rois, pour faire exécuter les Loix qu'eux-mêmes avoient établies, ou pour les conduire à la guerre, „ n'avoient garde de conſiderer ces Rois, comme des Legiſlateurs arbitraires, qui pouvoient „ tout ordonner ſans autre raiſon que leur bon „ plaiſir : Et en effet il ne nous reſte aucune „ Ordonnance des prémiers Temps de la Monarchie qui ne ſoit caracteriſée du conſentement des Aſſemblées Generales du Champ de „ Mars ou de Mai, où elles avoient été dreſſées. Mais j'aſſurerai de plus parce que c'eſt „ une verité démontrée, & prouvée par l'Hiſtoire de la Police *Françoiſe*, que l'on ne prenoit pas même autrefois une Reſolution de „ Guerre hors de ces Aſſemblées communes, „ &

(*a*) Boul. Et. de la Fran. Tom. III. Let. 2. Pag. 12. Ed. Londr. 1728.

» & ſans le conſentement de ceux qui y de-
» voient être employez ".

La multiplication des Preuves m'eſt d'autant plus inutile que notre Auteur convient lui-même, de toute la nouveauté de ſon ſentiment. Il a donc à lever une difficulté terrible, & qui ſe preſente d'abord. Selon lui tous nos Hiſtoriens modernes ſont dans l'erreur qu'il combat; ils ont pourtant tous puiſé leurs idées dans les Annaliſtes *François* qui vêcurent ſous les prémiers Rois de la troiſiéme Race. Or on demande alors comment il s'eſt pu faire que ces Annaliſtes, qui ont vêcu dans un Temps beaucoup plus voiſin que le nôtre des Commencemens de la Monarchie, ſe ſoient trompés, comme de concert, ſur un Point ſi capital & d'une façon ſi groſſiere? Mr. *Du Bos* répond en général à ceci, que tout le desordre vient de *Fredegaire*, qui en abregeant *Gregoire de Tours*, prit à contre-ſens ſon Auteur, & lui fit dire que *Childeric* avoit pris les armes *contre les Romains*, au lieu qu'il diſoit que c'étoit *pour* eux que ce Prince les avoit priſes. Après s'être fait cette notion du Pere, il s'en fit une ſemblable du Fils, & ne parla plus de *Clovis* que comme d'un Ennemi né de l'Empire. *Fredegaire*, qui vivoit dans le VII. Siécle, fut gravement copié par l'Auteur des *Geſtes des Francs*, qui écrivit dans le VIII. Lors donc que *Roricon*, *Aimoin*, *Sigebert de Gemblours*, & leurs Contemporains, travaillerent ſur l'Hiſtoire de *France*, deſtitués qu'ils étoient du ſecours de la Tradition verbale qui étoit éteinte, de même que

„ vres où il les avoit lus. Quel temps n'em-
„ portoit point une lecture ralentie par la né-
„ ceſſité de faire, à tout moment, des Ex-
„ traits ? On n'eſt plus ſujet à cette interrup-
„ tion, depuis qu'on étudie dans ſes propres li-
„ vres. Un coup de Crayon, qu'on donne,
„ deux mots qu'on écrit ſans ſe détourner, ren-
„ dent maître du Paſſage dont on veut s'aſſu-
„ rer. Ainſi les Savans qui ſe ſont formez de-
„ puis l'invention de l'Imprimerie, ont pû a-
„ voir fait dès trente ans, leurs prémieres Etu-
„ des, quoiqu'ils euſſent beaucoup plus de
„ choſes à apprendre, que leurs Devanciers, qui
„ ne pouvoient pas avoir fini les leurs avant
„ quarante ans. "

L'Auteur continue enſuite à faire voir que l'invention de l'Imprimerie a produit, & dû produire plus promptement ſon effet, par rapport aux autres Sciences, que par rapport à l'Hiſtoire de *France*, & ſingulierement eu égard à l'erreur capitale qu'il prétend y avoir découverte. A la renaiſſance des Belles-Lettres, on ne prit goût qu'aux Hiſtoriens *Grecs*, & *Latins* des plus beaux jours de l'Antiquité. On ne daignoit preſque pas jetter les yeux ſur des Ecrits *Gots* & Barbares. A peine peut-on ſe reſoudre à en tirer quelques uns de la pouſſiére où ils croupiſſoient. La prémiere Edition de *Gregoire* de *Tours* ne parut qu'on 1512, & ce ne fut qu'en 1560. que *Guillaume Morel* en donna la ſeconde. La plûpart des Monumens Hiſtoriques les plus neceſſaires n'ont été produits que fort tard au grand jour, & ceux-là même ſeroient encore peu de

choſe

choſe ſi le travail infatigable des Savans Editeurs, qui les ont publiées, n'en faiſoit le plus grand merite, & la principale utilité. *Gaguin*, *Paul Emile*, *Nicolas Gilles*, *Du Haillan*, *Du Vignier*, & leurs Contemporains travaillerent donc avant que d'avoir les Materiaux néceſſaires, & ce n'eſt que depuis environ cinquante ans, que grace aux ſoins des *Pithou*, de *Valois*, *Bignon*, *Du Cange*, *Baluze*, *Sirmond*, *Petau*, *Labbe*, *d'Acheri*, *Mabillon*, *Ruinart*, des Bollandiſtes, & d'autres, que nous avons tous les ſecours qu'il eſt poſſible d'avoir pour éclaircir les prémiers temps de notre Hiſtoire. Ajoûtez à toutes ces conſiderations la force des Prejugez, le courage dont il faut s'armer pour les combattre, la multitude infinie d'Ouvrages qu'il faut feuilleter pour parvenir au vrai, & la diſcuſſion non moins infinie à laquelle il faut s'engager ſur un certain ordre de Faits qui ſont ſemés au hazard, & vous aurez la ſolution complete du Phenomene Hiſtorique dont il s'agit à préſent, comment il s'eſt pu faire que perſonne ne ſe ſoit encore apperçu avant Mr. *Du Bos*, que les *Francs* ne ſe rendirent point maîtres des *Gaules* l'épée à la main.

Son Ouvrage eſt donc uniquement deſtiné à faire voir que les Commencemens de cette Monarchie furent tout autres que ceux qu'on lui attribuë. Pour cet effet il l'a diviſé en ſix livres. On trouve dans le I. l'Etat de l'Empire d'*Occident*, dans les *Gaules*, au commencement du cinquiéme Siécle; dans le II. ce qui ſe paſſa, dans ces mêmes *Gaules*, depuis l'invaſion

des Barbares en 407. jusqu'à l'an 456. dans le III. les regnes de *Childeric*, & de *Clovis* jusqu'au Batême de ce dernier, dans le IV. & le V. la suite de ce Regne, & ce qui arriva jusqu'en 1536. & dans le VI. l'Etat des *Gaules* sous le regne de *Clovis*, & sous celui de ses prémiers Successeurs.

L'Auteur assure qu'il ne s'est épargné aucune peine de celles qu'il avoit dit être necessaires pour établir le commencement de nos Annales, & l'on doit avouer qu'il se trouve, dans son Livre, tant de Recherches, tant de Discussions, tant de Faces nouvelles, que tout cela ne peut que lui avoir couté de très-grandes fatigues. Je ne sai s'il ne lui auroit point été possible d'être quelquefois moins diffus; mais il est vrai aussi qu'il dit toûjours si bien ce qu'il dit, qu'il attache toûjours le Lecteur. D'ailleurs il cite avec fidelité ses Auteurs, & s'il n'en donne ordinairement que le sens dans son Texte, il en rapporte avec exactitude les termes en Original ou en Latin au bas de la Page. Enfin le titre d'*Histoire Critique* convenoit à son Dessein, & à la maniére dont il l'execute. Il y faut examiner la possibilité des Faits, discuter l'autorité de ceux qui les attestent, rendre raison de ce que l'on suit les uns plûtôt que les autres, concilier des Ecrivains qui se contredisent, adopter, ou refuter le sentiment des Modernes. Tout cela deplairoit souverainement dans un Ouvrage purement historique, & le Titre a dû y préparer les Lecteurs. Après le *Discours Préliminaire* on trouve trois Piéces dont la necessité est sen-

ensible pour l'intelligence de cette Histoire, la , est une Notice des Dignitez tant Civiles que Militaires de l'Empire, dans les *Gaules*, avant invasion des *Francs*, des *Bourguignons*, & des *Goths*, tirée de la *Notice* de l'Empire d'Occident. La 2. est une Notice des Provinces, & es Villes Episcopales des *Gaules*, du temps d'*Honorius*, tirée du I. Tome des Conciles de *Jaques Sirmond*; & la 3. est une Carte Géographique les *Gaules* pour l'an 407. de notre Seigneur.

Nous n'entreprendrons point de donner ici n Extrait de cette *Histoire Critique*. Il faudroit revenir à tant de reprises, pour éviter la longueur, qui deplait toujours dans les Journaux, que nous tomberions dans un autre défaut, qui n'y choque pas moins, qui est celui d'y faire trop souvent reparoître les mêmes Livres & les mêmes Objets. Nous croyons même que le peu que nous en avons dit, en donnant le précis du *Discours Preliminaire*, sera plus que suffisant pour faire sentir, aux personnes qui savent juger des choses, que la lecture de cette Histoire n'est pas de celles qui ne sont qu'amusantes, & que les *François* ne sont pas les seuls qui doivent prendre interêt aux deductions historiques qui servent de fondement & de preuve au Système nouveau. Je rapporterai seulement le Plan que l'Auteur nous trace de la nature du Gouvernement Monarchique, après que les Empereurs de *Rome* eurent cedé aux Rois des *Francs* toute leur autorité sur les *Gaules*. Ce Plan se trouve dans le Chapitre 16. du dernier Livre, & voici ce que c'est en substance. Les Rois *Me-*

rovingiens eurent neceſſairement, ſur les *Romains* des *Gaules*, le même pouvoir despotique que les Poſſeſſeurs précédens y avoient exercé. Mais il ſemble que l'autorité de ces Princes ne dût pas être auſſi grande ſur les *Francs* eux-mêmes, qui faiſoient une autre partie du Peuple de la Monarchie, parce qu'ils étoient *Germains* d'origine, & ſortis par conſequent d'un Pays où le pouvoir des Souverains étoit limité. Mais ces Rois eurent tant de graces à donner, qu'ils purent facilement engager tout le monde à leur rendre la même obéiſſance. D'ailleurs les *Francs* étoient en ſi petit nombre au prix des autres, que force leur fut de ſe ſoumettre. Ajoutez à cela que les *Gaulois Romains* auroient été trop malheureux, ſi les *Francs* euſſent été obligés à de moindres ſoumiſſions, & que les Princes enfin étoient trop intereſſez à la choſe pour ne pas étendre la même autorité ſur tous leurs Sujets. Dans la *Germanie* même, ils étoient les ſeuls Juges, tant pour le Civil, que pour le Criminel, & comme ce Droit, bien entendu, a de grandes ſuites pour étendre le Deſpotisme, il ne faut point douter que les *Merovingiens* ne s'en ſoient bien prévalus ſur les Sujets tirés de leur ancienne Patrie, qui ſe trouvoient transplantés parmi d'autres qui étoient accoutumés depuis long temps au joug le plus rude. Que cela ſe fût actuellement fait, Mr. l'Abbé *Du Bos* le prouve par deux Obſervations hiſtoriques. La prémiere montre que les nouveaux Rois de *France* condamnoient à mort, & faiſoient executer les plus Grands de l'Etat, ſans être aſſujettis

jettis à leur faire leur procès, & ne suivant d'autre forme que celle qu'il leur plaisoit d'y garder. L'autre est que nos Rois augmentoient les impôts sans être obligés d'obtenir le consentement de personne, & par consequent qu'ils étoient les maîtres de la Levée des Deniers.

Si l'on demandoit à l'Historien Critique pourquoi les Droits des Peuples *Francs* ne sont pas impresciptibles, & ne peuvent pas être toujours revendiqués, puis que ceux de leurs Rois l'ont été, je ne sai ce qu'il répondroit. Mais je sai bien que la Jurisprudence Romaine a dit quelque part. (*a*) *Libertas inæstimabilis res est*, que *c'est un Bien sans prix que la Liberté*, &c. &c. &c.

(*a*) Dig. 2. Tit. XVII. de Reg. Jur. 106.

ARTICLE V.

II. Extrait de l'Essai Critique sur l'Histoire & les Dogmes de MANICHE'E, par Mr. de BEAUSOBRE. [*Le prémier Extrait se trouve dans la Part. I. de ce Tom. XIII.* p. 191.

APRE'S l'idée générale, que nous avons donné, de cet *Essai Critique*, il ne nous reste plus qu'à entrer ici en quelque détail, pour satisfaire la Curiosité des Lecteurs qu'une connoissance superficielle des choses contente. C'est en dire assez pour avertir les autres que l'Ouvrage contient un nombre prodigieux d'Ob-

servations, & de Recherches, que nous ne pouvons même indiquer.

L'Auteur entre en matière, par un *Discours Préliminaire*, où il donne le Plan de son Ouvrage. Il ne l'auroit pas entrepris, s'il n'avoit eu dessein que de copier les Anciens. Mr. de *Tillemont* l'a déja fait, sans faire presque aucun usage de son Discernement, excusable pourtant en cela, parce qu'il étoit *Catholique Romain*. On auroit dû se promettre quelque chose de plus judicieux de la part de Mr. *Bayle*, dans son *Dictionnaire Historique & Critique*, si cet Ecrivain se fût toujours souvenu du Titre, qu'il donnoit à son Livre. Mais il ne l'oublia que trop souvent, & l'oublia même à dessein quand il eut à parler de plusieurs Sectes Chrétiennes. Mr. de *Beausobre* ne le dit pas aussi cruement que je le fais. Il ne croit pas même *que ce fut sa pensée, mais on diroit presque*, ajoute-t'il, *qu'il étoit bien aise de trouver, dans le Corps des Chrétiens, le Fanatisme le plus insensé, & les Obscénitez les plus folles, & les plus impudentes*. Il est sur au moins que l'Article des *Manichéens* n'est ni d'un *Historien* ni d'un *Critique*, & qu'il est encore moins d'un *Dictionnaire*. L'Auteur de cet *Essai* entreprend ce que Mr. *Bayle* auroit dû faire, il remonte aux premières sources pour donner l'Histoire du *Manichéisme*, & ne marche jamais qu'accompagné de la Critique, non seulement pour discerner le vrai du faux, mais aussi pour justifier cette Secte quand on l'a calomniée, & pour l'excuser quand elle est susceptible d'excuse.

On

On tient originairement l'Hiſtoire du *Manichéisme*, d'une Piéce ancienne, qui a pour titre, *Actes de la Diſpute entre Archelaüs Evêque de Meſopotamie, & l'Hereſiarque Manès*, que l'on croit avoir été écrite en *Syriaque*, & traduite en *Grec*, par un certain Hegemonius, mais dont il ne nous reſte qu'une Traduction Latine, aſſez barbare. C'eſt là dedans que tous les Peres, depuis *Cyrille* de *Jeruſalem*, ont puiſé ce qu'ils ont dit de la Secte & de ſon Fondateur. Il eſt néanmoins évident que cette Piéce n'étoit pas encore connuë des *Grecs* au temps qu'*Euſebe* écrivit ſon *Hiſtoire Eccleſiaſtique*, puis que l'on n'y en trouve ni mention, ni Extrait, Diverſes autres Conſiderations ont fait juger à Mr. de *Beauſobre* que ce n'eſt dans le fond qu'un Roman, où le Faux l'emporte de beaucoup ſur le Vrai, & qui fut fabriqué par un *Grec* depuis l'An 330. de l'Ere Chrétienne. Il a donc mieux aimé ſuivre les Auteurs *Syriens*, *Perſans* & *Arabes*, qui narrent les choſes d'une maniere fort différente, mais qui lui a paru ou mieux prouvée, ou plus liée, ou du moins plus vraiſemblable. Le prémier Livre de cet Eſſai, contient donc en 13. Chapitres, un Examen Critique de l'Hiſtoire *Manichéene* ſelon les *Grecs* & les *Latins*; & la ſuppoſition des *Actes de la Diſpute entre Archelaüs & Manès*, y eſt demontrée à un point d'évidence, qu'il n'eſt pas poſſible de rehabiliter jamais cette Piéce. Après en avoir donné ici le Recit Hiſtorique, on en diſcute toutes les particularités avec tant de détail, qu'il ne manque rien à la conviction. Mais

cette Diſcuſſion n'étant pas d'une nature à pouvoir être facilement abregée, le Lecteur nous permettra de paſſer ſans façon, au II. Livre où l'on trouve l'Hiſtoire que les Orientaux ont donnée.

Manichée naquit l'an 240. de nôtre Seigneur. Peut-être fut-ce à *Carcoub*, Ville de la *Huzitide*, petite Province qui faiſoit partie de la *Chaldée*. La conjecture eſt fondée ſur le nom de *Corbicius*, ou de *Cubricus*, que les Chrétiens lui donnent, comme le prémier qu'il porta, & qui ſemble être une corruption de celui de *Carcubius* qui le déſignoit par ſa Patrie. Quelques Auteurs diſent qu'il ſortoit d'une Famille de *Mages*, & tous conviennent que ce fut un très-habile Homme. Il entendoit la Philoſophie, le Grec, la Muſique, les Mathematiques, la Géographie, l'Aſtronomie, la Medecine, la Peinture, la Théologie, & dans la plûpart de ces choſes il étoit fort au deſſus de la Médiocrité. En qualité de Mathematicien, il avoit la main ſi juſte qu'il tiroit des Lignes, & décrivoit des Cercles ſans Règle & ſans Compas; & dans ſa qualité de Peintre, il pouvoit tirer une Ligne de vingt Aunes de longueur, ſans le ſecours d'aucune Règle, mais ſi droite & ſi juſte qu'il étoit impoſſible d'y découvrir la moindre obliquité. Son grand ſavoir dans les ſaintes Lettres, de même que ſon zèle pour la Foi Chrétienne, le firent ordonner Prêtre, qu'il étoit encore fort jeune, dans la Ville d'*Ebvax*, Capitale de la *Huzitide*. Il ſe ſignala d'abord, dans ce Caractere, par la capacité qu'il montra pour

pour défendre la Religion de *Jesus-Christ*, contre les Juifs, contre les Mages & contre les Payens. Mais seduit par des Opinions Philosophiques, qu'il voulut introduire dans le Christianisme, il s'attira une Sentence d'excommunication, qui lui fit prendre le parti de s'éloigner des Lieux de sa Naissance.

S'étant retiré dans la Capitale, il s'y fit connoitre du Monarque regnant. Ce Prince étoit *Sapor*, ou *Schabour* I, *Ardezhir*, son Pére, qui étoit Persan d'origine, avoit rendu à sa Nation l'Empire qui lui avoit été enlevé par les *Grecs*, & qui de ces derniers avoit passé aux *Parthes*. Cette Révolution, qui arriva vers l'An 226. eut influence sur la Religion. Celle des *Mages*, ou des anciens *Perses*, remonta sur le Throne, avec le Peuple qui l'avoit professée. Selon Mr. *Hyde* le nom de *Mog*, dont on a fait celui de *Mage*, étoit celui que les *Perses* donnoient anciennement à leurs Prêtres, & selon Mr. *Pocock* l'idée, attachée à ce Terme, n'est autre chose que celle d'un *Adorateur du Feu*, ou d'un *Prêtre qui fait le service devant le feu*. C'étoit effectivement devant un Feu qu'ils faisoient leur service divin. Mais ils ne l'adoroient point, n'ayant que le Dieu suprême pour objet de leur Culte. Quand on a demandé à ces restes des anciens *Persans*, qui se sont retirés dans les *Indes*, depuis la Conquête des *Arabes*, quel Culte ils rendent au Soleil, ils ont répondu qu'ils n'adorent point les Astres, ni le Soleil, ni la Lune, ni aucune des Planetes, & qu'ils tournent

ſeulement le viſage du côté du Soleil lorſqu'ils prient.

On attribue l'Etabliſſement ou la Reformation du *Magiſme* au fameux *Zoroaſtre*, né au temps de *Cyrus*, dans la *Medie*, & ſurnommé *Zerdusht*, ou *Zardasch*, qui, en ancien Perſan, ſignifie un *Ami du Feu*. Il forma, dans la Solitude, un Syſtême particulier de Philoſophie & de Religion, qu'il écrivit dans un Livre, nommé le *Zend*, qu'il préſenta, n'ayant encore que trente ans, à *Hyſtaspes*, que les *Perſes* appellent *Guſtasp*, qui en ayant embraſſé la Doctrine, la fit auſſi embraſſer à ſes Peuples. Cette Doctrine Religieuſe conſiſtoit en trois Articles, la Pureté de la Foi; la ſincerité & l'honnêteté des Paroles; la juſtice & la ſainteté des Actions. Elle n'admettoit qu'un ſeul Dieu, ſeul Créateur, & ſeul adorable. C'eſt ce qu'on voit par ces Mots du *Sad-der*. „ Sachez avant toutes „ choſes que votre Seigneur eſt *unique*, qu'il eſt „ *ſaint*, qu'il n'a point d'égal, qu'il eſt le Sei„ gneur de la puiſſance, & de la gloire ". Dans cette même Doctrine, ce Dieu Unique forma, avant tous les ſiécles, le Monde des Eſprits purs & bienheureux. Trois mille ans après, il envoya ſa *Volonté*, qui accompagnée de 70. Anges, forma le Soleil, la Lune, les Etoiles, & les Hommes, c'eſt-à-dire les Ames Humaines, & au bout de trois autres mille ans il forma ce bas Monde, qui a pour limites le Tourbillon de la Lune où finit l'Empire du Mal & de la Matiére. *Zoroaſtre* n'admit dans les Temples ni Images, ni Statues. L'unique Symbole

lui qu'il y donna de la Préſence Divine étoit un Feu continuel, & dans les Priéres il voulut que l'on ſe tournât vers l'Orient, parce que c'eſt de ce côté-là que vient la lumiere. Les *Perſans* croyoient auſſi un Paradis, un Enfer, l'Immortalité de l'Ame, & la Reſurrection de la Chair.

Le *Magiſme* ayant ſouffert de grandes alterations pendant huit cens ans, il avoit beſoin d'une nouvelle Reformation lorſqu'*Ardzchir*, nommé par les Grecs *Artaxare*, rendit la domination aux *Perſans*. Ce Prince aſſembla donc un Concile des principaux Mages de ſes Etats, & par leur moyen la Religion de *Zoroaſtre*, rétablie dans ſa pureté primitive, reprit auſſi ſon ancien crédit. Il ne reſta même qu'un petit nombre d'incredules qui furent convertis par les Soins du fils & du Succeſſeur d'*Artaxare*, nommé *Sapor* I. dont le Regne commença l'an 241. de notre Seigneur. Cette Converſion ſe fit par l'épreuve du Feu, dont Mr. de *Beauſobre* fait obſerver que l'Origine fut bien ancienne, puiſqu'elle étoit anterieure au temps de *Sophocle* qui en parle dans ſon *Antigone*. L'Incredulité, qui rouloit ſur l'état des Morts, ne fut pourtant pas ſi éteinte qu'il n'en reſtât quelques traces, parmi les Courtiſans, ou plûtôt on peut dire que cette eſpece d'Hereſie, qui attaque ou l'immortalité de l'Ame, ou la Reſurrection des Corps, n'a point d'Aſyle, où elle ſe maintienne avec plus de fierté qu'elle le fait dans les Cours. *Manichée*, qui nioit la Reſurrection n'eut donc pas de peine à ſe faire des partiſans dans la Capitale où il s'étoit retiré, & d'ailleurs ſavant, & auſtere,

re, il gagna, par tous ces endroits, l'eſtime de *Sapor* lui-même. Il s'aquit encore un plus grand nombre de Sectateurs par l'adoption des deux Principes, qu'il emprunta du Syſtême des Mages, & qu'il tacha d'accommoder à celui des Chrétiens.

Pour bien entendre ce dernier Point il faut obſerver que tous les anciens Philoſophes ſe partagerent en deux ſentimens ſur les prémieres cauſes de tout ce qui exiſte. Les uns établirent Dieu & la Matiere, comme deux Subſtances diſtinctes, mais coëternelles, l'une *active* & l'autre *paſſive*. Les autres ne reconnurent qu'une ſeule Subſtance, ſuſceptible de toutes les Modifications imaginables; Opinion qui porte à préſent parmi nous le nom de *Spinoſiſme*, parce que *Spinoza* l'a renouvellée en ces derniers Temps, l'ayant apparemment tirée des *Cabbaliſtes Juifs* qui l'ont adoptée. Les anciens Philoſophes *Perſans* étoient dans le prémier Syſtême, avec cette difference qu'ils croyoient la Matiére animée, & par conſéquent *active*, c'eſt-à-dire capable de produire par elle-même une infinité d'Etres revêtus des imperfections de leur cauſe. Ils admettoient donc deux Principes coëternels, qui produiſoient chacun d'une façon différente, appellant l'un *Lumiére*, & l'autre *Ténèbres*, l'un la ſource de tout le bien, & l'autre celle de tout le mal, l'un *Ormizda*, c'eſt-à-dire, ſelon Mr. de la *Croze*, le *Dieu Bon*, & l'autre *Abriman*, c'eſt-à-dire ſelon Mr. *Hyde*, le *très-impur*, ou le *très-Menteur*. *Zoroaſtre* rectifia en partie ces idées, en établiſſant un Prin-

Principe ſuperieur aux deux autres, ſavoir un Dieu ſuprême, Auteur de la *Lumiere*, & des *Ténèbres*, & qui par le mélange de ces deux Principes, faiſoit toutes choſes, ſelon ſon bon plaiſir. Ce Syſtême ouvroit une large brêche aux Objections contre la bonté, la ſainteté, & la juſtice de Dieu. Auſſi ne manqua-t'il point de gens à les faire valoir, & les ſolutions produiſirent un grand nombre de Sectes, pendant que l'ancienne Opinion ſe maintenoit parmi d'autres. *Manichée* eut donc l'artifice de garder les Opinions Orientales afin de faire goûter ſa Religion aux *Perſes*, & de concilier de ſon mieux, ces Opinions avec la Religion Chrétienne, afin de gagner les Chrétiens.

Ceci ſuppoſe que le Chriſtianisme n'étoit pas alors étranger dans l'Empire *Perſan*, & il ne l'étoit pas en effet. *Sozomene* s'eſt trompé lors qu'il a cru que l'Evangile n'y fut annoncé que vers la fin du 3. Siécle. Sans parler de la Miſſion de l'Apôtre St. *Thomas*, que l'on prétend avoir prêché aux *Parthes*, Mr. de *Beauſobre* trouve dans les Ecrits du N. T. une preuve inconteſtable, de l'Exiſtence actuelle d'une Egliſe Chrétienne dans la *Chaldée* au Temps Apoſtolique. Cette Preuve eſt tirée de la I. Epître de St. *Pierre* qui la date de *Babylone*, en diſant Chap. V. verſ. 13. *L'Egliſe qui eſt à Babylone vous ſalue*. Il eſt vrai, que les Interprêtes ne conviennent pas tous là-deſſus. Quelques-uns l'entendent du grand *Caire*, ou de la *Babylone d'Egypte*, & d'autres en plus grand nombre veulent que ce ſoit la *Babylone* Myſtique, ou la Ville

le de *Rome*. Le dernier de ces ſentimens eſt celui de tous les Auteurs dévoués aux Papes, qui s'en font même une Affaire importante, pour les raiſons que perſonne n'ignore. Une déference outrée pour la Tradition de *Papias* a auſſi engagé divers Proteſtans à penſer la même choſe; quoiqu'il y en ait d'autres qui ſe fondent principalement ou ſur le peu d'apparence, ou ſur le peu de certitude qu'il y a que St. *Pierre* ait prêché dans l'*Aſſyrie*. Mais toutes les raiſons que les uns & les autres allèguent, ne paroiſſent pas aſſez fortes à l'Auteur de cet *Eſſai*, pour ſubſtituer une *Babylone* fort peu connuë, à celle qui portoit ce nom depuis tant de ſiécles, ou pour lui perſuader, que St. *Pierre* ait affecté de cacher le nom de *Rome*, ſous celui de *Babylone*. Il me ſemble effectivement que rien ne peut être ni plus vain ni plus foible que ce que l'on dit ſur ce dernier Article. Pourquoi l'Apôtre auroit-il deguiſé le Lieu d'où il écrivoit? Pourquoi ne l'auroit-il deſigné que par une Expreſſion figurée? Quelles y étoient ſes fins & ſes vuës? C'étoit, dit-on, pour marquer prophetiquement que *Rome* Payenne ſubiroit un jour le même ſort que *Babylone* avoit ſubi à cauſe ſes Idolatriſes. Je ne m'amuſerai pas à faire ſentir que le tour étoit bien ſingulier dans une Salutation d'Egliſe à Egliſe, & qu'il n'eſt nullement probable que ceux, qui reçurent cette Lettre, ayent pénetré un ſemblable Myſtere, qui n'étoit néanmoins écrit que pour leur conſolation. Mais je demande ſi St *Pierre* n'avoit pas des Raiſons infiniment plus fortes que celles-

les-là qui l'obligeoient à dater de *Rome*, ſi c'étoit veritablement de *Rome* qu'il écrivoit ? Au moins on auroit ſû inconteſtablement par l'Ecriture elle-même, que cet Apôtre avoit été ſur le Siége *Romain*, & je voudrois bien que Mrs. les Defenſeurs des Papes nous diſſent ſi ce Fait n'étoit pas ſans comparaiſon plus important à découvrir, que la deſtruction future de *Rome* Payenne ne l'étoit à cacher ?

Quoi qu'il en ſoit de cette Preuve de la Predication de St. *Pierre* dans l'*Aſſyrie*, la Tradition Orientale y eſt préciſe, & Mr. *Aſſeman* (*a*) l'a parfaitement demontré, lui qui n'eſt rien moins qu'Ennemi des Pontifes *Romains*. On y verra de plus que deux Diſciples d'*Adée*, ou *Thadée* porterent la connoiſſance de l'Evangile fort loin. Le prémier nommé *Aghée* prêcha dans la *Perſe*, dans l'*Aſſyrie*, dans la *Medie*, dans l'*Armenie*, & jusqu'aux Confins de la *Tartarie*. L'autre appellé *Mares* fonda des Egliſes prémierement à *Radan*, enſuite dans les Villes de *Seleucie* & de *Cteſiphonte*, & après à *Dor-Kena*, & à *Caſcar*. En effet on trouve des Evêques à *Seleucie* dès le I. Siécle. *Abres* en tint le Siége jusques vers l'an 98. de notre Seigneur, & y eut pour Succeſſeur *Abraham*, natif de *Caſcar*, qui fut ordonné à *Antioche*, & qui mourut l'an 120. Il y eut donc, dès les prémiers temps, dans la *Perſe*, des Egliſes Chrétiennes, & ces Egliſes y jouïſſoient d'une tranquillité profonde, lorsque *Manichée* tâcha d'en corrompre la Foi.

Là

(*a*) Bibl. Orien. Tom. III. 2. Par. Pag. 6. &c.

La Conjoncture favoriſoit l'Héreſiarque. Le Primat de *Seleucie*, qui devoit le plus s'oppoſer aux progrès de l'Hereſie, n'étoit pas Homme, ni à prendre ce ſoin, ni à ſe faire fort reſpecter. Son faſte inſolent donna tant de ſcandale, qu'on aſſembla, à *Seleucie* même, un Concile pour arrêter le deſordre, & pour reformer les Abus que ce Primat avoit introduits dans la Diſcipline. On lui attribuë, dans cette Aſſemblée, une conduite qui ſemble plus tenir de nos jours que des prémiers Temps de l'Egliſe Chrétienne. *Papas*, c'étoit ſon Nom, ayant été chargé de pluſieurs inſolences dont il avoit uſé envers des Evêques, „ *Milles*, Evêque de *Suze*, l'en cenſu„ ra d'une maniére également libre & grave. „ *Regardez-vous donc*, lui dit-il entre autres cho„ ſes, *regardez-vous comme des Fables les Préce„ tes de* Jéſus-Chriſt, *ou ignorez-vous qu'il a dit*, „ *que* celui qui tient le prémier rang parmi vous „ ſoit comme le Serviteur des autres. *Groſſe* „ *Bête*, répondit le Primat, *c'eſt bien à toi à* „ *m'apprendre ce que je ſai mieux que toi.* A ces „ mots Milles tira de ſa Poche les Evangiles, „ les mit ſur un Carreau, & puis s'adreſſant au „ Primat, *Si vous avez honte*, lui dit-il, d'*ap„ prendre vôtre devoir de moi, qui ne ſuis qu'un* „ *Homme mortel, apprenez-le au moins de cet E„ vangile, que vous voyez bien des yeux du Corps,* „ *mais ſur lequel les yeux* de vôtre *Eſprit ſont a„ veuglez.* Mais *Papas* comme un furieux, „ comme un Poſſedé, frappant de la main le „ Livre ſacré, *Parle donc*, s'écria-t'il, *Evangi„ le, parle*". Dans les Aſſemblées modernes des Eccle-

Ecclesiastiques Chrétiens, une Scéne semblable ne seroit peut-être pas surprenante, & s'il en étoit besoin on pourroit en donner des Exemples. Les jeunes gens, & les personnes mal élevées, y prennent quelquefois de terribles licences, & lorsque leurs Passions sont allumées, il n'y a ni Lieu ni Temps, ni Spectateurs, ni Bienséance, qui puissent reprimer leurs emportemens de Possedés, & leurs injures de Crocheteurs. Encore leur arrive-t-il de s'en glorifier dans la suite, & si leur Vanité en est cruë, ils se sont élevés, dans ces occasions, au dessus des Gens qu'ils ont insultés. Mais bien que ce Procedé ne soit ni inouï, ni fort étonnant dans un Siécle aussi corrompu que le nôtre, il est presque incomprehensible que le Clergé Chrétien se soit émancipé à des Indécences si grossiéres au Temps du Concile de *Séleucie* qui dût être assemblé vers la fin du 3. ou vers le commencement du 4. Siécle, *Papas* ayant été ordonné en 266. selon quelques-uns qui le font mourir en 336, ou bien en 247. selon d'autres qui le font mourir en 326.

Ce fut pendant qu'un Prélat, d'un si mauvais caractere, occupoit le prémier Siége de l'Orient, que *Manès* commença la publication de son Heresie. *Abulpharage*, qui en fixe la naissance au temps d'*Aurelien*, donne lieu de la rapporter à l'an 267. L'Héresiarque fonda sa Vocation à l'Emploi de Prophéte sur un Songe, ou plûtôt sur une Vision extatique, qu'il fortifia de la Promesse que J. C. avoit faite à l'Eglise de lui donner le Paraclet. Il cacha d'abord son

Chriſtianisme à *Sapor*, auquel il ne ſe préſenta qu'en qualité de grand Philoſophe. Mais lorsque ce Prince eut appris, qu'il aſſembloit, ſous le nom de Diſciples, des Gens, qui s'oppoſoient au Culte & aux Cérémonies *Zoroaſtriennes*, & que cette nouveauté excitoit des troubles, il reſolut, ou de ſon propre mouvement, ou à la ſollicitation des Mages, de le faire mourir.

Manès averti du danger, prit la fuite, & ſe refugia dans le *Turqueſtan*, qui contient pluſieurs Provinces ou petits Royaumes, à l'Orient de la Mer *Caſpiene*, & confinant à la *Sogdiane*. Là s'arrêtant dans une Ville, nommée *Tchighil*, il mit la derniére main à ſon Syſtême, & s'aviſa pour cet effet d'un Expedient commun à quantité d'Impoſteurs. Il ſe retira dans un lieu ſolitaire, & s'enferma dans un Antre où il ſe munit de bonnes Proviſions ſans en avertir perſonne. Mais il eut grand ſoin de conter d'avance à ſes Diſciples, qu'il alloit diſparoître, qu'il ſeroit élevé au Ciel, & qu'il ne redeſcendroit qu'au bout d'une Année. Dans ce profond ſilence il arrangea tout à loiſir ſes idées Philoſophiques & Religieuſes, & les écrivit dans un Livre, qu'il enrichit de très-belles Figures. Après avoir fini cet Ouvrage, il ſortit de ſa Retraite, & préſenta ſon Livre à ſes Diſciples ſous le nom de ſes *Revelations*, ou de ſon *Evangile*.

Au reſte on ne doit pas s'étonner de ce que *Manès* s'étoit refugié dans les Provinces *Tranſoxanes*. Il s'y trouvoit en ſureté parmi des Peuples

ples qui ne dépendoient point de *Sapor*, & qui cependant n'étoient pas auſſi ennemis des *Perſans* que l'étoient les *Romains*. D'ailleurs il y étoit déja connu par le moyen de quelques-uns de ſes Sectateurs qu'il y avoit envoyés auparavant pour prêcher ſa Doctrine. Enfin on prétend qu'il y avoit là des Egliſes Chrétiennes, qui y furent plantées par le même *Aghée*, dont nous avons déja parlé. S'il faut même en croire quelques Auteurs, le Chriſtianisme y avoit précedé la prédication de ce Diſciple d'*Adée*. L'Armenien *Haiton*, qui a écrit, il y a plus de 400. ans, une *Hiſtoire Orientale*, dit que les *Mages* qui vinrent adorer *Jéſus-Chriſt* étoient des Princes du *Turqueſtan*. Il ajoûte, que dans le petit Royaume de *Terſa*, qui confine à cette grande Province, il y avoit encore, de ſon temps, dix Familles, qui deſcendoient de ces *Mages*, & qui avoient conſervé la Religion Chrétienne. D'autres aſſurent que parmi les anciennes Tribus, entre leſquelles les *Turcs* étoient partagés, il y en avoit une, nommée *Cerrit*, qui faiſoit profeſſion du Chriſtianisme. Mr. D'*Herbelot* le dit en autant de mots après *Abulpharage*, & certain endroit de (*a*) l'*Hiſtoire mêlangée* en eſt un indice.

Pendant que l'Héreſiarque étendoit ſa Secte dans le *Turqueſtan*, & dans les Provinces voiſines, *Sapor* finit ſes jours, & laiſſa le Throne à ſon Fils *Hormizdas*. *Manès* n'en eut pas plûtôt appris la nouvelle, qu'il revint en *Perſe*, & y offrit

(*a*) Hiſt. Miſcel. Lib. XVII. Pag. 117.

offrit au Monarque le Livre de ſes Revelations, enrichi, comme nous l'avons dit, de très-belles Peintures. La Piéce étoit donc curieuſe, par plus d'un endroit, & c'eſt grand dommage, qu'il ne nous en reſte plus rien. Ce n'eſt pas la ſeule perte dont les Savans & les Curieux ſe ſont affligés, ou dont on peut s'affliger dans la République des Lettres. Mais le tour que Mr. de *Beauſobre* a pris, pour en marquer ſon chagrin, m'a paru trop ſingulier pour ne pas faire à mes Lecteurs le plaiſir de rapporter ſes propres paroles. „ J'avouë, *dit-il*, que je regrette la perte „ d'un Livre, qui fut le Chef-d'œuvre d'un „ beau Genie, & d'un des plus ſavans Hommes „ de ſon temps dans la Philoſophie Orientale. Je „ ne doute pas que, parmi des Faits dignes de nô„ tre curioſité, il ne ſe trouvât beaucoup de „ Viſions, & de mauvais Raiſonnemens. Mais „ ſi l'on brûloit tous les Livres, où il y en a, „ bon Dieu ! quels Incendies, & quelle perte „ au fond pour la République des Lettres ! Par „ exemple, quel dommage ne ſeroit-ce pas, ſi „ l'on s'aviſoit d'enſevelir, dans la pouſſiére, ou „ dans les flammes, (*a*) l'Hiſtoire d'une Sainte „ moderne, qu'un Prélat, qui a beaucoup d'eſ„ prit & d'éloquence, a publié depuis peu ! Il „ eſt vrai, qu'il y a des *François*, qui regardent „ cet

(*a*) „ Le Lecteur reconnoîtra bien à ce Portrait l'Hiſ„ toire de la *Sœur Marguerite Alacoque* que Mr. *Languet*, „ Evêque de *Soiſſons*, & preſentement Archevêque de „ *Sens*, a donnée au Public. L'Hiſtoire Religieuſe de „ *Theodoret*, ſuppoſé qu'elle ſoit de lui, n'a rien de com„ parable ".

» cet Ouvrage, comme un des plus grands af-
» fronts, que l'on pût faire au Jugement, & au
» Discernement de leur Nation, & de leur Siè-
» cle. Cependant ils doivent convenir, que
» ce Livre a ses beautez, & qu'à moins de n'a-
» voir aucun goût, on ne peut voir, sans plai-
» sir, une infinité de petits riens enchassez, avec
» beaucoup d'art, dans l'Or des plus belles
» Paroles, & des Expressions les mieux choi-
» sies ".

Quel qu'ait été le sort du Livre de *Manès* dans la suite des Siécles, *Hormizdas* reçut cet Ouvrage avec plaisir, & avec approbation. Il en embrassa même la Doctrine; & son Exemple entraina bien du monde.

Totus componitur Orbis
Regis ad exemplum.

L'Inclination des Princes est une espéce de Loi pour les Sujets. Elle fait la Mode, & tout le monde veut être à la mode. Le Monarque *Persan* étoit d'ailleurs d'un Caractere à se faire imiter, autant par estime, que par complaisance. Outre qu'il étoit bel homme, il eut aussi de grandes lumiéres, & de grandes vertus. On rapporte un trait de sa Généreosité desintereſſée, que l'on ne sera pas faché de trouver en ce lieu. Je ne ferai que transcrire Mr. de *Beausobre*, & je ne retrancherai point la Reflexion qu'il y a ajoutée. » Un des Ministres d'*Hormizdas*, *dit-*
» *il*, croyant lui faire plaisir, acheta, pour son
» compte, une certaine quantité de Diamans,

„ pour la valeur *de cent mille Dinars*. Le Roi „ refusant de les prendre, le Ministre lui man- „ da *qu'il y avoit cent pour cent à gagner. Ni „ cent, ni mille de profit, ne me sont rien*, re- „ pondit-il. *Car si je me mêle de faire le Nego- „ ce, qui est-ce qui fera le métier de Roi? Et que „ deviendront les Marchands*? L'Avarice, par „ tout pernicieuse, l'est sur tout dans les Prin- „ ces. On l'excuse dans ceux qui n'étant qu'E- „ lectifs, sont plûtôt les Usufruitiers que les „ Propriétaires d'un Etat. Mais elle est inexcu- „ sable dans les Monarques Héréditaires". La Protection d'un Roi si aimable ne pût donc être que d'un très-grand secours à l'Hérétiarque. Elle n'empêche pourtant point que ce dernier ne fût l'objet commun de la haine de toutes les Religions opposées. Les Chrétiens & les Mages le regardoient comme un Hérétique, & comme un Apostat, pendant que les Juifs & les Payens, le traitoient en Ennemi juré de leurs Sectes. Pour le mettre à l'abri de la violence des uns & des autres, le Prince lui fit bâtir entre *Bagdad*, & la *Susiane*, une Place forte, dans laquelle il se tint à couvert des insultes. Sa tranquillité ne fut pas néanmoins de longue durée, & finit presque aussi-tôt que son Protecteur.

Hormizdas, dont le Regne avoit commencé en 271. ou 272. mourut en 273. ou 274. & laissa le Throne à son Fils *Varanes* I. que les *Persans* nomment *Bahram* ou *Behram*. „ Ce- „ lui-ci, *dit l'Auteur*, marcha d'abord sur les „ tra-

„ traces de ſon Pere, & fut (a) des prémiers à „ ſe déclarer pour la Doctrine de *Manès*. Mais „ plus ſa Secte devenoit nombreuſe, plus les „ Mages, allarmez de ſes progrès, faiſoient d'efforts pour les arrêter. On ne nous dit point, „ s'ils demanderent une Diſpute publique, dans „ laquelle on diſcutât les ſentimens du Novateur, ou ſi le Roi ébranlé par leurs Oppoſitions, & par leurs Remontrances, l'ordonna „ de ſon propre mouvement. Mais enfin il aſſembla (b) les plus ſavans des Mages, & leur „ commanda de diſputer avec Manichée. Quelques-uns (c) diſent néanmoins que ce ne fut „ qu'un artifice du Roi, pour le tirer de ſon „ Fort, & le faire perir. Peut-être ne jugent-ils de la ſorte des intentions du Prince, que „ par le ſuccès qu'eut cette Diſpute. Elle fut „ fatale à *Manichée*, & ſoit qu'il ſe défendît „ mal, ou que le crédit de ſes Adverſaires l'emportât ſur le ſien, il fut condamné comme „ Hérétique". Les *Perſans* & les *Arabes* diſent que l'Héreſie qui le fit perir fut le *Sadducéisme*, ou plûtôt le *Zendicisme*, c'eſt le terme qu'ils employent. *Hyde* & *Hottinger* ſoutiennent que le mot de *Zendik* ſignifie un Sadducéen. Cependant il eſt certain que la ſignification en eſt plus générale, & qu'on le dit communé-

(a) „ *Et quidem Rex fuit ex primis, qui ejus dictis fidem adhibuit.* Chondem. *ap.* Hyde. *Pag.* 283.

(b) „ *Et cum Aſſecla ejus multi evaderent, Magorum Doctoribus præcepit ut cum eo disputarent.* Chondem. Ibid. *Et ap.* Renaudot. *Hiſt. Patr. Alex. P.* 43. "

(c) Chondemir. Leb. Tarich. ap. Renaud. ubi ſupra.

munément d'un *Impie*. Cela jette naturellement dans le doute au ſujet de l'Accuſation principale qui fut intentée à *Manès*. Il eſt viſible que s'il fut pourſuivi en qualité de Sadducéen, ce ne peut être pour toutes les Opinions qui furent particulieres à cette Secte parmi les *Juifs*. Il ne nioit ni l'exiſtence des Eſprits, ni l'immortalité de l'Ame ni les Recompenſes, & les Peines d'une autre Vie. Le ſeul Point qu'il eût emprunté, à cet égard, de l'Ecôle Sadducéene, regardoit la Reſurrection des Corps qu'il ne vouloit point admettre. Ce Dogme étoit cru fermement par les Mages, & faiſoit partie de la Religion de *Zoroaſtre*. La choſe eſt ſi vraie, qu'outre les Preuves que l'Antiquité en fournit, *Hyde* en donne une toute récente, (*a*) dans une Rélation, qui lui avoit été envoyée des *Indes*, & dans laquelle la Foi des *Perſans* ignicoles eſt expoſée. On y trouve les paroles ſuivantes. *Et tunc deinde expectanda eſt ſupremi Judicii dies, & Mundi diſſolutio, quando reſurrecturi eſſent omnes mortui, & judicio ſiſtendi. Et quod deinde ſtatim juſti reſurgentes beatificâ Dei viſione fruituri eſſent &c.* C'eſt-à-dire, „ Et qu'enſuite alors on doit attendre le jour „ du dernier Jugement, & la diſſolution du „ Monde, quand *tous les Morts doivent reſuſci-* „ *ter*, & comparoître en jugement. Et qu'auſſi- „ tôt après cela les juſtes *reſuſcités* doivent jouïr „ de la vuë beatifique de Dieu &c." Mr. de *Beau-*

(*a*) Hyd. Rel. Vet. Perſ. Append. P. 537. & la Relat. P. 293.

B*eaufobre* en conclut que *Manès* doit avoir été engagé en dispute avec les Mages, & condamné à leur pourſuite, au ſujet de ce Dogme, & je ne vois rien en cela qui ne ſoit très-poſſible, parce qu'il me paroit tout à fait vrai-ſemblable que la haine des *Mages* ſe ſaiſit du prémier prétexte pour faire périr un demi Chrétien ennemi de leurs Cérémonies, & que le zèle des Chrétiens leur fit abandonner les interêts d'un Hérétique. Je ne concevrois pas autrement ſans peine que des infideles, qui ne connoiſſoient ni le Vieux ni le Nouveau Teſtament, ayent pû faire de la Doctrine de la Reſurrection un Article ſi conſiderable de leur Foi, que ce fût, dans leur Syſtême, un crime digne de mort, que de ne le pas recevoir.

Ce fut effectivement au dernier ſupplice que l'on condamna l'Héreſiarque, ſoit en ſimple qualité de *Sadducéen* qui nioit ce Dogme, ou ſous la notion plus générale, & plus odieuſe, d'être un *Impie*. Le Monarque, qui le protegeoit auparavant, prêta main forte à ſes Perſecuteurs, & lui fit perdre la vie. Les uns diſent qu'il le fit crucifier à la Porte de la Ville, les autres qu'il le fit écorcher vif, & les troiſiémes qu'il fit fendre ſon Corps en deux parties qui furent penduës aux deux Portes de la Capitale. Les Auteurs ne ſont pas plus d'accord ſur le nom de la Ville. Il y en a qui veulent que ce fut *Seleucie*, parce qu'*Artaxare*, la conquerant ſur les *Parthes*, qui y tenoient leur Cour, en fit d'abord le Siége de ſon Empire. Mais on ſait d'ailleurs que ce Siége fut bien-tôt transferé ſucceſſivement

à *Suſe*, à *Istekar* ou l'ancienne *Perſepolis*, & enſuite à *Ghond-Shabour*, ou *Gandi-Sapor*, ainſi nommée du Prince qui la fit bâtir comme un monument éternel de ſes Victoires. Ce Prince fut *Sapor* I. qui, dans la Guerre qu'il fit ſi heureuſement aux *Romains*, & dans laquelle il eut la gloire de faire l'Empereur *Aurelien* priſonnier, l'an 259. commit des ravages affreux dans la *Meſopotamie*, & dans la *Syrie*, & particulierement dans *Antioche*, dont il ſe rendit le maître par la force des Armes. Des depouilles de ces Provinces, & d'une Ville auſſi brillante, que l'étoit cette derniére, il fonda, dans la Province d'*Elam* ſa nouvelle Capitale, qu'il rendit une des plus ſuperbes du Monde, & c'eſt là par conſéquent que *Manès* doit avoir été ſupplicié ſous les yeux du Monarque. Au reſte quoique nous ayons nommé d'une maniére préciſe, après Mr. de *Beauſobre*, le Roi qui ordonna ce ſupplice, nous devons avertir, comme lui, que ſur cet Article, comme ſur les précedens, les Hiſtoriens ſe partagent. Quelques-uns veulent que ce fut *Sapor* I. les autres ſe déclarent pour *Varanes* I. & les troiſiémes, ſuivis par les plus habiles Modernes, ſoutiennent que ce dût être *Varanes* II. fils adoptif du I. de ce Nom. Les prémiers ſe trompent manifeſtement, & la différent entre les autres ſe termine par des Calculs de Chronologie. L'Héréſiarque mourut l'an 277. de notre Seigneur, & par conſéquent à l'age de 36, ou de 37. ans.

Toute la Secte ſe reſſentit cruellement de la fureur des Mages, & de celle du Prince qu'ils avoient

avoient animé. Les Manichéens eurent à essuyer une Persecution des plus violentes. La plûpart prirent la fuite, & se répandirent dans les *Indes*. Tous ceux qui ne purent sortir du Royaume, & que l'on y découvrit, furent condamnés à la servitude. Un (*a*) Historien prétend que cet Orage continua, parce que les *Manichéens* condamnoient le Mariage, & que la multiplication de cette Secte ne pouvoit qu'être nuisible à celle du Genre Humain. Mais outre que cet Ecrivain n'est que du XII. Siécle, il avance une Particularité qui rend sa narration très-suspecte. Il dit que les *Catholiques*, c'est-à-dire, les Evêques Chrétiens, s'abstenoient du Mariage de même que les *Manichéens*, & que pour cette raison ils furent d'abord compris dans l'exécution de l'Edit qui condamnoit ces derniers à la mort. Il est notoirement faux que les Evêques *Persans* fissent profession de celibat. „ *Nous avons des* „ *preuves*, dit Mr. de Beausobre, *que le Metropolitain & les Evêques de la Province de* „ Perse *étoient mariez.* (*b*) *On dit*, c'est le célebre *Barhebræus* qui parle, *que jusqu'au temps* „ *du Catholique* Timothe'e, *les Evêques de la* „ *Region des* Perses *étoient habillez de blanc, comme les Prêtres Seculiers, qu'ils mangeoient de la* „ *Viande*, qu'ils se marioient, *& qu'ils n'étoient* „ *point assujettis au Catholique de* Seleucie. Ce „ *Timothée* tint le Siége depuis l'an 778. jusqu'en l'année 820. Ce fut lui, (*c*) qui, ayant „ trou-

(*a*) „ C'est Amrus, Ecrivain Nestorien. Voy. Assemman. T. III. P. I. Pag. 220. "

(*b*) „ *Barheb.* ap. *Assim.* T. III. P. II. pag. 422. " (*c*) Ibid.

„ trouvé le moyen de donner aux Perſes un
„ Metropolitain de ſon choix, nommé *Simeon*,
„ lui *défendit de manger de la Viande*, & de ſe
„ marier, *& lui ordonna de ne porter que des ha-*
„ *bits de laine blanche*. Il n'y a nulle raiſon de
„ ſuppoſer que la liberté de ſe marier fût parti-
„ culiére aux Evêques de Perſe, dans le III.
„ Siécle, puisque tous les Evêques d'Orient l'a-
„ voient encore, non ſeulement au temps du
„ Concile de *Nicée*, mais au temps du Conci-
„ le de *Conſtantinople*, comme on le voit par
„ les (*a*) Poëmes de *Gregoire* de *Nazianze*, qui
„ ont été publiez par *Tollius*. "

L'Endroit du Pére *Grec* que l'Auteur a en vuë eſt le Vers 611. du Poëme où il parle de *lui-même*, & des Evêques de ſon temps. En faiſant le Portrait de ces derniers St. *Gregoire* leur donne:

Οἶκος, γυνὴ σφριγῶσα, τεκνίων ὄχλος,
C'eſt-à-dire:
Une Maiſon, une Femme éveillée, & des Enfans.

Il en parle, comme on voit, (*b*) comme d'une choſe qui étoit ordinaire, & cette Preuve de fait eſt inconteſtablement ſans replique. Elle n'eſt

(*a*) „ On peut voir les *Carmina inedita* de *Gregoire* de
„ *Nazianze*, qui ſont à la tête de ſes *Inſignia Itineris Ita-*
„ *lici*. "

(*b*) Notez que St. Gregoire fut lui-même marié, & laiſſa des Enfans, comme il paroît par ſon Teſtament. Notez auſſi que ſon Pére étoit auſſi Evêque, & mourut fort agé avant *Nonne* ſa femme.

n'eſt pourtant pas la ſeule, & les Savans de la Communion Proteſtante en ont donné tant d'autres qu'il eſt fort ſurprenant qu'il y ait encore dans la Communion Romaine une ſi grande opiniâtreté là-deſſus. Ce n'eſt pas ici le lieu de m'étendre ſur cette matiére. Il me ſuffira de renvoyer aux Notes du Dr. *Beveridge* ſur le cinquiéme Canon attribué aux Apôtres. Il y a recueilli un grand nombre d'Exemples d'Evêques & de Prêtres mariez, dans les prémiers ſiécles. Je n'y ajoûterai que le Témoignage de St. *Jerôme*, dans un Ecrit où ce Pére plaide à tors & à travers pour la Virginité comme *Jovinien* qui prétendoit que le Mariage n'étoit pas plus préjudiciable au Salut que le Celibat, & qui pour prouver ſa Theſe, avoit fait une liſte des Saints mariés, parmi leſquels étoit Samuel qui prit femme après avoir été élevé dans le Tabernacle. Voici ce que dit là-deſſus le Pére que je viens de nommer. (*a*) *Si autem Samuel nutritus in Tabernaculo duxit uxorem, quid hoc ad præjudicium Virginitatis, quaſi non hodie quoque plurimi Sacerdotes habeant matrimonia.* C'eſt-à-dire, „ Que ſi Samuel nourri dans le Tabernacle, ne laiſſa pas de ſe marier, qu'eſt-ce „ que cela fait contre la Virginité. Comme ſi „ la plûpart des Eccleſiaſtiques du prémier Ordre ne ſe marioient pas auſſi de nos jours ". Pour éluder la force de ce paſſage, *Marianus Victorius* avertit à la Marge, que ceci ne doit s'entendre que des Grecs; mais cette Note eſt du

(*a*) Hier. adv. Jovin. Lib. I. C. 10.

du dernier ridicule. Du temps de St. *Jerôme*, les Egliſes Greque & Latine, ne faiſoient qu'un ſeul & même Corps, & ſuivoit une ſeule & même Diſcipline. D'ailleurs ſi l'on pouſſe la Lecture de ce même Livre jusqu'au Chapitre 19. on y voit clairement qu'il s'agit ici d'une coûtume qui regnoit dans les diverſes Parties de l'Egliſe Chrétienne. *Jovinien* y allégue l'uſage établi de conferer les Ordres ſacrés à des gens mariés, & l'uſage non moins commun qui faiſoit ſouvent préferer dans les Vocations, ces gens mariés à ceux qui ne l'étoient pas. St. *Jerôme* repond-il à cela, que la choſe ne ſe fait que parmi les Grecs, ou qu'en peu d'endroits du Monde Chrétien? Point du tout, & ſans recourir à cette Diſtinction, qui ne lui auroit pas échappé, s'il y eût trouvé quelque lieu, il ſe tire d'affaire, en rejettant la choſe, ou ſur la neceſſité, ou ſur les préjugés des peuples, ou ſur le caprice des uns, ou ſur le pouvoir du grand nombre, ou même ſur la négligence des Conducteurs de l'Egliſe.

Il ne peut donc être vrai que vers la fin du III. Siécle les Chrétiens ayent été expoſez à la Perſecution, dans la Perſe, parce que leurs Evêques s'abſtenoient du Mariage, & le condamnoient par leur exemple. Il n'y a donc aucun fond à faire ſur la narration d'un Hiſtorien qui s'eſt chargé d'un Fait de cette nature, & ce qu'il dit à cette occaſion des Manichéens, doit être auſſi faux que ce qu'il y dit des Evêques Chrétiens. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que dans la Secte Manichéene, le Mariage n'étoit interdit

dit qu'aux Eccléſiaſtiques, ainſi que *Fauſte* le ſoûtient à St. *Auguſtin*.

Après avoir donné dans les 2. Livres qui font la I. Partie de cet *Eſſai*, l'Hiſtoire de l'Héreſiarque, Mr. de *Beauſobre* nous donne dans la II. celle des Dogmes, de la Morale, du Culte, & du Gouvernement des *Manichéens*. La Matiére eſt curieuſe; mais elle eſt vaſte & cet Article deviendroit d'une exceſſive longueur, ſi j'entreprenois d'en faire un Extrait auſſi exact que le ſujet le demande. Je tâcherai donc d'y revenir à quelque heure, & je me contenterai d'en tracer ici une legere ébauche, pour la ſatisfaction de certains Lecteurs qui ne peuvent ſouffrir les Renvois, & qui aiment mieux un Squelette ſec & décharné que rien du tout.

Une idée juſte & complete du Syſtême Manicheen, n'eſt pas facile à donner. Tous les Livres de la Secte ont été ſupprimez ou brûlez, & les Fragmens qui nous reſtent des Ecrits de ſon Fondateur ne ſont presque rien. Il faut donc s'en rapporter aux Péres, qui pour la plûpart n'ont pas été bien informés, ſans en excepter St. *Auguſtin*, qui doit avoir ou ignoré le fond du *Manichéisme*, ou pris à tache de le mal repréſenter. Quantité de Piéces, comme les Refutations, & les Formules d'abjuration, ſont periés, ou imparfaites, ou remplies de faux Expoſez. Voici pourtant ce que l'Auteur de l'*Eſſai* en a pu découvrir par ſes penibles Recherches.

Manès ne ſe donna que pour un Apôtre de Jéſus-Chriſt, & ſes Diſciples ne l'ont jamais regardé que comme un Prophete inſpiré par le Para-

Paraclet que le Sauveur avoit promis à l'Eglise. Se croyant donc ſuperieur aux prémiers Apôtres, il s'éleva au-deſſus des Ecritures ſaintes, & commença par le Vieux Teſtament, que ſes Sectateurs rejetterent pour diverſes raiſons. Ils rejetterent auſſi pluſieurs Ecrits du Nouveau, & prétendirent que les Evangiles n'étoient pas des Auteurs dont ils portent le nom, & que les Epîtres de St. *Paul* avoient été falſifiées. A ces Livres ſacrés ils en ſubſtituerent d'autres, à l'autorité desquels ils déferoient ſi entiérement que l'on ne pouvoit disputer contre eux qu'en montrant l'oppoſition de leur Doctrine avec leurs propres Livres, ou qu'en faiſant voir que ces Ouvrages avoient été ſuppoſés. Ces Ouvrages étoient d'anciens Poëtes & Philoſophes, ou des Ecrits attribués aux Patriarches, ou des Piéces qui paſſoient ſous le nom des Apôtres, & des Hommes Apoſtoliques, ou enfin des Livres de Manichée lui-même, & de ſes principaux Diſciples.

Dans le Syſtême *Manichéen*, Dieu eſt une Lumiere pure, mais une Lumiére véritable, & par conſéquent viſible à des yeux fortifiez d'une vertu ſurnaturelle. Elle eſt néanmoins parfaitement une, quoiqu'étenduë, & bornée, l'immenſité de Subſtance étant ſuppléée par celle de la Science & du Pouvoir. Ces Héretiques reconnoiſſoient la ſimplicité eſſentielle de la Nature Divine, ſon indiviſibilité, ſon impaſſibilité, ſa Bonté, ſa Miſericorde, ſa Sainteté, ſa Juſtice; ils reconnurent auſſi la Trinité des Perſonnes, & la Conſubſtantialité du Verbe; mais il

eſt

st incertain qu'ils ayent cru que la Géneration u Verbe fût éternelle, quoi qu'ils ayent fait proſſion de croire que J. C. étoit le prémier né u Pére, & qu'ils ayent entendu ce Terme de xcellence & de la plenitude des Perfections ivines. Ne croyant pas l'égalité des Perſonnes Divines, ils les plaçoient le Pére dans le Ciel ſuprême, le Fils dans le Soleil, & dans la Lune, & le St. Eſprit dans l'Air. Mais avant la création du Monde Materiel, l'Héreſiarque enſeignoit que la Divinité vivoit dans ſon Empire, avec ſes glorieux & bienheureux *Eons*, dont on ne ſauroit compter le nombre, ni meſurer la durée. C'eſt ainſi qu'il appella ces Eſprits, qui ſont pour ainſi dire & pour me ſervir de l'Expreſſion de Mr. de *Beauſobre*, les fils ainez de la Divinité, & le prémier Ordre des Puiſſances ſpirituelles. *Pythagore* les nomma des *Nombres*, *Platon* des *Idées* & d'autres Philoſophes, des *Verbes*, des *Formes*, des *Anges*, & des *Eons*. *Arrien* fait dire à ſon *Epictete*, (*a*) Οὐ γὰρ ἰμὶ Ἀιὼν, ἀλλ' ἄνθρωπος, *je ne ſuis pas un Eon, mais un Homme.* Les Payens ſe ſont donc ſervis du terme d'*Eon* pour déſigner des Intelligences celeſtes. Les Peres les plus Orthodoxes l'ont fait auſſi quelquefois, & ſi les *Valentiniens*, & d'autres Héretiques s'en affecterent l'uſage, ils ne firent en cela qu'exprimer d'une autre maniére les *Idées* Platonicienes, & les *Nombres* Pythagoriciens. Il eſt ſeulement vrai qu'ils bâtirent,

(*a*) Arrian. in Epict. Lib. II. 5. p. m. 179. ou p. 132, Edit. Col. 1595.

rent, chacun à sa mode, un Système particulier sur ce Monde intelligible. Dans celui de Manès ces Eons étoient des Personnes réelles & des Esprits parfaitement purs, mais on ne sauroit bien dire quelle Origine il leur donnoit, s'il les croyoit éternels comme Dieu, ou formés de la pure lumiere du Ciel, ou enfin émanés de la Substance Divine. On sait seulement que ses Disciples les appelloient des lumiéres. C'est là que finit ce I. Volume de Mr. de *Beausobre*, & que doit aussi finir cet Article.

ARTICLE VI.

The Slaughter of the CHILDREN in BETHLEHEM as an historical fact in St. MATTHEW's Gospel, vindicated: and the suspected Christianity of MACROBIUS, who also mentions the same fact, disprov'd: against the Objections raised on the Scheme &c. With a Postscript concerning VIRGIL's 4. Eclogue. *London:* Printed in the Year 1728.

C'est-à-dire:

La Vérité historique du MASSACRE DES ENFANS à Bethlehem, *rapporté par St.* MATTHIEU, *défendue, & le Christianisme prétendu de* MACROBE, *qui parle du même fait, convaincu de faux; pour servir de Réponse à quelques Objections d'un Auteur moderne: Avec un* SUPPLE-

PLEMENT *qui concerne la quatriéme Eglogue de* VIRGILE. A *Londres* 1728. 8. Pagg. 54.

QUOIQUE cette petite Piéce ne ſoit pas de fraiche Date en *Angleterre*, elle doit l'être pour les Etrangers, puiſque je ne me ſouviens pas qu'aucun Journal en ait encore parlé. Elle meritoit pourtant leur attention, & je ne ſupplée à leur defaut que pour faire plaiſir au Public. L'Ecrit eſt de Mr. *Jean Maſſon*, qui ſe deſigne par les deux Lettres initiales de ſon nom au bas de l'Epitre Dédicatoire adreſſée à Mylord Evêque de *Coventry*. Ce nom, connu depuis long-temps avec diſtinction dans la République des Lettres, fournit d'abord un préjugé des plus favorables, & d'ailleurs à n'en juger que par le Titre ſeul de l'Ouvrage, on voit qu'il s'y agit d'une choſe intereſſante par elle-même. Mr. *Collins*, qui s'étoit mis en tête d'ébranler tous les fondemens de la Religion Chrétienne, avoit ſingulierement entrepris de rendre la bonne foi des Evangeliſtes ſuſpecte du côté de l'Hiſtoire. Parmi les Faits particuliers qu'il attaqua, pour les convaincre de faux, ou du moins pour les rendre douteux, eſt celui que St. *Matthieu* narre dans ſon II. Chapitre verſ. 16. „ *Alors* Herode, *s'étant apperçu que les* „ *Mages s'étoient moquez de lui, ſe mit dans une* „ *très-grande colere*, & envoya tuer tous les En- „ fans, *qui étoient à* Bethlehem, & dans tout „ ſon Territoire, agez de deux ans & au deſ- „ ſous, *ſuivant le temps duquel il s'étoit informé* „ *avec exactitude des Mages.*"

Ce fut, dans ſon *Syſtême du Sens Literal de la Prophetie*, que Mr. *Collins* tâcha de répandre des doutes ſur cet Endroit de l'Apôtre. Voici ce qu'il en dit, traduit en François (*a*). „ *L'Ordre*, donné par Herode, *pour faire mourir les* „ *Enfans de deux ans & au deſſous*, eſt ſujet à „ beaucoup de difficulté. Car comment une „ choſe ſi extraordinaire peut-elle avoir été faite, ſans qu'*aucun Hiſtorien* en ait parlé, à l'exception de l'Auteur du pretendu ſecond Chapitre de St. Matthieu ? & comment conçoit-on en particulier, que ſi le Fait eſt vrai, il „ ait été omis par *Joſephe*, qui paroit être grand „ Ennemi d'*Herode*, & rapporter tout ce qu'il „ fait au deſavantage de ce Prince, & ſpecialement tous ſes divers Actes de cruauté " ? Il reconnoit dans une Note, qu'il y a dans *Macrobe*, au Livre II. des *Saturnales* Chap. IV. certaines paroles desquelles on prétend ſe ſervir pour confirmer la narration de l'Evangeliſte. Mais il s'applique en même temps à faire voir à ſa mode, que cette prétention n'eſt pas bien fondée, & allegue trois raiſons qui tendent à perſuader que cet Auteur ne parle point du même fait que St. *Matthieu*; à quoi il ajoûte que *Macrobe* vint trop tard au Monde pour être mis au rang des Temoins qui méritent créance, & que ſa qualité de Chrétien, ne l'en rend pas plus croyable. Cela renferme, comme on le voit, trois choſes, 1. que le ſilence des autres Hiſtoriens fournit un juſte ſujet de doute ſur le fait que

(*a*) Schem. of Lit. Proph. Pag. 36. & 37.

que l'Evangeliſte rapporte, 2. que les paroles de *Macrobe* ne le confirment point; 3. & que le Chriſtianisme de cet Auteur rendroit même ſon témoignage inutile.

Quant à ces deux derniers Points, Mr. *Lardner*, qui a d'ailleurs en général très-bien repondu à Mr. *Collins*, a pourtant lâché le pied devant ſon Adverſaire. Mr. *Maſſon* s'eſt donc cru dans l'obligation de prêter ici ſa Plume à la Verité attaquée, & s'y eſt engagé d'autant plus volontiers, que l'Evêque de *Coventry* lui a demandé ce ſervice. Son Ouvrage eſt partagé en 3. Sections qui repondent aux trois Chefs que je viens de marquer, & dans leſquelles les Objections du *Syſtematiſte* ſont totalement renverſées.

La I. qui eſt priſe du ſilence des Hiſtoriens, & ſinguliérement de *Joſephe*, ne peut être certainement miſe qu'au rang des plus indignes Chicanes. Ne diroit-on pas en effet que nous avons beaucoup d'Hiſtoriens, qui parlent d'*Herode*, & qui particulariſent les actions de ſon régne? Il n'y en a jamais eu que deux, que nous ſachions. *Nicolas de Damas*, dont l'Ouvrage n'eſt point parvenu jusqu'à nous, & *Joſephe* qui cite quelquefois le prémier, & qui effectivement ne parle ni des petits Enfans de *Bethlehem*, ni de la cruauté qui fut exercée contre eux par *Herode*. Tout ſe réduit donc au ſilence d'un ſeul Hiſtorien, & ſi la Concluſion qu'on en tire étoit bonne, ſi elle prouvoit contre l'affirmation préciſe d'un Témoin qui a toutes les qualités requiſes pour être croyable, où en ſeroit-on pour

l'Hiſtoire. La Rélation d'un ſeul Auteur qui ſeroit bien informé, ou qui a pû l'être, ne fait-elle pas toûjours foi, lorsqu'elle n'eſt point contredite par d'autres? Mais, dit Mr. *Collins*, *Joſephe paroit avoir rapporté tout ce qu'il ſavoit au desavantage d'Herode*. On le veut & l'on demande alors au Syſtêmatiſte, ſi *Joſephe* ſavoit bien tout le mal qu'*Herode* avoit fait? Ce Prince étoit mort près de 100. ans avant que l'Hiſtorien publiât ſon Ouvrage, & cet Hiſtorien n'eut guére d'autre guide que *Nicolas de Damas*, qui étant intime Ami d'*Herode*, & qui n'ayant écrit que pour le flatter, (a) *ne parla que des choſes qui lui firent honneur*. On n'avoit donc garde de trouver là un fait ſi deshonorant pour ce Prince, & quant aux perſonnes vivantes, que *Joſephe* conſulta, elles purent bien avoir leurs raiſons pour ſe taire ſur cet Article, ou n'en avoir pas été informées. Il ſe pourroit bien auſſi qu'il eût affecté ce ſilence, ou dans la crainte de favoriſer les Chrétiens, ou dans celle de charger trop le Tableau d'un Prince dont il n'a nullement flatté la Peinture. Diſons tout en un mot. Si le raiſonnement de Mr. *Collins* étoit concluant, *Joſephe* lui-même ſera mis au Billon puiſque la plûpart des Faits qu'il rapporte ne ſont confirmés par aucun autre Hiſtorien, ou ne le ſont que par des Hiſtoriens qui l'ont copié.

Mais après tout il eſt faux que le Fait, rapporté par St. *Matthieu*, ne ſoit atteſté par aucun autre

(a) Joſeph. Antiq. Lib. XVI. Voy. auſſ. Lib. XIV. C. 1. & Lib. XVII. C. 5.

tre Monument Hiſtorique. Ce Fait ſe trouve auſſi dans *Macrobe*. Voici les Paroles de cet Auteur Latin en ſa Langue. (*a*) *Cùm audiſſet Auguſtus] inter pueros, quos in Syria Herodes Rex Judæorum intra bimatum juſſit interfici, filium quoque ejus occiſum, ait, melius eſt Herodis Porcum eſſe quam filium.* C'eſt-à-dire: „ Lorſqu'Auguſte apprit qu'entre les Enfans de deux „ Ans, & au deſſous qu'Herode, Roi des Juifs, „ avoit ordonné de mettre à mort en Syrie, le „ Fils de ce Prince avoit auſſi été tué, il dit, „ *il vaut mieux être le Pourceau d'Herode que ſon* „ *Fils.*". En traduiſant *Pueros intra Bimatum*, par *des Enfans de deux ans & au deſſous*, je n'ai fait qu'exprimer la force du Terme Original qui ſignifie tout cela, & non ſimplement des *Enfans de deux ans*, comme Mr. *Collins* l'a traduit. *Macrobe* dit donc parfaitement la même choſe que St. *Matthieu* avoit dite, qu'*Herode* fit perir, par ſes Ordres, des Enfans ἀπὸ διετοῦς καὶ κατωτέρω, *depuis deux Ans, & au deſſous de cet Age*; ou ſelon la Vulgate, *a bimatu & infra*, ce qui revient à l'*intra Bimatum* du *Saturnaliſte*. Quelque précis que ſoit ce Témoignage, Mr. *Collins* a cru pouvoir l'éluder par le moyen de quatre Objections qu'il allegue, & qu'il faut diſcuter.

La I. eſt priſe de ce que *Scaliger* (*b*) poſant en fait,

(*a*) Macrob. Saturn. Lib. II. Cap. IV. Pag. 332. Edit. Lugd. Bat. 1670. 8.

(*b*) Animadv. in Euſeb. Chron. Pag. 177. Voy. auſſi *Prideaux*, Connected &c. Voll. II. Pag. 654. Ed. Angl.

fait, qu'*Auguſte* prononça lui-même l'Arrêt de mort contre *Antipater* fils d'*Herode* ne comprend pas comment cet Empereur pût railler le Pére d'une exécution qu'*Auguſte* lui-même avoit commandée. Mais le Fait poſé par *Scaliger* eſt-il vrai ? Rien moins que cela. Pour s'en convaincre il n'y a qu'à conſulter *Joſephe* & l'on trouvera qu'il s'exprime là-deſſus de la maniére ſuivante. (*a*) „ Pendant qu'*Herode* donnoit ſes Ordres à „ ſes Parens, il reçut de Rome des Lettres de „ ſes Ambaſſadeurs auprès d'*Auguſte*. Ils lui „ marquoient qu'*Acmé* avoit été miſe à mort „ par l'Ordre de *Ceſar*, pour avoir conſpiré a„ vec *Antipater*, & qu'*Antipater* lui-même é„ toit abandonné à ſon jugement, comme ſon „ Pére & ſon Roi, ſoit pour l'envoyer en exil, „ ſoit pour lui ôter la vie, comme il voudroit ". L'Empereur abandonne *Antipater* à la volonté d'*Herode*. *Herode* peut agir en Pére auſſi bien qu'en Roi. On lui laiſſe le choix du Supplice. Le plus doux eſt naturellement celui que l'on doit attendre d'un Pére en ſemblable rencontre. *Herode* ſe détermine pour le plus rigoureux. L'Empereur n'a t-il pas raiſon d'en être ſurpris, & ſi *Scaliger* s'en eſt étonné n'eſt-ce pas ſans ſujet ?

La 2de. Objection eſt plus plauſible. Elle ſe tire de l'âge d'*Antipater*, qui à coup ſûr, étoit un Homme fait quand ſon Pére le fit mourir, & qui par conſéquent ne put être du nombre des

(*a*) Joſeph. Antiquit. Lib. XVII. C. 9. [ou 7. dans l'Ed. de Mr. *Havercamp.*]

des petits Enfans *intra Bimatum* qu'*Herode* fit massacrer ; ce que *Macrobe* semble néanmoins vouloir dire. Mais cela prouveroit tout au plus que cet Auteur s'est trompé en ne faisant qu'une seule Action de deux Actions qui n'avoient rien de commun que d'avoir été faites par le même Prince. A s'en tenir à cette Réponse, qu'est-ce que Mr. *Collins* pourroit repliquer ? S'il en résulte, selon lui, que le Massacre des petits Enfans est faux, il en resultera de même que la Mort d'*Antipater* n'est pas vraye, & comme la derniere Conséquence seroit ridicule, la premiere ne sauroit être de mise. Ajoûtez à cela qu'il ne seroit pas impossible que l'Expression de *Macrobe*, ou peu exacte, ou peu ordinaire dans le sens qu'il vouloit lui donner, ait fait une espece d'Equivoque qui présente un faux sens. Cette Expression est celle d'*inter pueros*, que l'on traduit *entre* ou *parmi les Enfans*. Mr. *Noldius* a cru qu'elle pouvoit commodément s'entendre ici, d'une autre maniére, (*a*) & que *Macrobe* a voulu simplement dire qu'*Auguste* apprit *en même temps* le Massacre des petits Enfans, & la Mort d'*Antipater*, & rien effectivement n'est plus possible que ces deux Actions, quoique faites à quelque distance de temps, & pour diverses raisons, ne parvinssent qu'ensemble à la Cour de l'Empereur. Or il est constant que dans la Langue *Latine*, *inter* designe souvent la simultanéité des choses, & répond au *Pendant*

(*a*) C'est aussi le sentiment de Mr. *Huet* dans sa Demonstr. Evangel.

dant que de la Langue *Françoise* : *Macrobe* lui-même, en a fait plus d'une fois cet Uſage, de même que *Velleius Paterculus*, comme il paroit par les Exemples que Mr. *Maſſon* en rapporte. Que ſi l'on s'obſtine néanmoins à ſoutenir que dans cet Endroit la Conſtruction Grammaticale ſeroit trop contrainte à lui donner ce ſens-là, la premiere Réponſe ſubſiſte toûjours, & paroit ſans Replique.

Il ne reſte donc plus de reſſource à Mr. *Collins* que dans ſa 3. Objection, qu'il tourne de la maniére ſuivante. „ La Raillerie d'Auguſte, „ *dit-il*, ne tombe point, ainſi que *Grotius* l'obſerve, ſur le Maſſacre des Enfans, mais ſeulement ſur la mort du Fils d'*Herode*. Et j'ajoûte, que cette Raillerie ne tombant que ſur la Cruauté que le Pére exerça contre ſon Fils, elle prouve que l'Empereur n'avoit point ouï parler de celle qu'il avoit exercée contre les petits Enfans, & comme *Auguſte* ne pouvoit ignorer ce dernier Fait, s'il eût été vrai, il ne pouvoit s'en taire dans une Raillerie où il ſe propoſoit de faire ſentir ce qu'il penſoit de la cruauté d'*Herode*". Quel Raiſonnement ! & quel Raiſonneur ! Il s'agit de ſavoir ſi *Macrobe* a parlé d'un Fait rapporté par St. *Matthieu*, & l'on ſoutient que non, parce qu'on croit entrevoir qu'*Auguſte* n'en avoit pas ouï parler, & comment l'entrevoit-on ? C'eſt parce que la Raillerie de cet Empereur ne tombe que ſur la Mort d'*Antipater*. O ! que Mrs les Déiſtes riroient de bon cœur ſi quelqu'un s'aviſoit d'employer contre eux une pareille Logique !

Sen-

Sentant bien la foibleſſe de ces Objections, Mr. *Collins* en fait une 4. dans laquelle il ſe retranche fierement, comme ſi l'on ne pouvoit l'y forcer. Il y dit deux choſes, l'une que *Macrobe*, qui vivoit vers la fin du quatriéme Siécle, eſt un mauvais Témoin de ce qui s'étoit paſſé dans le prémier, par rapport à un Fait, ſur tout, qui ne ſe trouve dans aucun autre Hiſtorien qui le précede, & l'autre que cet *Auteur n'en eſt pas plus croyable pour avoir été Chrétien, comme cela peut être, ainſi que quelques gens le ſuppoſent, & particulierement* (*a*) BARTHIUS, & (*b*) GROTIUS.

La prémiere partie de cette Objection ne fait que ramener un Principe auquel on a déja répondu. C'eſt que la Depoſition d'un ſeul Hiſtorien ne mérite aucune créance. Rien n'eſt plus faux & de Droit & de Fait. S'il faut pourtant une Réponſe plus particuliere, à la bonne heure; il ne nous en manquera pas. On ſait bien que *Macrobe* ne doit pas être cité comme Témoin oculaire de ce qui ſe paſſa trois ou quatre Siécles avant qu'il vînt au monde. Auſſi ne le fait-on point. On ne l'allegue que comme Témoin oculaire de ce qu'il a lû dans les Auteurs qui avoient écrit & vêcu avant lui. A cet égard il eſt revêtu de tous les Caracteres qui doivent le rendre croyable. Il dit, dans la Préface de ſes *Saturnales*, & parlant à ſon propre Fils, que ſon Ouvrage n'eſt qu'un Recueil de ſes Lectures Gréques & Latines, & que ſouvent

(*a*) Advers. Pag. 2218. (*b*) In Loc. Matt.

vent même il ne faiſoit que copier les Auteurs dont il rapportoit les paroles. Ce qu'il dit ſe confirme par l'inſpection de la Piéce, où l'on trouve, mot pour mot, de longs Paſſages d'*Aulu-Gelle*, de *Plutarque* & de quelques autres Ecrivains que le temps nous a conſervés. L'exactitude que nous lui trouvons dans les Extraits qu'il eſt poſſible de verifier, prouve donc, demonſtrativement, qu'il en a uſé de même à l'égard des Auteurs, dont les Ecrits ne ſont plus, & par conſéquent un Fait rapporté par *Macrobe* doit être cenſé tiré des Hiſtoriens qui exiſtoient de ſon temps, & qui n'exiſtent plus dans le nôtre. Si de ce que ces Hiſtoriens ſont perdus, on conclut ou qu'il n'y en avoit point, ou que celui qui les a copiés n'eſt pas digne de foi, parce qu'il ne pouvoit être Témoin oculaire des Faits, combien d'Hiſtoires ne faudra-t-il pas mettre au nombre des Romans? *Suétone* & *Tacite* ſeront-ils croyables ſur ce qu'ils diſent d'*Auguſte* cent ans après ſa Mort, ou *Dion Caſſius* qui ne vêcut qu'environ deux cens ans après lui? Combien de choſes ce dernier n'en dit-il point qui ne ſe trouvent dans aucun autre des Monumens Hiſtoriques que nous avons à préſent?

Mais, dit enfin Mr. *Collins*, *Macrobe a peut-être été Chrétien, & ſon Chriſtianiſme ne l'en rendroit pas plus croyable.* Admirons la chute. Elle eſt grande. Ce terrible joûteur eſt donc réduit à un *Peut-être*, & à quoi ce *Peut-être* le mene. On ne ſauroit bien le dire au tour contraint & embarraſſé qu'il a pris pour exprimer ſa penſée. Ce que l'on en peut

peut croire de plus obligeant, c'eſt qu'il a voulu ſimplement inſinuer qu'un Chrétien aura, ſans examen, copié St. *Matthieu*, & qu'ainſi l'on n'a proprement, ſur ce Fait, que le Témoignage de l'Evangeliſte. Mais ſi c'eſt là tout ce qu'il vouloit dire, ne pouvoit-il pas le faire? ne l'auroit-il pas fait d'une façon plus unie, & plus naturelle? *Macrobe pour avoir été Chrétien n'en ſeroit pas plus digne de foi.* Et pourquoi cela, s'il vous plait? Eſt-ce que la Religion Chrétienne autoriſe le Menſonge, les Prévarications, les Fraudes pieuſes, & qu'un vrai Chrétien peut s'en permettre? On le diroit à entendre Mr. *Collins*, & Mr. *Maſſon* ſe contente de lui repréſenter que pour peu qu'il connût le Syſtême Chrétien, il devoit être perſuadé du contraire. Je ne desapprouve point une Réponſe ſi douce, & ſi ſéche. Mais je ne ſaurois diſſimuler ici que la premiere fois que je lûs l'Ouvrage de Mr. *Collins*, cet Endroit me frappa, j'en admirai l'impudence, & je ne ſuis point encore revenu de mon étonnement. Quoi! un Déiſte, un Homme qui de profeſſion ouverte, n'a point de Morale fixe & certaine; Un Homme qui ne reconnoit aucune différence eſſentielle entre le Vrai & le Faux, entre le Juſte, & l'Injuſte; un Homme qui, dans tous ſes Ecrits, a ſacrifié la Verité à ſes Paſſions, & à ſes Préjugez, un tel Homme a l'audace d'imputer l'Eſprit de Menſonge au Corps entier des Chrétiens & à la Doctrine de *Jéſus-Chriſt*! C'eſt porter la moquerie & l'inſulte à un excès qui doit le couvrir, lui & ſes ſemblables, d'une confuſion

montre ici avec tant de solidité & d'évidence, qu'il faut compter qu'à l'avenir personne ne s'avisera plus de rendre la Religion de *Macrobe* problematique, ou de croire qu'elle ait été la Chrétienne. On ne voit, dans ses *Saturnales*, que le Paganisme tout pur, & qu'un Payen très-zelé pour les Superstitions populaires.

Mais parce que les noms de *Barthius* & de *Grotius* sont imposans, il est bon de remarquer, d'abord, de quelle maniere ces deux illustres se sont exprimés. On y verra le peu de fond que l'on doit faire & sur leur Autorité, & sur leur Conjecture. Voici les paroles du prémier. (a) *Quod si facere noluerimus, sane cum eo* Macrobium *etiam, &* Boethium, *& alios nonnullos tales abjiciamus, qui cum Christiani fuisse omnibus noti sint, tali tamen temperatione Philosophica scripta promulgarunt, ut ægrè in illis vel aliquod vestigium Christianismi appareat.* C'est-à-dire. „ Si nous ne voulons pas nous en rapporter à *Chalcidius*, nous n'avons qu'à rejetter avec lui & *Macrobe* & *Boëce*, & quelques „ autres semblables, qui bien que reconnus de „ tout le monde pour avoir été Chrétiens, ont „ eû néanmoins la moderation de publier des „ Ecrits Philosophiques dans lesquels il paroit à „ peine quelque trace de Christianisme " Il est visible que *Barthius* ne pensoit pas alors à ce qu'il écrivoit, & que son imagination entraînoit son jugement. Dire que tout le monde reconnoît que *Macrobe* a été Chrétien, c'est parler

(a) Advers. Lib. XLVIII. Cap. VIII. Col. 2258.

ler en Homme qui précipite ſa Plume, & qui la laiſſe aller au hazard. Le Paſſage de *Grotius* eſt plus raiſonné, car il dit en parlant de *Macrobe*, (*a*) *Theodoſianis temporibus vixit honoresque geſſit, ac proinde aut Chriſtianus fuit, aut certe legit Apoſtolorum Libros.* C'eſt-à-dire, „qu'il „ vécut & qu'il fut dans les Emplois ſous l'Em„ pire de *Theodoſe*, & que par conſéquent ou il „ fut Chrétien, ou certainement il lut les Ecrits „ des Apôtres". Ce ſavant Homme, qui n'étoit pas infaillible, fait-là, comme on le voit, un Raiſonnement des plus foibles. Un Tel, dit-il, vécut ſous *Theodoſe*, & il parvint aux Emplois; donc il fut Chrétien; ou ſans doute il lut le Nouveau Teſtament. Cela ſeroit bon à dire ſi l'on ne ſavoit pas que, ſous cet Empereur, il y avoit encore, dans le Senat, & dans les Magiſtratures, quantité de Payens. D'ailleurs *Grotius* conclut par une Alternative, dont le dernier Membre démontre l'ébloüiſſement & la précipitation de l'Auteur. Pourquoi faut-il qu'un Payen qui vivoit ſans *Theodoſe* eût certainement lû les Ecrits des Apôtres? La choſe eſt vraiſemblable, elle eſt poſſible, & même très-poſſible, & très-apparente. Mais qu'elle ſoit certaine & indubitable, c'eſt ce qui ne paroît nullement. Au moins n'en voit-on pas la moindre trace dans les Ecrits de *Macrobe*, à l'exception du ſeul Endroit que l'on ſoupçonne, qu'il a tiré de St. *Matthieu*, & qui fait le ſujet de cette Diſpute.

Or que ſur ce Fait même, qui eſt unique, *Ma-*

(*a*) Grot. in Matth. II. 16.

Macrobe n'ait pas copié l'Evangeliſte, c'eſt ce que Mr. Maſſon prouve très-bien par la confrontation de l'un & de l'autre. St. Matthieu dit que ce fut dans une petite Ville de la Judée, nommée *Bethlehem*, qu'Herode fit perir les Enfans de deux ans, & *Macrobe* dit que ce fut dans la *Syrie*, ce qui deſigne une grande Province toute entiere. A ce caractére de différence il paroit évidemment que ce dernier n'étoit pas Chrétien, & qu'il tiroit ſa Narration de quelque autre Hiſtorien que de celui de Jeſus-Chriſt. Un Chrétien ne ſe ſeroit-il pas aſtraint aux termes de l'Evangile, ou qui eſt le Faiſeur de Recueils qui ſubſtitue une Province à une Bourgade en tirant d'un Auteur qu'il lit un Fait de cette nature?

Venons pourtant à la Diſcuſſion, que les autres ont négligées & que Mr. *Collins* a évitée. Autorités & apparences à part, il eſt clair, comme le jour, que dans tous ſes Ouvrages, & particulierement dans les *Saturnales*, *Macrobe* publie hautement lui-même ſon Paganiſme. A l'imitation de *Porphyre*, & des autres Défenſeurs célèbres de ce Paganiſme, il fait tous ſes efforts pour décharger le Syſtême Polythéite des abſurditez ridicules, que les premiers Chrétiens lui reprocherent avec tant de chaleur. Il tâche, pour cet effet, de réduire le nombre infini de Dieux, que le Monde Gentil adoroit, au Soleil, à la Lune, à la Terre, &c. & de les rapprocher un peu de l'Unité. Bien entendu néanmoins qu'il ne parle point des Dieux, que le Vulgaire ſervoit, ſans marquer qu'il leur rendoit les mêmes honneurs,

neurs. (*a*) *Dans nos Saintes Cérémonies*, dit-il, *nous prions Janus* .... (*b*) *Nous adorons Apollon*, & mille autres choſes ſemblables. Tous les Interlocuteurs qu'il introduit, ſont des Gens qui ſe firent diſtinguer, en leur temps, par leur attachement opiniâtre à la Religion Payenne. *Vettius Agorius Prætextatus* ſervit en qualité de Sacrificateur à plus d'un Temple d'Idoles, ainſi qu'il paroit par les Eloges qu'en fit (*c*) *Symmaque*, & par cette Inſcription qui ſe trouve dans le Recueil de *Gruter*, *Vettio Agorio Prætextato V. C. Pontifici Veſtæ, Pontifici Soli, Quindecimviro Auguri Tauroboliato, Curiali Neocoro Hierophantæ, Patri Sacrorum &c.* Quant à *Symmaque*, qui eſt un autre des Interlocuteurs dans les Saturnales, perſonne ne peut ignorer le zèle qu'il témoigna pour la conſervation du Paganiſme, & l'on apprend par une Inſcription rapportée par *Reineſius* & par Mr. *Spon*, mais que Mr. *Maſſon* donne ici plus correcte, que cet ardent Zelateur des Superſtitions avoit auſſi été dans les premieres dignités du Sacerdoce, *Pontifex Major*. Il faut dire la même choſe de *Cæcina Albinus* que l'Auteur repréſente comme intime Ami de *Symmaque*, & pour éviter un plus long détail, on doit porter le même Jugement de toute la Compagnie, y compris *Macrobe* lui-même; puis qu'il les peint tous & qu'il ſe peint avec eux, pleins d'admi-

ra-

(*a*) Saturn. Lib. I. Cap. 9. & 17.
(*b*) Saturn. Lib. I. Cap. 17.
(*c*) Lib. 1. Ep. 44-55. & Lib. X. Ep. 30.-32.
(*d*) Grut. Inſc. Pag. 1002. n. 2.

ration pour le Syſtême de *Prætextatus*. (*a*) *Hic*, dit-il, *cum Prætextatus feciſſet finem loquendi, omnes in eum affixis vultibus admirationem ſtupore prodebant. Dein laudare, hic Memoriam, ille Doctrinam, cuncti Religionem, affirmantes hunc eſſe unum arcanæ Deorum Naturæ conſcium, qui ſolus Divina & aſſequi animo & eloqui poſſet ingenio.* C'eſt-à-dire. „ Lorsque Pretextatus eut „ fini ſon Diſcours, toute la Compagnie, le regar„ dant fixement, témoigna ſon admiration par „ ſon ſilence. Enſuite on loua, l'un ſa Me„ moire, l'autre ſa Doctrine, *& tous ſa Reli„ gion*, aſſurans qu'il étoit le ſeul qui connût „ bien la Nature ſecrette des Dieux, & qu'il „ n'y avoit que lui qui eût aſſez d'élevation pour „ atteindre aux choſes Divines, & aſſez d'eſ„ prit pour en parler dignement.

A ce petit Ouvrage, très-intereſſant par lui-même, Mr. *Maſſon* en a joint un autre encore plus court, & auquel perſonne ne peut tant s'intereſſer que l'Auteur. Mr. *Collins*, ſoutenant contre l'Evêque de *Lichtfield* & de *Coventry* que l'on appliquoit, ſans raiſon, à *Jeſus-Chriſt* la Prophetie dont il eſt fait mention dans la IV. Eglogue de *Virgile*, avoit allegué, contre ce Prelat, une Diſſertation Manuſcrite que Mr. *Maſſon* promit dans la Préface de ſon *Jani Templum* &c. On trouve donc ici des Eclairciſſemens, là-deſſus, qui font voir que le ſentiment de cette Diſſertation n'eſt en rien deſtructif de celui du Prélat.

(*a*) Saturn. Lib. I. Cap. 24.

A R-

ARTICLE VII.

Magna BIBLIOTHECA ECCLESIASTICA, ſive, Notitia Scriptorum Eccleſiaſticorum Veterum ac Recentiorum: In qua, ordine Alphabetico, continetur, Auctorum Sacrorum Veteris & Novi Teſtamenti, Auctorum Apoſtolicorum & SS. Patrum, Vitæ Compendium, & eorum Scripta enumerantur. SS. Scripturæ Interpretes, Paraphraſtæ, Commentatores, Critici, nec non SS. Evangelii Concionatores: Hiſtoriæ Eccleſiaſticæ S. Theologiæ Dogmaticæ, Scholaſticæ, & Moralis, Caſuum Conſcientiæ, Juris Canonici, Polemici, Myſtici &c. &c. Cujuscunque Religionis ac Sectæ Scriptores, ſimùl & Conciliorum omnium, tam Generalium quam Particularium Hiſtoria & Decreta exhibentur. Pontifices Romani, eorumque Vitæ, Scripta, & Bullæ indicantur, tum quæ in Bullario, tum quæ extra Bullarium habentur: Fundatores Ordinum Religioſorum referuntur: Scriptorum Ortus, Ætas, Doctrina, præcipuæ res geſtæ, &c. Eorum Opera genuina, ſpuria, dubia, ſuppoſititia, illorumque Editiones accuratæ recenſentur: deperdita præterea, atque inedita notantur. Additis, ut plurimum, de ſingulorum Doctrina, ac Stylo, Eruditorum Judiciis. Cum Indice Autorum, & Conciliorum. Omnia ab Orbe condito,

ad noſtra usque Tempora. Opera & ſtudio ... Juris Canonici Doctoris, & aliorum. Tomus I. Littera A. *Coloniæ Allobrogum*; ſumptibus *Perachon* & *Cramer*. 1734.

C'eſt-à-dire:

La Grande BIBLIOTHEQUE ECCLESIASTIQUE, *ou Notice, par Ordre Alphabetique, de tous les Auteurs, tant Anciens que Modernes, de toute Secte, & de toute Religion, qui peuvent être rapportés à la Claſſe des Ecrivains Eccleſiaſtiques, y compris les Pontifes Romains, les Fondateurs d'Ordre, & les Conciles tant Generaux, que Particuliers. Par Mr..... Docteur en Droit Canon, & par d'autres Perſonnes.* Tome I. Lettre A. A Geneve aux Dépens de Perachon & Cramer. 1734. fol. Pagg. 833. ſans compter la *Préface*, & les 2. Indices, l'un des Sources, & l'autre des Auteurs.

VOici le premier Tome de la *Grande Bibliotheque Eccleſiaſtique*, que l'on avoit promiſe depuis quelques Années, & que nous annonçâmes il y a quelque tems dans notre Journal. Un Ouvrage de cette nature, devant être à l'uſage des Savans de toutes les Nations de l'*Europe*, on a dû le leur donner dans la ſeule Langue qui leur eſt commune. J'eſpère donc qu'ils voudront bien lire, avec attention, le Titre *Latin*, que je viens de rapporter en ſon entier, & que j'ai fort abregé en *François*. Ils y verront un ample détail, qui m'a paru aſſez inutile dans

une

une Traduction qui n'eſt pas faite pour eux. Ce détail les mettra tout auſſi-tôt au fait de ce qu'ils doivent penſer de ce Livre, & ſans doute ils tomberont tous d'accord que ſi l'execution répond aux Promeſſes, on n'a point fait encore de préſent plus conſiderable, en ce genre, à la République des Lettres.

L'utilité des *Bibliotheques Eccléſiaſtiques* eſt univerſellement reconnuë. Auſſi en a-t-on déjà un grand nombre, & ſans parler des Anciennes, nous en avons quatre Modernes qui ſont generalement eſtimées. Je veux dire celles de Mr. *Du Pin*, de Dom *Ceillier*, de Mrs. *Cave*, & *Oudin*. Mais Mr. *Cave* n'a pouſſé la ſienne que juſqu'à la fin du 13. Siécle, & ſes Continuateurs Mrs. *Wharton* & *Gery* ſe ſont arrêtés au commencement du ſeiziéme. Mr. *Oudin* a fini aux premiers Temps de l'Imprimerie, vers l'an 1460. Mr. *Du Pin* n'a presque point touché aux Ecrivains de nôtre Siécle, & en a omis un grand nombre des deux précedens; ſans parler des défauts que Mr. *Simon* & Dom *Petitdidier* ont relevés dans ſon Ouvrage. Enfin Dom *Ceillier* a declaré dans ſa Préface, qu'il ne parleroit, ni de pluſieurs petits Ecrits, ni des Prédicateurs, ni des Caſuiſtes, ni des Myſtiques, ni d'autres ſemblables, & quant aux Heterodoxes, tant anciens que modernes, il s'eſt fait une Loi de n'en rien dire. Ajoutez à cela que les Bibliotheques des deux derniers ne ſont qu'en *François*, ou ce que l'on en a traduit en Latin, n'eſt encore que peu de choſe. Mais ce qui mérite le plus d'attention pour la commodité des Lecteurs, qui font uſage de

ces sortes de Livres, est l'Ordre dans lequel on place les Auteurs dont on y parle. On s'y est astreint jusqu'ici à celui de la Chronologie, parce qu'il semble être effectivement le plus propre à faire connoître l'Histoire Ecclesiastique tant pour les choses, que pour les Personnes. Cependant quand on cherche un Ecrivain, dont on ne connoit pas bien le Temps, & lors sur tout qu'on le cherche dans un Recueil de plusieurs Volumes, c'est un embarras horrible, & qui emporte un grand nombre de momens précieux. Un autre inconvenient n'est pas moins desagréable, & c'est pourtant l'endroit foible de presque toutes les Collections que les plus savans Bibliothecaires même nous ont données. Ceci regarde les Editions, à l'égard desquelles la négligence est ordinairement extrême. Quelquefois on n'en marque aucune, plus souvent on les désigne mal, & jamais on ne les indique toutes, ou lors qu'on en specifie au moins les principales, on n'avertit point en quoi elles different. On conviendra donc sans peine qu'une *Bibliotheque Ecclésiastique* qui auroit tout ce qu'il y a de bon dans toutes les autres, qui n'en auroit point les incommodités, & qui descendroit jusqu'à nôtre Temps, seroit un véritable Threſor, & je dois ajoûter que c'est aussi sur ce Plan que celle-ci a été entrepriſe.

D'abord on s'y propose de donner place par Ordre Alphabétique, à tous les Ecrivains qui par quelque endroit peuvent être rapportés au rang des Ecclesiastiques, de tout temps, de toute Religion, de tout Sexe, de toute Secte, sans

ſans en excepter les Déiſtes, les Pyrrhoniens, & les Athées. On ne ſe contentera pas de faire cet honneur aux Morts. On le fera de même aux Vivans. A leurs Noms on joindra ſoigneuſement un Abregé de leur Vie, en indiquant, avec exactitude, les Sources d'où les choſes ſeront puiſées. On donnera enſuite un Catalogue de tous leurs Ouvrages, avec une ſpecification detaillée de leurs diverſes Editions, à l'exception ſeulement des Ecrits de la Bible, pour leſquels on renvoye à Mr. *Simon*, & au Pére *Le Long*. En faiſant l'énumeration des principaux Ouvrages des Auteurs les plus célebres, on en fera un Extrait, dont la longueur ſera ſuffiſante pour donner une idée de ce qu'ils contiennent. Les Ouvrages douteux ou ſuppoſés, que l'on attribuë à l'Ecrivain, ſeront marqués au bas de l'Article, & l'on rapportera les jugemens des Savans ſur l'Auteur ou ſur ſes Ecrits, en retranchant néanmoins les injures perſonnelles qui pourroient s'y trouver. Enfin dans la ſpecification des Ouvrages on aura égard au Titre de cette *Bibliothéque*, & les Ecrits qui ne ſe rapporteront pas à la Religion ou à la Theologie, ne paroitront guére ici, ſur tout s'ils ſont en grand nombre.

Pour exécuter une pareille entrepriſe, on s'eſt ſervi de tous les ſecours que l'on a pû déterrer. On y a donc mis en œuvre tous les Journaux literaires, tous les Dictionnaires, toutes les Bibliotheques Eccleſiaſtiques, anciennes, modernes, générales, particulieres, Memoires manuſcrits, & pour le dire en un mot on a fouillé par tout où l'on pouvoit trouver des Materiaux,

autant qu'on a pû le connoître. On peut en juger par le Catalogue, ou l'Indice que les Editeurs en donnent immediatement après leur Préface, & par ce qu'ils en disent dans la Préface elle-même. Je n'y ai point vû deux Sources, d'où les nouveaux Bibliothécaires auroient pû extraire quantité d'Articles pour les Auteurs de la *Grande Bretagne*. La prémiere est un Ouvrage (*a*) d'*Antoine à Wood*, connu sous le Titre d'*Athenæ Oxonienses*, en 2. Vol. in folio, & l'autre est de Mr. *Calamy*, intitulé, *Abregé de la Vie de Mr. Baxter*, ou *Relation des Pasteurs & autres destitués par l'Acte d'Uniformité en* 1660. En 4. Volumes in 8. Mais comme l'un & l'autre est écrit en *Anglois*, il est possible que l'ignorance de la Langue ait empêché ces Mrs. ou de les connoître, ou de les employer. Cela me donne lieu de penser qu'il pourroit bien y avoir aussi, dans les diverses Nations de l'*Europe*, quantité de secours dont ces Mrs. n'ont pas été parfaitement informés, ou qui leur sont encore inconnus. Il reste seulement à savoir s'il sera jamais possible de rassembler tout à la fois, & supposé qu'on en vint à bout pour l'*Europe*, quand on y parviendroit par rapport à tous les autres Peuples du Monde qui ont eû des Auteurs & des livres. Il suffit que cette *grande Bibliothéque Ecclésiastique* soit sans comparaison plus complette que toutes celles qui l'ont pré-

(*a*) Les Bibliothecaires ont eu soin de marquer dans leur Indice, l'*Historia Oxoniensis* de cet Auteur, & c'est ce qui m'a fait prendre garde à l'omission de l'autre.

précedée, à les prendre ou chacune séparément, ou toutes ensemble, & dans un goût où l'utile & l'agréable se trouvent parfaitement réunis. Donnons-en une idée, par la Traduction de quelque Article qui n'ait point encore paru dans les Ouvrages de ce Caractére. Je prendrai celui de Mr. *Abbadie*.

„ *Abbadie* [*Jaques*] Docteur en Théologie, „ & Doyen de l'Eglise Cathedrale de *Killalow*, „ en *Irlande*, étoit François, & naquit à *Nay*, „ dans la Province de *Bearn* l'an 1658. Après „ avoir fait d'excellentes Etudes, tant dans les „ Humanités, qu'en Théologie, à *Puylaurens*, „ à *Saumur*, à *Paris* & enfin à *Sedan*, où il prit „ le Bonnet de Docteur, quelque digne qu'il „ fût du St. Ministere, le malheur des temps ne „ lui permit point d'y entrer. Mais il reçut „ l'imposition des mains à *Berlin* où il fut appellé quelques années avant la Revocation de „ l'Edit de *Nantes*, étant sorti du Royaume avec permission du Monarque. Le Comte „ *d'Espense*, Grand Ecuyer du Serenissime Electeur de *Brandebourg*, qui avoit eu ordre, „ pendant qu'il étoit à *Paris*, d'amener avec lui „ un Ministre *François*, fit choix de Mr. *Abbadie*. L'Eglise *Françoise* de *Berlin*, n'avoit „ encore que très-peu de Membres, & faisoit „ ses Exercices dans la Maison de ce Seigneur, „ qui avoit destiné à cela une Chambre. Mais „ l'Electeur fit bientôt reparer la vieille Chapelle de son Palais, pour l'usage de cette Assemblée Etrangere, afin que ses Enfans y pussent aller quelquefois. Notre Docteur est

„ donc

„ donc le prémier qui ait prêché dans cette Cha-
„ pelle, dont les *François* jouïrent, pendant
„ tout le temps que ce Prince vécut. Il eut
„ beaucoup de conſideration pour Mr. *Abba-*
„ *die*, qui par ce moyen rendit de grands ſervi-
„ ces, dans la Cour de *Brandebourg*, aux Pro-
„ teſtans *François* qui ſe refugioient en ce Païs-
„ là. L'Electeur *Frederic Guillaume* étant en-
„ core en vie, c'eſt-à-dire dans les années 1684.
„ 1686. & 1688. ce Paſteur alla en *Hollande*,
„ où il fit imprimer quelques Sermons, dont
„ nous parlerons dans l'Article de ſes Ecrits.
„ Il y publia auſſi l'excellent Ouvrage de la *Ve-*
„ *rité de la Religion Chrétienne*, qui lui atira les
„ applaudiſſemens des perſonnes qui tenoient un
„ rang très-illuſtre dans la République des Let-
„ tres, c'eſt-à-dire de Mrs. Jurieu, Bayle, Bas-
„ nage, de Beauval, &c. L'Electeur étant mort,
„ Mr. le Maréchal de *Schomberg*, que *Guillaume*
„ III. avoit pris avec lui pour ſon Expedition dans
„ la *Grande Bretagne*, & qui cheriſſoit ſinguliére-
„ ment Mr. *Abbadie*, l'attira bientôt à ſa ſuite,
„ & s'en fit accompagner en *Irlande*. Ce fut
„ dans ce temps-là, & au milieu du bruit des
„ Armes, que ce dernier compoſa, en *Fran-*
„ *çois*, un Traité de Morale, qui a pour Titre,
„ l'*Art de ſe connoître ſoi-même*. Mr. de *Schom-*
„ *berg*, ayant été tué en 1690. au Combat de
„ la *Boyne*, Mr. *Abbadie* revint à *Londres*, &
„ fut appellé à l'Egliſe *Françoiſe* de la *Savoye*,
„ au ſervice de laquelle il demeura, jusqu'à ce que
„ le dérangement de ſa Santé lui fit ſouhaiter de
„ reſpirer un autre Air. Il obtint le Doyenné

„ de

„ de *Killalow*, en *Irlande*, où il paſſa le reſte
„ de ſes jours jusqu'au 2. d'Octobre 1727. qu'il
„ mourut.

„ *Ses Ecrits*

„ 1. La *Verité de la Religion Chrétienne*. En
„ *François*. A *Rotterdam* chez *Reinier Leers* 1684.
„ 8. 2. Vol. 2. Edition augmentée à *Rotter-*
„ *dam* 1688. & 1700. à *Lion*, & ſouvent ail-
„ leurs; car Mr. *Fabricius* (*a*) parle d'une cin-
„ quiéme Edition, faite auſſi à *Rotterdam* en
„ 1715. en 2. Vol. 12. Chez *Bohm* & *Levier*,
„ & même d'une ſixiéme de l'an 1719. Cet
„ Ouvrage a été traduit en *Anglois*, par *Lam-*
„ *bert* Evêque de *Dromore* en *Irlande*. *Londres*
„ 1694. 8. & en *Allemand* par Mr. *C. L. Bil-*
„ *lerbeck*, Conſeiller du Roi de la *G. Bretagne*
„ dans la Ville de *Cell*, qui y a ajoûté d'excel-
„ lentes Notes, & des Prolegomenes. *Francfort*
„ 1713. & *Lipſick* 1721. Mr. *Fabricius* prouve
„ dans l'endroit indiqué ci-deſſus que l'on at-
„ tribue à tort cet Ecrit à Mr. de la *Placette*.

„ Ce Traité eſt diviſé en 2. Parties. Dans
„ la I. on deſcend de cette Propoſition, *Il y a*
„ *un Dieu*, à cette autre, *Jéſus Fils de Marie*
„ *eſt le Meſſie promis*. Dans la 2. de cette Pro-
„ poſition, *Il y a aujourd'hui des Chrétiens dans*
„ *le monde*, on remonte à cette autre: *Il y a un*
„ *Dieu*, d'où chacun peut aiſément conclure
„ que la *Religion Chrétienne eſt veritable*. D'ail-
„ leurs il n'y a dans cet Ouvrage ni Controver-
„ ſe, ni Esprit de Parti, & l'Auteur y defend
„ en

(*a*) Syll. Script. de Ver. Rel. Chriſt. p. 556.

„ en commun toutes & chacune des Sectes du „ Chriſtianiſme. Le Stile y repond à la gran- „ deur du ſujet, deſorte que depuis longtemps „ il n'avoit point paru de Livre, où il y ait „ plus de force & plus d'eſprit, plus de Rai- „ ſonnement, & plus d'Eloquence; c'eſt le té- „ moignage que lui rendit Mr. *Bayle*, dans ſes „ Nouvelles de la République des Lettres, Mois „ d'Oct. & de Nov. 1684. pag. 857. Voyez „ auſſi les *Acta Erudit.* de *Leipſick*, pour le „ Mois de Mars 1685. p. 126.

„ Cet Ouvrage obtint, en *France*, l'approba- „ tion des plus ſavans Catholiques *Romains*, & „ Mr. le Duc de *Montauſier*, s'en entretenant a- „ vec Mr. *Spanheim*, Ambaſſadeur de l'Electeur „ de *Brandebourg*, lui dit que la ſeule choſe qui „ l'en chagrinoit étoit que l'Auteur de ce Li- „ vre fût à *Berlin*, & non, à *Paris*. Mr. l'Ab- „ bé de *Houteville* a porté auſſi de ce même „ Livre un jugement des plus avantageux, puis „ qu'il a dit, que *parmi les Reformés Mr. Abba- „ die étoit celui qui avoit traité cette matiere a- „ vec le plus de ſolidité, & qu'il y avoit confon- „ du les Athées, les Déiſtes, & les Sociniens.* „ Voyez le *Journal des Savans*. Avril 1722. Page „ 372. dans l'Article qui concerne le Traité de „ la *Religion Chrétienne demontrée* &c. par cet „ Abbé. &c. "

En voilà, ſi je ne me trompe, tout autant qu'il en faut, pour mettre tout le monde au fait ſur la Méthode que les nouveaux Bibliothécai- res obſervent. Elle eſt la même par tout, lors- qu'ils connoiſſent les Ecrits ou par eux-mêmes,

ou

ou par le Témoignage d'autrui. Quand j'aurois achevé de transcrire toute la Liste des Oeuvres de Mr. *Abbadie*, qui tient encore trois grandes Pages, on ne seroit pas mieux en état d'apprécier leur Travail que par cet Echantillon. Choisir ses Guides, aller bride en main en les suivant, les indiquer aux Lecteurs, n'avancer rien que sur de bons Garands, voir par ses propres yeux quand cela se peut faire, c'est tout ce que l'on peut attendre d'un Homme exact & habile. A cela près l'infaillibilité n'appartient point à de simples Mortels, & l'on doit peu s'y attendre dans une Compilation aussi vaste que celle-ci le doit être. Quand il n'y auroit que les Memoires négligés que l'on communique aux Auteurs, il seroit impossible qu'il ne leur échappe un grand nombre de fautes, dont néanmoins ils ne sont pas responsables. Il y en a, par exemple, une de cette espece dans le Morceau que je viens de traduire. On y dit que Mr. *Abbadie passa le reste de ses jours dans le Doyenné de Killalow, en Irlande, jusqu'au* 2. *Octobre* 1727. *qu'il mourut*. On croiroit là-dessus qu'il finit effectivement ses jours dans son Doyenné, & ce n'est nullement ce que ces paroles veulent dire. Elles signifient seulement qu'il posseda ce Benefice tant qu'il vécut; car d'ailleurs il passa ses dernieres Années en *Angleterre* ou en *Hollande*, & mourut à Ste. *Marie* la *Bonne*, petite Parroisse à un Mille de *Londres*. Il n'y a point de Bibliothecaire si éclairé qui puisse demêler, par lui-même, des fautes semblables, si les Guides qu'il suit, ou si les Memoires qu'on lui fait tenir,

nir, le jettent ainſi dans l'erreur. La Reflexion que je fais ici n'eſt pas ſi particuliére à ce Fait, qu'elle ne puiſſe être appliquée à une infinité d'autres ſemblables.

Je finirai cet Article par quelques Avis qui me reſtent à donner au Public au ſujet de cette *Grande Bibliothéque Eccléſiaſtique*. 1. Les Editeurs ſe propoſent de faire dreſſer un Indice général des Auteurs ſelon l'Ordre des Temps, pour le mettre à la fin de l'Ouvrage, afin de remedier par ce moyen à l'eſpéce de dérangement qu'y met l'Ordre Alphabetique, en plaçant l'un tout près de l'autre des Ecrivains qui ont vécu dans les Siécles les plus éloignés.

2. On ne donne point à préſent ici ni l'*Abregé de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique*, ni les *Prolegomenes*, que l'on promit autrefois. Ces choſes ſont preſentement moins néceſſaires à cauſe de quelques Ouvrages qui ont paru depuis ce temps-là, ou que l'on a jugés ſuffiſans. L'*Abregé* que Mr. *J. A. Turretin* a publié jusqu'à l'an 1700. doit tenir lieu de tout autre, & quant aux *Prolegomenes*, on renvoye à Mrs. *Cave*, *Simon* & *Du Pin*.

3. On a omis le Recueil des *Anonymes*, parce qu'il ſeroit d'un immenſe Volume, & que la plûpart ont été déja decouverts par Mr. *Placcius*.

4. Quant aux noms latiniſés, on a eu ſoin d'épargner au Lecteur la peine de les deviner; car immédiatement après le *Latin*, on met celui de la Langue vulgaire. Prenons-en l'exemple, de l'Article que nous avons traduit. En voici

voici le commencement. „ Abbadiæus (*Jacobus*) Gall. *Jaques Abbadie*, Cathedralis Ecclesiæ Laonensis, (vulgo *Killalow*) in Hiberniâ, Decanus, natione Gallus, in Urbe Navo (*Nay*) Bearnensis Provinciæ &c.”?

5. La mort ayant prévenu le travail du Savant que l'on employa d'abord à cet Ouvrage, on en a confié le soin à diverses Personnes très-habiles, qui ont ramassé les Materiaux pendant plusieurs Années, & les Libraires ajoûtent, à la fin de leur Préface, que s'ils voyent que ce premier Volume ne deplaise pas au Public, les autres suivront de près, tout étant déjà presque prêt à être mis sous Presse.

A dire le vrai l'Entrepriſe est bien grande, à l'exécuter comme on l'a commencée, puis que ce Tome, qui n'est que pour la Lettre A. contient actuellement 2600. Articles. Il n'y a donc point d'apparence que ces Libraires puissent continuer, si le debit ne les aide pas à soûtenir la dépense, & l'on doit esperer que dans un Siécle comme le nôtre on ne laissera pas perir un Projet si utile.

ARTICLE VIII.

MEMOIRES *de* MADEMOISELLE *de* MONTPENSIER, Fille de *Gaston d'Orléans*, Frere de *Louïs* XIII. Roi de France. *Nouvelle Edition, où l'on a rempli les Lacunes qui étoient dans les Editions précédentes, corrigé un très-*

grand nombre de fautes, & ajouté divers Ouvrages de MADEMOISELLE *très-curieux.* A Amſterdam, chez J. Wetſtein & G. Smith. 1735. 12. 8 Tomes, I. Tom. Pagg. 246. ſans compter la Préface qui contient 22. Pages. II. Tom. Pagg. 307. III. Tom. Pagg. 247. IV. Tom. Pagg. 251. V. Tom. Pagg. 264. VI. Tom. Pagg. 285. VII. Tom. Pagg. 229. VIII. Tom. Pagg. 336. ſans compter la Table des matiéres qui eſt fort ample.

TOUT le monde connoît déja depuis long-tems le mérite de ces Mémoires, & l'avidité avec laquelle le Public les a reçus fait aſſez leur éloge. On n'ignore pas qu'il s'en eſt fait un grand nombre d'Editions, & qu'elles ont toujours été toutes enlevées avec une rapidité étonnante. Ce ſuccès eſt dû ſans contredit aux beautez peu communes qui regnent dans tout cet Ouvrage; ſoit que l'on conſidére le Stile, dont on admire la noble ſimplicité; ſoit qu'on ait égard à l'art merveilleux avec lequel ſon illuſtre Auteur a ſu ménager ſa matiere; ſoit enfin que l'on faſſe attention au grand nombre d'évenemens curieux & intereſſans qui s'y trouvent, & auxquels la vérité ſert de baſe & d'appui. On liroit cet Ouvrage avec plaiſir ne fût-il qu'un Roman. Mais ce qui le rend encore plus recommandable, c'eſt le grand nombre de Faits averés dont il eſt rempli, & que l'on chercheroit inutilement ailleurs. On n'y trouve qu'un ſeul défaut, c'eſt que Mademoiſelle a négligé de marquer les dates ou le tems, auquel cha-

chaque Fait doit être rapporté. Il eſt hors de doute que ſi l'on vouloit y avoir égard dans une nouvelle Edition, & y ajoûter en même tems quelques Notes pour éclaircir certains Faits, on rendroit par-là ces Mémoires beaucoup plus utiles & d'un uſage plus général.

Quoique nous nous propoſions de donner dans le Volume ſuivant de cette *Bibliotheque* un Extrait de ces Mémoires, nous ne pouvons néanmoins nous diſpenſer de faire remarquer ici les changemens conſidérables que l'on a fait à cette derniere Edition, & qui la rendent beaucoup plus correcte & plus complete qu'aucune de celles qui ont paru juſqu'à préſent. Les Pieces que l'on y a ajoûtées ſont 1. La *Préface*, qui nous apprend diverſes particularitez aſſez curieuſes, dont quelques-unes regardent Mademoiſelle & les autres ont rapport à ſes Memoires. 2. Quelques *Lettres* de cette même Princeſſe & de Madame de *Motteville*. Ces Lettres ne ſont point ſuppoſées, & Mademoiſelle en fait elle-même mention dans ſes Mémoires. 3. *Les Amours de Mademoiſelle & de Monſieur de Lauzun*. Cette Piéce qui n'eſt pas commune ſe fait lire avec plaiſir, par le tour nouveau que l'Auteur a eu ſoin de donner à toute cette intrigue. 4. *La Deſcription de l'Ile inviſible*, qui eſt un Roman imaginé avec eſprit, & dans lequel elle raille finement un certain Chevalier d'honneur du Parlement de Dombes. 5. *L'Hiſtoire de la Princeſſe de Paphlagonie*, avec la Clef telle qu'on la trouve dans les *Mémoires Anecdotes de Mr. de Segrais*. Cette Hiſtoire eſt une

raillerie adroite & cachée d'une fille de condition, qui n'avoit ni beauté ni agrément. Le savant Mr. Huet parlant de ces deux Romans nous dit, que Mademoiselle les ayant fait imprimer n'en avoit tiré qu'un très petit nombre d'Exemplaires qu'elle s'étoit reservés, prenant bien garde qu'ils ne se répandissent dans le Public. Il ajoûte que cette Princesse avoit eu la bonté de lui faire alors présent d'un de ces Exemplaires, à la marge duquel elle avoit fait mettre les noms des Personnes qui n'étoient pas marquez dans l'Imprimé; & qu'il faisoit tant de cas de ces deux Brochures, qu'il ne les auroit pas donné pour tout l'or du monde. Le témoignage de ce célèbre Auteur fait l'éloge de ces deux Piéces. 6. *Cinquante-neuf Portraits imprimez en* 1659, *par ordre de Mademoiselle*. 7. Enfin la *Table des Matiéres* contenues dans tout l'Ouvrage. Telles sont les Piéces ajoûtées à cette nouvelle Edition, & dont nous parlerons plus amplement dans l'Extrait que nous venons de promettre.

ARTICLE IX.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

LE Sieur Millner, Sergeant dans le Regiment Royal d'Irlande, Infanterie, a publié un Journal de toutes les Marches, Batailles, Siéges, & autres Actions memorables des Armées des Alliés en Hol-

Hollande, Flandre, & Allemagne, où les Anglois ont eu part. Ce Journal commence en 1701. & finit en 1712; ainſi il contient ce qui s'eſt paſſé de plus important pendant douze Campagnes. Le Sieur Millner dit qu'il n'a pas cru pouvoir mieux employer les heures de loiſir qu'il avoit au Camp ou en Garniſon qu'en jettant ſur le papier ce qui ſe paſſoit ſous ſes yeux; cependant qu'il ne ſe regarde pas comme Auteur; je laiſſe, dit-il, cette qualité aux perſonnes d'eſprit qui ont le talent d'écrire. Cet aveu ſincere ne diminuera rien du cas que l'on doit faire de ſon Ouvrage. Il marque jour par jour la marche de l'Armée, & la diſtance qu'il y avoit entre le camp qu'elle avoit quité & celui qu'elle avoit pris. Il donne un détail exact des batailles & des ſiéges, & compte avec beaucoup de préciſion la perte qui s'étoit faite de part & d'autre. Cependant il a retranché les particularitez qui auroient trop groſſi ſon Ouvrage, comme l'Ordre de bataille, les Articles de Capitulation des Villes &c., pour ne pas trop groſſir ſon Livre, qui fait néanmoins un Volume in 8. de 364. pages, ſans la Préface. Voici le titre, qui eſt un peu long. *A compendious Journal of all the Marches, famous Battles, Sieges and other moſt noteworthy, heroical, and ever-memorable Actions of the Triumphant Armies of the ever glorious Confederate High Allies, in their late and victorious War againſt the powerful Armies of proud and lofty France, in and on the confines of Holland, Germany, and Flanders, ſo far as our ſucceſsful British Troops extended in conjunction therein. Digeſted into twelve Campaigns, begun A. D.* 1701, *and ended in* 1712. *All, but the firſt and laſt, the Grand Confederate Armies were under the Conduct and Command of our Honourable*

and much Honour-worthy, ever-renown'd, gratifull and excellent warlike Hero John Duke of Marlborough, Prince of the Holy Empire &c. Truly and punctually collected, form'd, compos'd, and written in the time of the said war by John Millner, Serjeant in the Honourable Royal Regiment of Foot of Ireland; having been therewith during the War an Eye-witness of the most of the following Marches and Actions of the said War. Composed at Ghent on the 31. *Day of December* 1712.

Mr. Oldisworth nous a donné *The accomplished Senator* &c. C'eſt-à-dire, *Le Senateur accompli: écrit originellement en Latin par Laurent Grimald Goslitski, Senateur & Chancelier de Pologne, & Evêque de Posnanie, & traduit en Anglois ſur l'édition imprimée à Veniſe en* 1568. In 4. L'Auteur de cet Ouvrage, qui eſt aſſez peu connu, traite de tout ce qui a du rapport à la ſituation d'un Senateur ou Miniſtre d'Etat, les connoiſſances qu'il doit avoir, & les Vertus morales qu'il doit pratiquer. Mais la plus grande partie de ce qu'il dit peut auſſi être d'uſage aux particuliers, ſur tout ce qui regarde les Vertus & les Vices, qui eſt fort détaillé. Le Traducteur ne nous aprend rien de particulier touchant la Vie de Gouliski, ſinon qu'il fut fait Chancelier de Pologne par le Roi Sigimond II. lequel, ajoute-t-il, eut pour ſucceſſeur Henri de France, qui *ne regna que deux ans*, & à qui ſuccéda Etienne *Batteri*, Hongrois &c. Au reſte, il y a longtems que Mr. Oldisworth eſt ſur le pié d'Auteur; il fit du bruit ſous le Miniſtere du Comte d'Oxford par pluſieurs Ecrits ſerieux & comiques en faveur de l'Obéiſſance paſſive & de la Haute Egliſe, & il tâche d'excuſer cette équipée

dans

dans la Préface de celui-ci; mais desormais il n'aura pas besoin d'excuse puis qu'il est mort.

The Memoirs of the honourable Sir John Reresby, Baronet &c. C'est-à-dire, *Memoires de Mr. Reresby, Baronet, contenant plusieurs évenemens remarquables depuis le rétablissement de la famille Royale jusqu'à la Revolution. Publiez sur le Manuscrit Original.* Ces Memoires ont été extraits d'un plus gros Ouvrage, où Mr. Reresby parloit fort au long de sa naissance, de son education, & de ses Voyages; mais cela ne paroît point dans l'Imprimé, ce qui ne plaira pas à ceux qui aiment ces sortes de particularitez. Ces Memoires ont été d'abord imprimez par souscription in 4.; mais cette Edition ayant été d'abord enlevée, on en a fait une in 8. Les Sieurs Knapton font graver les Tombeaux de vingt Rois d'Angleterre, avec leurs Epitaphes, savoir, d'Edouard le Confesseur, Guillaume le Conquerant, Guillaume le Roux, Henri II., Richard I., Jean, Henri III., Edouard I., Edouard II., Edouard III., Edouard surnommé le Prince noir fils d'Edouard III., Richard II., Henri IV., Henri V., Edouard IV., Edouard V., Henri VII., la Reine Elizabeth, la Reine Marie d'Ecosse, Jacques II. Les Planches sont accompagnées des ornemens & des decorations convenables. Ces Libraires font aussi graver quarante-deux Têtes des Rois d'Angleterre: le tout pour être joint à la Traduction Angloise de l'Histoire de Mr. Rapin imprimée par Brochures en deux Volumes in folio.

The Anatomy of the Human Bones, with an account of the muscular Motion &c. C'est-à-dire, *l'Anatomie des Os de l'Homme; avec une explication du mouvement des Muscles, & de la Circulation du sang; de la Digestion & de la Nutrition; & de la structure*

des organes de l'odorat, du goût, de la vûë, & de l'ouïe. Enrichi d'un grand nombre de Planches. A quoi l'on a ajouté une Méthode courte & facile pour découvrir la vertu des Plantes dans la guerison des Maladies du corps humain. Par George Thomson, Maître ès Arts. In 8. On trouve à la tête de cet Ouvrage un Dictionaire des Termes d'Anatomie les plus difficiles.

Mr. Twells se propose de faire imprimer par souscription les *Ouvrages Theologiques* du célèbre Docteur Pococke, c'est-à-dire, ses *Commentaires* sur *Osée*, *Joël*, *Michée*, & *Malachie*, avec le *Porta Mosis*. L'Editeur y joindra la Vie du Docteur Pococke, dont les Materiaux lui ont été fournis par sa famille. Cela fera deux Volumes in folio, & les souscripteurs payeront deux Guinées une en souscrivant & l'autre en recevant un exemplaire complet en blanc.

Uranoscopia; or the contemplation of Heaven &c. C'est-à-dire, *La Theorie du Ciel; ou Demonstration de l'équation du Tems. Avec la Methode d'observer l'entrée du Soleil dans chaque point de l'Ecliptique, & de trouver l'Aphelie & l'excentricité des Planetes, de determiner le plus grand éloignement de Venus & de Mercure du Soleil, le mouvement moyen de la Terre, ses aphelies, & la retrogradation de l'équinoxe, le lieu veritable & apparent du Soleil & de la Lune par le Calcul & les Observations, la veritable heure de la nuit par les étoiles en se servant d'un nouveau quart de Cercle; comme aussi l'explication & la demonstration de la Methode de Kepler & de Flamstead de supputer le tems des éclipses du Soleil les plus remarquables. A quoi l'on a ajouté de nouvelles Tables du quatre-vingt-dixième degré, la parallaxe de la Lune dans sa hauteur, sa Longitude & Latitude. Par Char-*

Charles Leadbetter, Maître de Mathematique. In 8.

Letters and Remains of the Lord Bacon &c. C'eſt-à-dire, *Lettres, & Opuſcules du Chancelier Bacon, avec ſa Vie, par Mr. Robert Stevens, Hiſtoriographe du Roi.* In 4. Mr. Stephens avoit déja publié pluſieurs de ces Piéces, mais cette édition eſt augmentée de vingt-ſix Lettres, & de quelques Traitez. La mort ne lui a pas permis de la donner lui-même au public, mais il avoit fini la Préface où il critique aſſez vivement le Recueil des Oeuvres du Chancelier Bacon imprimé depuis peu en quatre Volumes in folio.

Le Dr. Waterland a donné une troiſiéme édition de ſa Défenſe de l'Ecriture, *Scripture vindicated*, augmentée d'une longue Préface où il traite des differens ſens de l'Ecriture, qu'il réduit à trois principaux, le literal, le figuré, & le myſtique. Le ſens literal, dit-il, eſt hiſtorique ou dogmatique. Le ſens figuré comprend la Métaphore, Metonymie, Synecdoque, Ironie, Catachreſe, Hyperbole, Litote, Allegorie verbale ou dans les Mots; & le Proverbe & l'Enigme. Le ſens myſtique ſe diviſe en parabolique, qui eſt ou probable, ou improbable, c'eſt-à-dire la fable, ou impoſſible, c'eſt-à-dire, l'Apologue; en ſymbolique; en typique, qui eſt ou hiſtorique, comme les Rites, les Cérémonies, les Actions bonnes, ou mauvaiſes; ou Prophetique; & en allegorique réel, qui eſt un didactique ou Prophetique, tropologique, ou moral; anagogique ou ſublime. Il s'attache à faire voir que faute d'avoir diſtingué tous ces ſens différens on n'a pas bien entendu divers endroits de l'Ecriture. Du reſte, il avouë que presque tout ce qu'il dit là-deſſus eſt tiré de la Philologie ſacrée de Glaſſius. Cette Préface ſe vend ſeparément en faveur de

ceux qui ont les prémieres éditions de la Défense de l'Ecriture.

Mr. Clifton, Medecin de S. A. R. le Prince de Galles, & Membre du College des Medecins & de la Societé Royale, nous a donné *Hippocrates upon Air, Water, and Situation, and their effects upon the human body* &c. C'eſt-à-dire, *Traitez d'Hippocrate de l'Air, de l'Eau, & de la Situation des lieux, & de l'influence qu'ils ont ſur le Corps humain; le Traité des Maladies épidemiques, & celui des prognoſtiques dans les Maladies aiguës. A quoi l'on a joint, par maniere de comparaiſon, l'Hiſtoire de la Peſte d'Athenes par Thucydide. Le tout traduit en Anglois,* avec les Notes néceſſaires pour *l'intelligence de cet Ouvrage.* In 8.

Mr. Carte, connu par la part qu'il a eue à la belle édition de l'Hiſtoire de Mr. de Thou, a deſſein de faire imprimer par ſouſcription l'*Hiſtoire de la Vie du Duc d'Ormond, depuis ſa naiſſance en* 1610. *juſqu'à ſa Mort en* 1688. *contenant la Relation des affaires d'Irlande durant ſon adminiſtration, & un Recueil de Lettres de ce Duc, du Roi, des Secretaires d'Etat, & d'autres perſonnes diſtinguées de ce tems-là.* Ce Ouvrage ſera trois Volumes in folio, & les Souſcripteurs payeront trois Guinées pour le petit papier dont on donnera une d'avance, & deux en recevant un exemplaire; & ſix Guinées pour le Papier royal. *A diſcovery of the true cauſe of the wonderful multiplication of Corn* &c. C'eſt-à-dire, *Découverte de la veritable cauſe de la merveilleuſe multiplication du bled; avec quelques Remarques générales ſur la nature des Arbres & des Plantes. Par le Docteur Wolfius, Membre des Societés royales de Londres & de Berlin, & Profeſſeur en Mathematique dans l'Univerſité de Marbourg.* In 8.

C'eſt

C'eſt une Traduction de l'Allemand.

Il vient de paroître un Dictionaire des Arts, c'eſt-à-dire, du Deſſein, de la Peinture, Dorure, du Vernis, de la Gravûre, Sculpture, des Metaux, Mineraux, des Couleurs, de la Jouaillerie, Tapiſſerie &c. Voici le titre Anglois qui eſt fort détaillé. *Dictionarium Polygraphicum; or the whole Body of Arts regularly digeſted. Containing* 1. *The Arts of Deſigning, Drawing, Painting, Waſhing Prints, Limning, Japanning, Gilding in all their various Kinds. Alſo Perſpective, the Laws of Shadows, Dialling &c.* 2. *Carving, Cutting in Wood, Stone; Moulding and Caſting Figures in Plaiſter, Wax, Metal; alſo Engraving, and Etching, and Mezzotinto.* 3. *A brief hiſtorical Account of the moſt conſiderable Painters, Sculptors, and Engravers, with thoſe Cyphers or Marks by which their Works are known.* 4. *An Explanation of the Emblematical and Hieroglyphical Repreſentations of the Heathen Deities, Powers, Human Paſſions, Vertues, Vices &c. of great uſe in Hiſtory Painting.* 5. *The Production, Nature, Refining, compounding, Transmutation and Tinging all Sorts of Metals and Minerals of various Colours.* 6. *The Arts of making, Working, Painting or Staining all ſorts of Glaſs or Marble; alſo Enamels, the Imitation of all ſorts of Precious Stones, Pearls &c. according to the Practice both of the Antients, and Moderns.* 7. *Dying all ſorts of Materials, Linnen, Woollen, Silk, Leather, Wood, Ivory, Horns, Bones; alſo Bleaching and Whitening Linning, Hair &c.* 8. *The Art of Tapeſtry-Weaving, as now perfourmed in England, Flanders and France, either of the high or low Warp; alſo many other curious Manufactures.* 9. *A deſcription of Colours, Natural and Artificial, as to their productions, Nature, or qualities, various preparations,*

com-

compositions and uses. 10. *The Method of making all Kinds of Inks, both Natural and Sympathetical; and also many other Curiosities not here to be specified, whereby this is rendred a more compleat Work than has hitherto appeared in any Language. Adorned with proper Sculptures, curiously engraven on more than fifty Copper Plates.* In 8. 2. voll.

D'EDIMBOURG.

Il paroit ici depuis quelque tems, *The Interest of Scotland considered* &c. C'est-à-dire, *Considerations sur l'Interêt de l'Ecosse, par rapport à la Police en faisant travailler les pauvres, à l'Agriculture, au Commerce, aux Manufactures & à la Pêche.* In 8. Mr. le Chevalier Lindsey, Membre de Parlement pour cette Ville, est Auteur de cet Ouvrage.

M. Robert Keith, Evêque Non-jurant, a publié *The History of the Affairs of Church and State in Scotland* &c. C'est-à-dire, *Histoire Ecclesiastique & Civile d'Ecosse, depuis le commencement de la Reformation sous le Regne de Jacques V. jusqu'à ce que la Reine Marie se retira en Angleterre en* 1568. *Tirée des Registres publics, & d'autres Piéces authentiques. Tome I.* In folio. On peut bien juger que l'Auteur n'épargne pas le parti Presbyterien, & ses Historiens, particulierement Knox, Buchanan, Calderwood &c.

The polite Philosopher &c. *Le Philosophe poli, ou Essay sur l'Art de se rendre soi-même heureux, & agréable aux autres.* In 8. Cette Brochure est attribuée à Mr. Forrester.

LEIP-

LEIPZIC.

Mr. *Frederic Otto Mencken* vient de publier quelques Ouvrages de feu ſon Pere Mr. *Jean Burchard Mencken.*

1 *Diſſertationes Litterariæ* in 8. pagg. 320. Ce ſont 25. Diſſertations ſur les Savans guerriers, ſur la Principauté de Mindelheim, ſur la Paleographie du P. de Montfaucon, ſur l'applaudiſſement des Auditeurs, ſur les honneurs & privileges des Maîtres ès Arts, ſur l'uſage & la ſignification de la couleur bleue, rouge, noire, & blanche, ſur la mort de Guſtave Adolfe Roi de Suede, ſur les Hiſtoriens Saxons &c. Ces Diſſertations, compoſées à l'occaſion des Promotions Academiques ou en forme de Programmes, aiant été imprimées à part en differents tems, ſe trouvent jointes dans cette Collection par le fils de l'Auteur, qui y a ajouté une Diſſertation de ſa façon ſur la ſolde des Anciens Romains.

2. *Orationes Academicæ* in 8. pagg. 510. c'eſt-à-dire, 18. Harangues Academiques, ſur le mariage de l'Electeur de Saxe avec l'Archiducheſſe d'Autriche, ſur la Réunion de l'Angleterre & de l'Ecoſſe, ſur la Société Royale d'Angleterre, ſur la Charlatanerie des Savans & des gens de Robe &c.

3. *Johannis Burchardi & Frederici Ottonis Menckeniorum Patris & filii Bibliotheca Virorum Militia aque ac Scriptis illuſtrium.* in 8. pagg. 480. C'eſt un Catalogue des gens de guerre au nombre de 256. qui ont compoſé des Livres. On y trouve un bon nombre d'Eccleſiaſtiques, qui s'étoient imaginez que le métier de la guerre n'étoit rien moins qu'incompatible avec la qualité de Champion

pion dans l'Eglise militante ; quoique Mess. Mencken desapprouvent avec raison une pareille conduite, qui vient d'un bouillonnement dereglé du sang & d'un esprit altier, plûtôt que des préceptes de l'Evangile.

4. *Joannis Antonii Campani Episcopi Aprutini Opera Selectiora, retensuit Frid. Otto Menckenius.* in 8. pagg. 757. M. Mencken le Pere aiant fait imprimer il y a près de trente ans *Les Lettres & les Poësies de Campanus*, Ecrivain célèbre du XV. Siécle, & aiant été empêché par d'autres occupations & par la mort, de donner le reste, comme il en avoit le dessein, son Fils publie presentement *La Vie d'André Brocchius, & du Pape Pie Second, la Description du Thrasymene, contre l'Ingratitude, sur la maniere de bien gouverner, & sur la Dignité du Mariage par Campanus*; aiant eu le secours d'une édition faite à Rome en l'année 1495. & de celle de M. *Muratori*, & il nous fait esperer bientôt le troisiéme & dernier Tome, qui contiendra les Harangues du même Auteur.

DE BERLIN.

M. Kirch, Astronome de la Societé Royale des Sciences à Berlin, ayant trouvé, dans le *Recueil de Literature, de Philosophie & d'Histoire* (imprimé à Amsterdam chez *François l'Honoré*, l'An 1730.) p. 154. une fausse Relation, touchant feu M. *Leibnitz*, se croit obligé, de desabuser le public, &, en même tems, de se justifier soi-même. Il déclare donc, que rien ne lui est connu d'un Bâtard de M. Leibnitz, & qu'on lui fait grand tort, quand on l'appelle en témoin dans une chose qui lui est entierement inconnue. Il se souvient seulement, que, dans une conversation familiére chez l'Auteur du Recueil, on produisit une certaine

taine Epitaphe Satyrique sur M. Leibnitz, dans laquelle on lui attribuoit *un fils de contrebande*; ce qui donna sujet à quelques discours: mais personne ne pût assûrer, si la chose étoit vraie. M. Kirch en particulier déclare, qu'il n'a jamais *observé*, que le Garçon, *dont M. Leibnitz se servoit, lui ressemblât.* Si l'Auteur ne peut prouver son Anecdote par d'autres témoins que par le témoignage de M. Kirch; on aura sujet de croire, que ce n'est qu'un conte inventé & rapporté, pour ternir la mémoire de ce Grand homme.

STRASBOURG.

Monst. *Daniel Bernoulli* célèbre Mathematicien, & presentement Professeur en Mathematique à Basle, fait imprimer ici chez *Doulsecker* son *Hydrodynamique*, qui est un Ouvrage très-curieux sur les forces de l'eau.

LEIDE.

On trouve ici chez *Luchtmans* deux Harangues Inaugurales, l'une prononcée par Mr. le Professeur *s'Gravesande* le 25. Sept., auquel jour il commençoit la Profession en Philosophie; elle traite *de la vraye Philosophie, de vera & nunquam vituperata Philosophia.* On a joint deux autres Harangues du même Auteur de l'*utilité des Mathematiques & du moien de perfectionner l'Astronomie par la Physique*, qui avoient déja paru auparavant.

L'autre est de Mr. *Wistichius* élu Professeur en Mathematiques, elle fut prononcée le 4. Octobre, & roule sur la matiere abstraite & subtile *de l'Infini, de Infinito.*

Severinus a imprimé l'Harangue Inaugurale que Mr. *H. D. Gaubius* a prononcé le 18 Octobre quand il devint Professeur ordinaire de la Medecine & de la Chymie, sur les vaines Esperances d'une longue

Vie,

Vie, fondées sur les Promesses de Chymistes, *de Vana vitæ longæ, a Chemicis promissa, expectatione.*

A M S T E R D A M.

La quatriéme Edition des Commentaires de *Mr. Le Clerc sur le Pentateuque* paroîtra incessamment par les soins de *Wetstein & Smith*, qui en ont droit de copie. L'édition contrefaite à Tubingue l'année passée bien loin de les en détourner, les y a plûtôt encouragés. Car, pour ne rien dire des defauts du caractére & du papier, elle n'est qu'une mauvaise copie de la *seconde* Edition, dont les fautes sont en si grand nombre & si considerables, que ce livre est devenu par-là presque inintelligible & par conséquent inutile à une grande partie des Lecteurs. Si on ne sauroit excuser la negligence de celui qui devoit avoir soin de la seconde Edition, certainement l'ignorance & la hardiesse du Libraire Allemand est impardonnable, qui promettant sur le Titre une *Edition beaucoup plus correcte que les precedentes*, y a laissé une infinité de fautes dont le moindre écolier se seroit d'abord aperçu, & qu'il auroit pû facilement redresser en confrontant la premiere Edition, sortie de l'Imprimerie de feu Mr. *Henri Wetstein.*

Par exemple, non seulement la plûpart des mots *Hebreux* & *Grecs*, qui se trouvent dans les Notes sont estropiés, & mal exprimés. Mais on trouve aussi dans les mots *Latins* quantité de fautes très-grossieres, que l'on a eu soin de corriger par tout dans la quatriéme Edition.

Il est vrai que ces fautes sont de nature à ne point embarrasser les Savans qui voient d'abord comment cela devoit être imprimé: mais (outre que ce Livre doit aussi servir aux Lecteurs ordinaires, auxquels il faut rendre la Lecture aussi aisée qu'il est possible) la seconde & troisiéme Edi-

Editions ſe trouvent chargées d'une autre ſorte de fautes, dont un homme attentif auroit bien pû s'appercevoir, mais ſans être en état d'y remedier par ſa propre ſagacité, fût il même le plus habile homme du monde. On veut parler des omiſſions frequentes d'une, deux, trois, jusqu'à vint lignes, ſoit dans le Texte, ſoit dans la Paraphraſe, ſoit dans les Notes. Par exemple, le 13. verſet du ſecond Chapitre de la *Geneſe* manque; ſur le ℣. 18. il y a environ deux lignes omiſes à l'occaſion du même mot qui revient; & ſur le ℣. 21. du troiſiéme Chap. l'autre moitié du raiſonnement ne s'y trouve pas. Au Chap. XVIII. de l'*Exode* la Paraphraſe eſt omiſe depuis le verſet 21. jusqu'à la fin du Chapitre. Au Chap. XXVII. des *Nombres*, le verſet 10. avec une partie du précédent eſt omiſe: & dans la Note ſur le ℣. 9. du Chap. XIX. il manque une ligne entiere &c. &c.

La nouvelle Edition ne ſuppléera pas ſeulement à toutes ces lacunes, mais elle portera auſſi remede à ce qui a été en partie la cauſe de ce desordre: car on n'avoit pas pris garde, de faire répondre la Paraphraſe & les Notes au Texte dans la ſeconde & troiſiéme Edition; il eſt arrivé delà, qu'il a falu quelquefois tourner la page pour avoir la Paraphraſe du Texte que l'on avoit devant ſes yeux, & puis tourner un autre page pour voir les Notes. C'étoit apparemment pour ſortir plus vite de cette confuſion, & pour ajuſter la Paraphraſe avec le Texte, que le Compoſiteur a ſauté pluſieurs verſets, ce qui étoit un remede beaucoup pire que le mal. Par la nouvelle Edition on a tâché d'arranger le Livre enſorte que le Lecteur puiſſe voir d'un même coup d'œil, le Texte avec la Paraphraſe & les Notes qui y appartiennent.

Si la nouvelle Edition ne faiſoit que redreſſer les *fautes* & les *omiſſions*, dont la ſeconde & la troiſiéme ſont pleines, elle n'auroit pas en cela un grand avantage ſur la premiere, qui eſt aſſez correcte. Mais elle la ſurpaſſe par les *additions* conſiderables faites, non ſeulement avant la ſeconde Edition de l'année 1710. mais auſſi pendant plus de vint ans qui ſe ſont écoulés du depuis, que l'Auteur a employé à rectifier & augmenter ſon Ouvrage, comme il paroît par les Notes écrites par lui-même à la marge de ſon exemplaire, qui a été communiqué aux Libraires pour rendre la nouvelle Edition auſſi parfaite qu'il eſt poſſible.

Les mêmes Libraires ont actuellement ſous preſſe & donneront au Public au mois du Janvier prochain le Tome VIII. de *l'Hiſtoire Ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Aſſyriens, des Babyloniens, des Medes & des Perſes, des Macedoniens, des Grecs. Par Mr. Rollin.* Ils en ont publié depuis peu le Tome VII. Les Extraits qu'on en trouve dans cette Bibliotheque, & dans les autres Journaux Litteraires de l'Europe, en font l'Eloge, autant que l'empreſſement avec lequel elle eſt recherchée par les Savans auſſi bien que par les perſonnes d'un moindre degré de connoiſſance, qui ont envie de s'inſtruire dans l'Hiſtoire de ces anciens Peuples fameux; ſans qu'on ſoit dans la neceſſité d'en faire l'Eloge ici.

Les mêmes Libraires donneront en même tems *Memoires Secrets de la Cour de Charles VII. Roi de France, contenant pluſieurs Anecdotes curieuſes ſur l'Hiſtoire & les Galanteries de cette Cour.* par Madame D*** in 8. 2 Tomes.

Auſſi *Tanzaï & Néadarné. Hiſtoire Japonoiſe*, in 12.

12. 2 Tomes, suivant l'Edition de Paris où on a mis sur le Titre: A Pekin, chez Lou-Chou-Chu-la, seul Imprimeur de Sa Majesté Chinoise pour les Langues étrangéres.

Les mêmes Libraires impriment actuellement les Tomes V. & VI. de l'Horace de Mr. Dacier & du P. Sanadon, où entrent les deux Traductions & toutes les Notes de ces deux Savans Commentateurs. On l'a annoncé plus au long dans les Nouvelles Litteraires de cette Bibliotheque, Tom. XII. 2 Partie pag. 489. On trouvera à la fin de cette Edition un Index fort ample, ou seront refondus dans le même Alphabet les deux Index de l'Edition précedente de l'Horace de Dacier de 1727. & tout l'Index de l'Horace du P. Sanadon. Le Public peut être asseuré qu'on n'épargnera ni fraix, ni soins pour rendre cette Edition aussi belle, aussi correcte & aussi utile qu'elle puisse être.

H. Du Sauzet debite deux Recueils de Cartes Géographiques; l'un est intitulé, *Atlas Portatif, composé de 285. Cartes de plusieurs habiles Géographes, où sont representées toutes les parties de la Terre*, in fol. 2 vol. 1734. Parmi ces Cartes il y en a beaucoup de Mr. Sanson; celles de l'Italie au nombre de 44. sont presque toutes copiées d'après celles du célèbre *Magin*, fort estimées des connoisseurs. On y trouve aussi un grand détail sur tous les autres Etats, soit de l'Europe, soit des autres parties du Monde. On voit à la tête de cet Ouvrage une Lettre de Mr. *Bruzen la Martiniere*, Géographe de S. M. Catholique, qui en fait connoître le mérite, & qui a cru que cet Atlas pouvoit être utile au public. Le second Recueil est un petit *Atlas de Poche*, composé de 40. Cartes générales de toutes les parties de la Terres à l'usage des Voyageurs,

& des Officiers, *in* 8. Ces deux Atlas sont accompagnés d'un Discours sur la Cosmographie, où l'on traite de tout ce qu'il y a d'important sur la Sphere, la Géographie, & l'Hydrographie.

P. Mortier Libraire à Amsterdam vient d'imprimer une troisiéme Edition de l'*Essai Philosophique concernant l'Entendement humain* de M. *Locke*, traduit par M. *Coste* in 4. Ce Traducteur a revu de nouveau sa Traduction & ajouté quelques Remarques.

La Veuve de *P. de Coup*, & *G. Kuyper* debitent une cinquiéme Edition des *Devoirs de l'Homme & du Citoyen* du Baron de *Pufendorf*, traduits par M. *Barbeyrac* Professeur en Droit à Groningue, en 2 vol. grand *Octavo*. Cette Edition a été revue, corrigée & augmentée d'un grand nombre de Remarques par M. Barbeyrac.

TABLE DES ARTICLES.

I. GOTTL. HEINECCII Historia Juris Civilis Romani ac Germanici. 243
II. ROLLIN, *Histoire Ancienne des Egyptiens, &c. Tom. VI.* second Extrait. 288
III. *Suite de l'Extrait de la Traduction des Oeuvres de* CUDWORTH *par M.* MOSHEIM. 333
IV. *L'Abbé* DU BOS, *Histoire Critique de l'Etablissement de la Monarchie Françoise.* 388
V. DE BEAUSOBRE, II. Extrait *de son Histoire Critique de* MANICHE'E *& de ses Dogmes.* 405
VI. J. MASSON, *Dissertation sur le Massacre des Enfans à Bethléem.* En Anglois. 434
VII. Magna Bibliotheca ECCLESIASTICA. 453
VIII. *Memoires de Mademoiselle de* MONTPENSIER. 465
IX. *Nouvelles Litteraires.* 468

CATALOGUE *des Livres Nouveaux.*

Libri Latini.

VEtera Romanorum Itineraria, ſive Antonini Auguſti Itinerarium, cum integris J. Simleri, H. Suritæ & A. Schotti Notis. Itinerarium Hieroſolymitanum & Hieroclis Grammatici Synecdemus, curante Pet. Weſſelingio qui & ſuas addidit Adnotationes. 4.

T. Sigef. Bayeri Hiſtoria Osrhoëna & Edeſſena ex nummis illuſtrata, in qua, Edeſſæ urbis, Osrhoëni Regni, Abgarorum Regum, Præfectorum Græcorum, Arabum, Perſarum, Comitum Francorum, ſucceſſiones, fata, res aliæ memorabiles, a prima origine Urbis ad extrema fere tempora explicantur. 4.

D. Chriſt. Vateri Phyſica experimentalis Syſtematica, in uſum ſtudioſæ Juventutis adornata, multis quæſtionibus curioſis illuſtrata & experimentis Mechanicis, Chemicis, Anatomicis aliisque confirmata, editio quarta. 4.

Joan. Burchi Menkenii Diſſertationum Academicarum, quibus ſelectiſſima omnis generis Historiarum, antiquitatum imprimis, nec non Philoſophiæ moralis & Juris publici argumenta explicantur decas. 8.

Joan. Burchardi & Friderici Ottonis Menckeniorum Bibliotheca Virorum Militia æque ac Scriptis illuſtrium. 8.

B. Ludovici Tralles de Vena jugulari frequentius ſecanda commentatio, qua hujus operationis neglectus ſerio reprehenditur, innocentia perſpicue comprobatur, ac uſus ampliſſimus, potiſſimum in morbis Capitis, adſtruitur. 8.

S. de Brais Opuſcula; Analyſis Paraphraſtica Epiſtolæ Pauli ad Romanos, cum ejus notis, Diſſertationes, Exercitationes, & Epiſtolæ, curante H. Venema, qui inſignem obſervationum

fingularium copiam ad Epiſtolam ad Romanos adjecit. 4.

Livres François.

Memoire de Mademoiſelle de Montpenſier, Fille de Gaſton d'Orleans, Frére de Louis XIII. Roi de France. Nouv. Edition, où l'on a rempli les lacunes qui étoient dans les éditions précédentes, corrigé un grand nombre de fautes, & ajouté divers Ouvrages de Mademoiſelle très curieux, 12. 8. *Tom.*

Hiſtoire ancienne des Egyptiens, des Carthaginois, des Aſſyriens, des Babyloniens, des Medes des Perſes, des Macedoniens, des Grecs, par Mr. Rollin, Tom. VII. 12.

Deſcription de L'Isle de Sicile & de ſes côtes Maritimes, avec les Plans de toutes ſes Fortreſſes, nouvellement tirées comme elles ſe trouvent préſentement. On y a ajouté un Memoire de l'Etat Politique de la Sicile. 8.

Les Interêts preſens & les prétenſions des Puiſſances de L'Europe, fondés ſur les Traités depuis la Paix d'Utrecht inclusivement, & ſur les Preuves de leurs Droits particuliers, par Mr. J. Rouſſet. Tom. 3. *in* 4.

Hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé de plus memorable en Angleterre pendant la Vie de Gilbert Burnet, Evêque de Salisbury. 4. 2 *Tom. avec fig.*

Les Petits Soupers de l'Eté, ou Avantures Galantes, avec l'origine des Fées, par Mad. Durand. 12.

Le Phenix Conjugal, Nouvelle du Tems, 12.

Le Nouveau Théatre François, 5. *Tomes.*

Ouvrages Politiques de Mr. L'Abbé de St. Pierre, Tomes 6, 7, 8 *&* 9. *in* 8.

Sermons du Pere Bourdaloue, nouvelle Edition. 15. *Tomes,* 12.

Memoires du Duc de Villars Pair de France, Maréchal-général des Armées de Sa Majeſté Très-Chrétienne, &c. 12.

TA-

TABLE
DES
MATIERES.

A.

ABBADIE, (Jaques) Hiſtoire abregée de ſa Vie. 459. Son Traité *de la Verité de la Religion Chrétienne.* 461

Abdalonyme eſt fait Roi malgré lui. 303

Abu-Beker, Auteur de l'Alcoran. 188

Albigeois (les) perſecutez cruellement. 74

Alcoran, (l') à qui on l'attribue. 186. *& ſuiv.*

Alcyons, ſorte d'Oiſeau. 142. Description de l'Alcyon Oriental. 142, 143

Alexandre le Grand, tems & lieu de ſa naiſſance. 289. Sa paſſion dominante. 290. Son eſprit & ſon jugement prématuré. *ibid.* Il s'applique à toutes les parties de la Philoſophie ſous Ariſtote. 291. Autres Sciences auxquelles il s'applique encore. *ibid.* On l'accuſe de Pedanterie. 292. Son goût pour tous les Arts. *ibid.* Il monte ſur le Trône après la mort de ſon Pere. 293. Il détruit une Ligue formée contre lui en Grece. *ibid.* Il convoque à *Corinthe* une Diéte de tous les Etats & de toutes les Villes Libres de la Grece. 294. Il eſt déclaré Généraliſſime contre les Perſes. 295. Ce qui lui arriva lorſqu'il voulut conſulter l'Oracle d'Apollon. *ibid.* Son voyage en Aſie. 296. Premiere Victoire qu'il remporta ſur les Perſes. 297. Il ſe rend maitre d'une partie de l'Aſie Mineure. 298. Il échappe à un grand danger. 300. Il defait l'Armée de Darius. 302. Il fait bâtir Alexandrie. 305. Fameuſe bataille d'*Arbelles* gagnée ſur Darius. 307. Sa gloire eſt ternie à *Perſepolis.* 309. Il ſe livre aux plaiſirs. 312. Sa cruauté. 313. Il tue *Clitus* par un excès de colere & dans l'yvreſe. 315. Il ſe fait rendre des honneurs divins. 317. Crime qui efface toutes ſes actions les plus brillantes. *ibid.* Il entreprend la conquête des Indes. 318. *& ſuiv.* Il épouſe pluſieurs femmes. 320. Sa mort. 324. Ses bonnes & mauvaiſes qualités. 326. *& ſuiv.*

Alexandre (*Lynceſte*) fait une entrepriſe ſur la vie d'*Alexandre le Grand*, mais il eſt découvert, condamné à mort & enſuite executé. 300

TABLE

Alexandre, fils de *Mammée*, passe pour avoir été favorable aux Chrétiens. 53
Alexandrie, bâtie par *Alexandre le Grand*. 305
Amyntas II. Pere de Philippe & seiziéme Roi de Macedoine. 91. Fils qu'il laissa en mourant. *ibid.*
Anaxagore, sentiment de ce Philosophe. 39
Anaximene, fameux Historien, sauve sa Patrie par un ingenieux détour. 296
Androgynes, opinion de Platon qui a cru que tous les hommes étoient Androgynes, ou des deux Sexes. 379
Arabes, d'où ils sont descendus. 179. Quelle étoit leur Religion avant Mahomet. *ibid. & suiv.*
Artaxerxes, voyez *Bessus*.
*Auberti*n, (Edmond) ses Ouvrages sur la matiere de l'Eucharistie. 373
Αὐτόνομοι, Villes auxquelles on donnoit autrefois ce nom, & pourquoi. 263

B.

BALDE, fameux Jurisconsulte. 286
Bartole, un des Jurisconsultes qui ont introduit la mode de faire des Commentaires sur le Droit. 286
Bayle, (Mr.) ses disputes avec Mr. le Clerc à l'occasion des *Natures Plastiques*. 32. Il refute l'opinion de quelques Théologiens sur la Création du Monde. 356
Beausobre: (Mr. de) Son *Histoire Critique de Manichée & du Manichéïsme*. 191, & 405
Bengel: (Mr.) Ouvrage de cet Auteur. 204
Berenger, Archidiacre d'*Anjou*, combat la *Presence* réelle, mais étant menacé de la mort il est obligé de se retracter. 72
Bessarion, cité. 29
Bessus, sa perfidie. 310. Il prend le titre de Roi & le nom d'*Artaxerxes*. 311. Il est livré par trahison à *Alexandre*. 313. Ce dernier lui fait couper le nez & les oreilles, & l'envoye à *Ecbatane*. 314
Bibliotheques Ecclesiastiques, leur nombre. 455
Boaje-Hatan, voyez, *Semendi*.
Bochart, cité. 17
Bolton, (*Samuel*) Chef du College de *Christ*. 11
Boniface III, Evêque de Rome, obtient le titre d'*Evêque Oecuménique*. 60
Boniface VIII. Pape, excommunie *Philippe le Bel* Roi de France. 75, 76 Crimes horribles dont il est accusé. 77. Il meurt de tristesse & enragé. *ibid.*

Bos, (Mr. l'Abbé *du*) ſon *Hiſtoire Critique de l'Etabliſſement de la Monarchie Françoiſe dans les Gaules.* 388. *& ſuiv.*
Boſch-Cayman, voyez *Senembi.*
Bourdelin, (Mr.) entreprend de traduire en François le *Syſtême Intellectuel* de *Cudworth.* 13
Brunquell, (*Salomon*) Ouvrage de cet Auteur. 288
Burnet, (*Thomas*) Ouvrages de cet Auteur. 15

C.

CALLISTHE'NE, le Philoſophe, expire dans les tourmens. 317
Cambridge (l'Academie de) permet d'extraire de les Regiſtres tout ce qui regarde Mr. Cudworth. 7
Caudiverbera, voyez *Fouetteqeuë.*
Chandler (Mr. *Edward*) Evêque de *Durham*, indique des Memoires pour la Vie & les Ouvrages de Cudworth. 7
Charlemagne (l'Empereur) comble l'Egliſe de biens & favoriſe les Lettres. 66
Chillingworth, (*Guillaume*) Ouvrage de ce Théologien. 15
Chrétiens : (les) Perſecutions qu'ils eurent à eſſuier pendant les premiers ſiécles. 53
Clarcke, (*Samuel*) ſes idées ſur la Trinité. 34
Clare (Mr. le) donne des Extraits fort étendus du *Syſtême Intellectuel* du Docteur *Cudworth.* 6. Ses disputes avec Mr. Bayle au ſujet des *Natures Plaſtiques.* 32
Clitus tué par Alexandre dans un feſtin. 315
Cneus Flavius, créé Edile, & pourquoi. 256
Colibri, voyez *Colubri.*
Collins, (Mr.) doutes qu'il tâche de repandre ſur un paſſage de S. Matthieu. 436. Inſulte qu'il fait à la Religion Chrétienne 445. *& ſuiv.* Son caractere. *ibid.*
Colubri, eſpece de petit Oiſeau. 145. Uſage qu'en font les Dames du Mexique. *ibid.* Sa deſcription. *ibid. & ſuiv.*
Cordylus, voyez *Fouetteqeuë.*
Cortius, (Mr.) refuté. 261, 262
Crapauds, leurs differentes eſpeces. 128
Création, examen de cette queſtion, *Pourquoi Dieu a crée le Monde.* 352. *& ſuiv.*
Crocodiles rangez mal à-propos dans la claſſe des Lézards. 136. Peuples qui leur rendoient des honneurs divins. 137. Deſcription d'un grand Crocodile d'Amerique. *ibid. & ſuiv.*
Cudworth, (*Rodolphe*) ſon *Syſtême Intellectuel de l'Univers.* 5. *& ſuiv.* Hiſtoire de ſa Vie. 7. *& ſuiv.* Son éloge. 8. Il eſt reçu au nombre des Penſionaires dans le College d'*Emanuel* à *Cambridge. ibid.* Il eſt créé *Maître ès Arts.* 9.

On l'élit pour *Follow*, ou Membre du College d'*Emanuel*, *ibid.* & enſuite *Recteur*. 10. On le fait Maître de l'Hôtel de *Clare*, *ibid.* puis Profeſſeur Roïal en Langue Hébraïque, *ibid.* Il obtient la place de Chef du College de *Chriſt*. 11. Son mariage *ibid.* Sa mort. 13. Ses belles qualités. *ibid.* Son trop grand attachement pour le Platonisme. 14. On l'accuſe ſans raiſon de ruſe & de diſſimulation. 16. Liſte de ſes Ouvrages. 17. *& ſuiv.* Voyez encore p. 30. *& ſuiv.* Chefs d'accuſation intentez contre lui. 32. Liſte de ſes Ouvrages. 363. *& ſuiv.*

D.

DAMARIS, fille de Mr. *Cudworth*, célebre par ſa pieté & ſon ſavoir. 12. Son mariage avec Mr. *François Masham*. *ibid.*

Darius defait par Alexandre, 303. Sa grande fierté. *ibid.* Il perd la fameuſe bataille d'Arbelles. 307. Il eſt maltraité par deux de ſes Généraux. 310. Sa mort. *ibid.*

Demade, l'Orateur, reproche à Philippe Roi des Macédoniens ſa mauvaiſe conduite, & le fait rentrer en lui-même. 108, 109

Démoſthène envoyé en Ambaſſade. 101. Repreſentations qu'il fait aux Atheniens contre les projets ambitieux de Philippe Roi de Macedoine. 102. Il n'eſt point écouté. 103. Le commencement d'un de ſes Decrets, mis en chant par le Roi Philippe. 108

Droit Elien, ce que c'eſt. 257

Droit Flavien, pourquoi ainſi nommé. 257

Droit Honoraire, ſon origine. 259

Digeſte, ou *Pandectes*, ce que c'eſt. 277

E.

EDITS nommez, *Edicta tralatitia*, ce que c'eſt. 260. Difference entre les Edits des *Ediles Curules*, & ceux des *Preteurs*. 263

Egliſe Chrétienne : On n'a rien de bien certain ſur ſa fondation que ce qui s'en lit dans les Actes des Apôtres & dans leurs Epitres. 49

Etienne, Evêque de Rome, excommunie les Evêques d'Afrique. 55

Euchariſtie : Epoque du tems où l'on commença à avancer l'opinion de la *Preſence réelle du Corps de Jéſus-Chriſt* dans l'*Euchariſtie*. 65, 66

Epnapius, ancien Sophiſte, ce qu'il dit du *Droit Civil*. 274

F.

FICIN, (Marcile) cité. 29
Flamant ou *Flambant*, description de cet Oiseau. 140 *& suiv.*
Fouette-queue, sorte de Lezard. 134. Sa description. *ibid. & suiv.*
France, (la) le Despotisme est la Loi fondamentale de ce Royaume. 389. Erreur de quelques Ecrivains à ce sujet. 390. Idées differentes qu'on s'est faites de l'établissement de cette Monarchie. 396. *& suiv.*
Franciscains : Dispute qui s'éleve entre eux sur la forme de leurs Capuchons & de leurs Robes. 77. Autre dispute entre ces Moines. 78

G.

GALE, (*Theophile*) Ecrits qu'on lui attribue. 15
Gottescalque, Moine d'*Orbais*, son sentiment sur la Prédestination. 67. Il est depouillé de la Prêtrise, puis fouetté & ensuite renfermé dans un Monastere. *ibid.* On écrit contre lui. *ibid.* & 68
Gregoire I. Evêque de Rome. 60. Ses belles qualités mêlées des defauts du siecle. *ibid.* Ses Disputes avec *Jean le Jeuneur*. *ibid.*
Gregoire VII. Pape, ses mauvaises qualités. 72
Gregoire XII. Pape, donne des marques eclatantes de joye en apprenant le Massacre de la *Saint Barthelemi*. 84
Grenouilles, leurs differentes especes. 126. Description d'une Grenouille d'Amerique d'une taille monstrueuse. *ibid. & suiv.*

H.

HAMMOND, ses Notes sur le Nouveau Testament. 21
Heineccius, (Mr.) Ouvrage de cet Auteur. 243. *& suiv.*
Hérétiques du second Siecle dont les Dogmes sont pleins d'une insigne extravagance. 51. *& suiv.*
Hickes, George, écrit contre *Cudworth*. 370
Hinckelmann, (Abraham) Ouvrage de cet Auteur. 22
Hobbes, ses Adversaires. 13, 14
Hoitzitzillin, voyez *Papillon*.
Holsworth, (*Richard*) son grand savoir. 9
Homére, idée qu'il avoit de l'unité d'un Dieu. 340 *& suiv.*
Hus (*Jean*) est arrêté au Concile de Constance & brulé vif. 80. En quoi consistoit son crime. *ibid.* Guerre produite à ce sujet. *ibid.*

TABLE.

Hylozoïtes, Philosophes anciens auxquels on donne ce nom, & pourquoi. 36. Leur sentiment sur l'origine des choses. 38

I.

JEANNE, (*la Papesse*) l'histoire que l'on en fait regardée comme une fable. 69, 70

Jerôme de Prague, Compagnon de Jean Hus, brulé vif au Concile de Constance. 80

Jeuneur, (*Jean le*) ses Disputes avec Gregoire I. Evêque de Rome. 60

Iguana, voyez *Senembi*.

Images: grande Dispute sur les *Images*, arrivée au VIII. siécle. 61. Séditions survenues à Constantinople à cette occasion. 62. Papes qui en furent les plus zèlez defenseurs. *ibid.*

Inscription qui fait voir jusqu'où s'étendit la premiere persecution faite par ordre de Neron. 50

Ittershagen, (Henri) Recteur du Collége de *Tennstadt* entreprend de donner une Traduction du *Système Intellectuel* de *Cudworth*. 23

Julien l'Apostat, son éloge. 274

Jurisconsultes; qui furent les premiers *Jurisconsultes Humanistes*. 286

Justinien reforme le Droit, & y met quelque consistence. 276

K.

KING, (Guillaume) son sentiment sur la Création du Monde. 315

L.

LARROQUE, (Matthieu) Ouvrages de cet Auteur sur l'Eucharistie. 378

Latitudinaires, Théologiens auxquels on donne ce nom & pourquoi. 15

Legion Fulminante: ce que l'on en debite a l'air d'un conte fabuleux. 51

Lézards, leur prodigieuse varieté. 130. Trois espéces remarquables. *ibid. & suiv.*

Libellatici, nom donné autrefois à certains Chrétiens, & pourquoi. 84

Loix, origine des fameuses Loix des *douze Tables*. 251

Loi Royale, ce que c'est. 268

M.

MAGISME, (le) son Etablissement. 410. Il souffre de grandes alterations pendant huit cens ans. 411
Mahomet, comment il établit sa Religion. 183. *& suiv.*
Mahometisme, son commencement. 60
Manichée, ses Principes. 195. *& suiv.* Histoire de sa Vie. 408. *& suiv.*
Masham, (*François*) son mariage avec *Damaris* fille de *Radolphe Cudworth*. 12
Masham, (*François Cudworth*) fils du précédent. 12
Masson, (Mr. *Jean*) Lettre de ce Savant à Mr. *Des Maizeaux*. 150. *& suiv.* Autre Ouvrage de cet Auteur. 435
Masson (Mr. Philippe) Ministre de l'Eglise Angloise de Dordrecht, son éloge. 374
Monade, ce que c'est. 334. *& suiv.*
Montpensier, (Mlle de) Ses *Memoires*. 465 *& suiv.*
More, (*Henri*) Ouvrages de cet Auteur. 15
Moschus (*Jean*) Auteur du *Pré Spirituel*. 61
Mosheim, (Mr.) sa Traduction Latine du *Système Intellectuel* de Cudworth. 6. 333. Service qu'il rend par-là à la Religion & à la République des Lettres. 7. Plan qu'il se forme pour executer cette entreprise. 25
Moulin (Pierre du) cité. 372
Mydas, Voyez *Tortues*.

N.

NABARZANE, sa perfidie. 310
Natures Plastiques (les) donnent lieu à des Disputes entre Mrs. *Bayle* & le *Clerc*. 32
Nelson, (Robert) Auteur de la Vie de George *Bull*. 34

O.

OLEARIUS (Godefroi) donne en Latin l'*Histoire Philosophique* de *Stanley*. 23. Dissertation Academique de cet Auteur. 375
Orleans, (le P. *Joseph* d') Son *Histoire des Revolutions d'Espagne*. 218
Orphée, on examine si ce Poëte a jamais existé. 341

P.

PACIUS, cité. 29
Pandectes, voyez *Digeste*.
Papillon, espéce de petit Oiseau d'Amerique. 149. Description de son nid. *ibid.*
Paradis, (*Oiseaux de*) leurs differentes espéces. 143. Description d'un de ces Oiseaux. *ibid. & suiv.*

TABLE

Parker, (Samuel) ſes ouvrages contre Platon. 25
Parmenion mis à mort par Alexandre, & pourquoi. 383
Patarins, ou *Vaudois*, leur origine. 73, 74
Paul, premier Hermite. 53
Paxaro del Cielo, voyez *Paradis* (*Oiſeaux de*)
Perkins, (Guillaume) ſon *Commentaire ſur l'Epître aux Galates.* 8
Péton, le Pere) ſon ſentiment ſur l'Hiſtoire du premier ſiécle. 50
Philippe le Bel Roi de France excommunié par le Pape Boniface VIII. 75, 76. Fermeté avec laquelle il s'oppoſe aux prétenſions de ce Pontife. *ibid.*
Philippe (le Medecin) guerit *Alexandre le Grand* par le moyen d'un remede violent & extraordinaire. 301
Philippe, Roi de Macedoine, eſt mis entre les mains d'*Epaminondas*. 93. Il établit la *Phalange Macedonienne*. 95. Il negocie une paix captieuſe avec les *Atheniens*. *ibid.* Sa Politique *ibid.* Il marche contre *Argée* & le défait. 96. Il réduit les *Péoniens* ſous ſon obéiſſance. *ibid.* Villes dont il ſe rend maître. *ibid.* Il ouvre & fouille des Mines d'or 97. Il perd un œil d'un coup de fléche au ſiége de Méthône. 98. Il ſacage *Olynthe* priſe par trahiſon, & traite les Habitans d'une maniere indigne. 100. Il ſe declare contre les Phocéens. *ibid* Il eſt regardé par toute la Grece comme le Vengeur du Sacrilege, & le Protecteur de la Religion. 103. Il fait miner les Villes de la Phocide. 104. Il pouſſe ſes armes contre l'Illyrie, & paſſe enſuite dans la Thrace. 105. Alliance qu'il fait avec divers peuples. *ibid.* Il attaque l'Iſle d'*Eubée*. *ibid.* Victoire qu'il remporte contre *Athéas* Roi des *Scythes* 106, 107 Il eſt bleſſé dans une bataille contre les Triballes. 107. Excès auxquels il ſe porte après une victoire. 108. Sa mort. 112. Son caractere. 113. *& ſuiv.* Ses defauts. 117 *& ſuiv.*
Philotas mis à mort par Alexandre ſous prétexte d'une conſpiration. 386
Phœnicopterus, voyez *Flament.*
Pipa, eſpéce de Crapaud. 128. Sa deſcription. *ibid. & ſuiv.*
Pipal, voyez *Pipa.*
Platon, ſon ſentiment ſur la Création du Monde. 353 & ſur la nature des prémiers hommes. 379
Pline, explication d'un paſſage de ce Naturaliſte. 348. Il eſt traité de Libertin. *ibid.*
Pomponius, ce qu'il dit du Gouvernement des Rois de Rome. 248

Prédestination : troubles causez par des questions sur ce Dogme. 67
Protagore prétend que l'Essence des choses est immuable. 368

Q.

QUINTE-CURCE, jugement sur son Histoire. 90

R.

RADBERT, (*Paschase*) Abbé du Monastere de *Corbie*, publie un Livre sur *le Sacrement du Corps & du Sang de Jésus-Christ*. 68. Son sentiment est condamné. *ibid.* & 69
Ratramne, Moine de Corbie, écrit contre la *Réalité*. 69
Roche, (Mr. de la) cité. 19
Rollin, (Mr.) son *Histoire ancienne des Egyptiens* &c. 89. *& suiv.*

S.

SACRIFICANS, Chrétiens qui furent ainsi nommez, & pourquoi. 54
Salamandre, espéce de Lézard dont on distingue diverses espéces. 135. Description d'une grosse Salamandre. *ibid.* & 36
Sale, (*Mr. George*) Sa *Traduction de l'Alcoran de Mahomet*. 173. *& suiv.*
Sarpi, (le P. *Paul*,) Auteur d'une Histoire du Concile de Trente. 82
Saumaise, comment il explique un passage de Pline, fort difficile. 348
Sauvegarde, voyez *Tejuguacu*.
Séba, (Mr. *Albert*) suite de la Description des Curiositez naturelles de son Cabinet. 132. *& suiv.*
Selden, cité. 17
Senembi, espéce de grand Lézard Amphibie. 131. Sa description. *ibid. & suiv.*
Serres, (*Jean de*) cité. 29
Sirice (le Pape) établit le premier la Loi du Célibat. 57
Sixte V. Pape, approuve l'Assassinat de Henri III. Roi de France. 82
Spencer, cité. 17
Stanley, son *Histoire Philosophique*. 28
Stanhope, (*George*) ses Sermons. 24
Stoughton (le Docteur) fameux Prédicateur. 8
Straton, Roi des Sidoniens, perd la Couronne, & pourquoi. 302
Stuckius, (Guillaume) éloge de ses ouvrages. 372
Suce-fleur, voyez *Colibri*.

TABLE DES MATIERES.

T.

TEJUGUACU, espéce de Lézard Amphibie des Grandes & Petites Indes. 132. Sa description. *ibid & suiv.*

Temple, (*Guillaume*) celebre par ses Ambassades & ses beaux Ouvrages. 9

Thalélée, Auteur de la Version des *Pandectes*. 280

Thalestris, Reine des Amazones. 311

Théodose le Jeune contribue à l'avancement de la Jurisprudence, & comment. 275

Tillotson, (Jean) Primat d'Angleterre. 10

Tortues, leurs differentes espéces. 122. Tems de leur terrisage. 123. Leurs œufs. *ibid.* Beauté & usage de leur écailles. *ibid.* & 124. Grosseur prodigieuse de quelques-unes. 124. Description de celle que l'on nomme *Mydas*, *ibid.* Tortues de Terre & de Mer. 126

Turretin, (*Jean Alphonse*) *Abregé d'Histoire Ecclesiastique* de ce Théologien. 41. *& suiv.* A quoi l'on doit la naissance de cet Ouvrage. 42. *& suiv.* Plan qu'on y a suivi. 48. *& suiv.*

V.

VAUDOIS, (les) leur origine. 192. Persecutez en France. 193

Vie Monastique: la violente persecution arrivée sous *Decius* donna lieu à ses prémiers commencemens. 53

Virgile, Prêtre de la Germanie, condamné pour avoir cru qu'il y a des Antipodes. 66

W.

WALDO, (*Pierre de*) n'est pas le Fondateur de la Religion des Vaudois. 192, 193

Wiclef, Professeur en Théologie à *Oxford* parle & écrit librement contre les Opinions reçues & les vices du Clergé. 78. Sa Doctrine est condamnée. 79. Héresie dont on l'accuse. *ibid.*

Wiclésites ou *Lollards*, Disciples de Wiclef se répandent par tout & souffrent de grandes persecutions. 79

Wise, (Mr.) Abbreviateur du *Système Intellectuel* de *Cudworth*. 33

Worthinghton, (*Jean*) Chef du College de *Jésus* en Angleterre. 11

Z.

ZOROASTRE, surnommé *Zerdusht*, son Systême de Philosophie & de Religion. 410. On lui attribue l'établissement du Magisme. 416

FIN DE LA TABLE.